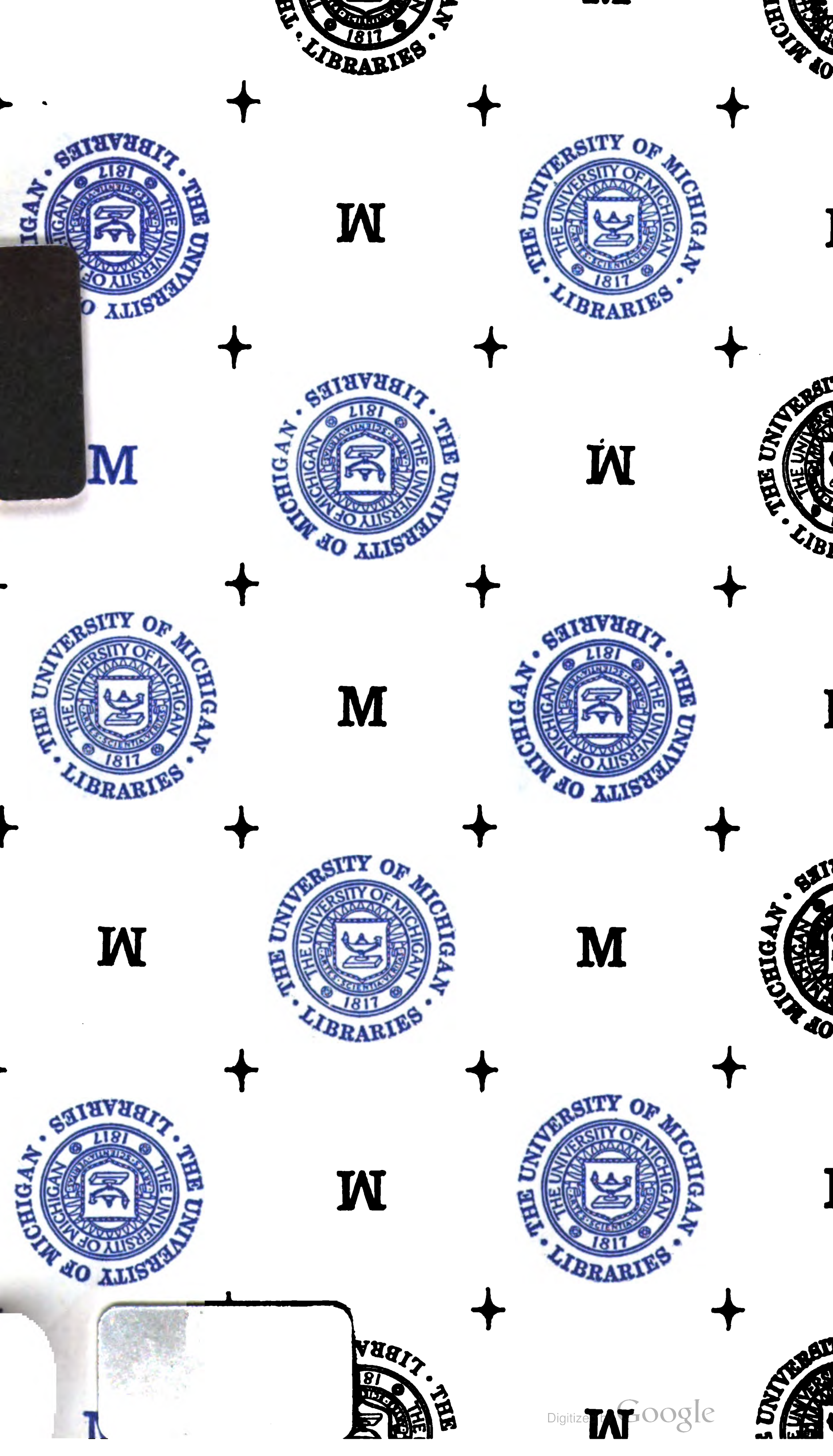

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES
1817
M
Digitized by Google


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817
M

HISTOIRE

GÉNÉRALE

DE L'ÉGLISE DE TOULOUSE.

Toulouse. — Typographie Viguier, rue des Chapeliers, 13.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE

DE TOULOUSE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

PAR M. L'ABBÉ SALVAN

Chanoine honoraire de la Métropole de Toulouse, Mainteneur des Jeux-Floraux,
Membre résidant de la Société archéologique du midi de la France.



TOME QUATRIÈME.

TROISIÈME PARTIE. — TEMPS MODERNES.



TOULOUSE

DELBOY, LIBRAIRE ÉDITEUR, RUE DE LA POMME, 71.

—

1861.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE

L'ÉGLISE DE TOULOUSE.

TROISIÈME PARTIE

TEMPS MODERNES.

LIVRE XXXIII.

DEPUIS L'ÉPISCOPAT DE JEAN D'ORLÉANS, EN 1502, JUSQU'A CELUI DU CARDINAL DE MEUDON, EN 1552.

L'archevêque de Toulouse Hector de Bourbon prit pour coadjuteur, en 1501, Jean archevêque de Tarse. On fut étonné qu'il n'envoyât pas ce prélat en qualité de son représentant aux Etats du Languedoc qui eurent lieu au Puy, et qu'il confiât cet emploi à un laïque marié, ce qui lui ôtait le pas sur les vicaires ecclésiastiques des autres évêques. Hector termina sa carrière dans le courant de l'année

1502, après avoir gouverné pendant huit ans le diocèse de Toulouse. Il fut inhumé dans le chœur de son église cathédrale.

Jean d'Orléans fut élu pour lui succéder. Il était né à Parthenay en Poitou, et était fils de François de Dunois comte de Longueville et de Tancarville, vice-roi de Normandie, et d'Agnès de Savoie, sœur de Charlotte femme de Louis XI. Né le 26 avril 1484, il n'avait que dix-huit ans lorsqu'il fut élu archevêque. Il était doué du naturel le plus heureux ; le duc d'Orléans (depuis Louis XII) surveilla son éducation. Toutefois, à cause de son âge, on lui donna pour administrateur Antoine de La Haie-Passavant, son cousin.

L'année même de l'élection de Jean d'Orléans, mourut à Toulouse le fameux Olivier Maillard, religieux de saint François. Ce célèbre prédicateur était né en Bretagne. S'étant voué de bonne heure à l'état religieux, il entra chez les franciscains de la province d'Aquitaine. Après avoir été reçu docteur en théologie à Paris, il se livra au ministère de la prédication, et prêcha dans les principales villes de France et des Etats voisins avec beaucoup de succès. Sa parole, ardente, incisive, et quelquefois mordante, s'attaqua à tous les états et à toutes les conditions, depuis l'artisan jusqu'au grand seigneur, depuis le simple clerc jusqu'au prélat. Les portraits qu'il traçait étaient tellement ressemblants qu'il était souvent facile de reconnaître les personnages. On raconte que, prêchant un jour à Toulouse et faisant le portrait d'un mauvais magistrat, deux conseillers au parlement qui avaient cru se reconnaître dans ses paroles, résolurent de le faire arrêter. L'archevêque inter-

vint, et frappa d'interdit le prédicateur. Maillard alla se jeter aux pieds de ces magistrats et, tout en faisant ses excuses, parla avec tant de force contre l'endurcissement dans le péché, qu'il convertit ces hommes, qui depuis vécurent loin du monde et dans les exercices de la pénitence. Il fut élu cinq fois provincial de son ordre, et fut nommé par Innocent VIII commissaire auprès de Charles VIII pour obtenir l'abolition de la pragmatique de Charles VII ; mais il ne fut pas heureux dans sa négociation.

Lorsque Louis XII fit prononcer la dissolution de son mariage avec Jeanne de France, Olivier Maillard n'épargna pas le monarque : c'est ce qui le força de quitter Paris. Il y reparut en 1501, accompagné de cinquante cordeliers de l'Observance, dans le but d'introduire la réforme dans le couvent de son ordre. Son projet ne put réussir. De Paris il se rendit à Toulouse, au monastère de Sainte-Marie des Anges (les Récollets), où il mourut. Il fut enseveli dans l'église de ce monastère. L'austérité de sa vie et la parfaite régularité de ses mœurs donnèrent une grande autorité à son éloquence. Il composa 1° une *Confession générale* très curieuse, que l'on peut regarder comme le tableau assez fidèle des mœurs du temps ; 2° un très-grand nombre de sermons latins et français, parmi lesquels on distingue celui qu'il prêcha en 1500 à Bruges, et où l'on remarque les mots *hem ! hem ! hem !* qui indiquaient les passages où l'orateur devait tousser pour exciter l'attention de son auditoire ; — ces sermons ont été plusieurs fois imprimés ; 3° une Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ où se trouve fondu le récit des quatre Evangélistes ; 4° quelques poëmes et chansons parmi lesquels on distingue le *Sentier du Pa-*

radis et une *chanson piteuse* (1) : car il fut poëte aussi, quoique assurément très mauvais. D'après le témoignage d'un auteur contemporain (Nicolas Bertrandi), plusieurs miracles s'opérèrent à son tombeau. Ce tombeau se trouve encore dans l'église des Récollets (aujourd'hui du Calvaire); mais il est impossible de le reconnaître, les dalles et les pierres tumulaires ayant été malheureusement recouvertes.

Il est très-probable qu'Olivier Maillard fut frappé de la peste qui exerçait à cette époque de grands ravages à Toulouse. Le 26 juillet 1502, le parlement fut obligé de se transférer à Muret, puis à Lavaur et à Gaillac, et enfin à Grenade sur Garonne. Il ne rentra à Toulouse qu'au mois de novembre.

Nous avons déjà vu que vers la fin du siècle précédent le grand couvent des ermites de Saint-Augustin était devenu la proie des flammes. La grande église fut terminée dans l'année 1504, et le 30 juin un évêque de l'ordre des frères prêcheurs en fit la consécration solennelle en présence de Guillaume de Joncon, de Jean de Verrières et de Jean Dumont, professeurs en la sacrée théologie. Les religieux de cette maison faillirent devenir les victimes d'une

(1) Cette chanson est sur l'air de *Bergeronnette savoisienne*. Voici un couplet qui fera juger du reste :

Par les frères prédicateurs
Sommes cités et convoqués.
Entre vous, endurcis pécheurs,
Ne faites que vous en moquer.
Mais la mort vous viendra croquer
Devant qu'il soit un an en ça ;
Lors vous aurez bel écouter
Pour rendre compte, *et reliqua.*

affreuse calomnie : une fille déhontée prétendit être entrée dans le couvent des Augustins et avoir été indignement traitée par un moine nommé de Santo-Petro. L'official fut saisi de l'affaire ; mais le prieur, homme adroit et intelligent, demanda à cette fille si elle reconnaîtrait l'auteur de cet attentat. Sur sa réponse affirmative, il fit comparaître un autre religieux nommé Géro. Cette fille déclara aussitôt que c'était véritablement ce religieux qui l'avait ainsi maltraitée. La calomnie fut alors découverte; mais par une générosité au-dessus de tout éloge les augustins ne voulurent pas poursuivre cette misérable.

Le sénéchal de Toulouse eut à terminer un différend qui existait depuis longtemps entre le chapitre de Saint-Etienne et les commandeurs de Saint-Antoine de Vienne. Ceux-ci avaient bâti un oratoire, sous l'invocation de saint Antoine, au pré Montardi ; mais le chapitre fit opposition, et on ne consentit à laisser faire les offices publics dans cet oratoire qu'à la charge de lui donner la troisième partie des offrandes faites pour les pompes funèbres et une rente de cinq florins d'or. Les commandeurs n'ayant point été exacts à tenir leurs engagements, il fut loisible au chapitre de reprendre cet oratoire, par sentence du sénéchal et de l'official. Plus tard, cette chapelle fut cédée aux pénitents bleus.

Vers la fin du siècle précédent, l'imprimerie avait déjà produit à Toulouse plusieurs ouvrages incontestablement édités en cette ville. Parmi les volumes dus aux presses toulousaines, nous distinguons le plus ancien missel de ce diocèse, imprimé, sous l'épiscopat de Pierre Dulion et par les soins de Pierre Durozier prévôt de Saint-Etienne et

de l'archidiacre Bazelius, chez Etienne Keblat, en 1490. Au commencement du siècle que nous parcourons, parut à Toulouse un livre portant pour titre : *Le Doctrinal de Sapiença*, traduit du latin en langage roman de Guy de Roy archevêque de Sens. C'était un livre rempli de pieuses légendes, d'anecdotes curieuses et de dévotes maximes propres à intéresser la piété du simple peuple.

Pendant que la théologie mystique produisait ainsi ses œuvres, on élevait à Toulouse de nouveaux oratoires : ainsi l'église et le couvent des religieux de Saint-Antoine du Salin furent construits, et nous apprenons que le cardinal George d'Amboise accorda des indulgences à ceux qui contribueraient par leurs largesses à cette œuvre. Ce légat pourvut un chanoine de Saint-Etienne nommé Blaise Roger du prieuré de Saint-Barthélemy, par résignation de Julien Astorg. Voilà le plus ancien titre que l'on possède sur cette chapelle de fondation royale, et dont il ne reste plus aujourd'hui aucune trace.

L'attention publique fut vivement excitée alors à Toulouse par la condamnation du maréchal de Gié, qui s'était rendu coupable d'avoir fait arrêter les bagages et les voitures d'Anne de Bretagne, reine de France. Son affaire fut portée au parlement de cette ville, et le 9 février 1506 il fut suspendu de la charge de maréchal de France pendant cinq ans et privé de la garde et du gouvernement de François de Valois comte d'Angoulême. Le maréchal se retira dans sa maison du *Verger* en Anjou, où il mourut quelques années après. On accusa l'archevêque de Rouen d'avoir suscité cette affaire au maréchal pour l'éloigner de la cour, ce qui fit dire à la basoche : Gié a voulu ferrer Rouen,

mais Rouen lui a donné un si grand coup de pied qu'il l'a jeté dans son *Verger*.

Arnaud Dufaur figura dans la condamnation du maréchal en qualité de procureur général du parlement. Il fut accusé lui-même d'avoir donné asile à un ecclésiastique de ses amis dans sa maison, et condamné, sous des peines assez graves, à restituer le coupable à la justice qui le poursuivait. Arnaud fût accusé plus tard d'avoir falsifié des lettres pour lever cinquante-quatre livres sur la paroisse de Saint-Jory, et condamné à être privé de sa charge et à faire amende honorable en plein parlement, à genoux, tête nue et la torche au poing. Nous ignorons si cette sentence fut exécutée. Arnaud Dufaur était fils de Gratien Dufaur, chancelier en 1422 du comté d'Armagnac et président au parlement de Toulouse. Il eut un frère nommé Pierre qui fut élu évêque de Lectoure, mais qui ne garda que deux ou trois ans cet évêché.

La peste continuait d'exercer ses ravages en Languedoc, et particulièrement à Toulouse en 1506 ; au mois d'août il avait déjà péri trois mille personnes en cette ville. Le parlement se retira à Gaillac et de là à Montauban. Pour attirer les bénédictions du ciel sur ces peuples décimés par le terrible fléau, on résolut de procéder à l'élévation solennelle de plusieurs corps saints, ainsi que nous le verrons bientôt en suivant nos annales. On commença d'abord par faire un inventaire général et circonstancié de toutes les reliques que renfermait la basilique de Saint-Saturnin. Les capitouls s'en étant déclarés les gardiens et les protecteurs, dès ce moment ces reliques furent placées au rang des propriétés inaliénables de la ville de Toulouse.

La révolte des Gênois obligea Louis XII à franchir les Alpes pour la réprimer ; il fut également forcé d'entretenir un corps de troupes dans le Milanais, où le sénéchal de Toulouse, de Rochechouart, servit à la tête de la noblesse de sa sénéchaussée. La levée des subsides que l'on demanda aux Etats de Narbonne éprouva quelques difficultés à cause de la pénurie où se trouvaient les peuples de la province.

Au mois d'octobre 1510, mourut à Toulouse Gonsalve Molina, professeur en médecine. Ce docteur avait été cité au tribunal de l'Inquisition par les vicaires généraux de l'archevêque et l'inquisiteur, à cause de plusieurs erreurs qu'il avait émises dans ses leçons ; mais Molina mourut avant que son procès fût terminé. On s'en prit alors à son cadavre. Après beaucoup de contestations entre le juge mage et les inquisiteurs, l'affaire fut portée au parlement, qui rendit l'arrêt suivant :

« La Cour, — veu la requeste faite par Maîtres Antoine » de Sabonières et Vital Thèbes, vic. gén. de l'Archevêque » de Tolose, et Frère Gaillard de Petra, inquisiteur de la » foy, et veuë leur sentence : la Cour a ordonné et ordonne » que le corps de feu Gonsalve Molina, en son vivant dé- » claré par icelle sentence hérétique et apostat, sera baillé et » délivré à l'exécuteur de la haute justice pour être brûlé » en la place qui est devant l'eglise métropolitaine de Saint- » Estienne, à laquelle exécution assisteront le juge-mage » des crimes, viguier, et capitouls de Tolose, ausquels et » chacun d'eux la Cour a fait et fait commandement, sur » peine de suspension de leurs offices, de donner aide, se- » cours et faveur auxdits vicaires-généraux et inquisiteur

» en procédant contre les hérétiques et fauteurs d'hérésie ;
» et en outre a ordonné et ordonne que lesdits vicaires et
» inquisiteur, juge-mage, Hugues Bouysson et Jean de
» Saint-Jean, capitouls de Tolose, viendront demain en
» icelle à sept heures du matin faire prendre, en présence
» des advocats et procureur du Roy, telles demandes, re-
» questes et conclusions que bon leur semblera. »

La sentence fut exécutée. Ainsi le demandaient les mœurs du temps.

Le chapitre de Saint-Etienne, depuis sa primitive institution, était demeuré régulier sous la règle de saint Augustin. Ayant voulu à cette époque se faire séculariser, il fallut surmonter beaucoup d'obstacles, car ce projet trouvait une forte opposition dans l'archevêque Jean d'Orléans et dans Pierre Durosier, prévôt du chapitre. Cette opposition fut vaincue, et Pierre de Porta, chanoine de Rieux et conseiller clerc au parlement, fut désigné par le pape Jules II à l'effet de promulguer la bulle de sécularisation, qui porte la date du mois de novembre 1510. Pierre Gaufridi fut chargé de cette promulgation. Par cette bulle, deux archidiaconés, huit prieurés, les offices d'aumônier, d'infirmier, de trésorier et de prieur claustral, furent éteints ; leurs rentes, fruits, biens et émoluments furent unis à la mense capitulaire ; on créa une dignité nouvelle, celle de grand chantre. Les chanoines prirent l'aumusse de fourrure grise et dûrent se conformer au cérémonial et aux coutumes des églises cathédrales. Cette bulle n'assoupit pas entièrement la querelle, car ce ne fut que quatre ans après, en 1514, qu'elle fut reçue par l'archevêque, et qu'il fut stipulé qu'à l'avenir les nominations aux diverses prébendes ou places

vacantes seraient faites alternativement par l'archevêque et le chapitre.

Nous avons vu plus haut qu'on procéda, au commencement du seizième siècle, à l'élévation de plusieurs reliques. En effet, en 1511, les corps des Apôtres saint Simon et saint Jude, et celui de sainte Suzanne de Babylone, furent solennellement élevés, c'est-à-dire ôtés de leur tombeau de pierre et déposés dans des châsses de bois, d'or ou d'argent. — Dans notre histoire de saint Saturnin, nous avons donné le détail des diverses cérémonies qui eurent lieu à cette occasion dans la basilique de Saint-Saturnin ; nous nous bornerons donc ici à marquer le nom des principaux personnages qui figurèrent dans cette solennité : c'étaient Laurent Lallemand, abbé de Saint-Sernin et évêque de Grenoble ; Matthieu d'Artigueloupe, évêque de Pamiers ; Jean d'Auriole, évêque de Montauban ; Jean de Montaigut, abbé de la Case-Dieu. Le panégyrique des Saints fut prêché par Jean de Petra, qui était de l'ordre de saint Dominique.

Ce fut vers ce temps qu'arriva à Toulouse la nouvelle de la mort de la reine Anne de Bretagne, très excellente princesse à qui le roi Louis XII donna de justes regrets, ce qui ne l'empêcha pas d'épouser bientôt après Marie d'Angleterre. Il ne demeura pas longtemps avec sa seconde femme, car il mourut le 1er janvier 1515, ne laissant que des filles de son premier mariage. La couronne de France échut à François comte d'Angoulême et duc de Valois, son neveu. L'intrépide Jules II venait de mourir aussi, et Léon X était monté sur le siége apostolique. Ce pontife accorda un jubilé de joyeux avènement qui attira à Toulouse tant de

fidèles qu'on fut obligé de faire garder par la force armée l'entrée de l'église cathédrale.

Cette ville vit briller alors dans son sein les hommes les plus distingués dans les sciences et les lettres. Guillaume Bunel professait la médecine dans l'université avec un grand succès. Il est auteur de plusieurs ouvrages, entr'autres d'un Traité en vers contenant les *médecines préservatrices et curatives des maladies pestilentieuses.* — Nicolas Bertrandi donnait au public ses *Gestes tolosaines.* Il était avocat au parlement de Toulouse. Son ouvrage, quoique renfermant quelques détails précieux, résisterait difficilement à une critique éclairée et impartiale. — Guillaume de Benoît était conseiller au parlement de Toulouse en 1510. Il fut député par le parlement pour aller féliciter François Ier. Il est l'auteur d'un savant commentaire sur plusieurs traités du droit civil et sur la matière des testaments en particulier ; c'est le plus ancien auteur connu qui ait fait mention de *Dame Clémence,* restauratrice des jeux floraux. Il la désigne en ces termes : « Suivant les lois romaines, il est permis de donner des fonds à une ville, à la charge de célébrer annuellement des jeux, comme a fait cette illustre fille dame Clémence, très riche citoyenne de Toulouse qui, pour exciter la jeunesse à parler avec élégance, a laissé à la ville certains revenus desquels on fait chaque année trois fleurs d'argent, savoir : une églantine, une violette, et un souci doré. » Il est impossible de trouver un témoignage plus convaincant de l'existence de cette femme.

Le parlement de Toulouse avait alors au nombre de ses conseillers clercs le célèbre Jean de Pins, devenu plus tard

évêque de Rieux. Il descendait d'une illustre famille de Catalogne, dont le chef se nommait de Pinos marquis de Barbaza. Il était le troisième fils de Gaillard de Pins, damoiseau, seigneur de Pins et de Muret, et de Clarmonde de Saman. Après la mort de son père, Barthélemy de Pins, son frère, chef du nom et des armes de sa maison, le fit élever avec le plus grand soin. Après avoir fait ses premières études à Toulouse, il les continua à Poitiers, à Paris, et à Bologne en Italie où il eut pour maître le célèbre Beroalde. Sa facilité pour la langue latine et la poésie fut remarquable.

Entré dans l'état ecclésiastique en 1497, il fut ordonné prêtre à Toulouse et fait archiprêtre de Fousseret au diocèse de Rieux. Après avoir cédé à son frère tous ses droits à l'héritage paternel, il repartit pour l'Italie, où il demeura cinq années. Ce fut dans cette période qu'il composa et publia ses premiers ouvrages, 1° une Préface sur les poëmes de Codrus, poète assez renommé à cette époque ; 2° la vie de son maître Beroalde, qu'il dédia à Étienne Poncher, évêque de Paris ; 3° la vie de sainte Catherine de Sienne, qu'il dédia à Louis d'Amboise, évêque d'Albi. Créé conseiller clerc au parlement de Toulouse par Louis XII, en 1509, il s'y lia d'une étroite amitié avec Antoine Duprat, chancelier de France, qui avait été avocat général dans cette même cour. Ce chancelier fit connaître Jean de Pins à la Cour. En 1515, il suivit François Ier en Italie et fit partie du nouveau sénat de Milan. Sur la fin de cette année, Léon X envoya Laurent de Médicis, son neveu, au roi pour lui proposer une entrevue. Jean de Pins et Guillaume de Bonnivet furent choisis pour la ménager. Elle eut lieu à Bologne, où fut signé entre les deux princes le célèbre concordat,

La grande habileté qu'avait montrée Jean de Pins dans toutes ces négociations délicates le fit encore choisir par François Ier pour le représenter auprès de la république de Venise, où il sut ménager les intérêts de son prince et ceux de cette république. Au milieu des soins de la politique, il n'oublia pas la culture des lettres. Ce fut à Venise qu'il composa d'abord un roman, dédié aux enfants du chancelier Duprat, et qui avait pour titre : *Allobrogicæ narrationis Libellus ;* puis une vie de S. Roch ; enfin un traité, *De Vitâ aulicâ,* qui fut plus tard imprimé à Toulouse. De Venise, Jean de Pins fut envoyé à Rome par le roi en qualité de principal ministre, et nous avons plusieurs lettres qu'il écrivit de cette ville à Madame Louise de Savoie, mère du roi, et au monarque lui-même, lettres dans lesquelles il dévoilait avec une étonnante perspicacité les divers projets qu'on formait en Europe contre la France.

Avant de quitter son ambassade, il rendit à Toulouse, sa patrie, quelques services dont nous parlerons bientôt. En 1520, il fut nommé par le roi évêque de Pamiers. Il allait être mis en possession de ce siége par Bernard de Joyeuse, délégué de Gascard de Montpezat évêque de Rieux, lorsque, ce prélat étant venu à mourir, il fut désigné pour être son successeur, en 1523. Nous suivrons plus loin ce grand homme dans le cours de son épiscopat.

En 1516, pendant que Jean d'Orléans archevêque de Toulouse entrait dans les ordres sacrés et recevait le diaconat et la prêtrise, sa ville épiscopale était dotée d'un nouvel établissement. Le frère Matthieu Menou, de l'ordre de saint François, entreprit de donner une mission à Château-Vert, lieu où se trouvaient réunies les filles de mauvaise vie.

Ses prédications produisirent des fruits de salut : un grand nombre de ces filles se convertirent et demandèrent à être réunies en communauté. On leur céda l'hôpital du Saint-Esprit dans la cité, et bientôt après arrivèrent de Paris huit religieuses du couvent de la Madeleine, dont cette maison prit le titre. Cet établissement, situé rue des Couteliers, vis-à-vis de la rue de la Madeleine, fut réformé, au siècle suivant, par les soins d'une religieuse de l'ordre de la Visitation, Mme d'Aligre, qui lui donna ses règles et y fit fleurir la piété. Cette maison est aujourd'hui détruite.

L'année 1517, dans laquelle nous entrons, devint malheureusement trop célèbre dans les annales de l'Eglise par le schisme et l'hérésie de Martin Luther. Il naquit le 10 novembre 1483, à Eisleben (ville du comté de Mansfeld) de Hans Lotter et de Marguerite Linderman, qui étaient de braves et honnêtes gens vivant du travail de leurs mains. Martin alla étudier à Magdebourg, à Eissenach et à Erfurth, ne vivant en ces villes que des aumônes que lui procurait sa belle et ravissante voix. A Eissenach, une femme qu'il avait charmée par la mélodie de ses accents devint sa bienfaitrice : c'était Cotta, qui lui acheta une flûte et une guitare. A Erfurth, en 1503, il prit le degré de maître ès-arts.

La foudre ayant frappé à ses côtés l'un de ses plus jeunes amis, il résolut de quitter le monde, et à l'âge de vingt-deux ans, il se rendit chez les ermites de Saint-Augustin à Erfurth et s'y consacra à Dieu. Quand il eut été ordonné prêtre, en 1507, on le fit venir à Wittemberg où il enseigna la philosophie, et après avoir pris le bonnet de docteur en théologie dans l'université de cette ville, il en devint pro-

fesseur. A cette époque, Luther était pur et chaste ; il renouvelait dans sa cellule de Wittemberg toutes les austérités de la Thébaïde. Cependant son cerveau s'étant exalté par l'excès du travail et de la prière, il était en proie aux tentations les plus affreuses. Il les surmontait toutefois avec courage, il se confessait très-souvent, et ses moindres fautes lui paraissaient des crimes. Il poursuivait des chimères et ne s'était pas aperçu d'un secret orgueil qui le dominait tout entier. Cette passion, si dangereuse pour les grands talents, s'épanouissait en lui au bruit des applaudissements humains ; sa chaire de professeur de théologie était environnée d'une jeunesse attentive qui admirait sa parole claire, éloquente, incisive. Il fut nommé prédicateur de la ville. Son action oratoire, sa voix pleine et sonore charmaient ses auditeurs ; ses explications de la Bible d'après le texte seul de la Vulgate répandaient une nouvelle vie dans tous ses discours. Telle était la situation de Luther à Wittemberg lorsque Léon X fit publier en Allemagne de grandes indulgences pour tous ceux qui contribueraient par leurs dons à l'achèvement de la basilique de St-Pierre et aux frais de la guerre contre les Turcs. Jusqu'alors la prédication des indulgences avait été dévolue aux augustins ; cette fois elle le fut aux dominicains : de là une triste rivalité entre ces deux corps. Staupitz, vicaire général des augustins, résolut de venger la prétendue injure que l'on faisait à son ordre, et comme il existait quelques abus dans la prédication de ces indulgences, Staupitz chargea Luther de s'élever contre ces abus dans ses leçons publiques.

D'un autre côté, le dominicain Tezel alla prêcher les indulgences à lüterborck, à huit milles de Wittemberg. Tous

les habitants de cette dernière ville accoururent vers Tezel; la chaire de Luther et son école ainsi que les confessionaux des Augustins étaient abandonnés. C'en était assez, c'en était trop pour ne pas enflammer de colère et de dépit le jeune moine : il prêcha donc publiquement à Wittemberg contre l'abus des indulgences, et de l'abus il passa bientôt à la chose et s'éleva contre elles. A ce premier discours succédèrent des thèses que Luther fit afficher, le 1er novembre 1517, sur l'un des piliers de l'église de Wittemberg, et dans lesquelles ses assertions hardies et téméraires étaient développées jusqu'à l'hérésie.

Dès ce moment Luther abandonna la foi catholique, et le voilà enseignant les propositions suivantes : 1° que ce qui nous justifie n'était rien en nous ; 2° que nous ne sommes justifiés que par l'imputation que Dieu nous fait des mérites ou de la justice du Rédempteur ; 3° que nous pouvons nous appliquer par la foi cette justice ; 4° que cette foi justifiante consistait à croire que tous nos péchés nous étaient remis ; 5° qu'on était pleinement justifié par cette certitude. Tout le protestantisme est à peu près renfermé dans ces propositions. Dès que Luther eut affiché ces thèses, il fallait, au lieu de disputer avec lui, que Staupitz son supérieur le rappelât dans son couvent et qu'il le mît dans l'impossibilité de propager ses erreurs. C'était un homme qu'il fallait oublier et faire oublier. On prit un parti tout opposé : on répondit à ses thèses, on le cita à Rome, et Cajetan ne put le convaincre. Luther ajouta de nouvelles erreurs aux premières, et finit par attaquer presque tous les dogmes catholiques. A la faveur de la faiblesse des princes, il continua à dogmatiser.

Nous avons cru devoir faire connaître rapidement le chef de cette détestable hérésie qui mit le trouble dans toute l'Eglise et attira sur elle et sur la société, au seizième siècle, tant de malheurs.

Pendant que Luther soutenait ses thèses à Wittemberg, Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse, recevait à Paris, le 26 avril 1517, la consécration épiscopale dans l'église de Sainte-Geneviève. Il fut sacré par Philippe cardinal de Luxembourg, assisté d'Etienne Poncher de Paris et de Jean le Veneur de Lizieux, et figura au couronnement de la reine de France. Nous ne pensons pas qu'il ait fait partie des Etats du Languedoc que le roi avait convoqués pour le 12 octobre 1518. L'assemblée se tint à l'hôtel-de-ville, et la messe fut célébrée aux Jacobins.

On était alors très occupé à Toulouse d'une affaire qui avait pour objet la réforme du couvent des Grands-Carmes. Le roi et le pape s'étaient réunis pour nommer des commissaires : c'étaient le vicaire-général de Jean d'Orléans, frère Louis de Lira, prieur des carmes de Paris, et frère Raymond de Gossins, jacobin et inquisiteur de la foi. Le parlement, conformément aux ordres de la cour, désigna de son côté le président Maynier et le conseiller Laporte. Les commissaires se rendirent au couvent; ils trouvèrent les portes fermées et les moines sonnèrent le tocsin. La nuit ayant porté conseil, ils reçurent le lendemain les commissaires, et la réforme fut acceptée.

Toulouse fut évangélisée en 1518 par deux prédicateurs célèbres. L'un était un cordelier nommé Thomas de Illirico. L'église des Cordeliers où il prêchait ne pouvant plus contenir le nombre de ses auditeurs, on choisit la place

Saint-Georges pour le lieu de sa mission. L'autre était Arnaud Reveland, prêtre séculier, qui prêchait à S[t]-Etienne. Les fruits les plus abondants de salut couronnèrent le zèle de ces hommes apostoliques. Ce fut à la suite de ces prédications qu'on détruisit les jeux de hasard ; des pierres portant le monogramme du Sauveur furent placées à l'entrée d'un grand nombre d'habitations, et les capitouls ordonnèrent que quatre hommes parcourraient pendant la nuit les divers quartiers de la ville en criant : *Réveillez-vous, ô vous qui dormez ! priez Dieu pour les trépassés.* Cette dernière institution se perpétua jusqu'à la Révolution française.

Nous ignorons si le grand-pénitencier de Rome envoyait des subdélégués dans les diverses parties du monde pour absoudre de certains crimes qui relevaient de ce tribunal suprême. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un abbé de S[t]-Ubery, ou peut-être de Saint-Thibery, nommé Dupuy, se rendit en 1518 à Toulouse avec le titre de subdélégué du pénitencier de Rome, et donna des absolutions à plusieurs criminels, avec défense aux officiers royaux d'inquiéter ceux qui étaient ainsi absous. Le parlement regarda ces actes comme abusifs, et condamna Dupuy à une amende de cent livres, et de cinquante livres tournois envers le premier président que cet abbé avait injurié dans une lettre écrite à son procureur. L'arrêt du parlement n'arrêta pas les entreprises de l'abbé, qui fit afficher à plusieurs carrefours de la ville une bulle du pape portant admonestation publique contre ceux qui l'avaient condamné. Les registres du parlement ne donnent pas la suite de cette affaire.

Cette cour souveraine eut aussi à s'occuper du concordat

qui venait d'être passé entre Léon X et François Ier. Le parlement et l'université de Paris avaient d'abord refusé de recevoir ce concordat, comme contraire à la pragmatique-sanction de Charles VII ; cependant le parlement de Toulouse, ayant appris que celui de Paris avait enfin reçu cet acte des deux puissances, s'assembla extraordinairement, prit lecture de toutes les missives du monarque et reçut le concordat avec cette clause : *sans préjudice des priviléges et libertés de l'Eglise gallicane.*

L'université de Toulouse imita sans doute la conduite du parlement pour la réception du concordat, car nous n'avons trouvé aucune trace d'opposition à cet acte dans nos annales. La ville, à cette époque, se montra très-généreuse envers elle, car elle fit construire les *études,* salles dans lesquelles les professeurs en droit civil et canonique donnèrent leurs leçons. Elles étaient situées au lieu où se trouve aujourd'hui la faculté de droit. Le collége de Saint-Raymond reçut une augmentation de personnel par les libéralités de Jean Bonhomme, curé de Saint-Michel-de-Lanès au diocèse de Mirepoix, qui porta à dix-huit le nombre des prêtres collégiats.

Le 12 octobre 1518, le roi fit assembler les Etats du Languedoc à Toulouse. L'assemblée se tint à l'hôtel-de-ville, et la messe fut célébrée dans l'église des Jacobins. On accorda au roi, pour l'aide et l'octroi, les mêmes sommes que l'année précédente. Aucun évêque ne fut présent à ces états. Les grands-vicaires de Narbonne et de Toulouse eurent une discussion assez vive au sujet de la présidence, qui fut dévolue au premier.

L'année 1519 vit à Toulouse la réforme des religieux

augustins comme elle avait déjà vu celle des carmes. L'archevêque et les capitouls envoyèrent à Rome Jacques de la Gorrée, banquier en cette cour, afin d'obtenir du pape la commission nécessaire à cet effet. La Gorrée trouva à Rome Jean de Pins dont nous avons déja parlé, et avec lequel il traita longuement de cette affaire, en présence du cardinal *Santiquatro*. Ce cardinal, faisant allusion à la conduite qu'avait tenue le parlement à l'égard de l'abbé de Saint-Thibery, se répandit en invectives et en menaces contre cette cour. Jean de Pins, en cette occasion, prit ouvertement la défense du parlement et de sa patrie. Il ne laissa pas toutefois de plaider la cause de l'abbé qui avait été mis en prison à Toulouse, et engagea Léon X à écrire en ces termes au roi pour obtenir l'élargissement de cet ecclésiastique : « Sire, Sa dite Sainteté m'ordonne à » grosse instance de vous écrire et supplier que votre bon » plaisir daigne prendre l'abbé de St-Thibery, qui est pri- » sonnier à la conciergerie de votre parlement de Tou- » louse, en singulière recommandation. »

Quant à la réforme des augustins, le pape nomma pour commissaires l'archevêque de Toulouse, l'inquisiteur Raymond de Gossins, le gardien des cordeliers et le prieur des carmes. On avait formé le projet d'envoyer de Rome quelques religieux augustins à Toulouse pour opérer l'œuvre de la réforme, dont les mémoires de cet ordre ne font, du reste, aucune mention. Il y est seulement marqué que François Ier exempta des tailles le couvent, et que cette maison devint l'objet d'une certaine jalousie de la part du clergé séculier à cause des priviléges et faveurs pontificales et royales dont elle avait été dotée. La réforme

fut exécutée le 9 août 1520 par Jean d'Orléans, qui venait de prendre possession de son siége par procureur, ayant choisi pour son vicaire-général au spirituel et au temporel Jean Tesle, doyen de Saint-Florent d'Amboise. Jean d'Orléans, qui venait d'être nommé abbé commandataire du Bec et évêque d'Orléans, obtint du pape la permission de garder ces nouveaux bénéfices avec l'archevêché de Toulouse.

En 1520, la peste désola cette ville. Le parlement s'étant dissous, les présidents et les conseillers, saisis de frayeur, se retirèrent dans leurs domaines, confiant la garde des habitants au dévouement des capitouls. On employa tous les moyens possibles pour arrêter ce terrible fléau. Les médecins ordonnèrent de faire allumer de grands feux pour purifier l'air, et le clergé fit sonner dans la nuit toutes les cloches pour inviter à la prière. La peste ayant cessé, le premier président, qui s'était retiré à Montbrun près de Montgiscard, rentra alors à Toulouse.

Au milieu des ravages de la peste, Laurent Lallemand, évêque de Grenoble et abbé de Saint-Saturnin, jeta les fondements du couvent et de l'église des religieux minimes. Déjà ces religieux avaient été introduits au commencement de ce siècle, et la chapelle de Saint-Roch, qui était très-ancienne, avait été dédiée à saint François de Paule, fondateur de cet ordre. Il ne faut pas confondre cet abbé de S[t]-Sernin avec son oncle, portant le même nom, qui le précéda dans la dignité abbatiale et dans l'évêché de Grenoble. Nous pensons que l'église des Minimes, devenue de nos jours une église paroissiale, fut construite à cette époque. On voit au-dessus de la porte les armes de ce

prélat. Quant au couvent, dont une partie est encore debout, il paraît être d'une construction plus récente.

Ce fut, comme on le sait, le 15 juin 1520 que les nouvelles erreurs de Luther furent foudroyées par une bulle de Léon X. Elles sont renfermées dans quarante-et-un articles, extraites par ordre des écrits qu'il avait déjà publiés. S'il faut ajouter foi à l'annaliste de Toulouse, ces erreurs auraient été répandues dans cette ville cette même année ; il affirme aussi que, la veille de la fête de saint Thomas, on fit brûler un hérétique qui les avait déjà embrassées. A peine furent-elles connues de l'université de Toulouse, que ce corps les attaqua vivement par l'organe de son recteur Jean de Fraicines, qui composa contre l'hérésiarque un livre sur le sacrement de l'autel. Les registres de l'inquisition de Toulouse nous offrent les noms de plusieurs hérétiques renfermés, vers la même époque, dans les prisons de ce tribunal : c'étaient Jean de Vals, Pierre d'Agen, et Adrien de Villa, prêtre. Il est toutefois difficile d'affirmer si ces hommes étaient déjà infectés des erreurs luthériennes.

Le 15 mars 1521, Jean d'Orléans fit son entrée solennelle à Toulouse, accompagné dans cette imposante cérémonie par tous les évêques de la province et par l'abbé de Gimont. A son arrivée, la peste exerçait ses ravages dans sa ville épiscopale ; le parlement se vit obligé de se retirer à Lavaur, où il demeura deux années entières. Ce fléau ne put arrêter les dissensions qui existaient entre les religieux observantins et les conventuels du grand-couvent. Le P. Bosset, observantin, présenta une requête à M. de Saint-André, premier président au parlement, à l'effet de

procéder à la réforme des cordeliers. Ceux-ci furent en effet expulsés de leur couvent ; mais ce ne fut pas sans opposer une vive résistance, car le P. Molinié, homme ardent et impétueux, employa tout ce qui était en son pouvoir pour arrêter le coup qui allait frapper sa maison. Inutiles efforts ! le premier président se rendit à main armée au couvent, les religieux furent arrêtés et conduits dans les prisons de l'archevêché, et ensuite envoyés dix à la Daurade, dix aux Jacobins, dix aux Carmes, dix aux Augustins, huit aux Minimes, et huit aux Trinitaires.

Le tribunal de la Sainte-Inquisition de Toulouse fut renforcé à cette époque de plusieurs membres du parlement : messires d'Olmières, Jean Barthélemi, Tristan de Lescure furent désignés pour assister l'inquisiteur et le vicaire-général de l'archevêque dans les diverses procédures. Ces conseillers entrèrent en fonctions par le procès qui fut intenté à Pierre de Beaumont, médecin, prévenu d'avoir embrassé, à ce que l'on croit, les idées nouvelles.

La guerre s'étant déclarée entre François Ier et Charles V, le roi fit assembler les Etats du Languedoc à Beaucaire, le 8 janvier 1523, pour demander des subsides. On trouve dans cette assemblée, en qualité de députés de Toulouse, le docteur Etienne de Paulo et Pierre Potier seigneur de la Terrasse. Cette ville fut fortifiée par le roi afin de la mettre à l'abri des entreprises des Espagnols qui menaçaient les frontières voisines. On pensait que le connétable de Bourbon, qui venait d'abandonner par une triste défection le parti du roi, pourrait passer en Espagne en se rendant à Toulouse : c'est ce qui détermina le prince à envoyer dans cette ville le sieur de Lettes seigneur de

Montpezat, avec des lettres pour le parlement. Cette compagnie ordonna au sénéchal de faire garder avec soin les divers passages des Pyrénées, entr'autres celui de St-Béat; mais le connétable prit une autre route. Alors le roi envoya en Languedoc le maréchal de Lautrec, qui fit son entrée à Toulouse en 1523, à la tête d'un corps de troupes amené de la Guienne.

Si, d'un côté, le parlement se mêlait de politique, de l'autre il exerçait son autorité sur les affaires de l'Eglise. Ainsi, quelques démêlés ayant eu lieu entre Laurent Lallemand abbé de Saint-Saturnin et ses chanoines, le parlement rendit un arrêt pour enjoindre à l'archevêque ou à son vicaire-général de procéder à la réforme de l'abbaye, désignant à cet effet les abbés de Saint-Ambroise de Bourges et de Gaillac, qui se trouvaient alors à Toulouse. L'arrêt ne fut pas mis à exécution et les parties s'arrangèrent entr'elles.

La peste, en 1524, décima le couvent des Dominicains. Pour les dédommager de ces pertes, le ciel leur envoya une insigne bienfaitrice dans la personne de madame de la Pélicière, qui laissa à ce couvent des sommes considérables avec lesquelles on fit des acquisitions nouvelles, des constructions, et plusieurs ornementations intérieures.

Le désir d'arrêter le fléau dévastateur dont nous venons de parler porta les capitouls à réunir en un seul hôpital tous les autres hôpitaux de la ville. On choisit pour le lieu de la réunion l'hôpital Saint-Jacques, situé sur la rive gauche de la Garonne et qui portait autrefois le nom de Sainte-Marie; il prit alors le nom de Saint-Jacques d'une ancienne chapelle dédiée à ce saint. Avant la fusion dont

il est ici question, cet hôpital était déjà considérable. On porte sa fondation au commencement du treizième siècle, et on reconnaît pour fondateurs deux habitants de Toulouse, Roger et Bernard de Novello. Quelques années plus tard, il s'y forma une confrérie célèbre qui administra les biens de cet hospice. Au quatorzième siècle, il était desservi par vingt-deux religieuses appelées *les Sœurs de la Daurade*. Nous plaçons en note les noms de tous les hôpitaux qui existaient à Toulouse à l'époque de cette réunion. (*)

Le 24 février, 1525 François Ier fut fait prisonnier à la bataille de Pavie. Aussitôt le maréchal de Lautrec écrivit au parlement de Toulouse pour lui annoncer cet évènement. Cette compagnie ordonna immédiatement des prières publiques dans tout son ressort pour la délivrance du monarque, et les jeux et les divertissements publics furent suspendus. Le maréchal ordonna qu'on détruisît toutes les maisons situées hors des remparts, et qu'on réparât

(*) L'hôpital de la Porte-Saint-Etienne (des Donats) — l'hôpital de la Porte-Neuve — l'hôpital du Taur, pour les enfants trouvés — l'hôpital de la Grave — l'hôpital Saint-Sébastien ou des Pestiférés — l'hôpital de Pons, à Saint-Cyprien — l'hôpital Saint-Nicolas — l'hôpital Saint-Orens — l'hôpital Saint-Eutrope — l'hôpital Saint-Jacques, à Arnaud-Bernard — l'hôpital du Saint-Esprit, pour les repenties — l'hôpital Notre-Dame du Puy, à Saint-George — l'hôpital Saint-Antoine de Vienne — l'hôpital Saint-Antoine de Lézat — l'hôpital Saint-Anian — l'hôpital Saint-Raymond — l'hôpital du Corps-Dieu, près de Nazareth — l'hôpital du Puy-Milan — l'hôpital Saint-Remi — l'hôpital de la Sainte-Trinité — l'hôpital Saint-Barthélemy — l'hôpital de la Maynadière, près de la Daurade — l'hôpital Sainte-Catherine des Rogneux, à Saint-Michel — l'hôpital du Temple — l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem.

les murailles dans la crainte de l'invasion des Espagnols. René Ragueneau, maître des requêtes, fut envoyé à Toulouse par la reine-mère pour y régler les mesures à prendre par suite de la captivité du roi. Nous croyons que ce fut à cette occasion qu'on aliéna plusieurs biens dans le Toulousain pour constituer la rançon du roi, qui venait d'être conduit à Madrid. Le prieuré de Saint-Loup, près de Toulouse, fut engagé à cette occasion.

Pendant sa captivité à Madrid, le roi fut atteint d'une maladie qui inspira de l'inquiétude pour ses jours. Dans l'extrémité où il se trouvait réduit, il fit un vœu aux saints dont les reliques reposent dans la basilique Saint-Saturnin de Toulouse pour obtenir le rétablissement de sa santé. Dès qu'il fut libre, il chargea Jacques de Minut, premier président du parlement, de remplir son vœu. Ce magistrat se rendit à la basilique et offrit, au nom du roi, six gros cierges parsemés de fleurs de lys d'or, que l'on suspendit à la grille du tombeau de saint Sernin, vis-à-vis de la chapelle du Saint-Esprit. On plaça aussi une plaque de marbre noir portant une inscription en lettres d'or pour perpétuer le souvenir de la piété du monarque. (1)

(1) Voici cette inscription :

AD PERP. REI MEM.
FRANCISCUS I. GALLIÆ REX, MADRITI CUM ESSET
APUD HOSTES LETHALI MORBO AFFECTUS, DIVIS QUORUM
SACRÆ RELIQUIÆ IN HAC SANCT. BASILICA
ASSERVANTUR VOTUM NUNCUPAVERAT, QUOD FRANSCISCI MANDATO-
REGIIS VICIBUS CLARIS. VIR JACOB. MINUTIUS
SENATUS TOLOSA. PRINCEPS, ADSTANTIBUS OMNIUM ORDINUM
CIVIBUS, RITE PERSOLVIT ANNO SALUT. 1525.
POSUERE VIRI CAPITOLINI.

Comme il avait résolu de se rendre à Toulouse en quittant Madrid, et que la reine-mère avait écrit aux capitouls à ce sujet, on se disposait à le recevoir avec cette magnificence digne de sa personne royale ; on avait même déjà préparé des présents pour lui être offerts, entr'autres six statuettes d'argent représentant les six apôtres dont les corps reposent dans la basilique de Saint-Saturnin, lorsqu'on reçut de nouvelles lettres de la régente qui annonçaient aux capitouls que le roi avait changé son itinéraire, et qu'il se rendait directement à Paris.

Un évènement extraordinaire vint tout-à-coup agiter la population toulousaine : il était question d'un miracle opéré par un crucifix qui était élevé sur la place du Salin. Le vicaire-général de l'archevêque, l'inquisiteur de la foi et un conseiller du parlement procédèrent à une enquête sur la vérité du prodige. L'histoire ne nous apprend rien sur la suite de cette enquête ; mais elle nous dit que le curé de la Dalbade, Jean de Sabonières, et le syndic du chapitre de Saint-Etienne se disputèrent les riches offrandes que l'on déposait aux pieds du crucifix ; qu'il y eut procès sur cette grave affaire, et que le parlement, dans sa haute sagesse, décida en faveur du curé de la Dalbade.

Un évènement d'une autre nature arriva à Toulouse en l'année 1526 : nous voulons parler de la sécularisation du chapitre régulier de Saint-Saturnin que Clément VII opéra par une bulle du mois d'octobre, à la prière de Laurent Lallemand et du chapitre de la basilique. Le pape reconnaît dans sa bulle l'existence à Saint-Sernin des corps de six apôtres, et y désigne par leurs

noms les treize prieurés dépendant de l'abbaye qui étaient situés dans les diocèses de Toulouse, de Mirepoix, de Lombez et de Pampelune (en Espagne). Nous pensons que ce fut à l'occasion du changement opéré dans la basilique que le pontife accorda un jubilé qui devait être célébré tous les cinq ans dans cette église. L'ouverture en fut faite cette année-là par une procession solennelle à laquelle assistèrent tous les ordres de la ville.

Au mois d'octobre 1526, mourut à Toulouse Pierre de Buxi, évêque de Lavaur. Il était docteur en l'un et l'autre droit, chancelier de l'Eglise de Toulouse, chanoine d'Albi et de Lavaur, archiprêtre de l'église de Montastruc et notaire apostolique. Il fut élevé à la dignité de prévôt de l'église Saint-Etienne par la mort de Pierre Durosier, et de là il fut appelé à l'évêché de Lavaur. Son inhumation eut lieu dans le chœur de l'église métropolitaine.

Nous ne devons pas oublier dans cette histoire la pieuse légende qui se rattache à la fondation de Notre-Dame de Nazareth à Toulouse. En creusant les fossés de la ville, on avait trouvé, assez près de la porte Montgaillard, une image de la Vierge revêtue d'un éclatant soleil. Il fut dès-lors résolu qu'on construirait une chapelle pour la recevoir, et une femme pieuse offrit sa maison, qui fut changée en oratoire sous le nom de Notre-Dame de Nazareth. Dès le principe il était situé hors des murs. Au treizième siècle, Bertrand de l'Isle laissa trois cents livres pour être employées en rente annuelle de quinze livres à l'entretien d'un prêtre qui devait être attaché au service de la chapelle ; plus tard, elle fut transportée dans l'intérieur de la ville, au lieu où elle est aujourd'hui située. On

reconnaît messire de Vabres pour son fondateur. Au seizième siècle, Georges d'Olmières, président au parlement, obtint des bulles pour l'érection de cette église en collégiale. Ces bulles furent fulminées par Jean de Pins, évêque de Rieux, et Barthélemy Castellan, archidiacre d'Avignon.

Toutefois le syndic du chapitre de Saint-Etienne fit opposition à la fulmination de la bulle, et Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse, se joignit à lui : en sorte que l'érection ne put avoir lieu, et que la chapelle demeura sous la dépendance du chapitre de Saint-Etienne, qui y établit quelques prêtres consorcistes pour la desservir. (Cette chapelle, décorée avec une pieuse magnificence, a été cédée aux missionnaires du diocèse. On y voit le mausolée de M. de Hauteserre; elle garde aussi le tombeau du P. Seranne de la compagnie de Jésus, mort à Toulouse en odeur de sainteté.)

Les funestes erreurs de Luther, qui s'étaient déjà répandues en France dans les principales villes du royaume, commençaient à attirer à son parti les hommes dont l'esprit était exalté par l'orgueil ou le cœur gâté par les passions. Dès le mois d'avril 1521, la faculté de théologie de Paris censura les opinions de l'hérésiarque, et démontra qu'il ne faisait que ressusciter tous le systèmes des hérétiques et des impies des temps passés. Tous les livres que Luther avait déjà composés, entr'autres celui de la Captivité de Babylone, furent analysés par la faculté avec beaucoup de précision et de clarté.

Toulouse ne tarda pas à être infectée des erreurs de Luther puisque, à peu près à l'époque dont nous écrivons

l'histoire, le parlement déclara que le jugement des luthériens appartiendrait au tribunal de l'Inquisition. Les nouvelles doctrines firent d'abord quelques prosélytes parmi les écoliers de l'université dont la tête était facile à s'exalter, et qui, sous le prétexte de liberté, étaient disposés à admettre des systèmes qui la favorisaient outre mesure. Les progrès rapides de l'hérésie doivent être bien moins attribués à quelques désordres qui régnaient dans le clergé séculier et régulier qu'à l'amour de la nouveauté, surtout quand elle favorise les mauvaises passions, et qu'à l'ignorance en matière de religion dans laquelle vivaient la plupart des peuples. Nous avouons toutefois que le clergé n'apportait pas en général assez de zèle à l'instruction des fidèles, et que beaucoup d'évêques ne résidaient pas assez habituellement dans leur diocèse. Leur absence ne contribua pas peu au progrès de l'erreur. Ainsi, en 1528, Jean d'Orléans, au lieu de se trouver à Toulouse au milieu de son troupeau, assistait au contrat de mariage de Philippe de Savoie et de Charlotte de Longueville.

L'hérésie ne fut pas le seul fléau qui menaça cette ville en cette même année, car la peste et la famine s'y joignirent pour désoler les habitants. La charité chrétienne se trouva, par son dévouement, au niveau des calamités : on érigea de toutes parts des hôpitaux temporaires pour recevoir les pestiférés de plusieurs contrées voisines dont le nombre s'était grandement accru ; les orphelins de l'un et de l'autre sexe furent placés à l'hôpital du Taur, situé vis-à-vis de l'église de ce nom, et ensuite répartis chez les plus riches propriétaires. On eut recours à la prière pour apaiser le ciel ; les capitouls firent un vœu aux

reliques de l'église de Saint-Saturnin, et offrirent un plan en relief de la ville de Toulouse, que l'on voit encore aujourd'hui suspendu à la voûte du déambulatoire de l'abside. Les ravages qu'exerça la peste déterminèrent la création de quelques hôpitaux : c'est ainsi que le prieuré de Sainte-Catherine, situé au faubourg Saint-Michel, fut changé en un établissement sanitaire pour les hommes atteints de maladies cutanées. Le fléau qui, cette année, désola la ville de Toulouse fut la cause qu'on diminua la taxe de trente-cinq mille livres qu'on lui avait imposée pour la rançon du roi, et qu'elle fut réduite à vingt-cinq mille.

L'université de Toulouse était alors une des plus florissantes de l'Europe ; la faculté de droit civil et canonique y avait attiré un nombre prodigieux d'étudiants de diverses nations, entr'autres des Espagnols et des Allemands. Chaque nation avait formé une espèce de confrérie sous la protection d'un saint ou patron particulier; chaque confrérie avait un prieur, un trésorier, et un orateur. Le prieur présidait l'assemblée, le trésorier recevait les deniers de l'épargne, et l'orateur, qui était d'ordinaire le plus capable de la troupe, devait prononcer un discours pour la fête du saint ainsi qu'une oraison funèbre aux jours d'enterrement. Ces confréries devinrent suspectes au parlement, qui rendit un arrêt pour les dissoudre. A la vérité, cet arrêt ne reçut pas son exécution, mais il ne laissa pas que de jeter le trouble parmi les écoliers et d'exciter même leur indignation.

L'orateur de la nation française à Toulouse était à cette époque Etienne Dolet, l'un des plus beaux esprits de son

siècle. Il était né à Orléans en 1509 et avait alors une vingtaine d'années. Après avoir fait à Paris de fortes études et suivi avec éclat les cours d'éloquence latine de Nicolas Berauld, où il avait puisé un goût prononcé pour cette langue et une véritable passion pour Cicéron, il était devenu un de ces redoutables humanistes du seizième siècle tout bardés de latin et terribles dans la dispute. Pendant trois ans il travailla à Padoue sous Simon de Villeneuve qui lui enseigna l'art de polir son style. De Padoue il se rendit à Venise, où il assista aux leçons de Battista Egnazio qui expliquait *les Offices* de Cicéron et le livre de Lucrèce. Le prieur, qui présidait à ces études, ne l'empêcha pas d'offrir à Venise quelques sacrifices à l'amour profane. (Il est bon de tout noter dans des hommes de cette trempe.)

Cédant au conseil de l'un de ses amis, qui lui persuadait de se livrer à l'étude du droit, Dolet vint à Toulouse en 1528 ou, plus exactement peut-être, en 1531. Un illustre prélat de l'Eglise de France, l'évêque de Rieux, Jean de Pins, devint son protecteur et lui fournit les fonds nécessaires pour son voyage et son entretien à Toulouse. On suppose que Dolet avait connu ce prélat en Italie. Ayant été choisi pour prononcer le discours d'usage à la tête de la nation française, Dolet stigmatisa en ces termes le parlement et son arrêté : « Notre crime c'est de nous unir,
» de vivre ensemble en bons compagnons, de nous secourir
» mutuellement comme frères. Dieux immortels ! dans
» quel pays sommes-nous ? chez quelles gens vivons-nous ?
» La grossièreté des Scythes, la monstrueuse barbarie des
» Gètes ont-elles fait irruption dans cette ville pour que les

» pestes humaines qui l'habitent haïssent, persécutent, et » proscrivent ainsi *la sainte pensée ?* »

On voit poindre dans ces derniers mots l'idée luthérienne qui reposait tout entière sur le libre examen privé, au mépris de l'autorité légitime. Dolet continue : « Les » Turcs laissent les chrétiens s'assembler entr'eux sans la » moindre opposition ; ils ne font violence à personne, ils » souffrent que les étrangers s'organisent à part, et leur » permettent de se régir eux-mêmes d'après une organisa- » tion spéciale. Il n'en est pas ainsi des magistrats toulou- » sains : nous pratiquons avec eux la même religion, nous » vivons soumis au même gouvernement, nous parlons à » peu près la même langue, eh bien ! toutes ces considé- » rations ne les empêchent pas de nous traiter en étran- » gers, que dis-je ! en ennemis. »

Les Gascons voulurent avoir leur revanche : ils chargèrent Pierre Pinache, leur orateur, de répondre à Dolet. Sa harangue fut virulente et appela un nouveau discours de Dolet, qui ne mit plus de bornes à sa colère. Nous verrons plus tard les suites de ces disputes universitaires.

Les progrès du luthéranisme à Toulouse déterminèrent le clergé à resserrer les liens de la discipline ecclésiastique. Le chapitre de l'Eglise métropolitaine publia en 1530 ses nouveaux statuts, qui sont les plus anciens que nous possédions en manuscrit. Ils sont divisés en cent et quelques articles, et ont trait à la manière dont les Offices doivent être célébrés ; il y est aussi question des diverses dignités capitulaires et de la qualité de revenus fixée à chacune d'elles. Ces statuts reçurent l'approbation de Jean d'Orléans, qui publia lui-même les siens l'année suivante. Ils

portent le titre de *Constitutions du diocèse de Toulouse,* et sont divisés en quatre-vingt-un chapitres. Le syndic de la ville de Toulouse poursuivit ces constitutions devant le parlement comme abusives en plusieurs articles ; le syndic signalait les articles des mariages clandestins, ceux des immunités des biens de l'Eglise, des questeurs, de l'inhabileté des recteurs et vicaires à retenir les testaments, du droit des recteurs sur les sépultures et sur la célébration de certaines fêtes. Le parlement, après avoir pris connaissance des articles incriminés, déclara y avoir abus, et condamna le vicaire-général à l'amende. Cette compagnie ne se montra pas alors très versée dans le droit canonique, car il est très facile de justifier les articles prétendus abusifs. Cette affaire n'alla pas plus loin, et les statuts de Jean d'Orléans demeurèrent comme un monument de son zèle pour le rétablissement de la discipline. Ils ont été imprimés au dix-septième siècle. — L'archevêque ne se trouvait pas à Toulouse à l'époque de ce procès ; il avait été obligé d'assister au couronnement d'Eléonore d'Autriche, reine de France.

L'un des plus zélés partisans de l'hérésie luthérienne dans le Toulousain et l'Agenais, fut Jules de l'Escalle ou Scala, de l'illustre maison de Véronne et Vicence, qui se mit à propager les erreurs nouvelles, de concert avec Marc-Antoine de La Romée, évêque d'Agen. Leurs prédications furent soutenues par celles de trois religieux augustins nommés frère Tadié, frère Clément de *Blanca-Terra ;* le nom du troisième est resté inconnu. Ces malheureux avaient apostasié le catholicisme pour devenir les disciples de Luther. C'étaient des hommes très éloquents et qui ga-

gnèrent à la nouvelle doctrine un grand nombre de religieux, de magistrats, de professeurs, de nobles, mais peu de peuple. Deux cordeliers se mirent aussi prédicants. L'un, appelé *de Nuptiis,* était fortement protégé par la reine de Navarre qui se montrait très favorable au luthéranisme; il prêchait à la Daurade, de compagnie avec Melchior Flavin, religieux du même ordre. Avertis l'un et l'autre que le parlement allait les faire jeter dans les fers, ils prirent la fuite et eurent le bonheur de revenir à l'Eglise qu'ils avaient désertée.

Le mal allant toujours croissant, le parlement crut devoir prendre une mesure de rigueur : le 31 mars 1532, jour de Pâques, il rendit un arrêt pour faire citer et comparaître devant l'inquisiteur tous ceux qui étaient convaincus ou suspects de la nouvelle hérésie. Trente-deux furent ajournés à comparaître. Parmi ces derniers, se trouvait Jean de Boissonné, professeur en droit à l'université de Toulouse. Il fut condamné à faire amende honorable, à payer mille livres aux pauvres, et à voir sa maison confisquée. L'exécution de la sentence eut lieu sur un échafaud dressé sur la place de Saint-Etienne. Jean Boissonné y parut vêtu d'une robe grise, la tête nue et rasée. L'inquisiteur lui adressa de sa chaire un long discours dans lequel il retraça l'histoire de tous les maux que l'hérésie avait causés en France, et à Toulouse en particulier. Après ce discours, Boissonné, qui par ses talents et ses vertus privées excitait les plus vives sympathies, lut et signa son abjuration, puis reçut dans l'église l'absolution de son hérésie. Au moment où Boissonné faisait ainsi amende honorable, on élevait la grande tour ou clocher de S[t]-Etienne.

Ce professeur était très versé dans la science du droit ; il faisait aussi des vers. On a conservé ceux qu'il composa en l'honneur de dame Clémence-Isaure.

Jean de Cadurque ne fut pas aussi heureux que Boissonné. C'était un clerc licencié en droit de la ville de Limoux. Il fut accusé d'avoir prêché le luthéranisme la veille de la Toussaint, et d'avoir substitué (le jour de la fête du gâteau des rois) à ces paroles : *le roi boit,* celles-ci : *Christ, règne en nos cœurs,* paroles qui étaient devenues le signe de ralliement du nouveau parti. Cadurque fut conduit sur la place de Saint-Etienne où, ne voulant pas abjurer ses erreurs, il fut dégradé de la tonsure cléricale et de son titre de licencié. Un moine jacobin fut chargé de prononcer le discours ordinaire. Comme il citait un passage de l'épître dernière de saint Paul à Timothée, Cadurque acheva ce passage en l'appliquant à l'Eglise romaine. On le conduisit ensuite au palais, où il reçut la sentence de mort. En sortant il s'écria : O palais d'iniquité ! ô siége d'injustice ! Il fut brûlé vif sur la place du Salin, conservant jusqu'au dernier moment une constance digne d'une meilleure cause. Un cordelier nommé Marcii, qui avait été jeté dans les prisons pour avoir prêché le luthéranisme à Castres et dans le Rouergue, fut aussi brûlé vif à Toulouse. Vingt-deux personnes furent encore placées sur l'échafaud pour y abjurer les nouvelles erreurs : ce qui montre combien cette doctrine avait fait de progrès rapides à Toulouse.

Le chapitre de Saint-Sernin possédait alors parmi ses chanoines Pierre de Papillon, natif de Bourges. Par son testament, qui porte la date de 1532, il céda sa maison et

ses jardins, situés dans le capitoulat de Saint-Pierre des Cuisines, pour y fonder un collége pour sept collégiats prêtres, dont deux devaient être du diocèse de Bourges. Ce collége n'existait déjà plus à l'époque de la Révolution française. Nous avons déjà dit que cette maison fut fondée sous le pontificat de Jean d'Orléans.

Ce prélat était à cette époque comblé d'honneurs. A l'archevêché de Toulouse, il ajouta celui d'Orléans. Il venait d'être nommé tuteur des enfants du duc de Longueville, son frère lorsqu'il vint à Toulouse pour recevoir François Ier qui se dirigeait vers Marseille afin de s'y rencontrer avec le pape au sujet du mariage d'Henri d'Orléans, son second fils, avec Catherine de Médicis, nièce du pontife.

Le roi partit de Fontainebleau au mois d'avril 1533, prit la route de l'Auvergne, passa au Puy en Velay, et, traversant le Rouergue et l'Albigeois, s'approcha de Toulouse. Le 29 juillet, le maréchal de Montmorency, en sa qualité de gouverneur du Languedoc, fit son entrée solennelle en cette ville, accompagné de Pierre de Clermont-Lodève son lieutenant et de plusieurs autres seigneurs. Le 30, le dauphin François, qui avait couché au château de Balma où se trouvait l'archevêque, fit son entrée, accompagné du duc d'Orléans et de Touraine ses frères; et le 31, arriva aussi le cardinal Duprat, archevêque de Sens, légat du Saint-Siége et chancelier de France, suivi de divers évêques et autres prélats.

L'entrée de François Ier eut lieu le 1er août. La veille, il se rendit au château de Balma, où il soupa et coucha avec une partie de sa cour. Le roi, étant parti de Balma, se rendit au couvent des Minimes, où l'on avait construit

pour le recevoir une longue et large galerie formée de colonnes d'ordre ionique et recouverte en entier d'étoffes d'or et d'azur. Lorsqu'on fut averti de l'arrivée du roi en ce lieu, les capitouls, les nobles tenant fiefs, les bourgeois, marchands et autres habitants, partirent en cérémonie de l'hôtel-de-ville et se dirigèrent vers la porte de Pozonville. Là, les nobles et bourgeois se rendirent où était le roi; quant aux capitouls, ils se retirèrent vers la porte Arnaud-Bernard pour y attendre Sa Majesté. La marche royale se déploya ainsi : 1° le clergé séculier et régulier de toute la ville, avec croix et bannières; 2° des gens de pied marchant de sept en sept accoutrés de velours, satin et taffetas déchiquetés de couleurs diverses, avec leurs capitaines, porte-enseignes, sergents, fifres et tambourins; 3° des gens à cheval accoutrés de halecrets et heaumes surdorés à l'antique, faudes et manches de taffetas sur nu, portant des branches de laurier; 4° des enfants de dix ans à cheval, accoutrés de satin, damas et taffetas blanc, portant un écusson aux armes de France et criant à pleine voix : *vive le roi!* 5° les basochiens à pied, accoutrés de satin et taffetas; 6° les facteurs des marchands et bourgeois à pied, accoutrés de velours avec cordons de fil d'argent déchiquetés, tenant un bourdon à la main; 7° les enfants de la ville à cheval, accoutrés de velours et leurs chevaux houssés de même; 8° les marchands et bourgeois de la ville à cheval, vêtus de robes de taffetas, satin ou damas cramoisi avec pourpoints de même.

Venaient ensuite les nobles, précédés des trompettes et de leur enseigne portée par le baron de Fourquevaux, tous à cheval, portant chamarres de velours bordé d'un

lizeré d'or et toques de velours à plume blanche; monsieur le sénéchal et les gentilshommes de la sénéchaussée; l'université; la cour du parlement; les gens de la maison du roi; les évêques, archevêques et cardinaux, le légat du pape; le grand chancelier Duprat; le roi.

Dès que le prince fut arrivé à la porte d'Arnaud-Bernard, les capitouls le reçurent un genou à terre, et maître Filholi, l'un d'entr'eux, lui adressa sa harangue. Le roi s'approcha alors d'un autel revêtu de drap d'or où se trouvaient la croix, les chandeliers et un missel ouvert au canon de la messe; il fit serment de conserver les priviléges de la ville en ces termes: « Vous avez été toujours loyaux et obéissants à mes prédécesseurs et à moi, et je l'ai bien connu: je vous remercie de vos bonnes volontés; et quant à vos privilèges, je vous les garderai. » Après le serment, le roi se plaça à cheval sous un dais magnifique porté par les capitouls. Il était revêtu d'un habit de pourpre brodé d'or et portant le collier de l'ordre. Au devant du dais, Bertrand d'Izalguier portait le pennon de la ville, le grand-maître son bâton, et le grand écuyer l'épée royale. Après le roi, se trouvaient le dauphin, les ducs d'Orléans et d'Angoulême, le duc de Vendôme, et les autres seigneurs de la cour. On se mit aussitôt en marche. Lorsque le cortége passa sous la porte Arnaud-Bernard, on vit descendre par le moyen d'une machine deux filles qui complimentèrent le roi. Un peu plus loin, à la seconde porte, un jeune garçon du nom de Bernard Nalot, descendant au milieu d'un nuage, présenta au roi les clefs de la ville. On arriva ainsi jusqu'à l'église Saint-Etienne en suivant une ligne droite

depuis Saint-Sernin jusqu'au Salin, et depuis le Salin jusqu'à la métropole.

Le lendemain eut lieu l'entrée de la reine Eléonore ; on lui rendit les mêmes honneurs qu'au roi. Elle était dans une litière étoffée de drap d'or, et portait un bonnet de velours noir orné d'une plume blanche. Après elle, marchaient à cheval près de cent dames ou demoiselles. La reine alla descendre à l'archevêché, où le roi était logé.

On offrit au prince et à sa femme des vins exquis, des confitures, et autres rafraîchissements selon l'usage ; on présenta ensuite ce qu'on appelait *les gratuites :* au roi, — vingt-quatre marcs d'or qui devaient être placés sur un surtout triangulaire couronné de deux belles figures représentant l'amour et la crainte, avec des devises analogues ; à la reine, — trois mille écus d'or ; au grand-maître, — deux mille dans une coupe d'or ; à la grande-maîtresse, — une chaîne d'or ; au dauphin, — trois beaux chevaux ; aux ducs d'Orléans et d'Angoulême, — un beau cheval à chacun ; au légat, — deux mules superbement harnachées et une coupe d'or.

Le 4 août, François I[er] tint au parlement son grand lit de justice. Il alla se placer sur le trône qui lui avait été préparé ; à sa droite étaient le dauphin et les ducs d'Orléans et d'Angoulême ses fils, messieurs de Vendôme, de Lorraine et de Nevers, et le sire de Montmorency gouverneur de la province ; à sa gauche étaient les cardinaux Duprat, de Lorraine, d'Orléans archevêque de Toulouse, le premier président du parlement (de Minut) ; aux pieds du trône étaient Antoine de Rochechouart, sénéchal de Toulouse. On y voyait encore un grand nombre d'archevê-

ques, d'évêques, de prélats et grands seigneurs de la province. Le roi fit quelques représentations à la compagnie du parlement et reçut quelques remontrances.

Pendant son séjour à Toulouse, le roi donna des lettres-patentes en faveur de l'université de cette ville, et accorda aux vingt docteurs régents de ce corps le pouvoir de créer, ériger et promouvoir à l'ordre de chevalerie les personnes qu'ils jugeraient capables de recevoir cette haute distinction. Les professeurs en droit de l'université de Toulouse avaient déjà le privilége d'être faits comtes-ès-lois après avoir enseigné pendant vingt ans. Blaise Auriol, docteur régent en droit canonique, fut lé premier que l'on créa chevalier. La cérémonie en fut faite avec beaucoup de pompe, le 1er septembre, par Pierre Daffis, qui lui donna l'épée, la ceinture, le baudrier, les éperons dorés, le collier et l'anneau sur lequel étaient gravées les armes du nouvel élu ; ensuite Daffis lui adressa un très-beau discours dans lequel il le loua de ce qu'étant prêtre il avait été référendaire dans la chancellerie de Toulouse ; de ce qu'il avait été le premier qui eût montré qu'on pouvait écrire élégamment en français, genre que personne n'avait connu auparavant.

Avant son départ, François Ier alla visiter les reliques qui reposent dans la basilique de Saint-Saturnin, où on lui montra une pierre précieuse nommée *le camayeu* qui était, dit-on, d'une assez grande valeur. Le 9 août, le roi, étant à Castelnaudary, envoya à Toulouse le président Bertrandi avec des lettres pour les capitouls et pour l'abbé et les chanoines de Saint-Sernin. L'objet de ces lettres était de demander le camayeu pour en faire présent au pape.

Le chapitre répondit qu'il ne pouvait, sans l'autorisation du souverain pontife, rien distraire de son trésor. Cette réponse ayant été transmise au roi, ce prince envoya de Marseille de nouvelles lettres à Bertrandi, avec la dispense du pape. A cette nouvelle, les capitouls s'assemblèrent le 28 octobre, et il fut décidé que trois d'entr'eux, Clapiers, Saint-Félix et de Bauteville, se rendraient à Marseille pour faire au roi de très-humbles remontrances : ce qui fut exécuté. Mais ces remontrances ne furent pas écoutées ; l'éloquence des députés qui firent un rapprochement du camayeu et de l'or de Toulouse échoua devant la volonté du monarque. Trois députés de la ville et un chanoine de Saint-Sernin partirent alors pour Marseille, emportant avec eux le précieux joyau, dont le roi fit hommage au pape.

Aucun mémoire n'est venu jusqu'à nous sur la qualité de cette pierre précieuse que nos historiens prétendent avoir été offerte à la basilique par Charlemagne. On donnait le nom de camayeu aux onices et sardoines taillées et sur lesquelles on gravait quelques figures.

Nous ignorons si Jean d'Orléans employa sa médiation entre le roi et le chapitre de Saint-Sernin pour la cession de ce bijou; quoi qu'il en soit, il fut alors créé cardinal sous le titre de Saint-Martin des Monts et prit celui de cardinal de Longueville. Il ne jouit pas longtemps de cette nouvelle dignité, car, en se rendant à Marseille pour y saluer le pape qui allait assister au mariage de Catherine de Médicis sa nièce avec Henri duc d'Orléans, il fut pris à Tarascon d'une maladie subite qui l'enleva à l'âge de quarante-deux ans.

Ce prélat, homme de bonnes mœurs et d'excellente doctrine, gouverna le diocèse de Toulouse pendant trente ans. Toutefois il eut quelques démêlés avec son chapitre au sujet du droit de visite de l'église de Saint-Etienne, droit que le chapitre refusait de reconnaître. Nous possédons, sous la date de 1523, un acte capitulaire sur ce sujet dirigé contre l'archevêque. Il se montra toujours jaloux de son autorité, car, à l'époque de la sécularisation du chapitre de Saint-Etienne qui eut lieu sous son pontificat, les chanoines ayant brisé les portes des archives dont l'archevêque avait la clef, et ayant enlevé le trésor pour couvrir les frais des bulles de sécularisation, le prélat fit évoquer l'affaire au grand conseil du roi. Il eut le soin de se faire réserver la nomination à cinq archidiaconés dans la bulle que le pape Jules rendit pour séculariser le chapitre.

Lorsqu'en 1510 on nomma des juges pour connaître de la mutation de l'état des chanoines, ces juges ayant contesté la juridiction de l'archevêque, il fit rendre des arrêts et inhibitions royaux contre ces délégués. Son zèle pour la discipline ecclésiastique se manifesta par la publication des ordonnances synodales dont nous avons déjà parlé, par l'approbation des statuts du chapitre qu'il fit confirmer par Clément VII, avec l'érection de quatre prébendes.

Jean d'Orléans, ayant formé le projet de terminer son église cathédrale, fit élever les contreforts ornementés destinés à soutenir la voûte du chœur, et sur lesquels on voit encore ses armes ainsi que celles du chapitre ; il fit ensuite construire la sacristie capitulaire, ainsi que l'attestent ses écussons, et plusieurs chapelles du chœur furent

terminées par ses soins. Il fit aussi élever cet énorme pilier destiné à relier le chœur à la nef, qui porte son nom et ses armes. Grâce à ses libéralités, l'énorme cloche de Cardaillac fut refondue, et son église fut enrichie d'une magnifique croix processionnelle en vermeil d'un travail exquis.

On reproche à ce prélat de n'avoir pas résidé habituellement dans son diocèse, et d'avoir ainsi, sans le vouloir, favorisé par ses absences les progrès du luthéranisme. L'année même de la mort de Jean d'Orléans, le 25 mars 1533, Etienne Dolet le fougueux humaniste fut mis en prison par ordre du juge-mage Dammartin. On est peu surpris de cet arrêt lorsqu'on lit son dernier discours contre Toulouse, et dans lequel il s'élève avec une incroyable véhémence contre certaines cérémonies du culte catholique usitées dans cette ville. Au second jour de son incarcération, il écrivit à Jacques de Minut, premier président au parlement, pour l'intéresser à son sort. Grâce à la puissante médiation de Jean de Pins, évêque de Rieux, qui écrivit aussi à ce magistrat en faveur du prisonnier, Dolet fut bientôt rendu à la liberté. Il se retira dans une campagne assez éloignée de la ville; mais, peu corrigé par le malheur, il attaqua ses adversaires avec l'arme de l'épigramme. Ce fut d'abord Pinache, ensuite le juge-mage Dammartin, puis Gratien du Pont seigneur de Drusac. Ce dernier venait de composer un assez curieux ouvrage ayant pour titre *les Controverses du sexe masculin et féminin*, où il attaquait les femmes : c'est ce qui détermina Dolet à prendre la défense de ce sexe outragé. Drusac, très irrité des hardiesses de l'humaniste, obtint un arrêt du

parlement qui forçait notre jeune savant à quitter le ressort du parlement.

Pendant son séjour à Toulouse, Dolet, à l'exemple de Boissonné, concourut aux jeux floraux : il présenta aux gais mainteneurs dix pièces de poésie latine. La quatrième est un panégyrique de dame Clémence; et parmi les autres pièces sont deux odes en l'honneur de la Vierge. Le poète ne fut pas heureux dans sa poétique offrande. Cette déconvenue n'explique que trop la publication qui fut faite à Lyon, peu de temps après, de ses discours contre Toulouse, à la suite desquels on trouve un grand nombre de lettres de Dolet écrites à plusieurs de ses protecteurs ou amis.

Notre humaniste quitta donc Toulouse sans retour, et se rendit à Paris. Depuis cette époque de sa vie jusqu'à sa mort tragique en 1546, Dolet publia ses Commentaires sur la langue latine, son Recueil de Poésies, et plusieurs autres ouvrages. Il tua, pour cause de légitime défense, un peintre nommé Guillaume Compaing, prit femme à Lyon et eut un fils qu'il appela Claude. Il se fit imprimeur en cette dernière ville, et consacra malheureusement ses presses à la publication de plusieurs ouvrages destinés à propager l'hérésie, tels que les Œuvres de Mélancthon, le livre de l'Institution chrétienne de Calvin, etc. En 1542, l'inquisiteur Matthieu Orry rendit une sentence contre lui : il fut jeté de nouveau dans les fers, dont cependant le délivra la clémence royale, grâce à l'intercession de Pierre du Chastel, évêque de Tulle. Rendu de nouveau à la liberté, bien loin de profiter de ces avertissements durs et sévères qui lui étaient donnés, Dolet publia un dialogue qu'il attri-

buait à Platon, intitulé *Axiochus*. La faculté de théologie, ayant découvert dans cet opuscule quelque proposition opposée au dogme de l'immortalité de l'âme, le parlement de Paris le condamna à être supplicié sur la place Maubert : ce qui fut exécuté le 3 août 1546.

Sous l'épiscopat de Jean d'Orléans vivaient à Toulouse des hommes justement célèbres : c'étaient le président Jacques de Minut, ami éclairé et protecteur généreux de tous les savants, auquel Egnazio fit hommage de ses trois livres *de Romanorum Principibus*, et Dolet d'une épitaphe ; — Blaise d'Auriol, dont nous avons déjà parlé. Né à Castelnaudary, il fut chanoine de cette collégiale et enseigna le droit-canon à Toulouse. Il est auteur d'un ouvrage qui a pour titre *la Départie d'Amour : des joies et douleurs de Notre-Dame, confessionnal pour savoir les péchés et leurs circonstances*. Il a aussi composé un commentaire sur le sexte des décrétales. — Pierre Bunel, l'un des latinistes les plus élégants de son siècle. Il eut pour protecteurs Emilius Perrot, Lazare Baïf, et Georges de Selve, évêque de Lavaur. Il mourut à Turin, en 1546. Ses lettres ont été plusieurs fois imprimées. Nous possédons l'édition de 1687 donnée par Colomiés, avec une préface et des notes de Graverol. — Guillaume Bunel, médecin célèbre, docteur régent en l'université de Toulouse, est auteur d'un ouvrage en vers où il indique les divers remèdes aux maladies pestilentielles.

On place à cette même époque l'existence d'une femme devenue célèbre à Toulouse par sa beauté : c'était Paule de Viguier, surnommée *la Belle Paule*. Elle était fille d'Antoine de Viguier et de Jacquette de Lancefoc. Elle épousa

en secondes noces le baron de Fontenille. On affirme qu'elle fut choisie pour haranguer en vers François Ier à Toulouse. Après être parvenue à un âge très avancé, elle fut inhumée dans l'église des Grands-Augustins. La *Belle Paule* fut chantée par les poètes. Gabriel de Minut sénéchal du Rouergue composa en son honneur un livre singulier qu'il intitula la *Paulo-graphie*, et dans lequel il décrivit dans les plus grands détails la beauté de son héroïne. Il est difficile de soutenir jusqu'au bout la lecture de cet ouvrage, qui fut dédié à Catherine de Médicis, et publié avec toute la candeur possible par la très-digne abbesse de Sainte-Claire, parente de l'auteur.

Gabriel de Grammont succéda, cette même année, à Jean d'Orléans sur le siége de Toulouse. Il était fils de Roger de Grammont, sénéchal d'Aquitaine et d'Eléonore de Béarn. Après avoir fait d'excellentes études, il vécut à la cour de François Ier. Il fut successivement évêque de Couserans, de Tarbes, de Bordeaux, de Poitiers, et cardinal sous le titre de Sainte-Cécile. Jacques Dufour, abbé de la Case-Dieu, prit possession de l'archevêché de Toulouse en son nom. Lorsque Gabriel de Grammont fut nommé à ce siége, il s'était déjà rendu célèbre par d'importantes négociations : ainsi il fut député auprès de Charles-Quint pour traiter de la rançon de François Ier et de ses enfants, et accompagna Marguerite de Navarre à Madrid pour terminer cette affaire. Il fut envoyé par François Ier auprès d'Henri VIII roi d'Angleterre pour traiter de l'alliance de ce royaume avec la France, après avoir négocié toutefois en Italie plusieurs affaires importantes qu'il avait conduites toujours à heureuse fin. Nos annales nous ont conservé le récit de la

brillante entrée qu'il fit le 15 mars dans sa ville épiscopale ; les capitouls lui firent présent de plusieurs bassins et vases de vermeil.

Le couvent des cordeliers de la grande observance fut témoin, en 1533, d'une imposante cérémonie. La réforme avait été introduite dans cette maison quelques années auparavant par Alexandre Rousset, commissaire apostolique, Pierre de Saint-André, premier président au parlement, et frère Arnaud de Saint-Félix, provincial. Noble Denis de Belvèse seigneur de la Bastide fit hommage à l'église des Cordeliers d'un très-bel autel orné de peintures d'or et d'azur qui fut solennellement consacré par messire Jean de Lacour, évêque de Syrie *in partibus* et religieux conventuel. Cet autel et les ornementations qui l'accompagnaient avaient été exécutées par le célèbre sculpteur Nicolas Bachelier, qui, vers la même époque, dota l'église de Saint-Etienne d'une belle sculpture représentant la mort de la Sainte-Vierge.

Sous le rapide épiscopat de Gabriel de Grammont, on tint une assemblée extraordinaire dans l'hôtel du premier président ; trois conseillers, le juge-mage, le viguier et les capitouls s'y trouvèrent. Les gens du roi y parlèrent avec force contre les désordres publics, et particulièrement contre le blasphème, qui était alors très-répandu. On dressa en conséquence des réglements de police pour réprimer ces excès, et un blasphémateur fut brûlé vif sur la place Saint-Georges : terrible exécution qui contint dans le devoir ceux qui se livraient à ce désordre. L'archevêque mourut au château de Balma le 24 mai 1534, après quelques mois d'épiscopat ; son corps fut transporté dans la

chapelle du château de Bidache en Béarn, où se trouvait la sépulture de ses ancêtres.

Le 29 avril, Odet de Chatillon-Coligny, fils de Gaspard de Chatillon et de Louise de Montmorency, et frère de l'amiral de Coligny, fut élu pour lui succéder. Il était doué d'un caractère plein de douceur. Après avoir fait de très-bonnes études, il cultiva avec un égal succès les sciences, les arts et la poésie. Il n'avait que quatorze à quinze ans quand il fut créé archevêque de Toulouse. A la demande de François Ier, le pape Paul III, à l'élection duquel il assista, le créa cardinal-diacre et lui donna l'autorisation de recevoir les ordres sacrés en un jour. Son vicaire-général eut une discussion assez vive aux Etats de Beziers qui se tinrent en octobre, au sujet de la préséance qu'il prétendait obtenir sur celui de l'archevêque de Narbonne.

Peu de jours après l'élection d'Odet de Chatillon, le roi et la reine de Navarre firent leur entrée à Toulouse et reçurent en présent des médailles d'or de la valeur de quatre cents écus (au soleil). On était alors occupé à Toulouse de la formation de la Légion du Languedoc, milice que le roi avait voulu créer dans chaque province. Celle du Languedoc fut placée sous les ordres du sénéchal de Rochechouart. Cette milice ne fut pas de longue durée. La guerre ayant éclaté de nouveau entre François Ier et Charles-Quint, celui-ci projeta de faire une irruption dans la Provence : c'est ce qui détermina le roi à mettre garnison dans plusieurs villes du Languedoc. Après qu'on eut fortifié Toulouse, on y fit l'inspection de tous les habitants capables de porter les armes, et leur nombre s'éleva à 35,000. Les suites de cette guerre n'appartiennent pas à notre histoire.

Le bruit des combats n'empêcha pas les mainteneurs des jeux floraux de distribuer en cette année 1535 leurs prix ordinaires ; mais les écoliers de l'université se montrèrent si turbulents à la séance que l'on fut obligé de renforcer la milice urbaine qu'on appelait *le guet*. Peut-être ce concours extraordinaire d'écoliers s'explique-t-il par la présence du poète Jean Voulté, originaire de Champagne, qui vint se plaindre de ce qu'on lui avait refusé un prix qu'il croyait avoir mérité. C'est dans ces vers qu'il adresse à dame Clémence que l'on trouve un nouveau témoignage en faveur de l'existence de cette femme.

Le parlement de Toulouse perdit, l'année 1536, Jacques de Minut, son premier président. Il se faisait bravement descendre du célèbre Minutius Felix, apologiste de la religion au second siècle. Son corps fut inhumé dans l'oratoire de Nazareth, devant l'autel principal. Le président Jean Bertrandi fut élu pour lui succéder. Il avait d'abord été capitoul, ensuite deuxième président, et enfin premier président à l'époque que nous parcourons. Plus tard il occupa la même charge au parlement de Paris, ainsi que celle de garde-des-sceaux. Devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique, fut créé évêque de Comminges, archevêque de Sens et cardinal. Il mourut à Venise en 1560.

A côté de la belle figure de Jean Bertrandi, nous trouvons, par un affligeant contraste, celle de Jean d'Ulmo, quatrième président au parlement de Toulouse. Ce magistrat se trouva grandement compromis dans un procès déféré au parlement ; ce procès existait entre plusieurs habitants de Montauban, parmi lesquels se trouvait un riche marchand nommé Martel. D'Ulmo fit d'abord dresser par un commis

greffier une commission qui n'avait point été délibérée, ce qui constituait un acte faux. En travaillant à cette commission, il vola les parties intéressées. Martel ayant acquis la certitude de ces faits, porta plainte au conseil du roi, qui nomma des commissaires pour l'instruction de cette affaire. D'Ulmo fut condamné, par suite de la procédure instruite contre lui, à être dégradé en pleine audience, ensuite flétri sur la place des exécutions, et enfin renfermé pour le reste de ses jours dans un château-fort.

Conformément à cette sentence, d'Ulmo, qu'on avait conduit à Paris, fut ramené à Toulouse et, *les plaids tenans,* dégradé, porté sur un tombereau à la place Saint-Georges, attaché au pilori, et marqué au front d'un fer rouge; il fut enfin renfermé au château de Saint-Malo en Bretagne, où il mourut par la corde, s'étant, dit-on, rendu coupable de quelqu'autre faux. On peut lire dans les annales tous les discours et remontrances qui lui furent adressés en cette circonstance par l'avocat-général. L'hôtel d'Ulmo était situé dans la rue Ninau ; il se distinguait par une élégante tourelle.

Le luthéranisme faisait toujours de grands progrès en France : ce qui détermina François Ier à rendre, en 1538, un nouvel édit contre les protestants beaucoup plus sévère que tous ceux qui l'avaient précédé. Toulouse, à cette époque, fut témoin d'un déplorable scandale. Frère Louis Rochette, de l'ordre de saint Dominique, théologien habile et inquisiteur de la foi, s'étant laissé gagner par la nouvelle hérésie, fut appelé devant les grands-vicaires de monseigneur Odet de Chatillon qui, après l'avoir reconnu coupable, le livrèrent au bras séculier. Il fut condamné par le

parlement à être dégradé et brûlé vif. L'abbé de St-Sernin, Laurent Lallemand, présida à la dégradation, qui eut lieu le 10 septembre sur un échafand dressé sur la place Saint-Etienne. Après avoir fait monter Rochette sur un tombereau, on lui fit parcourir les principales rues de la ville ; une fois arrivé à la place du Salin, il y fut brûlé vif, à trois heures de l'après-midi. Théodore de Bèze, dans son Histoire ecclésiastique, prétend que Louis de Rochette ne fut pas condamné pour avoir embrassé l'hérésie, mais pour s'être rendu coupable de quelque crime contre nature. Il est difficile de connaître sur ce fait la vérité historique. Ce qu'il y a de certain, c'est que, peu de temps avant sa condamnation, Louis de Rochette avait été envoyé à Agen pour y poursuivre l'hérésie avec Geoffroy de la Chassaigne, conseiller au parlement de Bordeaux ; qu'il s'était acquitté avec le plus grand zèle de son office d'inquisiteur, et que, peu de jours avant de rentrer à Toulouse, il avait reçu l'abjuration de Raymond Duluc, conseiller en la sénéchaussée d'Agen. Il avait auprès de lui un vicaire nommé Richard qui subit le même sort. Percin, dans son Histoire des Dominicains de Toulouse, se contente de dire que Rochette fut malheureux dans son office d'inquisiteur, plus malheureux encore par la manière dont il termina sa vie.

L'année même de l'exécution du F. Rochette, furent publiés quelques ouvrages liturgiques et canoniques : nous voulons parler du bréviaire, du missel et du rituel, dont nous possédons encore de vieux exemplaires. On remarque dans le rituel une instruction en langue romane que les pasteurs adressaient au peuple pendant la grand'messe ;

elle commence ainsi : « Honorables senhors et donas : en » aquesta sepmana ya festas laqualas sancta mayre Gleysa » vos manda et fa asaber : Premierament, doma que sera » dylus, per boun cap de sepmana, sancta mayre Gleysa » solepnisara la festa d'un grand amic de nostre Senhor, » de monseignor sanct Peyre... » Viennent ensuite les prières publiques pour tous les ordres de la société civile et religieuse.

Pendant que l'archevêque Odet de Chatillon siégeait au parlement de Paris, l'administration de son diocèse était confiée à Guillaume Piati, dominicain évêque de Tarse, avec le titre de suffragant. Nous croyons que ce fut ce prélat qui consacra l'église de Garidech, et non l'évêque de Lavaur, comme paraissent l'attester les archives de cette commanderie ; il fit aussi publier les décisions de Corserius commentées par Aufrery, ainsi que les ordonnances des rois de France sur les matières bénéficiales qui avaient été mises en ordre par Charles de Grucalius, professeur en l'un et l'autre droit à l'université de Toulouse.

En 1538, l'assemblée des Jeux floraux entendit le poète Pierre Trassebot faire l'éloge public de dame Clémence. Ce fut lui qui présenta aux mainteneurs une très-humble requête des dames toulousaines par laquelle elles demandaient à être admises à concourir pour les prix, suivant la volonté de la restrauratrice des jeux. Cette requête, en vers romans, fut, dit-on, composée par ces dames, dont les noms au nombre de sept sont venus jusqu'à nous. D'habiles critiques ont néanmoins avancé que ces noms étaient purement allégoriques.

Le sanctuaire des muses fut un peu plus respecté à cette

époque que celui de la science, car nos annales nous apprennent qu'en 1539 il y eut un effroyable tumulte aux écoles de l'université. Les écoliers se rendaient en armes aux leçons des professeurs : or, l'un de ces jeunes gens nommé Salvat se permit de tirer l'épée en pleine classe. Le parlement fut saisi de cette affaire : l'épée fut clouée à un des murs de l'université. Mais les écoliers, s'étant réunis, détachèrent cette épée et mirent le feu à l'une des écoles. On arrêta cent vingt de ces émeutiers, et un seul appelé Trilletou fut pendu pour servir d'exemple à tous les autres.

Le parlement ne laissait aucun crime impuni : en 1542, Pierre de Gaillard, conseiller clerc en cette haute cour, fut condamné à être dégradé et à faire amende honorable à genoux, la torche en main, comme convaincu d'avoir commis plusieurs faux dans l'exercice de sa charge. L'arrêt fut exécuté le huitième jour de mai. Jean de Masencal était alors premier président. Ce magistrat, l'un des plus célèbres du seizième siècle, d'une ancienne famille du Bazadois, avait été successivement conseiller et avocat général. Pierre de Gaillard, quelques années après, fut rétabli dans tous ses titres et dignités. La cour souveraine de Toulouse s'immisçait assez facilement dans les affaires de l'Eglise, puisqu'au mois de novembre elle rendit un arrêt portant défense à tous les curés de son ressort de rien exiger pour l'administration des sacrements, sépultures, sonnerie des cloches, et autres cérémonies ecclésiastiques.

Odet de Chatillon était toujours absent de sa ville épiscopale ; il se reposait des soins de son vaste diocèse non-seulement sur Piati son suffragant, mais encore sur Fran-

çois d'Arjac, son vicaire-général, que nous voyons paraître aux Etats d'Albi, à ceux de Beziers où il fut question de la création du canal des Deux-Mers, et à ceux de Lavaur qu'il présida.

La trève qui avait été conclue entre Charles-Quint et François Ier fut rompue. Le roi se rendit à Lyon et mit sur pied deux grandes armées : la première, formée de 38,000 hommes, devait se porter vers le Luxembourg, sous les ordres du duc d'Orléans ; la seconde, plus considérable, devait agir du côté des Pyrénées, sous les ordres du dauphin et du sire de Montpezat, lieutenant du Languedoc, et chercher à reconquérir le Roussillon. Le siége fut mis devant Perpignan, qui fut vaillamment défendu. Cette expédition des troupes royales n'eut ainsi aucun succès. Après la levée du siége de Perpignan, le roi se rendit à Beziers où se tenaient les Etats ; de là il se rendit à Toulouse, où il ne coucha qu'une nuit, et se dirigea vers La Rochelle pour en châtier les habitants qui s'étaient révoltés.

Pendant que François Ier était à Toulouse, le vicaire-général de l'archevêque, un capitoul et le syndic de la sénéchaussée de cette ville se rendirent auprès de lui afin d'avoir la réponse au cahier des doléances que présentaient les Etats de Beziers. Nous ignorons l'issue de cette députation. Dans le désir d'augmenter ses ressources pour la guerre, le roi créa et vendit plusieurs charges dans les cours souveraines ; ainsi, par des lettres données à Fontainebleau au mois de mars 1543, il créa vingt nouveaux conseillers au parlement de Toulouse, moitié clercs, moitié laïques, qui furent bientôt réduits à quinze ; il créa encore une nouvelle charge de président et une chambre des requêtes. Le 3

mai, il rendit un édit pour obliger les habitants des villes closes du royaume à fournir des subsides pour la guerre. La sénéchaussée de Toulouse fut taxée pour 108,000 liv. La crainte où l'on était que les Espagnols ne fissent quelque tentative du côté du Razès porta les habitants de Toulouse à se jeter dans Carcassonne au nombre de mille hommes sous les ordres du baron de Fourquevaux, et à fortifier leur ville. Ces marches et ces défenses devinrent inutiles par le nouveau traité de paix qui fut conclu l'année suivante, à Crespi, entre l'empereur et le roi.

Tranquille du côté de la guerre, Toulouse s'occupa à jeter les fondements de la première pile d'un grand pont sur la Garonne. Le suffragant de l'archevêque de Toulouse Piati bénit solennellement la première pierre au milieu de tout le clergé de la ville, et cette pierre fut posée dans les fondements par Jean de Masencal. L'administration municipale donnait en même temps tous ses soins à une affaire d'une tout autre importance : c'était la guerre qu'elle avait déclarée aux voleurs qui infestaient cette grande cité ; et comme il était nécessaire de donner un terrible exemple, on fit construire une énorme machine où se trouvaient adaptées dix-huit potences. Cette machine était promenée dans toutes les rues de la ville, et à chaque place on pendait un malfaiteur, jusqu'au nombre de dix-huit. Il paraît que ces brigands ne se contentaient pas de voler, ils étaient de plus accusés d'avoir jeté du poison dans les fontaines publiques.

Au commencement de janvier 1545 le parlement de Toulouse enregistra le traité de Crespi ; mais les gens du roi firent une protestation contre quelques articles. Cette même

année, Toulouse fut visitée par plusieurs fléaux : le 22 avril, un tremblement de terre jeta tous les habitants dans la stupeur, la famine désola la cité, et on dépensait plus de mille livres par jour pour donner du pain aux pauvres. A la suite de la famine, la peste exerça ses ravages ; deux capitouls, Jacques Charentus et Jean de Pins, en moururent. Les magistrats firent construire cette année-là une chapelle dans l'hôtel-de-ville et élever la fontaine que l'on voit encore à la place Saint-Étienne.

Les Etats ordinaires du Languedoc, qui s'étaient assemblés à Montpellier le 26 novembre, furent présidés par le comte d'Enghien. Le vicaire-général de l'archevêque de Toulouse fut chargé de porter le cahier des doléances à la cour. Après avoir assisté à ces Etats, le comte se rendit à Toulouse où il fit son entrée solennelle le 15 décembre. Il mourut le 23 février de l'année suivante. Le roi François Ier mourut aussi peu de jours après (le 23 mars), au château de Rambouillet. Le dauphin monta alors sur le trône sous le nom de Henri II. Le parlement de Toulouse fut instruit de la mort de ce prince par des lettres de cachet du nouveau roi : aussitôt il forma une députation composée de présidents, de conseillers, de capitouls et autres seigneurs pour aller complimenter le prince et lui demander la confirmation des priviléges de la ville. On fit à Toulouse de splendides funérailles à François Ier ; on en trouve le détail très circonstancié dans nos annales. Le connétable de Montmorency, qui avait été disgracié par le feu roi, fut rétabli par Henri II dans sa place de gouverneur du Languedoc, et fit son entrée à Toulouse le 13 octobre.

Ce fut sous le règne de François Ier que l'hérésie protes-

tante prit naissance en France et se développa avec une effrayante rapidité. Ni les édits royaux ni les rigueurs dont on usa envers les sectaires ne purent en arrêter le progrès. Il ne faut en chercher d'autre cause que dans la corruption générale des mœurs et dans l'ignorance en matière de religion. On vit s'affaiblir insensiblement la discipline ecclésiastique ; à Toulouse, le chapitre de la cathédrale et de Saint-Saturnin se sécularisèrent ainsi qu'un certain nombre d'abbayes. L'hérésie commença à se répandre en cette ville par quelques professeurs, et surtout par les élèves de la faculté de droit, qui assistaient au nombre de plus de quatre mille aux leçons du docte Coras, dont la fin fut si tragique. Rien n'égalait l'insolence de cette turbulente jeunesse. La veille de Noël 1548, un luthérien nommé Martino entra dans l'église de Saint-Pierre pendant le sermon, portant un chat embroché et s'écriant : *catus natus !* Le jeudi saint, une foule d'écoliers protestants se rendirent dans l'église des Tierçaires ; et comme, selon les mœurs du temps, on faisait une procession où les pénitents prenaient en public la discipline, ces écoliers accompagnaient cette procession en jetant des cris forcenés et en accablant d'injures les fidèles. Martino fut, il est vrai, fustigé et les écoliers jetés dans les fers, mais ces châtiments n'arrêtaient pas le cours de l'hérésie.

La peste qui exerçait alors ses ravages à Toulouse porta les capitouls à travailler à l'assainissement de la ville ; à cet effet, on détruisit tous les avant-corps des maisons, ce qui rendait les rues étroites, obscures et malsaines. Très peu d'édifices étaient bâtis en briques ; les constructions étaient faites en bois et tuiles crues, ce qui favorisait les

incendies. La ville prit donc alors une face nouvelle, et l'on vit s'élever ces vastes demeures surmontées de tours rondes ou carrées dont nous apercevons encore aujourd'hui les restes.

Une affaire déplorable et scandaleuse vint à cette époque jeter la division entre le parlement et le clergé de Toulouse. Un prêtre nommé Bec fut accusé d'entretenir des relations criminelles avec une jeune veuve dans la même maison qu'il habitait. Ayant eu connaissance de ce scandale que peut-être les vicaires-généraux étaient impuissants à corriger, le viguier de Toulouse déféra cette affaire au parlement, qui par un arrêt confisqua la maison et renvoya l'ecclésiastique devant ses juges ordinaires. Dans cet arrêt, la cour enjoignait à tous les archevêques et évêques du ressort de veiller avec soin à la répression de pareils scandales. Le clergé traita cet arrêt d'abusif, et l'un de ses membres publia un libelle contre le parlement sous ce titre : *Arrest du parlement de Toulouse très profitable.* Jean de Lettes, évêque de Montauban, qui était intéressé en cause, se donna des soins pour faire casser cet arrêt par le conseil du roi : ce qui fut exécuté à Amboise. Jean de Masencal, indigné de la conduite du conseil, publia, en réponse au libelle, un écrit sous ce titre : *De la vérité et autorité de la justice du roi en la correction et punition des maléfices.* Dans cet écrit il dévoilait de grands désordres dans le clergé, et n'épargnait pas même les prélats.

Les parties intéressées agirent avec tant d'adresse auprès de la Sorbonne, que cette faculté censura l'écrit du président. Il est facile de concevoir combien cette censure lancée contre un homme tel que Jean de Masencal entretint

la division entre le clergé et la cour. Du reste, il est fâcheux pour le clergé de la province d'avoir eu pour solliciteur dans cette affaire un homme tel que Jean de Lettes, car voici en quels termes les savants auteurs de la *Gaule chrétienne* terminent l'article qu'ils lui ont consacré dans leur excellent ouvrage : « Il se démit de l'évêché de Montauban en » faveur de son neveu Jacques des Prés, et fut nommé pre- » mier abbé commandataire de Loc-Dieu. Après avoir dé- » pouillé son église de ses biens et de tous ses ornements, » il se retira dans sa châtellenie de Beauvais près de Mon- » tauban, non pour y mener à la campagne une vie pai- » sible, mais pour s'y livrer avec plus de facilité à son » libertinage, car il y épousa publiquement Armande de » Durfort de Boissière, se rendit ensuite à Genève, où il » apostasia, et mourut, laissant ses domaines à cette mal- » heureuse femme et aux trois enfants qu'il en avait eus. » Faut-il s'étonner que l'Eglise de Jésus-Christ ayant à sa tête de semblables évêques, l'hérésie ait fait d'aussi rapides conquêtes? Toulouse ne fut guère plus heureuse avec son archevêque.

Le président de Masencal envoya à Paris son gendre Pierre du Bourg pour solliciter la radiation de la censure, et ne put l'obtenir ; il garda alors le silence et accepta cette humiliation en philosophe chrétien. Ce magistrat mourut en 1562.

Guillaume Piati, suffragant d'Odet de Chatillon et évêque de Tarse, mourut aussi à Toulouse le 17 février 1550. Ce prélat, de l'ordre de saint Dominique, était très pieux. Il composa une messe pour célébrer par une fête particulière l'agonie du Sauveur ; il favorisa et chercha à étendre la

dévotion au saint nom de Jésus. Sous ses auspices, les dominicains firent ériger dans leur église par le pape Paul III la célèbre confrérie du St-Sacrement, destinée à arrêter les progrès de l'hérésie. Alexandre Perault, chanoine de Saint-Etienne et vicaire-général de l'archevêque, publia la bulle du pape. Peu de temps avant sa mort, Guillaume Piati consacra l'église des dominicains de Fanjaux qu'il dédia au saint patriarche.

Après la mort de son suffragant, Odet de Chatillon, du consentement d'Henri II, permuta entre les mains du pape, avec Antoine Sauguin de Livry cardinal de Meudon, l'archevêché de Toulouse contre l'abbaye de Fleury, avec clause de retour ; mais ce dernier n'obtint ses bulles que quelques années plus tard. — Nous verrons bientôt reparaître le cardinal de Chatillon sur le siége de Toulouse. Pendant la première période d'Odet de Chatillon, la cure de Saint-Etienne fut unie au chapitre ; le curé portant le titre de chapelain majeur — *capellanus major* — ou d'archiprêtre.

Arrivés maintenant, dans notre histoire, à la moitié du seizième siècle, nous allons retracer les faits qui se rattachent à l'existence des abbayes du Toulousain et des évêchés de Rieux et de Comminges.

Au commencement du siècle que nous parcourons, Pierre Du Rozier occupait la prévôté de Saint-Etienne, de laquelle il se démit en 1514 en faveur de Pierre Buxi. Celui-ci était docteur en l'un et l'autre droit, chancelier de l'Eglise de Toulouse, chanoine d'Albi et de Lavaur, archiprêtre de Montastruc. Il eut pour vicaire-général Jean de Buxi, chanoine et archidiacre de Montesquieu. Pierre, ayant été fait évê-

que de Lavaur, se démit de la prévôté en faveur de François de Tournon. Cette cession ne fut connue du chapitre qu'à sa mort, qui eut lieu à Toulouse en 1526. Les chanoines élurent alors pour lui succéder Etienne Sacaley, conseiller au parlement, président aux enquêtes, chanoine et archidiacre majeur. L'élection fut confirmée par Jean d'Illiers, vicaire-général de l'archevêque, en vertu d'une commission du pape. Mais François de Tournon, archevêque de Bourges, ne voulut pas renoncer à ses droits. L'affaire fut portée au grand conseil, qui décida en sa faveur. Peu de temps après, François donna sa démission au pape. La prévôté fut alors remplie par Louis comte de Canossa, évêque de Bayeux. Il en prit possession en 1531 par Antoine de Noailles, son procureur, et mourut l'année suivante à Vérone. Averti de la mort de Louis par Pierre Dufaur, président aux requêtes, François de Tournon se remit sur les rangs et fut élu prévôt de nouveau ; mais il recéda cette dignité à Jacques de Castelnau de Clermont-Lodève, qui occupait la prévôté en 1550.

L'abbaye de Saint-Saturnin était encore gouvernée, en 1520, par Laurent Lallemand, évêque et prince de Grenoble. Son neveu, du même nom que lui, lui succéda. Ce dernier eut un procès avec le parlement au sujet de la sécularisation du chapitre de son église, qu'il favorisa auprès de Clément VII. Nous avons parlé de cet abbé à l'occasion de la dégradation du dominicain Rochette.

Jean de Morlon, prieur de la Daurade, mourut en 1522. Jean de Narbonne, abbé de Moissac, lui succéda, après avoir triomphé de Bérald, son rival. Sous son gouvernement, Etienne Goutils, prieur de Saint-Martin-des-Champs,

vint à la Daurade pour y entreprendre la réforme du monastère, mais ce fut en vain. Jean de Narbonne eut à soutenir un long procès avec frère Roger de Naples, qui cherchait, contre les droits du prieur, à rendre la place de prieur claustral perpétuelle par l'autorité du parlement. Jean céda le prieuré de la Daurade à son frère Bertrand, qui le resigna à son tour à Antoine d'Oriole, abbé de la Garde-Dieu et prieur de Saint-Pierre de Bridon. Ce dernier mourut dans son monastère, en 1542, plein de jours et de mérites. Il fut inhumé au milieu du chapitre, et l'on grava sur sa tombe une épitaphe qui retrace sa vie.

Gui du Val qui était Picard de nation et moine de la Daurade, succéda à d'Oriole. Il dut sa nomination à l'entremise d'Imbert de Saveuses, maître des requêtes, qui sut écarter ses compétiteurs Bertrand de Narbonne et Gilbert du Mans moine de cette maison. Au milieu de toutes ces disputes, les religieux de la Daurade se trouvaient privés des choses nécessaires à la vie et se virent obligés d'avoir recours à l'intervention royale. Antoine de Saveuses succéda à Gui du Val.

L'abbaye du Mas-Garnier fut très-malheureuse au commencement du seizième siècle par les vexations de toute espèce que lui fit éprouver Antoine de Caraman, son abbé. Ce personnnage avait été prieur majeur de la cathédrale de Montauban, abbé de Moissac et de Bonne-Combe. Après avoir écarté ses compétiteurs Jean cardinal de Saint-Sabin et Jean de Castanha, religieux de Montmajour, il alla s'emparer de l'abbaye, malgré l'opposition des moines ; sa mort vint les délivrer. Après lui, Gilles du Falgar, qui d'abord avait été infirmier du monas-

tère et se trouvait alors prieur de Borell, obtint la dignité abbatiale. Il eut pour rival Mathurin de Balaguier, moine d'Orléans, qui ne craignit pas d'entreprendre le voyage de Rome pour solliciter ce titre. Mais Gilles lui prouva que les lettres du pape Jules II qu'il avait obtenues ne pouvaient être exécutées. Devenu paisible possesseur de son abbaye, Gilles s'appliqua à orner son église et à rendre heureux par tous les moyens possibles le troupeau qu'il gouvernait. Il abdiqua en faveur de Jean de Touchebeuf.

Les chanoinesses de Saint-Saturnin furent gouvernées dans cette période par Antoinette de Casarte, Antoinette de Nogaret, Guyonie Dangereuse;— celles de Saint-Pantaléon, par Jeanne de Berailh et Marie de Berailh. — L'abbaye d'Eaunes eut pour abbés Jacques de Denise, François d'Anthin et Antoine d'Anthin. —La famille de Narbonne se tint en possession de l'abbaye de Grand-Selve. Louis de Narbonne, en 1514, orna l'église et le cloître de peintures, et Gabriel de Narbonne et Georges la gouvernèrent successivement. Jean de Bertrand, chancelier de Toulouse, et Pierre de Bertrand, son frère, étaient abbés de Grand-Selve en 1549 et 1550. — L'abbaye de Salenques ne compte que trois abbesses dans cette période : Agnès de Montaut, Eléonore de La Roque, Anne de Saint-Etienne. — A la Capelette, nous trouvons Bernard des Moulins, Jean de Senhac, Jean Capergin et Jacques Bernin, président aux enquêtes et premier abbé commandataire de cette maison. — Sainte-Claire de Toulouse nous donne Marie de Grave, Fromentie de Caussade et Charlotte de Minut, sœur de Gabriel de Minut baron de Castera, la dernière abbesse connue.

Nous avons laissé Hugues d'Espagne sur le siége de Rieux. Il mourut en 1500, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Lettes, près de Montpellier. Après sa mort, les chanoines se divisèrent en deux camps pour l'élection de son successeur; les uns élurent Bertrand d'Espagne, et les autres Pierre de Laporte. Bertrand vint à mourir : alors ceux qui l'avaient élu donnèrent leurs voix à Gaspard de Montpezat; mais le pape dirima le différend en nommant à l'évêché de Rieux Pierre-Louis de Voltan. Ce prélat signala son épiscopat par la construction de la chapelle de S[te]-Marie de la Mourère, celle du palais épiscopal qui venait d'être la proie des flammes, et la publication de statuts synodaux. A Jean de Voltan succéda Gaspard de Montpezat, qui déjà avait disputé cet évêché. Montpezat était issu d'une illustre famille d'Aquitaine ; il avait été religieux de Bonnefont et abbé de l'Escale-Dieu. Nous croyons qu'il eut pour suffragant Louis d'Auvelle, conseiller au parlement de Paris, qui dans quelques titres est désigné comme évêque de Rieux. Quoi qu'il en soit, Jean évêque de Callopolis *in partibus*, administrait ce diocèse en 1522, ainsi qu'il conste des statuts de la communauté des prêtres de Cazères et des registres de l'église de Saint-Sulpice de Lézat.

A Gaspard de Montpezat succéda, sur le siége de Rieux, le célèbre Jean de Pins dont nous avons déjà parlé. Tout entier aux soins du troupeau qui lui était confié, ce prélat érigea en collégiale l'église de Saint-Ybars, et s'appliqua à la visite générale de son diocèse. S'étant rendu à Toulouse en 1537 pour quelques affaires, il alla loger au couvent des Grands-Carmes et y mourut le 1[er] novembre. Il fut inhumé dans la chapelle de la Présentation, cinq jours après

sa mort. Il avait gouverné pendant quatre ans seulement l'Eglise de Rieux, qui devint inconsolable de la perte d'un aussi grand homme. Les muses latines le célébrèrent dans d'élégantes épitaphes ; Toulouse plaça son buste au rang de ses illustres; Erasme et Sadolet le louèrent à l'envi. On trouve ses lettres et des détails très curieux sur sa vie dans un ouvrage imprimé à Avignon en 1748 sous le titre de *Mémoire pour servir à l'éloge historique de Jean de Pins, évéque de Rieux*. Son successeur fut François Du Bourg, fils d'Antoine chancelier de France. Celui-ci donna des statuts à son diocèse. Il occupait le siége de Rieux en 1550.

L'abbaye de Feuillants était gouvernée en 1505 par Pierre de la Trilhe (de Trilhia), famille établie à Toulouse dans la rue qui porte ce nom, près des *Hauts-Murats*. Elle le fut ensuite par Pierre de Caupène ; Bernard d'Ornesan, évêque de Lombez et abbé de Nisors ; Charles de Crussol, fils de Charles baron de Crussol et vicomte d'Uzès grand panetier de France. Il ne put obtenir ses bulles; on lui donna pour économe Jean Bourgoin. — Pierre du Taur devint abbé de Calers, en 1505. — On trouve ensuite Maffroi de Villars et Georges d'Armagnac. Ce fut sous le gouvernement de ce dernier que le monastère de Calers fut détruit. Tous ses monuments écrits et ses trésors périrent.

Gaillard de l'Hôpital, natif d'Oleron, chanoine de Comminges, fut élu pour succéder sur ce siége à Jean-Baptiste de Foix. Il eut pour compétiteur Amanieu cardinal de Lebret, qui avait obtenu l'évêché par nomination papale. Des actes authentiques indiquent que jusqu'à l'année 1509 ces

deux prélats exercèrent simultanément les fonctions épiscopales : ainsi Amanieu se donne le titre d'évêque commandataire de Comminges dans un acte qui fut souscrit par Bertrand d'Espagne, son vicaire-général ; en 1507, il cède l'église de Saint-Laurent que déjà Gaillard avait cédée à Guillaume d'Albezan, prêtre de l'ordre de Fontevrault. D'un autre côté, en 1507, Guillaume de Vaudetar, conseiller au parlement de Paris, se rendit à Comminges par commission royale et mit Gaillard de l'Hôpital en possession de l'évêché par la remise solennelle des clefs de la ville. Ce dernier prélat dressa des statuts pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse, et fit don à son chapitre de quelques maisons et jardins qu'il possédait dans la ville. Après sa mort, le siége demeura vacant pendant quatre années.

Gaillard de l'Hôpital eut pour successeur Jean de Mauléon de Soule, l'un des plus illustres prélats de cette Eglise. Celui-ci eut pour compétiteur Louis Douville, qui fut nommé par François Ier ; mais ce dernier se désista de ses prétentions moyennant une pension annuelle sur la manse épiscopale. Jean de Mauléon enrichit son église de plusieurs monuments qu'on admire encore aujourd'hui : il fit construire le chœur, véritable chef-d'œuvre d'architecture de la renaissance, l'orgue, les grandes verrières qui entouraient l'abside, l'allée voûtée du cloître, les chapelles de Notre-Dame et de Sainte-Marguerite, le splendide mausolée d'Hugues de Chatillon. Il gouverna l'église de Comminges pendant trente-deux ans et posséda en même temps l'abbaye de Bonnefont, dont il restaura le cloître. Après avoir fait construire le palais épiscopal de Saint-Gaudens,

il mourut, vivement regretté des pauvres dont il était le père. Il fut enseveli dans l'église de Valcabrère.

L'abbaye de Bonnefont fut gouvernée, dans la première moitié du seizième siècle, par Jean de Mauléon dont nous venons de parler ; — celle de Nizors, par Bernard d'Ornesan, évêque de Lombez ; — celle de Fabas, par Marie et Anne de Benque. Celle-ci se démit en faveur de Jeanne de Mauléon. Il était réservé à cette illustre abbesse de recevoir et de voir mourir dans son monastère la sainte fille de Garaison dont nous allons retracer en peu de mots l'intéressante histoire.

Au commencement du seizième siècle, vivait, dans une obscure vallée du diocèse d'Auch appelée Garaison, une jeune fille nommée Anglèse de Sagazan, dont l'occupation était de garder quelques moutons auprès de la chaumière de son père. Non loin de cette chaumière se trouvait une fontaine ombragée par une aubépine. Un jour que la jeune fille mangeait son pain à l'ombre de cet arbuste, un personnage mystérieux lui apparut sous la forme d'une femme pleine de grâce et de majesté. Ce personnage se fit connaître à la bergère pour la mère de Dieu et lui déclara qu'elle désirait que l'on bâtît une chapelle en son honneur en ce lieu même, et qu'elle avertît son père de manifester ses desseins aux habitants de la petite ville de Mauléon. Ses ordres furent exécutés; mais les habitants ne cédèrent à l'invitation qu'après plusieurs autres apparitions et d'éclatants miracles. On commença donc à élever une croix auprès de la fontaine, puis une modeste chapelle y fut construite. Ce lieu devint célèbre dans toute la contrée par les bénédictions sans nombre qu'y répandit la mère de

Dieu. Dans la suite des temps, sous l'épiscopat de Léonard de Trapes, archevêque d'Auch, Pierre Geoffroy décora la nouvelle église qui avait été bâtie sur les ruines de la première et y fonda une chapellenie.

Quant à Anglèse de Sagazan, son attrait la porta à entrer dans la vie religieuse ; elle se retira au monastère de Fabas où elle fit profession, et mourut en réputation de haute sainteté. De nos jours, le corps de la pieuse fille a été transporté de Saint-Frajou à la chapelle de Garaison.



LIVRE XXXIV.

DEPUIS L'ÉPISCOPAT DU CARDINAL DE MEUDON EN 1551 JUSQU'A LA MORT DE GERMAINE DE PIBRAC EN 1601.

L'année 1551 s'ouvre dans nos annales par les *grands jours* tenus à Beziers, et où se trouvèrent, en qualité de députés de la sénéchaussée de Toulouse, Donatian Buor, grand-vicaire du cardinal de Meudon, Michel Du Faur de Saint-Jory, juge-mage de Toulouse, et un capitoul. Ces *grands jours* étaient des assemblées extraordinaires tenues dans les provinces par des commissaires royaux pour la réforme des abus, la révision de certains procès, et en général pour le rétablissement de l'ordre. Donatian de Buor publia donc une ordonnance tendant à réprimer les scandales qui avaient lieu dans les diverses églises où les nouveaux sectaires et beaucoup de fidèles, à leur exemple, faisaient des promenades et entretenaient des conversations sur les affaires séculières : les coupables devaient payer cent sous tournois d'amende pour la première fois, à la seconde être condamnés à la prison, et à la troisième payer vingt-cinq livres tournois.

Les sectaires étaient peu intimidés par ces ordonnances, eux qui ne reculaient pas devant les bûchers. De temps à autre, Toulouse était témoin de quelques exécutions : ainsi un jeune homme nommé Jean Jouery, né dans

l'Albigeois, fut saisi à son passage à Mende, accompagné d'un garçon ; ils furent conduits l'un et l'autre à Toulouse et brûlés chantant des psaumes. Le parlement faisait exécuter de semblables arrêts en d'autres lieux de son ressort.

On crut nécessaire, pour diminuer le nombre des écoliers à Toulouse, de supprimer plusieurs colléges : les capitouls obtinrent du roi des lettres patentes par lesquelles les colléges de Saint-Girons, de Monlezun, de Verdale, de Saint-Exupère, des Innocents, du Temple, et quelques autres, étaient supprimés et réunis à deux principaux colléges où l'on devait enseigner les langues hébraïque, grecque et latine. L'un de ces établissements fut fixé à l'Esquille, où se trouvait déjà depuis bien des années une école connue sous le nom de *Collegium studii*. Les capitouls jetèrent un peu plus tard les fondements du nouveau collége de l'Esquille.

Le roi venait de déclarer la guerre à l'empereur et s'était ligué contre lui avec plusieurs princes de l'empire. Pour soutenir cette nouvelle expédition, il aliéna une partie de son domaine et établit un impôt de 25 livres sur chaque clocher du royaume, et un autre sur l'argenterie des églises. Il nomma pour ses commissaires à Toulouse le cardinal d'Armagnac et Paul de Carreto, évêque de Cahors, ayant pour adjoints les deux frères Du Faur, l'un président et l'autre juge-mage. Ces commissaires firent leur entrée à Toulouse le 2 mai 1552, et assistèrent le lendemain au *diné* des Jeux floraux et à la séance de la distribution des prix de poésie. Le journal de *Petrois* nous apprend comment fut levé l'impôt sur l'argenterie des églises : « On dé-

» nombra, dit-il, tous les calices, croix, reliquaires et » autres ouvrages d'or et d'argent; rien ne fut épargné, » tout fut porté devant M. de Maduron, grand-vicaire de » l'archevêque de Toulouse, lequel, avec Mgr le cardinal » d'Armagnac, cotisait chaque pièce d'argenterie comme » bon lui semblait. » L'annaliste affirme que l'on vit avec un grand déplaisir prélever cet impôt, attendu qu'on croyait l'argent beaucoup moins destiné aux frais de la guerre qu'à l'avarice de la duchesse de Valentinois.

Les commissaires du roi firent à Toulouse un dénombrement de tous les habitants de cette ville qui étaient en état de porter les armes. Le but de cette opération était de se tenir prêts à repousser les Espagnols dont la flotte, sous les ordres d'André Doria, semblait menacer les côtes de France, tandis que le duc d'Albe méditait une irruption dans la province. On apprit bientôt que les galères d'Espagne s'étaient retirées.

A la faveur de la nouvelle hérésie, des fanatiques parurent à Toulouse prêchant les erreurs les plus extravagantes. L'un d'entr'eux se faisait passer pour saint Jean l'Evangéliste et prétendait avoir été envoyé de Dieu pour la conversion des pécheurs. On lui fit son procès ; mais il fut facile de reconnaître que son cerveau était dérangé, car ayant été condamné à être détenu pendant le reste de sa vie, il mit le feu à la prison. Il fut alors condamné à être brûlé vif. On chassa aussi de la ville un autre visionnaire qui, sous l'habit d'ermite, haranguait le peuple dans les rues et les places publiques.

Le parlement de Toulouse eut alors à déplorer la triste défection de l'un de ses membres : Antoine de Lautrec St-

Germier abandonna le catholicisme pour embrasser les nouvelles opinions. Ayant quitté la ville, où il fut pendu en effigie, il se rendit à Genève avec sa femme et une religieuse sa parente qu'il fit aussi apostasier. Il n'était pas étonnant que le luthéranisme fît tant de progrès à Toulouse : les libraires de cette ville recevaient de Genève une infinité de livres où l'hérésie était présentée sous mille formes diverses, depuis la discussion théologique jusqu'à la chanson.

On s'occupait activement de l'organisation des études dans le nouveau collége de l'Esquille. Les capitouls chargèrent, en 1553, Jacques Dufaur, abbé de la Case-Dieu, homme très versé dans la littérature, de choisir de bons professeurs. Le président Dufaur y appela Adrien Turnèbe et le trop célèbre Marc-Antoine Muret. Ce dernier professeur enseignait la rhétorique à l'Esquille avec le plus éclatant succès ; mais la passion de la pédérastie l'obligea de quitter Toulouse avec le jeune Frémiot, son complice ; il passa les monts, se rendit à Venise et de là à Rome où il fut appelé par le cardinal Hyppolite d'Este, qui l'honora de son amitié. Elevé ensuite au sacerdoce après une conversion éclatante, il mourut à Rome à l'âge de cinquante-neuf ans, dans les sentiments de la plus sincère piété. Il légua sa bibliothèque aux pères minimes de la Trinité du Mont, où il voulut être enterré.

Le parlement de Toulouse poursuivait les fauteurs de la nouvelle hérésie avec toute la sévérité dont il était capable. Ainsi un jeune homme de Condom nommé Lignac, qui s'était rendu à Genève pour y acheter des livres hérétiques, les avait portés à Toulouse ; ayant été surpris,

il fut condamné malgré son extrême jeunesse à être brûlé vif avec ses livres. Un bachelier en droit nommé Litoy, Geraud Bonnet clerc du palais, Pierre Serres du diocèse de Couserans, furent brûlés vifs pour cause d'hérésie. Leur constance au milieu des supplices était digne assurément d'une meilleure cause.

Pour ranimer la foi dans les âmes, on formait des confréries en l'honneur de la très-sainte Vierge et des saints : ainsi en 1553, on publia de nouveaux statuts de *l'antique* confrérie de l'Assomption de Notre-Dame établie dans l'église métropolitaine Saint-Etienne. Ces statuts sont précédés d'une très-longue dissertation philosophique sur le principe d'unité; ils sont divisés en trente-quatre articles et sortent des presses de Boudeville. Dans l'église du Taur on renouvela aussi une très-ancienne confrérie de Sainte-Anne, dont on publia les nouveaux statuts.

Les états du Languedoc s'occupèrent aussi des moyens à prendre pour arrêter les progrès de l'hérésie. Cette assemblée, qui eut lieu au mois de septembre 1554, exhorta les prélats et bénéficiers à résider dans leurs diocèses; il fut ordonné que, pendant le sermon (dans l'avent et le carême), les plaids des cours cesseraient afin que personne ne pût s'excuser d'y assister; on créait de nouveaux colléges pour que la jeunesse pût s'y préserver du venin de l'hérésie : ainsi messire Jacques Secondat, chanoine de St-Etienne et vicaire-général du cardinal de Meudon, fonda une maison pour cinq écoliers en théologie et un prêtre destiné à les gouverner.

Les écoliers de l'université de Toulouse étaient puissamment excités à embrasser les nouvelles erreurs par l'exem-

ple de leurs professeurs, car ce fut à peu près à cette époque que Jean de Coras se déclara luthérien. Il était né à Toulouse en 1513. Ses succès dans l'étude du droit furent si rapides qu'à l'âge de dix-huit ans, il en donna des leçons publiques. Après avoir parcouru la France et l'Italie, il revint dans sa patrie et vit jusqu'à deux mille écoliers assister à ses leçons. Henri II lui donna une charge de conseiller au parlement, et la reine de Navarre le choisit pour son chancelier. Nous verrons plus tard quelle fut la fin de ce célèbre jurisconsulte.

Quatre écoliers de l'université, s'étant déclarés partisans de la nouvelle hérésie, furent arrêtés par les capitouls et condamnés au feu par le parlement. Effrayés du supplice, ils abjurèrent leurs erreurs entre les mains de l'archevêque de Toulouse, et furent cependant envoyés dans les prisons de Verfeil où ils passèrent quelques semaines, jeûnant au pain et à l'eau de temps à autre. Les capitouls se montrèrent à cette époque zélés défenseurs du catholicisme : ce qui détermina le roi à leur accorder des lettres patentes à l'effet de connaître du crime d'hérésie pourvu qu'ils fussent assistés de dix docteurs ou licenciés.

Ce fut en 1554 qu'eut lieu à Toulouse un concours pour une chaire de droit civil, devenu célèbre par le nom des concurrents : c'étaient Martin Rossel, Etienne Forcadel, Jacques Cujas, Pomisson et de Costa. Il est certain qu'Etienne Forcadel eut le premier rang dans la dispute. Plusieurs auteurs se sont élevés contre les juges du concours de ce qu'ils ne donnèrent pas alors la première place à Cujas. Pour que ce reproche fût fondé, il faudrait pouvoir assurer que ce dernier entra véritablement en lice. Il

est aujourd'hui prouvé qu'au moment où commençait la dispute pour le concours, on offrit à Cujas une chaire à Cahors, chaire qui était beaucoup plus rétribuée que celle de Toulouse. Ainsi l'intérêt de son avenir détermina seul le prétendant à se tourner du côté où les émoluments étaient plus en harmonie avec ses besoins.

Jacques Cujas, le plus habile jurisconsulte que la France ait produits, naquit à Toulouse en 1520, dans la rue qui porte aujourd'hui son nom. Son père, quoique simple tondeur de draps, n'était cependant pas dépourvu des biens de la fortune, et dans sa position il ne négligea rien pour favoriser l'éducation de son fils. La nature avait doué Cujas de dispositions si heureuses, qu'il apprit seul le grec et le latin. Il eut pour maître dans l'étude du droit le célèbre Arnaud Ferrier. Il se chargea de l'éducation des enfants du président Du Faur, et ce fut pour eux et quelques autres qu'il commença à donner des leçons en 1547 sur *les Institutes*. En 1554, comme nous venons de le voir, il accepta une chaire de droit à Cahors. Il ne resta qu'un an dans cette ville, et fut nommé à Bourges par le crédit de Michel de l'Hôpital. Après avoir habité à Valence, il alla à Avignon où il épousa Madeleine Roure, fille d'un médecin de cette ville et dont il eut un fils qui mourut jeune: D'Avignon Cujas revint à Valence, puis à Turin; de Turin il retourna à Paris, et vint enfin se fixer à Bourges qu'il ne quitta plus. Nous parlerons plus tard de ses rares talents et de tout le reste de sa vie.

L'hérésie de Calvin avait déjà pénétré dans Toulouse et la plupart des partisans de Luther l'avaient embrassée. Ces sectaires, poussés par le plus aveugle fanatisme, formè-

rent en 1555 un odieux complot contre les catholiques : le 15 avril, au milieu de la nuit, ils parcoururent toutes les rues de la ville et jetèrent dans les puits communs toutes les images et statues de la Ste-Vierge et des saints qui se trouvaient placées dans les carrefours et aux angles de la plupart des maisons. On conçoit quelle dût être l'indignation des catholiques à leur réveil. Une procession fut aussitôt organisée et parcourut toute la ville, s'arrêtant aux divers lieux qui avaient été le théâtre de ces profanations. Quelque temps après un écolier ayant été poursuivi jusque dans l'église St-Etienne par des sergents, le peuple, croyant à quelque soulèvement de la part des hérétiques, courut aux armes, les prêtres et les fidèles quittèrent les offices (c'était le jour de la Fête-Dieu), et le peuple transporté de fureur se serait porté dans les maisons des sectaires pour les égorger si les capitouls et le président de Masencal n'étaient parvenus à calmer cet épouvantable tumulte. On venait de terminer la constrution des fonts baptismaux qui avaient été bénits par l'évêque d'Albe, collégiat de St-Jean.

La cour faisait tous ses efforts pour s'opposer à l'hérésie; ainsi, en 1556, Henri II écrivit au parlement de Toulouse pour lui ordonner de faire sans merci le procès aux sectaires : aussi Jean Escallier, religieux de saint François, qui avait embrassé les nouvelles doctrines, fût-il brûlé vif dans cette ville. La famine et la peste exercèrent tour à tour leurs ravages, et dans l'espace de deux mois quatre mille cinq cents maisons furent frappées par ce dernier fléau. Le bon historien Antoine Noguier nous donne des détails assez curieux sur ces calamités publiques dans son

livre qui a pour titre : *Histoire Tolosaine*, sorti des presses de Boudeville, en 1556. Il nous apprend qu'à Launaguet, village situé près de Toulouse, la peste enleva presque tous les habitants, et que les morts demeurèrent sans sépulture ; qu'un certain Jean Andrieu, qui avait été député pour veiller à l'inhumation des corps et s'était montré très-cruel à l'égard des infortunés qui avaient survécu aux ravages de la peste, fut condamné à être étranglé : ce qui reçut son exécution à la porte de l'Ille à St-Cyprien.

Antoine Noguier était né à Toulouse, au commencement du seizième siècle. Ayant montré dès sa jeunesse un grand attrait pour les recherches historiques, il passa une grande partie de sa vie au milieu des poudreuses archives de la ville. Noguier trouva parmi les documents de ces archives divers cahiers composés par Pierre Delpech et Raymond Baldaire qui s'étaient appliqués à réunir toutes les traditions populaires sur les évènements relatifs à l'existence de la cité toulousaine. L'histoire de Noguier est divisée en trois livres : dans le premier, il traite de la fondation de Toulouse et de son fondateur, de ses premiers rois, du trésor de Toulouse et de son enlèvement par Cépion, des écoles de cette ville, des divers chefs qui la gouvernèrent sous l'autorité romaine, de la prédication de l'Evangile par saint Saturnin, de l'invasion des barbares et de la délivrance de Toulouse par saint Exupère, de la domination des Visigoths, et après eux de celle des Francs. Dans le second livre, Noguier parle de l'érection du royaume de Toulouse en comté, de ses comtes, de l'hérésie des albigeois et des faits qui s'y rattachent. Le troisième livre est consacré aux évènements relatifs à la guerre du comte de Montfort et du fils du comte

de Toulouse, à Foulques évêque de cette ville (fort maltraité par Noguier), au siége de Toulouse, à la mort de Montfort, à la naissance de Jeanne fille de Raymond VII, à la mort de ce seigneur. Ici se termine l'*Histoire Tolosaine.*

Il est incontestable que le bon Noguier a admis beaucoup de fables, aussi est-il assez difficile de connaître la vérité au milieu de tous ces récits puisés dans des chroniques plus que suspectes. On ne peut cependant refuser à Noguier une entière bonne foi, de la probité, une certaine bonhomie qui plaît au lecteur, et un grand respect pour la religion. Son style est très diffus, il s'est habituellement écarté de cet adage qu'il avait pris pour devise : *Ne trop ne peu.* Il publia la première édition de son livre en 1556, et annonça qu'il espérait travailler à une seconde. En effet, cette nouvelle édition parut trois ans après. Noguier avait déjà publié quelques autres opuscules qui n'offrent aucun intérêt.

A côté de l'historien Noguier brillait alors à Toulouse le célèbre médecin Augier Ferrier. Né en cette ville au commencement du seizième siècle, il se livra particulièrement à l'étude de la médecine et de l'astrologie. Le plus célèbre de ses ouvrages porte pour titre : *Vera medendi methodus ;* il est divisé en deux livres. Parmi les indications à suivre pour la guérison des maladies, on trouve celle de la lumière et de l'influence des corps célestes. Le second livre est consacré à l'indication des remèdes curatifs. Ferrier choisit pour le Mécène de son ouvrage le cardinal Jean Bertrand chancelier de France, qui le fit nommer premier médecin de Catherine de Médicis. Après avoir demeuré quelque temps à Rome et à Paris, il revint à Toulouse, où

il mourut en 1588, à l'âge de soixante-quinze ans, heureux si la paix dont il jouissait dans sa patrie n'eût point été troublée par la longue dispute littéraire qu'il eut avec Bodin au sujet de l'ouvrage de ce dernier — *Sur la République*.

Le tribunal de l'Inquisition avait alors à sa tête le dominicain Esprit Rotier. Ce religieux était doyen de la faculté de théologie de Toulouse. Sa juridiction ne s'étendait pas seulement sur le midi de la France, mais encore sur tout le royaume. Il se montra plein de zèle pour l'extirpation de l'hérésie, et composa plusieurs ouvrages de controverse. On distingue celui qui a pour titre : *Antidotes contre la peste d'hérésie*.

Au fléau de l'erreur se joignirent encore, pour désoler Toulouse, ceux du brigandage et de la peste. En 1559, on découvrit une société infernale de brigands qui avait ses chefs et ses lois. Hors de la ville, dans le quartier Saint-Cyprien, entre les chemins qui conduisaient à Muret et à l'Ille, se trouvait une vaste prairie appelée de *Santo-Petro;* là se rendaient pendant la nuit Jean Ducos, Raymond Monet, Léonard Esquarré, Jean Moret et Jean Montauriol, qui arrêtaient les passants, les dévalisaient, et souvent les mettaient à mort. Ces terribles malfaiteurs furent enfin découverts et subirent divers genres de supplice.

La peste renouvela ses ravages. Pour intéresser le ciel en faveur des Toulousains, les capitouls envoyèrent deux officiers à Notre-Dame du Puy avec ordre d'y faire chanter une messe et d'offrir un cierge de cire blanche à la statue de la Vierge. L'accomplissement de ce vœu n'empêcha pas de prendre de grandes précautions sanitaires. Ainsi on

construisit à côté de l'hospice de la Grave, sur un espace immense, des loges séparées pour placer les pestiférés, et l'on fit un règlement très-étendu pour la subsistance des pauvres.

Après de longs démêlés, le roi Henri II et Philippe d'Espagne conclurent un traité de paix au mois d'avril 1558. Cette paix n'était pas très-glorieuse pour la France, voilà pourquoi les parlements s'opposèrent à l'enregistrement des articles. Ce ne fut qu'à la suite de deux jussions que celui de Toulouse consentit à les enregistrer. Le roi tint à Paris, au sujet des religionnaires, une assemblée à laquelle il présida lui-même. Toulouse y avait envoyé pour députés Arnaud Ferrier, célèbre jurisconsulte et président aux enquêtes, François Dufaur, conseiller, et Anne Dubourg. Ces magistrats, ayant paru favoriser dans leurs discours les calvinistes, furent arrêtés et renfermés à la Bastille. Dubourg, s'étant déclaré luthérien, fut pendu et brûlé sur la place de Grève ; les deux autres furent condamnés à perdre leur charge, dans laquelle ils rentrèrent plus tard.

Mais au milieu des fêtes royales qui se célébraient à Paris pour les deux mariages d'Elisabeth, fille aînée de Henri II, avec Philippe, et de Marguerite sa sœur avec le duc de Savoie, Henri fut blessé mortellement dans un tournois, et mourut à l'âge de quarante-deux ans des suites de sa blessure. Il laissa, de Catherine de Médicis son épouse, quatre fils : François II, qui lui succéda, Charles, Alexandre et Hercule ; trois filles : Elisabeth, qui devint reine d'Espagne, Claude qui épousa Charles III de Lorraine, et Marguerite qui épousa Henri de Bourbon roi de Navarre.

Henri II mourut le 10 juillet 1559. François II son fils

lui succéda. Son âge, la délicatesse de son tempérament, son indolence naturelle favorisèrent les brigues au sein de la cour, où se formèrent bientôt deux partis — celui du connétable et celui des Guises. Catherine de Médicis se jeta du côté de ces derniers. Le conseil de ville envoya vers le roi quatre députés : les capitouls Supersantis, Bosquet, Saint-Félix de Maurémont et d'Aliez. Le parlement envoya aussi les siens : le président de Masencal, de Paulo, Barthélemy et Robert. Ces députés furent reçus par le jeune monarque à Reims. Ce prince confirma tous les officiers du parlement ainsi que les priviléges de la ville, et renouvela pour cent ans l'abonnement des tailles que Louis XI avait accordé à la ville pour ce même nombre d'années. — On fit au roi Henri de splendides funérailles dans l'église Saint-Etienne ; Tuzaine, docteur en théologie et chanoine de cette église, y prononça l'oraison funèbre.

De lamentables désordres vinrent à cette époque attrister les sincères amis de la religion à Toulouse : un conseiller clerc nommé Raymond Bonnail, accusé d'entretenir des relations criminelles avec une jeune fille dans sa maison située près de l'église des Récollets, fut dépouillé de sa charge et banni pour dix ans de la sénéchaussée. Au monastère de la Daurade, quelques moines forcenés tuèrent à matines le prieur claustral. Deux des assassins furent arrêtés et écartelés sur la place du monastère. Les auteurs de la *Gallia christiana* passent sous silence cet évènement. Aux Augustins, on surprit quelques religieux qui avaient introduit des femmes dans l'intérieur du couvent à des heures suspectes. Ils furent condamnés à être pendus. Mais comme l'un ne passa que quelque temps dans les prisons

de l'officialité et que les autres furent rendus à la liberté, cela fait supposer que leur faute n'était pas aussi grave qu'on l'avait cru d'abord.

Le 25 novembre, Antoine Sanguin cardinal de Meudon et archevêque de Toulouse, mourut à Paris ; il fut inhumé dans l'église du Val des Ecoliers. Il avait gouverné son Eglise pendant neuf ans, mais n'était jamais venu dans sa ville épiscopale. Ses vicaires-généraux publièrent sous son nom des décisions sur la *Chapelle épiscopale,* citées dans les statuts du cardinal de Joyeuse. Nous trouvons encore ces vicaires-généraux dans un grand pardon général *de planière indulgence* qui fut octroyé aux religieuses de S[te]-Monique ou Augustines, pour leur couvent situé en la rue *Saint-Louop à Porte-Nove,* étant en grande pauvreté, sans rente ni revenu. Ce pardon fut accordé pour qu'on pût, à la faveur des aumônes, commencer à rebâtir ce couvent qui était tombé en ruines. Le cardinal de Meudon était un homme de mérite ; on dit qu'il dût, en partie, son élévation aux dignités de l'Eglise à la faveur d'Anne de Pisseleu duchesse d'Etampes, sa parente.

Sous l'épiscopat du cardinal de Meudon fut instituée dans la basilique de Saint-Saturnin une célèbre confrérie de la Passion qui choisit pour son autel la chapelle du Crucifix, située près de la porte des fonts baptismaux. Ce crucifix, d'après les anciennes traditions, aurait reçu à ses pieds Raymond de Saint-Gilles et les croisés partant pour la terre-sainte. Cette image du Christ, remarquable par la raideur de ses formes, a été classée au nombre des œuvres de l'art bysantin. Le corps, revêtu dans sa partie inférieure d'une espèce de tunique, repose sur une croix de bois recouverte

de lames de cuivre. Ce crucifix existe encore, mais la confrérie s'est éteinte.

A peine Odet de Chatillon eut-il appris la mort du cardinal de Meudon qu'en vertu des bulles dont nous avons déjà parlé, et qui lui donnaient le droit de retour, il prit de nouveau possession de l'archevêché de Toulouse, qu'il garda encore trois ans. Il n'eut pas besoin de nouvelles provisions de Rome ; mais il obtint des lettres patentes de François II qui confirmaient la validité du retour. Le chapitre métropolitain exigea que l'archevêque payât une seconde fois le droit de chapelle.

Ce fut à la fatale époque que nous parcourons que prirent naissance les troubles de religion qui désolèrent la France entière. Malgré la rigueur des édits et les exécutions capitales, les huguenots (c'est ainsi que furent nommés les partisans des nouvelles doctrines) s'étaient prodigieusement multipliés, surtout dans la classe moyenne et parmi les nobles, car le simple peuple était généralement demeuré attaché à la religion de ses ancêtres. Nous avons déjà dit que Catherine de Medicis s'était rangée du côté du cardinal de Lorraine et des Guises : dès-lors le prince de Condé, l'amiral de Coligny et quelques autres grands seigneurs se mirent à la tête du parti des huguenots, plus encore peut-être par jalousie que par zèle pour les nouvelles erreurs. Les trois Coligny, l'amiral, d'Andelot et le cardinal archevêque de Toulouse, furent disgraciés. Tous ces mécontents s'assemblèrent à La Ferté, où il fut résolu qu'on enverrait des émissaires dans toute la France pour engager les sectaires à s'assembler et à demander le libre exercice de leur religion, les armes à la main. La conjura-

tion devait éclater le 15 mars 1560, à Amboise, où se trouvait la cour; mais, ayant été découverte, la plupart des conjurés furent arrêtés et quelques-uns mis à mort. Le roi écrivit aussitôt à tous les parlements de France pour leur faire part de ces évènements et indiquer une grande assemblée destinée à remédier aux désordres et à réformer les mœurs.

En effet, le roi réunit les notables à Fontainebleau à la fin d'août, et on décida que les Etats généraux s'assembleraient à Meaux pour le 10 décembre. Une lettre écrite au cardinal de Lorraine par Bertrand Sabbatier, procureur général au parlement de Toulouse, nous fait connaître l'état des esprits : « Les esmeutes et les assemblées croissent de » jour en jour dans ce ressort; mesme aux villes de Mont- » pellier, Nismes, Massilargues, Cauvisson, Aigues-Mortes, » Vauvert, Gignac, Lodève et Castres, et qui plus est dans » cette ville de Tholose il y en a quelque descouverte tant » par advertissement des officiers de Montpellier que inqui- » sitions commencées par le juge criminel et capitols de » Tholose, non que par leurs procédures l'autheur ne com- » plices soient descouverts. Monseigneur, je crains quelque » sédition en ces prochaines vacations, s'il ne plaît à Dieu, » au roi, et à vous, Monseigneur, y remédier. »

Cette sédition ne tarda pas à éclater, car quatre cents écoliers se rendirent chez le président de Masencal pour lui demander une église afin d'y prêcher à la mode de Genève. Cette manifestation indigna les catholiques, qui dès-lors se tinrent sur la défensive. On augmenta la garde municipale, et l'on prit des précautions pour prévenir les évènements. Le parlement faisait toujours parvenir de se-

crets avertissements au cardinal de Lorraine; ainsi, le 13 septembre 1560, il lui annonça « qu'il y avait à Tholose découverte de certaines colligations et entreprinses avec les ministres de Genève. » En effet, Vignaux, ministre huguenot, après avoir semé l'erreur dans plusieurs villes de la province, était arrivé à Toulouse, où il avait été reçu par trois personnages importants. Vignaux prêchait donc à Toulouse et s'était adjoint le carme Nicolas Folion et Barelles qui, sous ses ordres, parcoururent les contrées voisines. Les trois personnages dont il est ici question étaient les trois capitouls Dufaur de Marnac, Puymisson et Jean Denos qui avaient embrassé les erreurs nouvelles.

L'Eglise prétendue réformée fut établie à Toulouse par les soins de celle de Montauban, qui y envoya pour fondateur Jean Le Masson et Vignaux dont nous venons de parler. On s'assembla d'abord dans quelque maison particulière le dimanche pour y chanter des psaumes et y lire quelques passages de l'Ecriture sainte : c'est ce qui détermina le chapitre de Saint-Etienne à députer un chanoine au connétable de Montmorency pour l'instruire que la ruine de la religion catholique était imminente à Toulouse par les intrigues *d'un homme d'autorité et hérétique.*

Le roi transféra les Etats généraux de Meaux à Orléans, et le 18 octobre 1560 il fit son entrée dans cette ville. Le roi de Navarre et le prince de Condé son frère s'y trouvèrent et furent arrêtés. Celui-ci aurait infailliblement payé de sa tête son imprudence si le crédit de la reine-mère ne l'avait sauvé. Le 5 décembre suivant, Francois II mourut des suites d'un abcès à la tête. Charles d'Orléans son frère lui succéda à l'âge de dix ans ; il prit le nom de Charles IX.

La politique de Catherine de Medicis sut d'abord balancer les intérêts des deux partis qui divisaient la cour. L'ouverture des Etats eut lieu le 13 décembre; la sénéchaussée de Toulouse envoya au tiers-état Gui Du Faur, juge mage, et Claude Terlon, ancien capitoul.

C'est pour la première fois que le nom de Gui Du Faur se rencontre dans notre histoire. Il était né à Toulouse en 1528, et eut pour père Pierre Du Faur, président du parlement de Toulouse. Il eut pour maîtres Bunel pour les lettres, Cujas et Alciat pour le droit. A vingt-neuf ans, il fut nommé juge mage. Lorsqu'il eut perdu son père, il épousa Jeanne de Custos dame de Tarabel. Les Etats du Languedoc avaient dressé des cahiers de doléances qui furent présentés aux Etats généraux ; ceux de Toulouse furent dressés par Gui Du Faur et sont représentés comme l'expression véritable des vœux des populations.

Pendant la tenue des Etats généraux à Orléans, le 15 janvier 1561, on célébra à Toulouse les funérailles de François II dans l'église de Saint-Etienne. Il y eut une grande discussion au sujet des préséances. La messe fut célébrée par Jean de Tournoir, archidiacre, et l'oraison funèbre prononcée par frère de Lana, jacobin.

Les Etats se terminèrent le 31 janvier. On y rendit une célèbre ordonnance par laquelle le roi rétablissait les chapitres et les monastères dans le droit d'élire leurs évêques et leurs abbés. Les huguenots cherchèrent par tous les moyens possibles à obtenir des temples et le libre exercice de leur religion. Leur demande fut renvoyée aux prochains Etats ; on leur accorda cependant une amnistie, et on défendit toute poursuite contr'eux. Ces Etats, qui avaient été

convoqués à Melun, furent transportés à Pontoise pour le mois d'août. Le roi venait d'être sacré à Reims (le 15 mai). La grave question du libre exercice de la religion pour les huguenots occupait toujours les esprits. Le cardinal de Lorraine parla avec beaucoup de force au conseil du roi sur la nécessité d'arrêter les désordres qui désolaient la France. Il fut décidé que le roi tiendrait un lit de justice au parlement et qu'on y prendrait des moyens efficaces pour les réprimer. Conséquemment à cette décision, ce lit de justice fut tenu, et au mois de juillet le monarque rendit le fameux édit de 1561, dont nous rapportons ici les principaux articles :

1° Il défendit aux catholiques et aux religionnaires de se molester les uns les autres et de se donner des noms odieux. 2° Il défendit aux calvinistes toutes assemblées et toute levée de gens de guerre. 3° Il défendit aux prédicateurs de mêler dans leurs sermons des traits qui pussent exciter à la sédition. 4° Il attribua aux juges présidiaux le jugement en dernier ressort des contraventions à cet édit. 5° Il ordonna que les sacrements seraient administrés uniquement suivant le rite de l'Eglise romaine. 6° Le roi réserva aux juges ecclésiastiques la connaissance du crime d'hérésie, à condition néanmoins que lorsque les coupables seraient livrés au bras séculier, ils ne pourraient être punis que de la peine de l'exil, jusqu'à la décision du concile général que le pape avait convoqué de nouveau à Trente, ou d'un concile national. 7° Le roi accordait amnistie générale à tous ceux qui avaient contrevenu aux édits ou qui étaient coupables de révolte depuis la mort du roi Henri II.

Cet édit était plein de sagesse, et en sujets fidèles de Sa

Majesté les huguenots auraient dû s'y conformer. Il n'en fut pas ainsi; ils excitèrent, au contraire, de nouveaux troubles. Il est très important de faire connaître ici quels étaient les hommes auxquels les catholiques avaient affaire. A Montauban, les huguenots se saisirent d'un prêtre, l'égorgèrent, arrachèrent ses entrailles et les exposèrent en vente sur la place publique; au village de Bressols, le curé portant le saint-sacrement fut arraché de son église, placé à l'envers sur un âne, promené et battu de verges dans toutes les rues; les saintes espèces furent foulées aux pieds; à Rabastens, François de Lerm, calviniste, fit massacrer plusieurs religieux cordeliers. Guilhot, chanoine d'Albi, ayant envoyé un de ses domestiques nommé Girossens avec des lettres missives de l'abbé de Beaulieu au cardinal de Guise, ce domestique fut pris et conduit à François de Lerm. Comme il ne voulut faire aucune réponse aux questions qui lui étaient adressées, il fut d'abord jeté dans une citerne, dont on le retira bientôt après pour l'étendre nu sur un banc; puis on fit dégoutter sur lui pendant deux heures et à trois reprises différentes du lard fondu et brûlant, malgré les cris déchirants qu'il faisait entendre. Après cet affreux supplice, on le renvoya demi-mort, ayant reçu sur son corps cent-sept brûlures. Il ne faut pas oublier que lorsque l'on condamnait les huguenots à mort, ce n'était pas seulement pour le crime d'hérésie, mais parce que par suite d'hérésie ils attentaient à la vie des autres et se rendaient coupables de tous les excès.

Les calvinistes s'étaient établi aussi à Lectoure. Un des consuls de cette ville nommé Borcio, très zélé catholique, avait donné avis au parlement des séditions qu'ils y occa-

sionnaient. Les conseillers d'Alzon, d'Aussonne et Catel, Dumas substitut du procureur général, et le greffier Bellet, furent envoyés à Lectoure. Dans la nuit qui suivit leur arrivée, les capitaines calvinistes Peyrecave, Mesnin et Delort firent entrer secrètement à Lectoure deux mille religionnaires, et pendant que les commissaires du parlement étaient à l'église assistant à la messe, ils cernèrent l'église, se jetèrent dans le clocher et y mirent le feu. Les commissaires furent obligés de se rendre et de délivrer leurs commissions. Les huguenots n'osèrent point massacrer les membres du parlement : ils lièrent Borcio à une potence devant la porte de l'église, et firent conduire les autres à Franciscas où ils furent rendus à la liberté, gardant pour ôtages le substitut Dumas et le greffier Bellet. Le premier fut dirigé sur Agen et le second sur Pradels. Bellet se racheta pour une forte somme; quant à Dumas, il dut sa délivrance à une véritable intervention divine. Le président de Masencal envoya à Agen de Villa, receveur de Guienne avec deux cents écus pour sa rançon; mais un envoyé de Montauban s'opposa à sa délivrance et demanda que Dumas lui fut livré.

Dans cette extrémité, de Villa s'adressa à un Limousin nommé Villetierri qui avait quelques relations d'amitié avec les huguenots. Celui-ci parvint à faire évader le substitut, le cacha pendant trois jours dans un lieu de sa maison, d'où il entendait proférer contre lui d'horribles menaces. Alors, désespéré de se sauver par des secours humains, il eut recours à la prière. Tout-à-coup sa cachette fut éclairée par une grande clarté qui lui causa beaucoup de frayeur. Ce phénomène se produisit une seconde fois. Alors son âme

reçut par une inspiration secrète l'assurance qu'il serait délivré : ce qui fut effectué quelques jours après.

A Lavaur, les calvinistes surprirent la ville de nuit, ayant à leur tête le ministre Labarthe ; l'église des Cordeliers fut saccagée, les religieux furent traqués comme des bêtes fauves, les images brisées, les autels renversés, les saintes hosties foulées aux pieds.

A Pamiers, les religionnaires excitèrent des troubles plus affreux encore. Cette église était alors gouvernée par Robert Pellevé. Ce prélat avait appelé dans sa ville épiscopale les jésuites en 1559, qui y établirent un collége, le second de France. Ces religieux avaient eu pour fondateur dom Ignace de Loyola, né en Biscaye en 1491. Le nouvel institut qu'il avait formé fut solennellement approuvé par le pape Paul III le 27 septembre 1540 ; il était particulièrement destiné à procurer par tous les moyens possibles la propagation de la foi et la réforme des mœurs.

Peu de temps après l'approbation de son ordre, Ignace envoya à Paris quelques-uns de ses disciples en qualité d'élèves de l'université : c'étaient Oviedo, Eguia, Domenech, Paul Achille, Violle, et Pelletier. En 1542, ils se réunirent au collége des Lombards ; l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, se déclara leur protecteur, fonda leur premier collége à Billom en Auvergne, et acheta pour eux une maison rue Saint-Jacques à Paris, qui devint plus tard le collége de Louis-le-Grand. Grâce à la haute protection du cardinal de Lorraine, les jésuites obtinrent d'Henri II, au mois de janvier 1550, des lettres patentes par lesquelles il leur était permis de bâtir maison et collége seulement dans la ville de Paris. Le roi mandait à ses cours de parlement de vé-

rifier ses lettres patentes. Cet édit d'Henri II devint le prétexte de la longue guerre que les jésuites eurent à soutenir en France dès leur apparition dans ce royaume. Le parlement, la faculté de théologie, l'université et l'évêque de Paris Eustache Du Bellay se déclarèrent contr'eux par des motifs divers. Les jésuites n'opposèrent à leurs adversaires que les deux grands remèdes qui guérissent souvent bien des maux — le temps et la patience. Ils perdirent, le 31 juillet 1556, leur général, qui mourut à Rome à l'âge de soixante-cinq ans.

Le second collége que les jésuites établirent en France, fut celui de Pamiers, où ils furent appelés, comme on l'a vu plus haut, par l'évêque Robert de Pellevé. Trois pères de la compagnie, Edmond Auger, Roger et Pelletier, exercèrent leur apostolat sur toutes les classes de la société, et y produisirent beaucoup de bien. Nous devons ici faire particulièrement connaître Edmond Auger, le plus intrépide de ces nouveaux apôtres. Il était né en 1515 au village d'Allemarche, près de Sezanne en Brie, d'un simple laboureur. Son oncle, curé de campagne, lui fit faire d'excellentes études. Privé de ressources, il prit le parti de se rendre à Rome à pied et mendia son pain. On lui avait donné une lettre de recommandation pour un jésuite, qu'il trouva mort à son arrivée. Après avoir passé quelque temps à gagner sa vie en s'installant comme écrivain public *au Campo de Fiori,* il alla plus tard se présenter au collége des jésuites comme simple garçon de service. Saint Ignace, l'ayant interrogé, s'aperçut qu'il avait fait d'excellentes études et l'admit au noviciat. Dès qu'il l'eut terminé, le général lui donna la chaire de philosophie au collége Romain.

Ce fut Laynés qui l'envoya en France pour travailler à la conversion des huguenots.

Ses éloquentes prédications à Pamiers lui attirèrent la haine des religionnaires, qui, se trouvant beaucoup plus nombreux que les catholiques, dévastèrent cette malheureuse cité, en chassèrent tous les religieux, détruisirent leurs temples, et forcèrent les jésuites à abandonner leur collége naissant pour se réfugier à Toulouse, comme nous le verrons bientôt.

L'état de la religion dans cette dernière ville inspirait les plus vives inquiétudes à cause de l'audace toujours croissante des calvinistes : c'est ce qui détermina le clergé à ouvrir des prédications solennelles en forme de mission dans les quatre principales églises de la ville — St-Etienne, Saint-Sernin, la Dalbade et la Daurade. Ce ministère fut confié à Melchior Flavin frère mineur, Jean Pelletier jésuite, Antoine Finet minime, et Pierre de Lalaine dominicain. Irrités du bien qu'opéraient ces prédicateurs éloquents et pieux, les huguenots voulurent en détruire l'effet par d'énormes scandales : ainsi, le 10 mars au soir, un grand nombre d'écoliers, suivis de plusieurs habitants de l'un et de l'autre sexe, assistèrent à un prêche qui eut lieu en pleine rue, près de l'école de droit, et qui fut tenu par le ministre Bastard. Le lendemain, ces écoliers parcoururent en armes toute la ville, chantant à plein gosier les psaumes de Marot. Le 30 mars, les religionnaires s'assemblèrent de nouveau à l'Esquille pour y faire le prêche, et le soir la prière aux écoles de droit. A Saint-Sernin, un marchand nommé Robert interrompit le sermon en s'écriant : *Tu en as menti, cafard de moine !* Ce misérable paya son audace

de sa vie ; il mourut des suites des coups dont il fut accablé. On accusa le capitoul Teronde d'avoir placé un chapelet dans sa poche pour lui faire donner la sépulture catholique.

Comme il était de l'intérêt de l'hérésie d'arrêter le zèle des prédicateurs catholiques, on forma contr'eux un odieux complot. Les capitouls Marnac et Denos et le viguier Portal, qui avaient embrassé les erreurs nouvelles, les dénoncèrent comme ayant prêché contre la reine-mère et le roi de Navarre. Les prédicateurs quittèrent la ville. Bouniol, licencié, se rendit à Pamiers où se trouvait le père Pelletier. Celui-ci, quoique atteint d'une fièvre ardente et malgré ses souffrances, fut violemment tiré de son lit par Bouniol, jeté dans les prisons de Saverdun, de là conduit à Auterive, et enfin à Verdun où on lui mit les fers aux pieds ; on parvint cependant à le ramener à Toulouse, où il fut déposé (ainsi que Flavin et Finet qui avaient été arrêtés à Albi) à la conciergerie du parlement. Le roi nomma alors les présidents Daffis et Du Faur pour instruire le procès dirigé contre ces religieux. De son côté, le conseil de ville envoya à la cour Luc Urdez, avocat au parlement, et Jacques de Sus, bourgeois, pour soutenir la cause des prisonniers. Ces députés triomphèrent de toutes les oppositions qui leur furent suscitées par une partie des capitouls et plusieurs habitants, et obtinrent que les prisonniers seraient rendus à la liberté et à l'exercice de leur ministère, à condition de se montrer plus modérés dans leurs discours.

Les gens du roi au parlement de Toulouse, qui tenaient le roi très au courant de tous les désordres que commet-

taient les huguenots dans la province, avaient envoyé à la cour leurs procès-verbaux par un avocat; mais celui-ci, en passant à Agen, fut jeté dans les fers. Ils se plaignirent alors au roi et à la reine de cet attentat; leurs lettres, qui portent la date du 23 août, assuraient que les trois quarts du peuple persévéraient dans l'ancienne religion, et que les huguenots avaient commis à Montauban, dans l'église St-Jacques, des excès déplorables, pillant l'église, brûlant les images, et renversant tous les autels.

Le clergé de Toulouse se fit aussi un devoir de prévenir la cour de la division qui existait entre les capitouls et une partie des habitants : c'est ce qui engagea le prince à envoyer dans cette ville le sieur de Terride en qualité de gouverneur pour y faire observer l'édit de juillet. Les communications que Terride fit à la cour nous montrent quel était l'état où se trouvait à Toulouse le catholicisme. Il affirmait que cette ville était entourée de séditieux qui se livraient à de grands désordres; que les capitouls paralysaient son autorité; que les cabarets étaient remplis d'armes et de livres hérétiques; que, si les religionnaires ne tenaient pas des assemblées publiques, Toulouse n'en était pas moins dans un danger pressant; que les séditieux des villes voisines faisaient de grands approvisionnements d'armes de toute espèce, et qu'ils affirmaient que quatre à cinq mille hommes étaient d'accord avec eux dans la cité, espérant même se rendre maîtres de deux fortes maisons.

Nous trouvons dans une lettre que les gens du roi du parlement de Toulouse écrivirent au roi de Navarre et à la reine-mère, que les séditieux avaient ouvertement déclaré que, *quelques commandements ni quelques lois qu'il y eut,*

ils ne réformeraient auculnement leur vie. Tel était le mot d'ordre de la secte. Ils déclaraient ensuite, après avoir raconté les excès dont les huguenots s'étaient rendus coupables à Montauban, Castres, Pamiers, Villefranche, Lavaur, Lodève et Beziers, que la source du mal venait de ce que dans les principales villes la plupart des officiers royaux et municipaux étaient d'intelligence avec les gentilshommes et les ministres de la religion nouvelle ; qu'ils envoyaient leurs familles au prêche et y allaient eux-mêmes. Le clergé soutint encore Terride qui avait déjà reçu l'ordre de partir : il priait la reine-mère de le laisser en place jusqu'à la prochaine élection des capitouls que l'on craignait devoir être mauvaise, car il était constant que cinq de ceux qui étaient actuellement en place avaient fait entrer dans Toulouse un grand nombre d'hérétiques et de ministres.

Un évènement extraordinaire et qui montrait quels tristes progrès avait faits l'hérésie, arriva au mois d'octobre 1561 : les religieuses du prieuré de Lespinasse, près de Toulouse, de l'ordre de Fontevrault, embrassèrent au nombre de vingt le parti de la réforme. Les catholiques cherchèrent à les ramener ; mais elles écrivirent au roi de Navarre de les prendre sous sa protection, donnant en même temps avis aux protestants de Montauban de leur venir en aide. Ceux-ci envoyèrent une bande de gens armés qui, le 17 octobre, favorisèrent leur sortie du couvent. Une seule demeura fidèle à ses engagements et se retira au monastère de Saint-Pantaléon ; quant aux autres, elles se rendirent à Montauban où elles se marièrent à de jeunes protestants, consommant ainsi leur odieuse apostasie.

Ce que le clergé de Toulouse avait prévu arriva : les capitouls nommés pour l'année 1562 appartenaient tous au nouveau parti. Voici leurs noms : Mandinelli, Hunaut de Lanta, d'Assezat, Ducèdre, Dareau, de Ganelon, Pastoreau, et Vignes. Cette élection ne fit qu'augmenter la hardiesse des religionnaires ; les écoliers de l'université s'armèrent les uns contre les autres ; les professeurs catholiques Fernand Rossel et Lacoste furent publiquement injuriés dans leurs leçons ; le roi d'Espagne se vit obligé de rappeler ses sujets qui étudiaient à Toulouse ; plusieurs maisons particulières furent ouvertes à un jeune ministre agenais nommé Abel Niord, entr'autres celle de Labastide, du viguier Portal, de l'avocat Vilion, du conseiller présidial Jourdain. Les prêches se tenaient au milieu de la nuit ; les maris y conduisaient leurs femmes, et la fidélité conjugale y recevait de rudes atteintes.

Sur les instances de l'amiral de Coligny, la reine-mère s'était déterminée à modifier l'édit de juillet de l'année précédente. Au mois de janvier 1562, on rendit à Saint-Germain-en-Laye un second édit en l'absence du connétable de Montmorency et du duc de Guise, édit par lequel il était statué : 1° que les religionnaires rendraient aux catholiques toutes les églises dont ils s'étaient emparés : 2° que l'exercice libre de leur religion leur serait permis dans les faubourgs jusqu'à ce que le concile général que le pape voulait de nouveau assembler à Trente eût décidé sur les points contestés. La cour, par cet édit, mécontenta tous les partis, ce qui fut la source du soulèvement général qui eut lieu dans tout le royaume entre les catholiques et les protestants, en un mot de la guerre civile. Le parlement de Toulouse

enregistra cet édit le 7 février, avec certaines conditions.

Les historiens protestants portent à vingt mille le nombre des religionnaires existant alors à Toulouse. Ce nombre est évidemment exagéré ; il était principalement formé des habitants des villes voisines qui étaient venus se joindre à ceux de Toulouse. Le 7 février, de Niord, accompagné des capitouls Lanta et Montesquieu, du viguier Portal, de deux cents arquebusiers portant chacun un pistolet à la ceinture, se rendit hors de la porte Montgaillard dans un lieu voisin du château d'Ulmières, plus tard appelé *Frescati,* situé entre le jardin des plantes actuel et l'extrémité de l'allée Saint-Michel, vers la grande promenade. Là on dressa une chaire portative et de Niord y parut en habit d'écolier. Il commença le prêche en développant ces paroles : *Celui qui sème s'en alla semer son grain*. Après la prédication, le même cortége reconduisit le jeune ministre chez l'avocat Prévot qui logeait à la place Sainte-Scarbes.

A de Niord se joignirent le ministre Molinet, homme avancé en âge et à qui on avait coupé une oreille à cause de ses nombreux larcins, Foulcon dit La Valée, et Jean Commère dit Barelles dont nous avons déjà parlé. Ce dernier était un cordelier espagnol qui, après avoir jeté son froc, se maria avec la fille d'un apothicaire d'Agen. Ces ministres s'assemblaient tantôt derrière les Hauts-Murats, tantôt au milieu des allées de la promenade publique, où ils baptisaient et faisaient des mariages d'après les rits nouveaux de la secte. Il existait vis-à-vis de la porte Villeneuve (aujourd'hui place Louis-Napoléon) un champ appelé le champ *d'Enfer;* les capitouls le cédèrent aux religionnaires, qui y construisirent un édifice en planches pour

leur servir de temple. C'était là que Barelles attirait un peuple immense par ses prédications qui ne manquaient pas d'une certaine éloquence.

Le 19 février, un huguenot qui montait la garde près du nouveau temple, du nom de Michel Mechard, commis de l'imprimeur Boudeville et huguenot forcené, lâcha un coup d'arquebuse pour se divertir pendant que Barelles prêchait. Ce coup, tiré sur l'assemblée qui se tenait vis-à-vis, blessa plusieurs personnes et tua le fils du sieur de Lagarde-Monbeton, gentilhomme du Querci. Le soldat fut pris, interrogé, mis en liberté, repris ensuite et pendu. Les protestants ne manquèrent pas de publier que Mechard, quoique de leur secte, avait été soudoyé par les catholiques pour tuer le ministre.

Dieu ne délaissa pas l'Eglise de Toulouse dans des circonstances aussi pénibles pour elle : il lui donna d'excellents prédicateurs, entr'autres Albin de Serres de Valsergues, archidiacre de Saint-Etienne. Son éloquence était pleine de force dans l'exposition des dogmes catholiques ; il se servait, pour émouvoir le peuple, de touchantes allégories. Un jour qu'il prêchait à l'hôpital où l'on avait de la peine à recevoir tous les malades qui se présentaient à cause de la peste, il dit à son auditoire : « J'ai appris, » mes frères, que les habitants de cette ville désirent faire » un grand voyage. Or, pour faire ce voyage, il faut avoir » un bon cheval, lui faire tous les jours sa litière, lui don- » ner sa ration d'avoine, et si la selle le blesse panser ses » plaies : sans cela, quelque bon cheval que l'on ait, il vous » laissera par les chemins. Au contraire, si le voyageur » est attentif à le bien panser, pour si petit bidet qu'il soit,

» il le rendra où il veut aller. C'est pourquoi sachant com-
» bien les Tolosains souhaitent de faire le saint voyage du
» paradis, j'ai voulu les appeler dans cet hôpital afin de
» leur donner à chacun un cheval pour monter au ciel. Je
» vous assure de la part de Dieu que, si vous prenez cha-
» cun un de ces malades, si vous avez le soin de leur faire
» remuer leur couche, de leur donner à boire et à man-
» ger, et de panser leurs plaies, ces pauvres vous serviront
» de monture pour vous conduire en paradis. » A ces mots, les riches qui écoutaient le discours se chargèrent chacun d'un malade et le firent porter dans leur maison : en sorte que l'hôpital se trouva vide.

Albin de Serres composa un excellent traité pour réfuter les erreurs nouvelles ; il a pour titre : *Les six Livres du Sacrement de l'Autel.* Il composa ce livre à Toulouse, en 1564, et le dédia à Robert Prévot, ministre de Genève. Il composa aussi quelques lettres adressées à plusieurs dames chrétiennes pour les confirmer dans la foi catholique. Son livre eut huit éditions dans une seule année. La réputation du grand archidiacre de Tholose devint étonnante en France. Le fameux Genebrard et Arnaud de Pontac firent exprès le voyage de Toulouse pour l'entendre ; mais l'ayant trouvé mort à leur arrivée, ils composèrent son épitaphe en vers français et latins, en hébreu et en grec. Arnaud Sorbin, prieur de Montech et recteur de Sainte-Foi composa une ode élégiaque en son honneur. Albin de Serres mourut à Toulouse en 1566, et fut inhumé dans le cloître de Saint-Etienne avec une splendide inscription. Il était si charitable envers les pauvres qu'après sa mort on ne trouva dans ses coffres que l'or nécessaire à ses funé-

railles et à quelques œuvres pies qu'il n'avait pu exécuter pendant sa vie.

Ce fut à l'éloquence, au zèle, à la sainteté de son archidiacre que l'Eglise de Toulouse dut la conservation de la foi catholique dans ces temps de désastreuse mémoire. Le 4 avril, un charpentier huguenot, ayant perdu sa femme qui était catholique, voulut l'enterrer avec ceux de sa secte. Le clergé de l'église Saint-Michel, qui dépendait alors de Saint-Etienne, aidé par quelques catholiques, enleva le corps et se dirigea vers le cimetière de sa communion. Les protestants accourent aussitôt pour s'opposer à l'inhumation : on sonne à l'instant le tocsin : les catholiques du faubourg se lèvent en armes, tombent sur les calvinistes, en tuent cinq à six, et pillent plusieurs maisons. Au premier bruit de cette invasion, le parlement députa les conseillers d'Alzon et Loze Lorgis pour arrêter le tumulte. Coignard et Du Bourg se réunirent à eux, et se rendirent à l'hôtel-de-ville pour se joindre aux capitouls. Deux de ces derniers, d'Assezat et Gannèlon, et les quatre conseillers, se dirigèrent avec les soldats du guet, les dizaines et quatre cents hommes de garde, vers la porte du château qui conduisait au faubourg ; mais ayant trouvé à cette porte une formidable barricade, ils furent obligés de se retirer. La nuit mit un terme au combat, dans lequel il y eut de part et d'autre quelques morts et quelques blessés.

Le 6 avril, on tint au couvent des Augustins une grande assemblée où se trouvèrent le premier président de Masencal, les présidents, les conseillers, quelques capitouls et plusieurs bourgeois. On dressa dans cette assemblée les articles suivants :

1° L'exercice de la nouvelle religion n'aura lieu que hors de l'enceinte de la ville;

2° Les capitouls pourront y assister avec cent hommes armés, mais sans armes à feu, dont les huguenots répondront;

3° Les catholiques fourniront pour la garde de la ville deux cents hommes à leur solde, dont ils répondront aussi;

4° Il est défendu aux ecclésiastiques de sonner le tocsin, sous peine d'être brûlés vifs;

5° Les soldats ou gens sans aveu de l'une et l'autre religion seront tenus de quitter la ville dans les vingt-quatre heures;

6° Les officiers du sénéchal et les capitouls jugeront en dernier ressort les causes des accusés de sédition, sans que le parlement puisse en prendre connaissance;

7° Les bourgeois garderont en personne les portes de la ville.

Ces articles furent publiés dans toute la ville. Le quatrième mécontenta les catholiques, parce que, dans un moment d'invasion, ils se trouvaient à la merci de leurs ennemis. Le sixième ne fut pas exécuté, comme on va le voir.

Par suite du soulèvement dont le faubourg Saint-Michel avait été le théâtre, un huguenot, poursuivi hors des murs jusqu'à l'église Saint-Sauveur (place Dupuy), fut tué au milieu du tumulte par les catholiques : aussitôt les capitouls se saisirent de plusieurs catholiques au nombre de cinquante, tant laïques que prêtres, et les conduisirent à l'hôtel-de-ville, où s'assemblèrent le lieutenant du sénéchal, les conseillers présidiaux et le lieutenant du viguier,

qui condamnèrent à mort six des prisonniers. Ceux-ci interjetèrent appel de la sentence au parlement, qui fit conduire les condamnés à la Tournelle pendant que les écoliers demandaient à l'hôtel-de-ville leur mort à grands cris. Le palais fut assailli à son tour par une horde de séditieux.

Le parlement cassa la sentence des capitouls relativement à deux catholiques; les quatre autres furent pendus à des potences dressées aux quatre angles de la place St-Georges.

A la suite de cette exécution, les communautés religieuses, les chapitres de Saint-Étienne et de Saint-Sernin, les principaux membres du parlement et de la bourgeoisie, dans la crainte de quelque nouvelle attaque, établirent chez eux des garnisons, pendant que quatre gentilshommes, Bazordan, Clermont, Montmaur et Trébons, levaient à Toulouse et aux environs des compagnies de gens de pied. Les capitouls, effrayés de cet appareil, demandèrent au parlement que les capitaines ne pussent faire à l'avenir de nouvelles recrues et que l'on ne pût changer les garnisons établies. Il fut répondu par la cour que les capitaines ne lèveraient des troupes que sur des commissions en forme, et que, pour les garnisons, on aviserait plus tard.

Peu satisfaits de cette réponse, les capitouls firent publier un arrêté par lequel il était enjoint aux étrangers de quitter la ville; il était défendu de s'injurier par paroles ou chansons diffamatoires, et on ordonnait aux garnisons de déloger. Le parlement cassa aussitôt ce dernier article, et les capitouls ne poussèrent pas plus loin les choses. On voit que les deux autorités à Toulouse étaient en perpétuelle opposition. Le parlement était divisé en trois partis relativement aux affaires religieuses : le premier était ouverte-

ment catholique, et poussait aux mesures de rigueur; le second avait, au fond, embrassé les erreurs nouvelles, sans cependant trop manifester ses opinions ; le troisième était catholique aussi, mais ennemi des mesures extrêmes. Ce dernier craignait de passer pour calviniste et favorisait le premier. Quant aux capitouls, la majorité avait embrassé les doctrines opposées au catholicisme.

On apprit bientôt que le prince de Condé, le 11 avril, après s'être emparé d'Orléans, avait pris les armes et attiré à son parti plusieurs villes du royaume. Il envoya des émissaires à Toulouse qui cherchèrent à grossir son parti. D'un autre côté, le cordelier Barelles écrivait incessamment pour exciter les esprits à la révolte. Aussitôt un conseil secret fut formé dans le parti des huguenots; on y comptait deux officiers du parlement, Cavaignes et Jean de Coras, les capitaines Saux et Saucens, Annette, Fossat, George Fort son gendre, et plusieurs autres chefs de factions. On se réunissait pendant la nuit chez Portal, qui était alors malade. Il fut résolu qu'on enverrait à Orléans, auprès du prince de Condé, le capitoul Hunaud baron de Lanta; qu'on s'emparerait de l'hôtel-de-ville; qu'on chasserait tous les ecclésiastiques et religieux de la ville; qu'on livrerait les églises au pillage; qu'on établirait la religion réformée sur les ruines du catholicisme. Quoique ce plan ne fût pas facile à exécuter, on commença néanmoins à envoyer des émissaires dans les villes voisines pour y donner de secrets avertissements, et Annette se chargea de préparer des logements pour deux mille huguenots qui devaient arriver à Toulouse.

Pendant qu'on faisait ces préparatifs en cette ville, Hu-

naud de Lanta négociait auprès du prince, et lui promettait de mettre Toulouse dans son parti moyennant le secours de douze cents hommes que le vicomte d'Arpajon avait levés dans les Cevennes. Il était d'une absolue nécessité pour les conjurés de gagner du temps : aussi proposèrent-ils au parlement des accords ou des règlements qui, sous le prétexte de rétablir la paix, n'étaient que des moyens de temporiser en attendant l'arrivée des renforts. Bientôt on vit arriver six cents hommes à Toulouse venant de Gascogne et du pays de Foix. De son côté, Bazordan levait des troupes et parcourait la ville avec ses soldats, non sans être insulté par les huguenots, car un jour qu'il faisait battre la caisse par un tambour, un écolier brisa la caisse. Cet acte fut renouvelé par le capitoul Gannelon sur un autre tambour.

A la mi-carême, on tint chez Portal une grande assemblée où se trouvèrent le ministre Niord, les capitaines Saux, Saucens et Sopeto, l'apothicaire Butin, le menuisier Gascon, l'orfèvre Arquier, les jeunes écoliers Tolese et Spérant, et quelques autres. Le but de cette seconde réunion était de concerter la prise de l'hôtel-de-ville qu'on regardait comme immanquable avec le secours qu'on attendait du seigneur d'Arpajon : ce qui fait supposer que le baron de Lanta était de retour de son ambassade, ou du moins sur le point de revenir. Ces sortes d'assemblées ne pouvaient se tenir si secrètement qu'on ne fût bientôt averti des projets formés par le parti : c'est ce qui détermina les catholiques à doubler leurs garnisons et à en augmenter le nombre. Le parlement lui-même, sous prétexte que le sénéchal baron de Castelnau s'était rendu suspect, mit une

très forte garnison dans l'hôtel de la sénéchaussée (nouvelle maison des jésuites). En attendant, Théodore de Bèze écrivait à toutes les églises réformées de France et frappait sur elles une imposition de deux cent mille écus. Toulouse devait en payer quatre mille : quinze cents seulement furent comptés sur l'heure et déposés chez Molinier où logeait le ministre Barelles ; cette somme fut envoyée ensuite à Orléans.

L'orage était sur le point d'éclater : il éclata en effet de la manière suivante. Le 9 mai, à trois heures du matin, le président de Masencal reçut une lettre du maréchal de Montluc, datée du château de Faudoas, près de Toulouse. Cette lettre était accompagnée d'une autre qu'un gentilhomme du pays de Foix avait écrite à Montluc ; elle était ainsi conçue : « Monsieur, m'en revenant de la cour, je suis » passé à Orléans, où j'ai laissé M. le prince de Condé qui » assemble de grandes forces et en a déjà beaucoup. Il y » a un capitoul de Toulouse qui s'en vient à grandes cour» vées après moi, et pensé-je qu'il passera cette nuit ici ; » lequel a promis audit seigneur prince de lui rendre à » dévotion, dans le treize de ce mois, la ville de Toulouse. » Ledit capitoul s'est découvert à moi. Je vous en ai voulu » avertir en extrême diligence, afin que vous y pourvoyez » s'il vous est possible, et pour des raisons que vous écri» ra M. de La Roque. Je n'ai point voulu signer cette let» tre ; mais je l'ai fait écrire et signer audit sieur de La » Roque. »

Montluc se serait immédiatement porté sur Toulouse ; mais étant occupé à réduire la ville d'Auch sous l'obéissance du roi, il se contenta d'envoyer le capitaine Charri

avec deux compagnies à Fronton pour couper la marche du vicomte d'Arpajon.

Le dimanche 10 mai, à la pointe du jour, le président de Masencal communiqua ces missives aux présidents de Paulo, Daffis de Latomi, et à huit conseillers. Aussitôt ces magistrats mandèrent les capitouls qui assistaient au sermon à Saint-Etienne : c'étaient Ducèdre, Dareau et d'Assezat, qui se rendirent au palais. On leur reprocha leur perfidie, et il fut un instant question de délibérer sur les propositions de paix dont les articles non signés furent présentés par les huguenots. Les magistrats écrivirent ensuite au vicomte de Joyeuse ainsi qu'au maréchal de Montluc et à Terride, pour lui exposer toute la suite de cette affaire, et chargèrent le président de Paulo de lever une compagnie de deux cents hommes.

Le lendemain, les chambres devaient être assemblées. Elles le furent en effet le lundi 11 mai. Les lettres furent lues, et le parlement manda les capitouls; on leur ordonna de faire partir incessamment tous les étrangers de la ville et d'empêcher la cène que les calvinistes avaient indiquée au dimanche suivant 17 mai, jour de la Pentecôte. On nomma douze bourgeois pour assister les capitouls, avec défense à ceux-ci de rien entreprendre sans leur participation : c'étaient Bosquet, Roguier, Delpech, Cos, Lalaine, Gestes, Madron, Dulaur, et quatre autres choisis par ces derniers. On nomma le président Du Faur et les conseillers Alzon, Solier, Forez, Papus et Du Bourg pour présider au conseil de ville ; il fut résolu que l'hôtel-de-ville serait confié aux capitaines Bazordan, Montmaur, Clermont et Trébons, avec quatre cents hommes. Le baron de Lanta fut décrété

de prise de corps, mais il se sauva par une fuite précipitée.

Les capitouls furent vivement contrariés de la nomination des bourgeois qu'on leur avait donnés pour adjoints. La présence de Delpech surtout les inquiétait beaucoup ; ils résolurent de s'en défaire. Delpech était un catholique très zélé et plein d'intelligence qui entretenait à ses frais dans sa maison de la rue des Changes un assez grand nombre de soldats pour sa défense. Les capitouls lui avaient confié la garde de la porte Arnaud-Bernard. Delpech, se trouvant souffrant, se retira de bonne heure chez lui, laissant à vingt-cinq soldats la garde de cette porte. Ceux-ci, accompagnés d'un de ses laquais, portèrent la clef au capitoul Gannelon, logé rue du Taur, près de Saint-Sernin. Ce dernier parut froissé de ce que Delpech ne fût pas venu lui-même. Les soldats excusèrent Delpech, et comme ils se retiraient du côté de la Porterie, cent écoliers sortant du collége de Maguelonne (rue du Taur) et cent autres de celui de Périgord (même rue) se précipitèrent sur ces soldats, les accablèrent de coups, et blessèrent mortellement le laquais de Delpech en lui disant : « Mordieu ! si nous tenions votre maître papiste, notre grand ennemi ! »

A peine les religionnaires apprirent-ils que leur conjuration était découverte qu'ils s'assemblèrent aussitôt chez le viguier Portal et délibérèrent sur ce qu'ils avaient à faire dans des circonstances aussi délicates. Les avis furent d'abord partagés ; mais le ministre Barelles parla avec tant de force qu'il fut presque unanimement résolu que la nuit suivante (du 11 au 12 mai) on s'emparerait de l'hôtel-de-ville avant que les catholiques eussent pu s'y rendre. Ce plan fut ainsi réalisé. Le 11, à neuf heures du soir, les

huguenots s'assemblèrent au nombre de douze cents, ayant à leur tête les capitaines Saux, Sopetto et Saucens. Ils partirent de la place de la Pierre et s'avancèrent vers l'hôtel-de-ville, dont les capitouls, par une infâme trahison, leur ouvrirent les portes. De là ayant appelé les gens du parti, ils s'emparèrent du collége de Saint-Martial (place du Capitole), de Sainte-Catherine (aux Balances), de Périgord, de la porte de Villeneuve et de deux carrefours, et barricadèrent toutes les avenues de l'hôtel-de-ville.

Le mardi 12 au matin, le parlement et les catholiques furent étrangement surpris du coup hardi des huguenots. On vit alors qu'il ne pouvait être question de négocier la paix, et que le sort des deux partis ne pouvait être décidé que par les armes. Le premier soin du parlement fut de dépêcher des courriers à Terride, à Bellegarde, à Fourquevaux gouverneur de Narbonne, et au maréchal de Montluc, pour les presser de venir au secours de la ville. Ils envoyèrent aussi des courriers à tous les officiers du roi et à tous les consuls des villes voisines pour leur ordonner de faire main basse sur tous les huguenots qu'ils trouveraient en armes ou réunis. A huit heures du matin, quatre conseillers en robes rouges suivis de plusieurs gentilshommes publièrent une proclamation par laquelle il était enjoint à tous les catholiques de porter une croix blanche et de marquer leurs maisons du même signe, d'abattre les auvents des boutiques, et de placer des chandelles aux fenêtres à l'entrée de la nuit. Il était défendu à la noblesse de quitter la ville. A midi, le parlement ordonna à tous les catholiques de se rendre en armes au palais, fit abattre toutes les boutiques des libraires qui se trouvaient autour de cet édifice,

fit brûler tous leurs livres, et conduire en prison plusieurs de ces libraires qui avaient embrassé les nouvelles erreurs. On fit porter promptement au palais toute la poudre à canon renfermée dans une tour de la ville, près du Bazacle ; on pourvut à la garde du trésor du roi ; et pour soutenir les frais de l'attaque, le président et les conseillers donnèrent de grandes sommes de leur épargne. Sur le soir, le capitaine Saux sortit avec quelques religionnaires, et se dirigea vers la tour du Bazacle pour s'en emparer. Dans cette sortie, Montmaur fut fait prisonnier. Avant la fin du jour, le parlement cassa les capitouls comme traîtres à leur patrie, et de son autorité nomma huit autres zélés catholiques : c'étaient Alies, Borderia, Saint-Félix, Colomiés, La Landelle, Madron le jeune et Dupin. Les religionnaires demeurèrent dans l'inaction ; trois cents hommes venus du pays castrais et du Lauraguais se joignirent à eux à l'hôtel-de-ville.

Le lendemain 13 mai, à deux heures après minuit, Pierre de Saint-Lari seigneur de Bellegarde arriva à Toulouse ; sa compagnie de gens d'armes devait le suivre. Il était accompagné de Gaston de Foix comte de Carmaing, de Caunes, Lamezan, Bazordan et Trébons, capitaines des chevau-légers. Fourquevaux gouverneur de Narbonne, Clermont, d'Andoufielle, Verdale, Gardouch, Blagnac, les trois frères Savignac de la maison de Comminges, arrivèrent à leur tour. Le parlement, avant de commencer l'attaque, envoya Carmaing, Fourquevaux et La Landelle à l'hôtel-de-ville pour faire des propositions, qui ne furent pas acceptées. La noblesse fut alors convoquée. On donna le commandement de la ville au comte de Carmaing. Ce choix déplut au sénéchal de Vabres, qui porta ses plaintes

au parlement. Cet officier était regardé comme suspect, et on n'eut point égard à ses représentations. Le chevalier d'Alzon reçut alors l'ordre de s'emparer de la sénéchaussée et d'y tenir garnison.

La ville allait être bientôt changée en un vaste champ de bataille : il était nécessaire de garder les portes. Richard, conseiller, et Gargas, marchand, furent placés à la porte du Château-Narbonnais ; Clermont, Trébons, Gardouch et les deux aînés Savignac, à celle de la Daurade ; les sieurs de Blagnac, Montmaur et Bazordan, à celle du Bazacle ; et ainsi des autres. Lorsque ces dispositions eurent été prises, quelques officiers du parlement, à cheval et en robe rouge, parcoururent les rues, ordonnant à tous les catholiques de s'armer contre leurs ennemis. Le tocsin donna le signal de l'attaque à cinq lieues à la ronde. Aussitôt les catholiques se jetèrent sur tous les huguenots qu'ils purent rencontrer, et après les avoir frappés avec violence, il les conduisirent en prison et en tuèrent un certain nombre. Plusieurs maisons furent saccagées. A la rue des Couteliers, un huguenot s'étant renfermé dans sa maison avec dix-sept de ses amis et ses filles, les catholiques la livrèrent aux flammes avec tous ceux qui s'y étaient réfugiés. Vingt-cinq religionnaires qui s'étaient sauvés dans les fossés de la ville y furent pris et précipités dans le fleuve. Le massacre devint général, à la rue des Changes surtout, où Delpech et de Suze avaient élevé une formidable barricade.

De leur côté, les calvinistes cherchèrent à s'organiser. Ils avaient 1700 hommes de troupes réglées et en augmentèrent le nombre en formant des compagnies avec les éco-

liers de l'université. Chaque nation forma la sienne. Stopinian commandait aux gascons ; les poitevins, saintongeois, angoumois et rochelais étaient conduits par La Popelinière. Georges Seignot sieur de la Boissière, gentilhomme breton, prit le commandement en chef de toutes ces troupes qui occupèrent un tiers de la ville avec les deux portes de Matabiau et d'Arnaud-Bernard, et placèrent neuf postes aux divers quartiers de la ville dont ils étaient les maîtres.

Le même jour 13 mai, à dix heures du soir, le capitaine Saux et Robert, calvinistes, se dirigèrent de l'hôtel-de-ville vers la place Rouaix, par les Puits-Clos. Leur dessein était de s'emparer du grand couvent des Carmes ; mais ils furent repoussés par Montmaur. Robert y perdit la vie. Dès qu'on les eut refoulés vers Saint-Pantaléon, on s'empressa de barricader la rue des Puits-Clos avec d'énormes balles de laine près de la maison de Jacques Bordes, où se trouvait une bande de catholiques. Les huguenots se jetèrent alors sur l'église Saint-Pantaléon, qu'ils pillèrent. Leur but principal était de s'emparer du palais. Dans ce dessein, ils se divisèrent en deux troupes : la première se dirigea vers la place de la Pierre, où ils furent repoussés par Delpech, qui tua trois de leurs enseignes ; la seconde se dirigea vers Saint-Etienne par la rue de la Pomme ; elle arriva sans coup férir jusqu'à la place Saint-George où elle pilla l'église de ce nom, en fit descendre les cloches, qui furent portées à l'hôtel-de-ville. Mais la grosse cloche de Cardaillac ayant appelé la noblesse au combat, cette seconde bande fut arrêtée dans la rue Boulbonne, près de la maison de Cardaillac, par les troupes de Montmaur, d'Andoufielle, de Savignac et de Gardouch. Repoussé de ce côté, elle se

porta vers la Daurade, où elle éprouva un nouvel échec.

Le jeudi 14 mai, les calvinistes firent dans la matinée une nouvelle tentative contre la rue des Changes; mais ils furent encore repoussés. Les catholiques formèrent alors le projet d'attaquer les religionnaires dans leurs postes. En attendant les secours de Joyeuse, de Montluc et de Terride, on s'assembla pour dresser le plan d'attaque. A dix heures du matin, le capitaine Lamezan et son fils, à la tête de deux cents hommes, attaquèrent la tour de Najac pendant qu'on attaquait en même temps trois autres postes. Les catholiques furent repoussés. Les calvinistes se disposent alors à se porter de nouveau vers le palais. Le capitaine Saux, ayant cherché à les en détourner, il leur parut suspect, et l'on donna le commandement à Saucens. Celui-ci s'avança dans la rue de la Pomme avec de l'artillerie. Il était déjà parvenu à la rue Boulbonne lorsque le comte de Carmaing et plusieurs gentilshommes, à la tête de huit cents fantassins, les repoussèrent avec vigueur. Les catholiques perdirent dans ce combat quatre-vingts hommes, et les religionnaires soixante.

Du côté du collége Périgord (rue du Taur), avait lieu en même temps une autre mêlée ; mais là les calvinistes gardèrent leurs postes et gagnèrent du terrain ; leur courage s'augmenta même par la nouvelle qu'ils reçurent que deux cent vingt hommes leur arrivaient de l'Isle-Jourdain, Rabastens et Verfeil, et que Hunaut de Lanta était entré dans la ville avec quelques soldats. Aussitôt ils dressèrent une batterie de deux grosses pièces de canon à la tour de l'hôtel-de-ville et battirent les clochers des Augustins, des Cordeliers, des Jacobins et de Saint-Sernin. Celui des Jacobins

fut abattu. Après avoir fait entrer un nouveau renfort par la porte du Bazacle, ils attaquèrent l'église des Jacobins, dont ils brisèrent les images et emportèrent le trésor. Les couvents de Saint-Orens, des Cordeliers, de la Merci, de Saint-Antoine en Viennois, des Tiercerettes, des Augustines, de Saint-Pantaléon, et les églises du Taur, de Saint-Quentin, de Saint-Georges tombèrent en leur pouvoir; tout fut pillé, saccagé, brûlé dans ces églises et ces monastères; la plupart des religieux furent conduits presque nus à l'hôtel-de-ville, et chassés ensuite sans aucun secours. Trois cordeliers apostasièrent, par suite des instigations du ministre Barelles. Pendant que les calvinistes s'emparaient ainsi de toute la partie nord de la ville, les troupes de Termes, de Terride et de Montluc s'approchaient des remparts et formaient une ligne pour empêcher l'entrée des renforts envoyés du dehors aux calvinistes. Quelques propositions de paix qui eurent lieu sur le soir n'eurent aucun succès.

Le vendredi 15 mai, l'église de Saint-Sernin tomba au pouvoir des sectaires, qui brisèrent les saintes images et chassèrent les chanoines de l'abbaye. Les catholiques restèrent maîtres du clocher. Du haut des tours du collége Saint-Martial et du toit de l'hôtel-de-ville, les canons ennemis exerçaient d'affreux ravages. La fureur des catholiques était au comble : ils mirent le feu au quartier St-Georges, avec défense de l'éteindre. Deux cents maisons tombèrent en ruines, et l'incendie dura deux jours. L'hôtel du président de Bernuy, le plus beau de toute la ville, devint la proie des flammes. S'il faut ajouter foi au récit des écrivains protestants, quelques catholiques forcenés se seraient emparés d'une dame de qualité et de ses filles réfugiées dans

cet hôtel et se seraient portés sur ces faibles femmes à des extrémités telles qu'il n'est pas possible de les rapporter dans cette histoire. L'hôtel dans lequel se passa cette horrible scène appartenait au sieur Bernuy, fils d'un riche marchand espagnol qui s'était établi à Toulouse sous le règne de François Ier. Il n'eut qu'une fille qui épousa le seigneur de Clermont-Lodève.

Au dehors se passaient, ce même jour, des évènements importants : les compagnies de Termes et de Montluc dispersèrent, entre Montauban et Verfeil, les troupes du vicomte d'Arpajon au nombre de quinze cents hommes, et entrèrent à Toulouse. Vers midi, une compagnie de soldats agenais, conduite par le capitaine Corbière, vint au secours des catholiques, et un renfort calviniste venant de l'Albigeois et du Castrais fut mis en déroute par les paysans. Enfin Hector d'Ossun, évêque de Couserans, se présenta au parlement avec quatre mille hommes qu'il avait levés dans son diocèse. Ce secours fut refusé.

Le samedi 16 mai le combat continua sur plusieurs points ; mais les deux partis, mesurant leurs pertes, convinrent d'une trève jusqu'au lendemain à midi. Fourquevaux fut chargé de proposer les articles de la trève aux calvinistes. On leur donnait la liberté de se retirer, en abandonnant la maison de ville et y laissant leurs armes et bagages. Les huguenots, qui commençaient à manquer de vivres et de munitions, acceptèrent cet article. Ils étaient dans l'hôtel-de-ville au nombre de deux mille hommes, femmes et enfants. Dès le soir même et le lendemain, plusieurs profitèrent de la trève pour se diriger vers Castres et Montauban.

Le dimanche 17 mai, jour de la Pentecôte, ceux qui étaient restés dans l'hôtel-de-ville commirent une imprudence : ils voulurent, avant de partir, célébrer solennellement la sainte cène et firent entonner plusieurs airs de psaumes et cantiques au trompette placé au sommet du donjon, ce qui fut entendu de toute la ville. Vers le soir, ils sortirent tous, entre sept et huit heures, par la porte de Villeneuve ; mais Savignac, qui voulait venger la mort de ses deux frères, aidé par une troupe de catholiques, les poursuivit et en tua un grand nombre. Les paysans du voisinage, qui ignoraient ce qui venait de se passer à Toulouse, se jetèrent aussi sur les sectaires et en tuèrent quelques-uns. Ces derniers faits ne peuvent être attribués qu'à des vengeances particulières ou à l'ignorance. Quoi qu'il en soit, la ville fut délivrée en ce jour des tentatives que les calvinistes avaient exercées contr'elle.

Il est certain que si le vicomte d'Arpajon avait pu faire entrer ses troupes, c'en était fait de cette cité. Aussi les catholiques voulurent-ils perpétuer le souvenir de cette délivrance en instituant au 17 mai une procession solennelle où l'on devait porter les reliques des saints qui reposent dans la basilique de Saint-Saturnin. Dès que les calvinistes eurent quitté la ville, les habitants prirent possession du Capitole, où ils trouvèrent le capitoul Maudinel, qu'ils mirent en prison ; on y trouva aussi le capitaine Saux, qui fut conduit à la Conciergerie. Plusieurs religieux retenus captifs furent mis en liberté. Quant au nombre d'hommes des deux partis qui périrent dans cette guerre civile, les uns ont prétendu qu'il en périt deux cents du côté des calvinistes et cent du côté des catholiques ; les autres ont

avancé qu'il y en eut environ six cents de tués de part et d'autre ; enfin quelques historiens protestants ont porté ce nombre à trois ou quatre mille des deux parts. Ce chiffre est évidemment exagéré, car, lorsqu'on suit pas à pas les détails de ces quelques jours de combat, il paraît impossible d'admettre un nombre aussi élevé.

Il est certain que dans cette guerre les calvinistes furent les premiers agresseurs, et que, s'ils eussent été plus exacts à observer les édits, jamais on n'aurait eu à déplorer de semblables malheurs. Beaucoup de catholiques et de protestants cherchèrent à assouvir leur haine particulière contre plusieurs de leurs ennemis dans l'une et l'autre religion. Jamais aucun prédicateur de l'Evangile n'excita ses frères au meurtre des huguenots. Il est matériellement faux que le jésuite Edmond Auger ait usé de sa grande influence pour porter les fidèles à l'assassinat des sectaires ; il se borna seulement à exciter les peuples à fuir les hérétiques et à les chasser loin du troupeau. C'est ainsi qu'il écrivit aux Toulousains : « Tous ceux qui marcheront en cette » affaire par connivence ou dissimulation, soit gendarmes » ou magistrats, ne verront jamais la face de Dieu sans ré» paration des excès qui seront perpétrés par leur faute : » car les pasteurs qui, de propos délibéré ou par négligence, » laissent les loups parquer avec les brebis, sous couleur » qu'ils s'adouciront et changeront de complexion, sont » redevables à leur maître de tout le carnage qui se » commet dedans le troupeau des pauvres et innocentes » brebiettes. » Ces conseils, qui ne s'adressaient qu'aux pasteurs, étaient vraiment pleins de sagesse. Il n'est pas moins faux que les Toulousains aient alors immolé à leur

vengeance *cinq mille protestants,* comme l'a avancé un auteur moderne, prêtre catholique.

Toulouse dut sa délivrance au sieur de Montluc, car les calvinistes ne prirent la fuite que lorsqu'ils eurent été informés de l'arrivée de ce capitaine. En effet, Montluc fit son entrée dans cette ville le lundi 18 mai, suivi du sieur de Gondrin et de plusieurs autres gentilshommes. Il alla descendre au palais, où il harangua le parlement, qui lui répondit par la bouche de son premier président. Il dut protéger la ville contre des bandes de paysans qui, sous prétexte de poursuivre les huguenots, ne demandaient que le pillage. Le 21 mai, il fut prévenu que le comte de Saint-Pol arrivait, à la tête de quatre mille hommes, pour protéger les catholiques; mais craignant que ces troupes n'occasionassent quelque désordre, il les fit camper hors des murs; ensuite ayant ordonné à tous les étrangers de quitter la ville, il fit détruire le temple que les huguenots avaient construit.

Avant de quitter Toulouse, Montluc écrivit (le 22) au roi. Il donnait à Sa Majesté des détails précis sur tous les évènements dont cette ville venait d'être le théâtre, et lui annonçait qu'il avait résolu les siéges de Lavaur, de Castres et de Montauban, devenus nécessaires pour conserver dans la capitale du Languedoc l'ordre rétabli par ses soins. Dans une seconde lettre, qu'il écrivit le même jour à la reine-mère, il dénonçait le sénéchal et le viguier de Toulouse comme les principaux auteurs de la sédition.

Un avis secret parvint au parlement de Toulouse qui affirmait que les religionnaires avaient formé le projet de reprendre en sous-œuvre la première sédition avortée.

Cette cour souveraine crut devoir prendre alors des mesures tellement énergiques qu'elles pussent déconcerter les factieux. On fit d'abord une revue générale de tous les chefs de famille capables de porter les armes : il s'en trouva vingt mille. Par un arrêt terrible, la cour déclara criminels de lèse-majesté tous ceux qui avaient porté les armes à l'hôtel-de-ville, et les condamna à mort. On procéda alors à une recherche exacte des coupables; malheureusement, plusieurs catholiques faussement dénoncés se trouvèrent sous le coup de cette inflexible justice. Le premier président Masencal fut accusé et délivré par le sieur de Grépiac son fils, qui prit aussi la défense de Du Bourg et de Cavaignes. Le président Du Faur se vit sérieusement menacé. Le conseiller Jean de Coras fut défendu par son ami Fourquevaux. Vint-huit conseillers, le président Du Faur et Bernuis furent interdits de leurs charges comme suspects de calvinisme.

Arrivèrent ensuite les exécutions à mort; le viguier Portal eut la tête coupée sur la place du Salin; après lui, Santerre et les deux Jordains subirent la même peine. Le capitaine Saux fut écartelé. Ce dernier, pendant la torture, dévoila tous les secrets des conjurés qui n'allaient à rien moins qu'à massacrer tous les catholiques de l'un et de l'autre sexe au-dessus de huit ans, de raser la ville entière, et d'employer ses ruines à l'agrandissement de la ville de Montauban. Le ministre Bastard, le diacre Chaulag, le greffier Martin, les libraires Dupuy et Boudeville eurent la tête tranchée, ainsi que le capitoul Mandinelli. On conduisit ce dernier de la Conciergerie à l'hôtel-de-ville, monté sur un vieux cheval et escorté de huit capitouls;

là il fut dégradé et puis porté sur un tombereau à la place de la Daurade, où on le décapita. Les jours suivants, l'avocat Jean Téronde, le négociant Jean Lebrun, les seigneurs de La Salle et de Novital, anciens capitouls, Pompertusat capitaine du guet, Villiers assesseur, Joubert conseiller au présidial, eurent tous la tête tranchée ; un jacobin fut pendu devant son couvent ; trois augustins qui s'étaient mariés avec trois augustines furent fouettés dans les rues de la ville : celles-ci avaient toutes apostasié. Hunaud de Lanta, ses collègues et le ministre Barelles furent pendus en effigie. Chaque jour offrait le spectacle de quelque sanglante exécution.

Dans la crainte que les huguenots, qui étaient encore maîtres des villes voisines, ne tentassent sur Toulouse un nouveau coup de main, le parlement renforça la garde du guet, mit sur pied huit compagnies d'infanterie, fit murer plusieurs portes, ordonna au grand-vicaire de l'archevêque de mettre garnison au château de Balma et à celui de Saint-Michel ; à l'abbé de Saint-Sernin, au grand-prieur et à l'archevêque, de mettre sur pied certain nombre de gens à pied et à cheval. Le 24 mai, Montluc quitta Toulouse pour se rendre devant Montauban, dont il fit le siége. Bellegarde, qui prit après lui le commandement des troupes, écrivit le 12 juin au roi pour lui rendre compte de l'état des affaires. Les nouveaux capitouls écrivirent aussi à la cour par le même courrier ; ils disaient que la sédition occasionnée par les religionnaires avait coûté à la ville plus de deux millions, et demandaient, pour rentrer dans cette somme, la confiscation des biens de ces derniers. Ils se plaignaient aussi d'un très-grand nombre de con-

seillers au parlement qui favorisaient les nouvelles doctrines. Le roi renvoya les Toulousains à l'édit de janvier dont on a déjà parlé.

La ville de Toulouse ne se lassait pas de faire des représentations au monarque : le 8 juillet, elle députa à la cour les avocats Dugua et Sabatier, qui demandèrent que le culte protestant fût à jamais aboli à Toulouse ; qu'on réduisît les villes voisines ; que ceux de la nouvelle religion fussent exclus de toutes les charges ; qu'on fît faire à ceux qui aspiraient à quelque dignité que ce fut une profession de foi très explicite, et que tous les biens des huguenots fussent adjugés à la ville. La cour ne se pressa pas de répondre. Tel est le récit exact et précis des tristes évènements qui eurent lieu à Toulouse en 1562. Si les huguenots étaient demeurés fidèles aux édits royaux, s'ils n'eussent pas provoqué les catholiques par le pillage des églises, la profanation des saintes images, les prédications publiques, les outrages qu'ils déversaient à chaque instant sur la religion et ses ministres, les chants populaires dont ils faisaient retentir la cité..., la guerre civile n'aurait pas éclaté, et nous n'aurions pas eu besoin de consigner des excès commis de part et d'autre par suite de ce qu'on appelle dans la guerre *les représailles,* mot terrible à l'ombre duquel se cachent souvent bien des haines particulières qui se satisfont, bien des vengeances qui s'assouvissent.

Le parlement de Toulouse perdit à cette époque son premier président Jean de Masencal. Il s'était marié deux fois. De sa première femme (Antoinette d'Olmières) il n'eut qu'un fils, dont la fille unique épousa le sieur de Sevin ;

de sa seconde femme (Jeanne de Vidal) il eut trois fils et trois filles : Jean de Grépiac, qui mourut sans enfants; Pierre seigneur de Miramont, et François seigneur de Venerque. L'aînée des filles se maria à Charles Du Faur, président, la seconde à Jean de Cavaignes, la troisième à Gabriel Du Bourg, conseillers au parlement. Jean de Masencal fut inhumé dans l'église des religieuses de la grande observance. C'était un magistrat intègre et bon catholique, quoiqu'on ait voulu jeter quelques doutes sur la pureté de sa foi. Le château et les terres de Masencal étaient situés à l'ouest de Toulouse, sur le territoire de Rieumes.

Odet de Châtillon, qui, après la mort du cardinal de Meudon, avait repris l'archevêché de Toulouse, le permuta de nouveau avec le cardinal Jean d'Armagnac évêque de Rhodez, qui lui céda les abbayes de Conques et de Belleperche. Cette permutation, qui avait été approuvée par le roi le 17 avril 1562, était la suite des conditions imposées à Odet par la bulle du pape. Peu de temps après, cet infortuné cardinal se laissa aller, par une inconcevable faiblesse, à embrasser les erreurs nouvelles, ce qui força le souverain pontife à lui enlever toutes ses dignités. Odet de Châtillon n'était point prêtre. Après avoir épousé une dame qu'il avait autrefois aimée, il mourut en Angleterre, où il s'était retiré. Les historiens s'accordent à dire qu'il avait une âme grande et généreuse et qu'il aimait les belles-lettres.

Jean cardinal d'Armagnac, évêque de Lescar, prit donc possession, au mois de septembre 1562, de l'archevêché de Toulouse. Il était fils de Pierre comte d'Armagnac et

de Iolande de La Haye. Elevé par les soins du cardinal d'Amboise évêque d'Albi, il fut nommé évêque de Rhodez en 1529, et successivement de Vabres, de Lescar, et abbé d'Aurillac. François Ier l'employa dans des négociations où il fit briller son habileté et sa droiture. Nommé ambassadeur à Rome, il s'acquitta de cet emploi à la satisfaction des deux puissances. En récompense de ses services, Paul III l'éleva au cardinalat. Après la mort d'Henri II, Armagnac revint en France, fut admis au conseil du roi, et reçut le gouvernement du Languedoc. Tel était le prélat qui gouvernait notre Eglise à la fin de l'année 1562. Il arriva à Toulouse le 4 d'octobre, et quelques jours après il écrivit à la reine-mère pour lui exposer l'état des affaires du pays.

Montluc s'était rendu à Agen après la levée du siége de Montauban ; d'Armagnac lui écrivit pour lui communiquer les desseins des religionnaires, qui étaient commandés par les comtes de Crussol et de Beauvais. Il pressa le départ de François de Lagarde, que le parlement envoyait à la cour pour demander des secours contre les sectaires. Les états du Languedoc s'assemblèrent à Carcassonne le 11 décembre. On y ordonna, dans l'intérêt de la religion, de faire des processions tous les dimanches dans les diverses paroisses, et de tenir une liste exacte de ceux qui feraient leurs Pâques ; on y vota aussi des remercîments au connétable de Montmorency de ce qu'il avait fait nommer Daffis à la charge de premier président du parlement. Cette cour et le cardinal d'Armagnac prièrent Montluc de se rendre à Toulouse pour résister au comte de Crussol. Arrivé un peu avant la tenue des Etats, ce général écrivit,

le 10 décembre, à la reine-mère pour lui expliquer les mesures qu'il avait prises dans l'intérêt de l'ordre. Pendant son séjour à Toulouse, Montluc s'efforça de terminer les différends qui s'étaient élevés entre les officiers du parlement alors en charge et ceux qu'on avait destitués par suite de la dernière sédition. Sa médiation n'obtint pas un grand succès. Il se rendit alors à Agen, où d'Armagnac lui écrivit le 22 décembre pour le prier de se hâter de revenir en Languedoc. Six jours après, il envoya des lettres à la reine-mère dans lesquelles il prenait hautement la défense du président Du Faur qu'on avait calomnié.

Gui Du Faur, parent de ce dernier, se trouvait pendant les troubles de Toulouse au concile de Trente en qualité d'ambassadeur de Charles IX. Ce fut le 26 mai qu'il prononça sa fameuse harangue. Elle parut un peu hardie aux légats; on ne lui répondit que quelques jours après. Pibrac était au concile à côté d'Arnaud Du Ferrier, dont le discours parut encore plus vif que celui de son collègue. Du Ferrier aida puissamment de ses observations et de ses notes Fra-Paolo dans la composition de son histoire (très partiale) du concile de Trente.

Au mois de décembre 1562, le prince de Condé et la reine-mère tinrent des conférences pour la paix; mais elles n'eurent aucun résultat. Le duc de Guise fut tué au siége d'Orléans, au mois de février 1563, de la main d'un assassin. Cette mort inattendue releva le courage des religionnaires, qui complotèrent de se rendre maîtres de Toulouse. Mais on eut le soin de garder exactement toutes les avenues; une excessive défiance s'empara de tous les esprits, et le parlement ayant fait élever une enceinte de

murailles pour sa propre sûreté autour du palais, le peuple, vers la mi-janvier, ne voulut demeurer calme que lorsqu'on eut abattu les ouvrages commencés. La situation des masses était telle que, par mesure de sûreté, on fit fermer les écoles de l'université. La présence de Montluc qui arriva dans ces circonstances fit rentrer tout le monde dans le devoir. On tint alors un grand conseil où se trouvèrent le cardinal d'Armagnac, lieutenant du roi dans la sénéchaussée de Toulouse, le cardinal Strozzi pour l'Albigeois, le premier président Daffis, Terride, Négrepelisse et Fourquevaux chevaliers de l'ordre, l'avocat général Du Faur, et les capitouls. Il fut résolu que Montluc prendrait le commandement des troupes contre les huguenots, et qu'on formerait entre le clergé, la noblesse et le tiers-état une ligue pour la défense de la religion catholique par la voie des armes.

L'édit de pacification qui fut donné à Amboise le 19 mars, et par lequel on remettait en vigueur celui de janvier dont on a parlé plus haut, suspendit un instant les hostilités. Le cardinal d'Armagnac favorisa la mission qu'avait reçue le baron de Caylus de faire enregistrer cet édit au parlement; et le 16 avril il écrivit à la reine-mère une assez longue lettre, dans laquelle il lui annonçait que les intentions du roi avaient été remplies; que les huguenots s'étaient emparés de la ville de Buzet. Il la conjurait de prendre tous les moyens nécessaires pour sauvegarder la religion catholique, la suppliant de surseoir à l'assignation des villes de la sénéchaussée de Toulouse qu'on devait accorder aux huguenots pour l'exercice de leur religion. La plus grande faute que commit l'autorité royale à l'époque de la pre-

mière apparition du protestantisme, fut de permettre aux nouveaux sectaires de prêcher publiquement leur doctrine. Avec des hommes de cette nature, les concessions deviennent presque toujours la cause des plus grands maux.

Les huguenots, en effet, méprisèrent l'édit de pacification. En 1563, la ville de Pamiers devint le théâtre de nouveaux excès : églises, monastères, maisons des catholiques, tout fut pillé et détruit; les prêtres et les religieux furent jetés dans des puits ou indignement massacrés. Par suite de ces désordres, les Pères Jésuites se virent obligés de demander à Toulouse l'hospitalité. Ils ne se réunirent pas tout d'abord et passèrent quelques mois occupés, chacun de son côté, au saint ministère. Le syndic de la ville ne tarda pas à remarquer combien ces Pères avaient de l'attrait et de l'aptitude pour former les jeunes gens aux bonnes lettres et à la vertu; il prit dès-lors des mesures pour demander au roi qu'il plût à Sa Majesté de transférer à Toulouse le collége qu'ils avaient à Pamiers. Le roi renvoya cette affaire au cardinal d'Armagnac, qui ordonna l'érection de ce collége dans le couvent qu'avaient abandonné les religieuses augustines (aux *Pénitents-Noirs*) par suite de leur apostasie. Les jésuites demeurèrent dans cette maison trois années entières.

Au mois de mars, la ville d'Auriac, près de Toulouse, tomba au pouvoir des huguenots, qui pillèrent plusieurs maisons et tuèrent un grand nombre de catholiques. Le cardinal d'Armagnac avertit alors les habitants de Montauban qu'il allait dégarnir les châteaux des environs pour bloquer cette dernière ville. Cet avis engagea les religionnaires, qui s'étaient emparés de Buzet sur le Tarn, à se diriger

vers Montauban pour empêcher le blocus ; ils ne purent réussir : le château et l'église de Buzet seuls résistèrent à leurs armes.

Par suite de l'amnistie accordée dans l'édit de pacification, les officiers du parlement de Toulouse qui avaient été interdits voulurent rentrer dans leurs charges. La cour ne voulut les admettre qu'après qu'ils auraient fait sous forme de serment, leur profession de foi, condition qui ne fut pas généralement acceptée. Les capitouls qui avaient été frappés demandèrent aussi à être réintégrés, exigèrent que la relation des troubles de Toulouse, composée par Georges Bosquet, fut brûlée par la main du bourreau, et que la procession du 17 mai fut interdite. Bosquet dont il est ici question fit paraître en effet, cette année-là, une relation qui a pour titre *Hugoneorum hæreticorum Tolosæ conjuratorum Profligatio*. Il était jurisconsulte et avocat au parlement. Quelques légères erreurs peuvent exister dans son livre pour les dates, mais il est digne de foi parce qu'il renferme avec exactitude tout ce qui se passait sous ses yeux. Son livre est dédié à Charles IX. Bosquet traduisit lui-même son ouvrage beaucoup plus tard, et le divisa par chapitres. L'éditeur le dédia au cardinal et au duc de Joyeuse. Cette traduction française est accompagnée de plusieurs pièces de vers adressées aux deux Mécènes : d'un sonnet contre les huguenots, d'une oraison très-dévote au Dieu tout-puissant, et d'observations de Bosquet sur le fameux édit de janvier. Au dix-huitième siècle, on publia sous le faux titre d'*Amsterdam*... une réponse aux assertions de Bosquet et de Lafaille sur les troubles de Toulouse. On a inséré dans cet opuscule l'arrêt royal qui ordonnait

de livrer aux flammes le livre de notre auteur catholique.

Le roi, ayant accepté la démission du connétable de Montmorency en qualité de gouverneur du Languedoc, nomma à cette haute fonction le fils puîné du connétable, Henri seigneur de Damville, qui arriva à Toulouse au mois d'octobre. Le 25 septembre, Damville se trouvait au château de Terride, où le cardinal d'Armagnac, suivi de quatre cents gentilshommes, alla le saluer. Négrepelisse et plusieurs autres seigneurs joignirent la compagnie, qui s'arrêta cinq à six jours. Le 15 octobre, Damville arriva à la maison Mazade située aux Minimes, et entra le lendemain à Toulouse. Il s'arrêta d'abord à Saint-Saturnin, dont il visita les reliques, se rendit ensuite au palais, où il reçut les harangues d'usage, et sortit au plutôt de la ville à cause de la peste. Les capitouls lui donnèrent un splendide festin dans la maison Mazade, et la ville une coupe d'or de la valeur de cinq cents écus. Le lendemain il partit pour Buzet.

C'étaient deux hommes terribles pour les religionnaires que Damville et d'Armagnac ! et si la cour eût favorisé leurs desseins, la province eût été bientôt pacifiée. Sur ces entrefaites, le cardinal tomba malade et ne put assister aux Etats du Languedoc qui s'ouvrirent à Narbonne le 10 décembre. Son incommodité ne fut pas de longue durée puisqu'il fit son entrée solennelle à Toulouse en qualité d'archevêque le 22 de ce mois. Ces illustres défenseurs du catholicisme furent poursuivis à la cour par d'indignes calomnies : on les accusait d'entretenir des intelligences avec les princes étrangers contre la fidélité qu'ils devaient au roi. Dès qu'ils eurent appris les injustes soupçons dont ils

étaient l'objet, ils écrivirent à la reine-mère le 5 mars 1564, lui annonçant qu'ils emploieraient tous les moyens possibles pour prouver leur innocence. La cour leur répondit qu'elle n'ajoutait aucune foi à ces accusations. Le cardinal dut confirmer le roi dans l'injustice de ces calomnies lorsqu'il se rendit, au mois de septembre, à Avignon au devant du monarque qui visitait la province.

Quoique vaincus à Toulouse, les huguenots ne laissaient pas d'exciter souvent de nouvelles séditions : ainsi, au mois de mai ils brisèrent une statue de la Vierge et un crucifix qui se trouvaient hors de la porte Saint-Cyprien et auxquels le peuple avait une singulière dévotion. Un certain Fraisse, qui prétendait connaître les auteurs de ce sacrilége, fut appliqué à la question ; il se pendit quelque temps après. Toutefois les catholiques étaient, de leur côté, décidés à ne rien souffrir qui pût porter atteinte à la religion : ainsi, Madame Renée de France douairière de Ferrare étant arrivée à Toulouse, où elle fut reçue par le cardinal d'Armagnac et par le prévôt de Saint-Etienne (de Tournoër), le peuple, qui s'était aperçu que cette princesse avait embrassé les erreurs de Calvin et avait avec elle un ministre, l'insulta publiquement à son départ. Les coupables furent jetés dans les prisons de Mirabel.

Le connétable de Montmorency précédait le roi dans son voyage ; il fit son entrée solennelle à Toulouse le 26 janvier 1565, suivi de Damville son fils, du vicomte de Joyeuse lieutenant-général du roi, de Montluc, d'Escars, de Terride, Lansac et Gondrin chevaliers de l'ordre, de Bellegarde sénéchal de Toulouse, et de plusieurs autres seigneurs. Il alla descendre chez le président Du Faur.

Le voyage de Charles IX dans le Languedoc n'était qu'une suite de fêtes qui contrastaient avec les malheurs publics. Au château de Ferrals, entre Carcassonne et Castelnaudary, le seigneur de ce lieu reçut le monarque français avec une délicate magnificence. Après un splendide festin, le plafond de la salle s'entr'ouvrit, une nuée descendit sur les convives, se divisa, et fit tomber une grèle de dragées et une pluie d'eau odoriférante avec une telle profusion que le roi se vit obligé de se couvrir de son manteau. Toutes ces œuvres d'un habile machiniste étaient alors dans le goût du temps. Le 31 janvier, le roi arriva à Toulouse et alla descendre à l'archevêché ; le lendemain il fit son entrée solennelle, et fut harangué à la porte Arnaud-Bernard par le capitoul Duranti. Il était accompagné de Catherine de Medicis, du duc d'Anjou, d'Henri prince de Navarre, des cardinaux de Bourbon et de Guise. Nos annales nous offrent un détail très-circonstancié sur le costume du roi, l'ordre et la marche du cortége, les décorations, les arcs-de-triomphe, les devises et emblèmes, etc. Clémence-Isaure ne fut pas oubliée, et sous la forme d'une gracieuse nymphe elle vint présenter au roi les trois fleurs de ses jeux. Charles IX se rendit à la cathédrale, où il entendit vêpres ; et comme le prince de Navarre hésitait à entrer dans l'église, le roi jeta son chapeau dans la nef pour le forcer à franchir le seuil. Les présents de la ville consistèrent en médailles d'or et d'argent d'une très-grande valeur.

Le 5 février, le roi tint son lit de justice au parlement, entouré de toute sa cour ; il dit qu'il était venu pour faire exécuter ses édits. Le chancelier fit un discours sur l'obéissance due au roi. Jean Daffis lui répondit. Quelques jours

après, Clausonne, conseiller au présidial de Nîmes, et Ferrières, gentilhomme de Castres, présentèrent au roi les cahiers des plaintes des religionnaires du Languedoc contre Damville et Montluc. Ces députés ayant accusé Damville, le connétable les interrompit vivement en déclarant que si son fils était coupable, il fallait lui faire couper la tête, et que s'il était innocent il fallait la couper aux délateurs. Le 20 février, le roi, la reine-mère et la cour dînèrent à l'hôtel-de-ville où leur fut offert un somptueux festin accompagné de bals, de spectacles et de tournois. Avant son départ, Charles IX créa en faveur du cardinal d'Armagnac et de ses successeurs une charge de conseiller-né au parlement. Déjà cet archevêque avait été honoré par le pape de la légation d'Avignon conjointement avec le cardinal de Bourbon. Il servit avec vigueur dans le Comtat la cause du pontife romain et de la religion en se plaçant à la tête des troupes pontificales et en forçant les huguenots dans leurs derniers retranchements. Le 18 mars, ce prélat donna le sacrement de confirmation au duc d'Anjou et à Marguerite de France, frère et sœur du roi, dans l'église Saint-Etienne. A cette occasion on fit en ville une procession solennelle à laquelle assista toute la cour. Le lendemain, le roi quitta Toulouse.

Le cardinal d'Armagnac jetait alors un grand éclat sur l'archevêché de Toulouse. L'exquise politesse de ses manières, l'honnêteté de ses mœurs, sa piété, son goût pour les lettres, attiraient auprès de lui tout ce qu'il y avait de distingué dans la nation. Son palais était rempli d'hommes érudits et de gens de lettres. Là se trouvait Guillaume Philander. Ce savant était né à Châtillon-sur-Seine. Il sui-

vit d'Armagnac dans son ambassade à Venise, et fut nommé à son retour chanoine de Rhodez et archidiacre de Saint-Antonin. Il composa plusieurs ouvrages, entr'autres un commentaire sur Vitruve, qu'il dédia à d'Armagnac. Il mourut en 1565 à Toulouse, dans le palais épiscopal, et fut inhumé avec de grands honneurs dans le cloître de Saint-Etienne, avec une épitaphe. Philander avait le titre de citoyen romain. Dans cette même année mourut aussi à Toulouse Pierre Pascal, poète et historiographe d'Henri II. Nous avons de cet auteur des discours latins, des lettres, des odes et des élégies. Il fut inhumé, comme le précédent, dans le cloître de Saint-Etienne.

L'archevêque de Toulouse se montra aussi le protecteur d'Arnaud Sorbin, recteur de Sainte-Foy et prieur de Montech. Cet auteur, qui portait le titre de prédicateur ordinaire du roi, a composé un très-grand nombre d'ouvrages qui eurent dans leur temps une certaine vogue. L'un des premiers qu'il publia, fut une traduction des conciles de Toulouse, Beziers et Narbonne, des statuts de Raymond VI, et des accords de la paix conclue entre ce prince et Saint-Louis. Il dédia ce livre à Charles IX. Nous apprenons par l'épître dédicatoire qu'il devait la connaissance de ces divers manuscrits au sieur de Saint-André, doyen de Carcassonne. On trouve à la fin de ce livre une épitaphe en vers que l'auteur composa sur la mort de Pierre Sorbin son père, qui fut massacré à Montech par les huguenots, à l'âge de de 95 ans.

Nous trouvons un juste et magnifique éloge du cardinal d'Armagnac dans l'épître que lui dédia Guillaume Leblanc lorsqu'il publia, sous ses auspices, l'Abrégé de l'Histoire

romaine de Dion Cassius, composé par Xiphilin, patriarche de Constantinople. Ce traducteur loue le cardinal d'avoir sauvé de l'oubli la plupart des auteurs classiques en faisant rechercher, à ses frais, leurs manuscrits dans toute l'Europe et en excitant le monarque à envoyer partout des hommes savants pour accomplir cette noble mission. Toujours plein de zèle pour les intérêts de la religion, d'Armagnac écrivit dans le mois de juin à la reine-mère pour lui rendre compte de ce qu'avait fait le président de Paulo par commission royale à Pamiers, où il avait rétabli l'évêque, le clergé et les ordres religieux. Il manda à la reine que les huguenots étaient toujours en armes dans le pays de Foix et qu'il était nécessaire de prendre des moyens pour les contenir dans le devoir et obtenir l'exécution des édits. Non moins zélé pour l'intérêt des bonnes études, d'Armagnac favorisa aussi la translation des PP. jésuites du couvent des Augustins à l'hôtel de Bernuy. Le 8 août 1566, les sieurs Delpech, Madron et Gamoy, notables bourgeois de Toulouse, se rendirent à l'hôtel-de-ville et proposèrent aux capitouls de leur céder cet hôtel qu'ils venaient d'acquérir du sieur de Clary, secrétaire du roi, pour y placer le collége des jésuites. L'offre fut acceptée à certaines conditions, et le P. Edmond Auger, provincial d'Aquitaine, fut mis en possession de cette maison par le sieur de La Bourgade, conseiller en la cour. C'est là que ces religieux construisirent plus tard le magnifique collége que nous voyons aujourd'hui, ayant eu le soin de conserver le portail d'entrée, les élégantes galeries, l'escalier et la tour de l'ancien palais des Bernuy.

L'attention des catholiques de Toulouse se porta sur les

désordres dont la ville de Pamiers fut le théâtre en 1566. Robert de Pellevé, qui en était évêque, obtint, le 23 de février, un arrêt qui défendait l'exercice de la religion réformée dans la ville et les faubourgs. Les tentatives des sectaires pour repousser cet arrêt devinrent inutiles, car ils s'assemblèrent dans les maisons particulières. Les catholiques ne voyaient qu'avec peine ces réunions : aussi les insultaient-ils ; de là une sédition, qui fut bientôt apaisée. Mais, le jour de la Pentecôte, une procession où assistèrent des hommes masqués ayant eu lieu, les religionnaires crurent qu'on avait voulu par là les insulter : ils firent main-basse sur les catholiques, mirent le feu à plusieurs maisons, pillèrent tous les couvents, et se rendirent maîtres de la ville, après avoir tué beaucoup de catholiques. Un religieux augustin qui s'était sauvé du massacre se rendit à Foix, où il excita la vengeance contre les religionnaires de cette ville, qui furent tués au nombre de vingt-cinq ou trente.

A cette nouvelle, le vicomte de Joyeuse manda à Jean de Nogaret sieur de La Valette de se rendre à Pamiers avec sa compagnie et de pacifier cette ville. La Valette, étant arrivé à Pamiers, fit des propositions qui furent acceptées par la médiation d'Odet de Foix Carmaing et de Jean de Montluc, évêque de Valence, qui alors se trouvaient à Toulouse pour les affaires du roi. Joyeuse, qui était arrivé le 19 juillet dans cette dernière ville, ordonna au sieur de Sarlabous, maître-de-camp des bandes françaises, de se porter sur Pamiers avec trois compagnies et de désarmer tous les habitants, sans distinction de religion. La frayeur qu'inspira l'approche de ce capitaine fut si grande qu'on lui ferma les portes. Joyeuse, indigné, résolut alors de se

porter sur Pamiers, avec le premier président Daffis et six conseillers, pour y procéder contre les séditieux. Ceux-ci leur firent signifier une récusation le 15 de juillet. Les magistrats et Joyeuse suspendirent alors leur départ. En même temps Jacques d'Angennes sieur de Rambouillet, chargé de faire observer l'édit de pacification, arrivait à Auterive et demandait une entrevue aux consuls de Pamiers. On s'aboucha au Mas, où se trouvaient Sarlabous et ses compagnies; on convint de désarmer, de renvoyer les étrangers et de recevoir ce capitaine. Dès-lors tous ceux qui se crurent coupables quittèrent la ville dans la nuit du 20 au 21 juillet.

Le vicomte de Joyeuse se rendit à Pamiers avec le président Daffis afin d'y punir les coupables ; mais ceux-ci eurent le soin de se soustraire à ces poursuites. Il écrivit à la reine pour la prévenir que le pays de Foix était rempli de gens révoltés qui y commettaient de déplorables excès. Le changement des commissaires qui furent de nouveau récusés faisait traîner les choses en longueur. Nonobstant cette récusation, le lieutenant du grand prévôt fit prendre vingt-quatre des plus coupables, qui furent conduits à la Conciergerie de Toulouse; mais ils parvinrent à s'évader. Le parlement se tourna alors du côté des fugitifs, qu'il condamna à être pendus. Ceux-ci se réfugièrent dans les gorges des Pyrénées avec Tachard, leur ministre. Enfin ils furent pris au mois de mai de l'année suivante et exécutés à Toulouse, où Tachard marcha au supplice avec un grand courage en chantant le psaume *Lætatus sum*.

La présence à Toulouse de Jean de Montluc, évêque de Valence, nous est signalée à cette époque par un mémoire

qu'il envoya le 20 juillet à la cour, et dans lequel il expose en détail une querelle qui avait eu lieu en cette ville entre les étudiants de l'université, espagnols et français. Elle fut terminée par la mort du prieur des espagnols, qui fut tué dans le combat. Une quarantaine de jeunes hommes de cette nation furent en partie blessés ou forcés de se retirer. Montluc ayant écrit que les capitouls et le petit peuple favorisaient les espagnols, on crut à la cour que le roi d'Espagne fomentait en secret ces divisions. Il disait aussi dans sa lettre qu'une sédition avait éclaté à Grenade-sur-Garonne, et demandait enfin à la reine un congé de cinq à six mois afin de reposer la bourse, le corps et l'esprit, étant las d'être appelé *M. le Commissaire*.

Les Etats du Languedoc s'étant assemblés le 15 novembre 1566 à Beaucaire, on députa vers le cardinal d'Armagnac qui se trouvait alors à Avignon. Ce prélat se rendit aussitôt; mais on laissa la séance au sieur Blanchi, chancelier de l'université, son vicaire-général, parce qu'il était très instruit de toutes les affaires de religion dans la contrée. Dans le cahier des doléances, il est question des troubles qu'excitaient toujours les religionnaires dans la province. En effet, ils s'emparèrent du Carlat (au diocèse de Rieux) dont ils brûlèrent l'église. Sur ces entrefaites, le prince de Condé et l'amiral de Coligny tentèrent d'enlever le roi. Ce projet ne put réussir. Les religionnaires, se voyant frustrés dans leurs espérances, levèrent partout l'étendard de la révolte, et la province fut livrée à toutes les horreurs de la guerre civile. Toutes les églises furent pillées et incendiées, les autels renversés, la sainte Eucharistie et les reliques des saints indignement profa-

nées, les religieux chassés de leurs monastères ou massacrés.

Au commencement de l'année 1567, les huguenots restés à Toulouse tinrent une assemblée secrète chez le sieur d'Assezat; il y fut décidé qu'on livrerait la ville au prince de Condé. Mais les catholiques firent bonne garde; on mit de suite trois mille hommes d'infanterie sur pied; un grand nombre de seigneurs arrivèrent avec de nombreuses compagnies, entr'autres Terride et La Valette; le seigneur de Mauremont se mit à la tête de deux cents argoulets; les cours de l'université furent suspendus ainsi que les séances des tribunaux; on résolut d'arrêter tous les religionnaires et de confisquer leurs biens. Enfin, le 23 novembre, on fit un recensement exact de tous les catholiques capables de porter les armes : il s'en trouva jusqu'à trente mille. De son côté, le prince de Condé fit faire des levées dans toute les provinces. Quelques-unes de ses troupes se réunirent, au nombre de cinq cents chevaux et quatre mille fantassins, aux environs de Castres et de Montauban. Voulant se rendre dans le Querci, les soldats de Condé attaquèrent en passant le château de Fronton, en sapèrent les murs, aidés par les paysans des environs, forcèrent la place et prirent tous ceux qui la gardaient.

Le 23 février 1568, les religionnaires s'emparèrent du village de Saint-Julien qu'ils se virent forcés d'abandonner au mois de mars par suite de l'approche de cinq à six mille Toulousains qui s'avançaient sous les ordres de Louis d'Amboise et du baron d'Ambres. Cette armée attaqua Puylaurens, qui demeura cependant au pouvoir des enne-

mis. Ce fut pendant la tenue des Etats du Languedoc à Narbonne qu'on apprit les conditions de la paix conclue le 23 mars à Lonjumeau, entre le roi et le prince de Condé. D'après ces conditions, le roi devait rentrer en possession de toutes les villes dont les huguenots s'étaient emparés; une amnistie générale était accordée à ces derniers, et l'édit de 1562 devait être exécuté dans sa forme et teneur. Le premier soin de la reine et du prince fut d'envoyer des commissaires pour tenir la main à l'exécution des articles de la paix. Rapin, maître d'hôtel du prince de Condé, se dirigea vers Toulouse et se rendit dans une maison de campagne qu'il avait près de Grenade. Cet homme avait été condamné à mort par le parlement de Toulouse comme l'un des principaux auteurs de la conjuration toulousaine de 1562. Dès que la cour eut avis de son arrivée, elle envoya des gens d'armes pour s'emparer de sa personne. Il fut conduit à la Conciergerie. Son procès fut instruit, et on lui coupa la tête le 13 avril, sur la place Saint-Georges.

Cette sanglante exécution irrita grandement le prince de Condé, qui porta ses plaintes à la reine. Cette princesse en écrivit au parlement; mais les membres de cette compagnie, en partie ardents catholiques, bien loin d'user de ménagement, rendirent le 7 mai un arrêt par lequel il était ordonné aux huguenots de remettre les places conquises, sous peine de vie. Bien plus, on députa vers le roi le capitoul Jean de Supersantis et deux anciens magistrats, avec les instructions suivantes : « Sont chargés les délé-
» gués de se prosterner aux pieds de Sa Majesté et la
» supplier très-humblement de permettre que les habitants

» de la ville de Toulouse qui toujours lui ont été fidèles
» sujets et serviteurs, et ne voudraient entreprendre ni
» penser en aucun endroit résister à ses volontés ni dé-
» voyer de ses commandements, vendent leurs biens et
» se retirent en autres lieux que par Sa Majesté seront
» ordonnés...... aimant mieux s'exiler de leur propre pa-
» trie que de demeurer parmi la synagogue des séditieux,
» rebelles et ennemis de la sainte Eglise romaine. » Les députés reçurent du roi un accueil favorable, et l'exercice de la religion réformée fut interdit à Toulouse.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, les huguenots ne voulurent pas rendre leurs places. Ceux de Montauban, au nombre de dix mille, se mirent en campagne et saccagèrent tous les environs de Grenade, après s'être établis dans le château de Mauvert comme dans une place forte. La révolte était toujours menaçante dans le royaume ; la reine-mère avait projeté de faire arrêter Condé et l'amiral de Coligny, qui se sauvèrent à La Rochelle, où la reine de Navarre et le prince son fils allèrent les joindre. Bientôt, sous les ordres de Condé, se trouvèrent réunis vingt-deux mille hommes commandés par Jacques de Crussol ; ces bandes s'étant répandues en partie dans l'Albigeois, les villes de Gaillac, Cordes et Albi tombèrent entre leurs mains et devinrent le théâtre de tous les excès dont peut être capable le fanatisme.

Justement effrayés des progrès des religionnaires, les Toulousains résolurent de tenter un suprême effort pour y mettre un terme. Ils envoyèrent secrètement au pape un projet de croisade contre les huguenots, qui reçut l'approbation du pontife par une bulle datée du 15 mars 1568.

On commença par lever des troupes au moyen d'emprunts. La crainte de voir la ville tomber dans quelque surprise engagea Hector d'Ossun, évêque de Couserans, de s'y rendre avec son armée. C'était un prélat vaillant et intrépide qui maniait beaucoup mieux l'épée que la crosse. Tant qu'il vécut, aucun huguenot n'osa pénétrer dans son diocèse; il marchait toujours à la tête d'une compagnie de gens d'armes qu'il entretenait à ses dépens, et ne disait jamais la messe sans avoir son casque sur une des crédences de l'autel et sa cuirasse sur l'autre. Un prêtre séculier s'étant mis à prêcher publiquement la croisade contre les huguenots, avec l'autorisation du parlement, le 12 septembre l'association catholique fut formée. Le lendemain, les nouveaux croisés se rendirent à la cathédrale, y firent leur profession de foi, prêtèrent serment de sacrifier leurs biens et leur vie pour la défense de la religion, se confessèrent et communièrent. Ils prirent pour devise sur leur drapeau ces paroles : *Eamus nos et moriamur cum Christo.* Ils devaient porter une croix blanche sur leurs habits. La croisade commença par la mise aux arrêts de toutes les personnes de haut rang un peu suspectes, parmi lesquelles on trouve les présidents Du Faur et Morlas, Potier de la Terrasse maître des requêtes, trois conseillers, et quelques autres gentilshommes.

L'élan qui venait de se manifester à Toulouse provoqua un édit du roi, daté du 25 septembre, par lequel il fut statué qu'on ne souffrirait qu'une seule religion en France; que tous les ministres devaient sortir du royaume; et que tous les officiers de justice seraient catholiques. Cet édit n'arrêta pas les entreprises des huguenots dans la pro-

vince : Lautrec et Vielmur tombèrent en leur pouvoir. Leur projet était d'assiéger Pamiers ; mais Bellegarde, sénéchal de Toulouse, arrêta leur marche à Saverdun.

Les Etats du Languedoc s'ouvrirent à Carcassonne, le lundi 2 décembre. Le vicomte de Joyeuse écrivit à cette assemblée pour lui offrir ses services auprès du roi qu'il allait joindre avec ses troupes. En effet, il se mit en marche, et rencontra l'armée royale commandée par le duc d'Anjou au village de Dissey en Poitou, le 4 décembre. Ce prince voulut alors entreprendre le siége de Loudun, mais la rigueur de la saison l'obligea à mettre ses troupes en quartier d'hiver. Condé et Coligny en firent autant. Impatient d'en venir aux mains, le duc d'Anjou alla à la rencontre de Condé et lui livra bataille le 13 mars 1569, à Jarnac sur la Charente. Condé y perdit la vie; en sorte que les religionnaires n'eurent plus pour les défendre que Henri prince de Navarre, le jeune Condé et Coligny. Après la bataille de Jarnac, Bellegarde mit sur pied un corps de Toulousains pour tenter de reprendre quelques villes du pays de Foix. Il s'empara du Carla et de son château, vint mettre le siége devant le Mas-d'Azil, pendant que les vicomtes de Montauban s'avançaient des faubourgs de Toulouse où ils menacèrent le couvent des Minimes et brûlèrent quelques maisons de campagne ; ils se dirigèrent ensuite sur l'Ariége. Bellegarde arrêta leur marche, revint à Toulouse par le Lauraguais, et en passant prit le lieu de Beauville qu'il abandonna au pillage de ses soldats.

Nous ne ferons pas ici l'histoire de tous les combats que se livrèrent les deux partis dans la province. Les religionnaires avaient à leur tête Gontaut-Biron et Montgomery;

les catholiques, Damville et Montluc. Damville ayant appris que les princes de Navarre et de Condé, après avoir perdu la bataille de Moncontour, le 3 octobre, se dirigeaient vers Montauban, s'avança vers Toulouse pour s'opposer à leurs desseins.

Au milieu de tous ces mouvements, les pieux enfants de saint Bruno se réfugièrent à Toulouse. Ils venaient de la chartreuse de Seix près de Castres, qui avait été ruinée de fond en comble par les huguenots. Parmi eux se trouvait le père de Lobra, prédicateur célèbre dont l'éloquence insinuante plaisait même aux calvinistes. La ville leur donna 2,000 livres avec lesquelles ils achetèrent aux religieux de Moissac un collége ou hospice avec un jardin auprès de Saint-Pierre-des-Cuisines : c'est là, comme nous le verrons plus tard, qu'ils bâtirent leur chartreuse de Toulouse.

Le 22 janvier 1570, les princes vinrent camper à Labastide-Saint-Sernin, près de cette ville. Ils s'approchèrent ensuite de ses murs et ravagèrent toutes les maisons des membres du parlement pour venger la mort de Rapin. — Damville était renfermé dans Toulouse avec La Valette, colonel-général de la cavalerie légère de France, ainsi que Joyeuse, Négrepelisse et Sarlabous. Il avait sous ses ordres six mille arquebusiers et cinq cents chevaux, armée trop faible contre celle des religionnaires, qui s'étaient emparés du faubourg Saint-Michel où ils avaient massacré les prêtres, violé les femmes et les filles, et commis toute sorte d'excès. La terre de La Valette, près de la ville, fut épargnée. Damville, après une conférence avec Coligny où ils échangèrent des marques d'amitié à cause de leur parenté,

inspira quelque défiance aux catholiques : aussi un religieux osa-t-il publiquement se déclarer fauteur de l'hérésie et traître au roi et à la patrie. Damville le fit arrêter ; mais les capitouls allèrent lui demander sa délivrance. L'un de ces magistrats ayant parlé au gouverneur avec une certaine liberté, celui-ci s'oublia jusqu'à lui donner un soufflet. A la nouvelle de cette injure, le peuple se mit en armes et se porta vers le palais épiscopal, où habitait Damville, pour y mettre le feu. Le maréchal crut prudent de se retirer ; il rentra cependant à Toulouse puisque, le 27 février, il écrivit de cette ville à la cour pour se justifier d'une indigne calomnie dont Montluc l'avait chargé.

La présence du cardinal d'Armagnac nous est indiquée à Toulouse par une ordonnance qu'il rendit alors en faveur de la célèbre dévotion du Rosaire établie aux Dominicains. Le culte de la Vierge prit en ce temps beaucoup d'extension par suite des outrages dont la mère de Dieu était l'objet de la part des hérétiques. Ainsi un écolier qui prenait ses grades à l'université ayant refusé d'invoquer la Vierge au commencement de son acte, le parlement rendit aussitôt un arrêt qui ordonnait qu'à l'avenir tout aspirant serait tenu à cette invocation. Cette cour se montrait pleine de zèle pour les intérêts de la religion ; elle fit poursuivre le théologal de Saint-Etienne (Gibout) parce que dans un de ses discours il avait avancé quelques propositions malsonnantes.

Le dernier jour de janvier, l'armée des princes décampa des environs de Toulouse et s'avança vers le Lauraguais. En passant, on détacha Rouvroy, qui s'empara de Montastruc dont la garnison fut taillée en pièces. Caraman fut pris par l'armée, les habitants passés au fil de l'épée, et la ville

réduite en cendres ; Saint-Félix leur résista : Auriac, Cuq et Las Bordes furent pillés. Le 20 février, l'armée se remit en marche et se rendit à Montréal, près de Carcassonne. Damville se mit à sa poursuite, jusqu'à ce qu'enfin, après plusieurs combats dans le Bas-Languedoc et le Vivarais, il l'obligea de quitter la province.

Au commencement du mois d'août, un nouvel édit de pacification fut publié à Saint-Germain-en-Laye. Par cet édit, les religionnaires pouvaient exercer librement leur culte dans les villes dont ils étaient les maîtres et dans les faubourgs de deux autres qui leur seraient indiquées dans chaque province ; de plus, le roi leur donnait quatre places de sûreté : La Rochelle, La Charité, Cognac et Montauban. Une amnistie générale leur était accordée. Cet édit fut enregistré à Toulouse le 31 août, avec prière au roi de ne jamais permettre le libre exercice de la religion réformée à Toulouse ni à dix lieues à la ronde. L'année suivante, Charles IX envoya dans le Languedoc, en qualité de commissaires pour l'exécution de l'édit, Belot maître des requêtes et Molé conseiller à Paris. A la faveur de ce traité de paix, les troubles cessèrent dans la province pour quelque temps ; mais ils reprirent leur cours à l'occasion du massacre de la Saint-Barthelemy qui eut lieu le 24 août 1572.

Les huguenots, que Catherine de Medicis avait d'abord favorisés, devinrent bientôt odieux à cette femme, et elle forma le projet de se défaire à tout prix des principaux du parti, ne reculant devant aucun moyen pour arriver à ses fins. Il était nécessaire pour cela de les attirer à sa cour. D'abord elle négocia auprès de Jeanne d'Albret le mariage

de Marguerite de Valois, sa fille, avec le prince de Béarn. ensuite elle attira l'amiral de Coligny, en lui proposant de le mettre à la tête d'une expédition pour enlever les Pays-Bas à l'Espagne. Pendant ces négociations, le frère de l'amiral, Odet de Châtillon ancien archevêque de Toulouse, mourait à Southampton, empoisonné par un valet. Coligny et Jeanne tombèrent dans le piége. Le 15 mai 1572, cette princesse arriva à Paris pour conclure les noces ; mais le 9 juin elle mourut, empoisonnée, dit-on, par une paire de gants qui lui furent vendus par maître René, parfumeur de Catherine. Au commencement d'août, le nouveau roi de Navarre et le prince de Condé arrivèrent à Paris, escortés de plus de mille seigneurs ou gentilshommes bien armés et d'un grand nombre de calvinistes parmi lesquels se trouvaient plusieurs *ministres du saint Evangile*. Ce fut une démarche très-impolitique que la présence de tous ces huguenots et ministres ; le peuple parut très mécontent. Le mariage fut célébré le 18 août, par le cardinal de Bourbon, sur une estrade dressée devant le portail de Notre-Dame. Il paraît que le complot formé par Catherine de Medicis et ses intimes s'arrêtait d'abord à Coligny, car on espérait exciter par là un tumulte tel qu'il serait facile à la cour de se défaire des protestants dans la mêlée. En conséquence, on manda à Paris un certain Maurevel, grand spadassin, qui reçut mission d'*arquebuser* l'amiral. Il s'embusqua dans une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois devant laquelle passait tous les jours Coligny, et le 22 août au matin un coup de feu parti d'une fenêtre brisa l'index de la main droite de l'amiral et perça d'une balle son bras gauche. Aussitôt le roi, la reine-mère, les ducs d'Anjou et

d'Alençon se rendirent chez l'amiral, qui dit à Charles : « Sire, il ne faut pas chercher fort loin celui qui m'a pro- » curé ce bien-ci : qu'on demande à M. de Guise, il dira » qui m'a prêté une telle charité. »

A la nouvelle de cet accident, les huguenots se mirent à parcourir toutes les rues de Paris en armes, jetant d'horribles menaces, passant exprès devant l'hôtel des Guises. Ceux-ci, le matin du 23 août, se rendirent chez le roi pour lui annoncer leur départ. Le prince leur donna congé, feignant de les soupçonner d'être les auteurs de l'attentat commis contre Coligny. On a cru que jusqu'à ce moment-là le roi était demeuré étranger au complot ; mais ce sentiment paraît difficile à admettre. Quoi qu'il en soit, le 23 dans l'après-midi, on tint conseil au Louvre dans le cabinet du roi. Là se trouvaient le roi, Catherine de Medicis, le duc d'Anjou, le chancelier Birague, Tavanes, Gondi et le duc de Nevers. La position du monarque fut clairement dessinée par la reine-mère et ses conseillers : il n'y avait que deux partis à prendre — sacrifier le duc de Guise aux huguenots, ou Coligny et les religionnaires aux catholiques. Le roi sortit furieux de la chambre du conseil en s'écriant : « Par la mordieu ! puisque vous trouvez bon qu'on tue » l'amiral, je le veux, mais aussi tous les huguenots de » France, afin qu'il n'en demeure pas un qui me le puisse » reprocher. Par la mordieu ! donnez-y ordre prompte- » ment. » Lorsque le roi fut sorti, M. de Guise, qui était resté dans Paris, fut appelé, et l'on prit instantanément toutes les mesures pour ne pas manquer le coup une seconde fois. Vers les trois heures du matin, le signal est donné par la cloche de l'horloge : Behion, domestique du duc de

Guise, et quelques autres courent chez Coligny, le poignardent, et jettent son corps ensanglanté par une des fenêtres de son hôtel. On répandit aussitôt dans Paris que les huguenots avaient formé le complot de tuer le roi, la reine-mère, les princes, les Guises et les catholiques. Ce ne fut plus dès-lors qu'un massacre général de tous les religionnaires qu'on put rencontrer dans les rues ou dans leurs demeures. On porte à dix mille le nombre des victimes égorgées dans Paris ou dans les environs, parmi lesquelles se trouvèrent un très-grand nombre de catholiques qui furent sacrifiés à des vengeances particulières.

Il est évident que la cour n'avait pas prévu que les choses dussent aller aussi loin. A nos yeux, le massacre de la St-Barthélemy fut autant, et plus peut-être, le fait du peuple que de la royauté. Le jour même du 24, le roi écrivit à Joyeuse une lettre dans laquelle il avançait que tout ce qui venait d'arriver dans Paris était l'effet d'une haine particulière des deux maisons de Guise et de Coligny, et recommandait qu'on observât l'édit de pacification. Le 30 du même mois, Joyeuse communiqua cette lettre à toute la province. Mais le duc de Guise, qui se trouvait ainsi chargé d'une action aussi odieuse, détermina le roi à écrire de nouvelles lettres dans lesquelles Charles déclarait n'avoir ordonné le massacre que parce qu'il avait découvert un horrible complot de la part de l'amiral et de ses adhérents contre les personnes de la reine sa mère, de ses frères, et contre lui-même. Des ordres secrets partis de Paris arrivèrent dans toute la France, et s'ils n'ordonnaient pas directement le massacre des protestants, ils ne mettaient pas du moins obstacle à ce qui était entrepris contr'eux.

Les évènements qui se passèrent à Toulouse dans les mois de septembre et d'octobre méritent toute notre attention. Le dimanche 31 août, à huit heures du matin, au sortir de l'église de Saint-Saturnin où ils venaient d'entendre la messe du Saint-Esprit, les capitouls Lordat, Audonnet, Saint-Laigier, Suau, Bolle, Bauteville, Gout et Valade reçurent une lettre de monseigneur de Joyeuse qui leur faisait part des évènements de Paris et leur représentait le massacre comme l'effet d'une querelle entre la maison de Guise et l'amiral. Il leur mandait que les intentions du roi étaient qu'il ne fût rien changé aux édits; qu'on plaçât aux portes de la ville des gardes avec *bâtons à feu*, et qu'on exerçât une continuelle vigilance sur les huguenots.

Pendant que les capitouls recevaient les missives de Joyeuse, le premier président Daffis en recevait de semblables. Le parlement était alors en vacances, ce qui n'empêcha pas ce magistrat de réunir auprès de lui les présidents et autres membres de la cour. Il fut décidé qu'on manderait les capitouls. En effet, Lordat, Audonnet, Bolle et Gout se rendirent à l'hôtel du premier président, où ils trouvèrent l'avocat général Etienne Duranti. Il fut décidé dans cette première assemblée qu'on écrirait à toutes les villes voisines pour les avertir de se tenir sur leurs gardes; que La Valette, Savinhac et autres gentilshommes seraient mandés de se rendre à Toulouse pour y protéger la tranquillité publique. C'est la seule assemblée où s'est trouvé nommé dans les registres authentiques Etienne Duranti.

Les capitouls s'empressèrent d'exécuter les ordres de la cour; on fit venir des troupes du dehors : Andoufielle arriva avec trois cents hommes; les portes de la ville furent

fermées; un seul guichet demeura ouvert pour l'entrée et la sortie. Dès cinq heures du matin, ce même jour, les huguenots s'étaient rendus à Castanet, château situé au midi de la ville, pour y assister au prêche. Ils apprirent bientôt ce qui se passait à Toulouse; les uns se retirèrent dans les environs, les autres rentrèrent en ville, où ils furent reçus paisiblement après avoir déposé leurs dagues et épées. Le lundi 1er septembre, d'après Goulard, auteur protestant, Daffis aurait mandé aux conseillers qui avaient embrassé la religion nouvelle de rentrer en ville, leur présence devant contribuer puissamment à assurer la tranquillité publique. Ils ne répondirent pas tous à cet appel.

Le mardi 2 septembre, le parlement fit publier à son de trompe que la volonté du roi était qu'on ne molestât en rien ceux de la religion réformée. A cette proclamation assistèrent les présidents, le sénéchal, le viguier, et les capitouls. Etienne Duranti n'y est pas nommé. Le jeudi 4 septembre se tint une autre assemblée où se trouvèrent messieurs de Latomy président, d'Aussonne, Richard de La Cassagne, de La Bastide sénéchal, de Royero juge criminel, et les capitouls Lordat, Audonnet, Suau et Bolle. Ces derniers représentèrent que les catholiques de Puylaurens, Mazères, Caraman, Castres, Montauban, et autres villes, avaient été indignement traités par les protestants et chassés de leur pays. Il fut alors décidé qu'il serait permis au sieur de Montauriol de faire arrêter les huguenots qui s'étaient assemblés, contre les édits du roi, soit dehors, soit dans leurs maisons. Les couvents des Carmes et des Jacobins furent désignés pour lieux de détention. A dix heures du matin, les arrestations commencèrent.

Les conseillers Jean de Coras, François de Ferrières et Antoine de Latger furent enfermés aux Carmes ; quelques-uns des prisonniers parvinrent cependant à s'évader.

Le 7 septembre on tint une nouvelle assemblée devant le président de Latomy : il fut décidé qu'on murerait les portes de Montgaillard et de Montoulieu, et qu'on saisirait les biens des réformés. Le comte de Rieux se présenta à cette assemblée porteur de lettres de Charles IX qui annonçaient les évènements de Paris. Il fut en même temps arrêté qu'on enverrait en cour M. Hector Boyer de Besse vers Sa Majesté pour savoir comment elle entendait faire exécuter ses édits. Il est donc faux que Delpech et Madron aient été envoyés à Paris, et qu'ils aient plus tard apporté l'ordre du massacre à Toulouse.

Il est cependant certain que le parlement avait député à Paris deux conseillers, Du Faur et de Saint-Félix, qui présentèrent au roi, le 13 septembre, des remontrances sur les affaires de la religion. Le roi répondit qu'il avait pourvu à ces demandes par l'édit de pacification, et qu'au surplus il rendait au parlement la connaissance des affaires relatives aux huguenots. Dans les réponses du roi, il n'est nullement question de persécution à exercer contre ces derniers.

Le 17 septembre, il fut enjoint par le capitoul Suau aux assesseurs Lafon, Taillefer, Ramondi et Dalcun de vaquer à l'audition des religionnaires actuellement détenus sur les contraventions qu'ils avaient commises aux édits du roi. Il est évident que cet ordre fut donné par suite de la commission d'Hector de Besse, commission qui avait dû précéder les remontrances du parlement. Mais ces remontrances

ne tardèrent pas à avoir leur effet, puisque, le 23 septembre, le parlement ordonna que les trois conseillers prisonniers subiraient leur interrogatoire et seraient transportés en la Conciergerie. Les conseillers refusèrent de répondre. Madame de Latger fut interrogée à son tour pour savoir par qui elle avait eu connaissance de ce qui s'était passé dans l'audience du 23. Elle fut conduite au palais et interrogée par les conseillers Etienne de Bonald et Christophe Bruzard. La plupart des détenus présentèrent des requêtes au parlement. Le 27, cette cour souveraine évoqua toute cette affaire, et nomma pour commissaires Guillaume Doujat, Pierre Sabatier, Vidal d'Auzonne, Simon Buet, Michel Prohenques et Pierre de Hautpoul, conseillers. On peut conclure de cette nomination que les sieurs Du Faur et de Saint-Félix étaient de retour de Paris.

Est-il vrai que ces députés apportèrent à Toulouse l'ordre exprès de la cour de mettre à mort les prisonniers? Est-il vrai qu'Etienne Duranti, avocat général du parlement, ait voté pour l'exécution des ordres du roi? Ni Goulard, l'auteur protestant de l'*Etat de la France sous Charles IX,* ni l'auteur de *l'Histoire des Martyrs protestants,* ni M. de Thou, ni aucun des registres de l'hôtel-de-ville ou du parlement, ne parlent du vote de Duranti. C'est Gaches, historien protestant, qui seul accuse ce grand magistrat. Nous avouons que Duranti était très zélé catholique, très attaché au roi de France et ennemi juré des protestants; mais de là à un pareil vote il y a une distance assez grande. Quant aux ordres de la cour, c'est sur la foi de Goulard que certains auteurs ont rapporté

ce fait, et encore se trompent-ils quand ils affirment que les ordres furent apportés par Delpech et Madron.

Quoi qu'il en soit, le premier jour d'octobre, il entra à Toulouse dit le président Latomy, nombre de gens sans aveu, soldats du comté de Foix et de Comminges, armés la plupart d'arquebuses, piques, corselets, portant morions, et menaçant les gens dans les rues, les nommant *parpaillots, patarins, huguenaulx,* et insultant filles et femmes. L'arrivée soudaine de ces brigands, qui prenaient le nom de catholiques, détermina la tenue d'un conseil qui eut lieu le 3 octobre. On ordonna aux capitouls d'armer les dizaines et de renforcer le guet. Il fut décidé qu'on écrirait à Joyeuse pour le prier de venir avec quelques troupes. Cette décision montre qu'il n'y avait pas à Toulouse une force armée assez considérable pour comprimer une sédition. Ces nouveaux venus se montraient très insolents, surtout à l'égard des huguenots : ainsi le maître de l'hôtellerie des Balances vint annoncer aux capitouls que des soldats étaient venus prendre chez lui deux beaux chevaux appartenant à un protestant de Lille (en Flandre), et qu'ils voulaient aussi s'emparer d'un coffre destiné au comte de Candale.

Le samedi matin 4 octobre, avant le lever du soleil, une troupe de ces bandits au nombre de deux ou trois cents, conduits par Latour, prieur de Sainte-Catherine, et Lestelle, et armés de haches et de coutelas, coururent vers la Conciergerie, enfoncèrent les portes, firent descendre les prisonniers l'un après l'autre et les massacrèrent sur les degrés. Après les avoir tués, on les dépouilla de leurs habits et on les exposa entièrement nus dans la cour du

palais ; les conseillers furent pendus avec leur robe longue à l'ormeau de la cour. Deux jours après, les cadavres furent jetés pêle-mêle dans de grandes fosses qu'on creusa à la sénéchaussée. Ainsi périt Jean de Coras, dont nous avons déjà parlé, à l'âge de cinquante-neuf ans. C'était un jurisconsulte très-habile, comme l'attestent ses ouvrages, dont le plus estimé porte le titre de *Miscellanea juris civilis*. Il composa aussi une paraphrase de l'édit sur les mariages clandestins, dédiée à Henri II. Il était né à Réalmont en Albigeois. Dans son testament, il légua une partie de sa fortune à ses coreligionnaires. La reine de Navarre l'avait créé son chancelier. Sa vie a été écrite par Jacques de Coras, son parent.

Pendant qu'on massacrait les huguenots à la Conciergerie, quelques-uns de ces brigands se répandirent dans la ville et menacèrent de piller les principaux hôtels des catholiques ; ainsi ils se portèrent tour à tour à celui de Saint-Félix et à celui du président Daffis. La demeure du président de Latomy fut sérieusement menacée ; ils vociféraient dans la rue en leur langage : *Ayssi que gna dal soulel ! Ayssi que gna de crouzettos.* (Ces mots désignaient la monnaie de Toulouse). Ils appliquèrent des échelles aux murs, et sans un coup d'arquebuse qui fut tiré de l'une des fenêtres de l'hôtel, le président n'aurait échappé ni au pillage ni à la mort.

Le 6 octobre fut tenu un grand conseil extraordinaire où se trouvèrent réunis les capitouls, le sénéchal de La Bastide et plusieurs notables. Le capitoul Lordat prit la parole et déclara, d'après les informations et procédures par lui faites, que Latour, prieur du collége de Sainte-

Catherine, était le chef des bandits qui avaient exécuté l'horrible massacre de la veille ; que cet homme avait déclaré n'avoir agi que par le su et vu du sénéchal de La Bastide et autres seigneurs ; qu'il était de la maison dudit sénéchal et son serviteur. A ces mots, le sénéchal répondit : « qu'à la vérité il connaissait le sieur Latour à qui il avait permis l'entrée de sa maison ; mais que, pour ce qui regardait le massacre, ce n'était pas le lieu d'en rendre raison, et qu'il n'avait point été fait de son su et consentement. »

Le capitoul Lordat continua d'exposer les faits : il affirma donc que Latour s'était rendu à l'hôtel-de-ville, portant le mot du guet ; qu'il avait fait ouvrir les portes de l'hôtel et celles des prisons, accompagné de noble Jehan de Brusault, capitaine ; qu'étant entrés dans la prison, ils avaient demandé le sieur Guiestret, prêtre collégiat de Sainte-Catherine avec lequel Latour avait un procès, et un marchand flamand ; qu'ils avaient fait lever du lit ces deux individus, les avaient conduits pieds nus et en chemise de la Conciergerie à l'hôtel-de-ville, et que là ils les avaient massacrés. Le marchand flamand était celui dont il a été parlé plus haut, et qu'on avait mis en prison pour qu'il fût plus en sûreté.

Ainsi, d'après les registres publics, Latour est convaincu d'avoir fait exécuter seul le massacre du 4 octobre. Il a accusé le sénéchal de La Bastide, mais celui-ci a nié formellement avoir donné aucun ordre à ce sujet ; il a tué un prêtre catholique et un huguenot pour assouvir sa vengeance personnelle, et il a été l'âme de toutes les scènes déplorables qui désolèrent alors la ville de Toulouse.

Les maisons des catholiques ne furent pas plus épargnées que celles des huguenots. Raymond Donnadieu, geôlier des prisons du sénéchal, se porta avec une troupe de brigands chez M. Dumas à Saint-Sernin et enleva un coffre renfermant une assez forte somme d'argent. Nous ne dissimulons cependant pas que les paroles du sénéchal de la Bastide qui refuse de donner des explications sur le massacre, laissent tomber sur ce personnage des soupçons assez fondés malgré sa dénégation, et que, si Latour n'a pas agi de son propre mouvement, il a dû suivre les impulsions du sénéchal, dont il était d'ailleurs le serviteur. Quant à Etienne Duranti : s'il est vrai, d'après Gaches, qu'il ait voté l'exécution des ordres royaux contre les huguenots, ce n'est pas sur le massacre que porterait son vote, mais sur la nécessité d'appliquer aux violateurs des édits la plus grande peine possible, après avoir instruit leur procès en forme. Il résulte de l'ensemble de tous ces faits que le parlement et les capitouls furent étrangers à ce massacre des huguenots à Toulouse, et qu'il faut l'attribuer, d'un côté, à l'effervescence populaire, et de l'autre au peu de troupes dont la ville pouvait disposer contre des soldats et des bandits étrangers.

Au milieu de toutes ces guerres de religion, brillait à Toulouse avec éclat Pierre de Gregorio, avocat au parlement et docteur en droit civil et canonique. Il fit paraître en 1572, chez Jacques Colomiès, son premier ouvrage qui a pour titre : *Prœludia optimi Jurisconsulti*, qu'il dédia au premier président Daffis. Cette dédicace nous apprend que Guibert de Costa s'était démis de la chaire de professeur pour devenir conseiller, et que Gregorio se mit sur

les rangs pour l'obtenir. Il adressa une seconde épître dédicatoire au cardinal d'Armagnac, qui se trouvait alors à Avignon où il remplissait les fonctions de vice-légat. L'ouvrage de Gregorio est divisé en cinq livres consacrés à ce qu'il appelle les cinq filles de Thémis, — la Justice, l'Economie, la Paix, les Heures, et les Parques. Cet auteur devint plus tard professeur et doyen de l'université de Pont-à-Mousson en Lorraine, où il publia quelques autres livres, entr'autres une réponse adressée au ministre Du Moulin en faveur de la publication du concile de Trente en France et des Institutes sur la matière bénéficiale. Il mourut au commencement du siècle suivant.

La Théologie naturelle de Raymond de Sébonde occupait beaucoup les esprits d'alors. Quoique cet auteur ait vécu au siècle précédent, son livre n'eut cependant un certain retentissement qu'au seizième siècle, à cause des diverses éditions qui en furent faites et publiées. Sebonde était espagnol d'origine et très versé dans l'étude de la médecine, qu'il professa, dit-on, à Toulouse avec quelque succès. Sa Théologie Naturelle a paru suspecte à certains esprits, parce que l'auteur s'efforce de prouver les dogmes de la religion bien plus par des raisons tirées de la nature des choses que par les lumières de la révélation ou les voies traditionnelles. Il est toutefois facile de remarquer, à la simple lecture de son livre, que, sans s'en apercevoir, il a eu recours à ces lumières et qu'il expose les dogmes tels que la révélation nous les offre. Il règne, du reste, une assez grande confusion dans ce livre, la partie dogmatique s'y trouvant confondue avec la partie morale, et l'auteur revenant à plusieurs reprises sur les

vérités qu'il a déjà traitées. L'ouvrage de Raymond de Sébonde acquit plus tard une certaine célébrité par la traduction française qu'en donna au public Michel de Montaigne, à la prière de son père. Le savant Grotius, dans son Traité de la Religion chrétienne, appelle la philosophie de Raymond de Sébonde une philosophie très subtile.

Le massacre des huguenots à Toulouse n'arrêta pas leurs coupables desseins puisque, au mois de juillet 1573, ils prirent par escalade la ville de Montesquieu dans le Lauraguais. Ils harcelaient Toulouse de tous côtés, et faisaient des excursions jusqu'à ses portes. Au commencement de l'année suivante, le maréchal de Damville convoqua les Etats à Montpellier. Les capitouls de Toulouse s'excusèrent de ne pouvoir s'y rendre faute d'escorte suffisante pour les accompagner. Raymond de Pavie baron de Fourquevaux adressa un mémoire au roi touchant l'état du clergé, de la noblesse, des officiers de justice et de paix de la province. On essaya, à la suite de ces instructions, d'ouvrir entre les catholiques et les religionnaires une conférence à Pézenas, où se trouva L'Hopital, conseiller au parlement; mais ces négociations n'empêchèrent pas les huguenots de commettre toute sorte d'excès : ainsi, au mois de mai, ils détruisirent de fond en comble l'abbaye de Mas-Garnier dans le diocèse de Toulouse.

Le duc d'Anjou, accompagné de Gui Du Faur de Pibrac, avait été prendre possession de la couronne de Pologne. Le maréchal de Montmorency, peu satisfait de l'influence qu'il pouvait exercer à la cour, se mit à la tête d'un tiers-parti qu'on appela le parti des *politiques,* lequel fit une alliance secrète avec les calvinistes. Ce parti, pour se don-

ner quelque importance, voulut placer à sa tête le duc d'Alençon. Mais celui-ci ayant découvert lui-même la conjuration, le roi le fit enfermer à Vincennes avec le roi de Navarre. Les maréchaux de Montmorency et de Cossé eurent le même sort. Damville l'aurait subi aussi s'il ne s'était tenu sur ses gardes. Le roi fit alors savoir au parlement de Toulouse qu'il avait ôté au maréchal de Damville le gouvernement du Languedoc pour le donner à François de Montpensier dauphin d'Auvergne. En même temps Montmorency envoya à la cour le sieur de La Jugie baron de Rieux pour se justifier auprès du prince ; mais ce dernier, à son arrivée à Paris, y trouva le roi à l'extrémité. Ce prince mourut en effet le 30 mai 1574, à Vincennes, des suites des excès auxquels il se livrait, car, durant des matinées entières, il s'épuisait à donner du cor et poussait l'amour de la chasse jusqu'à la fureur. Il mourut à l'âge de 23 ans, sans enfant mâle, laissant à Catherine de Medicis, sa mère, la régence du royaume. Son frère le duc d'Anjou, nouveau roi de Pologne, lui succéda sous le nom d'Henri III. Le 20 juillet, on fit à Toulouse les honneurs au feu roi dans l'église Saint-Etienne. La messe fut célébrée par Pierre de Lancrau, évêque de Lombez, et l'oraison funèbre prononcée par Daffis, grand archidiacre de la métropole.

Quelque temps avant la mort de Charles IX, l'avocat général Duranti avait été député à la cour par le parlement. Lors de son retour, il fut fait prisonnier en Auvergne et conduit à Seillac en Périgord, d'où il ne sortit qu'avec une assez forte rançon qu'avança La Valette. Duranti, de retour à Toulouse, reçut avis que La Nouë et ses huguenots s'approchaient, que les vicomtes de Paulin et de Terride réu-

nissaient leurs forces pour s'emparer de Toulouse. Aussitôt on s'empressa d'arrêter tous les suspects au nombre de quatre-vingt-seize, parmi lesquels étaient le président Du Faur et le procureur général de Saint-Félix. Les avis devenaient plus pressants. La Rouaisse, chanoine de Saint-Sernin, communiqua une missive qui lui annonçait que la ville devait être attaquée par la porte Saint-Etienne : elle fut aussitôt murée. Toutefois les projets des huguenots ne se réalisèrent pas.

Damville avait levé l'étendard de la révolte. Le 1er novembre, il écrivit aux capitouls une lettre accompagnée d'une espèce de manifeste où il déclarait que ses intentions étaient de donner son ancien lustre à la couronne de France. Trois autres lettres accompagnaient la première ; elles étaient adressées à l'archevêque, à la noblesse et au tiers-état. Damville invitait la ville de Toulouse à se faire représenter aux Etats de la province qu'il avait convoqués à Montpellier. Toulouse repoussa avec énergie toute participation à cette révolte. Elle envoya ses députés aux Etats qui furent tenus le 20 décembre à Villeneuve-les-Avignon par Henri III en personne, et où le cardinal d'Armagnac et l'archevêque de Narbonne eurent un différend au sujet de la préséance. Il fut résolu en faveur du premier.

Dans l'année 1575, le maréchal Damville se mit à la tête de son armée et alla faire la conquête d'Aigues-Mortes. Il fut arrêté dans sa marche par le duc d'Uzès, qui, quoique encore religionnaire, prit le parti du roi : en sorte que les huguenots étaient commandés en Languedoc par un catholique, et les catholiques par un huguenot. Damville tomba dangereusement malade à Montpellier, dans le mois

de mai. Joyeuse était toujours à Toulouse. Résolu à faire la guerre aux rebelles, il assembla à l'hôtel-de-ville les députés des diocèses de son département, et demanda soixante mille livres, qui lui furent accordées. Il se mit en marche le 17 mars, prit Fignan et Mauzac (sur la Garonne), emporta d'assaut Francarville, le château de Scopon et celui de Montlaur en Lauraguais ; enfin vingt-sept châteaux ou places tombèrent en son pouvoir.

Sur la fin de juin, les capitouls reçurent ordre du roi de députer quelques notables bourgeois à l'assemblée des Etats du royaume qui devaient s'ouvrir à Paris le 20 de juillet. Le capitoul Supersantis y fut envoyé, et sa déclaration fut que ceux dont il était mandataire étaient prêts à recevoir les ordres du monarque.

Le 29 décembre, les Etats du Languedoc s'assemblèrent à Carcassonne. Pierre Du Faur, abbé de la Case-Dieu et vicaire-général du cardinal d'Armagnac, y disputa la préséance au vicaire général de Narbonne et l'obtint. Ce fut dans cette assemblée que, sur les remontrances des capitouls de Toulouse, il fut arrêté qu'on formerait une association entre les diocèses de la province contre les religionnaires et les *politiques*. Les articles de cette ligue furent dressés par les capitouls et les consuls de Carcassonne ; l'assemblée les approuva le 6 janvier suivant. Ces articles sont à peu près les mêmes que ceux qui avaient été dressés en 1572 par d'Armagnac. — Cette association peut être regardée comme ayant servi de modèle à celles qui se formèrent un peu plus tard en France et qui prirent le nom de *Ligue*.

C'est au commencement du règne d'Henri III qu'il faut rapporter la création de ces confréries connues sous le nom de Pénitents blancs, bleus, noirs et gris, qui se formèrent dans plusieurs villes de France. A Toulouse, les pénitents blancs s'établirent d'abord dans l'église des religieux tierçaires ; plus tard, ils construisirent une église au lieu qui porte encore ce nom, sur la paroisse St-Jérôme. Ainsi furent formées successivement : la confrérie des pénitents noirs, dans la chapelle des religieuses augustines abandonnée par les jésuites ; des pénitents bleus, dans l'église qu'ils construisirent sur la paroisse Saint-Etienne (aujourd'hui Saint-Jérôme) ; des pénitents gris, dans la chapelle qu'ils bâtirent sur la paroisse du Taur. Ces diverses sociétés n'étaient, dans le principe, qu'une simple extension du tiers-ordre de saint François. Les membres appartenaient tous à l'état laïque. Quoique vivant dans le monde, ils faisaient profession publique de piété, s'adonnaient aux bonnes œuvres, entreprenaient des pélerinages, visitaient les malades, célébraient avec éclat les fêtes de l'Eglise, assistaient aux processions revêtus d'un sac en signe de pénitence. Le célèbre prédicateur Edmond Auger, père de la compagnie de Jésus, contribua puissamment à l'érection de ces confréries à Toulouse, pendant le jubilé de Grégoire XIII.

Il était toujours question de la paix entre les catholiques et les huguenots. En effet, le roi, séant en son parlement, publia le 14 mai 1576 un nouvel édit de pacification, à la suite duquel Damville désarma son gouvernement du Languedoc. Toutefois la ville de Toulouse ne députa pas vers lui. L'édit ne donna aucune satisfaction aux deux partis, l'un trouvant qu'on avait trop accordé à l'autre. Le prince de

Condé surtout se plaignait qu'on ne lui eût pas rendu le gouvernement de Picardie et que Péronne eût refusé de recevoir ses troupes. En effet, les habitants de cette ville avaient résolu de former une ligue contre les religionnaires, exemple qui fut suivi par Paris et par un grand nombre d'autres villes. La première idée de la ligue n'appartenait pas à Péronne, mais c'est à Toulouse, comme on l'a vu, qu'en revenait tout l'honneur. Ceux qui dans le royaume s'associèrent ainsi contre les huguenots et les *politiques,* prirent le nom de *ligueurs.*

Le 6 décembre, s'ouvrirent les Etats de Blois. La sénéchaussée de Toulouse y députa Pierre Daffis prévôt de la cathédrale, Parisot-Cornusson sénéchal, et l'ancien capitoul Supersantis. La ville y envoya le capitoul Lacroix. Supersantis fit devant Henri III une vive peinture de tous les maux que Toulouse avait particulièrement soufferts pendant les troubles de religion. « Nous les avons supportés, dit-il, » avec une grande et admirable vertu pour soutenir l'hon- » neur de Dieu et de son Eglise, laquelle nous sommes » prêts à défendre, et n'y a péril, danger ni extrémité quel- » conque qui nous en puisse retirer ; et tout ainsi que le » malheur de la France est parvenu de l'introduction des » ministres, je suis d'avis qu'ils soient chassés, et j'adhère » en cela à l'avis des députés de l'Ile-de-France et de Pi- » cardie. » Il fut résolu, après les Etats de Blois, qu'on ne souffrirait qu'une seule religion en France. Le roi se mit à la tête des ligueurs, et entama des négociations avec Damville pour l'attirer à sa cause. Ces négociations rendirent le maréchal suspect aux religionnaires. Ceux-ci ne cessaient de commettre des excès dans le Toulousain : à Revel,

ils tuèrent tous les ecclésiastiques et jetèrent leurs corps dans un puits ; à Pamiers et à Castres, ils se livrèrent à d'autres désordres.

Damville flotta longtemps entre les deux partis ; enfin, le 21 mai 1577, sa réconciliation avec le roi fut conclue à certaines conditions. Toutes les places qu'occupait le maréchal en Languedoc rentrèrent sous l'obéissance du roi, qui lui donna le château de Revel pour sa femme et ses enfants. L'armée du roi et celle des religionnaires sillonnèrent tout le bas Languedoc, où furent livrés plusieurs combats jusqu'à la paix de Bergerac. Les députés des deux partis se rendirent dans cette ville ; du côté du roi, se trouvaient le duc de Montpensier et Daffis premier président au parlement. En attendant que l'assemblée pût se former, le duc de Montpensier vint visiter Toulouse ; il y arriva le 5 juillet. Après avoir donné de touchants exemples de piété en visitant toutes les églises, celle de Saint-Saturnin en particulier, il se fit enrôler dans la confrérie des pénitents blancs et noirs. C'était l'usage du temps. L'édit de pacification commencé à Bergerac fut conclu à Poitiers le 17 septembre.

Le cardinal d'Armagnac fut très utile à Henri III dans toutes les affaires de la religion en France. Ce prélat ne résidait plus à Toulouse, mais à Avignon, où il remplissait les fonctions de co-légat. Accablé par le nombre des années, il résigna l'archevêché de Toulouse à Paul de Foix, son parent, avec réserve de certains revenus et la collation de quelques bénéfices, et accepta l'administration de l'Eglise d'Avignon, où il mourut huit ans après à l'âge de 85 ans. Il fut inhumé dans la chapelle de Sainte-Marie des Doms où il avait lui-même préparé son tombeau. Il gouverna l'Eglise

de Toulouse pendant quinze ans, et fut l'un des hommes les plus distingués de son siècle. L'aménité de ses mœurs, l'élégance de ses manières, sa piété, l'éclatante protection qu'il accorda aux gens de lettres, son habileté dans les négociations, son dévouement inaltérable à la cause royale et à la religion catholique lui assurent une immortelle mémoire.

Le successeur de Georges d'Armagnac sur le siége de Toulouse fut donc Paul de Foix, fils de Jean de Foix Carmaing et de Madeleine de Caupène. Il naquit en 1528, fit d'étonnants progrès dans les langues grecque et latine, et se livra ensuite à l'étude du droit et de la philosophie, regardant comme ses guides Cujas et Aristote. Il étudia ces sciences sous Jacques Charpentier et Augustin Niphus. Il fut nommé, assez jeune encore, conseiller clerc au parlement de Paris, et entra ensuite dans la carrière diplomatique. Envoyé d'abord auprès de Philibert de Savoie, de Guillaume de Mantoue, de François de Medicis et du pape pour traiter des plus graves affaires, il s'acquitta de toutes ces négociations avec une rare prudence. Quoiqu'il eut été nommé archevêque de Toulouse en 1577, il ne fut cependant reconnu en cette qualité qu'en 1582, puisqu'en 1578 Pierre Du Faur abbé de la Case-Dieu présida aux Etats de Beziers en qualité de vicaire-général du cardinal d'Armagnac.

Ces Etats s'étaient assemblés pour arrêter le cours des hostilités qui continuaient toujours en Languedoc, malgré le dernier édit. Ce fut aussi dans le désir de rétablir la paix que la reine-mère entreprit le voyage de la Guienne et du Languedoc. Elle conduisait elle-même Marguerite sa

fille au roi de Navarre son époux. Les princesses, parties de Paris au mois de juillet, arrivèrent à Bordeaux au mois d'août. Henri les y reçut magnifiquement et les accompagna à Agen, où on commença les conférences, qui furent plus tard transférées à Montauban. Les députés des religionnaires s'y trouvèrent ; mais on ne put convenir d'aucun article. Alors les deux reines se rendirent à Toulouse, où elles firent leur entrée le dimanche 28 octobre. Avec ces princesses se trouvaient en cette ville Joyeuse, Damville, Biron, Lansac, d'Escars, le duc et la duchesse de Montpensier, le prince leur fils, la princesse de Lorraine, la princesse douairière de Condé avec ses deux fils, la vicomtesse de Joyeuse, et plusieurs autres dames et chevaliers. Les reines entrèrent par la porte Saint-Etienne et allèrent loger à l'archevêché. Le lendemain, le parlement alla rendre ses devoirs à Leurs Majestés séparément. Catherine exhorta ces magistrats à traiter les religionnaires avec plus de douceur. Marguerite, qui s'occupait de choses moins sérieuses, reçut les salutations et compliments des magistrats assise sur un lit de damas blanc et ayant auprès d'elle quelques jeunes garçons qui jouaient du luth.

Catherine de Medicis assista, deux jours après son arrivée, à une procession générale où furent portés le saint-sacrement par l'évêque de Lombez et les reliques des saints par des religieux. Le 2 novembre, la reine se rendit à la grande église des Cordeliers où s'étaient réunis les pénitents et les passa tous en revue. Ce spectacle parut l'amuser beaucoup. Après une grande fête que Damville lui donna, elle quitta Toulouse le 5 novembre, et alla coucher avec sa cour au château de Pibrac, où ce grand magistrat la reçut

splendidement. Marguerite de Valois quitta Toulouse avant sa mère, et se rendit à l'Isle-Jourdain où se trouvait le roi son époux.

De l'Isle-Jourdain Catherine et Henri de Navarre se rendirent à Nérac où furent rédigés (le 28 février 1579) les articles de la paix qui y fut conclue. Parmi ceux qui signèrent ce traité au nom du roi, se trouvèrent Gui Du Faur sieur de Pibrac et Etienne Duranti qui fut nommé premier président du parlement l'année suivante. La cour entra dans le Dauphiné après avoir parcouru le pays de Foix et le Lauraguais. La paix de Nérac ne tarda pas à être violée, malgré tous les soins que se donna le duc de Montmorency pour en faire exécuter les divers articles. Après la tenue des Etats à Carcassonne (le 4 décembre 1579), le duc se rendit, accompagné des députés choisis, à Belpech au diocèse de Mirepoix pour y attendre des nouvelles du roi de Navarre qui devait se rendre à Mazères, ville du comté de Foix. Là se tint entre le duc et le prince une longue conférence sur les affaires de la religion, conférence dans laquelle il fut assez difficile de s'entendre.

Le 12 avril, mourut à Toulouse Jean de Montluc évêque de Valence, prélat distingué dans son siècle par sa doctrine, son éloquence, et son habileté dans les ambassades. Il eut le malheur d'embrasser un instant les erreurs nouvelles ; mais, avant sa mort, il rentra dans le sein de l'Eglise catholique et rétracta ce moment de faiblesse. On lui fit à St-Etienne de splendides funérailles. Son corps fut inhumé devant la porte principale du chœur, au-dessous des orgues; on plaça son épitaphe sur une plaque de marbre que l'on y voit encore aujourd'hui.

Au commencement de l'année 1580 les hostilités recommencèrent dans la province. Vers la mi-janvier les religionnaires tinrent à Montauban une assemblée présidée par le roi de Navarre, qui les engagea à reprendre les armes. On alla de suite prendre Cahors ; puis ce prince se rendit en Gascogne et arriva inopinément le 12 juin devant l'Isle-Jourdain dont il s'empara et qu'il abandonna au pillage de ses soldats. Ceux-ci dévastèrent les églises et les monastères. On vit alors arriver à Toulouse vingt-sept cordeliers de l'Isle-Jourdain, conduits par François Boëri qui vint présenter une requête au parlement. Cette requête contenait en détail l'exposé fidèle de toutes les pertes qu'ils avaient essuyées, et demandait qu'on leur cédât la chapelle et le petit monastère de Saint-Antoine du Salin : ce qui leur fut accordé. Ils s'y établirent. Après la prise de l'Isle, le roi de Navarre se jeta dans Tonneins pour arrêter le maréchal de Biron qui s'était campé à Marmande.

De son côté, le vicomte de Turenne s'avança vers Toulouse. Le 28 juin, il se trouvait devant Auriac et Caraman. Castillon, Caudiac, Toutens, Maurens, Moussens, Cambiac et plusieurs autres châteaux, étaient tombés en son pouvoir tandis que le baron de Rives son lieutenant brûlait quelques maisons de campagne aux environs de Toulouse et poussait ses courses jusqu'à la porte Saint-Michel. Ces mouvements donnèrent l'alarme dans la ville, qui se trouvait d'ailleurs consternée par la présence d'une maladie contagieuse dont la plupart des habitants étaient atteints; mais qui cependant ne présentait aucun danger réel. Un nouvel édit de pacification conclue à Fleix vint suspendre les hostilités, et fut accepté temporairement par les deux partis.

Le 15 août, le premier président Jean Daffis mourut à Toulouse dans un âge très avancé. Né en cette ville, d'une famille honorée du capitoulat et dans laquelle on comptait plusieurs magistrats et professeurs de l'université, il épousa Marie du Tornoër, dont il eut trois fils et cinq filles : 1° Jean, qui devint premier président du parlement de Bordeaux : de cette première branche, il y eut trois présidents à mortier au même parlement et deux évêques de Lombez ; 2° Jacques, avocat général au parlement de Bordeaux ; 3° Jean, prévôt de l'église Saint-Etienne et évêque de Lombez. L'aînée des filles épousa Jean-Étienne Duranti, qui devint premier président à Toulouse. Son inhumation eut lieu dans l'église Saint-Jacques, près de Saint-Etienne ; la messe fut célébrée par Alexandre de Bardis, évêque de St-Papoul, et l'oraison funèbre prêchée par Jean de La Barrière abbé de Feuillants, dont nous parlerons plus bas. Daffis se montra un zélé défenseur de la religion catholique et l'ennemi déclaré des réformés. Quoiqu'il n'ait point laissé d'ouvrages, il mourut avec la réputation d'un jurisconsulte éclairé.

Jean-Etienne Duranti succéda à Daffis dans la charge de premier président du parlement de Toulouse. C'était un homme à grandes œuvres pour le bien de la religion. Il envoya à Rome Etienne Roquety, prébendier de la métropole, auprès de Paul de Foix archevêque de Toulouse pour demander des religieux de l'ordre de saint François appelés *capucins*. Cette réforme de l'ordre des franciscains avait pris naissance en Toscane, en 1525, par les soins de Matthieu Baschi d'Urbin. Cette nouvelle branche franciscaine s'était promptement étendue en Italie et en France. Le P.

Thomas Thurin, gardien du couvent de Lyon, vint alors à Toulouse et prêcha à Saint-Etienne avec tant d'entraînement que les habitants, excités par Duranti, résolurent d'acheter pour ces religieux les anciens colléges de Monlezun et de Verdale (place actuelle de l'Artillerie). On se hâta d'approprier ces bâtiments à leur nouvelle destination. La chapelle fut ouverte sous le vocable de Notre-Dame et sous le patronage des saints martyrs Hippolyte et Cassian, dont les reliques reposaient dans l'ancien oratoire. Plus tard, les capucins agrandirent leur église. Roquety et son neveu prirent l'habit des nouveaux venus.

L'année 1582 vit naître de tristes dissensions entre les maisons de Montmorency et de Joyeuse. Il est assez difficile de déterminer quelle en fut la cause ; on l'attribue généralement à l'ambition du nouveau duc de Joyeuse. Celui-ci était fils du vicomte de ce nom, qui l'envoya à la cour de Henri III. Ce prince fit bientôt paraître à son égard une amitié un peu équivoque, le mit au rang de ses mignons, le créa duc et pair, et le fiança à Marguerite de Lorraine, sa belle-sœur. Anne, nouveau duc de Joyeuse, fut créé amiral de France, premier gentilhomme de la chambre et gouverneur de Normandie. Placé au faîte des honneurs, il y fit parvenir une partie de sa famille : son père devint maréchal de France ; son frère François, archevêque de Narbonne ; Scipion son autre frère, chevalier de Malte, grand-prieur de Toulouse. Sa haute faveur s'éclipsa cependant plus tard par l'ascendant que prit sur le monarque un dangereux rival, Jean-Louis de Nogaret. Nous avons déjà parlé de cette famille originaire du Toulousain ; son père portait le titre de baron de La Valette. Jean-Louis devint

aussi favori d'Henri III, qui lui donna la terre d'Epernon au pays chartrais, terre qui fut érigée en duché-pairie. Il épousa Marguerite de Foix-Candale.

Les brouilleries de Montmorency et de Joyeuse laissèrent aux religionnaires la facilité de reprendre quelques places en Languedoc. Les catholiques de Toulouse, s'étant réunis à ceux de Carcassonne, d'Alet et de Saint-Papoul, formèrent une armée de trois mille hommes qui alla assiéger Montréal. C'est ainsi que les édits de pacification étaient violés à chaque instant. Montmorency était constamment accusé par Joyeuse de favoriser toutes ces infractions : c'est ce qui obligea le premier à se justifier auprès du monarque. Joyeuse était tellement animé contre Montmorency qu'il se rendit à Rome en 1583 pour solliciter du pape une excommunication contre lui comme fauteur de l'hérésie en Languedoc.

Paul de Foix se trouvait encore à Rome à l'époque de ce voyage. Il y mourut en 1584, à l'âge de cinquante-six ans, frappé d'une attaque foudroyante pendant la célébration des saints mystères. Il n'avait point été sacré, et n'était venu que très-rarement à Toulouse, si toutefois il y parut jamais. Il possédait avec l'archevêché de cette ville l'abbaye de St-Volusien de Foix. Paul n'appartenait pas à la grande famille des comtes de ce nom et n'en venait que par les femmes ; il descendait, par les mâles, de la famille des d'Euse et d'un frère de Jean XXII, dont l'un des descendants qui fut comte de Carmaing (Caraman) avait épousé l'héritière d'une des branches cadettes de la maison de Foix-Grailli. C'était un homme habile dans les négociations. Il vécut longtemps à Rome en qualité d'ambassadeur de Char-

les IX et d'Henri III. C'est de cette ville qu'il écrivit à ce dernier prince, pendant les années 1581 et 1582, des lettres très curieuses que l'on donna au public au commencement du siècle suivant. Marc-Antoine Muret prononça son oraison funèbre. Jacques Cujas et Jacques Charpentier lui dédièrent quelques-uns de leurs ouvrages. Il eut pour successeur à Toulouse le cardinal François de Joyeuse, déjà archevêque de Narbonne.

Dans ce même temps mourut à Paris Gui Du Faur de Pibrac, si célèbre dans nos annales. Au retour d'Henri III de la Pologne, il fut créé président à mortier du parlement de Paris et employé dans les affaires les plus importantes. Il termina ses jours le 27 mai 1584, et fut inhumé dans l'église des Augustins. On affirme que son dévouement à Marguerite de Navarre était mêlé d'une amitié un peu trop vive. Pibrac mit au jour plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue ses fameux quatrains qu'il composa dans le château qu'il avait fait construire, un poëme sur la vie rustique, des discours et des lettres galantes. On lui attribue aussi une apologie de la Saint-Barthélemy. Charles Pascal composa sa vie. Nous avons encore sur ce personnage des mémoires curieux et pleins de détails. Le buste de Pibrac décore la salle des Illustres à Toulouse.

La puissance des Guises était devenue redoutable pour Henri III, surtout depuis la mort du duc d'Anjou son frère, héritier présomptif de la couronne. Le prince chercha à leur opposer Henri roi de Navarre. Dans ce but, le président de Bellièvre et le duc d'Epernon se rencontrèrent à Caumon, château splendide situé dans le diocèse de Lombez, où la dame de La Valette mère du duc faisait sa rési-

dence ; ils allèrent joindre Henri à Saverdun. Dans cette conférence, Bellièvre dit à Henri que le roi souhaitait qu'il allât pacifier le Languedoc, mission qui devait avoir pour objet de ramener Montmorency. Quelques historiens ont avancé sans motifs plausibles que d'Epernon profita de cette entrevue pour engager le roi de Navarre à changer de religion. Peu de temps après, d'Epernon fit son entrée solennelle à Toulouse (13 juillet), y passa quelques jours au milieu des fêtes, et rentra à Caumon. Henri de Navarre s'excusa de se rendre en Languedoc sous prétexte qu'il devait se trouver le 15 août à Montauban pour une assemblée des églises réformées.

Les efforts de Bellièvre pour réconcilier Montmorency et Joyeuse devinrent inutiles, car les hostilités recommencèrent entr'eux. Cependant elles ne furent pas de longue durée : grâce aux lettres royales, ces deux champions désarmèrent vers la fin de l'année 1584. Au commencement de l'année suivante, ces deux seigneurs continuèrent à pacifier la province. Après l'assemblée de Montauban, le roi de Navarre se rendit à Castres le 14 mars 1585, accompagné du prince de Condé, du vicomte de Turenne, de MM. de Roquelaure, Bethune, Du Plessis-Mornay, et plusieurs autres gentilshommes. Le 15, Henri alla au prêche en grande cérémonie, et le 17 il se porta au-devant du duc de Montmorency qui s'approchait de la ville, revenant de Beziers. Le duc avait avec lui Châtillon, Dandelot, et mille chevaux.

Le roi étant retourné au prêche, le duc l'y accompagna, en sortit peu de temps après, et laissa échapper cette parole : que certainement le premier président Duranti serait bientôt informé de sa démarche. Pendant le séjour du roi

de Navarre à Castres, on vit arriver à Toulouse les députés de Lautrec auprès de Duranti qui venaient le consulter pour savoir s'il permettrait au roi l'entrée dans la ville. Le premier président répondit qu'il lui permettrait d'y entrer, lui dixième. Henri, ayant appris cette réponse, se montra très mécontent de Duranti. Les conférences de Castres entre le roi de Navarre et Montmorency effrayèrent les Guises et les ligueurs. On sait qu'à cette époque le duc de Guise, alarmé des progrès des religionnaires et craignant de voir monter sur le trône de France un huguenot, s'était retiré dans son gouvernement de Champagne et avait constitué par le traité de Joinville une ligue formidable à la tête de laquelle il avait placé un personnage assez insignifiant — le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre. Il publia un manifeste dans lequel le but avoué de cette ligue était le maintien de la religion catholique et l'exclusion d'un prince protestant. Il est très-possible que le duc de Guise et les princes de la maison de Lorraine mêlassent quelque motif d'ambition personnelle à cette déclaration éclatante ; mais il n'en est pas moins vrai que le motif principal et avoué était louable, et que si Henri III, triomphant de ses perpétuelles hésitations, se fût alors franchement uni aux ligueurs, la prétendue réforme était détruite en France sans retour.

Malheureusement il n'en fut pas ainsi, et le roi dépêcha un courrier secret à Henri de Navarre avec une lettre ainsi conçue : « Mon frère, je vous avise que je n'ai pu empê-
» cher, quelque résistance que j'aie faite, les mauvais des-
» seins du duc de Guise. Il est armé : tenez-vous sur vos
» gardes et n'attendez rien. J'ai entendu dire que vous étiez
» à Castres pour parlementer avec mon cousin le maréchal

» de Montmorency, ce dont je suis bien aise, afin que vous
» pourvoyiez à vos affaires. Je vous enverrai un gentilhomme
» me à Montauban qui vous avertira de ma volonté. —
» Votre bon frère, HENRI. »

Cette conduite d'Henri III plaça les ligueurs dans une position extrêmement délicate : d'un côté, le bien de la religion semblait justifier leur conduite ; de l'autre, le respect pour l'autorité royale en gênait le mouvement et l'exécution. Abandonner la cause du roi paraissait une révolte ; ne pas s'opposer aux progrès de la religion nouvelle, était une lâcheté : c'est précisément ce qui explique comment une infinité de seigneurs, d'évêques, de membres du clergé séculier et régulier entrèrent de bonne foi dans la ligue et en favorisèrent les progrès ; comment aussi beaucoup de catholiques très sincères soutinrent la cause du monarque. Il faut avouer que les excès auxquels plus tard s'abandonnèrent les ligueurs justifièrent ces derniers. On abuse presque toujours des meilleures causes, et il est bien difficile que ce qui est bon dans le principe ne change ensuite de nature par l'effet des passions humaines.

Le duc de Montmorency fit cause commune avec le roi de Navarre pendant que le maréchal de Joyeuse s'alliait aux Guises et aux ligueurs, ayant le soin toutefois de ne pas manifester si tôt cette alliance. La ligue faisait de toutes parts des progrès rapides ; Henri III, en étant effrayé, résolut de s'unir à elle par un traité, qu'il conclut à Nemours le 7 juillet 1585. Ce traité était explicite et ne laissait aucune espérance aux religionnaires : on ne devait permettre dans le royaume que l'exercice de la religion catholique ; les ministres de la religion réformée étaient obligés de quit-

ter la France dans un mois, tous les religionnaires dans six, avec la faculté de vendre leurs biens.

A cette nouvelle, le président Duranti ne put contenir les transports de sa joie : il se rendit sur-le-champ à Saint-Sernin pour y faire chanter un *Te Deum ;* il tint aussi une grande assemblée de tous les gentilshommes catholiques du pays, et leur proposa d'aller en armes chasser les religionnaires des villes voisines. Cet avis ne fut pas suivi ; on se contenta d'enregistrer le traité de Nemours, ce qui eut lieu le 31 juillet. L'histoire nous rapporte ici les efforts que fit le roi de Navarre pour détacher Henri III de la ligue, et ceux que tenta ce dernier prince pour gagner Montmorency à ce parti ; elle nous montre la province du Languedoc divisée en deux camps, car depuis Narbonne jusqu'à Toulouse on obéissait à Joyeuse, et depuis Narbonne jusqu'au Rhône à Montmorency.

On prit au sérieux à Toulouse le traité de Nemours. Joyeuse, s'étant rendu en cette ville, y assembla les trois Etats le 7 septembre. Cette assemblée, à laquelle présida Horace de Birague évêque de Lavaur, accorda au roi quarante mille écus. Un arrêt du parlement condamna à être pendus tous ceux qui faisaient profession de la religion prétendue réformée depuis l'édit ; leurs biens devaient être confisqués, et on pouvait leur courir sus comme criminels de lèse-majesté. En province, les hostilités reprirent leur cours entre Joyeuse et Montmorency. Le premier, à la tête de sept ou huit mille hommes, entreprit, le 23 juin 1586, le siége de Montesquieu. Jacques d'Arassin, qui en était seigneur, en prit la défense ; mais la place, après avoir opposé pendant quelque temps une vigoureuse résistance,

fut obligée de se rendre. Elle fut rasée, et son rang de ville diocésaine fut donné à Mongiscard.

Au milieu de ces troubles, la compagnie du Gai-Savoir continuait toujours ses séances littéraires et distribuait des fleurs et des couronnes. Cette même année, elle offrit un Apollon d'argent à Antoine Du Baïf, l'un des plus célèbres poètes de son temps, comme elle avait déjà offert à Ronsard une Minerve du même métal. Les mainteneurs avaient du courage assurément pour se livrer à ces jeux littéraires lorsque plusieurs armées occupaient la province : celle de Joyeuse, qui devait soumettre le Languedoc ; la seconde, aux ordres du duc de Mayenne, dirigée contre le roi de Navarre; la troisième, ayant à sa tête le duc d'Epernon gouverneur de Provence ; la quatrième, conduite par le maréchal de Biron contre le prince de Condé; enfin la cinquième, confiée au maréchal de Matignon, qui devait se joindre au duc de Mayenne appelé par les Toulousains pour les délivrer des garnisons protestantes qui incommodaient encore le pays.

L'amiral de Joyeuse conduisit son armée près d'Albi, se rendit ensuite à Gaillac où le maréchal son père vint le saluer ainsi que les députés de la ligue. Ayant résolu de faire le siége de Salvagnac, il le commença le 23 novembre, laissant le soin de le poursuivre à Lavardin. Arrivé à Toulouse le 24, il alla descendre à l'archevêché, et partit ensuite pour se rendre à la cour. Le siége de Salvagnac devint funeste aux ligueurs, qui y perdirent un grand nombre des leurs, entr'autres Jean de La Valette-Cornusson, sénéchal de Toulouse. Il mourut en cette ville le 16 décembre, des suites de la fatigue qu'il y avait éprouvée. Néanmoins la guerre continua entre les deux partis pendant

l'année suivante, et à ce premier fléau vint se joindre celui de la peste.

On avait répandu à Rome un bruit assez étrange au sujet du corps de saint Thomas d'Aquin que l'on disait avoir été brûlé par les huguenots en 1562. C'est pour calmer l'inquiétude générale qu'on procéda, le 14 janvier 1587, à la vérification solennelle de ces reliques. La cérémonie eut lieu dans l'église des Dominicains, en présence des capitouls, de Jean Daffis vicaire général, du recteur de l'université et plusieurs eccclésiastiques et docteurs. Le corps était placé au-dessus du maître-autel, dans une niche fermée d'un grillage en fer armé de quatre serrures. On trouva un coffre de bois peint en vert portant les armes de France, de Sicile, de Toulouse et de la maison d'Aquin. La niche était voûtée, et à la clef de cette voûte on avait gravé le nom du saint. A l'ouverture de la châsse, on trouva une feuille de vélin contenant la nomenclature exacte des ossements qui y étaient renfermés, et au nombre desquels on trouva la tête. Ces ossements étaient d'une couleur rougeâtre. Après qu'on eut satisfait à la dévotion des assistants, on replaça la châsse dans le même lieu. C'est dans le siècle suivant que ces reliques furent renfermées dans une nouvelle châsse de vermeil sur un superbe mausolée qui a été détruit en 1789.

L'amiral duc de Joyeuse voulut s'opposer à la marche du roi de Navarre qui cherchait à joindre les princes protestants d'Allemagne. Les deux corps d'armée se rencontrèrent à Coutras en Saintonge ; la bataille fut livrée le 24 octobre 1587. Le duc de Joyeuse et Sauveur son frère y périrent. Le premier étant mort sans enfants, Henri son autre frère aurait dû lui succéder dans le duché ; mais

étant devenu veuf de Catherine de Nogaret La Valette, il se fit capucin dès le mois de septembre sous le nom de frère Ange. Ainsi ce fut Scipion, grand-prieur de Toulouse, qui succéda à Anne dans le duché. A la nouvelle de la mort de l'amiral, les capitouls envoyèrent des députés au maréchal pour lui offrir les doléances de la ville de Toulouse sur ce triste évènement. Un service funèbre fut célébré à Saint-Etienne pour le repos de son âme ; la messe fut dite par Daffis prévôt, et l'oraison funèbre prononcée par Doüard, fameux ligueur.

Sur la fin de janvier 1588 on apprit que le roi de Navarre, qui s'était emparé des lieux de Monthéqui et de Dieupentale, s'approchait de Montauban, accompagné du prince de Condé et du vicomte de Turenne. L'alarme fut grande à Toulouse ; le parlement et les autres cours de justice suspendirent leurs séances ; on montait la garde jour et nuit. Le maréchal de Joyeuse assembla les Etats de la ligue à l'hôtel-de-ville de Toulouse, le 12 février. Les évêques de Lavaur, Lodève et Nîmes s'y trouvèrent avec les grands-vicaires de François de Joyeuse, archevêque de cette ville, qui se trouvait alors à Rome occupé à sacrer les évêques d'Autun et de Mirepoix. — On accorda au roi trente-six mille écus pour l'entretien des gens de guerre. Birague évêque de Lavaur et un des syndics de la province furent députés vers le roi par les Etats, ainsi que le président Saint-Jean et les conseillers Vignaux et Sabathier par le parlement. Ils devaient prier le roi de ne pas rendre le gouvernement du Languedoc à Montmorency, et de procurer l'extinction de l'hérésie dans le royaume.

Espérant se tirer d'une situation extrême dans laquelle

sa faiblesse et les évènements l'avaient placé, le roi convoqua les Etats généraux à Blois pour le mois d'octobre. Le duc de Guise tint aussi à Nancy, au mois de février, une assemblée de ses partisans dans laquelle il fut arrêté qu'on sommerait le roi de chasser les hérétiques de France, de s'allier à la ligue, de faire publier le concile de Trente, et d'établir le tribunal de l'Inquisition. Pour exécuter ces projets, il était nécessaire de s'assurer de la personne du roi : c'est ce qui fut tenté par le duc de Guise au mois de mai, et ce qui donna lieu à la journée des Barricades et à la fuite du roi. Celui-ci cependant feignit de se réconcilier avec le duc pour l'attirer aux Etats de Blois. La sénéchaussée de Toulouse s'assembla à Saint-Sulpice sur le Tarn, au mois de septembre, pour nommer des députés à cette assemblée. Horace de Birague évêque de Lavaur et Cornusson furent élus pour représenter, le premier, le clergé, et l'autre la noblesse. On adjoignit, à l'évêque de Lavaur, Urbain de Saint-Gelais évêque de Comminges. Le député du tiers-état fut l'avocat Tournier. C'étaient tous d'ardents ligueurs.

Pendant la tenue des Etats de Blois, le duc et le cardinal de Guise furent frappés de mort par ordre du roi, et la ligue perdit en eux son principal appui. La mort de ces deux personnages était de la part du monarque une trahison et une lâcheté. Les députés de Toulouse (Urbain de Saint-Gelais et Tournier) échappèrent au massacre, et revinrent dans cette ville beaucoup plus ligueurs que jamais. Ce triste évènement fut bientôt suivi de la mort de la reine-mère, qui expira au château de Blois le 5 janvier 1589. Cette princesse était comtesse de Lauraguais, du chef de Madeleine de Latour, sa mère. Après sa mort, ce comté

passa à Marguerite de Valois sa fille, qui en disposa plus tard en faveur de Louis XIII alors dauphin. Celui-ci le réunit à la couronne.

La nouvelle de la mort de MM. de Guise excita au plus haut point la colère des ligueurs à Toulouse ; à leurs yeux le roi n'était plus qu'un tyran auquel on ne devait plus obéissance et dont il fallait même se défaire à tout prix. Il faut convenir que ce déplorable évènement n'était pas de nature à rassurer les esprits sur la catholicité du monarque. Dès ce moment plusieurs personnages qui avaient fait cause commune avec la ligue l'abandonnèrent par respect pour la majesté royale, et préférèrent demeurer toujours fidèles au roi que de s'allier à des sujets ouvertement révoltés contre le prince, quel que fut d'ailleurs le motif de leur révolte. De ce nombre fut Duranti.

Le roi écrivit à ce président pour l'engager à calmer l'irritation de Saint-Gelais qui voulait passer en Espagne et tâcher de le détourner de ce voyage ; en même temps les Parisiens écrivirent aux Toulousains des lettres pour les déterminer à abandonner le roi. Ceux-ci envoyèrent alors des députés dans la province pour favoriser la sainte-union. On organisa à Toulouse un conseil formé de dix-huit personnes dont six du clergé, six du parlement, et six de la bourgeoisie ; la première, pour le parlement, fut Jean de Paulo, et la première pour le clergé Jean Daffis, prévôt de la cathédrale. Ce conseil était chargé d'organiser la résistance. Peu de temps après l'institution de ce conseil, on lut au parlement des lettres du roi dans lesquelles il cherchait à justifier la mort des Guises qu'il affirmait en vouloir à sa couronne. Le parlement, composé en grande partie d'intré-

pides ligueurs, jura de rester fidèle à la ligue, et refusa d'enregistrer la déclaration royale par laquelle Montmorency était rétabli dans son gouvernement du Languedoc.

Rien ne pouvait arrêter le zèle des ligueurs toulousains : ils écrivirent au pape pour lui rendre compte de leurs démarches et le consulter pour savoir si, Henri de Valois ayant été frappé d'excommunication, ils étaient obligés de lui obéir. Duranti s'empressa d'avertir le roi de ce qui se passait à Toulouse. Le roi répondit en engageant ce magistrat à calmer l'irritation des esprits, d'assurer aux Toulousains que son désir était d'oublier le passé, et de travailler de toutes ses forces à l'extirpation de l'hérésie. Ces promesses royales ne purent apaiser le ressentiment des ligueurs, qui avaient malheureusement appris à ne pas s'y fier.

Les choses en vinrent au point que, sans attendre la réponse du pape, ils voulurent que le conseil des dix-huit rendît un décret solennel pour soustraire les Toulousains à l'obéissance au roi ; ils avaient même refusé l'entrée de la ville au sénéchal Cornusson, porteur des ordres du prince, lequel fut obligé de se retirer à Castelnau-d'Estretefonds. Ce n'était partout qu'assemblées ou réunions. Dans le conseil de ville, le prévôt Daffis prit la parole, et avec une éloquence entraînante fit voir que la religion catholique était menacée dans son existence en France ; que ce royaume allait devenir semblable à celui d'Angleterre ; qu'il fallait savoir mourir pour le soutien de la vraie foi, et que les ossements des martyrs qui reposaient dans la basilique devaient les exciter à combattre pour elle. En sa qualité de vicaire général de François de Joyeuse, il ordonna des prières publiques. Ce fut alors que commencèrent à Toulouse

ces processions et ces prédications de la *sainte-union* où l'on voyait marcher en tête l'évêque de Comminges, Urbain de Saint-Gelais, portant le casque au lieu de la mître, l'épée en mode de crosse et une cuirasse en guise de chape pontificale. Il était suivi de François Richard provincial des minimes, d'Odard Motté jésuite, et de Doïard curé de Cugnaux, qui excitaient le peuple sur leur passage. Venaient ensuite tous les écoliers ; les moines, le froc retroussé, armés de mousquetons ; la noblesse, et les magistrats : c'était la caricature de la ligue. Les trois prédicateurs que nous avons nommés ne gardaient aucune mesure contre le roi et le président Duranti dans les chaires de Saint-Etienne, Saint-Sernin et la Dalbade. Duranti, quoique excellent catholique, n'était plus à leurs yeux qu'un ennemi, à cause de sa fidélité au prince.

Les ligueurs firent assembler le conseil de ville, et l'on y déclara que Duranti devait être éloigné de toute administration publique. Le président Bertrand, qui présidait l'assemblée, voulut imposer silence aux ligueurs, qui étaient soutenus par Grégoire et Tournier, avocats; mais ce dernier, après avoir fait un tableau saisissant de la mort des Guises, se tourne du côté du portrait du roi et dit : Autrefois, à Rome, on abattait les statues des tyrans : il faut ici renouveler cette exécution. Une troupe de six cents hommes armés envahit aussitôt la salle. L'avocat général Daffis, ardent royaliste, prit alors la parole, et d'une voix ferme reprocha à Tournier sa révolte, lui déclarant qu'il aurait à se repentir de sa félonie. Il fut toutefois résolu dans cette assemblée qu'on appellerait désormais Duranti aux conseils de l'hôtel-de-ville.

La prudence semblait indiquer au premier président de ne pas se rendre aux vœux qui venaient d'être exprimés. Rien ne put l'en détourner : pendant trois jours consécutifs il se rendit aux assemblées sans garde et avec une noble assurance ; il parvint même par ses sages conseils à calmer l'effervescence populaire. Le troisième jour, on examina la question s'il ne serait pas opportun de refuser obéissance au souverain et d'exiler ceux qui soutenaient sa cause. La scène qui s'était produite précédemment au sujet du portrait du roi se renouvela de la part d'un homme appelé Chapellier. Duranti déclara alors qu'il fallait s'en rapporter à la décision du parlement. Aussitôt Daffis, son beau-frère, sort de l'assemblée et se retire dans sa maison de campagne.

Le 27 janvier, le peuple se porte en tumulte à la maison du premier président, située dans la rue qui porte aujourd'hui son nom, vis-à-vis de l'église des Pénitents-Bleus ; il demande à grands cris que le parlement soit convoqué. Il le fut aussitôt, mais l'assemblée se sépara sans rien décider. Une foule immense de ligueurs entourait le palais; et comme partout il se trouve des êtres dénaturés, on fit circuler parmi ces flots de peuple l'intention de se défaire du premier président. A l'issue de l'assemblée, Duranti monta dans son carrosse et le cocher traversa la ville en toute vitesse. Les factieux suivirent pendant quelque temps le carrosse, cherchant à le percer à coups d'épées et de hallebardes; mais cette voiture étant large et profonde, cela permit au président, en se tenant éloigné des portières, d'éviter les coups dont furent criblés les panneaux. On était déjà arrivé au tournant qui conduit de la rue de la Pomme

à l'hôtel Duranti lorsque le carrosse, heurtant avec force contre la margelle d'un puits, fut renversé. Le président quitta alors sa voiture et courut à l'hôtel-de-ville tandis que les ligueurs s'attachaient à un laquais qui avaient voulu défendre son maître. On le traîna en prison.

A la suite de cet évènement le désordre fut à son comble dans toute la ville : les habitants qui s'étaient montrés fidèles au roi prirent la fuite, tous les magasins furent fermés, des chaînes furent tendues et des barricades élevées. On dit que, vers minuit, Duranti se rendit dans son hôtel pour y brûler des papiers importants et qu'il rentra bientôt après dans l'hôtel-de-ville. Ce fait n'est point exact. Il passa cinq jours gardé à vue, et peu d'amis allèrent le visiter. Le parlement, pour mieux assurer sa sûreté, rendit un arrêt qui lui permettait de se rendre à Balma, château de l'archevêque. Cet arrêt rencontra quelques opposants, entr'autres le conseiller Caumels, qui craignait que Duranti, une fois rendu à la liberté, ne fît à ses adversaires un mauvais parti. Il fut alors décidé qu'il serait transféré au couvent des Jacobins : ce qui fut exécuté comme il suit. Le 1er février, on envoya une forte escorte avec laquelle le président quitta l'hôtel-de-ville, ayant à ses côtés les évêques de Comminges et de Castres, et suivi de deux capitouls. Arrivé au couvent, il fut placé dans un appartement qui devait lui servir de prison. Vingt-cinq satellites en gardaient l'entrée. Rose Caulet, sa femme, fut seule admise auprès de lui avec deux laquais. La recherche exacte que l'on fit de ses papiers ne fit rien découvrir qui pût le compromettre.

Les ligueurs, trouvant qu'il était trop peu en sûreté chez les jacobins ses amis, proposèrent de le faire transporter

dans la tour de Saint-Jean de Malte, près de la Dalbade ; mais le président étant tombé malade, ce projet ne fut point exécuté. Malheureusement pour lui, le 7 février, on intercepta des lettres que l'avocat général Daffis écrivait au maréchal Matignon à Bordeaux ainsi qu'au premier président son frère, pour leur demander du secours. Il était dit dans ces lettres qu'on avait fait partir Guitard Ratte, conseiller clerc de Toulouse, afin d'instruire le roi de tout ce qui se passait. Aussitôt Daffis est arrêté dans sa maison de campagne et déposé à la conciergerie. Ratte fut pris et condamné à mort. Daffis, dans son interrrogatoire, avoua qu'il avait écrit ces lettres et avait dû les écrire. Elles disaient que Duranti n'avait point encore été mis à mort, mais que tout annonçait de sinistres projets.

La mort du président Duranti fut dès-lors résolue ; on fit entendre au peuple que ce magistrat devait livrer la ville au maréchal de Matignon et aux hérétiques. De quoi n'est pas capable une vile populace quand on parvient ainsi à la tromper et à l'irriter ! Le 10 février, à trois heures du soir, une horde forcenée composée de femmes, d'hommes et d'enfants de la plus basse classe, se porta au couvent des Jacobins, du côté de la rue Pargaminières, et chercha à enfoncer la porte qui servait aux charrois. N'ayant pu y parvenir, on y mit le feu, et cette horde se précipita dans la cour du couvent. Chapellier, qui la conduisait, aborda le premier président en lui disant que le peuple voulait le voir. Duranti se revêt aussitôt de son grand costume, se met à genoux pour faire sa prière, puis se relève, et se tournant vers sa femme : — « Madame, lui dit-il, Dieu m'avait » donné la vie, des biens et des dignités dont je serai bien-

» tôt dépouillé. La mort est la fin de la vie, mais elle n'en » pas le châtiment. Mon âme, innocente de toutes les ca- » lomnies qu'on lui impute, va paraître incessamment devant » le tribunal du souverain juge. Espérons en Dieu, et il » nous sera toujours secourable ! » Madame Duranti ne répondit que par des sanglots. Tout-à-coup Chapellier entraîne le président vers la porte qui venait d'être brûlée, et le montrant au peuple, il s'écrie : *Voilà l'homme !* — « Oui, » répliqua Duranti d'une voix ferme, me voici ! Mais quel » est donc le grand crime que j'ai commis qui puisse m'at- » tirer une haine aussi éclatante que celle que vous faites » paraître contre moi ? » Ces quelques mots prononcés avec calme et majesté arrêtèrent un instant la fureur du peuple ; un profond silence régnait au milieu de cette multitude lorsqu'un coup de mousquet vint le frapper en pleine poitrine et le renverser. Duranti leva alors les yeux au ciel comme pour le prier de pardonner à ses assassins.

Il vivait encore lorsque le peuple se jeta sur lui et le perça de mille coups. On lui attacha ensuite les pieds avec une corde et on traîna son corps tout ensanglanté au milieu des rues jusqu'à la place Saint-Georges ; là on le redressa sur ses pieds et on l'attacha au pilori, où il demeura toute la nuit. Le portrait de Henri III fut placé derrière le cadavre. Il n'y a pas d'outrages qu'on ne fît subir à ce martyr des fureurs populaires ; les uns lui arrachaient la barbe, les autres le tiraient par le nez en lui disant : *Le roi t'était si cher, te voilà maintenant avec lui !*

Après cette affreuse scène, le peuple accourt à la Conciergerie, fait sortir Daffis, se jette sur lui, le perce de plusieurs coups et laisse son corps exposé pendant toute la

nuit ; de là il se porte aux prisons de l'archevêché où se trouvait le laquais de Duranti et le pend. Le peuple se précipite ensuite à l'hôtel-de-ville, prend le portrait du roi et le traîne dans les rues en criant : *A cinq sols le roi tyran, pour lui acheter le licol !* En même temps l'avocat Balbaria se rend à l'hôtel Duranti et le fait mettre au pillage. On eut à regretter la bibliothèque, magnifique collection qui renfermait de précieux manuscrits. Le lendemain de grand matin, le capitoul Balanquier et un autre de ses collègues firent enlever les corps de Duranti et de Daffis, qui furent inhumés, le premier, aux Cordeliers, et le second à Saint-Antoine du Salin. Il est à remarquer que le corps de Duranti fut enveloppé avec le portrait du roi.

Ainsi périt, à l'âge de cinquante-cinq ans, Jean-Etienne Durant ou Duranti, fils d'un conseiller aux requêtes du parlement de Toulouse. Entré de bonne heure dans le barreau, il devint capitoul, avocat général, et enfin premier président. Il se rendit recommandable par son intégrité et l'austérité de ses mœurs. Catholique ardent, il se montra le fléau des hérétiques, et sut allier l'amour de la religion avec la fidélité à son roi. Toulouse dut à sa piété le collége des jésuites, les capucins, et les confréries des pénitents. Plein d'une inépuisable charité envers les pauvres, il établit les deux confréries du Saint-Esprit et de la Miséricorde, la première destinée à doter les filles pauvres, la seconde pour les prisonniers. Les hôpitaux, les religieux mendiants ou exilés reçurent des marques de sa générosité. Partisan de la ligue tant qu'elle ne s'était pas séparée du roi, il l'abandonna ensuite lorsqu'il vit qu'il ne pouvait plus servir ses projets sans manquer de fidélité à son souverain.

Duranti nous a laissé deux ouvrages, l'un qui a pour titre *De sacris Ecclesiæ Ritibus,* divisé en trois livres, et faussement attribué à Dannés évêque de Lavaur, ou à Durand évêque de Mende. Trois jours avant sa mort, Duranti écrivit à Jean de La Barrière abbé de Feuillens pour le prier de faire approuver ce livre, qui fut dédié au cardinal de Pellevé. Jean-Ange Papius l'édita pour la première fois à Rome en 1591, et le dédia à Grégoire XV. Le second ouvrage de Duranti a pour titre : *Questiones notatissimæ.* C'est un recueil de questions relatives au droit civil et canonique recueillies au parlement de Toulouse. Jacques Ferrières annota cet ouvrage. Duranti fut marié deux fois : la première, avec la fille du premier président Daffis, dont il eut une fille unique nommée Marie qui épousa Simon de Garaud conseiller au parlement. Il n'eut point d'enfants de Rose de Caulet, sa seconde femme. Rose et la fille de la première femme firent élever dans l'église des Cordeliers un mausolée sur lequel était couchée sa statue en bronze. Passerat composa son épitaphe. Ses armes représentaient *une tour ouverte sommée de sept créneaux et surmontée d'une étoile.*

Antoine Dumai, médecin de Duranti, a composé une relation assez exacte de sa mort, dont il avait été témoin oculaire. Martel, avocat au parlement, donna au public une vie plus détaillée de ce président ; Ponsard consacra à sa mémoire un éloge historique qu'il présenta aux Jeux floraux. Le buste de Duranti fut placé dans la galerie des illustres. La peinture et la gravure ont reproduit ses traits.

Quant à Jacques Daffis, il avait été d'abord conseiller au parlement, ensuite avocat-général ; il avait du savoir et une grande intrépidité. Il laissa quatre enfants, dont l'un seule-

ment perpétua sa race, et quitta Toulouse pour aller fixer sa résidence près de Narbonne. Aucune marque distinctive ne fut placée sur la tombe de cette victime des fureurs populaires, et son corps repose encore sans distinction dans la chapelle de Saint-Antoine, rue Pharaon.

Les ligueurs, après la mort de Duranti, furent maîtres de Toulouse. Ils écrivirent au pape Sixte V pour solliciter son approbation à leurs actes ; mais le pape leur fit répondre par le cardinal de Montalto, son neveu, d'une manière assez ambiguë. On fit célébrer à Toulouse des services funèbres à Saint-Etienne et aux Pénitents-Noirs pour feu Messieurs de Guise ; le parlement et les ordres de la ville y assistèrent. Urbain de Saint-Gelais célébra la messe, et le provincial des minimes prononça l'oraison funèbre. Les Etats de la ligue à Paris avaient mis le duc de Mayenne à la tête de la sainte-union et l'avaient déclaré lieutenant-général de la couronne et royaume de France. Instruits de cet évènement, les Toulousains envoyèrent au duc quelques députés pour reconnaître son autorité. L'évêque de Castres, Gilles chanoine de Saint-Etienne, Calmels et Vignaux conseillers, les capitouls Balanquier, l'avocat Tournier et Jérôme Grégoire composaient cette députation. Il fut demandé à Mayenne d'envoyer en Languedoc un homme de son choix pour y commander les troupes de la ligue. Le duc leur fit espérer l'envoi du duc de Nemours ; en attendant, il chargea le marquis de Villars, fils de sa femme, lequel commandait la Guienne, d'aider les Toulousains de ses conseils. Il annonça en même temps au parlement qu'il avait fait choix des sieurs de Paulo et Benoit pour remplir les places devenues vacantes par la mort de Duranti et de Daffis.

Lorsque Henri III eut appris la fin tragique de ces magistrats, son indignation fut au comble. Dans le mois de février, il ordonna que le parlement, le bureau des finances, la monnaie et toutes les cours fussent supprimées à Toulouse ; il reprocha à de Paulo son ingratitude, et proféra tour à tour des menaces et des promesses. Ayant su que le maréchal de Joyeuse entretenait des relations avec Mayenne, il confia au duc de Montmorency le gouvernement du Languedoc, tout en lui offrant l'oubli du passé. Les ligueurs étant maîtres des deux tiers du royaume, il s'unit enfin au roi de Navarre pour combattre l'ennemi commun.

Le maréchal de Joyeuse assembla les Etats de la ligue, qui s'ouvrirent le 15 avril à Castelnaudary ; Philippe Berthier et Jean Vezian, ainsi que les vicaires généraux de Toulouse, y assistèrent. Le 18, Berthier fit un long discours pour faire approuver les articles de la ligue. Ces articles le furent en effet, et l'on invita Joyeuse à venir prêter serment de les observer. Le maréchal se rendit donc à l'église des Cordeliers le 20 avril, et y jura d'observer les articles et de les faire observer aussi en tout lieu. L'assemblée, à commencer par les évêques, en fit de même, et l'on chanta le cantique *Te Deum* en action de grâces. Avant de se séparer, on institua un Conseil pour aviser aux affaires du pays ; à Toulouse, le vicaire général Daffis, un capitoul et deux bourgeois en furent créés membres et parties. Le duc de Mayenne établit alors Antoine-Scipion duc de Joyeuse son lieutenant-général en Languedoc pour la ligue, en l'absence du maréchal son père qui était occupé à faire la guerre dans la province contre Montmorency. D'après l'avis de ses

conseillers, Scipion demanda des secours au roi d'Espagne, qui lui envoya quelques compagnies sous les ordres de don Pedro Pacheco. Le maréchal ayant convoqué à l'hôtel-de-ville de Toulouse les Etats de la ligue, il y fut voté des subsides pour la guerre. Peu de jours après, on apprit dans cette ville la mort d'Henri III, assassiné par le jacobin Jacques Clément (1er août 1589). Cette mort inopinée engagea Montmorency et Joyeuse à faire une trève de quatre mois.

Cette trève ne satisfit pas les ligueurs toulousains, qui, désirant protester contre elle, se portèrent à des actes répréhensibles et complètement inutiles, car ils ne pouvaient que nuire à leur cause : ainsi ils firent célébrer aux Jacobins un service solennel pour le repos de l'âme de Jacques Clément ; les ordres de la ville y assistèrent, et Richard, provincial des minimes, fit son oraison funèbre ; on alla jusqu'à exposer en public le portrait du régicide et à mêler son nom à celui des saints honorés par l'Eglise. Le parlement ne resta pas en arrière : le 22 août, les chambres assemblées, il rendit un arrêt par lequel il était enjoint de faire tous les ans, le 1er août, des prières publiques en mémoire de la mort du roi, avec défense de reconnaître, sous peine de mort, Henri de Navarre comme héritier légitime de la couronne de France.

Le dernier jour de septembre, le maréchal de Joyeuse se rendit au sein du parlement de Toulouse où s'agitait une grave question, — celle de savoir si une célèbre confrérie du St-Sacrement établie par les ligueurs serait supprimée. L'avocat-général Caumels se prononça pour la suppression, l'évêque de Comminges et le président de Paulo pour son maintien. Après des débats très orageux, il fut déclaré que

personne à l'avenir ne serait reçu dans cette confrérie, et que tous les étrangers qui ne seraient pas avoués par le maréchal seraient obligés de sortir de la ville. Joyeuse, prévoyant qu'il aurait de la difficulté à se faire obéir, avait donné l'ordre de faire approcher des troupes. Brassac, son capitaine des gardes, se présenta aux portes de la ville ; mais l'entrée lui en fut refusée par les soldats du guet. A cette nouvelle, le peuple se soulève, se met en armes, et des prédicateurs excitent les habitants contre Joyeuse. Pendant que celui-ci se fortifie dans l'archevêché, des lettres sont envoyées pour faire approcher des troupes ; mais ces lettres étant interceptées, on se met aussitôt à sonner le tocsin à la Dalbade.

A ce signal, la ligue organisa une procession solennelle ; tous les ecclésiastiques et religieux s'assemblèrent, chaque chapitre et chaque communauté marchant sous sa croix ; ils portaient tous des armes. On se rendit d'abord à Saint-Sernin et puis à la Dalbade. Une scène des plus singulières se passa alors dans cette église. L'évêque de Comminges (Urbain de Saint-Gelais) y entra le premier, revêtu d'une cuirasse et ayant à ses côtés un de ses gens portant une hallebarde. Il était deux heures après midi : le provincial des minimes monte en chaire, et dans un discours violent il exhorte le peuple à chasser de la ville l'homme qui voulait la livrer au Béarnais. S'adressant ensuite à l'évêque de Comminges, il lui annonce qu'il est un nouveau Moïse et qu'à son exemple il doit délivrer son peuple. Le sermon fini, Urbain de Saint-Gelais, suivi du minime, de Clément du Puy, provincial des jésuites, et d'Odard Motté, autre jésuite, sort de l'église tenant de sa main gauche un crucifix

et de la main droite une épée qu'il brandissait avec force, et accompagné de tout le peuple il se dirige vers l'archevêché. Joyeuse, averti à temps, sortit furtivement par la porte du cloître, se réfugia au château de Balma qui appartenait au cardinal son fils, et de là à Verfeil. Le maréchal ne put supporter l'humiliation d'avoir été forcé de céder au peuple : il fit approcher le duc son fils, disposa de quelques corps de troupes, et resserra la ville par une espèce de blocus. Mais l'évêque de Comminges ne se laissa pas effrayer : il leva une compagnie de cavalerie, se mit à sa tête, et opéra plusieurs sorties dans l'une desquelles fut tué le baron de Mondenard posté au château de Balma.

Il était à craindre que la conduite des Toulousains à l'égard du maréchal de Joyeuse ne fût improuvée par les autres villes du royaume : c'est ce qui les détermina à publier, le 10 octobre, un manifeste dans lequel ils cherchèrent à justifier leur conduite et énumérèrent tous leurs griefs contre le maréchal ; en même temps le parlement rendit un arrêt par lequel il était stipulé qu'on ne ferait avec le maréchal aucun accord que la ville ne fût armée. Conséquemment à cette décision, on fit venir quelques troupes ; le marquis de Villars arriva à la fin d'octobre avec deux cents chevaux et un régiment d'infanterie. Les Toulousains députèrent alors au maréchal pour lui témoigner la surprise que leur causait la reprise de ses hostilités. Celui-ci répondit que tant que l'évêque de Comminges et le provincial des minimes demeureraient à Toulouse, il continuerait ses attaques. Sur cette réponse, Urbain de St-Gelais résolut de se retirer. Villars fut alors chargé de prendre la défense de la ville et de négocier la paix. Cependant le duc

la pressait de plus en plus ; Donneville, Deyme, Ponpertuzat, Pechabou étaient tombés en son pouvoir. Il assiégeait Castanet lorsque Villars vint l'attaquer avec deux régiments; mais ayant été obligé de rétrograder, Castanet fut forcé de se rendre.

Pendant que le duc de Joyeuse s'emparait ainsi de quelques châteaux, le maréchal son père fit à Lavaur (15 novembre) l'ouverture des Etats. Il y exposa sa conduite, et n'oublia pas de rejeter sur l'évêque de Comminges la cause de tous les évènements qui lui avaient mis les armes à la main. A la suite de ce discours, la paix fut conclue entre Messieurs de Joyeuse et les Toulousains. L'une des conditions du traité fut que l'évêque de Comminges quitterait Toulouse. Ce prélat partit en effet le 20 novembre, à neuf heures du soir. Son départ causa quelque tumulte, mais on parvint à calmer le peuple. Le 11 décembre, Philippe Berthier seigneur de Montrabe et François Vignals, députés du parlement de Toulouse, se rendirent aux Etats. Le premier prononça un discours à la suite duquel l'assemblée fit serment de ne reconnaître aucun roi de France qui ne fût catholique, oint et sacré, et prononça l'exclusion du roi de Navarre. Ce serment fut prêté le dimanche 7 décembre, dans l'église des Cordeliers, par tous les membres des Etats ; après quoi, ils se séparèrent.

Vers la fin de l'année, Toulouse devint encore le théâtre de nouveaux troubles ; l'avocat Tournier fut le premier à les exciter. Ayant demandé le retour de l'évêque de Comminges, le plus ferme soutien de la ligue, il s'empara de l'île de Tounis et se fortifia dans la tour qui la dominait. Inquiet de cette tentative, le parlement donna commission au pré-

sident de Paulo et au conseiller Bertrand de Merville d'aller apaiser le tumulte. Ces commissaires se mirent à la tête de la bourgeoisie et se dirigèrent avec leurs troupes vers l'île de Tounis. Ayant rencontré dans la grande rue de la Dalbade Fontages qui conduisait le conseiller Papus en prison, ils s'emparèrent de Fontages et le firent pendre. L'île fut bientôt attaquée et les ligueurs mis en fuite ; Tournier et Tabouët, leurs chefs, ne parurent plus. La plupart des coupables furent condamnés à mort et eurent leurs biens confisqués. La paix fut ainsi rendue à la ville.

A la faveur du calme dont jouissait Toulouse, le cardinal de Joyeuse, qui, à son retour de Rome, s'était rendu à Narbonne, vint faire son entrée solennelle le 7 janvier 1590 et fut reçu par tous les ordres de la ville. En prenant possession de son archevêché, il céda celui de Narbonne à l'évêque de Nîmes. Le 20 mars, il présida les Etats de la ligue réunis à Lavaur. La trève entre le duc de Montmorency et le maréchal de Joyeuse ayant été rompue, celui-ci les avait assemblés afin de pourvoir à l'entretien de ses forces. Les Etats prièrent le maréchal de Joyeuse de solliciter des secours du roi d'Espagne contre les hérétiques de la province, puis ils se transportèrent en corps à Toulouse et continuèrent leurs séances à l'archevêché. Le cardinal fut prié également par l'assemblée de réunir au plus tôt à Toulouse le concile de la province afin d'engager le clergé à voter des subsides pour les frais de guerre. On ordonna ensuite la levée de quinze cents hommes.

Conformément au desir des Etats, le cardinal de Joyeuse assembla à Toulouse, au mois de mai, le concile provincial, l'un des plus célèbres de notre Eglise, et présida l'assem-

blée à laquelle se trouvèrent Alexandre de Bardis évêque de Saint-Papoul, Jean Du Bourg évêque de Rieux, et Horace de Birague évêque de Lavaur, ainsi que les procureurs de Pierre de Lancrau de Lombez, de Pierre de Pamiers, de Pierre Donault de Mirepoix, et du chapitre de Montauban (le siége étant vacant). Après l'exposition de la foi catholique, on traita dans la première partie des devoirs des évêques, des chapitres et chanoines, des curés, des prêtres et clercs, des prêcheurs, des vicaires forains, des religieuses. La seconde partie traite des sacrements en général et de tous les sacrements en particulier, des morts et des sépultures, des reliques et images, des indulgences, des viandes défendues, des fêtes chômées, des vœux et pélerinages. La troisième partie parle des églises et oratoires, des chapelles qui sont sur les chemins, des écoles et congrégations de la doctrine chrétienne, des universités et colléges, des séminaires, des clercs, des hôpitaux et maladreries, des confréries et assemblées. La quatrième partie a pour objet l'excommunication, la juridiction ecclésiastique, la justice et la cour de l'évêque, les affermages ou aliénation des choses ecclésiastiques et bénéfices, les dîmes et offrandes, la simonie et confidences, les provisions et résignations de bénéfices, la résidence, la visite, le droit de patronage, la sainte inquisition, les livres défendus, les hérétiques, magiciens, sorciers et astrologues, les blasphèmes, les usures, les testaments et legs-pies, les exempts et priviléges. Il fut ensuite enjoint à tous les membres de l'assemblée d'observer et de faire observer tous ces décrets ; il fut aussi statué qu'on écrirait au pape pour lui adresser plusieurs questions, avec promesse de se conformer exactement aux réponses du siége

apostolique ; enfin on indiqua le futur concile pour le mois d'avril 1593.

Tel fut le concile tenu à Toulouse par le cardinal de Joyeuse, et où fut proclamée en grande partie la discipline du concile de Trente. Nous possédons les décrets de ce concile en latin et en français. Non content de présider à cette assemblée et d'en publier les ordonnances, le cardinal renouvela, quelques années plus tard, les constitutions de Jean d'Orléans, ainsi que nous le dirons en son lieu. Nous ferons remarquer toutefois qu'il ne fut nullement question au concile de 1590 des subsides pour les frais de la guerre.

Les hostilités continuaient toujours dans la province entre les deux partis : ainsi, le 5 mai, le capitaine Taulat surprit sur les ligueurs la ville de Montastruc, près de Toulouse. Le duc de Joyeuse, qui était alors dans cette ville, se mit aussitôt en marche avec ses troupes vers Montastruc. Le 10 mai il ouvrit la brèche, mais il fut repoussé dans trois assauts qu'il livra ; cependant, au quatrième jour, les assiégés se virent forcés de se retirer dans l'église, où ils furent passés au fil de l'épée. Le parti de la ligue se vit fortifié par six mille lansquenets tant espagnols que tudesques envoyés par le roi d'Espagne, qui débarquèrent le 1er août au port de La Nouvelle, près de Narbonne. Il était nécessaire de pourvoir à la subsistance de ces étrangers : c'est ce qui détermina le maréchal de Joyeuse à convoquer pour le 16 août, à Castelnaudary, les Etats de la ligue. Le duc son fils s'étant rendu à l'assemblée, y proposa son plan de campagne. Il fut arrêté qu'on accorderait trente mille écus pour la solde des lansquenets, et que les Etats se transporteraient à Toulouse pour s'y concerter avec le parlement.

Cette cour souveraine adopta les résolutions qui avaient été prises ; le ban et l'arrière-ban furent convoqués pour grossir l'armée du duc de Joyeuse ; et afin d'exciter le zèle des soldats, on résolut d'incorporer d'excellents prédicateurs et un prêtre dans chaque régiment. Le duc de Joyeuse étant rentré en campagne au mois de septembre, ce ne fut que prises et reprises de places de la part des deux partis.

Toulouse perdit en 1590 l'un de ses plus illustres enfants, Jacques Cujas. Il mourut à Bourges, après avoir donné un grand éclat à l'université de cette ville. Il s'y était définitivement fixé en 1577. Grégoire XIII avait tenté inutilement de l'attirer à Bologne. On regardait à cette époque la jurisprudence comme la science maîtresse de toutes les autres et comme très-propre à hâter les progrès de la civilisation : c'est ce qui contribua puissamment à augmenter la gloire de Cujas. Son grand talent consista à répandre de la clarté dans les questions les plus obscures du droit, à l'aide de la connaissance qu'il avait des langues anciennes et de son immense érudition. Grâce aussi à ses savantes recherches, le droit romain parut prendre une nouvelle vie : par lui le Code Théodosien fut mis au jour, ainsi que le livre des Fiefs et des Décrétales. Les sommaires qu'il a faits sur le Digeste et le Code de Justinien sont des chefs-d'œuvre de clarté : il leur donna le nom de *Paratitles*. Il sut dépouiller l'ancien droit de toute la barbarie de langage dont l'avaient chargé les commentateurs, et lui rendit toute son antique politesse.

Cujas n'écrivait pas ses leçons ; il les donnait dans l'intérieur de son cabinet, étendu sur un tapis et entouré de ses livres. On accourait à Bourges de toutes les parties de

l'Europe pour écouter ce grand homme. Sa vie fut calme comme celle d'un homme qui, méprisant les distinctions de la terre, donne toutes ses affections à la science qui lui offre le plus d'attrait. Sincèrement attaché à la foi catholique, Cujas demeura toujours fidèle à son roi. Il mourut le 4 octobre, et fut inhumé avec magnificence dans l'église de Saint-Pierre-le-Gaillard. Il ordonna par testament que sa bibliothèque fût vendue ; mais par une clause singulière il défendit de vendre aucun de ses livres à des jésuites, et recommanda de prendre garde que ceux à qui on en vendrait ne s'interposassent pas pour les jésuites. Cette clause bizarre ne s'accorde pas avec la visite qu'il rendit, à la tête de tous ses écoliers, au P. Maldonnat, professeur de théologie à Bourges. Plusieurs auteurs ont écrit sa vie et fait son éloge ; Toulouse a fait dresser son buste et élever sa statue ; de plus, elle a créé de nos jours, sous la protection de son illustre mémoire, une académie de législation. Cujas était petit de taille et assez fort, portait la barbe longue, et avait une voix claire et ferme. Il eut de Madeleine de Roure, sa première femme, une fille nommée Suzanne qui épousa François de Bonacorci, gentilhomme du Blésois qui ne fut pas le plus heureux des époux. — Il existe plusieurs éditions des ouvrages de Cujas.

Le 21 janvier 1591, les Etats de la ligue s'assemblèrent de nouveau à Castelnaudary ; le cardinal de Joyeuse les présida. Il fut député auprès du parlement pour terminer un différend survenu entre Vignals, syndic de la province, et cette cour, au sujet du bail de la monnaie de cette ville. Peu de temps après, le cardinal partit pour Rome. Les hostilités entre les deux partis reprirent leur cours dans

l'Albigeois et le pays castrais. La cité de Carcassonne se trouvant depuis longtemps au pouvoir du maréchal et du duc de Joyeuse, leur dessein était de chasser les royalistes de la ville : c'est ce qui avait engagé Montmorency à y faire construire deux citadelles. Dans la nuit du 16 décembre, le duc fit approcher un corps de troupes, et ayant gagné à son parti le juge-mage Philippe de Roux, il se rendit maître de la ville. Le parlement, qui s'y était réfugié, se vit contraint de se rendre à Beziers où il continua ses séances. Un *Te Deum* fut chanté à Toulouse dans l'église métropolitaine en action de grâces pour la prise de Carcassonne. Par un singulier retour des choses d'ici-bas, on fit au président Duranti et à Daffis de splendides funérailles dans la même église ; les capitouls et toutes les compagnies de la ville y assistèrent.

Le 5 janvier 1592, le duc de Joyeuse se rendit à Toulouse ; il y fut reçu avec de grands honneurs. C'est là qu'il apprit la mort de Guillaume maréchal de Joyeuse, son père, arrivée au château de Couissan. Le corps fut inhumé chez les cordeliers de Limoux. Le duc de Mayenne nomma aussitôt Scipion duc de Joyeuse à la place de gouverneur général du Languedoc et à la dignité de maréchal de France. Le 3 février, il fit à Toulouse l'ouverture des Etats de la ligue, qui s'assemblèrent dans le réfectoire des Augustins. L'évêque de Lodève, qui présida l'assemblée, y fit l'éloge du maréchal. On donna de grandes fêtes à Scipion de Joyeuse, entr'autres une représentation théâtrale au collége des jésuites, à laquelle il assista. La pièce, qui fut jouée par les écoliers, avait trait aux nouvelles expéditions du duc.

Pendant la durée des Etats, Scipion se rendit avec ses troupes, au nombre desquelles on comptait quatre mille lansquenets, devant Miremont, petite ville située à trois lieues sud-est de Toulouse. Viviers, qui en était seigneur, la défendit pendant quelque temps; mais ayant été obligé de se rendre, la garnison fut faite prisonnière de guerre. Au commencement de juin, il reçut à Toulouse le cardinal son frère qui arrivait de Rome. A la prière des Toulousains, Scipion dirigea ses forces vers Montauban, où plusieurs châteaux tombèrent en son pouvoir. A la fin du mois, il se trouvait devant Villemur, ville située sur les bords du Tarn; Raynier y commandait. Themines, gouverneur de Montauban, ayant rencontré d'Epernon à la tête de ses troupes, l'engagea à se diriger vers Villemur. A cette nouvelle, Scipion de Joyeuse alla camper sur la lisière de la forêt; mais cette première rencontre eut peu de résultat. D'Epernon, qui désirait aller voir sa mère au château de Caumont, laissa le soin de cette expédition à Saint-Maigrin et à Bonouvrier, ses maréchaux-de-camp.

A la suite de quelques expéditions qu'il fit dans le pays, Joyeuse reparut devant Villemur avec son armée. Raynier, se voyant investi, sortit secrètement de la place et se rendit à Montauban pour y prendre des troupes. La place, en son absence, fut confiée au baron de Mauzac. Le 17 septembre, Joyeuse fit battre en brèche et donner l'assaut le lendemain; mais Themines, qui était parvenu à rentrer dans la place avec ses troupes à l'insu des ligueurs, repoussa l'assaut avec vigueur, défit un régiment de Toulousains qui venaient au secours de Joyeuse, et obligea celui-ci à décamper. Mais, ayant reçu des renforts, il reprit son an-

cien camp, le fortifia, et recommença l'assaut de la place. Quand il sut que Chambaud, gouverneur du haut Languedoc, s'avançait avec de nouvelles troupes, il alla pour les attaquer et remporta quelques avantages. Il fut alors décidé dans l'armée ennemie qu'on irait attaquer Joyeuse jusque dans son camp. En effet, le premier et le second retranchement furent forcés. De son côté, Themines sortit de la place et pressa tellement les ligueurs que, se voyant pris entre deux feux, ils cherchèrent leur salut en traversant le Tarn sur un pont de bâteaux. Ce pont s'étant rompu, la plupart se noyèrent. Ce fut aussi le déplorable sort de Scipion de Joyeuse, qui perdit la vie avec trois mille de ses soldats ou dans les eaux du fleuve ou sous les coups de l'ennemi.

Ainsi périt, le 17 octobre 1592, Antoine Scipion de Joyeuse. Il n'eût pas eu une fin aussi tragique s'il avait écouté les conseils du P. Ange son frère, qui le pressait beaucoup de lever le siége de Villemur. Son corps, ayant été retiré de l'eau, fut porté aux Minimes de Toulouse et placé en dépôt jusqu'au jour de ses obsèques. La consternation devint générale à Toulouse lorsqu'on apprit la nouvelle de sa mort ; les capitouls se rendirent de suite auprès du cardinal son frère pour lui offrir leurs compliments de condoléance. Le parlement voulut lui conférer le gouvernement, mais il le refusa. On se tourna alors du côté du P. Ange de Joyeuse.

Ce religieux, prétextant les vœux de sa profession, refusa d'abord; mais plusieurs gentilshommes ligueurs déterminèrent le cardinal à convoquer à l'archevêché une assemblée de quelques évêques, de curés, de professeurs en

théologie et en droit canonique, et on y décida que le P. Ange devait, sous peine de faute grave, prendre le commandement de l'armée. Après cette décision, toute la noblesse se rendit au couvent des capucins et força le religieux à quitter sa cellule.

Ce vieillard, cédant enfin aux sollicitations, quitta l'habit de son ordre, se revêtit du costume de chevalier, reprit le grand cordon de l'ordre du Saint-Esprit, et se dirigea, au milieu des acclamations du peuple, vers la cathédrale. Arrivé devant l'autel principal, il se prosterna à genoux sur les degrés, puis, saisissant d'une main ferme une épée nue, il la leva assez haut et dit qu'il ne la prenait que pour le soutien de la plus sainte des causes. Il prit en même temps le titre de duc de Joyeuse.

Sur ces entrefaites, Guillaume Maran, célèbre professeur en droit dans l'université de Toulouse, fut envoyé auprès du pape pour obtenir les dispenses nécessaires au nouveau duc. Au moment où Maran cinglait vers Livourne, il fut pris par les pirates d'Alger et conduit en captivité ; il la subit l'espace de huit mois. On paya sa rançon quatre mille écus. Le pape accorda d'abord en 1594, à la sollicitation du cardinal de Joyeuse alors à Rome, une première dispense par laquelle il fut transféré dans l'ordre de Malte pour y être placé au titre de prêtre et non de chevalier, avec permission de porter l'habit court pendant la guerre, de commander les troupes, et de gouverner la province. Par un bref du 15 mai 1595, le pape lui permit de porter l'épée toute sa vie, de posséder toutes les dignités séculières, et par un troisième bref, de posséder toute sorte de biens et d'en disposer.

Le P. Ange se rendit au parlement : là, sur l'invitation des membres de cette cour, il partagea le gouvernement avec le cardinal son frère, qui eut l'administration des affaires tandis qu'il réserva pour lui le commandement des armées. Le duc de Mayenne, par des lettres données à Paris en date du 26 novembre, approuva ces dispositions. Le premier soin du nouveau duc de Joyeuse fut de convenir d'une trève avec le duc de Montmorency. Cette trève fut signée le 14 novembre, après la tenue des Etats de la ligue à Carcassonne, qui furent présidés par le cardinal de Toulouse.

Au milieu de toutes ces agitations de la politique humaine, cet archevêque s'occupait activement du soin de régler la discipline ecclésiastique dans son diocèse : ainsi, le 10 août 1592, il rendit une ordonnance pour ceux qui devaient être promus aux ordres sacrés. Cette ordonnance est d'une assez grande étendue : c'est ce qui détermina le prélat à en publier en même temps un abrégé.

Le premier jour de l'an 1593, le duc de Joyeuse fit sa première entrée solennelle en cette ville ; il fut reçu par les capitouls. Etant monté à cheval, il alla descendre à l'église métropolitaine, où un *Te Deum* fut chanté. Il était accompagné par le sénéchal Cornusson et les barons d'Ambres et de Montberaud. Peu de jours après, arriva la maréchale de Joyeuse, mère du cardinal et du duc. On profita de sa présence pour prier cette dame et les deux seigneurs ses fils de permettre qu'on inhumât à Toulouse le corps de Scipion : ce qui fut accordé. Les funérailles furent donc célébrées avec une grande magnificence, et le corps inhumé dans le chœur de Saint-Etienne. Le cardinal présida aux

obsèques et le P. Gontran, jésuite, prêcha l'oraison funèbre. D'après l'antique usage, l'archevêque donna un repas à tous ceux qui avaient assisté à la cérémonie funèbre.

Le 21 octobre, Henri de Joyeuse, qui venait d'essuyer une maladie assez grave, assembla les Etats de la ligue à Albi, par ordre du duc de Mayenne. Il y fut résolu qu'on renouvellerait le serment de la sainte-union et qu'on ne reconnaîtrait aucun roi qui ne fût catholique. Le cardinal arriva aux Etats un dimanche, dernier jour d'octobre, et se rendit dans le chœur de la cathédrale d'Albi pour la prestation du serment. L'évêque de Lodève célébra la messe du Saint-Esprit. Le cardinal fit son serment sur l'autel, et tous les assistants le prêtèrent ensuite entre ses mains.

Le 3 novembre, le cardinal partit pour Rome. Nous allons exposer brièvement les motifs de ce voyage. Le duc de Mayenne et les principaux ligueurs, voyant que le roi Henri IV était partout victorieux, résolurent d'élire un roi. Ce projet effraya les prélats et les seigneurs catholiques du parti d'Henri, qui engagèrent ce prince à embrasser la foi catholique : ce qui fut exécuté le dimanche 25 juillet. Cette conversion porta un coup mortel à la ligue, et plusieurs villes l'abandonnèrent. Henri IV envoya alors à Rome une ambassade dans le but d'obtenir l'absolution du pape ; Mayenne, de son côté, y envoya le cardinal de Joyeuse et le baron de Sénecé pour faire opposition au prince. Cela n'empêcha pas le duc de Mayenne de faire avec lui une trève qui se prolongea jusqu'à la fin de l'année.

Avant son départ pour Rome, l'archevêque de Toulouse avait rendu deux ordonnances, l'une relative aux divers oratoires que les confréries des pénitents avaient construits

dans la ville, et l'autre portant défense de rien publier aux prônes des églises paroissiales sans la permission de l'ordinaire.

Le dimanche 27 février 1594, Henri IV fut sacré à Chartres par Nicolas de Thou, évêque de cette ville, et le 22 mars il fit son entrée dans Paris. Ces évènements détachèrent du parti de la ligue un grand nombre de villes; mais celles de la province persistèrent dans leur opposition au monarque. A Toulouse, quelques membres du parlement, ayant reconnu son autorité, crurent prudent de se séparer du reste du corps parce qu'il restait toujours attaché au parti de la ligue.

Dès qu'on eut appris à Toulouse la reddition de Paris, le duc de Joyeuse se rendit au parlement, et il y fut décidé que les capitouls veilleraient à la garde de la ville; qu'on enverrait un député à Mayenne pour l'instruire de l'état des affaires, ainsi qu'au cardinal de Joyeuse à Rome; qu'on écrirait enfin à toutes les villes du ressort pour les inviter à se maintenir sous l'obéissance de la cour, du duc de Joyeuse et du marquis de Villars.

Arrivèrent alors à Toulouse Antoine de Bruyères abbé de Villeloin, neveu du cardinal de Joyeuse, et le président de l'Estang. Le premier avait été député par le clergé de cette ville aux Etats de Paris; quant au second, qui avait d'abord exercé l'office de lieutenant-général à Brives où il était né, et qui était frère de l'évêque de Lodève, il avait traité de la charge du président Maignial et s'en était fait pourvoir par Mayenne. Se trouvant l'un et l'autre à Paris, le roi les chargea d'une commission pour le parlement de Toulouse. Cette commission fut communiquée

au président Bertrand, et le 27 avril on lut en pleine assemblée l'écrit qu'ils avaient composé à ce sujet, et dans lequel ils rapportaient les intentions du monarque. Henri IV faisait entendre au duc de Joyeuse que ses affaires étaient prospères ; qu'il avait usé d'une grande clémence envers tous ceux qui avaient reconnu son autorité, et qu'il était disposé d'en agir de même à l'égard des autres qui imiteraient cet exemple ; que, sur l'observation qui lui avait été faite, il laissait à Rome le cardinal de Joyeuse.

En conséquence de cette communication royale, le parlement députa un capitoul au roi et la ville de Toulouse un autre pour traiter avec ce prince ; un troisième fut envoyé au cardinal pour lui donner avis de ce qui se passait dans le pays, le priant de s'interposer auprès du pape pour le bien général de la religion en France. Les députés envoyés à la cour furent Pierre Rahou et Marie-Anne Saluste, anciens capitouls.

Le duc de Joyeuse se trouvait alors à Lavaur, où il ouvrit, le 9 novembre, les Etats de la ligue. Ils furent présidés par Christophe de Lestang, évêque de Lodève. On y remarquait Jean Daffis, vicaire-général du cardinal de Toulouse, et ceux de Rieux et de Lavaur ; on y lut les lettres de l'archevêque de Toulouse, et le serment de la sainte-union y fut renouvelé. Cependant le roi pressait toujours le duc et le parlement de lui rendre soumission et obéissance. A cet effet, il envoya à Toulouse Aymeric de Vic, conseiller d'état, qui devait s'aboucher avec Joyeuse. Ce projet de négociations alarma les ligueurs de cette ville. Le cordelier Maurel, l'un des plus fougueux, les convoqua le 10 décembre et les conduisit au parlement. Calmels , conseiller-

clerc et grand-vicaire du cardinal de Joyeuse, s'avança pour leur demander le motif de leur présence. Ils déclarèrent qu'ils ne voulaient pas qu'on traitât avec le roi de Navarre avant de connaître ce que le pape avait résolu touchant l'excommunication de ce prince; que, si on allait plus loin, ils feraient fermer toutes les églises. De la cour, les ligueurs se rendirent à l'hôtel-de-ville, dont ils forcèrent les portes, et firent la même déclaration aux quatre capitouls qui s'y trouvaient. Comme parmi les ligueurs se rencontraient beaucoup de religieux de différents ordres, le parlement ordonna au grand-vicaire de l'archevêque de convoquer tous les supérieurs ainsi que le provincial des jésuites, afin qu'il fût défendu à tous les prédicateurs de rien dire qui pût exciter le peuple. Le P. Lagarde, de la compagnie de Jésus, homme doué d'une éloquence entraînante, reçut ordre de se retirer. Les capitouls, par ordre de la cour, levèrent chacun cinquante soldats pour veiller à la sûreté des habitants.

Pendant que ces évènements se passaient à Toulouse, les Etats de Lavaur envoyèrent des députés au parlement pour le prier de ne rien conclure avec Aymeric de Vic. Au retour de ces députés, qui firent part des bonnes dispositions du duc et du parlement, les Etats dressèrent des articles qu'ils envoyèrent au parlement. Il y était déclaré que les Etats voulaient la paix, mais avant tout la conservation de la religion catholique; qu'il ne fallait pas trop se fier au roi de Navarre nouvellement converti; que, dans les villes de l'union, il fallait empêcher l'exercice de toute autre religion que la religion romaine; qu'ils ne reconnaîtraient pas le connétable de Montmorency pour gouverneur du Langue-

doc ; et que, si on leur refusait le duc de Joyeuse, ils regarderaient ce refus comme une marque du péril où se trouvait la religion ; enfin il fut conclu qu'on ne reconnaîtrait point le roi de Navarre si l'on n'avait satisfaction sur tous ces points.

Aymeric de Vic arriva à Toulouse le 18 décembre ; deux jours après, il alla à l'hôtel-de-ville exhorter le Conseil à se soumettre à Sa Majesté. Le capitoul Berthier expliqua la conduite des Toulousains par leur zèle à soutenir la religion. On nomma ensuite une commission qui devait conférer avec de Vic sur les réponses du roi aux demandes qui lui avaient été adressées. De son côté, le parlement nomma deux présidents, quatre conseillers et l'avocat-général Caumels pour s'entendre avec lui. Le 22 décembre, les députés de Lavaur présentèrent les articles votés par les Etats, et le 26 on tint chez le président de Saint-Jory une grande assemblée à laquelle se trouvèrent Aymeric et le duc de Joyeuse ; on y rédigea de nouveaux articles, dont les plus essentiels étaient que ce dernier demeurerait seul gouverneur de la province ; qu'il n'y aurait aucun exercice de la religion nouvelle à quatre lieues autour de Toulouse, et que le roi accorderait séparément l'abolition des poursuites contre les meurtriers du président Duranti et de l'avocat-général Daffis.

Ces articles furent remis à de Vic, et le 7 janvier 1595 le parlement rendit un arrêt dans lequel le roi était reconnu souverain légitime, s'il voulait bien les accepter. Les Etats de Lavaur adoptèrent ces articles et se séparèrent le 25 du mois de janvier.

Le roi approuva la plupart des articles qui lui avaient été

adressés ; mais en ayant refusé quelques autres, le duc de Joyeuse résolut d'opposer une nouvelle résistance. Après s'être assuré de l'Isle, Gaillac, Rabastens et Lavaur, il se rendit à Toulouse à la tête de cinq cents chevaux, et y fit entrer plusieurs gentilshommes et gens de pied. Malgré les représentations qui lui furent faites, il s'empara de l'hôtel-de-ville et des portes de la cité. Sur ces entrefaites, frère Maurel monta en chaire à Saint-Etienne et se mit à parler avec beaucoup de véhémence en faveur de la ligue ; puis, brandissant un grand coutelas d'une main et un crucifix de l'autre, il se mit à parcourir ainsi toutes les rues de la ville et arriva au palais à la tête d'une bande armée. Le parlement fit aussitôt fermer les portes. Le duc de Joyeuse étant arrivé avec ses gens d'armes, députa le baron d'Ambres vers le parlement pour l'engager à se retirer : ce qui fut accepté par le président de Saint-Jory. Le lendemain, la plupart des officiers se rendirent à Castelsarrazin, où le parlement tint ses premières séances le 6 mai. Les choses allaient de telle sorte que cette cour souveraine se trouva divisée en trois fractions : les partisans du roi siégèrent à Beziers, les ligueurs modérés à Castelsarrazin, et les ligueurs fougueux à Toulouse.

De Vic ayant appris ces évènements, en instruisit aussitôt Henri IV, qui écrivit aux villes de la province pour se plaindre de la conduite ambitieuse du duc de Joyeuse. En même temps il autorisa les membres du parlement de Toulouse, qui avaient quitté cette ville, à s'assembler où bon leur semblerait : ce qui fit que la chambre des requêtes et les trésoriers de France et du présidial se rendirent à leur tour à Castelsarrazin. Le roi ayant annoncé que la trève

était rompue, les hostilités recommencèrent de part et d'autre. Le duc de Ventadour et le maréchal de Matignon reçurent ordre de marcher contre la ville de Toulouse. Les ligueurs se réunirent dans cette ville le 7 de mai ; l'assemblée se prolongea jusqu'au 8 juin, époque à laquelle Joyeuse revint à Toulouse. Il fut décidé qu'on ferait en sorte d'obtenir la continuation de la trève, et l'on se sépara après avoir renouvelé le serment de la sainte-union.

Le duc de Ventadour prit alors la résolution de pousser vivement les ligueurs. Après avoir convoqué à Castres, le 4 juin, les Etats de la province et avoir obtenu pour les frais de la guerre 9600 écus, il fit une levée de deux mille quatre cents hommes et commença la guerre. Le 16 juin, Saint-Papoul fut pris et livré au pillage. Ventadour passa ensuite l'Agout et se dirigea vers Toulouse. Il assiégea Montpitol, dont il fit pendre les consuls ; Bruguières se soumit volontairement, et Ondes fut pris d'assaut ainsi que Castelginest ; Fenouillet fut réduit en cendres et la garnison pendue. Il alla ensuite camper au couvent de Saint-Roch, aux portes de Toulouse, et lança sur la ville une volée de coups de canon. Les Toulousains, animés par le duc de Joyeuse, se disposèrent à opposer une vigoureuse résistance : tous les habitants furent armés ; on enferma dans les couvents les hommes suspects ; les meubles des gens du parlement furent vendus pour fournir aux frais de la défense. Mais Ventadour ne jugea pas convenable de faire le siége de Toulouse, et se porta vers Castanet, qu'il prit et brûla. Venerque, Mourville, Lavalette et quelques autres forts tombèrent en son pouvoir, puis il congédia son armée.

Joyeuse se mit alors en campagne. Après avoir pris Gri-

solles, il fit pendre Fenelon qui y commandait, et puis se présenta devant Castelsarrazin, qu'il abandonna promptement sur la nouvelle qu'il reçut que, las de la guerre, les habitants du Carcassez et du Narbonais désiraient se soumettre au roi. De retour à Toulouse, Joyeuse fit demander une trève ; elle fut accordée le 23 septembre. Le parti de la ligue s'affaiblissait de jour en jour : c'est ce qui détermina le duc de Mayenne à faire sa paix avec le roi. Joyeuse, de son côté, songea aussi à faire la sienne. A cet effet, il convoqua une assemblée, le 28 novembre, dans le réfectoire des Augustins, y exposa l'état des affaires, et conclut en demandant à traiter de la paix dans une conférence qui se tiendrait à Verfeil. Cette conférence fut en effet tenue ; on y rédigea des articles, que le baron d'Hauterive fut chargé d'aller proposer à la cour pour traiter de la paix.

Depuis quelque temps les jésuites avaient acquis de Jean de la Bourdière une maison située sur la place de *la Capelo redonde ;* ils y construisirent une chapelle, avec le consentement du cardinal de Joyeuse, du curé de la Daurade, et malgré l'opposition du prieur claustral du monastère. Le 8 septembre 1594, le cardinal l'avait bénie solennellement. C'est en ce lieu qu'ils ouvrirent leur Noviciat. Un évènement imprévu vint alors arrêter le bien qu'ils opéraient parmi les grands et parmi le peuple. A la suite de l'attentat de Jean Chatel contre Henri IV, ce monarque avait rendu un édit qui les expulsait du royaume, édit qui fut enregistré par le parlement de Paris. Jean Chatel avait étudié quelque temps chez les jésuites : c'en fut assez pour les croire les instigateurs de ce misérable. Il est cependant souverainement injuste d'attribuer aux maîtres les erreurs ou les cri-

mes de leurs élèves. Des perquisitions faites dans la cellule du P. Guignard au collége de Clermont de Paris, dont il était bibliothécaire, amenèrent la découverte de quelques manuscrits ou pamphlets renfermant la doctrine du tyrannicide et de grossières injures contre des têtes couronnées. Si ces divers écrits étaient dans les mains du P. Guignard, rien ne prouve qu'il les eût composés et qu'ils représentassent ses opinions personnelles sur cette matière dont on parlait alors assez librement dans toutes les écoles. Quoi qu'il en soit, le P. Guignard fut pendu et brûlé en place de Grève.

Les jésuites, bannis de Paris et de quelques autres provinces, trouvèrent un asile à Toulouse, où ils étaient protégés par le parlement, qui soutenait encore le parti de la ligue. Cela n'empêcha pas la partie du parlement royaliste séant à Beziers de rendre un arrêt (21 mars 1595) qui les expulsait de la province. Pierre de Belloy, avocat général de cette fraction du parlement, prononça à cette occasion contre les jésuites un plaidoyer très emphatique où il commençait par citer Aristote et Isocrate.

L'année 1596 devait enfin voir Toulouse mettre un terme à la ligue. Le roi, après avoir examiné en son conseil les articles du duc de Joyeuse, répondit favorablement. S'étant rendu dans le mois de janvier au château de Folembrai, il y conclut un accommodement avec les ducs de Joyeuse et de Mayenne et presque tous les ligueurs. Il rendit ensuite plusieurs édits pour répondre à toutes les demandes qui lui étaient adressées. Celui qui regarde la ville de Toulouse contient vingt-quatre articles, dont le plus essentiel porte qu'il n'y aura d'autre culte que celui de la religion catho-

lique à Toulouse et à quatre lieues à l'entour. Il accorda le titre de maréchal de France à Joyeuse et le nomma son lieutenant-général en Languedoc. Le 25 janvier, ce seigneur convoqua solennellement les Etats de la ligue dans le réfectoire des Augustins de Toulouse et leur exposa l'état des affaires. Le 18 février, on fit la procession ordinaire. Le 12 mars, le baron d'Hauterive, revenu de la cour, fit tenir une séance où l'évêque de Lodève, qui la présidait, déclara que l'on pouvait, en sûreté de conscience, reconnaître Henri de Navarre comme souverain légitime. Le 13, le maréchal de Joyeuse apporta aux Etats l'édit de Folembrai, et laissa au syndic la liberté de remontrer au parlement les articles sur lesquels on avait encore besoin de s'entendre.

Le même jour 13 mars, l'édit de Folembrai fut enregistré au parlement. A trois heures, Joyeuse et les membres des Etats se rendirent au réfectoire des Augustins, où fut servi un splendide festin sur trois tables. Après le repas, on se transporta d'abord dans l'église pour y chanter un *Te Deum* en musique, et puis sur la place Rouaix, où l'on avait dressé un immense bûcher. Là, le maréchal de Joyeuse, l'évêque de Lodève, le baron d'Ambres et un capitoul mirent le feu aux quatre angles de ce bûcher, qui s'embrasa bientôt aux cris mille fois répétés de *Vive le roi !* De leur côté, les capitouls firent chanter un *Te Deum* à la cathédrale et mirent le feu à un second bûcher sur la place Saint-Etienne.

Le 17 mars, les capitouls et les bourgeois prêtèrent serment de fidélité au roi. Le marquis de Mirepoix et le sieur de Rochemaure, envoyés par le monarque, arrivèrent à Toulouse et demandèrent quelques subsides, qu'on s'excusa d'accorder par rapport aux grandes dépenses du pays.

L'évêque de Lodève, le baron d'Ambres et deux consuls furent envoyés pour saluer le roi et lui demander la confirmation des priviléges. Le 29 mars, les Etats se séparèrent. Peu après, le parlement de Castelsarrazin se réunit à celui de Toulouse (31 mars) pour se rendre au château de Saint-Jory ; on en repartit le 2 avril. Une grande partie de la noblesse étant allée au-devant de lui, elle lui fit cortége. Le duc de Joyeuse alla saluer ces magistrats au pont de l'Hers. Dès leur arrivée, ils se rendirent à la salle d'audience, où le président Pierre Du Faur de Saint-Jory prononça un discours sur leur réunion. Ce magistrat fut plus tard nommé premier président au parlement du Languedoc. Au mois d'août, Joyeuse partit pour aller saluer le roi, et fut de retour au mois de septembre à Toulouse, où on lui fit une réception solennelle.

Ainsi Toulouse et la province, après s'être livrées à toutes les fureurs de la ligue, reconnurent l'autorité d'Henri IV, abjurant ainsi tout leur passé. Les serments de l'exclure à jamais du trône furent effacés par la paix, et cette ligue si menaçante, si ardente, si absolue, se termina à Toulouse par un splendide festin, un *Te Deum* et un feu de joie.

A la faveur de la paix, le cardinal de Joyeuse rendit plusieurs ordonnances pour le bien de son clergé et des peuples confiés à ses soins ; elles eurent pour objet la résidence des pasteurs, les obits et les chapellenies. Le 17 décembre 1596, il publia des statuts en synode dont il recommanda la lecture à ses prêtres. A cette occasion, il fit publier le décret du saint concile de Trente touchant la réformation du mariage. L'année suivante (1597), il régla l'ordre des fêtes à célébrer dans tout son diocèse, ordre qui fut con-

firmé par un arrêt particulier des capitouls. Ce fut lui qui reçut à Toulouse Mme la princesse Antoinette d'Orléans de Longueville, qui vint en 1599 se réfugier au nouveau couvent des Feuillantines de cette ville.

En 1562, Jean de La Barrière fut nommé à l'abbaye de Feuillens, au diocèse de Rieux, à la place de Charles de Crussol, fils du duc d'Uzès, qui s'était démis en sa faveur. La Barrière était né le 23 avril 1544, à Saint-Ceré, diocèse de Cahors. Son père se nommait Barthélemy de La Barrière et sa mère Léonarde d'Amadon. Il fit ses études à Bordeaux, à Toulouse, et à Paris sous le célèbre cardinal d'Ossat. Pendant onze ans il posséda l'abbaye de Feuillens en commende. Touché de la grâce, il quitta le monde, se retira à l'abbaye d'Eaunes, diocèse de Toulouse, y fit son noviciat et sa profession sous l'humble habit de saint Benoît, le 9 mai 1573 ; quatre ans après, il reçut la bénédiction abbatiale à Toulouse dans l'église de la Daurade, le jour de Pâques 7 avril 1577, des mains de Pierre de Lanclau, évêque de Lombez.

Dès ce moment, La Barrière se consacra tout entier à la réforme de son abbaye. Il eut à soutenir de terribles assauts de la part des moines de Citeaux ; mais, à sa prière, Sixte V défendit à ces religieux de s'opposer à ses desseins. Quelques novices purent être recueillis à Feuillens, et cette célèbre réforme commença. Tout ce qu'on raconte des anciens pères du désert se trouva retracé à Feuillens. Dix-huit onces de pain par jour, des légumes, des fruits, de l'eau pure, étaient la seule nourriture de ces religieux. Ils prenaient leurs repas à terre, marchaient nu-pieds et couchaient sur la dure. Un jeûne presque continuel, un silence

absolu, des habits pauvres et grossiers, des macérations effrayantes pour la nature, telle était la règle de cette nouvelle réforme.

Frappé de toutes les merveilles de sainteté qui, tous les jours, éclataient à Feuillens, Henri III appela à Paris La Barrière et ses religieux. Ils partirent pour la capitale de la France à pied, marchant processionnellement et au chant des psaumes. Leur marche fut un triomphe. Le roi les attendait à Vincennes, où le cardinal de Bourbon les bénit à leur arrivée. Ce voyage, dans lequel La Barrière conduisit soixante religieux, s'effectua en 1587. Le monastère que Henri fit construire était situé dans le faubourg St-Honoré, sur les bords de la Seine, non loin des Tuileries. A la demande du roi de France, le pape fit de l'abbaye de Feuillens une congrégation particulière et indépendante, avec l'autorisation de fonder dans tout le royaume des maisons d'hommes et de femmes. Pendant les troubles de la ligue, La Barrière demeura constamment fidèle à son roi. Nous possédons une histoire détaillée de sa conduite en cette circonstance, et dans laquelle on trouve plusieurs lettres intéressantes écrites, les unes, au saint abbé par Henri III, les autres au monarque par La Barrière. A la mort de Henri III, l'abbé de Feuillens prêcha son oraison funèbre. Son attachement à ce prince le fit passer auprès du pape comme suspect dans la foi, et d'autres calomnies le poursuivirent jusque dans Rome : c'est ce qui le força à se rendre en cette ville, où ses ennemis furent assez puissants pour le faire interdire, soit du gouvernement de son abbaye, soit de la célébration des SS. Mystères. Il supporta cette humiliation avec une résignation vraiment héroïque.

Il trouva cependant à Rome une illustre protectrice dans catherine *de Nobilis,* nièce du pape Jules III et veuve d'Ascagne Sforce duc de Santa-Fiore. Convaincue de l'innocence du saint abbé, elle le visitait souvent dans sa disgrâce. Ayant acheté de vastes jardins qui dépendaient des anciens thermes de Dioclétien, elle y fit construire un monastère dont elle fit hommage à dom Jean de La Barrière.

Insensiblement les préventions qu'on avait eues contre cet abbé se dissipèrent. L'an 1598, le chapitre de sa congrégation, s'étant assemblé à Rome, députa deux religieux au pape pour solliciter l'absolution du saint fondateur. Le pape était alors à Ferrare ; et quoique les cardinaux Aldobrandini, Montalto et Sforzia, ainsi que le duc de Luxembourg, s'intéressassent vivement au sort de La Barrière, le souverain pontife ne voulut cependant rien décider avant d'avoir consulté le P. Alexandre de Franciscis, dominicain, qui avait condamné l'abbé de Feuillens. Celui-ci, jaloux de maintenir sa sentence, arrêta les bonnes intentions du pontife. Mais la duchesse de Santa-Fiore prit en main cette cause qui paraissait désespérée ; elle s'adressa au grand-cardinal Bellarmin, qui examina toutes les pièces du procès. Sa conviction fut bientôt formée : il reconnut l'injustice de toutes les acccusations dirigées contre l'abbé de Feuillens, fit part à Clément VIII de l'état des choses, et le détermina à rétablir La Barrière dans tous ses droits. Bellarmin lui donna donc l'absolution solennelle en présence de tous les religieux assemblés. Dès-lors l'orthodoxie de l'illustre abbé fut universellement reconnue, et il devint l'objet de la vénération publique. — Avant de parler de sa mort, nous devons raconter la vie de Madame de Longue-

ville, qui fut une de ses filles spirituelles les plus célèbres.

Antoinette de Longueville naquit au château de Trie, dans le diocèse de Rouen, l'an 1572. Elle eut pour père Léonor d'Orléans duc de Longueville et d'Estouteville, souverain de Neufchâtel et de Waltengen en Suisse, marquis de Rothelin, comte de Dunois, de Saint-Paul de Tancarville et de Montgomery, chevalier de l'ordre du roi, pair et grand chambellan de France ; et pour mère, Marie de Bourbon veuve de Jean de Bourbon duc d'Enghien. Antoinette fut le septième enfant issu de ce mariage. Elle épousa en 1580 Charles de Gondy marquis de Belle-Ile. Après la mort de Henri III, elle se retira avec son mari au château de Macherou dans le duché de Retz, et y passa quelque temps dans la plus complète solitude et les exercices de la plus haute piété. Elle avait pris l'habitude de se lever tous les soirs à minuit, et de passer une heure en oraison devant un tableau représentant la descente de la croix, qu'elle affectionnait beaucoup et qu'elle porta aux Feuillantines de Toulouse. Après avoir perdu son époux, qui fut tué au mont Saint-Michel, elle eut le dessein d'embrasser la vie religieuse, dessein qu'elle avait communiqué au P. Laurent, capucin, et à M. Du Perron, frère du cardinal, du vivant même du marquis de Belle-Ile. L'un et l'autre la fortifièrent dans cette sainte entreprise.

Ce fut le P. Laurent qui lui apprit qu'on venait de fonder à Toulouse un ordre très austère de religieuses sous le nom de Feuillantines. Voici comment cette maison s'était établie. Anne de Polastron de la Hillière, femme de Jean de Grammont seigneur de Saubens, vivement touchée de la vie tout angélique que menaient à Feuillens Jean de La Barrière et

ses religieux, manifesta à ce saint abbé le désir qu'elle avait d'ouvrir pour les personnes de son sexe une maison semblable à la sienne. Elle proposa pour premières religieuses sa sœur Marguerite de Polastron veuve du sieur de Margastaut, et sa fille. La sœur Jeanne de Senaux, du monastère de Saint-Pantaléon voulut se joindre à elles, ainsi que quelques autres demoiselles. Jean de La Barrière, après avoir longtemps examiné devant Dieu ce projet, crut devoir le mettre à exécution. Ces dames arrivèrent à Feuillens au nombre de quinze, et en repartirent le 24 mai 1588. Elles se rendirent d'abord à Rieux pour y recevoir la bénédiction de Jean Du Bourg qui en était évêque, et s'établirent à Montesquieu-Volvestre, d'où cette communauté naissante fut transportée à Toulouse le 12 mai 1599, dans un monastère commencé l'année précédente au faubourg Saint-Cyprien, à côté des murs de la ville. Mme de Margastaut fut élue supérieure de la nouvelle maison.

C'est à cette illustre dame qu'écrivit la princesse de Longueville pour lui faire part de son dessein et la prier de la recevoir dans sa communauté. Il s'établit entre ces deux femmes une correspondance que nous possédons, à la suite de laquelle la princesse partit de Paris, sous le prétexte d'aller à Monserrat accomplir un vœu. Arrivée près de Toulouse, elle alla descendre à la maison de campagne du président de Saint-Jory, et le lendemain 21 octobre 1599 elle entra aux Feuillantines, où elle prit l'habit des mains de dom Jean de St-Estienne, confesseur du couvent, sans aucun apparat. A la nouvelle de son entrée au couvent, Mgr de Gondy, évêque de Paris, son beau-frère, accourut à Toulouse pour l'engager à rentrer dans le sein de sa famille ;

mais les efforts de ce prélat furent inutiles. La princesse s'empressa d'écrire au pape Clément VIII pour le prévenir de sa détermination, et prier Sa Sainteté de la protéger dans son entreprise. Elle en reçut une lettre qui la consola grandement. La mort de son plus jeune fils et de la princesse sa mère vinrent tout-à-coup l'affliger sans l'abattre. Après avoir fait sa profession, elle fut élue supérieure de son monastère.

Madame d'Orléans se vit obligée, par ordres exprès du pape et du roi, de sortir de la maison de Toulouse pour se rendre à Fontevrault en qualité de coadjutrice de Madame Eléonore de Bourbon, sa tante. Elle suivit dans cette maison la règle austère des feuillantines, et ne cessa de faire des instances auprès du pape pour sortir de cet ordre, nouveau pour elle. Enfin elle en fut dégagée par un bref du pape qu'avait obtenu le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse. Elle quitta donc Fontevrault après la mort de sa tante, et se retira au monastère de l'Encloître, dont elle prit la direction. Par ses soins et ses exemples, la réforme fut établie dans cette maison, un noviciat fut érigé, et on agrandit les bâtiments.

Pressée par l'inspiration divine, Mme d'Orléans alla fonder à Poitiers un nouveau monastère sous le titre *du Calvaire*, dans lequel elle se retira, y faisant entrer toutes les saintes austérités de Feuillens, avec des constitutions particulières qui en firent un ordre à part. C'est dans cette maison du Calvaire qu'elle expira, le 25 avril 1618. D'après les volontés expresses de la princesse, son corps fut transporté à Toulouse en 1620. Ainsi mourut l'une des plus illustres princesses du sang royal de France, avec la réputation d'une

éminente sainteté que le ciel daigna souvent manifester par des prodiges. La vie de Mme d'Orléans a été composée par le P. Lherminier de la congrégation de Saint-Maur, mais elle n'a jamais été publiée, que nous sachions.

Le mépris de toutes les grandeurs humaines dont Antoinette avait donné le touchant exemple fut imité à cette époque par le maréchal de Joyeuse : l'agitation et le remords de la conscience, les prédications de l'un de ses anciens confrères, les conseils de sa mère quelque temps avant sa mort, la lecture de la vie de Saint François de Borgia, général de la compagnie de Jésus... contribuèrent puissamment à la détermination qu'il prit. Le 8 mars 1599, sans prévenir même ses domestiques, il entra aux capucins de la rue Saint-Honoré à Paris, où il reprit l'habit de son ordre, après avoir envoyé au roi la démission de toutes ses charges et dignités.

L'ordre de saint Dominique à Toulouse vit sortir alors une nouvelle branche de son antique tronc. La réforme du monastère de cette ville s'opérait par les soins du prieur Sébastien de Michaelis lorsqu'on établit une congrégation de dominicaines. Ainsi s'expriment les annales de l'ordre : « Le cinquième jour du mois de mai 1599, a été rétabli le » tiers-ordre de saint Dominique et de sainte Catherine de » Sienne par les soins du P. S. Michaelis, prieur du cou- » vent des frères prêcheurs de Tolose ; et ont pris l'habit » et le scapulaire de l'ordre, le même jour, Marie de Costa, » fille de M. de Costa conseiller au parlement et femme de » M. de Borret conseiller aussi en la cour, Gabrielle Cor- » nusson de La Bastide, Jacqueline de Gargas de Rabaudy, » Gabrielle de Vezian. » Les noms les plus illustres vinrent

s'inscrire dans cette nouvelle colonie, qui fixà son domicile dans la rue du Petit-Versailles où était construit le couvent de sainte Catherine de Sienne.

Le 18 mai 1600, le parlement de Toulouse perdit son premier président Pierre Du Faur de Saint-Jory, qui mourut frappé d'une attaque foudroyante au moment où il prononçait un arrêt. Cet homme célèbre, l'une des gloires toulousaines, s'était consacré de bonne heure à l'étude de la jurisprudence. Il était fils de Michel Du Faur de St-Jory, juge-mage de Toulouse et président au parlement en 1562. Plein d'attraits pour la théologie, il composa un ouvrage qui a pour titre : *Dodecamenon*, sur le nom et les attributs de Dieu ; il le dédia à Pierre Villars, archevêque de Vienne. Cet ouvrage est rempli de citations des Pères de l'Eglise grecque et latine, et l'auteur y déroule ses idées avec une clarté d'autant plus remarquable que la matière en était moins susceptible. Nous possédons encore de Pierre Du Faur les trois livres des *Semestres*, qui traitent de diverses matières sur les droits naturel, civil, et des gens ; le livre *De Regulis Juris*, et l'*Agonisticon*, qui traite des jeux athlétiques et gymniques chez les peuples anciens et modernes. Il dédia à son fils ce dernier ouvrage, où l'on trouve de savantes recherches, et qui est beaucoup plus sérieux que son titre ne paraît l'indiquer. Gabriel Terlon, conseiller au parlement de Toulouse, composa en grands vers latins l'éloge de Pierre Du Faur. Toulouse a placé son buste au rang de ses illustres, et de nos jours un magistrat honorable a consacré une Notice à sa mémoire (1).

(1) M. Cazes, président à la Cour impériale de Toulouse.

L'ordre des feuillants perdit à cette époque son fondateur Jean de La Barrière, qui mourut à Rome le 25 avril 1600. La comtesse de Santa-Fiore lui fit de magnifiques funérailles. Son corps fut inhumé dans l'église des bernardins réformés, située près des thermes de Dioclétien. Son cœur, renfermé dans un vase d'argent, fut porté à l'abbaye de Feuillens. Plus tard, M. de Sponde, évêque de Pamiers, apporta en France la tête et les pieds du saint abbé ; sa tête fut déposée à Feuillens, et ses pieds au monastère de Paris. Nous parlerons plus loin de la translation de ces précieux restes dans la basilique de Saint-Sernin.

Nous terminerons l'histoire du seizième siècle à Toulouse par le récit des faits qui, pendant les cinquante dernières années de cette période, ont trait aux abbayes du Toulousain et aux évêchés de Rieux et de Comminges.

Jacques de Castelnau de Clermont-Lodève, prévôt de St-Etienne, eut pour successeur en 1563 Jean de Tornoër, chanoine archidiacre, docteur en l'un et l'autre droit. Il mourut en 1577, et fut inhumé dans le chœur de la métropole. Quelque temps avant sa mort il avait cédé la prévôté à Pierre Daffis, son neveu par sa sœur. Ce dernier eut pour successeur Jean Daffis son frère, élu évêque de Lombez. En 1598, la prévôté fut occupée par Antoine de Bruyères-Chalabre, qui posséda plusieurs abbayes avec cette haute dignité.

L'abbaye de Saint-Saturnin fut pendant ce temps successivement gouvernée par Jean-Baptiste de Simiane, évêque d'Apt, qui embrassa la prétendue réforme ; — François de Simiane son frère, également évêque d'Apt, qui fonda dans l'église de Saint-Saturnin dix prébendes ; — le cardinal de

Joyeuse archevêque de Toulouse, qui obtint cette abbaye en 1587 et la posséda jusqu'à sa mort.

A Antoine de Saveuses, prieur de la Daurade, succéda de Calvière. Georges d'Armagnac, cardinal-archevêque de Toulouse, gouverna cette maison après ce dernier. Il fit cession du prieuré à Jacques de Villemur, qui accorda aux religieux le privilége de ne recevoir que des nobles dans leur monastère. Jacques de Villemur céda le prieuré au cardinal de Joyeuse, mais les moines ne voulurent pas reconnaître sa juridiction spirituelle : ce fut Jean Daffis, prévôt de Saint-Etienne, qui fut mis à la tête du prieuré.

L'abbaye de Mas-Garnier fut gouvernée successivement par Jean de Touchebeuf, Pierre de Touchebeuf son frère, et Jacques de Bajordan. En 1559, le Mas passa en commende, et fut plus tard détruit par les calvinistes. Les Dames de Saint-Sernin à Toulouse eurent à leur tête Anne Lallemand et Claudie de Serres ; — celles de Saint-Pantaléon : Gabrielle de Berailh, Jeanne de Nautayre et Marie de Bènes. — Eaunes eut pour abbés Mathurin de Sabonière et François cardinal de Joyeuse. — Grandselve vit à sa tête Pierre de Bertrand (de Toulouse), Alexandre cardinal Farnèse, de La Roche, et Louis Nogaret de La Valette, qui fit construire le grand cloître. — Anne de Saint-Etienne gouverna l'abbaye de Salenques jusqu'en l'année 1570 où Julienne de Corneilh lui succéda. Celle-ci fut le triste témoin de la décadence de la discipline régulière dans son monastère et de la dilapidation de ses biens par les novateurs de ce siècle. — Jacques Bernuy gouvernait la Capelette en 1570 ; il vécut jusqu'aux premières années du siècle suivant.

L'abbaye de Lévignac avait été fondée, au quatorzième siècle, par Tiburge de l'Isle-Jourdain comtesse d'Astarac, en faveur des clarisses mitigées. Henri II donna à ces religieuses la seigneurie de ce lieu et toutes les prérogatives attachées à ce titre. Marguerite de Gau, dans le seizième siècle, fut créée économe du monastère, dont la première abbesse fut Antoinette de Mons de Pelot. A celle-ci succéda Marguerite ; après cette dernière, Mme de Menville et Françoise de Maignault de Montégut gouvernèrent successivement cette maison. Delphine de Pasquet est désignée comme abbesse des clarisses de Saint-Cyprien à Toulouse pendant toute cette période.

En 1568 mourut à Rieux François Du Bourg. Il s'était démis de son évêché en faveur de Louis de Genouilhac évêque de Tulle ; mais cette cession ne fut point reconnue par le roi, et l'évêché fut cédé à Jean-Baptiste Du Bourg, neveu du précédent. Celui-ci reçut dans son diocèse, à Montesquieu-Volvestre, les premières feuillantines, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Sa cathédrale lui fut redevable du chœur et de la sacristie qui l'acccompagne, et il se montra plein de zèle pour établir de nouvelles confréries dans son diocèse, tout en maintenant celles qui existaient déjà.

A Charles de Crussol d'Uzès, abbé de Feuillens, succéda le célèbre Jean de La Barrière dont nous avons déjà parlé, et à celui-ci Jean de Valades. — Lancelot de Carles, évêque de Riez, occupait l'abbaye de Calers en 1553 ; Pierre de Sabatier et Albert de Noblés lui succédèrent.

NOTE. Nous devons ici réparer une lacune qui se trouve dans cette histoire, et qui est relative à l'abbaye de Bolbonne

dont nous avons oublié de mentionner les abbés depuis la dernière moitié du treizième siècle. —Adhémar gouvernait cette célèbre abbaye en 1256 ; son successeur fut Guillaume Roberti, qui reçut à Boulbonne le dernier soupir de Roger comte de Foix. A la suite de ce dernier on trouve Olric, Bernard Saquarti, Imbert, Arnaud de Guilhem, Guillaume de Lacour, Durand, Arnaud, Guillaume-Raymond, Pierre d'Aulier qui avait été abbé de Calers, Arnaud ancien abbé de Bonnefont, Pierre-Elie de Foix, Raymond, Pierre d'Enbollet, qui obtint du pape l'autorisation de célébrer pontificalement dans son église, Antoine de Solers, très versé dans la théologie, et Guillaume de Roger. A cette époque (1434) l'abbaye de Bolbonne passa en commende : Jean de Foix en devint le premier abbé commendataire.

Au seizième siècle, Bolbonne eut pour abbés le cardinal de Ferrare ; Paul de Béarn, qui fut abbé de Saint-Savin et évêque de Lescar ; Amanieu de Foix, qui obtint du pape Paul III l'autorisation de prendre l'habit religieux, de recevoir des novices, et de réformer le monastère ; il fut aussi nommé administrateur du diocèse de Carcassonne, et plus tard évêque de Macon et de Bazas. Sous le régime d'Hyppolite d'Este cardinal de Ferrare, qui succéda à Amanieu, Bolbonne fut entièrement détruit par les calvinistes. Louis d'Este cardinal de Ferrare, neveu du précédent, gouverna l'abbaye après son oncle. Il obtint d'Henri IV de faire rentrer sa maison en possession de tous les biens que les calvinistes avaient usurpés. Arnaud, Hippolyte II cardinal de Ferrare, François de Joyeuse archevêque de Toulouse, Jacques de Villemur de Pailhés, prieur de la Daurade, obtinrent successivement cette abbaye vers la fin du siècle.

Après la mort de Jean de Mauléon, évêque de Comminges, arrivée en 1551, cette église fut privée de son évêque pendant trois années. Jean Bertrandi, président au parlement de Toulouse, succéda au précédent. Son épiscopat fut marqué à Comminges par un différend qu'il eut avec le roi au sujet de l'archidiaconé de cette église, que l'évêque prétendait avoir le droit de pourvoir parce que son église ne tombait pas en régale. Il fut transféré à la métropole de Sens, avec le titre de cardinal et de vice-chancelier de France. C'était un homme profondément versé dans la connaissance des lettres grecques et latines. Il avait embrassé l'état ecclésiastique après être devenu veuf de Jeanne de Barrac dame de Mirabeau, dont il avait eu plusieurs enfants. Il mourut à Venise en 1560, à l'âge de 90 ans.

On donna pour successeur à Jean Bertrandi Charles Carafa, neveu de Paul IV, légat de Bologne et de France, qui fut étranglé au château Saint-Ange par ordre de Pie IV, en 1560, et dont la mémoire fut réhabilitée par saint Pie V ; mais il n'est pas bien certain qu'il ait jamais gouverné cette Eglise. Quoi qu'il en soit, en 1561, Pierre d'Albret, fils de Jean d'Albret bâtard du roi de Navarre, occupait le siége de Comminges. Ayant fait profession religieuse dans un couvent de bénédictins de Navarre, il y porta le nom de Vermond. Les historiens parlent des rares qualités de son esprit. Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret l'envoyèrent en mission auprès de Pie IV; il assista au concile de Trente; mais, quelque temps après, il se vit obligé de fuir dans la vallée d'Aran, par suite d'une condamnation du parlement de Toulouse pour avoir fait battre monnaie dans son château d'Alan.

Charles de Bourbon, bâtard d'Antoine de Navarre, succéda à Pierre d'Albret sur le siége de Comminges, en 1569, quoiqu'il ne fut pas encore prêtre. Les leçons de son précepteur François Baudouin le rendirent très-habile dans les lettres humaines. Il n'occupa le siége de Comminges que très peu de temps, ayant été fait évêque de Lectoure et archevêque de Rouen. En 1580, Urbain de Saint-Gelais, bâtard de Louis de Lansac, chevalier des ordres, fut nommé au siége de Comminges, et envoyé par Catherine de Medicis en Portugal pour y soutenir les droits de cette princesse à cette couronne.

Sous l'épiscopat d'Urbain de Saint-Gelais, la ville de Comminges fut prise par les huguenots (1586) ; quatre clercs et cinq laïques furent massacrés par les religionnaires. Les catholiques s'efforcèrent de la reprendre, et leurs efforts furent couronnés de succès après quarante-huit jours d'attaque : le 8 juin, la ville fut enlevée aux protestants. En mémoire de cette délivrance, Urbain de Saint-Gelais et le chapitre instituèrent à pareil jour un office solennel et une procession qui devaient se faire annuellement et à perpétuité. Urbain de Saint-Gelais assista, en 1588, aux Etats de Blois et gouverna encore l'Eglise de Comminges dans les premières années du dix-septième siècle.

L'abbaye de Nizors eut pour abbé Bernard d'Ornesan, qui vendit sa charge, au grand déplaisir des moines, à Jean de Saint-Lary de Bellegarde. Celui-ci, ayant reçu de son oncle un riche héritage, quitta le froc et se maria. — Le monastère de la Lumière-Dieu fut gouverné par Catherine de Lomagnie de Terride. Marguerite de Biran lui succéda. Après elle, Jeanne de Polastron de la Hillière fut faite ab-

besse, et mourut en 1574. Françoise de Foix fut élue à sa place ; mais Jeanne de Benques obtint du roi sa nomination à l'abbaye, après avoir fait quelques transactions avec l'évêque de Comminges, Urbain de Saint-Gelais. — L'abbaye de Bonnefont, dans cette période, eut pour abbés Jacques de Rostaing, conseiller du roi et aumônier du monastère ; Jean Bretou, et Jean d'Estrades évêque de Condom, qui céda l'abbaye à Alexandre de Bordes, fondateur de l'église de Carbonne.



LIVRE XXXV.

DEPUIS LA MORT DE GERMAINE DE PIBRAC EN 1601, JUSQU'A CELLE DE MONSEIGNEUR DE MONTCHAL EN 1651.

Le dix-septième siècle s'ouvre, dans nos annales, par la mort d'une jeune bergère que l'Eglise a naguère fait monter sur ses autels. Germaine Cousin naquit à Pibrac, modeste village situé au couchant de Toulouse, où le célèbre Gui du Faur avait construit son beau manoir. On place sa naissance vers l'année 1579. Elle eut pour père Laurent Cousin et pour mère Marie Laroche. C'étaient de bons et honnêtes cultivateurs qui s'occupaient de la culture de leurs champs. Deux infirmités vinrent atteindre Germaine dans son berceau : la paralysie de l'une de ses mains et des humeurs scrofuleuses, qui devinrent jusqu'à sa mort les compagnes inséparables de son existence. Cette faible enfant avait cinq ans lorsqu'elle perdit sa mère et fut confiée aux soins d'une marâtre ; elle fut préposée à la garde des troupeaux de son père. Les faveurs divines commencèrent alors à révéler la sainteté de Germaine.

On raconte que, lorsqu'elle s'écartait pour se livrer à la contemplation, la quenouille fixée en terre par la main de la bergère gardait seule son troupeau ; que jamais la dent meurtrière des loups ne vint ravir aucun de ses agneaux ; et qu'avec sa houlette elle divisait les eaux du

ruisseau, qui lui laissait un libre passage. La prière du matin et du soir, l'assistance aux saints mystères et aux instructions du pasteur, la fréquentation des sacrements de l'Eglise, la fidélité à toutes les pratiques de la piété chrétienne, telles furent les œuvres qui la conduisirent à la sainteté la plus élevée. On la vit s'appliquer encore à l'instruction des enfants de son village et exercer ainsi un véritable apostolat.

Pleine de tendresse pour les pauvres et les malheureux, Germaine aimait à partager avec eux ses faibles ressources. Un jour qu'elle était poursuivie par sa marâtre, qui la soupçonnait d'apporter du pain aux mendiants, ce pain que la charité allait distribuer se trouva changé en de charmantes fleurs. Pendant sa vie entière elle ne cessa d'être en butte aux indignes traitements de cette méchante femme. Germaine ne s'asseyait jamais à la table de famille; on ne lui donnait que du pain et de l'eau pour sa nourriture, et la nuit elle n'avait pour toute couche que des sarments sous l'escalier de la ferme. Au commencement de l'été 1601, l'humble bergère quitta la terre : on la trouva morte sur son grabat. Son corps fut placé dans un tombeau de famille situé dans la nef de l'église paroissiale, vis-à-vis de la chaire. Nous suivrons plus tard les faits qui se rattachent à l'invention de son corps, à ses miracles et à son culte.

Le 17 mai, le connétable de Montmorency fit son entrée solennelle à Toulouse. Après avoir assisté au *Te Deum* qui fut chanté en musique à Saint-Etienne, il alla prendre son logement à l'archevêché, où le cardinal de Joyeuse le reçut splendidement. Ce prélat rendit alors plusieurs ordonnances relatives à la publication de quelques décrets du

saint concile de Trente, à l'administration des sacrements aux malades, à la célébration des saints mystères, et accueillit avec bienveillance le frère Bernard Violan, l'un des quatre franciscains qui rétablirent en France la réforme des récollets. Ceux-ci s'établirent à Toulouse dans le monastère de la Petite-Observance, qui, depuis, retint leur nom, et où mourut le frère Bernard. Le cardinal vit aussi s'élever en 1602, dans sa ville épiscopale, le couvent des chartreux. Depuis quelques années, ces religieux, chassés de la Chartreuse de Castres, s'étaient réfugiés à Toulouse et avaient acheté à l'abbaye de Moissac un collége voisin du prieuré de Saint-Pierre-des-Cuisines. Le toulousain Dom Antoine de Saint-Paul, religieux de la Grande-Chartreuse, présida à la construction du couvent et de l'église. La première pierre fut bénite par Mgr Jean Daffis, évêque de Lombez. L'église actuelle fut consacrée, quelques années plus tard (1612), par Mgr le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Ce fut dans la dernière année de l'épiscopat du cardinal de Joyeuse à Toulouse que les pères de la doctrine chrétienne prirent possession du prieuré de Saint-Rome que les dames de Prouille avaient cédé de nouveau au chapitre de Saint-Etienne. Ces pères y furent appelés par les soins de messire de Bourret, conseiller au parlement. Le cardinal écrivit alors à César de Bus, fondateur des doctrinaires, pour le prier d'envoyer à Toulouse des religieuses ursulines dont il avait la direction. Cette nouvelle congrégation, dont le but principal était d'enseigner la doctrine chrétienne aux jeunes filles, avait été fondée, sous le patronage de sainte Ursule, dans le siècle précédent, par la B. Angèle de Bresse. César de Bus, cédant à l'invitation de l'arche-

vêque, fit partir pour Toulouse la mère Marguerite Vigier et sœur Françoise Blanchète. Elles furent accompagnées par les PP. Vigier et Siloine, et y arrivèrent au mois d'octobre. Mais comme ce nouvel institut n'était pas encore approuvé en France, le parlement fit quelques difficultés pour les recevoir. La mère Vigier se retira alors au faubourg Saint-Michel, où elle fut assistée par les pères récollets. Cependant M. de Bourret ayant acheté pour les ursulines une maison dans la rue des Trois-Rois, elles en prirent possession ainsi que de la chapelle de Saint-Martin qui leur fut cédée par Jean Daffis, évêque de Lombez et prieur de la Daurade, dont cet oratoire dépendait. La rue des Trois-Rois prit alors le nom de Sainte-Ursule qu'elle a retenu jusqu'à nos jours.

Dans l'année 1605 Toulouse perdit son archevêque, le cardinal de Joyeuse. Après avoir gouverné cette Eglise pendant vingt-trois ans, il donna sa démission en faveur de Louis de La Valette et fut nommé à l'archevêché de Rouen. Le siége de Toulouse demeura vacant pendant huit années, durant lesquelles il fut gouverné par le vicaire général Nicolas Gilles. Le départ de Mgr de Joyeuse causa d'unanimes regrets. On peut le regarder comme le restaurateur de la discipline ecclésiastique dans toute la province par le concile qu'il convoqua et les sages ordonnances qu'il y fit publier.

A cette époque, le connétable de Montmorency se rendit de nouveau à Toulouse avec son fils. La réception d'usage consistait en sérénades, cavalcades, *Te Deum*, festin et harangues au parlement et à l'hôtel-de-ville. Au dîner qui fut donné par les capitouls, se trouvait le duc de Venta-

dour, le premier président de Verdun, les présidents de Paulo, de La Terrasse et de Montrabe. Le maréchal d'Ornano, gouverneur de Guienne, vint saluer le connétable.

Au milieu de ces fêtes, les religieux de saint Dominique prirent possession de la célèbre chapelle de Notre-Dame-de-Grâce de Bruguières, dont il faut en peu de mots raconter l'histoire. Bruguières est un village situé au nord-est de Toulouse. La piété des habitants avait élevé sur l'une des collines qui entourent ce lieu une chapelle destinée à recevoir une image de la Vierge. On place communément l'érection de l'oratoire primitif quelques années avant la guerre des albigeois. A cette époque, la vénérable image se trouvant menacée par les ravages et les sacriléges dont se rendaient coupables ces hérétiques, elle fut enfouie dans la terre par un villageois, qui parvint ainsi à la préserver de leur fureur. L'oratoire fut alors détruit et livré aux flammes. Des fouilles opérées sur le sommet de la colline ne laissent aucun doute sur cette destruction. On trouva, en effet, du charbon, des cendres, des briques calcinées et brisées, des pièces de monnaie, un bois de cerf et des fers de mulet. Ces divers objets paraissaient constater l'incendie de l'édifice et l'existence de quelques bâtiments destinés aux pélerins ou au service de la chapelle.

Plusieurs années s'écoulèrent, et il ne restait plus de la chapelle que le souvenir lorsqu'un évènement merveilleux fit découvrir la sainte image. Vers la fin du treizième siècle, un laboureur traçant quelques sillons dans un champ voisin de l'ancienne chapelle vit tout-à-coup ses bœufs s'arrêter et s'accroupir. En vain les pressait-il de l'aiguillon, ces animaux restaient immobiles. Le laboureur appela

un de ses voisins à son aide; mais leurs efforts réunis, leurs menaces et leurs coups devinrent impuissants. Guidés alors par une pensée qui ne pouvait venir que du ciel, ils se mirent à creuser la terre; mais à peine le fer de la bèche eut-il pénétré dans les premières couches du sol, qu'ils découvrirent une statue en bois de tilleul, coloriée, représentant la Vierge et son enfant. Le laboureur s'empressa d'aller au village prévenir le curé et les consuls de l'évènement. Le pasteur et les fidèles se rendirent aussitôt au lieu de l'invention merveilleuse et y vénérèrent la sainte image. Ils la transportèrent, au chant des hymnes et des cantiques, dans l'église paroissiale. On dit que le lendemain, la statue ne se trouva plus dans ce sanctuaire; qu'après l'avoir longtemps cherchée, on la rencontra au sommet de la colline d'où elle avait été enlevée; que ce fait se reproduisit une seconde et une troisième fois; et que, frappés de ce miracle, les habitants de Bruguières résolurent de construire une nouvelle chapelle à la place où la statue avait été découverte.

Ce projet fut exécuté. Le second oratoire fut construit avec des dimensions assez étroites; on plaça la statue sur l'autel principal, et un second autel, dédié à saint Denis, s'éleva dans la nef. On construisit un péristyle en bois autour du modeste édifice, et une marguillerie fut instituée pour recevoir les dons et veiller à l'entretien de l'oratoire.

L'existence de ces faits est démontrée par un acte authentique, daté de l'an 1458, par lequel Pierre Godieu, laboureur, *ouvrier* de l'église Notre-Dame-de-Grâce de Bruguières, vendit, au nom de l'œuvre, à Raymond de Paris,

habitant dudit lieu, quatre arpents de terre appartenant à la chapelle, au prix de cinq livres tournois.

Les nombreux pélerinages qui se faisaient tous les jours à Notre-Dame-de-Grâce déterminèrent la construction d'un troisième édifice plus grand et plus commode; il fut commencé vers l'année 1600. Peu de temps auparavant, un évènement extraordinaire avait puissamment contribué à exciter la dévotion des peuples envers ce saint lieu. Une famille entière, composée du mari, de la femme et d'un enfant, s'étant tenue cachée dans l'église, déroba une robe assez précieuse dont la statue était ornée; aussitôt la cloche fit entendre des sons répétés. Les voisins étant accourus, on s'aperçut du larcin. Les trois voleurs furent arrêtés à Grenade et condamnés à mort par le parlement. Le père et l'enfant furent pendus près de Gaffelase, et la femme sur la route de Bouloc, en un champ qui prit le nom de *la Pendue* (la Pendudo). Peu de temps après, les reîtres désolant le pays, la sainte image fut de nouveau cachée à Bruguières dans un tas de paille où elle fut encore miraculeusement conservée, n'ayant point été atteinte par les flammes qui, à l'exception de la place qu'occupait la statue, consumèrent la paille entière.

Lorsque les religieux de saint Dominique prirent possession de la chapelle de Bruguières, elle se trouvait assez mal desservie : c'est ce qui détermina le curé du lieu et les marguilliers à céder cette église à quelque communauté qui pût y faire résidence. M. Du Faur baron de Saint-Jory, à qui fut communiqué ce dessein, l'ayant approuvé, les marguilliers s'adressèrent au R. P. de Lapalu, prieur des dominicains de Toulouse, et lui offrirent la chapelle

de Notre-Dame avec tous ses biens et dépendances. Cette offre fut acceptée, et le 29 novembre 1605 ces religieux entrèrent en possession de ce gracieux pèlerinage. Le troisième édifice, qui avait été commencé cinq ans avant, fut achevé et agrandi sous la direction des dominicains; la nouvelle église reçut de grands embellissements dans les peintures dont la voûte et les murs se trouvaient décorés; plusieurs habitants de Toulouse l'enrichirent même d'autels, d'ornements, de tabernacles, de tableaux, de vases d'or et d'argent. M. d'Olive, conseiller au parlement, y fit construire une splendide chapelle en l'honneur du docteur angélique.

Notre-Dame-de-Grâce de Bruguières a eu deux historiens : le premier, Jean-Henri d'Aubery, jésuite; le second, Etienne Molinier. Aubery composa son livre sous la forme d'un assez long poème; Molinier publia le sien en 1644. Cette chapelle a été détruite à la Révolution française. On voit encore quelques restes du couvent que les dominicains avaient fait construire; la statue miraculeuse est aujourd'hui déposée dans une charmante et délicieuse chapelle de l'église paroissiale. Deux noms doivent être ici conservés à la postérité : celui de M. Charbonières, curé de Bruguières, sous le rectorat duquel les dominicains s'établirent auprès de la chapelle, et celui de M. Florac, curé actuel, qui a rendu à la dévotion de Notre-Dame-de-Grâce son ancien éclat.

Une imposante cérémonie eut lieu, en 1607, dans la basilique de Saint-Saturnin. Le 27 mai, on y fit l'élévation solennelle des reliques de saint Barnabé. Les reliques de cet apôtre avaient été apportées de l'île de Chypre à Tou-

louse vers la fin du treizième siècle. Le 26 août de l'an 1587, on découvrit, dans l'un des murs latéraux qui forment les cryptes de la basilique, un tombeau en pierre. Ce tombeau, d'après une tradition constante, était celui de ce saint. Après qu'on eut reconnu l'authenticité de ces reliques elles furent replacées dans le mur jusqu'au moment de leur élévation.

Le 27 mai de l'an 1607, on procéda à l'élévation des ossements du saint apôtre. La veille, à sept heures du soir, on fit l'ouverture du mur dans lequel, comme nous venons de l'observer, se trouvait renfermé le tombeau. L'évêque de Lombez, Jean d'Affis, présida à la cérémonie. Jean de Tiffaut, vicaire général du cardinal de Joyeuse, abbé de Saint-Saturnin, présenta le marteau d'honneur à l'évêque, qui frappa de trois coups la muraille au lieu indiqué. Les ouvriers employèrent deux heures à détruire la maçonnerie qui soutenait le tombeau. Après l'ouverture du sépulcre, l'évêque prit en ses mains quelques ossements du saint et les fit baiser aux assistants. Cette cérémonie préparatoire ne fut terminée qu'à minuit. La grande nef de l'église avait été magnifiquement décorée pour l'élévation des reliques. De riches tapisseries recouvraient les piliers latéraux. Une estrade avait été disposée au milieu de la nef pour supporter la châsse d'argent destinée à renfermer les ossements du saint apôtre. La cérémonie de l'élévation commença dès six heures du matin. L'évêque de Lombez et le chapitre de la basilique se rendirent processionnellement auprès du tombeau de saint Barnabé. Les ossements furent extraits du sépulcre de pierre et renfermés dans une caisse de bois. Cette caisse fut elle-même placée dans la

châsse d'argent. La messe fut célébrée pontificalement par l'évêque de Lombez. Après la messe on fit une magnifique procession dans l'intérieur de la ville avec toutes les reliques qui reposent dans la basilique. Le soir, après les vêpres, le père Binet, jésuite, prononça un discours sur la solennité du jour. Cette cérémonie avait attiré un concours immense de peuple. On y remarquait Mgr l'évêque de Lavaur, le premier président du parlement, et les présidents de l'Estang, de Paulo et de Montrabe, les vicaires généraux du diocèse de Toulouse, le siége vacant, M. de Clary, juge-mage, MM. les capitouls, le chapitre de Saint-Etienne et celui de la Daurade. La châsse d'argent où furent placés les ossements de saint Barnabé avait été donnée par Mgr l'évêque de Lombez.

Un évènement d'une nature bien différente vint fixer à Toulouse, en 1608, la curiosité publique : nous voulons parler du célèbre procès de dona Violenta del Castillo. Cette jeune portugaise avait épousé Sébastien Monseroso de Reynés, espagnol. Devenue veuve, elle se fixa d'abord à Condom et ensuite à Toulouse, avec toute sa famille. Dona Violenta était jeune, belle et aimable. Elle se lia d'abord d'amitié avec François de Gairaud, conseiller au sénéchal, et fit ensuite connaissance de dom Pedro Arias de Burdée, religieux augustin, docteur en théologie et professeur à l'université. Elle vit encore Antoine Candolas, jeune écolier, et le praticien François Espaldit. Ainsi se forma une espèce de cour auprès de dona Violenta. Ses adorateurs lui ayant persuadé de quitter son père, elle y consentit, et alla résider tantôt chez des religieuses, tantôt chez une parente du praticien, tantôt en d'au-

tres lieux où elle recevait avec assiduité les hommages de tous ces hommes. Afin de jeter un voile sur ces relations qui commençaient à devenir suspectes, il fut décidé qu'elle prendrait un époux, assez simple ou assez complaisant pour en permettre la continuation. On choisit, en effet, Pierre de Saint-Romain, avocat à Gimont, véritable Esope, bossu, boîteux, et sans portée. On devait le faire venir à Toulouse, et, à la faveur de ce mariage, continuer les relations; mais Saint-Romain, devenu maître de sa nouvelle épouse, ne voulut pas quitter Gimont, et déconcerta ainsi tous les projets formés. Un exécrable complot fut dès-lors formé entre la jeune femme, Gairaud et Candolas pour se défaire du bossu. Ceux-ci envoyèrent du poison à dona Violenta afin qu'elle l'administrât sous forme de potion à son mari; mais cette tentative ne put aboutir. Gairaud et Candolas ayant communiqué leur dessein à Pedro Burdée celui-ci conseilla de faire venir Saint-Romain à Toulouse sans sa femme; que là il serait beaucoup plus facile de tenter le coup.

Dona Violenta persuada à son époux de se rendre à Toulouse pour aller réclamer au senor del Castillo, son père, la dot qu'il lui avait promise. Dès qu'il fut arrivé à l'auberge, Gairaud envoya son fils auprès de lui et le fit venir dans sa maison. Le 8 juillet, après souper, Gairaud, accompagné de son fils, de Candolas et d'un écolier, conduisit Saint-Romain à la promenade hors de la porte Matabiau. Vers neuf heures du soir, Gairaud fils et l'écolier se retirent, sous prétexte d'aller au bal; Candolas feint de prendre les devants pour aller faire ouvrir la porte de derrière de la maison Gairaud, et va rejoindre Espaldit près du collége

de l'Esquille, lieu complètement désert. Espaldit avait aposté là des assassins. Candolas s'étant retiré, Saint-Romain et Gairaud père arrivèrent seuls au carrefour indiqué. Aussitôt les meurtriers se jetèrent sur Saint-Romain et le percèrent de dix-sept coups d'épée ou de poignard. L'infortuné succomba à ses blessures. En homme adroit, Gairaud fit aussitôt informer sur ce meurtre, et écrivit à dona Violenta de se rendre à Toulouse pour commencer les poursuites.

Pedro Burdée était sorti de son couvent des Augustins dix jours avant le meurtre, sous prétexte de contagion, et avait pris son logement chez le père de l'écolier Candolas. Mais le 14 juillet, il s'enfuit avec ce dernier et se rendit à Nîmes, où il fit semblant d'apostasier pour chercher une sauvegarde au sein de la prétendue réforme. En attendant, des indices accusateurs avaient occasionné, à Toulouse, une procédure qui se termina par la condamnation à mort et l'exécution du conseiller Gairaud, de Pedro Burdée, de Candolas, d'Espaldit et de dona Violenta. Le sieur Guillaume de Segla de Caïra nous a conservé l'histoire de cette tragique aventure, dans laquelle on trouve les arrêts du parlement, les oraisons ou discours que les condamnés prononcèrent avant d'être exécutés, et de très longues annotations assez singulières. Le sieur de Caïra dédia son livre au premier président de Verdun.

Les religieux tierçaires furent, à cette époque, réformés à Toulouse par les soins d'un certain P. Vincent, homme docte et éloquent, qui entreprit de rétablir la règle de saint François dans ce monastère situé rue Pargaminières, aujourd'hui complètement détruit. Depuis ce temps, les

tierçaires devinrent l'objet de l'édification publique. Leur communauté était très nombreuse. Les pénitents gris avaient acheté un terrain près du collége de l'Esquille, et en 1608 y avaient construit une assez vaste église, aujourd'hui détruite. Elle renfermait une chapelle dans laquelle était exposées les reliques de saint Vincent martyr, qui depuis ont été placées dans l'église du Taur. Ces reliques venaient des catacombes romaines.

Le 13 décembre 1609, un incendie dont on ne put découvrir la cause détruisit la voûte en bois du chœur de Saint-Etienne : les balustres, les statues de bronze, les reliquaires, les stalles, les orgues devinrent la proie des flammes. Cette voûte fut remplacée par celle qui existe aujourd'hui, laquelle fut faite en assez peu de temps par les soins de Jean Daffis, prévôt du chapitre et évêque de Lombez, et par les largesses du cardinal de Joyeuse. Le chœur fut alors agrandi par la démolition de deux chapelles latérales très anciennes qui se trouvaient à l'entrée du monument. Les statues et le jubé actuels furent faits à la même époque.

La peste, la famine et le débordement des fleuves causèrent alors de très grands ravages en Languedoc, et Toulouse souffrit beaucoup de ces fléaux. Cependant on en vit le terme en 1609, et l'on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces.

Le 22 janvier 1610, le duc de Ventadour fit l'ouverture des Etats à Pont-Saint-Esprit. Nicolas Gilles, vicaire général de Toulouse, s'y trouva ; il avait accompagné dans cette ville l'évêque de Montpellier, qui vint y prêcher le carême par ordre du roi. On vota dans ces Etats 9,000 livres pour

aider à la réparation de la cathédrale, à condition que le chapitre dirait tous les ans, à perpétuité, une messe du Saint-Esprit en musique le jour de l'ouverture des Etats; tous les jours, pendant leur tenue, une messe basse qu'on appellerait la Messe des Etats, et que la grosse cloche de Cardaillac sonnerait pour cette messe.

Sur ces entrefaites, le prince de Condé vint prendre possession de son gouvernement de Guienne. De passage à Toulouse, il y fit son entrée solennelle le 7 septembre 1611, et y fut reçu avec le cérémonial accoutumé par le duc de Ventadour, les présidents et conseillers du parlement, et les capitouls. A Saint-Etienne, Jean Daffis, prévôt et évêque de Lombez, harangua le prince, qui alla loger à l'hôtel de Saint-Jory. C'est là que le premier président François de Clari, qui avait succédé à Nicolas de Verdun, vint lui rendre visite.

Lorsque le prince de Condé se rendit à Saint-Etienne pour y assister au *Te Deum* qui y fut chanté en son honneur, la voûte du chœur de cette église était sur le point d'être terminée. Ce fut sous la direction de Pierre Réne-feuille d'Orléans que ce beau travail fut exécuté. On lui donna cinq mille livres pour la direction de cette voûte, et cinquante pour blanchir l'intérieur de cet édifice : ce qui montre que ce n'est seulement pas de nos jours que les arts et le bon goût ont eu à gémir sur de semblables dégradations.

A peine le chœur de la métropole était-il terminé, que les jésuites voulurent jeter les fondements d'une église à leur maison professe. Ils possédaient déjà en cette ville 1° un collége, 2° un petit pensionnat séparé du collége, 3° un

noviciat, 4° une maison professe. Ils avaient acheté aux héritiers des présidents de Saint-Jean et de Boyer de vastes maisons au centre de la ville (rue des Marchands), sur l'emplacement desquelles ils avaient jeté les fondements de leur maison professe. Le chapitre de Saint-Etienne, le siége étant vacant, fit opposition à cet établissement par acte daté du 12 octobre 1612. Le P. Judicis fut chargé de répondre à cet acte. On joignit à la réponse deux déclarations dans lesquelles se trouvaient expliquées les diverses fonctions auxquelles se livraient les membres de la compagnie pour le bien général des âmes. Le chapitre voulut appuyer son opposition sur la consultation de quatre célèbres avocat du parlement, Maran, Bertier, Cosse et de Lacroix. L'affaire fut évoquée au parlement ; mais les jésuites comptaient de nombreux amis parmi les membres de cette cour souveraine. Plusieurs, et entre autres le conseiller Jacques Dufaur de Saint-Jory, étaient affiliés à la célèbre congregation, qui se tenait régulièrement tous les dimanches au collége de la compagnie : c'est ce qui détermina le chapitre à avoir recours au conseil du roi. Le 13 janvier de l'année suivante, il obtint une commission du grand sceau pour assigner au conseil privé le syndic des jésuites de Toulouse, afin de procéder sur l'opposition des parties.

Cette affaire produisait déja beaucoup d'éclat lorsque les jésuites obtinrent un arrêt du parlement, rendu sur requête, par lequel il était défendu aux libraires du ressort, sous peine d'amende et de prison, de vendre les pièces qu'on avait déjà imprimées. La consultation de l'avocat Maran étant parvenue au cardinal de Joyeuse, celui-ci lui

écrivit pour lui dire son avis sur cet acte. Cette éminence déclarait que, quoiqu'en particulier il se fût montré favorable à l'établissement en question, il se serait cependant toujours rangé du côté de la majorité. Il s'exprime ensuite en ces termes ;

« Excusez-moi si je vous dis que tant de paroles et con-
» ceptions piquantes qui suivent après semées parmi tout
» cet acte, me semblent passer les bornes d'une consulta-
» tion, et l'imprimer encore plus davantage. Et certes,
» monsieur *Maran,* il me semblait en la lisant que je vous
» voyais avoir pris par mégarde une épine au lieu de votre
» plume accoutumée à un style plein de douceur et de cha-
» rité, et ce contre une compagnie religieuse approuvée du
» Saint-Siége, qui, par tant de bons livres, par tant de pré-
» dications, par tant de disputes contre les hérétiques, par
» tant de voyages, de sueurs et de sang même épandu, a
» jusques ici, et ne se peut nier, servi très utilement à
» l'Eglise de Dieu, lesquelles choses solides, présentes et
» certaines, doivent, ce me semble, avoir plus de force
» pour les louer et favoriser que de les rejeter, par la
» crainte qu'ils ne se rendent, comme vous me dites par
» votre lettre, enfin arbitres et maîtres en l'Eglise et en
» l'Etat, faisant la loi, et se rendent formidables aux papes,
» aux rois et à toute la chrétienté au moyen des grands
» avantages dont ils s'emparent journellement, vu que tout
» cela ne sont encore que des soupçons éloignés et incer-
» tains, et auxquels il y aurait bien du remède lorsqu'on
» verrait en être besoin. Je veux ajouter que la chose qui
» m'a fait encore être le plus marri de votre dernière con-
» sultation, est qu'elle a merveilleusement plu aux héréti-

» ques en Angleterre et en Allemagne, qui s'en servent
» contre l'Eglise et en font trophée, qui est chose bien
» éloignée de votre intention, et a plu encore davantage,
» non-seulement aux hérétiques de France, mais à ce grand
» nombre de mauvais catholiques que nous y avons, que
» je sais bien que vous n'aimez pas. »

Pendant cet orage, que faisaient les pères jésuites? Ils bâtissaient leur maison professe et leur église, qui furent l'une et l'autre bientôt terminées.

En 1613, Louis de Nogaret n'avait point encore pris possession de l'archevêché de Toulouse, puisque François Videlli, vicaire général, *sede vacante,* mit les religieux récollets, en vertu d'une bulle d'Urbain VIII, en possession du couvent de la Grande-Observance. Ce prélat arriva enfin à Toulouse l'année suivante. Né à Angoulème de Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon, pair de France, et de Marguerite comtesse de Foix-Candale, il eut pour frères Henri de Foix de Lavalette duc de Candale, et Bernard duc d'Epernon. Il avait pris d'abord le parti des armes; mais pour obéir à son père, il embrassa l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses études de philosophie et de théologie, il fut nommé à un très grand nombre de riches abbayes, entre autres à celle de Saint-Saturnin de Toulouse et de Grand-Selve.

A peine ce prélat fut-il arrivé à Toulouse qu'il fut député aux Etats généraux qui s'ouvrirent à Paris le 27 octobre 1614. Avec lui se trouva à cette assemblée Pierre de Marmiesse, avocat au parlement, qui composa à cette occasion un opuscule renfermant des remontrances au roi, au clergé et à la noblesse, pour l'abolition des tailles, la com-

munication des cahiers entre les trois chambres, et la création d'une chambre de justice contre les financiers. A la suite des Etats généraux, qui furent clos le 8 janvier 1615, l'amiral de Montmorency ouvrit ceux de la province du Languedoc à Pézenas. Il leur fit part des troubles que le prince de Condé, le duc de Bouillon et quelques autres seigneurs mécontents excitaient de toutes parts, en attirant à eux les religionnaires. Le duc de Montmorency chercha les moyens de rétablir la paix en s'abouchant avec Lesdiguières au Pont-Saint-Esprit. Ces troubles furent pacifiés pour un temps, et Louis XIII qui avait succédé à Henri IV son père, rendit un édit de pacification, daté de Blois le 4 mai 1616. On avait pris à Toulouse des mesures énergiques contre les rebelles, qui, au nombre de quatre cents, avaient résolu de s'emparer de l'hôtel-de-ville. Les capitouls levèrent des troupes et les armèrent, firent fermer plusieurs portes, et écrivirent aux villes voisines pour exhorter les habitants à demeurer fidèles au roi. L'édit de pacification fut publié solennellement à Toulouse, ce qui n'empêcha pas les rebelles de s'emparer du Mas-Garnier et de détruire ce monastère. L'arrivée du duc de Montmorency contint les religionnaires dans le devoir.

Au milieu de ces troubles, Toulouse vit s'élever un nouveau monastère, celui des carmélites de sainte Thérèse. Cette réforme célèbre venait d'être introduite en France par les soins du cardinal de Bérulle et de M[me] Acarie. M. de Rességuier donna tous ses soins à l'établissement de cette maison; cinq de ses filles embrassèrent cette sainte règle. Les carmélites s'étaient d'abord réunies dans la maison des tiercerettes et s'établirent ensuite dans leur nouveau mo-

nastère. Quelques années plus tard (1625), la dernière maison bâtie par les soins de M. de Rességuier possédait une chapelle splendide ornée de belles peintures dues au pinceau de Rivals et de Despax.

Après la tenue des états de Béziers, le duc de Montmorency et la duchesse sa femme résolurent de parcourir les différentes villes du Languedoc. Ils arrivèrent à Toulouse vers la fin de janvier 1619. Les annales du temps racontent avec le plus grand détail les fêtes splendides qui furent données à ces seigneurs ; elles consistèrent en ballets, banquets, courses à la quintaine et prix distribués aux vainqueurs.

Ces réjouissances furent troublées par le supplice de Lucilio Vanini. Il était né à Taurozano, dans le royaume de Naples, en 1585. Son père était intendant de dom François de Castro duc de Taurozano ; sa mère s'appelait Béatrix Lopez de Noguera. Son père l'envoya d'abord à Rome, où il étudia la philosophie et la théologie sous un religieux carme, Barthélemy Argotti. De Rome il se rendit à Naples, où la physique, la médecine et l'astronomie occupèrent tous ses instants. Cette dernière science le conduisit, par l'abus qu'il en fit, à toutes les rêveries de l'astrologie : il commença alors à s'élever contre la scolastique, et en particulier contre saint Thomas, prétendant qu'il ne trouvait dans ses ouvrages aucun argument décisif contre les athées. Ce fut à Naples qu'il entra dans les ordres et devint prêtre et prédicateur. Il s'attacha particulièrement, dans ses discours, à la doctrine d'Averroës, philosophe arabe du douzième siècle, doctrine qu'on peut regarder comme une espèce d'éclectisme oriental fondé sur

les catégories d'Aristote et les émanations à divers degrés sur l'origine des choses.

De Naples, Vanini alla habiter Padoue, où il passa plusieurs années. Uniquement occupé de l'étude de l'averroïsme et des systèmes de Cardan et de Pomponace, il revint ensuite à Taurozano sa patrie, et à Naples, où il forma, dit-on, le projet de s'associer douze hommes pour aller prêcher sa doctrine dans le monde entier. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se mit à parcourir la Bohême et l'Allemagne, laissant percer assez ouvertement son penchant vers l'athéisme. La Hollande et le Brabant le virent tour-à-tour prêchant en apparence contre les athées, mais en réalité répondant d'une manière très faible à leurs objections. Il vint à Genève, où il ne passa que quelques jours; à Lyon, où sa doctrine parut suspecte; à Londres, où il fut jeté en prison; à Gênes, où ses prédications averroïstes sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme parurent aussi suspectes.

Après avoir dogmatisé en Italie, il passa en France et se rendit en Guienne. Là, accablé de fatigue, de pauvreté et d'ennui, il se réfugia dans un monastère et y prit l'habit religieux. Jules-César Vanini, car il avait pris ce nom, se mit à enseigner aux jeunes novices toute autre chose que la philosophie d'Averroës, et ses goûts dissolus l'obligèrent à quitter le couvent. Nous le trouvons à Paris, vers l'année 1616, s'efforçant de s'introduire chez le nonce Roberto Ubaldini, dont il finit par gagner les bonnes grâces en entreprenant l'apologie du concile de Trente. Il trouva aussi le moyen de se glisser auprès du maréchal de Bassompierre avec le titre d'aumônier et 200 écus de

rente, et lui dédia ses *Dialogues sur la Nature,* l'un de ses premiers ouvrages. Il avait déjà donné au public son *Amphithéâtre*, livre singulier où il émet les opinions les plus extraordinaires et les plus paradoxales. Vanini quitta bientôt Paris et vint se fixer, en 1617, à Toulouse. D'abord assez prudent, il finit par lever le masque, et s'étant entouré de quelques jeunes écoliers de l'université, il jeta dans leur cœur des semences d'athéisme. Le premier président Le Mazurier, qui lui avait confié l'éducation de ses enfants, ne tarda pas à s'apercevoir de l'hypocrisie du précepteur. Certaines assemblées nocturnes qu'il tenait avec la jeunesse, l'impiété répandue dans tous ses écrits, attirèrent l'attention des magistrats : Vanini fut mis en prison. Il affecta alors de grands sentiments de catholicité ; mais un gentilhomme nommé Franconi affirma que le prêtre napolitain avait plusieurs fois nié devant lui l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, l'éternité des peines, les miracles de Jésus-Christ, et plusieurs autres dogmes du christianisme. La confrontation du témoin et de l'accusé ne servit qu'à montrer sa culpabilité.

On employa six mois entiers à instruire le procès de Vanini. Son athéisme et son impiété furent attestés par un grand nombre de témoignages : il fut condamné à avoir la langue coupée et à être brûlé vif. En vain plaça-t-on dans le tombereau qui le conduisait au supplice un cordelier pour l'exhorter à la pénitence : il affecta, en allant à la mort, une certaine fermeté que trahissaient ses mouvements convulsifs. Arrivé sur l'échafaud, il refusa de donner sa langue au bourreau, qui la saisit par force avec des tenailles. L'horreur de ce supplice fit pousser à Vanini

d'affreux hurlements, qui s'éteignirent au milieu des flammes du bûcher. Il mourut à trente ans. Le seul héritage que laissa Vanini, à part ses livres, fut un gros crapaud vivant qu'il gardait pour des expériences médicales. Sa figure avait assez de douceur, sa parole était insinuante et facile. Il perdit sa foi dans les rêveries de l'astrologie et les doctrines des mauvais philosophes. S'il faut s'en rapporter à son propre témoignage, il eut une amante qu'il nomme Isabelle ; mais on a de la peine à croire à la réalité de cet amour naturel, quoique coupable, et il est probable qu'il ne parla de celui-ci que pour donner le change sur celui qui le captivait et dont il était tristement épris. Il composa plusieurs ouvrages sur la physique, la médecine et l'astronomie, sous le titre de *Commentaires*. Les seuls qui soient venus jusqu'à nous sont ses *Dialogues sur la nature* et son *Amphithéâtre*. Vanini a eu pour historiens Jean-Maurice Schramm, qui publia sa vie en 1709, et David Durand, qui en publia une seconde très détaillée en 1717. Celle-ci est devenue extrêmement rare. M. de La Croze, M. de Grammont et Bayle en ont aussi parlé assez longuement dans leurs écrits. Vanini a eu aussi des apologistes : M. Arpe donna, en 1712, à Rotterdam, une apologie de ce personnage.

Louis de La Valette ne se trouvait pas alors à Toulouse. Son vicaire général, Jean de Rudelle, approuva les nouvelles constitutions des chanoinesses de Saint-Pantaléon. Dans la supplique que ces dames adressèrent à l'autorité diocésaine pour obtenir cette approbation, on rencontre les noms les plus distingués de la ville et de la province. L'archevêque fut promu, le 11 janvier 1621, au cardinalat

par le pape Paul V, sous le titre de Saint-Adrien, et assista bientôt après à une assemblée du clergé qui se tint à Bordeaux.

Les religionnaires excitaient toujours des troubles dans la province, ce qui obligea Louis XIII de les poursuivre avec vigueur. Il se trouvait alors en Béarn, où il s'était rendu après sa réconciliation avec la reine-mère pour y faire reconnaître son autorité, et joindre à la couronne le royaume de Navarre, le Béarn, l'Andorre et le Donazan. Pendant qu'il revenait en France, les huguenots, animés par leurs députés, se fortifièrent dans leurs villes du Haut-Languedoc et levèrent des troupes. A Montauban, ils arrêtèrent tous les ecclésiastiques et plusieurs catholiques. Ces mouvements déterminèrent le roi à venir rétablir par lui-même l'ordre dans la province; il passa la Loire et se rendit à Tours, s'assura de Saumur, de Saint-Jean-d'Angely, et s'avança ensuite vers la Guienne où tout reconnut son autorité. Il reçut à Agen le président de Caminade et les six conseillers que le parlement lui avait députés, et vint assiéger Clérac en Agenais, au commencement d'août. Le 18, il investit Montauban et en fit le siége avec l'aide des Toulousains, qui fournirent quinze canons de leur arsenal, un régiment de mille hommes de pied, une compagnie de cent chevaux. Le diocèse de Toulouse leva pour cette expédition un régiment de douze cents hommes, dont Cornusson prit le commandement. De son côté, le duc de Rohan leva des troupes pour venir au secours de Montauban; mais le duc d'Angoulême en défit une partie en Albigeois. Montmorency s'avança aussi de cette ville avec un corps d'armée pour porter secours au

roi. Des évènements imprévus vinrent tout-à-coup suspendre le siége de la place : une maladie contagieuse, la fièvre maligne, se répandit dans le camp. Montmorency en fut atteint, et fut obligé de se faire transporter à Rabastens, où il se trouva à l'extrémité et où il perdit deux de ses gentilshommes et plusieurs de ses domestiques. Privée de la présence de ce seigneur, l'armée qu'il avait conduite à Montauban se débanda, ainsi qu'un régiment de Toulouse ; des maladies pestilentielles attaquèrent les troupes royales ; des pluies continuelles firent déborder le Tarn, et rendirent impossibles les communications des divers quartiers de l'armée : c'est ce qui obligea le roi à lever le siége de Montauban et à venir passer quelques jours à Toulouse.

Le 10 novembre, il quitta Piquecos, où était son quartier général, et vint coucher au château de Montbeton. Ce fut en ce lieu que le roi acheta du duc de Lesdiguières la vicomté de Villemur, la baronie de Roquemaure, et la terre de Ville-Prumier pour la somme de 700,000 livres. Le 13, il partit de Montbeton et alla coucher à Castelnau-d'Estretefonds, d'où il se rendit à Toulouse le 14, à deux heures de l'après-midi, sans être attendu, et alla descendre à l'archevêché. Les capitouls et la bourgeoisie s'empressèrent de se rendre au palais, où il fut harangué par Puymisson, qui, dans sa harangue, compara la marche du monarque à celle de l'arche d'alliance. Le dimanche 21 novembre fut fixé pour l'entrée solennelle.

A dix heures du matin, le roi se rendit en carrosse à Saint-Roch, aux Minimes. On avait dressé là une immense galerie ou salle richement décorée ; aux deux ex-

trémités opposées, on avait ménagé des escaliers par lesquels devaient monter et descendre tous les corps de la ville ; au milieu de la salle s'élevait le trône du roi. Alors passèrent devant lui toutes les corporations religieuses et civiles : M. de Claret, vicaire général de l'archevêque, harangua le roi au nom du clergé ; le président de Berthier seigneur de Montrabe, au nom du parlement ; M. de Caulet, au nom du présidial ; et M. de Berclai, au nom de l'université. Un magnifique cortége précéda le roi. Devant Sa Majesté marchaient immédiatement le duc de Praslin, le comte de Schomberg, le duc de Liancourt, le connétable dc Luynes, portant l'épée de France. Le roi paraissait ensuite à cheval, revêtu d'un costume étincelant d'or et de pierreries ; à sa droite se trouvait le duc de Joinville, grand chambellan ; Monsieur, frère du roi, suivait le prince ; après lui, l'on voyait le cardinal de Retz, les ducs d'Elbeuf et de Luxembourg, et les autres grands seigneurs.

On avait eu l'idée de dresser des arcs-de-triomphe portant le nom des sept planètes : à Arnaud-Bernard, l'arc de Saturne, sous lequel le roi reçut les clefs de la ville, entendit une nouvelle harangue de Puymisson, et toucha la croix et l'évangile ; à Saint-Sernin, l'arc de Jupiter ; aux Changes, celui de Mars ; à la place du Salin, celui du Soleil ; à la Perche-Peinte, celui de Vénus ; à la rue Saintes-Scarbes, celui de Mercure ; enfin, vis-à-vis de la porte de l'archevêché, près de Saint-Etienne, celui de la Lune. Tous ces arcs-de-triomphe étaient de différents ordres d'architecture, chargés d'ornements, d'inscriptions et de devises. Le roi entra dans la cathédrale, où il fut reçu par le cha-

pitre en chasuble, au son de la musique, qui exécuta le *Te Deum*. Le sieur Alard composa une description très détaillée de cette entrée de Louis XIII à Toulouse.

La présence du roi dans ces contrées méridionales n'arrêta pas les mouvements des religionnaires qui, conduits par le duc de Rohan, combattirent contre le duc de Montmorency. Cependant Louis XIII soumit diverses places en Guienne et s'avança vers le Querci. Le 11 juin 1622, il prit d'assaut la ville de Négrepelisse, qu'il livra au pillage. Le 23, il parut devant Saint-Antonin et obligea cette place à se rendre. Le roi étant parti deux jours après, alla coucher à Castelnau de Montmirail, diocèse d'Albi, passa par Rabastens, et se rendit à Saint-Sulpice de la Pointe, et de là à Toulouse. Le 26 juin, Sa Majesté coucha à Saint-Jory. Le 27, les capitouls allèrent le recevoir à la porte de Saint-Etienne, où il fut harangué. Le roi répondit à très-haute voix : « Continuez à me bien servir, et je » vous serai toujours bon prince. »

Pendant son second séjour à Toulouse, le roi y fit faire des prières publiques pour le succès de ses armes. Il assista, le 3 juillet, aux vêpres solennelles qui furent chantées aux Pénitents-Bleus, dont il vit passer la procession qui se rendait à Notre-Dame-du-Taur. Monsieur le prince, le duc de Vendôme, le grand prieur de France, le prince de Joinville, le duc d'Elbeuf, le comte d'Harcourt, et un grand nombre d'autres seigneurs, se firent enrôler dans cette confrérie, et assistèrent à la cérémonie en habit de pénitent. Le roi s'y enrôla aussi, et posa la première pierre de leur nouvelle chapelle, qui fut dédiée à saint Jérôme. Les Feuillants construisirent leur nouveau couvênt ; le

P. d'Héliot, jésuite, jeta les fondements de la maison des orphelines, au Petit-Versailles ; les bénédictins réformés de la nouvelle congrégation de Saint-Maur ouvrirent un séminaire dans la paroisse du Taur; les carmes-déchaussés construisirent leur couvent et leur église près de la porte Montgaillard. Tous ces corps religieux profitèrent de la bonne volonté et de la présence du monarque pour agrandir leurs établissements.

Le roi partit de Toulouse pour Castelnaudary, Carcassonne, Narbonne et Beziers, où il se reposa des fatigues que des chaleurs excessives avaient occasionées, et dont étaient morts plusieurs seigneurs, entr'autres le cardinal de Retz. Ce fut à Beziers que Pierre de Fenouillet, évêque de Montpellier, vint représenter au roi, dans un discours pathétique, les violences exercées par les religionnaires de Montpellier contre les catholiques ; c'est ce qui détermina le prince à faire le siége de cette place. On sait que ce siége fut terminé par la paix donnée aux religionnaires et l'entrée du roi dans cette ville.

Ce prince se montra très favorable aux jésuites et leur donna une preuve éclatante de son dévouement par des lettres-patentes datées de Lyon, du mois de décembre 1622. Par ces lettres, il était permis aux jésuites de Tournon de faire prendre à leurs étudiants les degrés de maîtrise et de doctorat, d'être nommés aux bénéfices comme gradués, ainsi que dans les universités. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Toulouse le 9 février 1623 ; mais les universités de Toulouse, de Valence et de Cahors formèrent aussitôt opposition. Il est très-important d'observer que les papes Paul III, Jules III, Pie IV, Pie V et Gré-

goire XIII avaient accordé à la compagnie, par différentes bulles, le pouvoir de posséder des colléges dans les universités, celui de nommer des lecteurs de théologie et pour les autres sciences dans tout le monde chrétien, de conférer tous les degrés avec quelques restrictions. On conçoit que des pouvoirs aussi étendus dûrent exciter une vive opposition de la part des universités, qui se crurent attaquées dans leurs droits les plus sacrés.

Un procès fut donc intenté aux jésuites de Tournon, par les syndics des universités déjà nommées, devant le parlement de Toulouse, qui, après avoir entendu les défendeurs et les intimés, rendit, le 19 juillet, un arrêt portant défense aux jésuites de Tournon de prendre le nom, titre et qualité d'université, ni bailler aucunes matricules testimoniales d'étude, ni aucuns degrés en aucune faculté, ni aucune nomination aux bénéfices, à peine de nullités et autres peines arbitraires. Le procureur général, dans cet arrêt, était M. de Ciron. Sur la requête de ce dernier magistrat, le parlement de Toulouse, par arrêt du 11 août 1623, étendit à tous les colléges des jésuites de son ressort et autres les mêmes défenses que ci-dessus.

Les jésuites ne se laissèrent pas effrayer par ces arrêts, et le 15 décembre 1623 ils présentèrent requête au conseil du roi pour demander la cassation des arrêts du parlement de Toulouse. L'affaire fut évoquée, et le conseil ordonna qu'en attendant le jugement, les choses demeurassent en l'état où elles étaient avant les arrêts. De leur côté, les universités de France ne se tinrent pas pour vaincues, et présentèrent requête au conseil contre les prétentions des jésuites. Cette requête fut adressée par les

universités de Paris, de Toulouse, de Bordeaux, de Cahors, de Poitiers, d'Angers, de Reims, de Bourges, d'Orléans, de Caen, d'Aix et de Valence. A Toulouse, l'université s'assembla en corps à cet effet dans l'école de Saint-Thomas, aux Jacobins; le recteur Maran y porta la parole et dressa le décret en requête. Cette requête universitaire que nous avons sous nos yeux présente les réclamations des jésuites comme contraires à l'autorité du roi, à la justice ordinaire de Sa Majesté, à la dignité et aux pouvoirs de messieurs les cardinaux, archevêques et évêques, aux règles des autres religieux, à la jeunesse des écoles, aux intérêts des jésuites eux-mêmes, au bien des villes qui les reçoivent, à la perfection des sciences, à l'antiquité des commandements de l'Eglise, à la résolution du clergé de France assemblé à Poissy en 1561. Nous verrons plus tard quels furent les résultats de cette opposition.

Il existait depuis bien des années une célèbre confrérie établie dans l'église Saint-Jacques, sous le patronage de sainte Anne. Elle était composée d'ecclésiastiques et de pieux laïques. Une splendide chapelle formant l'un des côtés de l'église, mais hors de son enceinte, lui était consacrée. La fête de la sainte s'y célébrait avec une grande solennité. La veille, aux premières vêpres, on donnait à chaque confrère un cierge de cire blanche et une image de sainte Anne. Immédiatement après les vêpres, la confrérie se rendait processionnellement à l'église du Taur, venait ensuite à Saint-Etienne, où, avant de rentrer à Saint-Jacques, elle passait devant la chapelle de Saint-Joseph située dans le cloître, au levant. Cette confrérie sollicita et obtint de grandes indulgences du pape Grégoire XV, qui

les accorda par une bulle datée du 15 septembre 1622.

Le cardinal de La Valette partit pour Rome, laissant l'administration de son diocèse à Philippe de Cospean, évêque de Lizieux, et à ses vicaires généraux. L'un d'entr'eux, Jean Saverius abbé de Saint-Savin, appela à Toulouse les bénédictins des Blancs-Manteaux, qui allèrent habiter le séminaire de Saint-Louis que le prélat avait construit pour eux.

Une des grandes familles de Toulouse vit alors un de ses membres, Antoine de Paulo, élevé à la dignité de grand-prieur de Malte. Il contribua puissamment à l'établissement des dames Maltaises à Toulouse. Ces religieuses s'établirent d'abord chez Mme de la Mamye, vis-à-vis de l'église de la Dalbade; de là chez Mlle de Confort, sur la même paroisse; enfin à Saint-Cyprien, au lieu de la Cavalerie, où elles construisirent leur église et monastère, qui a subsisté jusqu'à la Révolution française. De sages constitutions leur avaient été données par le grand-maître Jean-Paul Lascaris de Castellar; elles les publièrent à Toulouse en 1644.

Le couvent des Feuillantines, qui n'était pas très éloigné de celui des dames de Malte, venait de s'enrichir de la dépouille mortelle d'Antoinette d'Orléans de Longueville. Ce corps fut placé dans le chœur des religieuses, et il y demeura jusqu'à l'époque de la Révolution, où il fut transporté dans l'un des caveaux de l'église paroissiale de Saint-Nicolas, d'où il a été tiré de nos jours pour être porté chez les religieuses bénédictines du Saint-Sacrement, où il repose. Nous possédons plusieurs objets précieux ayant appartenu à Mme de Longueville : ses ciseaux damasquinés,

son sceau, une boîte de porcelaine guillochée antique. Le pape lui avait fait cadeau d'un splendide reliquaire dont les bénédictines de Toulouse ont une partie. On trouve son testament dans l'histoire de l'abbaye de Fontevrault.

A la même époque, le corps de saint Thomas d'Aquin, aux jacobins, fut placé sous un splendide mausolée que lui éleva la piété des dominicains et des fidèles de l'église de Toulouse : le duc de Nevers donna deux colonnes ; les frères Claude Borrey, dominicains, exécutèrent ce monument dont l'extrémité s'élevait jusqu'à la voûte ; il terminait le chœur des religieux qui occupait la partie occidentale de la grande église. Le corps du saint reposait sur un autel à quatre faces, et était renfermé dans une caisse de chêne revêtue de lames de vermeil. Ce mausolée a été détruit à la Révolution ; le dessin en a été conservé.

En 1624, la paix fut rétablie dans la province ; elle fut célébrée à Toulouse par diverses fêtes. Le duc de Ventadour y donna un magnifique carrousel, auquel prit part toute la noblesse du pays. Le comte de Caraman y remporta le prix des courses, qui consistait en une boîte garnie de diamants. Cette paix ne fut pas de longue durée. Les religionnaires ayant repris les hostilités, ils placèrent à leur tête le duc de Rohan, avec le titre de généralissime de leurs troupes. Le roi envoya contre lui le maréchal de Thémines, qui s'empara de quelques places sur Rohan, fit du dégat aux environs de Castres, et se porta dans le pays de Foix vers le Mas-d'Azil, dont il fit le siége, mais qui fut levé plus tard. Les Toulousains qui servaient dans l'armée de Thémines se distinguèrent par leur valeur au siége du

Mas et à l'assaut qu'ils livrèrent à la célèbre grotte où deux mille hommes pouvaient se tenir enfermés.

Le cardinal de Bérulle venait de doter l'Eglise de France d'un nouvel institut connu sous le nom de l'*Oratoire de Jésus*. Des prêtres de cette compagnie s'établirent vers cette époque à Toulouse. L'un de ses membres, le P. Paul Mersère, vint en 1618 prêcher à Saint-Etienne. Après avoir entendu ses prédications, le premier président Gilles Le Mazurier et Jean de Rudelle vicaire général lui proposèrent un établissement dans la ville. Il fut alors statué que les prêtres qui desservaient l'église de la Dalbade céderaient la cure aux oratoriens, qui en prirent possession au mois de juin 1620 et s'y établirent définitivement en 1625. Le P. Bourgoing, dont Bossuet prononça l'oraison funèbre, dirigea pendant quelque temps la maison de l'Oratoire à Toulouse. Plus tard, les oratoriens construisirent un séminaire qui a subsisté jusqu'à la Révolution française; il était situé rue de la Dalbade, vis-à-vis du grand hôtel de Malte. Le dernier de cette célèbre compagnie qui gouverna la cure de cette église, fut le P. Roure, qui est mort de nos jours.

Le duc de Rohan, fatigué de guerroyer en Languedoc, convoqua à Castres une assemblée générale des religionnaires et la fit résoudre à demander la paix. Les négociations eurent un heureux succès : la paix fut conclue le 5 février 1626, et l'édit fut publié par le roi le 6 avril suivant. Pierre d'Esplas sieur de Gragnague, président au parlement de Toulouse, fut chargé par le prince d'aller informer sur les lieux de tous les désordres qu'avaient pu commettre les troupes royales pendant la guerre, afin de les réparer. L'édit ne fut enregistré au parlement qu'après

le supplice de Canredon, émissaire du duc de Rohan en Espagne, qui eut la tête tranchée à Toulouse. On accusa le premier président Le Mazurier d'avoir différé l'enregistrement, afin que Canredon et Moyse son associé ne pussent pas profiter de l'amnistie. Ce dernier fut condamné aux galères. Il faut observer que le premier président était devenu, à cette époque, l'objet d'une certaine opposition, et qu'on publia contre lui plusieurs libelles qui furent déférés au roi, lequel ordonna d'en poursuivre les auteurs.

Le président de Berthier donna lieu à une assemblée extraordinaire des mainteneurs du Gai-Savoir. Ce magistrat, en sa qualité de chancelier des jeux, avait envoyé l'œillet à Mlle de Cadillac, âgée de sept ans. Tout le consistoire et les bayles des jeux s'alarmèrent d'un pareil abus. Les mainteneurs, sacrifiant la galanterie à leurs devoirs, décrétèrent que les femmes seraient exclues du sein du gai consistoire ; qu'on ne recevrait aucun maître-ès-jeux qui n'eût remporté trois prix ; que les candidats liraient leurs ouvrages, pendant le repas, aux trois premières tables ; que les capitouls assisteraient aux séances sans avoir voix délibérative, et que les maîtres-ès-jeux prêteraient serment entre les mains des capitouls.

Les luttes académiques furent beaucoup plus paisibles que celles des universités de France contre les PP. Jésuites; elles poursuivaient toujours leurs projets contre la compagnie. Nous avons laissé cette affaire au conseil du roi. Afin de poursuivre plus facilement leur instance en cassation de l'arrêt du parlement de Toulouse, les jésuites s'étaient mis sous le couvert de messire Just-Henri de

Tournon, seigneur et baron dudit lieu, qui se posa comme demandeur en évocation de la cause pendante en la cour du parlement. Aussitôt les universités de France firent paraître un mémoire au mois de mars 1626 contre le sieur de Tournon. Ce mémoire porta un terrible coup à la compagnie, car le conseil privé rendit le 27 mars un arrêt par lequel, sans avoir égard à la requête du sieur de Tournon, renvoya les parties en son parlement de Toulouse, qui, par un nouvel arrêt du 29 août 1626, déclara que celui du 19 juillet 1623 sortirait son plein et entier effet.

Dès l'année précédente, la faculté de théologie de Paris et l'assemblée du clergé avaient censuré deux écrits composés par les jésuites Eudemon Jean et Keller, et ayant pour titre *Admonitio ad regem et mysteria politica*, comme attentatoire aux droits des souverains. Les amis des jésuites, à la tête desquels se trouvait le cardinal de La Rochefoucault, cherchèrent à faire annuler cette censure. Tandis que le parlement de Paris, par plusieurs arrêts, la défendait vivement, le cardinal, poursuivant son plan, réunissait dans son palais abbatial de Sainte-Geneviève plusieurs prélats afin d'obtenir une déclaration de désaveu de la censure. La Rochefoucault n'obtint pas tout ce qu'il voulait puisque, tout en désavouant ce dernier acte, les prélats ne laissaient pas de déclarer que la doctrine de ces écrits ne pouvait être approuvée. Le cardinal de La Valette signa ce désaveu.

Mais le parlement, par un arrêt du 3 mars 1626, déclara cette seconde assemblée illicite. Le 7, les évêques répondirent à l'arrêt du parlement. Sur la demande des prélats, le conseil du roi évoqua l'affaire à sa personne

royale. Sans se laisser intimider par cet arrêt du conseil, le parlement ordonna aux évêques de se rendre dans leurs diocèses, sous peine de saisie de leur temporel. Les choses en étaient à ce point lorsque le cardinal de La Valette, craignant que le désaveu de la première censure ne donnât à la cour quelques soupçons sur l'épiscopat, dressa une nouvelle censure qui condamna la doctrine des écrits mentionnés, sans donner toutefois à leurs auteurs les qualifications déshonorantes de la première.

Ces actes divers, où paraît le nom de l'archevêque de Toulouse, sont les derniers de son épiscopat. A cette époque il se démit de son siége en faveur de Charles de Montchal, qui lui succéda. La Valette n'était jamais entré dans les ordres. Etant passé dans l'état séculier peu d'années après, il fut créé général des armées du roi en Allemagne, en Belgique, devant Metz et Angers, fit le siége de Landrecies, et mourut à Rivoli près de Turin, en 1639, à l'âge de quarante-sept ans. Son corps, porté d'abord à l'abbaye de Saint-Saturnin de Toulouse, fut inhumé à Cadillac par les ordres du duc d'Epernon son père.

A l'épiscopat de Louis de Nogaret de La Valette, qui dura douze années, se rattache l'existence de plusieurs auteurs célèbres à Toulouse. Le premier est Guillaume Ader, médecin à l'université de cette ville. Il publia, en 1620, un ouvrage latin très curieux qui a pour titre : *Enarrationes de ægrotis et morbis in Evangelio.* Son but était de prouver que toutes les maladies guéries par Jésus-Christ ne pouvaient pas l'être par les moyens naturels. Il le dédia à Bernard Daffis, évêque de Lombez. Cet ouvrage est divisé en trois parties; on y trouve à la fin un assez

long discours qu'il prononça sur ce même sujet avant de publier son livre, et qui en offre tout le plan. C'est sans aucun fondement que l'on prétend qu'Ader avait d'abord soutenu la thèse contraire, et qu'il ne composa son second ouvrage que pour détruire le mauvais effet qu'avait produit le premier. Les sentiments religieux d'Ader s'opposent à cette supposition. Laurent, son fils, composa en vers latins son éloge.

Le célèbre jurisconsulte Bernard de La Roche-Flavin brillait à cette époque. Il naquit à Saint-Sernin, petite ville du diocèse de Vabres, devint successivement conseiller au parlement de Toulouse et de Paris, président à la chambre des requêtes à Toulouse, et créé conseiller d'Etat par Henri III. Il composa d'abord un traité sur les *treize parlements de France*, qu'il dédia au cardinal de La Valette. Ce traité ne plut pas aux magistrats de Toulouse, qui, par arrêt rendu en 1617, condamnèrent le livre à être lacéré et brûlé par le greffier de la cour; l'auteur, à trois mille livres d'amende, à être admonesté tête nue par le premier président et suspendu pour un an de ses fonctions. Cet arrêt fut exécuté. On a encore de La Roche-Flavin un recueil des arrêts notables du parlement de Toulouse, publiés par Graverol; des mémoires sur les antiquités et singularités de la ville de Toulouse, dont il ne publia que l'abrégé incomplet et qui fait peu regretter le reste. La Roche-Flavin mourut en 1626, à l'âge de soixante-quinze ans. Son corps fut inhumé dans l'église des Cordeliers, sous un mausolée; son cœur fut placé dans l'église de Frouzins, près de Muret, où il possédait la terre de Labourgade.

Nous trouvons encore sous l'épiscopat de La Valette,

François de l'Estang. Il fut d'abord élevé auprès du duc de Mayenne et embrassa le parti de la ligue ; mais il rentra bientôt sous l'obéissance du roi Henri IV, qui le nomma président à mortier au parlement de Toulouse, et ensuite premier président de la chambre de l'édit établie à Castres. Il mourut à Toulouse en 1617, à l'âge de cinquante-neuf ans. On lui éleva dans la cathédrale une statue en marbre blanc, d'un très beau travail, à l'une des portes latérales du chœur, où elle est encore. Il composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue un Traité du Sacrement de l'Autel et une Histoire des Gaules. De l'Estang était un homme profondément religieux qui employa sa fortune à faire de pieuses fondations dans plusieurs établissements, soit à Toulouse, soit à Brives dont il avait dirigé le présidial.

Philippe de Berthier seigneur de Montrabe vivait au même temps. Il parvint à la haute dignité de président à mortier au parlement de Toulouse, où il mourut en 1618. Il est auteur d'un livre qui a pour titre : *Icones sancti Saturnini*, écrit en vers latins en l'honneur des saints dont les reliques reposent dans la basilique et des évêques de Toulouse.

A côté de ces illustres Toulousains paraît encore Guillaume de Maran, savant professeur de droit à l'université de Toulouse. Il avait étudié sous le célèbre Cujas, et pendant quarante ans il attira à ses cours les hommes les plus distingués, tels que Pierre de Marca, Innocent de Ciron et François Bosquet. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, entr'autres des *Paratitles* sur le Digeste, qu'il dédia au cardinal de La Valette. Il mourut en 1621.

Guillaume de Catel tient un des premiers rangs parmi tous ces auteurs. Il naquit à Toulouse en 1560; il fit ses premières études au collége de l'Esquille, et ensuite à Paris sous Genebrard. Pourvu d'une place de conseiller au parlement de Toulouse après la mort de Jean de Catel son père, il en remplit les fonctions avec toute l'intégrité et la distinction d'un grand magistrat. Ce fut pendant les loisirs que lui laissaient les fonctions de sa charge qu'il composa les deux grands et excellents ouvrages qui nous restent de lui. Le premier parut en 1623, et porte le titre d'*Histoire des comtes de Tolose*. Il est dédié à Mgr de Montmorency, amiral de France et gouverneur du Languedoc. Cet ouvrage infiniment précieux pour notre histoire locale est divisé en deux livres. Dans le premier on trouve un état sommaire du pays de Languedoc et de ceux qui l'ont occupé jusqu'à l'établissement des comtes; l'origine et la succession de ces seigneurs, le catalogue général des comtes d'après divers auteurs (Catel en marque vingt-trois, depuis Torcin sous Charlemagne jusqu'à Jeanne de Poitiers); l'exposition des titres des comtes de Toulouse et la description de leur cour souveraine. Catel parle ensuite des princes et rois dont les comtes ont relevé, et arrive enfin à la biographie particulière de chaque comte, en commençant par Corson ou Torcin jusqu'à Raymond IV de Saint-Gilles. Le second livre commence à ce dernier comte et se poursuit jusqu'à Jeanne de Poitiers, fille de Raymond VII et dernière princesse de cette maison.

A la suite de la grande histoire des comtes, Catel inséra sept petites chroniques sur la même matière. La première renferme les noms et les effigies des comtes avec les cos-

tumes originaux extraits d'un manuscrit que la famille de Chalvet avait mis à la disposition de l'auteur. La deuxième est un abrégé, en français, de la généalogie et vie des comtes, extrait d'un registre de la maison de ville de Toulouse. La troisième est un petit traité sur les comtes, composé par Bernard de La Guyonie, dominicain. La quatrième est la chronique de Guillaume de Puylaurens ; la cinquième attribuée à Pierre de Lodève ; la sixième anonyme ; la septième extraite d'un ancien martyrologe de Saint-Paul de Narbonne.

Le second ouvrage de Guillaume de Catel, ce sont ses *Mémoires de l'histoire du Languedoc*. Ils parurent en 1633, sept ans après la mort de l'auteur, par les soins de son neveu, qui les dédia à Séguier, garde-des-sceaux de France. Il est divisé en cinq livres.

Catel établit dans le premier livre que le pays du Languedoc a toujours appartenu à la province des Gaules, et non à l'Espagne. Il décrit ensuite la Gaule narbonnaise appelée *Bracata* et en fixe les limites ; il montre que Tolose a toujours appartenu à cette province. Après avoir donné la division de la Gaule narbonnaise, il fait voir que le pays du Languedoc est ce qu'on appelait autrefois la Narbonnaise première, où se trouvaient les Volsques et leurs principales villes ; que la Septimanie a été appelée Gothie, a ensuite pris le nom de province de Saint-Gilles, et enfin celui de Languedoc. Il donne ensuite une description exacte de la fertilité de cette province et des rivières qui l'arrosent.

Le second livre contient l'histoire de Narbonne, de Tolose, de Beziers, d'Agde, de Nîmes, de Montpellier, de Lodève, d'Uzès, de Carcassonne, d'Alby, de Mende, du Puy,

de Viviers, de Comminges, de Pamiers, de Lavaur, de Montauban, de Saint-Papoul, de Rieux, de Mirepoix, d'Arles, de Saint-Pons, de Castres. Catel parle ensuite des divers itinéraires du Languedoc, observant que les Gaulois comptaient par lieues et non par *milles,* et que les *milles* étaient beaucoup plus courts que les lieues. Il offre ensuite l'histoire abrégée des villes, bourgs et châteaux du Languedoc qui n'étaient point évêchés ou mentionnés dans les anciens itinéraires. Ce second livre est terminé par la nomenclature des villes, bourgs et villages du Languedoc qui payaient taille au roi. A cet effet la province était divisée en *généralités.* Celle de Toulouse comprenait onze diocèses ; on y comptait les jugeries de Villelongue, de Lauraguais et de Rieux. Le temporel de l'archevèché de Toulouse comprenait trente-sept villages ou bourgs.

Le troisième livre des Mémoires du Languedoc renferme d'abord l'histoire fabuleuse des principales villes de cette province. L'auteur expose ensuite l'état du Languedoc avant l'occupation romaine; il parle des divers mémoires que les anciens auteurs nous ont laissés sur ce pays, de la manière dont les Romains s'en emparèrent, du séjour de ces peuples, ainsi que des Germains, des Vandales, des Visigoths et des Francs. Il retrace l'histoire des princes de la nation des visigoths qui régnèrent en deçà et au delà des Alpes. Viennent ensuite les expéditions des Sarrasins en Languedoc, les guerres de Pépin contre les ducs d'Aquitaine, celles de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire, les invasions des Normands, des Hongrois et des Anglais en Languedoc.

Le quatrième livre renferme l'histoire des vicomtes de

Narbonne, des comtes de Carcassonne, des vicomtes de Beziers, des seigneurs de Montpellier, des comtes de Foix, des comtes de Castres et des comtes de Carmaing.

Le cinquième livre nous offre la biographie des archevêques de Narbonne, des évêques et archevêques de Tolose, des évêques de Beziers, d'Agde, de Nîmes, de Maguelonne ou Montpellier, de Lodève, d'Uzès, d'Elne ou Perpignan, de Carcassonne, d'Albi, de Mende, du Puy, de Viviers, de Pamiers, de Castres, de Saint-Papoul, de Saint-Pons, d'Alet, de Mirepoix, de Rieux, de Montauban, et de Comminges.

On trouve à la tête des Mémoires de Catel un éloge historique composé par son neveu. Nous apprenons que la famille de Catel portait le surnom de *la Campane*, et qu'elle était originaire d'Ecosse ; que Catel eut pour père Jean de Catel, fils de Pierre de Catel, membres du parlement de Toulouse, et pour mère Jacquette de La Mamye. Il épousa Françoise de Seguier, qui lui donna deux filles, l'une mariée à M. de Bertier, conseiller au parlement, et l'autre à M. de Puymisson. Catel mourut le 5 octobre 1626 et fut inhumé au cloître de Saint-Etienne, dans un oratoire de Sainte-Madeleine dit de Catel de la Campane, bâti et orné par ses ancêtres.

Nous nous sommes un peu étendu sur Catel et ses ouvrages, parce que de tous nos anciens auteurs c'est celui dont les recherches sont les plus nombreuses, les plus exactes, et la critique la plus sûre. Il y a sans doute des erreurs dans Catel, mais ces erreurs de noms ou de dates n'empêchent pas que ses livres n'aient servi et ne servent

encore de guide à tous les auteurs qui ont traité ces mêmes matières.

Jean de Chabanel de Toulouse, docteur en théologie et recteur de l'église de la Daurade, publia son livre des *Antiquités* de cette église, qu'il dédia à la ville et à ses capitouls; il donna en même temps un autre écrit sur l'état et police de la même église. On trouve dans ses ouvrages des faits intéressants et curieux, mais on désirerait une critique plus éclairée. Chabanel ne fut pas heureux dans la publication d'un livre sur les sources de l'élégance française; il y fit preuve d'un assez mauvais goût. Chabanel mourut sous l'épiscopat de M. de Montchal.

Le prince de Condé arriva à Toulouse le 15 janvier 1628, accompagné du duc de Montmorency son beau-frère, du duc de Ventadour et de beaucoup de noblesse; il y trouva le duc d'Epernon. Deux jours après son arrivée, il se rendit au parlement et y déclara que le roi l'avait envoyé pour combattre le duc de Rohan et ses partisans. La cour du parlement, par les ordres du roi, rendit un arrêt le 22 janvier contre les rebelles. Rohan fut condamné à être tiré à quatre chevaux, ce qui fut exécuté en effigie sur la place du Salin. A cette nouvelle, Rohan fit, de son côté, exécuter en effigie le premier président Le Mazuyer. Le 2 mars, Condé assembla à Toulouse les Etats du Languedoc, qui se réunirent sous la présidence de l'évêque de Castres dans l'ancien réfectoire du chapitre de Saint-Etienne.

Pendant la tenue des Etats, le prince de Condé partit pour le pays de Foix et alla mettre le siége devant Pamiers, défendu par Beaufort, général du duc de Rohan. La ville

fût prise et livrée au pillage. Beaufort et Auros gouverneur de Mazères prirent la fuite, mais ils furent arrêtés et mis à mort à Toulouse. Les catholiques prirent possession du temple abandonné par les religionnaires jusqu'à ce que la cathédrale que ceux-ci avaient détruite fût rebâtie. On chanta à Toulouse un *Te Deum* pour la prise de Pamiers.

Nous laisserons le prince de Condé poursuivre le cours de ses expéditions dans le haut Languedoc contre Rohan et les religionnaires, pour nous occuper de l'épiscopat de Charles de Montchal, l'un des plus longs et des plus glorieux de notre Eglise.

Ce prélat naquit à Annonay, vers la fin du seizième siècle. Il était fils de Jean de Montchal et d'Anne de Gaillon. Il fut d'abord bénéficier d'Autun, ensuite chanoine d'Angoulême et abbé de Saint-Amans-de-Boixe et de Saint-Sauveur-de-Coutances. Il fut sacré dans l'église Sainte-Geneviève, à Paris, par le cardinal de Balnéo, assisté des évêques d'Agen et d'Angers, en présence des cardinaux de La Rochefoucauld et de La Valette. Tout se préparait à Toulouse pour le recevoir : les capitouls firent meubler la maison du président Du Faur à Lalande pour sa réception. Le 14 mai 1628, au matin, il se rendit au couvent des Minimes où il fut harangué par toutes les compagnies, tant ecclésiastiques que séculières. Il fit son entrée dans l'ordre suivant : ses domestiques à cheval, — les juges et autres officiers de ses tribunaux, — cent de ses vassaux à cheval, l'épée au côté, — plusieurs conseillers au parlement, gentilshommes et officiers du roi, — l'archevêque monté sur une mule richement harnachée tenue par deux de ses valets, — deux

capitouls à ses côtés, — au-devant son porte-croix à cheval, — derrière lui son carrosse à six chevaux, — la noblesse dans quarante carrosses. Arrivé sur la place Saint-Etienne, il fut reçu par le chapitre, et s'étant revêtu de ses habits pontificaux dans la maison dite *du Balcon*, il reçut à l'entrée de l'église la harangue de Louis de Bertier, évêque de Rieux. Etant monté à l'autel du chœur, il y donna la bénédiction solennelle au peuple, et se retira à l'archevêché, où il reçut la visite et les présents des capitouls, qui, le soir, lui offrirent un souper splendide. Le 17 mai, jour de la fête de la délivrance de la ville, il officia pour la première fois pontificalement.

Mgr de Montchal trouva le diocèse de Toulouse parfaitement administré, quoique le cardinal de La Valette ne fût point dans les ordres et qu'il résidât peu dans son archevêché. Il avait choisi pour vicaires généraux ceux qui avaient gouverné le diocèse sous le cardinal de Joyeuse : de Calmels, de Videlli, de Bertier, de Claret. Ceux-ci rendirent plusieurs ordonnances, en synodes, sur l'obligation pour les fidèles d'assister à la paroisse, sur la résidence des curés et l'obligation de porter l'habit ecclésiastique. Philippe de Cospéan, évêque d'Aire, administra le diocèse de Toulouse et rendit aussi plusieurs ordonnances ; il eut soin de renouveler toutes les règles de discipline établies sous le cardinal de Joyeuse. Il tint plusieurs synodes, et un entre autres au mois de mai 1615. Après lui, Jean de Rudèle, vicaire général du cardinal de La Valette, entretint le bien qui s'était opéré dans le clergé. Tel était l'état du diocèse lorsque Charles de Montchal prit le gouvernement de son Eglise.

Le prince de Condé, après la levée du siége de Saint-Affrique, se rendit à Toulouse, où il arriva le 15 juin au soir. Les Etats qui étaient toujours assemblés allèrent le saluer le jour même. Ils avaient accordé quinze cents livres aux jacobins de Toulouse pour leur chapitre général qui devait se tenir dans leur couvent et où l'on devait faire l'élévation des reliques de saint Thomas d'Aquin. Elle se fit avec beaucoup de pompe le jour de la Pentecôte, 11 juin 1628, en présence du chapitre général de l'ordre, qui fut tenu alors à Toulouse pour la cinquième fois. Les précieuses reliques qui étaient renfermées dans une châsse de bois furent transférées dans une châsse d'argent et placées dans un superbe mausolée nouvellement élevé. Le jour de la Trinité, 18 juin, elles furent portées par toute la ville dans une procession solennelle à laquelle Charles de Montchal officia pontificalement, accompagné des évêques Pierre de Donnaud de Mirepoix, Claude Duverger de Lavaur, Etienne de Polverel d'Alet, Jean-Jacques de Fleyres, coadjuteur de Saint-Pons, et Jean de Plantavit de la Pause de Lodève. Tous les ordres de la province et un concours extraordinaire de peuple se trouvèrent à cette cérémonie. La procession fit une station à la cathédrale de Saint-Etienne, où le prince de Condé, à la tête de la noblesse l'attendait.

Ce prince se rendit aux Etats peu de jours avant leur séparation pour leur rendre compte de son expédition, et y faire voir que la perte qu'il venait d'éprouver devant Saint-Affrique n'était pas aussi grande qu'on pouvait le croire. Il partit de Toulouse le 25 juin, alla joindre son armée aux environs de Lautrec, s'avança vers Castres, ravagea tout

le pays et enleva un grand nombre de places aux religionnaires.

Pendant cette expédition la peste exerça d'affreux ravages à Toulouse. On fit construire des cabanes au milieu des jardins qui entouraient l'oratoire de Saint-Aubin pour y placer les pestiférés ; puis elles furent transportées beaucoup plus loin, — au pré des *Sept Deniers*, sur les bords de la Garonne. Le clergé séculier et régulier rivalisa de zèle pour le soin des malades ; les capucins surtout furent admirables de dévouement. Aux secours naturels on ajouta ceux que la religion peut offrir : des processions furent organisées ; les capitouls firent hommage à Notre-Dame de la Daurade d'une lampe du poids de trois cents livres. Grâce aux prières publiques et à la création de bureaux sanitaires, la contagion diminua insensiblement.

Au milieu des ravages de la peste, Charles de Montchal rendit sa première ordonnance qui embrasse les points les plus essentiels de la discipline ecclésiastique. Elle porte la date du 11 juillet 1628. Peu de mois après, la Rochelle tomba au pouvoir du roi. La prise de cette place fut suivie du traité de Nîmes, et le cardinal de Richelieu se disposa à se rendre à Montauban pour le faire exécuter. Son Eminence avait envoyé en cette ville le sieur de Guron pour y faire les préparatifs nécessaires à son arrivée. L'archevêque de Toulouse et l'évêque de Pamiers, qui s'y étaient rendus pour l'attendre, s'aperçurent que les armes du cardinal étaient surmontées de la couronne ducale et de la croix de légat, ce qui donna lieu à ces prélats de supposer que son dessein était d'obtenir du pape cette dernière dignité. L'archevêque était encore à Montauban au

commencement de l'année 1629, puisque François Maran, son grand-vicaire, rendit à Toulouse une ordonnance relative au fléau de la peste : ce qui prouve que le fléau n'avait pas encore entièrement disparu à cette époque. En effet, nos annales font une description vraiment effrayante des ravages que la peste exerça dans cette cité. La plupart des habitants prirent la fuite. A la peste se mêla bientôt la famine ; tous les tribunaux vaquèrent, et les jeux de Clémence-Isaure furent suspendus. La contagion empêcha le cardinal de Richelieu de se rendre à Toulouse; de Montpellier, il fit route pour Albi, en passant par Saint-Sulpice et Buzet, où il reçut une députation du parlement, et entra dans Montauban le 20 août. Ce fut dans cette ville que la paix fut accordée aux calvinistes. Sur ces entrefaites le prince de Condé arrivait à Saint-Jory, où il fut complimenté par un capitoul et deux gentilshommes qui lui portèrent des plaintes sérieuses sur la conduite des soldats aux environs de la ville. Les membres du parlement, les capitouls et l'université se rendirent à Montauban pour y complimenter le cardinal ; on débita les harangues en latin, et le cardinal répondit dans la même langue. Le ministre confia aux capitouls le soin de détruire les fortifications de toutes les villes des rebelles du diocèse.

La peste continua ses ravages en 1630 à Toulouse; les besoins étaient extrêmes : c'est ce qui détermina le sieur Ortely, recteur de la Dalbade, à instituer la ville pour son héritière. Les fonds provenant de cette hérédité furent plus tard employés aux prix du collége de l'Esquille.

A cette époque les familles de Cambolas et de Ciron contribuèrent puissamment à l'établissement des religieuses de

Notre-Dame récemment fondées par Mme de Lestonnac marquise de Montferrand. Cette femme célèbre était née à Bordeaux en 1556, de Richard de Lestonnac et de demoiselle Eyquem de Montaigne, sœur de l'auteur des *Essais*. A l'âge de dix-sept ans, elle épousa Gaston marquis de Montferrand, dont elle eut sept enfants ; trois moururent en bas âge. A quarante ans, elle devint veuve. La réputation de sainteté d'Antoinette de Longueville et de la maison des feuillantines de Toulouse l'attirèrent dans ce couvent, où elle ne resta que peu de temps ; elle y prit cependant l'habit le 11 juin 1603. Ne pouvant supporter les austérités de cette règle, elle revint à Bordeaux, toujours résolue à quitter le monde. Elle confia ses projets au P. Des Bordes, jésuite, et ils tracèrent ensemble le plan d'un institut spécialement destiné à l'éducation des jeunes protestantes converties. Ce plan reçut son exécution, grâce à la bienveillance du cardinal de Sourdis, du maréchal d'Ornano, et à l'activité du sieur Moisset, curé de Sainte-Colombe à Bordeaux, qui obtint enfin du pape Paul V l'approbation de ce nouvel institut le 16 avril 1607.

En 1619, Mme de Lestonnac vint à Toulouse pour y établir son institut. C'était la cinquième maison qu'elle fondait elle-même. Elle conduisit avec elle Jeanne de Reyniés, Marguerite de Blanchard et Marthe de Laroque. Des obstacles imprévus arrêtèrent toutefois l'œuvre de cette fondation, qui fut reprise en 1630 et heureusement terminée. Les premières ouvertures furent faites à Jean de Rudelle, vicaire général du cardinal de La Valette. On destina d'abord à ces filles l'ancien séminaire des PP. bénédictins, situé rue du Taur ; de là on les transporta près du

couvent des Grands-Carmes. Mais cette première fondation fut fortement éprouvée par l'inconstance et le déplorable caractère d'une dame de qualité, qui avait acheté de ses deniers la maison qu'occupaient Mme de Lestonnac et ses filles. Les soins les plus touchants, la plus respectueuse déférence de la part de ces saintes religieuses ne purent fléchir cette femme, qui chercha à faire résilier le contrat de donation. Ne pouvant rien obtenir, Mme de Lestonnac et ses compagnes retournèrent à Bordeaux. Ainsi la fondation de Toulouse échoua pour la seconde fois. Enfin de nouvelles négociations furent ouvertes par cette même dame qu'un sincère repentir conduisait à une éclatante réparation. Elle se servit de la protection de Charles de Montchal, qui, après avoir pris toutes ses assurances, écrivit à Bordeaux pour obtenir le retour des filles de Notre-Dame.

A la prière de ce prélat, Catherine de Guérin, Marie de Reclus, Claire de Laval, Prudence de Monrevel et Jeanne de Joly arrivèrent à Toulouse en 1629. Elles s'établirent dans une maison située rue Valade, vis-à-vis du couvent des capucins, où elles eurent beaucoup à souffrir de la famine, de la peste, et de diverses oppositions, soit de la part des habitants, soit aussi de la part de la femme dont nous avons parlé. Enfin, en 1630, grâce aux libéralités et aux soins des deux grandes familles dont nous avons parlé, elles s'établirent non loin du couvent des dominicains, où elles construisirent plus tard une vaste maison dans la rue qui porte encore le nom de Notre-Dame-du-Sac, et qu'elles possédèrent jusqu'à la Révolution française. Mme de Lestonnac mourut le 2 février 1640. On poursuit aujourd'hui le procès de sa béatification.

Près de cinq mille personnes périrent à Toulouse de la peste dans les années 1630 et 1631. Parmi les victimes, on compta le premier président Le Mazurier, qui mourut le 10 octobre et fut inhumé aux Chartreux. On chercha à apaiser le courroux du ciel par des prières publiques, des processions; on fit un vœu aux reliques de saint Edmond, roi d'Angleterre, que possédait la basilique de Saint-Saturnin, vœu qui ne fut réalisé que beaucoup plus tard. De Paris, où il se trouvait alors, l'archevêque Charles de Montchal écrivit aux capitouls qu'il avait fait vœu au pied des autels, pour la délivrance de la ville, d'aller processionnellement à Notre-Dame-de-Garaison, et qu'il l'accomplirait à son retour.

Ce prélat eut alors un démêlé assez vif avec le recteur et les professeurs de l'université de Toulouse, au sujet de la préséance dans les cérémonies publiques. L'archevêque prétendait avoir le pas sur le recteur, même dans les concours de l'université. Le conseil du roi décida en faveur du prélat ; mais le corps enseignant entreprit de justifier ses priviléges contre Charles de Montchal, et publia un ouvrage qui a pour titre : *Avertissement pour les recteur, docteurs, régents et professseurs de l'université de Tolose*. Cet écrit, plein d'intérêt, renferme l'histoire à peu près complète de l'université de cette ville. Il fut composé par le sieur de Villemonté, rapporteur dans cette affaire. Le recteur adressa ensuite une requête au roi en son conseil privé, et répondit à toutes les injures et attaques qu'on avait dirigées contre le corps qu'il présidait. L'histoire ne nous apprend plus rien de cette affaire.

Un évènement d'une toute autre importance doit main-

tenant nous occuper. Marie de Médicis, mère de Louis XIII, et Gaston d'Orléans son frère détestaient le cardinal de Richelieu ; ils formèrent un parti puissant dans le but d'amener sa disgrâce. Inutiles efforts ! le cardinal sut se maintenir. La reine et son fils sortirent du royaume et se réfugièrent dans les Pays-Bas. Gaston envoya des émissaires aux huguenots du Languedoc pour les engager à prendre les armes ; d'un autre côté, le duc de Guise, ennemi du cardinal, envoya des députés aux Etats du Languedoc pour les faire entrer dans le parti d'Orléans. Par dessous main, Alphonse d'Elbène, de Florence, évêque d'Albi et créature de la reine-mère, ayant appris que le duc de Montmorency était très mécontent du cardinal, ne négligea rien pour l'engager à embrasser la cause de la reine-mère, lui envoyant son neveu à Pézenas pour activer cette importante négociation. La duchesse sa femme ne demeura pas étrangère aux démarches qu'on fit auprès de lui. Il céda enfin à toutes ces sollicitations, embrassa le parti de Monsieur, et résolut de faire soulever en sa faveur toute la province.

Cependant Hémeri, espion de Richelieu, fut averti de ces démarches et en fit part au cardinal, qui donna ordre au marquis Des Fosses, gouverneur de Montpellier, de s'emparer de la personne du duc. Le coup fut tenté dans un voyage que fit Montmorency le 20 juin 1632 à Montpellier ; mais il ne put réussir. Aussitôt le duc leva ouvertement le masque et se rendit dans le Vivarais pour s'assurer des places situées sur le Rhône. A Bagnols, il rencontra Soudeilhes, son capitaine des gardes, qu'il avait envoyé à la cour et que le cardinal lui renvoyait, le suppliant de ne

pas embrasser le parti de la reine. Le duc n'écouta ni Soudeilhes ni Claude de Ribé, archevêque de Narbonne, qui l'engageait vivement à ne pas déserter le parti du roi.

Ayant appris que Monsieur avait rassemblé quelques troupes et était entré dans le royaume, il s'achemina vers le Languedoc. Il ne l'attendait pas si tôt, et fut contrarié de cette entreprise un peu trop précipitée, car il n'avait pas eu le temps encore de se saisir des principales places et d'organiser son parti. Le temps pressait. Le 22 juillet, il se rendit aux Etats, où l'évêque d'Albi déclara ouvertement qu'il fallait se joindre au duc afin de délivrer la province du joug qui pesait sur elle. L'archevêque de Narbonne s'opposa vivement à ces projets; mais la confiance qu'on avait au duc était si grande que les Etats n'hésitèrent pas à se dévouer à lui.

A la sortie des Etats, l'archevêque de Narbonne et les commissaires du roi, Miron et Hémeri, furent arrêtés. Des gardes furent placés aux portes de Pézenas dans la crainte que les membres des Etats ne quittassent la ville. L'après-midi, il les fit assembler sous la présidence de d'Elbène, dont le discours tendait à faire accorder l'*octroi* au duc. Cet octroi fut voté et accepté de la part du roi : les prisonniers furent rendus à la liberté. A peine les Etats étaient-ils congédiés que le duc envoya Guilleminet dans tous les diocèses pour faire les levées nécessaires, conformément à l'octroi. Les levées des impositions et celles des troupes s'exécutèrent *pour le service du roi*. On se servait de ce nom parce qu'on pensait que le prince ignorait ces intrigues. Montmorency chercha à s'assurer alors des diverses places. Albi, Lodève, Uzès, Saint-Pons embrassèrent son

parti par suite des sollicitations de leurs évêques. Nîmes résista; Beziers fut pris et fortifié par le duc; Narbonne résista encore. Le 25 juillet, le duc était à Agde, d'où il partit bientôt après pour aller au-devant de Monsieur, qui était arrivé dans la province.

Ce prince arriva dans le royaume avec deux mille chevaux liégeois, allemands et wallons commandés par Metternik, chanoine de Trèves, et Des Granges. Il passa dans l'Auvergne et le Gévaudan, où l'évêque de Mende refusa de lui ouvrir les portes de sa ville épiscopale. Il reçut là l'abbé d'Elbène que Montmorency lui envoyait pour le supplier de retarder son entrée dans la province; mais sa précipitation gâta tout. Le 30 juillet, Gaston et le duc se rencontrèrent à Lunel; le lendemain 31, ils se trouvèrent devant Nîmes, qu'ils ne purent prendre. Ils s'emparèrent du château de Beaucaire, qui fut assiégé par le maréchal de Viré. Monsieur et le duc se retirèrent à Pézenas.

Le parlement de Toulouse avait déjà pris ses mesures pour empêcher que le haut Languedoc ne se déclarât en faveur de Monsieur; la présence du maréchal de Schomberg contribua beaucoup à maintenir cette province dans la soumission au roi. Ce monarque, ayant appris la défection de Montmorency, résolut de marcher en personne en Languedoc pour arrêter la rébellion. Il se mit à la tête de ses troupes et prit la route de Lyon. Montmorency envoya alors Caudiac auprès du cardinal pour lui faire des propositions de paix, qui ne furent pas acceptées. Le 23 août, le roi déclara le duc criminel de lèse-majesté et déchu de tous les honneurs, grades et dignités. Le 5 septembre, il arriva à Lyon.

Monsieur s'avança alors vers Beziers dans le dessein d'aller vers le Roussillon à la rencontre de cinq mille Napolitains qui venaient à son secours. Ces étrangers rebroussèrent chemin à la nouvelle de la marche du roi. Le duc et le prince marchèrent à la rencontre de Schomberg, qui arriva à Castres. Ce maréchal dirigea ses troupes vers le château de Saint-Félix de Caraman, dont le sieur de Juges de Maillac et ses trois frères s'étaient emparés au nom de Monsieur. Le 19 août, le château fut investi par Schomberg, Saint-Preuil et le marquis d'Ambres, à l'aide de l'artillerie de Toulouse. De leur côté, le duc et le prince se dirigèrent vers Castelnaudary, pendant que le château de Saint-Félix était remis à Schomberg par l'abandon que lui en firent les sieurs de Juges moyennant une somme de dix mille livres.

Enfin les deux armées se trouvèrent en présence dans une plaine près de Castelnaudary. Sans entrer ici dans le détail de la bataille qui y fut livrée le 1er septembre, nous nous bornerons à dire que Montmorency y fit des prodiges de valeur. Il s'était porté avec intrépidité vers la cavalerie royale pour la charger, lorsque le comte de Rieux, prévoyant le danger qui le menaçait, voulut le détourner de cette attaque. *Monsieur de Rieux*, répondit le duc, *il n'est plus temps de temporiser; donnons hardiment. — Monsieur,* répliqua le comte, *je mourrai à vos pieds.* Aussitôt Montmorency, à la tête d'un escadron, s'avança vers le camp royaliste; son escorte fut en partie tuée, en partie mise en fuite. Le duc reçut un coup de feu à la gorge, qui le mit en fureur; il poussa son cheval, franchit le fossé, renversa tout ce qui s'opposait à son passage et parvint jusqu'au sep-

tième rang. Au même instant, il reçoit deux balles qui entrent par la bouche et lui rompent les dents. Son cheval s'abat sous les coups de mousquet qu'il a reçus et tombe mort, entraînant le duc dans sa chute. Celui-ci, ne pouvant se débarrasser, cria : *Montmorency!* et pria ceux qui l'entouraient de ne pas l'abandonner et de le faire confesser. Il tira une bague de son doigt et chargea le sergent Sainte-Marie de la remettre à sa femme. Voyant Saint-Preuil, le duc s'écria : *Ah! Saint-Preuil!* — Courage, mon maître; ce n'est rien, répondit le capitaine. Montmorency fut porté d'abord dans une métairie, près de Castelnaudary, où l'aumônier de Schomberg le confessa. On trouva sur son corps dix-sept blessures. Il fut ensuite placé sur une échelle couverte de manteaux et transporté à Castelnaudary. Le peuple, en le voyant, jetait des cris de désespoir.

Le combat de Castelnaudary ne dura qu'une demi-heure, et finit par la prise de Montmorency. Le 5 septembre Schomberg conduisit lui-même le duc à Lectoure et le fit enfermer, sous bonne garde, dans le château. On vit alors un grand nombre de villes de la province se soumettre au roi. Ce prince apprit à Lyon ces évènements; il s'avança vers la province, et arriva le 14 au Pont-Saint-Esprit. Là, Chaudebonne, député par Monsieur, apporta au roi les demandes de son frère qui avaient trait à la délivrance de Montmorency, à obtenir une place de sûreté, et au rétablissement de la reine-mère dans ses biens et pensions. Ces articles furent refusés. Après quelques négociations, la paix fut conclue à Beziers le 29 septembre, entre le roi et son frère. Gaston accepta le pardon du roi et se soumit à toutes les conditions imposées. Il ne fut point fait

mention du duc de Montmorency. Le 11 octobre, Louis XIII fit l'ouverture des Etats dans cette dernière ville. Le 14, il se dirigea vers Narbonne, après avoir essuyé sur la route un épouvantable orage par suite duquel ses équipages, ceux de la reine et de la cour, furent perdus en partie. Enfin, le 22 octobre, Leurs Majestés arrivèrent à Toulouse et y entrèrent sans solennité. Lorsque le parlement alla saluer le roi, celui-ci dit à la compagnie qu'il voulait la nommer juge de Montmorency. Le 23 octobre, le roi ordonna au duc de Brézé d'aller à Lectoure avec un corps de cavalerie chercher le duc et l'emmener à Toulouse. La ville fut occupée par dix compagnies du régiment des gardes et quatre de celui des Suisses; la garde de la cité fut commise à ces derniers.

Le 27 octobre arriva le duc, escorté par huit compagnies de cavalerie. Arrivés aux portes de la ville, le marquis de Brézé sortit du carrosse, fit fermer les portières, monta à cheval et le suivit immédiatement. Il était midi : les mousquetaires du roi environnèrent le carrosse et le conduisirent à l'hôtel-de-ville. Les rues et les places, depuis la barrière de Montpellier jusqu'au Capitole, étaient bordées de soldats, de gardes françaises et suisses. Le marquis de Brézé remit Montmorency entre les mains de Launay, lieutenant des gardes du corps, qui fut chargé de le garder avec vingt de ses hommes et cent suisses. Le duc descendit de carrosse, les yeux bandés. La chambre où il fut conduit existe encore; elle ouvre sur la seconde cour; on y monte par des degrés en pierre. La cheminée fut grillée, les fenêtres murées et la porte garnie de grosses barres de fer. Il fut gardé dans sa chambre par quatre gardes qui veillaient

tour-à-tour avec son chirurgien dans une chambre voisine. Les viandes lui furent servies toutes hachées, sans couteau ni fourchette.

Aussitôt après son arrivée, le garde-des-sceaux envoya au parlement les procédures qui avaient été faites contre lui. Elles consistaient dans 1° une information faite à Narbonne par Jean de Lausson, maître des requêtes, et dans laquelle avaient été entendus comme témoins Jacques Sirois, écuyer, sieur de Sainte-Marie, archer des gardes du corps du roi; Antoine Boutillon, sergent d'un régiment des gardes; François Comminges, Saint-Preuil, Jean de la Roudière, capitaines aux gardes; Roger de Bouffars, aide-major; Claude de Beauregard, qui déposèrent sur la prise du duc; 2° l'interrogatoire qu'avait subi Pierre Guilleminet, greffier des Etats, qui avait été mis en prison et qui avait justifié sa conduite sur la violence que lui avait faite le duc de Montmorency pour l'obliger à signer les commissions des Etats; 3° les nouvelles lettres par lesquelles le roi commit le parlement de Toulouse pour faire le procès à Montmorency. — Anne de Cadillac et Clément Le Long furent nommés commissaires pour continuer les procédures.

Deux heures après l'arrivée du duc à l'hôtel-de-ville, les deux commissaires se rendirent auprès de lui pour lui donner lecture de la commission royale et commencer son interrogatoire. Les commissaires firent mander le duc dans une des salles où ils s'étaient arrêtés, et le greffier lui ayant donné lecture de la commission, il répondit : « Bien » que, par le rang que je tiens en France, je ne doive être » jugé que dedans et par le parlement de Paris, qui est la

» seule cour des pairs, mon affaire néanmoins est d'une » telle conséquence, que, s'il ne plaît au roi d'étendre sur » moi les fruits de sa miséricorde, il n'y a point de juge qui » n'ait le pouvoir de me condamner. Toutefois je suis fort » content que messieurs du parlement de Toulouse soient » commis pour mes juges : je les ai toujours fort honorés » et les estime fort gens de bien. » Les commissaires s'assirent au bout d'une table et firent asseoir le duc à main gauche. Ils commencèrent à l'interroger sur les charges et informations. Il nia avoir su que le duc d'Orléans dût venir en Languedoc ; bien loin de l'y avoir appelé, il soutint que les Etats ayant eu recours à la protection de ce prince, il avait cru trouver quelque assurance auprès de lui, et ne pouvait mieux faire que de se jeter dans ses troupes, dans l'espérance d'y trouver sa sûreté. Il nia aussi avoir eu des intelligences hors du royaume contre le service du roi, et assura que c'était par les ordres du duc d'Orléans que plusieurs villes s'étaient déclarées en sa faveur. Il avoua qu'ayant conçu un vif ressentiment au sujet des calomnies que l'archevêque de Narbonne écrivait contre lui au cardinal de Richelieu, il avait fait prier ce prélat de se retirer de Pézenas.

Le lendemain, 28 octobre, les deux commissaires lui firent subir un second interrogatoire. On lui présenta la délibération des Etats, qu'il nia avoir signée ; mais il avoua avoir signé, par ordre de Monsieur, les commissions pour la levée des impôts et des troupes. A la fin de cet interrogatoire, le duc déclara que si le roi voulait lui accorder la vie, il le servirait mieux que jamais ; et qu'il ne le souhaitait que pour employer le reste de ses jours et son

sang pour le service de Sa Majesté, et pour réparer les manquements qu'il reconnaissait avoir faits. Ensuite il fut confronté avec les sept témoins dont on a déjà parlé, et il avoua tout ce qu'ils avaient dit de lui touchant la journée de Castelnaudary. L'un d'eux, étant interrogé s'il avait connu le duc dans le combat, répondit, les larmes aux yeux, que le voyant tout couvert de sang et de fumée, il avait eu de la peine à le reconnaître; mais que lui ayant vu rompre six de leurs rangs et tuer des soldats dans le septième, il avait jugé que ce ne pouvait être autre que lui. Le greffier Guilleminet lui ayant été confronté avec la signature de la délibération des Etats, il se mit en colère, l'appela faussaire, et soutint qu'il avait fabriqué son seing.

Pendant que le duc subissait son second interrogatoire, les seigneurs qui étaient à la cour s'occupaient à faire des prières à Dieu et au roi pour obtenir sa grâce. Le cardinal de La Valette, le nonce du pape, le duc de Chevreuse, le duc d'Epernon, implorèrent la clémence de Sa Majesté. Quelques gentilshommes se mêlèrent à la procession des pénitents bleus, qui se rendait à Saint-Sernin pour honorer les reliques des saints apôtres Simon et Jude dont on faisait la fête ce même jour. Madame la princesse, sœur du duc, alla faire sa dévotion à Notre-Dame de Bruguières. Dès le matin, le duc fit appeler auprès de lui le P. Arnoux, jésuite, qui s'y rendit avec la permission du roi. Le prisonnier lui dit qu'il avait désiré sa communication pour se bien disposer à mourir, et que son intention était de faire une confession générale. Il devait être jugé le lendemain; mais il fit demander au roi par le P. Arnoux et par Launay de différer le jugement pendant toute la mati-

née, afin d'avoir le temps de se préparer à la mort. Il pria Launay de dire au cardinal de Richelieu, de sa part, qu'il était son serviteur, et que si par sa faveur le roi lui conservait la vie et lui faisait miséricorde, il vivrait de sorte qu'il ne s'en repentirait jamais; qu'au reste, il était résolu de mourir, si sa mort était plus utile à l'Etat que sa vie.

Le même jour, M. le garde-des-sceaux, accompagné de six maîtres des requêtes, alla au parlement. Messieurs de la cour députèrent un président et deux conseillers pour le recevoir. Il entra dans la grand'chambre où tout le parlement était assemblé, prononça un discours sur l'objet de sa présence, et fit déposer sur le bureau toutes les pièces du procès.

Le duc de Montmorency passa la matinée du vendredi 29 à faire une confession générale, à entendre la messe où il communia, et à prier Dieu qu'il lui fît la grâce de lui accorder une parfaite tranquillité d'âme. L'après-midi, il travailla à ses affaires temporelles, et disposa entr'autres d'un tableau d'un grand prix (un Saint-François) en faveur du cardinal de Richelieu, et fit le cardinal de La Valette son exécuteur testamentaire. Il écrivit alors à la duchesse sa femme la lettre suivante : « Mon cher cœur, je vous dis » le dernier adieu avec la même affection qui a toujours » été entre nous. Je vous conjure, pour le repos de mon » âme, et par Celui que j'espère voir bientôt par sa misé» ricorde dans le ciel, de modérer votre ressentiment. J'ai » reçu tant de grâces de mon doux Sauveur, que vous avez » tout sujet d'en recevoir une grande consolation. Adieu » encore une fois ». Il écrivit aussi deux lettres, l'une à la princesse et l'autre au cardinal de La Valette. Sur le soir,

à 9 heures, un gentilhomme alla par trois fois se jeter aux pieds du roi pour lui demander la grâce du duc de la part de Monsieur. Il n'eut d'autre réponse, sinon qu'il était entre les mains du parlement. La reine était résolue, de son côté, à demander la grâce ; mais Richelieu l'en détourna. Il empêcha la princesse de Condé d'entrer à Toulouse, alla lui rendre visite au Clusel, et l'engagea, dans l'intérêt de la grâce qu'elle voulait solliciter, à s'éloigner : ce qu'elle fit en se rendant chez le baron de Saint-Jory, à trois lieues de Toulouse.

Dans la nuit du 29 au 30, les compagnies du régiment des gardes, qui étaient campées aux environs, entrèrent dans la ville, et se rangèrent en ordre de bataille sur les places. Les gardes du corps eurent ordre de se saisir de toutes les avenues du palais. Ces divers mouvements se firent au son du tambour. On porte à huit mille hommes le nombre des troupes royales qui se trouvèrent alors réunies dans la ville. Le 30 octobre, au matin, les chambres du parlement s'assemblèrent, et le comte de Charlus eut ordre du roi de conduire au palais Montmorency. Avant de partir de l'hôtel-de-ville, le duc demanda au P. Arnoux s'il ne vaudrait pas mieux pour son salut, pouvant excuser sa conduite sur les conseils qu'on lui avait donnés sous prétexte de bien public et sur des pièces justificatives, de s'avouer entièrement coupable et de ne pas chercher à se justifier. Le P. Arnoux répondit affirmativement, et le duc se rendit à sa décision. Il monta dans un carrosse avec le comte de Charlus, Launay et quelques autres ; les portières étaient abattues. Les gardes du corps et les mousquetaires l'escortèrent jusqu'au palais. Il fut d'abord introduit dans la

salle des Manteaux; ensuite Charlus le fit entrer dans la grand'chambre, présidée par le garde-des-sceaux de Châteauneuf, qui avait été page du connétable son père.

Dès qu'il parut, la plupart des conseillers voilèrent leur visage et versèrent des larmes. Il se plaça sur une sellette élevée au niveau des siéges des juges; il était découvert, libre, et richement vêtu; il prêta serment de dire la vérité, et répondit aux questions d'usage. On procéda ainsi qu'il suit à son interrogatoire.

D. N'avez-vous pas signé la délibération des Etats du Languedoc que vous avez convoqués à Pézénas?

R. Après y avoir réfléchi, je déclare l'avoir signée.

D. N'avez-vous pas appelé et fait entrer M. le duc d'Orléans dans votre gouvernement?

R. Non, monsieur. Le prince étant entré dans le royaume, les Etats de la province du haut et bas Languedoc l'ont prié de protéger leurs priviléges.

D. Monsieur ne vous a-t-il pas excité à prendre les armes?

R. Je ne dois point chercher des excuses sur la personne du frère du roi.

D. Qui vous a donc obligé à faire ce que vous avez fait?

R. Mon malheur et mon mauvais conseil.

D. Quels sont ceux qui vous ont suivi au combat?

R. Je suis d'accord avec tous les témoins qui m'ont été présentés de tout ce qui s'est passé sur cet article.

D. Avez-vous eu des intelligences avec les étrangers qui s'étaient dirigés sur la frontière et étaient entrés dans le comté du Roussillon?

R. Non, monsieur. Je n'ai jamais eu d'intelligence avec les étrangers pour nuire en aucune façon à l'Etat.

D. Ne reconnaissez-vous pas avoir failli à la fidélité que vous devez au roi, et ne méritez-vous pas la mort?

R. J'ai commis beaucoup de fautes contre Dieu et mon prince; comme pécheur que je suis, je mérite la mort au-delà de tout ce qu'on peut dire.

Après cet interrogatoire, le duc sortit de la salle et demanda à y rentrer pour dire un mot à la cour. Il s'excusa alors de ce qu'il s'était emporté contre le greffier Guilleminet; que la vérité était telle : qu'il l'avait obligé de signer la délibération contre son consentement. Après ces procédures, il fut reconduit à l'hôtel-de-ville avec la même escorte.

Dès que le duc fut parti, Clément-le-Long ayant fait le rapport du procès et dit son sentiment, qui forma l'arrêt, on alla aux opinions. Toute la compagnie ayant opiné du bonnet sans rien dire, le duc fut condamné à être privé de tous ses honneurs et dignités, et à avoir la tête tranchée sur un échafaud sur la place du Salin. De plus, il fut ordonné que les terres de Montmorency et de Damville seraient privées pour jamais des titres de duché et pairie, et qu'elles seraient confisquées au roi avec tous ses autres biens. L'arrêt fut prononcé le 30, à onze heures du matin. Le roi commua le lieu du supplice, et ordonna que l'exécution serait faite dans l'hôtel-de-ville; il accorda de plus au condamné la permission de disposer de ses biens.

Arrivé à l'hôtel-de-ville, le duc se prépara à terminer son sacrifice : il remit son testament entre les mains de Saint-Preuil et le chargea de le présenter au roi et de lui

demander pardon de sa part. Le cardinal de La Valette se rendit alors auprès de lui. L'entrevue dura une heure. Le duc lui confia son valet de chambre, et le pria de lui donner cent pistoles pour son chirurgien. Les adieux furent déchirants, et le cardinal partit aussitôt pour son abbaye de Grand-Selve. Le comte de Charlus entra bientôt après pour lui demander de la part du roi le bâton de maréchal et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit. Il les lui remit en disant : Monsieur, et cher cousin, je rends volontiers et le bâton et l'ordre à mon roi, puisqu'il juge que je suis indigne de sa grâce. Il se dépouilla ensuite de l'habit qu'il portait et en fit présent à l'exempt des gardes ; puis, s'étant revêtu d'un habit de toile qu'il avait fait faire à Lectoure, il remercia tous ceux qui l'entouraient. A midi les commissaires et le greffier arrivèrent. Le comte de Charlus conduisit à la chapelle le duc qui y descendit un crucifix à la main et portant sur son habit de toile une mauvaise casaque de soldat qui se trouva là par hasard. Le duc se mit à genoux devant l'autel, entendit la lecture de l'arrêt, se leva, et dit aux commissaires : « Messieurs, je vous remercie, et toute votre compagnie, à qui je vous prie de dire de ma part que je tiens cet arrest de justice du roi pour un arrest de la miséricorde de Dieu. Priez Dieu qu'il me fasse la grâce de souffrir chrétiennement l'exécution de ce qu'on vient de lire ». Les commissaires se retirèrent, et l'un d'entr'eux lui dit : Monsieur, nous allons faire ce que vous nous avez demandé et nous prierons Dieu qu'il vous console. Le comte de Charlus et Launay le livrèrent alors au grand-prévôt, qui le remit aux mains de l'exécuteur.

Après être demeuré quelques instants dans la chapelle avec le P. Arnoux et trois autres jésuites, il demanda s'il ne convenait pas, par forme d'expiation, d'aller à l'échafaud nu-pieds et en chemise ; puis il remonta dans sa chambre ; et quand il en sortit, un des siens, voulant placer sa robe de chambre sur ses épaules, il la rejeta, disant : Il n'en faut point ; nous irons tout blanc en paradis. L'exécution fut différée jusqu'à ce que Launay, qui alla trouver le roi, fût de retour. On fit, dans cet intervalle, de nouvelles instances pour obtenir la grâce ; le maréchal de Châtillon, entr'autres, dit au roi, que le visage et les yeux de ceux qu'il voyait lui faisaient connaître que Sa Majesté ferait plaisir à beaucoup de personnes si Elle pardonnait au duc de Montmorency. A quoi le roi répondit qu'il ne serait pas roi s'il avait les sentiments des particuliers. Launay étant revenu, l'exécuteur eut main levée. L'exécution avait été fixée à cinq heures ; sur la demande du condamné, elle fut avancée de deux heures parce qu'il désira, par un sentiment de foi, mourir à la même heure où expira le Sauveur des hommes.

Deux heures sonnaient à l'horloge de l'hôtel-de-ville lorsque le duc, ayant appris que son exécution devait avoir lieu dans l'hôtel-de-ville, dit au P. Arnoux qu'il souhaitait volontiers mourir publiquement pour souffrir avec plus d'ignominie ; néanmoins qu'il remerciait Sa Majesté de cette faveur et grâce. Il pria le P. Arnoux de ne pas l'abandonner ; de remettre à leur adresse quelques lettres qu'il avait écrites ; de donner à la princesse de Condé, sa sœur, un reliquaire qu'il portait à son cou, et une bague à Mademoiselle de Bourbon, sa nièce. Il quitta alors son pour-

point, se mit en caleçon, et demanda si tout était prêt. Sur la réponse affirmative, il s'écria d'une voix ferme : Allons, partons ! Il descendit de sa chambre, tenant un crucifix à la main, et traversa l'espace qui le séparait de la première cour de l'hôtel-de-ville, ayant à sa droite le P. Arnoux. Les officiers des gardes le saluèrent profondément sur son passage. L'échafaud était élevé de quatre pieds dans cette cour. Le duc s'inclina vers un père jésuite et l'avertit de faire en sorte que sa tête, après avoir été séparée du corps, ne tombât pas à terre, et de tâcher de la recueillir s'il le pouvait. Il monta ensuite d'un pas ferme sur l'échafaud avec le P. Arnoux et son chirurgien, et se tournant du côté des assistants au milieu desquels se trouvaient le greffier, le grand-prévôt et ses gardes, les capitouls et leurs officiers, il salua la compagnie et leur dit : « Je vous prie de témoigner au roi que je meurs son très » humble sujet et avec un regret extrême de l'avoir offensé. » Je lui en demande pardon, de même qu'à toute la com- » pagnie ».

Il demanda ensuite où était l'exécuteur, qui ne l'avait point encore approché ; en le voyant, il lui dit : « Mon ami, lie-moi, bande-moi les yeux, et fais promptement ton office ». On lui dit que le roi avait ordonné qu'il n'aurait pas les yeux bandés. Il répondit : Je ne saurais mourir avec assez de honte. Après il croisa ses bras, et voyant que son chirurgien voulait lui lier les mains avec le cordon de sa moustache, il se tourna vers l'exécuteur et lui dit : C'est ton métier, fais-le. Alors l'exécuteur lui lia les mains, et M. de Montmorency lui demanda : Suis-je bien comme cela ? L'exécuteur répondit qu'on ne lui avait pas coupé les che-

veux assez près. Coupe-les donc à ton gré, lui dit-il. Son chirurgien voulut y mettre les mains, mais il le repoussa par ces mots : « Un grand pécheur, comme je suis, ne » peut mourir avec assez d'ignominie. Jésus-Christ a été » non-seulement battu, mais servi par des bourreaux ». Alors l'exécuteur lui coupa les cheveux et arrangea sa chemise autour du cou. Le duc se mit ensuite à genoux devant le poteau, sur lequel il se mesura pour prendre une posture qui ne le fît pas trop souffrir à cause de ses blessures, reçut une dernière absolution du P. Arnoux, récita son *In manus*, baisa le crucifix, et ayant placé sa tête sur le poteau, dit à l'exécuteur : Frappe hardiment. Au même instant la tête fut séparée du corps par un seul coup de doloire.

Il était deux heures et demie. Après l'exécution, on ouvrit les portes de l'hôtel-de-ville : le peuple se précipita en foule autour de l'échafaud, et étancha le sang du supplicié avec des linges. L'exécuteur montra la tête au peuple, puis elle fut livrée, ainsi que le corps, à deux ecclésiastiques officiers du cardinal de La Valette, qui les portèrent à l'église Saint-Saturnin. La dépouille du duc fut renfermée dans un cercueil de plomb et déposée dans la chapelle de Saint-Exupère, sur un riche catafalque. Les cordeliers et les jacobins célébrèrent l'office funèbre, et à neuf heures du soir le cercueil fut descendu dans une fosse au même lieu, et y demeura jusqu'en 1640, époque à laquelle il fut placé dans le magnifique mausolée que Félicité des Ursins fit élever à sa mémoire dans la nouvelle église du monastère de la Visitation qu'elle avait fait construire à Moulins où elle s'était retirée et où elle avait fait sa profession religieuse.

Le cœur de Montmorency fut porté à la maison professe des jésuites.

Ainsi mourut dans sa trente-huitième année Henri II duc de Montmorency et de Damville, pair, maréchal et amiral, comte de Dampmartin et d'Ossemont, chevalier des ordres du roi et gouverneur du Languedoc. Il fut poli, affable, magnifique, généreux, brave à la guerre, quoique plus impétueux que prudent. Il est difficile de l'excuser à l'égard de son roi, contre lequel il porta les armes ; il ne l'est pas moins d'excuser le roi, et surtout le cardinal de Richelieu, de n'avoir pas offert le pardon à ce haut seigneur lorsqu'on l'avait accordé à Gaston d'Orléans, beaucoup plus coupable que Montmorency.

On composa plusieurs relations de la mort du duc, et Simon Cros de Beziers publia sa vie. La peinture et la sculpture ont reproduit ses traits ; de longues épitaphes en prose et en vers ont été consacrées à sa mémoire. Nous croyons inutile de les rapporter ici. Montmorency n'eut point d'enfants de Félicité des Ursins. Dans le malheur qui le frappa, il fut encore heureux de pouvoir effacer par une mort aussi chrétienne les galanteries et les faiblesses de sa première jeunesse.

Le roi partit de Toulouse le dimanche 31 octobre, à neuf heures du matin. Le 1er novembre, à Fronton, il toucha deux cents malades, et revint à Paris par Montauban et Limoges. La reine ne partit que le 2 de ce mois ; elle s'embarqua sur la Garonne avec le cardinal de Richelieu, le garde-des-sceaux de Châteauneuf et le maréchal de Schomberg, nouveau gouverneur du Languedoc. A leur arrivée à Bordeaux, le cardinal y tomba dangereusement

malade, et le 17 novembre Schomberg y mourut d'une attaque d'apoplexie. Le duc d'Hallwin, son fils, succéda à son gouvernement. Au mois de juillet 1633, il écrivit aux capitouls pour leur annoncer son arrivée, qui eut lieu avec un certain éclat le 3 août : il fut reçu à Saint-Etienne par le prévôt du chapitre, l'évêque de Rieux. Charles de Montchal partit bientôt après pour Paris, et assista à l'assemblée générale du clergé de France en 1635, où il prononça le discours au roi, dans lequel il prit la défense de l'ordre du clergé, et fut nommé rapporteur dans l'affaire de la nullité des mariages des princes sans le consentement du roi. Peu après, il fit paraître un mandement qui ordonnait une procession générale pour obtenir du ciel le bienfait de la paix dans la guerre que la France soutenait alors contre l'Espagne, et où le duc d'Hallwin remporta une éclatante victoire à Leucate. Il était encore à Paris au mois de juin 1637, puisqu'il y sacra Noël Du Perron, évêque d'Angoulême et Alain de Solminihac, évêque de Cahors.

Ce fut à la procession générale dont nous venons de parler que Charles de Montchal fit la translation solennelle d'une insigne relique de saint Eloi dans l'église des dominicains. Cette relique avait été cédée aux orfèvres de Toulouse par l'évêque de Noyon, Henri de Baradat, par les soins d'Etienne Lourdaus, orfèvre de Toulouse. On composa à cette occasion un cantique à la mémoire du saint. Les sentiments exprimés dans cette pièce font beaucoup plus d'honneur à la piété des auteurs qu'à leur talent pour la poésie. La relique de saint Eloi était renfermée, aux Dominicains, dans une très belle châsse d'argent, et exposée à la vénération publique le jour de sa fête. On termina, à

la même époque, la châsse de saint Edmond, par suite du vœu fait à ce saint à l'occasion de la peste.

Il existait, non loin de Toulouse, sur le territoire de la communé de la Vallette, un oratoire dédié à la sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame-de-Monlen. En l'année 1638, noble Antoine Dufaye seigneur de Launaguet et damoiselle d'Olivier donnèrent une cloche à cette chapelle. Cette cloche est aujourd'hui à la Vallette. L'oratoire est détruit ; il n'existe que l'ancien cimetière.

Toulouse s'enrichit à cette époque d'une nouvelle maison religieuse. Une femme riche et pieuse, Mme d'Andoïn, rassembla auprès d'elle douze autres femmes veuves comme elle, leur inspira le dessein de se consacrer au service des pauvres ; elles allèrent s'offrir à l'hôpital Saint-Jacques pour y soigner les malades. Ce premier essai ne fut pas heureux, c'est ce qui détermina la fondatrice à acheter de ses deniers l'hôtel de Nogaret et à s'y retirer avec ses filles spirituelles. Mme d'Andoïn leur donna des règles qui furent approuvées par Mgr. de Montchal. Elles se consacrèrent à l'éducation des filles pauvres, auxquelles elles apprenaient la couture et la lecture. Ces dames, qui prirent le nom de leur fondatrice, ne vivaient pas en communauté; elles occupaient dans la maison des appartements séparés, et ne se réunissaient que pour la prière du matin et du soir. Leur maison était située rue des Arts.

Plein de zèle pour le salut du troupeau confié à ses soins, Mgr de Montchal entreprit, en 1639, la visite de son diocèse. Il faisait précéder sa venue des exercices de la mission, donnés par les prêtres du diocèse. Le 15 janvier, il arriva à Lavernose, cure alors desservie par Pierre de

Bonnefoi ; il était accompagné de M. Flous, son vicaire-général, chanoine de Saint-Etienne, et de ses aumôniers. Le lendemain 16, il fit faire la première communion des enfants, et fit entendre une éloquente prédication ; le soir, il administra le sacrement de confirmation, et déclara l'authenticité des reliques de la vraie Croix, de saint Jean-Baptiste, de saint Eutrope et de saint Martial. Le prélat, à son retour à Toulouse, convoqua à l'hospice Saint-Jacques une assemblée relative à l'administration des biens de cette maison. Le parlement fit opposition aux ordres de l'archevêque, qui ne se laissa pas arrêter, et frappa d'excommunication le président de Garaut, les conseillers Jacques de Cassagneau et Pierre d'Agret, les avocats généraux Thomas de Maniban et Jacques de Marmiesse, comme coupables d'avoir attenté aux droits de l'évêque.

Le prince de Condé venait d'être nommé lieutenant général du roi dans les provinces du Midi. Après avoir fait deux voyages à Toulouse, il y ouvrit les Etats de la province, le 25 novembre 1639, dans le réfectoire du chapitre de Saint-Etienne. L'assemblée fut composée de douze évêques en personne, des grands-vicaires des évêques absents, des commissaires du roi, d'un grand nombre de barons. Ce fut dans ces Etats que l'on donna une gratification de trente livres à Mathelin et à sa bande de violons. Cet artiste célèbre dans nos contrées était né à Toulouse, et mérita, par son rare talent, d'être créé par Louis XIII roi des violons de France.

L'archevêque de Toulouse n'était pas trop l'ami des abbayes exemptes. Il venait de recevoir un bref apostolique qui plaçait sous sa juridiction les chanoines de Saint-Ser-

nin. Ceux-ci refusèrent d'obtempérer à ce bref, ce qui obligea Charles de Montchal à avoir recours aux capitouls. Deux furent désignés pour prêter main-forte au prélat, qui se rendit au consistoire pour exposer les faits. Le parlement manda les capitouls, et d'après leur rapport la conduite qu'ils avaient tenue fut approuvée. La nomination des capitouls ayant été renouvelée, l'archevêque fit signifier aux nouveaux élus un arrêt du conseil qui ordonnait que cette nomination lui fût communiquée, ou à ses vicaires généraux, pour obtenir un certificat de catholicité. On délibéra aussitôt contre cet arrêt, qui ne fut point exécuté, à ce qu'il paraît, comme contraire aux usages établis.

Les lettres étaient toujours cultivées à Toulouse avec éclat. A cette époque, M. Gabriel de Vendages de Malapeire, doyen du présidial, commença à réunir quelques littérateurs dans son hôtel (rue du Canard). De son côté, le célèbre Pélisson, dont la famille était originaire de Toulouse, de concert avec son frère aîné, imita cet exemple, et en réunit quelques autres à l'hôtel de Campunaud. On comprit que ces deux réunions ayant un même but, il convenait de les réunir, et M. de Garéja, conseiller du présidial, leur offrit son hôtel pour y tenir leurs séances. Elles prirent bientôt le titre d'académie; et comme les membres qui la composaient se rendaient aux séances une fois la semaine pendant la nuit, la lanterne qu'ils étaient obligés de porter leur fit donner le nom de *Lanternistes*, qu'ils retinrent sans peine. Cette académie naissante institua un prix pour un sonnet en l'honneur du roi, donnant elle-même les rimes qu'il fallait remplir. Elle fit frapper une médaille allégorique sur laquelle était représentés, d'un côté, un

Apollon et de l'autre une étoile avec cette exergue : *lucerna in nocte.* Cette société, dont nous ne pouvons ici suivre toutes les phases, devint comme le germe de l'académie des sciences, inscriptions et belles-lettres établie au siècle suivant.

Ce fut en l'année 1641 que se tint à Mantes, diocèse de Chartres, la célèbre assemblée du clergé de France, à laquelle l'archevêque de Toulouse prit tant de part. Le cardinal de Richelieu n'avait rien tant à cœur que d'augmenter le trésor du roi afin de faire respecter son autorité : c'est ce qui le détermina à faire rendre au roi un édit, le 18 avril 1639, dans lequel on déclarait « que les ecclésias-
» tiques, communautés et autres gens de main-morte
» étaient entièrement incapables de posséder des biens
» immeubles en France ; que le roi pouvait les forcer d'*en*
» *vuider leurs mains* dans l'an et jour de l'acquisition, faute
» de quoi les biens retournaient au domaine royal ; que,
» d'après les anciennes ordonnances, il devait être distrait
» au profit de Sa Majesté une partie des héritages amortis,
» ou qu'il serait payé une finance équipollente à leur valeur,
» sans quoi les amortissements seraient déclarés nuls ; que
» cependant, au lieu de réunir à la couronne les immeubles
» non amortis, le roi se contenterait d'une indemnité,
» moyennant laquelle les communautés et les ecclésiasti-
» ques pourraient posséder ces biens ». On nomma des commissaires pour la recherche et la liquidation du droit d'amortissement auxquels étaient soumis tous les établissements religieux, à l'exception des carmélites, des jésuites et des monastères existant seulement depuis trente ans.

A la suite de cet édit et pour en presser l'exécution, on

rendit plusieurs arrêts qui paraissaient d'une rigueur extrême. Ainsi, il fut ordonné que chaque bénéficier qui ne présenterait point ses titres dans quinzaine paierait le tiers du revenu d'une année de son bénéfice. De plus, on fit payer de fortes sommes pour les insinuations, réceptions des titres, expéditions de la chambre de l'édit et des commissaires et les comparutions au greffe. De cette manière, les particuliers profitaient beaucoup plus de l'édit que le trésor du roi. En janvier 1640, on rendit un second édit pour faire *financer* ceux qui étaient exempts des tailles pour la confirmation de leurs exemptions. Des plaintes unanimes s'échappèrent alors du sein du clergé séculier et régulier contre ces rigueurs extrêmes; on composa des livres où le cardinal était fort maltraité.

Cependant l'assemblée ordinaire du clergé de France approchait. Le cardinal, qui était intéressé à l'éloigner, se servit du prétexte même de l'amortissement pour en dispenser l'épiscopat, attendu que des sommes considérables entrant par ce moyen dans le trésor, on n'avait pas besoin des subsides de l'assemblée. Afin d'augmenter ces sommes, le 6 octobre 1640, il fut donné un arrêt du conseil privé portant que tous les bénéficiers payeraient par chacune des deux années suivantes le sixième du revenu de leurs bénéfices, et que pour cet effet cette portion serait saisie entre les mains des fermiers. On colora cette entreprise en déclarant qu'en payant cette sixième portion, on serait dispensé de fournir la déclaration de leur acquisition et du droit d'amortissement. Par suite de ce dernier arrêt, les revenus des évêques et des chapitres furent saisis. Aussitôt des plaintes unanimes se firent entendre; l'abbé de Saint-

Vincent, agent général du clergé et frère du premier président au parlement de Toulouse, fit opposition. Le conseil rendit alors un second arrêt qui fit défense aux agents, de la part du roi, de tenir aucune assemblée générale ou particulière.

Sur les instances de l'abbé de Saint-Vincent, la plupart des prélats se réunirent ou s'écrivirent dans les provinces pour protester contre cet arrêt attentatoire à la liberté de l'Eglise, et que le roi avait confirmé. On émettait plusieurs avis : il fallait écrire au cardinal, au roi lui-même, prier Sa Sainteté d'user auprès du prince de son autorité apostolique, et si ces moyens étaient impuissants, faire fermer les églises. Les évêques de la province du Languedoc firent parvenir au cardinal des observations importantes sur la conduite qu'on avait tenue envers le clergé. L'archevêque de Toulouse, qui était bien l'une des plus grandes lumières de l'Eglise de France, fut invité par les agents à faire le voyage de Paris, et s'y disposa, ce dont le complimenta l'archevêque de Narbonne. Eléonore d'Etampes, évêque de Chartres, fit comprendre au cardinal que l'assemblée ne serait peut-être pas aussi contraire à ses desseins qu'il le croyait, et qu'on pourrait encore en tirer de bonnes sommes pour le trésor. D'après ce sentiment, l'assemblée fut autorisée; mais on lui assigna Mantes, au diocèse de Chartres, pour le lieu de ses séances, parce qu'en qualité d'évêque diocésain, Eléonore espérait en être élu président. Dans ce dessein, l'évêque de Chartres chercha à éloigner les prélats les plus influents, et fit presser l'archevêque de Bordeaux, qu'il redoutait, de prendre le commandement des forces navales qu'il commandait.

Mais ce prélat écrivit des lettres très pressantes à l'archevêque de Toulouse pour le supplier de se faire députer par sa province et de partir aussitôt. En même temps, l'abbé de Saint-Vincent écrivit aux évêques de la province de Toulouse pour leur dire que la nomination de Charles de Montchal était indispensable. Il le pressa directement par de très vives instances, le priant de prendre en main la cause de l'Eglise. L'assemblée de Toulouse eut lieu, et l'archevêque fut nommé. A peine cette élection fut-elle connue, qu'elle reçut l'approbation générale : l'évêque d'Alet écrivit à l'archevêque, et en congratula l'Eglise; ainsi fit l'archevêque d'Auch, qui recommanda expressément aux députés de la province de se conformer en tout aux sentiments de l'archevêque de Toulouse.

A peine ce prélat fut-il arrivé à Paris que le cardinal lui fit savoir qu'il désirait être en correspondance avec lui, et qu'il espérait de sa part un service absolu et une promesse de ne douter jamais de la justice de tout ce qu'il pourrait exiger de lui. Charles de Montchal demeura inflexible et ne voulut point engager sa parole, quoique l'évêque de Nantes, son parent, lui eût offert des chevaux payables quand il serait cardinal, dignité qu'il ne pouvait manquer d'obtenir. L'archevêque reçut un assez froid accueil du cardinal, qui cependant l'invita à dîner, et lui fit de grands éloges, lui disant qu'il était au courant de son mérite et le connaissait depuis longtemps. Il le pria ensuite d'être favorable à l'évêque de Chartres, prélat peu régulier. Mais l'archevêque demeura inébranlable pour donner l'exclusion à Eléonore d'Etampes. L'assemblée s'ouvrit à Mantes le 15 février 1641, et l'archevêque de Toulouse et celui de

Sens en furent nommés présidents. Il régna toujours le plus parfait accord entre ces deux archevêques, l'un, celui de Sens, ne prenant aucune détermination sans l'assentiment de l'autre; celui de Toulouse, Mgr de Montchal, jouant un très grand rôle dans cette assemblée, soit par les discours qu'il y prononçait, soit par les commissions qu'il dirigeait. Le cardinal lui faisait de temps à autre des prévenances et l'invitait à dîner à Ruel.

Un jour que l'archevêque de Toulouse s'y était rendu, comme il entrait dans la chambre du cardinal pendant qu'il entendait la messe, Richelieu prit lui-même un carreau et le plaça sous les genoux du prélat, lui offrant ensuite une chaise dans la ruelle de son lit. Il le prit ensuite par la main, le présenta à M. le prince, lui fit mille protestations, lui assurant qu'il aspirait à son amitié, et en même temps il fit semblant d'essuyer quelques larmes. L'archevêque était bien éloigné de refuser au roi les sommes qu'il demandait sur les biens du clergé, pourvu que tous les droits fussent sauvegardés et que les exigences eussent certaines bornes, car il cherchait à tout concilier. L'évêque d'Autun ayant un jour émis l'opinion que tous les biens de l'Eglise étaient au roi, Mgr de Montchal la combattit avec force; le 29 avril, il prononça un très long discours contre l'aliénation de la place de receveur général du clergé, et montra les dangers qu'il y avait pour le corps de l'état d'avoir un receveur en titre qui pourrait se ranger facilement du côté opposé à la majorité de l'assemblée. Le cardinal de Richelieu, qui trouvait dans l'archevêque de Toulouse un homme d'un grand caractère et d'une droiture peu commune, cherchait de temps à autre à lui donner du déplaisir; ainsi

il s'efforça à cette époque de lui enlever l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, qu'il tenait du cardinal de La Valette.

Le point en litige dans l'assemblée de Mantes était les subsides que réclamait le cardinal. Sa Majesté avait demandé douze cent mille livres ; l'assemblée en avait accordé sept cents. Mais les archevêques de Sens et de Toulouse et quelques autres prélats avaient refusé de signer la délibération et étaient sortis de l'assemblée. La cour avait été instruite de cet incident, et, le 3 juin, le chancelier députa à Mantes le sieur d'Emery, qui y prononça un discours très virulent dans lequel il déclara que les susdits archevêques avaient, par leur retraite, perdu la dignité de présidents, et qu'ils avaient forfait à leur devoir ; qu'en conséquence le roi leur ordonnait, ainsi qu'aux autres prélats, de se retirer dans leurs diocèses et de ne plus se mêler d'aucune délibération, sous peine de désobéissance. Il ordonna ensuite aux prélats de le suivre, et à celui de Toulouse de lui remettre la cassette du département nouveau et ceux des années précédentes. L'archevêque de Sens répondit avec beaucoup de fermeté ; et comme il sortait, celui de Toulouse l'arrêta pour qu'ils pussent dire adieu à la compagnie, et ils sortirent. On entendit alors dans l'assemblée un sourd gémissement. L'huissier Vitrai, en versant des larmes, se jeta aux pieds de l'archevêque de Toulouse ; l'évêque de Boulogne l'embrassa, pleurant aussi. Mgr de Montchal lui dit alors : *Nolite flere super me, sed super vos flete.* A ces mots l'évêque de Nîmes lui dit : *Il semble que vous vous réjouissiez de votre malheur.* A quoi l'archevêque répondit : *Ibant gaudentes à conspectu concilii, quia digni habiti sunt... contumeliam pati :* ce qui fit dire à Richelieu, quand il fut

instruit de cette affaire : *L'archevêque de Toulouse parle en martyr pour me faire passer pour persécuteur.*

Personne dans cette occasion n'égala la grandeur d'âme et l'héroïque fermeté de notre archevêque : il refusa hardiment de rendre à Emery les actes de l'assemblée, et ne les remit qu'au secrétaire. Les prélats congédiés se rendirent à Poissy, et résolurent de ne plus paraître à l'assemblée, lors même qu'ils y seraient rappelés. Mgr de Montchal se rendit ensuite chez l'un de ses parents, près de Paris, où il reçut tant de visites qu'il fut obligé de s'éloigner dans la crainte de donner de l'ombrage à la cour. Il arriva enfin dans son diocèse. A une lieue environ de sa ville épiscopale, il trouva cent cinquante hommes à cheval accompagnés d'autant de carrosses où se trouvaient les présidents, les conseillers, les capitouls, et toute la noblesse. Le peuple se porta à sa rencontre en si grand nombre que sa voiture put à peine se frayer un libre passage. Arrivé à Saint-Etienne, il monta en chaire et prononça un très éloquent discours sur ces paroles : *Pax vobis.* Son palais ne désemplit pas jusqu'à minuit. Mgr de Montchal a composé des Mémoires très curieux sur cette fameuse assemblée de Mantes, dans lesquels le cardinal de Richelieu est fort maltraité, ainsi que plusieurs prélats de cette assemblée. Il y raconte, entre autres choses, la mort du cardinal de manière à jeter les plus désolantes incertitudes sur l'éternel salut de cette Eminence.

Pendant son séjour à Paris, Mgr de Montchal fit le sacre de Noël Du Perron, évêque d'Angoulême, d'Alain de Solminihac, évêque de Cahors, et d'Henri de Maupas, évêque du Puy. Le 8 septembre 1642, il consacra la nouvelle église

de Sorèze. En 1643 et le 18 mai, il reçut à Toulouse le dernier soupir d'Henri de Sponde, évêque de Pamiers. Cet illustre prélat avait eu le bonheur d'abjurer le calvinisme dans lequel il était né. Il composa un traité sur les cimetières catholiques, où il parle des motifs de sa conversion. Ordonné prêtre à Rome, en 1606, il devint le modèle de toutes les vertus sacerdotales. Lié d'une étroite amitié avec le cardinal Baronius, il composa un abrégé de ses grandes Annales qui reçut les éloges de toute l'Europe savante. Paul V le mit à la tête de la maison de Saint-Louis des Français; sous sa conduite cette maison devint le centre et le rendez-vous de tous les hommes distingués de Rome. En 1626, il fut nommé par Louis XIII à l'évêché de Pamiers, qu'il refusa d'abord et qu'il fut ensuite forcé d'accepter sur les ordres du pape. Après avoir reçu à Rome l'onction épiscopale des mains du cardinal de Marquemont, il partit pour son diocèse de Pamiers, où il fit son entrée solennelle le 27 mai 1626. L'histoire de son épiscopat ne nous appartient pas; il nous suffit de dire que, jusqu'au jour de la démission qu'il fit en faveur de Jean son neveu, il fit briller aux yeux de son troupeau les plus sublimes vertus.

Après s'être démis de son évêché, il se rendit à Paris pour y continuer les Annales de Baronius, ce qu'il exécuta jusqu'à l'année même de sa mort. Sentant sa fin approcher, il vint à Toulouse et y mourut à l'âge de soixante-quinze ans. Son corps fut enseveli dans un caveau situé vis-à-vis de la grande chapelle de l'abside, où il repose encore. On y a placé son buste, avec une épitaphe que composa le célèbre théologien de Paris Pierre Frizon.

Il laissa sa belle bibliothèque aux minimes de Toulouse.

Cette même année mourut le roi Louis XIII, dont la ville célébra les funérailles avec toute la magnificence possible. L'oraison funèbre fut prêchée à Saint-Etienne par le chanoine Dufour. Au service funèbre succéda une procession générale pour l'heureux avènement de Louis XIV, tandis que les députés de la ville avaient au Louvre la première audience du nouveau roi, et que *d'Espagne*, à genoux, haranguait le jeune monarque. Les députés étaient de retour à Toulouse le 18 octobre.

La reine-régente nomma, en 1644, le duc d'Orléans, oncle du roi, gouverneur du Languedoc à la place du maréchal de Schomberg. Toulouse fut témoin à cette époque d'une splendide cérémonie qui eut lieu à Saint-Sernin pour l'élévation solennelle des reliques de saint Edmond et des quatre couronnés. Le 13 juillet, Mgr de Montchal, archevêque de Toulouse, accompagné du chapitre, du premier président au parlement et de MM. les capitouls, se rendit dans les cryptes devant le lieu où était enseveli le corps de saint Edmond. Le sépulcre de pierre, qui était renfermé sous une petite voûte dans l'épaisseur du mur, fut ouvert, et l'on procéda à la vérification des reliques, dont on dressa la nomenclature. Les ossements furent placés dans une caisse de bois, et la caisse fut déposée dans la chapelle de la Sainte-Epine. La cérémonie de l'élévation fut fixée au 13 novembre. La veille, à quatre heures du soir, Mgr l'archevêque, le chapitre, les capitouls et MM. du parlement, se rendirent dans les cryptes, et les reliques furent portées solennellement au milieu de la grande nef. Après les avoir encensées, Monseigneur officia pontificalement. Le lende-

main, 15 novembre, Mgr l'archevêque se rendit à huit heures du matin dans la basilique. La nef était ornée de riches tentures ; toutes les châsses des saints qui reposent dans l'église étaient disposées sur des gradins. Vis-à-vis du trône de l'archevêque, on voyait les siéges des évêques de la province, qui assistaient à la cérémonie au nombre de huit; et de chaque côté étaient rangés par ordre les chanoines de Saint-Saturnin, MM. du parlement en robes rouges, les docteurs de l'université, les trésoriers généraux de France, les capitouls, et toute la noblesse de la ville. Chacun des assistants tenait en ses mains un flambeau allumé; la musique était placée sous les voûtes latérales. Après l'évangile de la messe pontificale, Mgr l'archevêque monta en chaire pour adresser quelques paroles à l'assemblée.

Pendant qu'on élevait à Toulouse les corps de ces saints, celui de la bergère Germaine était découvert à Pibrac de la manière suivante. Françoise Pérès, habitant à Pibrac, étant venue entendre la messe dans l'église paroissiale, vit entrer le carillonneur Nicolas Cassé accompagné de Gaillard Barous. Ces deux hommes se disposèrent à creuser une fosse vis-à-vis de la chaire. Ils enlevèrent une des pierres qui formaient le pavé de l'église, et commencèrent à creuser la terre pour y déposer le corps d'une parente de Germaine. Aux premiers coups de pioche, Nicolas Cassé se retira épouvanté : il venait de mettre à découvert le corps d'une jeune fille dans un parfait état d'intégrité. Ce cadavre se trouvait si rapproché du pavé de l'église, que le carillonneur, avec sa pioche, enleva un fragment du nez. Aussitôt Françoise Pérès sortit de l'église et appela le peuple pour être témoin

de cette étonnante découverte. M. le curé de Pibrac, accompagné de presque tous ses paroissiens, se rendit à l'église, et devant ce peuple assemblé il procéda à l'examen de ce corps. Ce qui frappa d'abord tous les spectateurs, c'est que la fracture du nez laissait voir une chair vive et rosée. Tous les membres étaient en leur entier et très flexibles; les vêtements et le suaire qui couvraient le corps étaient intacts. « La chair, dit le premier biographe de la bien-» heureuse, paraissait sensiblement molle en plusieurs » endroits; les ongles des pieds et des mains étaient encore » adhérents à la chair; la langue et les oreilles, quoique » desséchées, étaient parfaitement conservées........ On » trouva sur le corps une guirlande formée d'œillets et » d'épis de seigle; les fleurs étaient légèrement fanées, les » épis n'avaient rien perdu de leur couleur naturelle, et les » grains dont ils étaient remplis avaient la même fraîcheur » qu'au temps de la moisson. Un cierge était placé entre les » mains de la jeune fille. »

On s'aperçut bientôt de la difformité que présentait une de ses mains et de quelques cicatrices encore existantes autour du cou. A tous ces indices plusieurs témoins, et entre autres Françoise Pérès, déclarèrent que ce corps était celui de Germaine Cousin enterrée à cette même place, dans cette église, depuis quarante-quatre ans; qu'ils avaient conservé un souvenir très fidèle de l'époque et de toutes les circonstances de ses funérailles. On parla alors de quelques évènements de sa vie. Le corps fut aussitôt levé de terre, placé dans un cercueil ouvert, et le cercueil fut adossé au mur de l'église, près de la chaire, de telle manière qu'on pût voir ce corps en son entier. Il paraît que

plusieurs motifs déterminèrent le curé de Pibrac à donner cette place au cercueil. Il ne nous appartient pas de les discuter ici. On procéda ensuite à l'enterrement de la femme Endoualle, qui fut ensevelie dans le tombeau de la famille Cousin. Une grande partie de la génération contemporaine de Germaine existait encore; il eût été à désirer que l'on eût alors interrogé tous ces témoins et dressé des actes authentiques de ces premières dépositions. En procédant ainsi on aurait infailliblement sauvé de l'oubli une infinité de circonstances de sa vie. Toutefois, au nombre des habitants de Pibrac qui assistèrent, en 1644, à la découverte de son corps, et qui avaient vu la pieuse bergère, Dieu en réserva deux que nous verrons, dix-sept ans plus tard, venir déposer, en présence du vicaire-général de l'archevêque de Toulouse, les faits de la vie de Germaine dont ils avaient été eux-mêmes les témoins.

Après la découverte merveilleuse du corps de Germaine, le ciel voulut attester sa sainteté par un éclatant prodige, la guérison instantanée de Mme de Beauregard.

En 1645 habitait en son manoir un riche gentilhomme appelé François de Beauregard, coseigneur de Pibrac. Il était nouvellement marié à très excellente dame Marie de Clément-Gras. Le ciel avait béni leur union par la naissance d'un fils, sur lequel reposait toutes leurs espérances. Le corps de Germaine avait été placé debout à côté de la chaire, et tout auprès du banc seigneurial de la comtesse de Beauregard. La vue de ce cadavre paraissait incommoder beaucoup cette dame, et plusieurs fois elle avait manifesté hautement le désir de le voir éloigné de son banc. Un jour elle éprouva au sein une douleur violente; bientôt un

ulcère se forma : l'enfant ne voulut plus prendre le sein de sa mère et fut réduit à la dernière extrémité. Tous les médecins et chirurgiens de Toulouse furent consultés sans qu'on pût apporter un remède à ses maux, qui paraissaient acquérir tous les jours une intensité alarmante. Cette situation jeta Mme de Beauregard dans une profonde affliction. Son mari, la voyant en cet état, lui déclara que sans doute le mépris qu'elle avait fait du corps de la bergère pouvait bien attirer sur elle un châtiment du ciel. Touchée de cet avertissement, la comtesse se mit aussitôt en prières et se plaça sous la protection de Germaine, dont la sainteté commençait à jeter un certain éclat par l'invention miraculeuse et toute récente de ses ossements.

Pendant son sommeil, la comtesse fut profondément agitée. S'étant éveillée au milieu de la nuit, elle vit sa chambre subitement sillonnée par une clarté toute céleste, et quelques instants après, elle aperçut la jeune bergère qui venait à elle environnée de la splendeur des saints. Germaine l'avertit que sa prière était exaucée, que son ulcère disparaîtrait, et que son enfant reprendrait subitement ses forces. La vision disparut. Mme de Beauregard, ne pouvant contenir les transports de sa joie, sort de sa chambre, éveille son mari et ses domestiques, leur raconte la vision merveilleuse dont elle vient d'être favorisée et la promesse qui lui a été faite. Au même instant l'ulcère disparaît, la plaie est cicatrisée, et l'enfant reprend sans difficulté ce même sein qu'il avait naguère repoussé avec tant de force.

Le lendemain, la paroisse de Pibrac vit un spectacle vraiment digne d'admiration : Mme de Beauregard, accom-

pagnée du comte son époux et de toute sa maison, portant entre ses bras son petit enfant, se rendit à l'église à pied, malgré la longueur du chemin ; elle y fit célébrer une messe solennelle d'actions de grâces, se prosterna humblement devant le corps de la bergère et lui offrit son enfant. Elle raconta à tous ceux qui étaient présents les faveurs dont elle avait été honorée, et pour montrer sa gratitude, elle s'engagea à faire hommage d'un cercueil de plomb pour y renfermer le corps de la bergère. Parmi les domestiques de la comtesse, se trouvait une jeune fille de vingt-six ans nommée Françoise Pagèse ; elle fut le témoin fidèle de cet évènement, et l'attesta sous la foi du serment, en l'année 1700, à M. l'abbé Morel.

Le cercueil de plomb ayant été disposé, on y plaça le corps de la pieuse bergère, et ce précieux dépôt fut transporté dans la sacristie.

Toulouse s'enrichit à cette époque d'une confrérie devenue plus tard très célèbre, et qui fut établie sous le saint nom de Jésus au couvent des dominicains, par les soins et le zèle de Guillaume Matthieu, prieur de cette maison. Mgr de Montchal en approuva les règles. Il donna aussi son approbation à des statuts que les dominicains avaient dressés pour une maison d'orphelinat, placée sous la direction des religieuses de Sainte Catherine. Ce dernier monastère perdit alors sa prieure, Jacqueline de Gargas veuve de Pierre de Rabaudy. Cette femme avait commencé à recueillir dans sa maison des filles pénitentes qui plus tard furent placées au couvent de la Madeleine, rue des Couteliers, et enfin confiées aux dames du Refuge, rue du Taur. Mme de Gargas est célèbre dans les annales de l'ordre

par sa haute piété et sa science, car elle connaissait la langue latine et les Pères de l'Eglise, et parlait plusieurs langues vivantes. Elle mourut en 1644 et fut inhumée dans l'église de Sainte-Catherine.

L'année suivante, mourut aussi à Toulouse dom de Ruade, ancien évêque de Couserans. Avant d'être élevé à l'épiscopat, Bruno de Ruade avait embrassé la règle des chartreux au monastère de Vauvert, diocèse de Paris. Octave de Bellegarde, évêque de Couserans, ayant été transféré à l'archevêché de Sens, désigna au roi pour lui succéder l'humble chartreux, qui ne céda qu'aux ordres de son général pour accepter la charge pastorale. Dom de Ruade fut sacré à Paris par les mains de son prédécesseur, et prit possession de l'évêché de Couserans en 1624. Il gouverna ce diocèse pendant près de vingt années. Vers l'an 1640, son âge et ses infirmités le forcèrent de donner sa démission de son siége. Il se retira à la chartreuse de Toulouse, où il mourut dans un état voisin de la folie. Il fut inhumé au milieu du chapitre de la communauté.

L'université de Toulouse cherchait avec empressement toutes les occasions possibles de continuer sa guerre contre les jésuites. Le 1er mai 1645, elle s'assembla au couvent des Augustins pour statuer sur un ouvrage du P. Annat, portant pour titre : *Défense de la science moyenne.* Ce religieux, devenu célèbre par son opposition à Port-Royal, et à qui Pascal adressa la dix-septième et la dix-huitième Lettre provinciale, avait professé pendant treize ans la philosophie et la théologie à Toulouse. Plus tard, il dirigea, en cette ville, comme recteur, le collége de la compagnie. Parmi les nombreux ouvrages sortis de sa plume, on distingue

celui qui fit l'objet de la censure de notre université, et où l'auteur traite de la *Science moyenne.* Pour entendre ces mots, il faut observer que la science en Dieu est l'attribut par lequel il connaît toutes choses. Or les choses sont : 1° ou simplement possibles, 2° ou existantes et devant exister, 3° ou devant exister conditionnellement. Cela posé, les théologiens distinguent en Dieu trois espèces de sciences correspondantes : la première se nomme science de simple intelligence : elle a pour objet les choses possibles ; la deuxième se nomme science de vision : elle a pour objet les choses qui ont existé, qui existent ou devant exister ; la troisième se nomme *science moyenne*, parce qu'elle tient le milieu entre les deux autres. Cette dernière a pour objet les futurs conditionnels. L'école s'est partagée sur la science moyenne : on a appelé molinistes et *congruistes* les partisans de cette science en Dieu, et thomistes les adversaires. Le P. Annat se montra donc le défenseur de la science moyenne, et les docteurs de la sacrée faculté de théologie de Toulouse défendirent la lecture de son livre comme ayant été publié sans l'approbation des docteurs.

Ce n'était pas seulement la faculté de théologie qui était opposée aux jésuites : le chapitre de Saint-Etienne s'assembla extraordinairement le 15 mars 1646 et prit la délibération suivante :

« Le samedi 15 mars 1646, au lieu capitulaire de l'Eglise de Toulouse, à huit heures du matin, furent présens et assemblés en chapitre MM. de Ciron, chancelier ; de Maran, grand-archidiacre ; de Benoît, chantre ; Catel, Latenche,

Boulay, Barrassi, Rudèle, Boyer, Flous, Tousin, La Bourgade, Dufour, Lafont, du Panté, tous chanoines de ladite église.

» Le sieur de Maran, célérier et grand-archidiacre, a rapporté que ces jours passés un P. jésuite faisant la doctrine chrétienne, à l'église Saint-George de cette ville, auroit publiquement dissuadé le peuple de se venir confesser à cette église ces fêtes de Pâques, mais bien d'*aller à leur maison* où il y a d'excellens confesseurs; et sur ce auroit proféré dès paroles fort indécentes et scandaleuses qui méritent punition. Sur quoi a été délibéré : que inhibitions et défenses seront faites auxdits jésuites de faire dorénavant la doctrine en ladite église de Saint-George, ni en aucune autre qui dépende de celle-ci; ains que d'autres prêtres seront commis à ce faire; et que MM. les célériers commanderont aux vicaires desdites églises de ne permettre point que lesdits jésuites y retournent; et qu'il sera informé d'autorité de M. l'official desdites paroles et discours indécens. — Signé de Ciron, chancelier. »

Les ennemis de la Compagnie propageaient une certaine prophétie contenue dans le testament de messire Jean de Carrière, conseiller au parlement de Toulouse, et dans laquelle ce magistrat représentait en 1561 cet institut comme devant exciter de grands troubles dans l'Etat, et se montrer ennemi des rois et des parlements. Les efforts des adversaires des jésuites devinrent impuissants pour arrêter le cours de leurs travaux; ils agrandirent en effet leur collége, et obtinrent de la ville un subside de 2,400 livres pour construire de nouvelles classes.

Mgr de Montchal parut encore avec éclat dans l'assemblée

du clergé en 1646 et y soutint les droits de l'Eglise. Au mois de décembre de l'année suivante, il se trouvait dans sa ville épiscopale, et fit transporter dans l'une des chapelles de la cathédrale (celle de Saint-Alexis) les corps de Raymond Scriptor archidiacre de Villelongue et de Bernard son clerc, massacrés à Avignonet. Ces corps reposaient depuis 1242 dans le cloître de Saint-Etienne : ils furent placés du côté de l'évangile. L'inscription que Mgr de Montchal fit graver indique encore le lieu de leur sépulture.

Plein de sollicitude pour la discipline ecclésiastique, il fit publier les ordonnances de saint Charles Borromée, en 1648, et accompagna cette publication d'un mandement où il fit un magnifique éloge du saint archevêque de Milan. Ce fut là l'un des derniers actes de son administration, car, s'étant rendu aux Etats du Languedoc à Carcassonne, il y mourut le 22 août. Sentant arriver sa fin prochaine, il demanda les derniers sacrements, qu'il reçut des mains de l'archevêque de Narbonne, et expira en prononçant ces mots : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum et sponsam meam.* A peine eut-on appris à Toulouse la mort de cet éminent prélat, que les chanoines de Saint-Etienne se transportèrent à Carcassonne pour réclamer sa dépouille mortelle, qui fut portée à Toulouse, où on lui fit de splendides funérailles. On y voyait Jean-Louis de Berthier, évêque de Rieux ; Jean Daffis, de Lombez ; Jean de Fossé, de Castres; Pierre de Marca, de Couserans; François de Caulet, de Pamiers, qui prononça son oraison funèbre. Il fut inhumé dans le sanctuaire, au pied du trône épiscopal, et repose aujourd'hui dans le nouveau caveau des évêques.

Tous les auteurs contemporains célèbrent à l'envi cet incomparable prélat qui, pendant vingt-trois ans d'épiscopat, jeta le plus vif éclat sur le siége de Saint-Saturnin. La science ecclésiastique de Mgr de Montchal tenait du prodige, rien ne lui était étranger : il possédait les langues hébraïques et grecques. Il annota les historiens primitifs de l'Eglise, et ses annotations obtinrent les suffrages de tout le clergé de France. Il possédait une connaissance approfondie de tous les conciles, du droit civil et canonique. L'étonnante sagacité de son esprit lui facilita l'acquisition de toutes les sciences sacrées et profanes. Il avait formé à grands frais une immense bibliothèque particulièrement composée de manuscrits hébreux, grecs et arabes qu'il offrait volontiers à tous les savants de son siècle. Plusieurs des manuscrits dont il était possesseur furent imprimés dans la suite ; tels que la synopse des lois de Psellius, le discours de l'empereur Léon sur saint Nicolas, les œuvres de Nil l'archimandrite, la chaîne des commentaires des Pères grecs sur les évangiles de saint Matthieu et de saint Marc. Les hommes les plus éclairés de son temps lui prodiguèrent tour-à-tour les plus justes éloges; les épîtres dédicatoires des divers auteurs qui placèrent leurs ouvrages sous ses auspices, exaltent sa profonde érudition, la variété de ses connaissances et la fécondité de son génie. Par ses soins les œuvres de saint André de Crète et de saint Jean Damascène furent données au public.

Nous possédons un très grand nombre d'ordonnances de Mgr de Montchal sur plusieurs points de la discipline ecclésiastique, dont quelques-unes portent le nom de ses vicaires généraux Raymond de Laffont, François Marau et

Pierre de Flous. On remarque parmi ces ordonnances celles qui ont pour objet la translation de la relique de saint Eloi aux dominicains, et l'élévation du corps de saint Edmond dans la basilique de Saint-Saturnin. Ses Mémoires sur le ministère du cardinal de Richelieu sont le seul ouvrage sorti de sa plume qui soit venu jusqu'à nous. On trouve encore plusieurs de ses lettres et de ses discours dans les procès-verbaux des assemblées du clergé de France. Le célèbre Balzac entretenait avec lui une correspondance suivie.

Grâce à l'activité de son zèle, plusieurs établissements religieux se formèrent sous son épiscopat à Toulouse et dans le diocèse. Il érigea un séminaire dans la paroisse de Saint-Pierre-des-Cuisines. Les dames de Sainte-Ursule et de la Visitation agrandirent leurs monastères; les premières s'établirent à Grenade, et les cordeliers à l'Isle-Jourdain. Il fonda et dota la maison des missionnaires du diocèse à Roqueville, dans la paroisse de Montgiscard, auprès d'une antique chapelle dédiée à la Vierge. Les dames du Refuge construisirent une nouvelle maison dans la paroisse du Taur, et les carmélites dans celle de Saint-Saturnin. L'hospice Saint-Joseph-de-la-Grave fut considérablement agrandi, et celui de Saint-Jacques reçut un nouvel ordre de religieuses destinées au service des malades. Il approuva les statuts d'une célèbre confrérie érigée à Saint-Etienne en l'honneur du saint Sacrement. L'église de l'Inquisition fut construite et enrichie de plusieurs tableaux représentant la vie de saint Dominique. Les capitouls décorèrent le tombeau des comtes de Toulouse, et placèrent sur la porte une inscription en vers latins dans le goût du temps.

Mgr de Montchal donna tous ses soins à la conservation des biens de son archevêché, et put réunir à la mense épiscopale plusieurs domaines que ses prédécesseurs avaient aliénés. Il restaura le palais épiscopal et fit placer cette inscription au-dessus de la porte principale : *Benedic domui servi tui, Domine, ut sit in sempiternum coram te.* Il existe encore à Toulouse deux monuments consacrés à sa mémoire : le premier est une inscription gravée dans l'église du Taur et qui a trait à son arrivée à Toulouse (1); le second est son épitaphe (2).

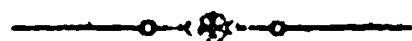
(1) RELIGIONE . VIRTUTE .
GLORIA . ET . ERUDITIONE . INCOMPARABILI .
A . ILLUST . ET . REVEREND .
DD . CAROLO . DE . MONTCHAL . REGIS . CONSILIARIO .
TOLOSANO . ARCHIEP . DIGNISSIMO .
CATHOLICAE . VERITATIS . LUMINI .
ATQUE . COLUMNAE .
PRO . DESIDERATO . ADVENTU.
SUO . LONGA . TOLOSANI . TAEDIA .
POPULI . SEDATURO .

(2) CAROLUS . ARCHIEP . TOLOSANUS .
HIC . EXPECTAT . RESURECTIONEM . MORTUORUM .
QUOD . TERRENUM . SUPEREST .
HOC . MARMORE . TEGITUR .
QUOD . CELESTE . COELO . HABETUR .
QUOD . PRO . REPUBLICA . DIGNITATE . IMMUNITATIBUS .
ET . ECCLESIAE . DISCIPLINA .
PRO . REGE . PRO . SPONSA . ECCLESIA . FORTITER .
DOCTE . SANCTEQUE . GESSIT . POSTERORUM . MEMORIA .
AETERNUM . SERVABIT .
SEDIT . ANNIS . 23 . AETATIS . SUAE . 62 . OBIIT .
XI . KALENDIS . SEPTEMBRIS .
AN . DOM . 1651 .

A l'épiscopat de Mgr de Montchal se rattache la publication de quelques ouvrages qui lui furent dédiés. Nous trouvons d'abord le *Livre des Vertus morales et chrétiennes et des dons du Saint-Esprit,* publié par le P. Antoine Revel, religieux de la doctrine chrétienne, en 1643; — un ouvrage composé contre le livre de Vincent Baudell sur l'immaculée conception de la sainte Vierge, et qui a pour auteur Jean de Sainte-Marie, docteur de la faculté de Toulouse. Le but de cet écrit est de montrer la vérité de ce mystère. — Les *Vie, martyre et merveilles du glorieux martyr saint Saturnin,* par le P. Odo de Gissey, de la compagnie de Jésus, ouvrage qui ne présente aucune critique et n'est qu'un tissu de fables.

A l'époque de la mort de Mgr de Montchal, Etienne Molinier avait déjà publié une très grande partie de ses ouvrages. Cet estimable auteur prenait le titre de *prêtre tolosain.* Il naquit à Toulouse vers l'année 1580. Après avoir fait ses premières études, il s'adonna à la jurisprudence, et prit le grade de docteur en droit civil et canonique. Dégoûté du monde, il embrassa l'état ecclésiastique et se livra à son attrait pour la prédication. Nous le trouvons en 1610 à Paris, haranguant Louis XIII encore jeune. Il se fit entendre avec plaisir dans les chaires de la capitale. Après avoir parcouru la plupart des provinces de France en véritable missionnaire, il alla se fixer à l'ermitage de Notre-Dame-de-Garaison, et voulait y finir sa carrière lorsque Mgr de Montchal l'appela à Toulouse et lui confia la cure de Saubens, qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée un peu avant celle du prélat son bienfaiteur. On a de cet infatigable auteur : 1° la Vie de Mgr de Donnadieu de Griet,

évêque de Comminges; 2° le Lis du val de Garaison; 3° l'Histoire de Notre-Dame-de-Grâce de Bruguières; 4° le Bouquet de myrte de l'Amante sacrée, qui n'est autre chose qu'une description des lieux parcourus par le Sauveur dans sa passion; 5° les douze fondements de la Cité de Dieu; 6° des Confréries pénitentes; 7° les Politiques chrétiennes; 8° le Mystère de la Croix; 9° les Œuvres mêlées, dans lesquelles on trouve un panégyrique de Louis XIII, un discours au roi, le récit de la conversion de Mme et Mlle de Fontrailles, une conférence entre un jésuite et un ministre de Montauban, plusieurs discours académiques sur divers sujets dogmatiques et moraux, un plaidoyer sur la préséance des avocats sur les médecins; des lettres diverses et des pièces de poésie; 10° un panégyrique historique de saint Thomas de Cantorbéry. Tous ces ouvrages d'Etienne Molinier sont écrits d'un style très diffus et présentent peu d'intérêt.



LIVRE XXXVI.

DEPUIS LA MORT DE M[gr] DE MONTCHAL, EN 1651, JUSQU'A LA CONDAMNATION DU LIVRE DE FÉNELON A TOULOUSE, EN 1699.

Le 27 mai 1652, Pierre de Marca fut nommé à l'archevêché de Toulouse. Il était né en 1594, près de la ville de Pau en Béarn, dans le manoir de ses ancêtres, de Jacques de Marca et de Catherine de Lartet. Il fut baptisé dans le monastère de Saint-Pierre-de-Génarés, au diocèse de Tarbes, et fit ses premières études à Auch et ensuite à Toulouse. A l'âge de vingt-deux ans, il fut créé conseiller à la cour de Béarn, et était le seul catholique de cette compagnie. Constamment fidèle à la foi de ses ancêtres, il mit tout en œuvre pour détruire, dans sa patrie, l'hérésie de Calvin, et faire exécuter l'édit royal de 1617 par lequel la religion catholique devait être rétablie en Béarn, et les biens restitués aux églises. Pierre épousa à cette époque Marguerite de Forgues, dont il eut plusieurs enfants, et qu'il perdit en 1632. Déjà brillaient en lui les plus rares talents; on admirait son habileté dans la controverse, sa connaissance approfondie des divines Ecritures et des conciles, son zèle pour la propagation du catholicisme qui lui donna de ramener à la vraie foi quatre ministres calvinistes.

Le roi ayant élevé la cour de Béarn au rang de parlement de France, Pierre de Marca fut nommé président avec dispense d'âge et de finances. Le premier ouvrage qui sortit de sa plume fut la grande histoire du Béarn, composée d'après les monuments authentiques. Son rare mérite le fit appeler au conseil privé du roi; il fut alors invité à répondre à un ouvrage qui portait le titre d'*Optatus Gallus*, et il le fit en publiant son livre de l'*Accord du sacerdoce, de l'empire et des libertés de l'Eglise gallicane,* livre qui blessa un peu les oreilles délicates de la cour romaine.

Pierre de Marca avait embrassé l'état ecclésiastique; il fut nommé par le roi à l'évêché de Couserans. Il crut alors utile de publier, à Barcelone, en 1646, un opuscule explicatif de son premier écrit. Cette publication lui ouvrit la voie à la consécration épiscopale, qu'il reçut à Narbonne, en 1648, des mains de l'archevêque Claude de Rubée, assisté de Clément de Bonzi, évêque de Béziers, et de Nicolas Pavillon, d'Alet, après avoir été ordonné prêtre à Barcelone par l'évêque de Babylone. A peine avait-il prêté serment au roi en qualité d'évêque de Couserans, qu'il fut nommé à l'archevêché de Toulouse. Il écrivit à cette occasion une lettre à Innocent X, dans laquelle il se regardait comme indigne de cet honneur, faisant un rapprochement historique entre saint Exupère et Innocent Ier. Immédiatement après sa nomination, il prêta serment au roi et partit bientôt après pour Toulouse, où il arriva au mois de mars 1655, ayant refusé obstinément toute espèce de solennité pour son entrée.

Nous ne pouvons passer ici sous silence la manière dont il se conduisit dans le gouvernement de Catalogne, qui lui

avait été confié par le roi ; il y rétablit les finances, apaisa les séditions, confirma l'autorité royale, se fit aimer et respecter de tous, à tel point qu'étant tombé dangereusement malade à Barcelone, d'unanimes supplications montèrent vers le ciel pour le rétablissement d'une santé si chère. Les soins qu'il donna à l'administration de cette province ne l'empêchèrent pas de composer son histoire sous le titre de *Catalonia illustrata*, où l'on trouve rassemblé tout ce que l'érudition la plus vaste et la plus éclairée a pu recueillir sur cette province. Il composa encore un commentaire sur les Psaumes ; une dissertation sur la primauté de l'Eglise de Lyon et de quelques autres ; une seconde sur le décret du pape Vigile pour la confirmation du cinquième concile genéral.

Après avoir reçu le pallium des mains de Mgr de Séguier, évêque de Meaux, dans la chapelle du Petit-Bourbon à Paris, il prit, le 16 juillet 1654, possession du siége de Toulouse par procureur, et se rendit aux Etats de Narbonne. L'année suivante, comme on vient de le dire, il se rendit à Toulouse. Son premier soin fut d'établir les petits-augustins à la place Saint-Georges, auprès d'une chapelle dédiée à ce saint, et où se trouvait aussi un hôpital sous le nom de Notre-Dame-du-Puy. Dans la première assemblée provinciale qui se tint à Toulouse peu de temps après son arrivée, il fut nommé député à l'assemblée générale du clergé de France qui se tint dans les années 1656 et 1657. Avant de partir pour la capitale, il confia le soin de son diocèse à Pierre Faget, Raymond de Maran et Dufour, ses vicaires généraux, qui rendirent en son nom une première ordonnance sur les irrévérences dont les églises étaient le

théâtre : ordonnance que confirma Mgr Pierre de Marca.

Ce prélat venait d'être nommé à l'archevêché de Toulouse lorsque, de concert avec les autres évêques présents à Paris, il signa la lettre par eux écrite au pape Innocent X, en 1653, pour l'acceptation de la constitution qui condamnait les cinq fameuses propositions de Jansénius, ainsi que celle qu'ils écrivirent à ce sujet à tous les évêques de France. Nous trouvons encore son nom dans les nouvelles lettres qui furent écrites par les mêmes évêques dans les années suivantes, soit au pape, soit au roi ou à la reine, soit au cardinal. Le septième jour de mars 1656, Mgr de Marca prit la parole dans l'assemblée, et déclara qu'après avoir pris connaissance de la bulle d'Alexandre VII sur l'affaire du jansénisme, il concluait à l'acceptation de cette bulle et à la rédaction d'un *formulaire,* qui devait être signé par tous les membres du clergé séculier et régulier, sans en excepter les communautés des femmes. Ainsi l'archevêque de Toulouse se montra l'intrépide adversaire de la doctrine janséniste et le défenseur des droits du Saint-Siége.

Au commencement de l'épiscopat de Pierre de Marca se rattachent quelques faits dignes d'être rapportés dans cette histoire. Le premier qui fixe nos regards est l'établissement des séminaires. A la fin de l'épiscopat de Mgr de Montchal, en 1651, il existait à Toulouse un séminaire, connu sous le nom de *Caraman,* parce qu'il avait été fondé sur un fonds dépendant des biens de la famille de ce nom, par M. Raymond Bonnal, prêtre, docteur en théologie, qui avait institué, en 1633, une communauté de prêtres, sous le nom de Sainte-Marie. Ce séminaire fut établi au faubourg Saint-Etienne, dans la rue qui porte ce nom. Mgr de

Montchal, et après lui Pierre de Marca résolurent de favoriser son accroissement. On crut pouvoir en assurer l'existence en lui appliquant un legs considérable que les MM. de Costa, dont l'un était curé de Baziége et l'autre capitoul, avaient laissé pour l'érection d'un séminaire près de la porte Saint-Etienne. Mais les contestations survenues empêchèrent l'exécution de ces volontés. Vers la même époque, le P. de Saint-Pé, prêtre de l'Oratoire, fut envoyé à Toulouse pour y établir un séminaire, d'après les ordres et avec les fonds du cardinal de Richelieu. Ce projet n'eut point alors de suite. Nous apprenons d'une ordonnance des vicaires-généraux de Mgr de Marca, qu'en 1658 il existait plusieurs séminaires à Toulouse, dans l'un desquels les ordinants devaient passer trois mois avant de recevoir les ordres. Le séminaire de Carmaing ou Caraman fut regardé comme celui du diocèse, ainsi que l'indique l'ordonnance de Mgr de Boulemont, en date de l'année 1664. Cette maison fut incorporée à la congrégation de la mission quelques années plus tard.

Mme de Montlevrier fonda, à l'époque que nous parcourons, un nouvel ordre connu sous le nom d'Hospitalières. Le but de cette institution charitable était de prodiguer aux pauvres femmes malades les soins les plus assidus dans le monastère même. Ces dames obtinrent la permission de construire une église moyennant une rente décennale d'un calice d'argent au chapitre de Saint-Sernin. Cet établissement était situé rue Matabiau, au lieu occupé aujourd'hui par les dames du Refuge.

Toulouse fut alors témoin d'une grande cérémonie religieuse qui eut pour objet l'élévation des reliques de saint

Raymond. Depuis la mort de ce saint personnage, son corps se trouvait placé dans un tombeau de pierre dans la chapelle du collége. En 1652, la peste ayant ravagé la ville de Toulouse, le parlement et les capitouls firent vœu d'offrir une châsse d'argent pour renfermer les ossements du saint. Le fléau ayant pris fin, la ville se mit en mesure d'accomplir son vœu, ce qui fut fait en 1656. Le 17 septembre, à trois heures de l'après-midi, les commissaires à ce désignés se rendirent à la chapelle du collége Saint-Raymond, et le sépulcre fut démoli. M. Du Tilh, vicaire-général, ayant mis à découvert les ossements, montra à l'assemblée la tête du saint, et la renferma avec les autres reliques dans la nouvelle châsse, qui fut déposée dans la chapelle de Saint-Gilles à Saint-Sernin. La fête de l'élévation fut fixée au 12 novembre 1656. Le 25 septembre, MM. les vicaires généraux de Pierre de Marca rendirent une ordonnance qui indiquait l'objet de la solennité, retraçait la vie du saint et l'histoire des translations antérieures, et fixait enfin l'ordre de la cérémonie. Le 10 novembre, MM. de Cambolas, de Lassus et de Ciron, chanoines de la basilique, se rendirent au parlement pour inviter cette cour souveraine, et présentèrent à ses membres dans un bassin de vermeil des médailles formées de la poussière des ossements à l'effigie du saint.

Le 11 novembre, à trois heures du soir, le corps de saint Raymond fut placé dans la grande nef, sur une estrade magnifiquement décorée. L'évêque de Lombez officia pontificalement aux premières vêpres. Le lendemain, la messe fut chantée par le même évêque; après la messe et l'ostension des reliques, celles-ci furent placées avec la

châsse de bois qui les renfermait dans la belle châsse d'argent donnée par la ville. Pendant huit jours, d'après l'ordonnance des vicaires généraux, tous les archiprêtres, accompagnés de tous les prêtres de leur archiprêtré, se rendirent à Saint-Sernin pour vénérer les reliques. Le dernier jour de l'octave, elles furent portées processionnellement dans l'intérieur de la ville ; au retour, l'évêque de Comminges prononça le panégyrique du saint, et la châsse fut replacée dans la chapelle du collége.

Pierre de Marca se trouvait encore à Paris à l'époque de l'élévation des reliques de saint Raymond; il y donna la bénédiction abbatiale à Anne Letellier, en qualité d'abbesse de Saint-Sidoine-de-Rouen, et y sacra Jean de Montpézat de Carbon, évêque de Saint-Papoul. Il employa tout son crédit dans l'assemblée du clergé de France en faveur de la publication nouvelle de la *Gallia christiana*, éditée par MM. de Sainte-Marthe. En perpétuelle relation avec tous les savants de son siècle, il écrivit une longue lettre à dom d'Achéri, qui s'occupait alors de la publication de son Spicilège. Cette lettre, où l'archevêque de Toulouse déploie la plus vaste érudition et la plus habile critique, avait pour objet de répondre à une question que lui avait adressée le savant bénédictin sur un livre du prêtre Bertram, qu'on attribuait à Ratramn, sur le mystère de l'Eucharistie.

L'assemblée du clergé prit fin en 1657. Ses membres venaient à peine de se disperser lorsqu'on publia, sous le voile de l'anonyme, deux lettres contre l'archevêque de Toulouse remplies d'odieuses calomnies et d'attaques contre le siége apostolique. Il crut prudent de n'opposer à ces écrits que le silence du mépris. Cependant il fut pris

par une maladie subite qui le réduisit à telle extrémité qu'il dût recevoir les derniers sacrements. La solitude d'Issy, près de Paris, lui rendit la santé; et il se disposait à rentrer dans son diocèse, lorsqu'il fut mis au rang des ministres de la couronne, ce qui l'obligea à suivre le roi à Lyon. De là il se dirigea vers Narbonne, après avoir parcouru les principales villes de la Provence, et assista aux Etats. Il fut frappé de la grandeur des monuments romains répandus sur cette terre si riche en glorieux souvenirs, et au mois d'avril se dirigea vers Toulouse.

Il n'était pas encore arrivé en cette ville en 1658, et n'assista pas à l'entrée solennelle du prince de Conti, qui passa à Toulouse en allant prendre possession de son gouvernement de Guienne. Ce prince fut harangué par le président de la Terrasse. Au mois de novembre, les vicaires généraux de l'archevêque rendirent une ordonnance pour y publier une bulle récente d'Alexandre VII en faveur de l'immaculée conception de la Vierge. Sur ces entrefaites, le cardinal Mazarin se rendit à Saint-Jean-de-Luz pour y négocier la paix entre les couronnes de France et d'Espagne. Marca l'y suivit, et en fut très honorablement reçu. Après avoir accepté la promesse du voyage de Leurs Majestés à Toulouse, il se rendit à Bagnères-de-Bigorre et de là à Toulouse, où il arriva au commencement d'octobre. Il pria instamment la ville de ne faire aucune dépense pour sa bienvenue. Deux capitouls et quatre *anciens* allèrent le saluer à Castanet, et le conduisirent à l'archevêché. Dès qu'il fut entré dans le palais, le chef du consistoire et trois collègues vinrent le complimenter; ensuite le second capitoul et les trois autres firent de même. Lors-

qu'il alla visiter le Capitole, on lui offrit les présents de la ville et une splendide collation.

Peu de jours après l'arrivée de Pierre de Marca, les Etats du Languedoc s'ouvrirent à Toulouse dans le réfectoire des Augustins. Aussitôt les capitouls reçurent les lettres du duc de la Vrillière qui annonçaient l'arrivée du jeune monarque; il défendait expressément qu'on fît aucun préparatif pour son entrée. Le 14 octobre 1659, Louis XIV arriva, avec Anne d'Autriche sa mère et Philippe d'Anjou son frère, à la porte de Saint-Cyprien, où il fut harangué par le chef du consistoire. Le roi fit serment de conserver tous les priviléges de la ville et arriva jusqu'à la porte de la cathédrale, où il fut reçu par l'archevêque en habits pontificaux. Ce prélat lui adressa un discours plein d'éloquence, et ayant conduit le prince à l'autel du chœur, il entonna le *Te Deum*; ensuite le roi se rendit à l'archevêché. Le cardinal Mazarin suivit de près ce prince à Toulouse, où il arriva le 22 novembre. Toute la cour alla au-devant de lui; le roi même se trouva sur son passage, ayant dans son carrosse les deux nièces du cardinal, qui fut harangué par les capitouls.

La présence de Leurs Majestés excita à Toulouse le plus grand enthousiasme. Le jour de la Toussaint, le roi et la reine-mère communièrent à Saint-Etienne et offrirent le pain bénit. Le roi passant dans une rue voisine de celle où l'on conduisait deux criminels au supplice, leur fit grâce. Au mois de décembre, Pierre de Marca, à la tête de l'assemblée des Etats, se rendit auprès du monarque et lui adressa un discours dans lequel il sut concilier les intérêts du roi et ceux de la province. Le roi partit de Toulouse le

28 décembre pour la Provence, après avoir nommé les capitouls pour l'année suivante, contre les anciens usages.

Lorsque Mazarin vint à Toulouse, il venait de signer la fameuse paix des Pyrénées, qui fut ratifiée dans cette ville par le roi et enfin promulguée, et dont l'union du jeune prince avec l'infante d'Espagne devint le gage. Cette Eminence honorait l'archevêque de Toulouse de toute sa confiance : déjà le ministre l'avait nommé commissaire dans une affaire scandaleuse dont la cathédrale de Metz, où se trouvait alors le grand Bossuet, avait été le théâtre, par suite des longs démêlés entre Bridacier, évêque d'Auguste et suffragant de Metz, et le chapitre de cette église. Il lui confia encore le soin de se rendre sur les frontières, avec Hyacinthe Serroni, évêque d'Orange, afin de déterminer les limites de la Gaule narbonnaise et de la province de Tarragonne.

Avant le départ de Pierre de Marca pour sa mission, on tint à Toulouse, au mois de janvier 1660, une assemblée du clergé de la province pour la nomination d'un agent à l'assemblée générale de Paris. Il paraît, d'après quelques expressions échappées à l'auteur de la vie de l'illustre prélat, que celui-ci eut à se plaindre des procédés de quelques membres du clergé toulousain à son égard. Nos mémoires ne nous apprennent rien de précis sur cette affaire. Quoi qu'il en soit, Marca partit de Toulouse au mois de mars.

Une assez singulière affaire venait d'avoir lieu à Toulouse dans la famille de saint François d'Assise. Quelques différends étaient survenus entre les Pères du tiers-ordre. Le P. Eutrope récollet avait été chargé de rétablir la paix.

Ce religieux avait poussé trop loin les choses, et le général lui avait ordonné d'arrêter le cours de ses innovations. Pour se dérober à ses poursuites, le P. Henry, agent du provincial, et quelques autres religieux, s'étaient retirés au couvent de l'Observance. Le P. Eutrope les y poursuivit : ce qui força ces derniers à se placer sous l'autorité de l'archevêque. Inutile précaution, car le P. Eutrope les fit arrêter devant la porte du couvent, au grand scandale de la religion, ce qui força les vicaires généraux à jeter l'interdit sur l'église des tierçaires. Cet interdit fut levé bientôt après, sur la promesse de l'entière soumission du coupable.

A côté de ce scandale, qui ne fut que passager, en existait un autre permanent, que le procureur fiscal signala à l'archevêque. Quelques curés, vicaires et autres ecclésiastiques avaient pris alors l'habitude de quitter l'habit sacerdotal, de prendre un costume simplement laïque, et, à la faveur de ce costume, de se rendre dans des maisons de jeu ou cabarets. Pour remédier à ce désordre, Mgr de Marca rendit une ordonnance qui devait être lue à la messe de paroisse, chose dont on eut pu se passer peut-être, et dans laquelle il frappait de toutes les censures de l'Eglise tous les prêtres qui, après un séjour de trois jours, ne porteraient pas la soutane et le manteau long, avec défense expresse de laisser célébrer la sainte messe à ceux qui ne se conformeraient pas à ses ordres.

Cependant l'archevêque poursuivait sa route, et arriva à Perpignan, où l'attendait l'évêque d'Orange. Il reçut les plus grands honneurs dans la première de ces villes, et se joignit, à Ceret, aux envoyés d'Espagne, nommés Michel Salba et Joseph Romeo. L'histoire de toutes les négocia-

ions auxquelles donna lieu la démarcation des nouvelles imites fut tracée par l'archevêque et adressée à Michel .e Tellier, son intime ami. Une fièvre aiguë, dont il fut aisi à Perpignan, ne l'empêcha pas de composer une avante dissertation sur le chef de saint Jean-Baptiste conervé dans l'église des dominicains de cette ville. Sa con'alescence durait encore lorsqu'il rentra à Toulouse. Il se 'etira alors au château de Balma. Ce fut dans cette demeure qu'il composa son célèbre ouvrage qui porte pour titre : *Marca Hispanica.* C'est dans ce livre, dont l'érudition étonne, qu'il étudie la géographie des provinces du Roussillon, de Ceret et d'Urgel, décrit toutes les antiquités de Narbonne et de la Septimanie, recherche la position de l'antique Illiberis, et désigne les peuples qui ont habité la Catalogne et la province taragonnaise.

Pierre de Marca rendit alors plusieurs ordonnances, soit pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces pour la conclusion de la paix des Pyrénées, soit pour le mariage de Sa Majesté, soit enfin pour régler quelques points de discipline. Il partit ensuite pour Paris, où il assista à la mort du cardinal Mazarin. Le roi le fit entrer au conseil de conscience, avec plusieurs prélats. Il s'y occupait des affaires les plus graves lorsqu'il fut atteint d'une maladie dont les suites devaient le conduire au tombeau. A cette époque, il composa une dissertation sur l'*Infaillibilité du pape*, pour réfuter une thèse soutenue en Sorbonne, et ce fut là le dernier de ses ouvrages.

Pendant son séjour à Paris, ses vicaires généraux rendirent, à Toulouse, deux ordonnances relatives à quelques évènements importants ; l'une avait trait à la naissance du

Dauphin, et l'autre à l'établissement des Filles de l'Enfance. Cette maison étant devenue à Toulouse le foyer du jansénisme, il importe de retracer un tableau rapide de cette hérésie et de faire connaître ses progrès à Toulouse.

Cornelius Jansenius, docteur de Louvain, fut élevé sur le siége d'Ypres en 1635. Il avait pour ami intime Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Il consacra vingt-deux années de sa vie à composer un livre auquel il donna le titre d'*Augustinus*. Avant de mourir, il recommanda la publication de ce livre, en le soumettant d'avance au jugement de l'Eglise romaine. Peu de temps après sa mort, parut l'*Augustinus*, qu'Urbain VIII condamna par sa bulle *In eminenti*. Malgré ce premier jugement dogmatique, quelques bacheliers de la faculté de Paris énoncèrent des opinions erronées empruntées à ce livre : c'est ce qui détermina le syndic Cornet à en extraire quelques propositions qu'il soumit, de concert avec les commissaires nommés à cet effet, à la censure de la faculté. Ces propositions furent réduites à cinq; elles sont connues dans l'école. En 1650, les évêques assemblés à Paris écrivirent à Innocent X pour le prier de condamner ces propositions. Après le plus sérieux examen, le pape publia sa bulle *Cum occasione*, le 31 mai 1653, dans laquelle il condamna les cinq propositions.

Pour se soustraire à ce second jugement du siége apostolique, les partisans de l'*Augustinus* inventèrent la célèbre distinction *du fait* et *du droit*, prétendant que ces propositions n'étaient point dans ce livre, ou que, si elles y étaient, elles n'y présentaient pas le sens qu'on leur avait donné en les condamnant. Alexandre VII, par sa bulle *Ad*

sacrum, datée du 16 octobre 1656, déclara que ces propositions étaient réellement contenues dans l'*Augustinus*, et qu'elles avaient été condamnées dans le vrai sens de l'auteur. Le clergé de France accepta avec reconnaissance cette dernière constitution, qui réduisait à néant la prétendue distinction inventée par les jansénistes; et afin d'arrêter les progrès du mal, on dressa un formulaire par lequel on déclarait condamner tout ce qu'avaient condamné Innocent X et Alexandre VII. Les partisans de l'*Augustinus* prétendirent alors que les évêques n'avaient point le droit de dresser un pareil formulaire et encore moins d'en exiger la signature. Comme les chefs du parti venaient de déclarer, dans les cinq articles qu'ils opposèrent aux cinq propositions, qu'ils étaient prêts à *obéir en tout* au souverain pontife, Alexandre VII, par la bulle *Regiminis*, datée du 15 février, dressa, à la prière de Louis XIV, un nouveau et célèbre formulaire, peu différent du premier, avec ordre exprès à tout le clergé séculier et régulier, y compris les religieuses, de le signer purement et simplement. A l'autorité du pontife se joignit celle du roi.

Alors le parti se sépara en deux camps, les *tolérants* et les *rigides*. Les premiers avancèrent qu'on pouvait signer en conscience le formulaire, sans déclaration préalable sur le fait et le droit, pourvu que dans le fond on gardât sur le fait *un silence respectueux*; — les seconds déclarèrent qu'on ne pouvait pas signer le formulaire, ou que, si on le signait, il fallait auparavant déclarer que la soumission portait sur le droit et non sur le fait: en d'autres termes, qu'on pouvait signer, quant au droit, que les propositions énoncées étaient hérétiques; mais que, quant au fait de

savoir si elles étaient de Jansenius, l'Eglise, d'après eux, n'étant point infaillible sur ces sortes de faits, on ne devait à ces décisions en cette matière qu'*un silence respectueux.* Au nombre des *rigides,* se rangèrent les évêques Pavillon d'Alet, Caulet de Pamiers, Buzenval de Beauvais et Arnaud d'Angers.

Sans entrer ici dans des détails sur la *paix de Clément IX,* dont abusèrent les jansénistes, la constitution d'Innocent XII aux évêques de Belgique, et l'affaire du *cas de conscience*, il suffit de dire qu'en 1705 Clément XI, par sa bulle *Vineam Domini Sabaoth,* renouvela toutes les constitutions de ses prédécesseurs sur l'affaire du jansénisme, déclarant formellement qu'on ne pouvait satisfaire à l'obéissance qui leur était due par *le silence respectueux.*

Donnons maintenant une idée succincte du jansénisme. Les erreurs janséniennes se réduisent à dire : 1° quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes qui veulent les accomplir, et qui font à cet effet des efforts selon les forces présentes qu'ils ont : la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque ; 2° dans l'état de la nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure ; 3° dans l'état de la nature tombée, pour mériter ou démériter, l'on n'a pas besoin d'une liberté exempte de nécessité : il suffit d'avoir une liberté exempte de coaction ou de contrainte ; 4° c'est une errreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes ; 5° les semi-pélagiens étaient hérétiques en ce qu'ils pensaient que la volonté de l'homme pouvait se soumettre ou résister à la grâce prévenante. Tel est en substance le système de Jansenius. Chacune de ces cinq

propositions qui le composent ont été déclarées hérétiques. Nous ne parlons pas ici d'une partie de la quatrième proposition jansénienne, qui a été condamnée seulement comme fausse.

Il résulte évidemment de ces propositions que, depuis la chute d'Adam, *le plaisir* est le seul mobile de l'homme, inévitable quand il vient, invincible quand il est venu. Cela posé, ou il vient du ciel ou il vient de la terre : dans le premier cas, il porte l'homme au bien ; dans le second, au mal. La volonté humaine est donc nécessairement entraînée par celui qui est actuellement le plus fort; elle fait donc invinciblement, quoique volontairement, le bien ou le mal, et ne résiste jamais ni à l'un ni à l'autre. D'après ce système, il y a absence complète de mérite pour les bonnes œuvres et de démérite pour les mauvaises, et la liberté humaine est anéantie.

Le jansénisme fit des prosélytes en Hollande et en France au sein du clergé séculier et régulier, des communautés religieuses de femmes et de la haute magistrature, grâce à l'amour de la nouveauté, à la sévérité apparente de la morale, et au goût de la dispute. Cette hérésie ayant eu les jésuites pour adversaires, tous ceux qui étaient ennemis de la compagnie se rangèrent volontiers du parti opposé. Au jansénisme se rattachent des noms devenus fameux : ceux de l'abbé de Saint-Cyran, d'Arnauld, de Nicole, de Pascal, de Port-Royal de Paris avec ses petites écoles, de Port-Royal-des-Champs avec ses solitaires et ses pénitents, de la mère Angélique et de la mère Agnès, de toute la famille des Arnauld et de celle des Le Maistre. A cette hérésie se rattachent encore des monuments littéraires élevés par

Lancelot sur les langues grecque et latine, la géométrie et la logique, et les trop célèbres *Provinciales* de Blaise Pascal.

Dès son apparition en France, le jansénisme eut d'assez nombreux adeptes à Toulouse; le chapitre de Saint-Etienne comptait parmi eux Dufour, vicaire général de l'archevêque, le chancelier de l'université, Gabriel de Ciron, le chanoine Pelier, quelques communautés, et plusieurs familles de la magistrature, parmi lesquelles on remarquait celles de Juliard et de Ciron. Toulouse eut aussi son Port-Royal dans la maison de l'Enfance, fondée par la dame de Mondonville.

Jeanne de Juliard naquit à Toulouse, de Gilles de Juliard conseiller au parlement et de Jeanne de Puymisson; elle n'eut qu'un frère, messire Denis de Juliard, président aux enquêtes. Des rapports d'intime amitié unissaient la famille de Juliard à celle de Ciron, qui était aussi parlementaire. M. Gabriel de Ciron fut donc naturellement amené à connaître Mlle de Juliard. Ces deux âmes se comprirent, un projet ou du moins un désir de mariage fut formé entre elles; mais les douces combinaisons d'un réciproque amour ne purent être réalisées, à cause de la modicité de la fortune de l'un et de l'autre. Mlle de Juliard fut donnée, le 13 décembre 1646, à M. Charles de Turle, conseiller au parlement, seigneur de Mondonville (1). Quand

(1) Cette seigneurie, située au nord-ouest de Toulouse, appartenait primitivement à la maison des comtes de l'Isle-Jourdain, qui, en 1579, la cédèrent à Gui Du Faur de Pibrac. En 1620, cette seigneurie fut vendue à Charles de Turle, père du mari de Mme de Mondonville. En 1700, cette terre entra par héritage dans la famille des d'Aliez; et, en 1745, dans celle des Du Bourg Rochemonteix, par le mariage de Valentin Du Bourg avec l'héritière des d'Aliez.

on connaît le cœur humain, on comprend facilement que M. de Ciron dut être profondément affligé de ce mariage, et que, regardant cette union comme un secret avertissement du ciel, il ait pris le parti de se retirer du monde et d'entrer dans l'état ecclésiastique.

Elevé au sacerdoce, Gabriel de Ciron continua à voir M. et Mme de Mondonville, qui habitaient la maison Juliard. Ce fut là que mourut Charles de Turle, six ans après son mariage. On affirme que l'abbé de Ciron l'assista dans ses derniers moments. Il laissait sa jeune veuve sans enfants, mais avec de très grands biens. Mme de Mondonville forma dès-lors le projet de se consacrer au service des pauvres et à l'éducation de la jeunesse. Elle commença à réunir, dans la maison qu'elle habitait, non loin de la métropole, quelques demoiselles qu'elle initia dans ses projets. Cette petite communauté, dont nous plaçons le berceau en 1657, s'augmenta de telle sorte que, l'année suivante, elle comptait soixante et dix filles. On ouvrit des écoles pour les nouvelles catholiques, on allait en ville visiter les malades, on distribuait à la porte de la maison du bouillon et des remèdes. L'abbé de Ciron dirigeait cette communauté naissante et la fondatrice.

De ce premier essai à l'établissement d'une congrégation érigée dans toutes les formes, il n'y avait qu'un pas à faire. M. de Ciron s'occupa en secret, et de concert avec la fondatrice, de dresser les constitutions du nouvel institut, qui devait prendre le titre modeste de *Congrégation des Filles de l'Enfance*. Mme de Mondonville acheta de ses deniers une vaste maison dans la paroisse Saint-Pierre, vis-à-vis des Chartreux, et s'y transporta avec sa communauté. Les

choses furent menées rapidement, et le 15 janvier 1662, Jean Dufour, vicaire-général de Mgr de Marca, approuva les constitutions nouvelles. Ces constitutions déclaraient formellement que l'institut n'était érigé que pour les personnes qui n'avaient du goût ni pour le monde ni pour la vie religieuse. Ainsi les filles de l'Enfance gardaient leurs noms de famille et le titre de *demoiselle*, et ne portaient pas de costume religieux ; le noviciat était remplacé par l'*essai*, et la profession par la *liaison*. Il n'y avait pas de clôture. La fin de l'institut était d'élever de jeunes pensionnaires, de donner gratuitement des leçons aux enfants des pauvres, de soigner les malades en toute manière, et de recueillir les nouvelles catholiques. La maison admettait trois sortes de filles : 1° les nobles, 2° les bourgeoises, 3° les servantes. Les premières avaient seules voix délibérative et pouvaient être élues supérieure, intendante et économe.

Il ne devait point y avoir de chapelle extérieure dans la maison, mais un simple oratoire ; jamais le Saint-Sacrement ne pouvait y être exposé. Aucun office, aucune prière ne pouvaient être dits autrement que d'après la règle. L'institut ne devait pas plus avoir de supérieur particulier que les simples fidèles. Les exercices spirituels se réduisaient à la prière commune suivie d'une demi-heure d'oraison, à une lecture après dîner, à l'oraison encore à quatre heures, au chapelet à cinq. Quant à la messe, on pouvait aller l'entendre à la paroisse si l'on voulait. Les filles de l'Enfance ne devaient se confesser que dans l'église paroissiale ; le confesseur ne pouvait jamais être un religieux, mais un prêtre séculier parmi ceux approuvés par l'évêque. On trouve au chapitre 41e un petit article ainsi conçu : *On*

pourra loger le confesseur dans le quartier séparé....., avec relation à la supérieure. Le confesseur de l'Enfance, d'après les règles, avait ordre de renvoyer ses pénitentes, en toutes leurs peines intérieures vraies ou imaginaires, à la communication à la supérieure. Cet article est à remarquer. Il est encore un autre point digne d'attention, c'est celui de la réception des filles à la *liaison*. La réception pouvait se faire sans la messe ; et si la supérieure avait mouvement *de dire quelque chose*, elle pouvait le faire en toute simplicité (ch. 14e). Le tableau que les constitutions font des qualités d'un confesseur de l'Enfance est curieux à retenir. « Si l'on trouve un confesseur tel qu'il le faut, homme » sage, discret, *suffisamment capable,* aimant l'institut et » en ayant l'esprit, éloigné du caquet..., portant les filles à » la correspondance à la supérieure, on ne doit rien épar» gner pour le conserver : c'est un trésor pour la maison » (ch. 41e). » Il était très expressément défendu aux filles de l'Enfance d'avoir des rapports trop multipliés avec les confesseurs ou ordinaires ou extraordinaires. Ces rapports sont appelés des *démangeaisons,* quand on a une supérieure pour communiquer dans les véritables besoins (ch. 42e).

Le chapitre 43e des constitutions regarde la supérieure. Il y est dit : « La supérieure donnera *audience* une fois le » mois à chacune de ses filles....., leur montrant un sein » de compassion ouvert sur toutes leurs misères, qui les » invite à n'avoir rien de caché pour elle.....; elle leur fera » de temps en temps de petits entretiens. » La communion pascale dépendait seule du confesseur ; toutes les autres devaient être réglées par la supérieure, prenant garde, est-il dit au même lieu, que ces communions ne soient faites

par imitation, jalousie, propre estime et vanité. L'article des corrections à infliger aux filles récalcitrantes est encore essentiel à noter. « La supérieure imposera les pénitences » proportionnées à la grandeur des fautes, et hors le cas » de scandale ou de mauvaise édification, elle n'en fera » point faire publiquement; mais elle pourra les *tancer* » et les reprendre dans le temps et les circonstances qui » porteront plus de confusion, pourvu que tout se passe » au-dedans sans que les *étrangers en aient connaissance.* »

Dans toutes ces constitutions, qui renferment cinquante-trois chapitres, il n'est pas dit un seul mot sur le temps et les jours où les filles de l'Enfance doivent se confesser et communier. Avant de les composer, l'abbé de Ciron s'était rendu à Paris et s'était mis en communication avec la maison de Port-Royal : aussi ces règles renferment-elles la *fine fleur* de la morale et des pratiques janséniennes. Le 19 mars 1662, Mme de Mondonville fit le vœu simple et annuel de stabilité, de concert avec MMlles de Belle-Isle, de Chambert, Donnadieu, d'Hortis et de Custos. Les Juliard et les Ciron étaient alliés à beaucoup de familles à Toulouse, c'est ce qui explique la rapidité des progrès toujours croissants de l'Enfance. Mme de Mondonville était une femme jeune, spirituelle et belle; l'abbé de Ciron avait des talents, une bonne mine et de l'entrain. Il donna d'abord six de ses parentes à la fondatrice; M. le premier président Fieubet lui confia ses filles; M. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, lui donna les siennes et ses nièces; Mme d'Aguesseau se prit pour elle d'une grande amitié; les demoiselles de la plus haute noblesse vinrent se ranger auprès d'elle; le prince de Conti et Mme de Longueville se déclarèrent à la

cour ses protecteurs; la reine elle-même lui écrivit pour la charger d'aller accomplir un vœu qu'elle avait fait à Sainte-Camille, au diocèse de Mirepoix.

Cependant les adversaires du jansénisme, à Toulouse, conçurent quelques soupçons; les constitutions furent lues par diverses personnes de l'ordre ecclésiastique et trouvées contraires en bien des points à la discipline de l'Eglise. Des mémoires furent envoyés à la cour, dans lesquels on se plaignait de la facilité avec laquelle, en l'absence de l'archevêque, le vicaire-général avait donné son approbation. L'acte de fondation était aussi l'objet de la censure. M. de Louvois se mit en rapport pour cette affaire avec M. Etienne Potier de la Terrasse, président à mortier, qu'il chargea de surveiller l'Enfance. Mme de Mondonville reçut un avis secret de la cour sur les premières attaques dont elle était l'objet. Un anonyme lui écrivit, à la date du 17 mai 1662. Malheureusement cette lettre fut égarée par la fondatrice et tomba entre les mains d'un sieur Antoine Gilles, familier du président, qui la remit à ce magistrat. On avertissait la dame qu'il était nécessaire de faire au plus tôt approuver son institut à Rome, et on lui en offrait les moyens. Les jansénistes avaient à Rome un agent secret qui portait un nom de guerre, *Oméga*. Il devait, par l'entremise du cardinal Chigi, neveu du pape, solliciter une bulle, ou tout au moins un bref. Après quelques difficultés, ce bref fut accordé par Alexandre VII, le 6 novembre 1662, avec la condition expresse que les constitutions seraient approuvées par l'ordinaire du lieu et ne contiendraient rien de contraire aux canons et aux décrets apostoliques.

Lorsque ce bref arriva en France, il y avait déjà quelques

mois que Pierre de Marca avait cessé de vivre. Le cardinal de Retz ayant donné sa démission de l'archevêché de Paris, le roi nomma l'archevêque de Toulouse à cette métropole. Vers le mois de mai, le nouvel élu fut pris subitement par une fièvre ardente qui mit ses jours en péril. Persuadé que le terme de sa vie était proche, il fit une confession générale de sa vie au vicaire de Saint-Sulpice, et reçut avec une grande piété le saint-viatique. Il prononça à cette occasion quelques paroles pleines d'éloquence et de sentiment sur la divine Eucharistie, et consola toute l'assistance qui fondait en larmes. Il fit réciter auprès de son lit plusieurs passages du Nouveau-Testament, ainsi que du Traité de saint François de Sales sur l'Amour de Dieu. Au commencement de juillet, il reçut ses bulles de translation à l'archevêché de Paris. Dès que les chanoines de la métropole eurent reçu communication des bulles, ils ordonnèrent l'oraison de Quarante-Heures dans toutes les églises de la capitale pour le rétablissement d'une santé aussi précieuse. Ces vœux ne furent pas exaucés, et Pierre de Marca mourut le 29 juin 1662, à l'âge de soixante-huit ans, entre les bras d'Etienne de Baluze, qu'il laissa dépositaire de tous ses écrits. Gallois de Marca son fils, président au parlement de Pau, n'arriva à Paris qu'après la mort de son père.

Indépendamment des trois grands ouvrages dont nous avons parlé, l'archevêque de Toulouse laissa plusieurs dissertations savantes sur divers sujets, entre autres, sur l'époque de la première prédication de l'Evangile dans les Gaules. Il se montra toujours défenseur des droits du Saint-Siége et ennemi déclaré des jansénistes, car ce fut lui qui en 1656 dressa le premier formulaire dont nous avons

parlé. Il eut le soin de faire publier, par ses vicaires généraux, toutes les constitutions pontificales au sujet du jansénisme; aussi les partisans de cette hérésie l'ont-ils assez maltraité dans leurs divers écrits. Le jugement qu'en porte Bossuet dans sa Défense de la Déclaration de 1682 n'est guère plus favorable : il l'appelle un très célèbre génie, *clarissimum ingenium*; mais il le regarde comme peu versé dans la science théologique, *in theologia non satis exercitatum,* un peu changeant dans ses opinions, et accoutumé, à cause de sa grande facilité, à se jouer au milieu de sentiments divers, enfin pas assez arrêté dans les matières ecclésiastiques. Le docte Baluze, auteur de la vie de ce prélat, est bien loin de partager cette opinion. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pierre de Marca entra assez tard dans le sacerdoce, et qu'il a laissé des ouvrages qui attesteront toujours sa profonde érudition, sa connaissance de l'antiquité sacrée et sa prodigieuse facilité.

Après la mort de l'illustre prélat, qui laissa à Toulouse d'impérissables regrets, les vicaires généraux capitulaires Dupuy, Mirman et de Lafont ordonnèrent des prières pour le repos de son âme, et firent un magnifique éloge du pontife. Le nom de Jean Dufour ne se trouve pas dans cette ordonnance : c'était un appui de moins pour Mme de Mondonville; aussi les vicaires généraux, cédant aux avertissements secrets qui leur furent donnés sur la maison de l'Enfance, écrivirent à la cour, et obtinrent une lettre de cachet par suite de laquelle ils défendirent à ladite dame de continuer ses exercices dans l'établissement dirigé par ses soins. L'abbé de Ciron devait être absent de Toulouse à l'époque de cette ordonnance, car il avait été nommé

vicaire général capitulaire avec les autres, et son nom ne se trouve pas sur cette pièce. Sur ces entrefaites, le roi nomma à l'archevêché de Toulouse Charles-François d'Anglure de Bourlemont, évêque de Castres. Ce prélat eut pour père Claude d'Anglure, marquis de Ly, comte de Bourlemont, et pour mère Angélique d'Aquaviva. Il était depuis long-temps prévôt de la cathédrale de Metz lorsqu'il fut nommé évêque d'Aire, ensuite de Castres, et enfin archevêque de notre métropole.

Nous avons déjà dit que M. le prince de Conti était le protecteur déclaré de Mme de Mondonville. Grâce à sa puissante médiation, l'orage qui commençait à gronder sur la tête de la fondatrice s'apaisa. Elle obtint des lettres patentes datées du mois d'octobre 1663, et enregistrées au parlement de Toulouse peu de temps après. Nous laisserons ici cette femme poursuivre son œuvre, et ne reviendrons à l'Enfance que pour rapporter et sa destruction et les causes qui la déterminèrent.

Au mois d'octobre 1664, Mgr d'Anglure obtint ses bulles et prit possession de son siége par procureur. Son premier soin fut de faire signer le *Formulaire* à tous ceux qui dépendaient de son autorité, et publia à ce sujet le mandement suivant :

« Le jansénisme étant une hérésie d'autant plus dangereuse que ceux qui ont entrepris de l'établir la défendent avec plus d'artifice, il est du devoir des évêques, à qui l'apôtre saint Paul recommande de veiller à la garde du troupeau que Jésus-Christ leur a confié, d'empêcher qu'il ne se répande dans leurs diocèses et n'infecte de son venin les âmes qui sont commises à leur conduite. C'est pourquoi

Dieu nous ayant appelé au gouvernement de ce diocèse, nous avons cru que, pour commencer utilement l'exercice de nos fonctions archiépiscopales, il était important de nous opposer avec vigueur à cette nouvelle hérésie et d'en arrêter le cours, en nous servant de tous les moyens que nous trouverons les plus convenables. Et d'autant que nous voyons avec regret que les jansénistes pratiquent en nos jours ce que saint Augustin rapporte des hérétiques de son temps, dont les uns défendaient publiquement et à la vue de tout le monde les dogmes impies que l'Eglise avait condamnés, les autres les enseignaient en cachette, soutenant dans des maisons particulières ce qu'ils n'osaient annoncer publiquement, nous estimons que, pour remédier à ce mal que la trop longue tolérance pourrait rendre incurable ; et pour distinguer en même temps ceux qui rejettent sincèrement les erreurs condamnées par le Saint-Siége dans les cinq propositions d'avec ceux qui ne les condamnent qu'en apparence, nous devons obliger les ecclésiastiques de notre diocèse, tant séculiers que réguliers, de condamner indistinctement les cinq propositions extraites de l'*Augustinus* de Jansenius, dans le sens propre de l'auteur, comme elles ont été condamnées par deux constitutions apostoliques ; et exiger de tous, comme une marque de leur obéissance et de leur foi, la signature du Formulaire autorisé par deux assemblées générales du clergé et appuyé par lettres patentes de Sa Majesté.

» A ces causes, nous avons ordonné et ordonnons à tous doyens, chanoines, chapitres, abbés, prieurs, couvents, communautés séculières et régulières, maisons de religieux et de religieuses, curés, vicaires, prêtres habitués, béné-

ficiers, et généralement à tous ecclésiastiques, docteurs, principaux des colléges, régents, professeurs, maîtres d'école de cette ville, faubourgs et diocèse de Toulouse, se disant exempts ou non exempts, de souscrire au Formulaire mis au bas dans un mois après la publication des présentes. Passé ce terme, ils seront soumis aux peines portées par le droit contre les hérétiques. »

L'archevêque ordonne qu'on lui représente son ordonnance signée; il défend ensuite de lire, garder ou retenir le livre de Jansenius.

Formulaire.

« Je me soumets sincèrement à la constitution du pape Innocent X, du trente-unième may mil six cent cinquante-trois, selon son véritable sens qui a esté déterminé par la constitution de nostre sainct Père le pape Alexandre VII, du seizième octobre mil six cent cinquante-six. Je recognais que je suis obligé en conscience d'obéir à ces constitutions, et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansenius contenues dans son livre intitulé : *Augustinus,* que ces deux papes et les évesques ont condamné; laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansenius a mal expliquée contre le vray sens de ce sainct docteur. »

Il faut observer qu'on n'avait pas attendu à Toulouse la prise de possession du nouvel archevêque pour accepter les diverses bulles des papes relatives au jansénisme, et que l'administration ecclésiastique avait publié à ce sujet diverses ordonnances dès l'année 1657.

L'archevêque présidait aux Etats du Languedoc lorsqu'il écrivit aux capitouls pour leur annoncer sa prochaine arrivée. Elle eut lieu au mois de mars 1665, avec tous les honneurs dus à son rang. Peu de jours après son installation, il alla visiter les travaux du canal du Midi. Nous ignorons s'il consacra l'église des Carmes-Déchaussés, qui fut terminée cette année, et s'il assista à la cérémonie de la canonisation de saint François de Sales, célébrée avec une grande pompe dans la chapelle des dames de la Visitation, ainsi qu'à celle de la béatification de sainte Rose de Lima, qui eut lieu aux Dominicains. Ses vicaires généraux ordonnèrent, au mois d'avril 1666, des prières publiques pour la reine Anne d'Autriche, qui mourut à cette époque. Il est à remarquer que le nom de M. de Ciron ne figure pas dans cette dernière ordonnance. Avant de quitter l'administration diocésaine, ce dernier avait signalé son zèle en faveur du jansénisme en frappant d'interdit deux pères capucins, Simplicien et Vincent, qui, dans une série de prédications faites à leur église, s'étaient élevés avec beaucoup de force contre cette hérésie. C'est par cet acte qu'il marqua le terme de sa carrière administrative. Il consacra depuis ses loisirs à composer plusieurs ouvrages à l'usage de l'Enfance, tels que le *Traité des Vœux*, les *Avis aux Supérieures de cette maison*, et les *Règlements particuliers*.

L'année 1667 vit s'ouvrir à Toulouse le canal du Languedoc, œuvre étonnante pour le siècle où elle fut exécutée, et qui a immortalisé le nom de son auteur, Paul Riquet de Bonrepos. Ce grand homme mit quatorze années à former ce projet, à en tracer le plan et à le réaliser au milieu des plus grands obstacles. L'ouverture de ce canal eut lieu à

l'entrée du *Pré des Sept-Deniers* avec une grande pompe. Mgr d'Anglure célébra les saints mystères sous une tente dressée en plein air, assisté des quatre évêques suffragants, en présence du parlement, des capitouls, de la noblesse et d'un peuple immense. Le duc de Verneuil, qui, cette année, était venu à Toulouse, assista sans doute à cette fête.

Le 26 avril 1667, Mgr l'archevêque tint une assemblée synodale où il rendit plusieurs ordonnances sur divers articles de la discipline ecclésiastique.

C'était l'époque, à Toulouse, des monuments et des inscriptions. Mgr de Berthier, évêque de Rieux, enrichit le chœur de la métropole du bas-relief représentant la lapidation de saint Etienne, qui fut exécuté en marbre blanc par le ciseau de Gervais Drouët. On plaça des inscriptions en vers latins à l'île de Tounis, à l'arc-de-triomphe du pont, du côté de Saint-Cyprien et du côté de la ville. Le temps, qui détruit tout, les a aujourd'hui complètement effacées.

L'Eglise de Toulouse perdit, en 1668, l'un de ses prêtres les plus distingués par ses vertus et ses talents : l'abbé Jean de Cambolas mourut dans cette ville le 12 mai, en odeur de sainteté. Il naquit en 1599, de Jean de Cambolas, conseiller du roi et président au parlement de Toulouse, auquel on doit le *Recueil des décisions notables* du parlement de cette ville. Jean de Cambolas fut destiné dès ses premières années à l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un canonicat au chapitre de Saint-Saturnin. Il consacra sa vie aux bonnes œuvres et à la composition de plusieurs ouvrages qui sont venus jusqu'à nous. Il donna au public le *Modèle de la Vie chrétienne*. — *Idœa cœtus concionatoribus*

efformandis addicti.—Discours fait en l'assemblée du clergé. Nous apprenons de cet écrit que l'abbé de Cambolas se rendit à Paris porteur d'une lettre de Mgr l'archevêque de Toulouse, et qu'ayant été admis au sein de l'assemblée générale du clergé, il y prononça un très long discours sur la nécessité de former les jeunes ecclésiastiques à la prédication apostolique et sur les moyens à prendre pour arriver à cette fin; que l'archevêque de Reims, président, loua beaucoup son zèle; et qu'étant de retour à Toulouse, il y publia les ouvrages que nous venons de citer. On possède encore de cet auteur des *Réflexions sur la diversité de la doctrine* qui s'agitait alors en France, et un *Dialogue chrétien* entre un directeur et son pénitent sur la même matière. L'abbé de Cambolas mourut dans l'exercice de toutes les vertus sacerdotales. Son cœur fut placé dans la chapelle des carmélites, et déposé plus tard dans la basilique de Saint-Saturnin, où il repose aujourd'hui.

Bientôt après, Toulouse perdit aussi son archevêque; Mgr d'Anglure mourut le 25 novembre 1669, à l'âge de soixante-quatre ans. Il avait gouverné notre Eglise pendant cinq années, et y avait fait admirer sa générosité envers les pauvres. Il fut inhumé dans le sanctuaire, auprès de l'autel, avec une somptueuse épitaphe. Cette inscription tumulaire, en rappelant sa noble origine, cite le nom de Saladin. Cette citation a trait à l'un des aïeux du prélat, qui, au temps des croisades, étant tombé en la puissance du soudan d'Egypte, obtint la permission de rentrer en France pour aller chercher sa rançon, revint ensuite auprès du soudan, remporta une éclatante victoire sur les ennemis de ce prince, et préféra renoncer à une alliance avec la fille du

soudan plutôt que d'abjurer la foi de ses ancêtres. Lorsque Mgr d'Anglure fit sa première visite au collége des jésuites, le P. Mangot fit jouer devant lui un drame en vers latins iambiques qui retraçait cet évènement; cette pièce porte pour titre : *Anglurus, seu fortitudo christiana.*

Mgr de Bourlemont se montra plein d'une sainte activité pour le bien de son clergé. Il rendit, en 1664, une célèbre ordonnance, par laquelle il était enjoint à tous les aspirants aux ordres mineurs et sacrés de faire une retraite de plusieurs jours au séminaire de *Carmaing*. De concert avec Mgr de Ventadour, évêque de Mirepoix, il unit à ce séminaire tous les biens du collége de ce nom, appelé aussi de Saint-Nicolas. Il chercha, peu de jours avant sa mort, à rétablir la concorde au séminaire des Irlandais qu'Anne d'Autriche avait fondé à Toulouse pour douze prêtres irlandais destinés à aller prêcher la foi dans leur patrie. Ce séminaire s'ouvrit en 1660, et eut pour premier supérieur Daniel Mac-Carthy. Sous le successeur de ce dernier, des intrigues et des cabales jetèrent le trouble dans la communauté ; c'est ce qui força Mgr d'Anglure, par une ordonnance en date du 2 mai 1669, à reléguer les deux chefs de la brigue au séminaire de Carmaing. Le calme était un peu rétabli à la mort du prélat; mais ce calme n'était que le précurseur de nouvelles tempêtes, et ce séminaire suscita aux successeurs de Mgr d'Anglure les plus grands embarras jusqu'à ce qu'enfin, dans les premières années du siècle suivant, par arrêt du roi, l'élection du supérieur fut laissée au choix des archevêques de Toulouse. Ce séminaire, qui a subsisté jusqu'à la Révolution française, était situé dans la rue Valade, à l'angle de celle de la Bastide.

Nous croyons devoir placer à l'époque où nous sommes la mort de M. Simon de Peyronnet, curé de la paroisse du Taur. Les premières circonstances de sa vie nous sont inconnues. Il fut pourvu de la cure du Taur sous l'épiscopat de Mgr de Montchal. Ce prélat lui confia le soin de recueillir tous les conciles, statuts et ordonnances synodales du diocèse de Toulouse depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque contemporaine. Mgr de Marca l'encouragea dans ce travail, qui parut en 1669, imprimé par l'ordre de Mgr de Bourlemont et aux frais du diocèse. Cette collection si précieuse commence par les statuts de Bernard Du Rozier, en 1452, dont le manuscrit avait été confié à M. de Peyronnet par l'abbé de Reilhac, chanoine de Saint-Etienne, homme très versé dans la connaissance des antiquités sacrées de Toulouse. On trouve ensuite les constitutions synodales de Jean d'Orléans, promulguées en 1531. Ces constitutions sont d'une immense étendue. Vient en troisième lieu le concile provincial du cardinal de Joyeuse, en 1590, annoté par Simon de Peyronnet, et là se termine la première partie de la collection.

La seconde partie renferme les ordonnances de Pierre Du Lion, en 1481; des vicaires généraux du cardinal de Meudon, en 1551; du cardinal de Joyeuse, en 1592; de Philippe de Cospéan, administrateur du diocèse de Toulouse; des vicaires généraux du cardinal de La Valette; de Charles de Montchal et de ses grands-vicaires; de Pierre de Marca et de ses grands-vicaires, et de Mgr de Bourlemont. On trouve ensuite des instructions diverses de plusieurs évêques de Toulouse sur un grand nombre de points de dogme, morale et discipline. La seconde partie est ter-

minée par les ordonnances synodales de Monseigneur de Bourlemont.

Simon de Peyronnet composa encore un catalogue assez étendu des évêques de Toulouse, depuis saint Saturnin jusqu'à son temps, suivi de celui des officiaux métropolitains ; un livre qui a pour titre : *Onomasticon sanctum*, ou explication des mots anciens ; un catalogue des noms de tous les saints renfermés dans le martyrologe romain, avec des annotations historiques et critiques ; et un traité sur les suffrages en faveur des âmes du purgatoire.

Pierre de Bonzy, évêque de Beziers, fut nommé par le roi à l'archevêché de Toulouse. Peu de temps après son élection, la reine le désigna pour son aumônier. Il obtint ses bulles et prit possession de son siége par procureur. Le roi de Pologne le fit revêtir de la pourpre romaine. Son épiscopat à Toulouse fut de très courte durée, ayant été transféré presque aussitôt à l'archevêché de Narbonne. Il arriva *incognito* à Toulouse le 9 août 1672, refusant tous les honneurs dus à son rang ; il était accompagné du marquis de Castries et de la marquise sa sœur. Les seuls actes de son épiscopat qui soient venus jusqu'à nous, sont une visite qu'il fit à la maison de l'Enfance et l'approbation qu'il donna aux statuts des *Filles de la Providence*. Cette communauté, dont les membres se dévouaient au soulagement des pauvres et à l'instruction des enfants, eut pour fondateur M. l'abbé Mercadier, prêtre de la congrégation des Oblats. Leur maison subsista jusqu'à la Révolution française. Elle était située rue Matabiau, près du Refuge actuel. Les providentes n'avaient ni vœux ni clôture.

Le 22 novembre 1674, Joseph de Montpezat de Carbon, évêque de Saint-Papoul, fut nommé archevêque de Toulouse. La ville lui envoya une députation à Montpellier, où il se trouvait à la tenue des Etats, pour le féliciter. Il reçut ses bulles l'année suivante, prit possession par procureur, et prêta serment entre les mains du roi. Au mois de novembre 1675, il fit homologuer à la chambre des comptes les lettres par lesquelles on lui donnait pouvoir de prélever ses fruits. Il négligea de signifier leur inscription en temps utile aux receveurs : aussi un canonicat et la chancellerie étant venus à vaquer à Toulouse, un certain Clément obtint ces bénéfices du roi, et celui que l'archevêque avait nommé fut obligé de se pourvoir en parlement, le droit de régale ayant son effet à cause du défaut de signification des précédentes lettres.

Deux maisons religieuses de la ville de Toulouse, celle des cordeliers et celle des minimes, perdirent, à cette époque, l'une de leurs gloires, quoique dans un degré différent : les cordeliers perdirent Matthieu Viste, frère convers de leur ordre, qui se sanctifia dans la pratique de toutes les vertus religieuses, et particulièrement de l'humilité et de la charité. Le P. Félix Cueillens a donné sa Vie au public. Les minimes perdirent le célèbre P. Magnan, mathématicien et philosophe distingué. Il était né à Toulouse, au commencement du siècle. Il entra, dès sa première jeunesse, au couvent des minimes de Toulouse, et y fit profession. En 1636, il fut envoyé à Rome pour y professer les sciences mathématiques et physiques : ce qu'il fit avec le plus grand éclat. Il y publia son premier ouvrage *de Perspectivâ horariâ*. En 1651, il fut élu provincial d'Aqui-

taine. Pendant qu'il exerçait cette charge, il publia sa *Philosophia sacra,* ensuite son *Cours de philosophie.* Peu d'années avant sa mort, il composa un écrit qui a pour titre : *De Usu licito pecuniæ,* et qui a été traduit en français. Ce dernier ouvrage fut censuré par quelques évêques, comme favorisant l'usure. Louis XIV, qui, à son passage à Toulouse, avait visité le P. Magnan dans sa cellule, voulut l'attirer à Paris; mais ce religieux, qui était aussi humble que savant, résista aux sollicitations du monarque. Honoré dans l'Europe entière par tous les esprits vraiment sérieux, le P. Magnan mourut avec la réputation d'un excellent religieux. Le P. Saguens a composé sa vie.

L'université comptait à cette époque un professeur célèbre, Jean de Majoret; il enseignait le droit canonique. Son fils publia de savants commentaires de Lancelot de Pérouse, dus à la plume de son père; il les dédia à Philippe de Berthier, évêque de Rieux. Cet ouvrage se recommande aux bibliophiles par la beauté de son exécution typographique. La cour du présidial eut aussi son auteur ; Paul Darailhe, conseiller en cette cour, composa un assez long poëme en l'honneur de l'immaculée conception de la vierge Marie. Antoine de Montlaur publia un livre dont l'originalité dépasse toutes les bornes ; il a pour titre : *Palladiæ Tolosæ ludicra.* Il est dédié au jeune dauphin de France, et renferme dix-huit pièces de vers sur différents sujets où l'on voit passer les hommes et les évènements contemporains. Cet ouvrage, devenu très rare, est *illustré* par un très grand nombre de figures emblématiques.

L'un des premiers soins de Mgr de Montpezat, en prenant l'administration du diocèse de Toulouse, fut d'instituer

un véritable séminaire, car avant lui tous les établissements destinés aux jeunes clercs méritaient à peine ce nom. Il tint, en 1677, un synode où il dressa de très sages règlements pour la création de ce séminaire, qu'il confia aux pères de la compagnie de Jésus, sous la direction du P. L'Allemand, provincial, et du P. Louis Duranty, qui passèrent avec l'archevêque tous les traités nécessaires à l'établissement durable de cette maison. Indépendamment des fonds qui furent votés par le clergé séculier pour son entretien, l'archiprêtré de Caraman fut uni au nouveau séminaire, qui ne s'ouvrit que quelques années plus tard.

Pendant que Mgr de Montpezat s'occupait de l'érection de son séminaire, le roi nomma à l'archidiaconé de Pamiers un nommé Poncet, protégé du secrétaire d'Etat de Châteauneuf. Caulet, évêque, ayant refusé le serment de fidélité à la cour des comptes, le droit de régale se trouvait ouvert dans ce diocèse. L'évêque protesta contre cette nomination. Poncet porta alors sa cause devant l'archevêque de Toulouse, qui, donnant raison au régaliste, cassa les actes de son suffragant. Caulet porta ses doléances à Rome. Le pape parut peu satisfait de la conduite de Mgr de Montpezat, et lui exprima son mécontentement dans un bref daté de l'année 1679, et dans lequel il se plaint de ce qu'il a favorisé la prise de possession de l'abbesse de Sainte-Claire du Salin, qui, nommée par le roi et ne pouvant être acceptée par les religieuses, s'était emparée de vive force du monastère à la tête d'une foule de soldats armés. On voit par ces faits que l'archevêque de Toulouse soutenait vivement les intérêts de la cause royale.

Il s'occupa activement du soin des pauvres, et pour

venir à leur secours, il dressa les statuts d'une confrérie de charité dans son église métropolitaine, et à laquelle tout le clergé et la noblesse donnèrent leurs noms. Plein de zèle pour la solennité du culte, il rédigea un *Propre des Saints* pour son diocèse, où l'on remarque l'office de plusieurs bienheureux nouvellement canonisés. Sous son épiscopat, les pères de l'Oratoire ouvrirent un séminaire dans la paroisse de la Dalbade. Cette cure avait été unie à cette communauté dès l'année 1624. L'intention des oratoriens, en formant leur séminaire, n'était que de réunir quelques clercs pour le besoin de leur église et la pompe des cérémonies. Malheureusement cette maison, qui était assez mal famée à Toulouse, et qu'on appelait par ironie *Refugium peccatorum,* devint un ardent foyer de jansénisme, et on y constata l'existence d'une presse secrète d'où sortait une *Gazette ecclésiastique* destinée à soutenir le parti.

La mort vint tout-à-coup frapper Pierre-Paul Riquet au moment où il allait jouir du fruit de ses travaux. Il expira, en 1680 à Toulouse, où son nom est devenu immortel. Il fut inhumé dans la nef de l'église Saint-Etienne; une modeste pierre indique seule encore aujourd'hui le lieu où reposent ses cendres. L'année qui suivit sa mort, le canal du Midi devint navigable dans tout son cours. La génération contemporaine s'est montrée justement reconnaissante envers ce grand homme. Ses descendants publièrent, en 1803, l'histoire complète de sa belle œuvre. Vingt-trois ans plus tard, on éleva sur les pierres de Naurouse un monument à sa gloire; Béziers et Toulouse lui ont élevé des statues, et les poètes ont chanté son génie.

L'université de Toulouse attira à cette époque les regards

de Louis XIV. Par un édit de 1681, il établit deux chaires académiques en faveur des PP. jésuites. Nous ignorons de quelle manière cet édit fut accepté par le corps enseignant; mais cette faveur royale donnait une plus grande liberté à la compagnie, et la mettait à couvert des vexations incessantes dont elle avait été l'objet. Par un autre édit daté de 1682, le roi institua, dans l'université de la même ville, une chaire de *droit français*. Jusqu'alors le droit civil ou droit romain et le droit canonique avaient été seuls enseignés dans les facultés de droit; Louis XIV résolut de consacrer des leçons particulières au droit français dans les universités de Paris, Toulouse, Montpellier et Cahors, et Antoine de Martres fut le premier professeur nommé dans notre ville.

L'université de Toulouse fit à cette époque une perte irréparable en la personne de son doyen, Antoine Dadin d'Hauteserre. Ce professeur naquit à Cahors et vint encore jeune se fixer à Toulouse. On trouve réunis en lui l'historien, le romaniste et le canoniste. En 1643, il publia à Toulouse son ouvrage sur les *ducs et comtes*, et son livre sur l'*origine des fiefs*. Ces deux écrits furent composés pour donner de la force à l'autorité royale. En 1648, il publia son *Histoire d'Aquitaine*, recommandable par l'exactitude des faits et la simplicité du récit. La même année, il devint professeur en droit civil à l'université, et doyen en 1671. Vers l'année 1659, il donna son livre *de Fictionibus juris*, qui est un commentaire du droit romain. Plus tard, des commentaires sur les Institutes de Justinien, les textes de Tryphonin et plusieurs textes du Digeste sortirent de sa plume. Ses travaux sur le droit canonique ne sont pas

moins nombreux ; il publia six livres de dissertations sur le droit canonique. Ses commentaires sur les décrétales d'Innocent III lui acquirent beaucoup de gloire en Europe, et l'assemblée générale du clergé de France le chargea, par l'organe de l'évêque de Laon, depuis cardinal d'Estrées, de réfuter le *Traité de l'Abus* de Févret. En 1674, d'Hauteserre fit paraître dix livres sur les *Origines monastiques*, que suivirent des notes sur Grégoire de Tours, les Vies des Papes, par Anastase, et un commentaire sur les *clémentines*.

Pieux autant et plus même que savant, Hauteserre se montra toujours un parfait modèle de toutes les vertus chrétiennes. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans, et fut inhumé dans l'oratoire de Nazareth, dépendant du chapitre de Saint-Etienne, où l'on voit encore aujourd'hui son buste et son épitaphe.

L'année même de la mort de Hauteserre se déroulait à Paris l'affaire des *quatre articles* de l'assemblée de 1682. Personne n'ignore que la célèbre *Déclaration* fut amenée par l'affaire de la régale ; que la première idée appartient à M. de Colbert ; que Bossuet, quoique partisan de la doctrine de la Déclaration, n'aurait cependant pas voulu que l'assemblée la fît paraître, dans la crainte d'aigrir Innocent XI ; que les intentions du roi se trouvant en opposition manifeste avec les désirs de l'évêque de Meaux, celui-ci se chargea de la rédaction des quatre articles pour ménager la paix. Louis XIV rendit un édit qui déclarait obligatoire l'enseignement des quatre articles. Cet édit, enregistré au parlement, fut accepté, à peu d'exceptions près, par le clergé séculier et régulier, ainsi que les corps enseignants.

Les quatre articles furent aussi acceptés à Toulouse comme ailleurs.

Ce fut en l'année 1685 que les pères jésuites ouvrirent, au quartier des *Hauts-Murats*, dans la rue de la Sénéchaussée, le premier séminaire diocésain. Le 19 mars, jour de saint Joseph, patron de l'archevêque, le prélat bénit la chapelle, et y célébra les saints mystères. Le local était d'abord très peu propre à un établissement de cette nature; on acheta quelques maisons voisines, et l'on put y loger jusqu'à soixante clercs. Ce séminaire n'exista en ce lieu que trois années, ayant été transféré, comme nous le dirons plus tard, dans la maison de l'Enfance. Le prélat partit peu de jours après pour se rendre à l'assemblée générale du clergé de France, à Paris, où il reçut les provisions de l'abbaye de Gimont, à laquelle il venait d'être nommé.

Nous touchons maintenant à la destruction irrévocable de la maison de l'Enfance, dont il faut reprendre l'histoire. Quelque soin qu'apportât M[me] de Mondonville à faire garder le secret sur les affaires de sa maison, il était bien difficile qu'il ne fût trahi en quelque endroit. La paroisse de Saint-Pierre eut en ce temps pour curé l'abbé Lierre, homme d'esprit et de piété. Ayant conçu quelques soupçons sur la doctrine enseignée à l'Enfance, il adressa quelques questions à une fille nommée Laflèche, qui refusa d'y répondre, et avertit Madame de l'indiscrétion du confesseur, qui fut aussitôt évincé. L'abbé Lierre dut sans doute avertir les vicaires généraux de M[gr] d'Anglure, qui, par un acte du mois de mai 1666, enjoignirent à la fondatrice de fermer ses classes. Elle obéit, tout en protestant, partit avec quel-

ques-unes de ses filles pour Montesquieu, où elle avait établi une maison, et dispersa les autres chez ses amis.

C'était une femme bien adroite que Mme de Mondonville! Au plus fort de l'orage, elle apprend que l'archevêque désire obtenir la place de secrétaire des Etats pour un de ses protégés nommé Mariotte. De concert avec l'abbé de Ciron, elle parvient à gagner certaines voix aux Etats, et fait savoir au prélat par son confident que, grâce à sa médiation, cette place est assurée au protégé. De là, l'abbé de Ciron passa à l'état de désolation où se trouvait l'Enfance, et pria l'archevêque de vouloir bien en examiner les constitutions. Le prélat y consentit, et après les avoir soumises à l'examen du P. Ferrier et du P. Roques, jésuites, qui en retranchèrent bien des articles, il consentit à les approuver, sur la promesse expresse que lui fit l'abbé d'opérer les retranchements indiqués. Cette condescendance de l'archevêque déplut beaucoup à la cour.

Rien n'unit les cœurs comme la communauté de chagrins et de disgrâces : aussi les liens qui unissaient la fondatrice à l'abbé de Ciron se fortifiaient tous les jours. Fatigué de se rendre à l'Enfance le matin et le soir, le pieux chancelier trouva plus simple de loger à côté de l'établissement dans une maison séparée, mais de laquelle on pouvait se rendre à l'Enfance sans être vu de dehors: dès-lors les entretiens devinrent plus fréquents et plus libres. Les méchantes langues glosèrent un peu sur ce changement de domicile, mais on laissa gloser. M. de Ciron partit pour Paris; Madame l'y suivit, accompagnée de Mlle de Prohenques, dont nous parlerons bientôt. Elle y reçut un grand nombre de visites, et Mme de Sévigné parle de ce

voyage en ces termes : Nous avons ici Mme de Mondonville, et tout le monde la court voir.

Mlle de La Furetière, fille d'un conseiller au parlement de Toulouse, étant sortie de l'Enfance, où elle était pensionnaire, dévoila bien des faits à son père, qui se crut obligé d'en avertir la cour. On venait d'apprendre à Paris que Mme de Mondonville s'occupait des affaires de la régale : aussitôt une commission fut envoyée à Potier de La Terrasse, avec ordre de recueillir avec le plus grand soin tout ce qui regardait cet établissement, et M. d'Aguesseau, intendant de la province, reçut celui d'intercepter les lettres écrites à la fondatrice. En vertu de ce dernier mandat, on intercepta une lettre écrite de Paris à la dame, et dans laquelle on lui exposait en toute franchise les accusations dont elle était l'objet de la part de Mlle de La Furetière, qui avait déclaré au président : 1° que Madame affectait avec ses filles des airs de grandeur, et vivait au sein du luxe et de la mollesse ; 2° qu'elle *confessait* ses filles, et les faisait prêcher à tour de rôle ; 3° qu'elle avait souvent des conférences secrètes avec des personnes étrangères qui entraient déguisées dans la maison pendant la nuit ; 4° qu'elle-même n'avait pu faire ses pâques dans la maison pendant les deux années que M. de La Furetière l'y avait tenue. Nous apprenons de cette lettre que celui qui protégeait à la cour Mme de Mondonville portait le nom de guerre de *Custodinos*.

La fondatrice n'épargnait pas à ses filles des corrections manuelles, et cela pour les moindres fautes. Ces corrections, qui consistaient en de fortes disciplines administrées par de vigoureuses servantes, se donnaient le soir dans une chambre obscure qu'on appelait *Fierabro*. Mlle Le Bel fut

rudement fustigée, et mourut peu de temps après. Elle avait deux oncles à Toulouse appelés Du Boulai, l'un avocat et l'autre capitaine d'infanterie. On répandit le bruit que leur nièce était morte des suites des mauvais traitements qu'elle avait reçus à l'Enfance. Ces messieurs, aidés de leurs amis et de quelques soldats, prirent toutes leurs mesures, et après avoir reçu toutes les autorisations nécessaires, s'emparèrent du cadavre de leur nièce que l'on portait au cimetière, le firent déposer dans la boutique d'un *frater* nommé Montplaisir, et y firent vérifier le corps, sur lequel on trouva des marques assez suspectes. Du Boulai fit dresser procès-verbal de cette visite, laissa continuer l'enterrement, partit ensuite pour Paris, vit M. de Louvois, fut présenté au roi et lui porta sa plainte. Sa Majesté donna ordre aussitôt au président de La Terrasse et au procureur général de Maniban d'informer sur cette affaire, qui ne fut pas poussée plus loin.

Un second évènement du même genre excita tellement la fureur du peuple qu'il se porta en foule à l'Enfance, menaçant de détruire la maison et de brûler la fondatrice. Des avis lui vinrent bientôt après de la cour, où elle eut un nouveau protecteur dans la personne de M. Le Tellier, nommé chancelier de France. A la suite de ces avis, elle partit pour Paris avec l'abbé de Ciron, fut reçue du chancelier, des ministres, du P. de La Chaise, et de plusieurs personnes de la cour. Elle plaida sa cause avec tant de force, parla si longtemps et si bien qu'elle finit par capter les suffrages de tous ceux qui la virent. On s'aperçut cependant que tout ce qui tenait au parti janséniste allait la

visiter, ce qui déplut beaucoup au roi et ne le rendit pas très favorable à cette dame.

De retour à Toulouse, la fondatrice reçut un coup affreux par la mort inattendue de M. l'abbé de Ciron auquel elle prodigua les soins les plus touchants. On répandit sur ce cher défunt beaucoup plus de larmes que de prières à l'Enfance. Mme de Mondonville, s'érigeant en véritable papesse, lui donna les honneurs de la béatification ; elle composa une oraison pour l'invoquer, et tous les soirs, la communauté prosternée, disait à haute voix : *saint Gabriel, priez pour nous.* Il fut inhumé sous le porche de l'église métropolitaine, et le P. Dumas, doctrinaire, composa son éloge.

Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la mort de l'abbé de Ciron jusqu'à l'affaire de Mlle de Prohenques, le cardinal de Bonzy, archevêque de Toulouse, fit sa visite à l'Enfance, parcourut la chapelle, les offices, le réfectoire, les classes, les chambres, et n'y vit que du feu. En 1677, Mgr de Montpezat, successeur du cardinal, fit de son côté sa visite, et approuva toutes les ordonnances de ses prédécesseurs relatives à l'Enfance. Tout était calme alors, lorsqu'en 1682 arriva l'évasion de Mlle de Prohenques, qui porta un coup terrible à la fondatrice. Cette jeune personne, fille d'un conseiller au parlement de Toulouse, avait été placée à l'Enfance pour la soustraire aux poursuites d'un jeune avocat qui prétendait à sa main. Sa vocation était un peu forcée ; elle forma cependant sa *liaison,* s'accoutuma tant bien que mal à sa nouvelle vie, eut le talent de s'insinuer bien avant dans les bonnes grâces de Madame, et devint sa principale confidente.

Mlle de Prohenques avait un caractère difficile à dompter. Mme de Mondonville aurait dû la ménager : elle ne le fit pas. Du mécontentement on passa aux murmures; des murmures à la crainte d'un châtiment justement redouté, et de la crainte au projet d'évasion, qui fut exécuté le 24 novembre par une fenêtre du rez-de-chaussée. Cette évasion jeta dans de grandes frayeurs la fondatrice. Tous ses efforts pour ramener la fugitive devinrent inutiles. Un véritable désespoir s'empara de l'esprit de cette femme lorsqu'elle apprit que Mlle de Prohenques, méprisant la sentence d'excommunication qui avait été portée contre elle par Mgr de Montpezat, se rendait à Paris pour demander justice au roi. Cette fille se présenta au P. de La Chaise et à M. de Louvois, qui informèrent le prince de toute cette affaire. Ordre fut donné de recevoir les dépositions de la fugitive. Ses réponses furent claires et précises : elle dévoila les indignes traitements dont étaient victimes les filles de l'Enfance de la part d'une femme ambitieuse et hautaine, la doctrine qu'on enseignait dans cette maison, et fortifia les soupçons qu'on avait conçus sur la publication de certains écrits contraires au droit de *régale*. On accusait le P. Cerle et l'abbé Dorat, vicaires généraux de Pamiers, de composer ces écrits. Le premier fut condamné à mort par le parlement de Toulouse, et exécuté en effigie le 20 avril 1680. Il se cachait avec soin, et dans sa retraite continuait à devenir plus coupable par de nouvelles publications. On soupçonna que ces deux ecclésiastiques recevaient un asile dans l'Enfance, et que c'était là qu'on imprimait ces pamphlets contre la majesté royale.

Mlle de Prohenques déclara qu'elle ne pouvait affirmer

qu'il y eût une imprimerie à l'Enfance; mais quant aux livres dont il était question, elle affirma en avoir relié elle-même plusieurs exemplaires. Pour ce qui est de MM. Cerle et Dorat, elle dit que bien des fois elle avait servi en secret à manger à des personnages inconnus. Ces dépositions si accablantes auraient infailliblement amené à l'heure même la destruction de l'Enfance si M. le chancelier, entièrement dévoué à la fondatrice, n'eût détourné, avec une prodigieuse adresse, l'orage qui grondait sur cette tête. L'affaire de M[lle] de Prohenques fut arrêtée, sa dot restituée, et les dépens entièrement payés.

M[gr] de Montpezat était aux états de Montpellier lorsque arriva l'évasion de cette demoiselle. A son retour, il prit sur cette affaire les plus amples informations, et le 12 janvier 1683, il se rendit à l'Enfance. Tout y avait été préparé d'avance pour le recevoir. Etant arrivé dans une des salles de la maison, il y trouva une presse à relier et une demoiselle qui reliait de petits livres. Il demanda aussitôt s'il existait dans l'établissement des presses, formes, châssis et caractères d'imprimerie. On comprend que M[me] de Mondonville ne fut pas très embarrassée pour répondre que MM. Pech et Bosc étaient les imprimeurs de l'Enfance. Le prélat adressa ensuite plusieurs questions à chacune des filles en particulier, hors de la présence de Madame; mais comme celle-ci avait parfaitement bien fait la leçon à ses demoiselles, M[gr] de Montpezat ne put rien découvrir et se retira en donnant des éloges à la fondatrice.

Peu de temps après, il se forma à Toulouse un comité dirigé par la cour, qui, malgré les protestations du chancelier de France, soupçonnait toujours M[me] de Mondonville.

Ce comité avait à sa tête le président Potier de La Terrasse; M. de Maniban, procureur général, l'intendant de la province, et quelques conseillers, en étaient les membres. Ce comité parvint, par les moyens les plus extraordinaires du monde, à tout découvrir dans l'Enfance. Vivait alors à Toulouse un abbé nommé de Saint-Gilles, menant grand train et ayant pompeux équipage. Il était allié au président de La Terrasse, et avait donné pour pensionnaire à l'Enfance une charmante petite nièce, fille du marquis de Tiergeville son frère. Sur les bruits qui couraient, il résolut de retirer sa nièce de cette maison, et Madame refusant de la lui rendre, il la prit de vive force dans le carrosse même de la fondatrice au moment où elle se rendait de l'église de la paroisse à l'Enfance.

Dès que l'abbé eut sa nièce en son pouvoir, il l'interrogea avec soin sur tout ce qui se passait dans la maison, et les réponses de Mlle de Tiergeville ne firent que confirmer ce que l'on savait déjà. Mme de Mondonville eut l'imprudence de parler à une de ses amies du procédé dont l'abbé avait usé à son égard, et s'oublia jusqu'à lui raconter certaines aventures de jeunesse sur ce personnage. Cette amie, plus imprudente encore, rapporta à M. de Saint-Gilles les paroles de la fondatrice : dès-lors il se mit en communication avec le comité, et lui fit part des plans qu'il avait conçus pour perdre la fondatrice et sa maison. Il crut qu'il était nécessaire d'introduire dans l'Enfance un homme qui lui fût dévoué, et qui, en s'insinuant doucement dans les bonnes grâces de la fondatrice, pût parvenir à découvrir bien des choses sur lesquelles on n'était pas encore pleinement informé. Il prit seul la conduite et la

responsabilité de son projet, et partit pour son abbaye, ou plutôt pour son prieuré, situé à ce que nous croyons, dans le diocèse de Luçon. Là, il trouva un ancien aumônier des gardes-françaises nommé Grégoire Alphonse, qu'il crut très propre à remplir son but. Des promesses furent faites, des instructions données. Il faut convenir que ces instructions sont un tissu de mensonges et de fourberies, et que de pareils moyens d'arriver à la vérité n'étaient guère dignes de deux prêtres, dont l'un avait créé le rôle qu'il avait fait accepter à l'autre.

Quoi qu'il en soit, Grégoire Alphonse partit pour Toulouse en véritable Gabaonite, vêtu d'une soutane rapetassée, coiffé d'un vieux chapeau, chaussé de gros souliers poudreux, portant un bréviaire déchiré sous son bras, et à la main un bâton noueux. En arrivant à Toulouse, il se rendit à l'hôpital de Saint-Antoine, où l'on recevait les pauvres pèlerins. Le lendemain, il se présenta à l'Enfance pour demander l'aumône. La portière fut frappée de son état de maigreur et d'abattement, et, lui donnant un morceau de pain, se contenta de lui demander s'il était malade. Le lendemain, il revint à l'Enfance et faisant semblant de verser quelques larmes, il dit qu'il s'appelait Jean Trévegat, angevin; qu'il était curé, mais qu'on l'avait dépouillé de sa cure, et que les jésuites étaient la cause de tous les maux qu'il avait soufferts. On rapporta ce propos à Madame, qui lui fit donner de la soupe. Pendant dix jours, Trévegat vint à l'Enfance et s'expliqua enfin sur le compte des jésuites de manière à faire croire qu'on l'avait arrêté dans sa paroisse et conduit à Versailles; qu'il y avait vu le P. de La Chaise; qu'on l'avait accusé de servir les intérêts de

deux prélats ennemis de la compagnie, et que le confesseur du roi l'avait fait dépouiller de son bénéfice. Tout cela fut dit avec un air si sincère que la portière s'y prit, en avertit la fondatrice, qui fit servir à Trévegat une portion de viande.

Trévegat comprit alors que son rôle aurait du succès. Il se hasarda à demander si Madame ne pourrait pas lui procurer quelque honnête condition où il fût à l'abri des coups de ces maudits jésuites. On lui dit qu'il allait copier un bail à ferme, et que par là on jugerait de sa capacité. Il copia, en effet, ce bail, et y trouva trois irrégularités qu'il signala à l'intendante, Mlle de Varangeville. Mme de Mondonville désira naturellement connaître ce personnage. On l'introduisit chez la fondatrice. Son extérieur la déconcerta d'abord; mais elle fut si satisfaite de ses réponses qu'elle crut devoir le retenir. Alors Trévegat lui présenta de faux certificats, entr'autres une attestation prétendue de son évêque, qu'il tenait cachée dans son soulier. Il fut alors décidé qu'il serait chargé de mettre en ordre les papiers de la maison et qu'on lui donnerait quatre cents livres et la table.

Voilà donc Trévegat installé à l'Enfance. L'abbé de Saint-Gilles revint de la cour et vit son homme chez l'un des conseillers du parlement, où celui-ci s'était rendu pour un procès que la maison avait en cette cour. M. de Baville, nouvel intendant du Languedoc, ayant appris le rôle que Trévegat jouait dans l'Enfance, lui fit donner des instructions très précises par l'abbé de Saint-Gilles. Peu de jours après, on donna à Trévegat une fausse lettre écrite par son frère (qui n'avait jamais existé), et dans laquelle ce frère

parlait du P. Cerle et de l'abbé Dorat comme de deux saints persécutés. Il découvrit un jour que deux personnages vêtus en paysans avaient porté à l'Enfance deux flacons garnis de paille : il crut reconnaître, à quelques taches noires, qu'ils contenaient de l'encre. Communication de cette découverte fut faite au comité. Un jour on vint l'avertir que Madame désirait le recevoir dans son appartement privé. La fondatrice était assise dans un grand fauteuil, ayant à ses côtés MM[lles] d'Alençon et Nouveau. Lorsque ces demoiselles furent parties, Trévegat donna lecture à Madame de la lettre en question. Celle-ci versa des larmes, poussa des soupirs, appela ses filles, leur communiqua la lettre, et après avoir reçu de Trévegat le serment de lui être fidèle, lui ordonna de se tenir prêt à partir pour Castelnaudary, afin de déposer des ballots en un lieu appelé le *Parc de la Biche.*

Avant son départ, Trévegat vit les membres du comité, et il fut décidé qu'il ouvrirait en route les ballots : ce qu'il fit dans une ferme. Il y trouva des écrits contre la régale et pleins d'injures contre le roi et ses ministres. Après avoir copié quelques-uns de ces écrits, il arriva au Parc, remit les ballots, et reçut du prêtre qui habitait en ce lieu un signe qu'il devait remettre à Madame. Ces ballots avaient été placés sur une ânesse qui était au service des demoiselles, et qu'on appelait l'*Argonite.* A son retour, Trévegat remit au comité les copies de ces ouvrages, et l'on apprit que ces mêmes écrits venaient d'être répandus dans tous les diocèses voisins. Il était donc constant que M[me] de Mondonville faisait publier ces écrits injurieux au roi. Nous arrivons à une nouvelle découverte. Une nuit, M[lle] de

Varangeville vint éveiller Trévegat, lui ordonna de s'habiller proprement et de se rendre chez Madame. Là, il reçut ordre de partir tout de suite avec trois hommes habillés de noir, qu'il devait conduire hors de Toulouse à travers champs, sur des mulets. On nomma ces hommes MM. d'Orget, Jonc et Philippe. On partit, et l'on marcha à petites journées. Enfin, après quelques jours, nos voyageurs arrivèrent à une ferme près de Blaye; là, Trévegat fut congédié et rentra à Toulouse.

Le comité perdit un de ses principaux membres dans la personne de M. Etienne Potier de La Terrasse, qui mourut à l'âge de soixante-dix ans, le 8 mai 1684, et fut inhumé au noviciat des jésuites. M. de Baville et l'abbé de Saint-Gilles demeurèrent toujours unis pour poursuivre l'Enfance. Trévegat leur fit l'histoire de son voyage, et au portrait qu'il leur traça des personnages, il fut facile de reconnaître que le P. Cerle et l'abbé Dorat étaient du nombre. Les courriers que M. l'intendant envoya à Bordeaux apportèrent la nouvelle que les voyageurs s'étaient embarqués pour Gênes. En apprenant ces détails, la cour fut indignée; le roi assembla un conseil extraordinaire, et après un sérieux examen, on conclut à la suppression immédiate de l'Enfance. Le chancelier de France prit alors la parole, et par un long discours fit modifier la décision, qui ne fut exécutée qu'après sa mort, arrivée le 30 octobre 1685.

La cour, désirant avec ardeur mettre un terme à cette affaire, fit savoir au comité de Toulouse que, pour agir avec une plus parfaite connaissance de cause, il était nécessaire d'introduire dans l'Enfance trois filles, deux du pre-

mier ordre et une du troisième, qui pussent avec du dévouement, de la patience et de l'adresse, découvrir tout ce qui se passait dans cette maison. Ce projet fut accepté; restait l'exécution. L'abbé de Saint-Gilles jeta aussitôt les yeux sur une demoiselle de Montpellier qui se trouvait alors à Toulouse, M[lle] de Verduron. Cette demoiselle était connue de M. de Maniban. L'abbé, l'ayant rencontrée chez une dame de ses amies, lui dit à l'oreille que le roi avait besoin d'elle pour une affaire très importante. Dès que M[lle] de Verduron eut connaissance du projet, elle opposa une vive résistance, et ne céda qu'à une invitation de la main du roi. Il fut décidé qu'elle irait d'abord se confesser à M. Pelier, chanoine de Saint-Etienne, grand ami de M[me] de Mondonville; qu'elle lui ferait part de sa vocation pour l'Enfance; qu'elle irait habituellement à la messe et aux vêpres dans l'église de Saint-Pierre, en affectant de se placer auprès de la fondatrice et de la saluer profondément. Afin d'éloigner tous les soupçons, le jeune Ladaine, secrétaire de M. de Baville, devait servir d'intermédiaire entre le comité et la demoiselle.

Pendant que M[lle] de Verduron arrangeait l'affaire de sa vocation au confessionnal du chanoine Pelier, Trévegat trouva une lettre que celui-ci écrivait à Madame pour lui faire part de la conquête qu'il venait de faire dans sa nouvelle pénitente. Un jour que la fondatrice revenait de l'église dans son carrosse, M[lle] de Verduron se trouva sur son passage et la salua avec un air plein de grâce. Il n'en fallut pas davantage à Madame pour faire approcher son carrosse. Ayant appris que c'était là la personne dont le chanoine Pelier lui avait parlé, elle mit tout en œuvre pour l'avoir.

Elle se servit de l'abbé de Saint-Druis, qui seconda parfaitement ses intentions. Mme de Mondonville et Mlle de Verduron se virent, se parlèrent, et son entrée dans l'Enfance fut décidée. Le comité choisit deux autres filles; l'une était Mlle Pralin et l'autre *la Solu*, bonne et vigoureuse languedocienne, dont l'intervention dans les affaires de l'Enfance offre le côté le plus plaisant qui se puisse imaginer.

Mlle de Verduron entra à l'Enfance, et n'eut aucune peine à faire accepter Mlle Pralin et la Solu par la fondatrice sur les éloges qu'elle fit de ces deux filles, chacune selon son rang. Mlle Pralin plut beaucoup par l'air de majesté qui la distinguait; la Solu se montra avec une tournure si épaisse et si niaise en apparence que Madame fut un peu rebutée. Cependant, considérant que cette fille était très robuste, elle consentit à la prendre à son service. Voilà donc ces trois filles installées dans l'Enfance. On fit parvenir à Mlle de Verduron, avec laquelle les deux autres devaient correspondre, toutes les instructions nécessaires à chacune d'elles. Une femme nommée Bouchard, qui logeait vis-à-vis de l'Enfance et qui y venait tous les jours, devait rendre à Ladaine les lettres de Mlle de Verduron, et celui-ci à l'intendant. Mme de Mondonville fit la réception de ces trois filles de la manière la plus solennelle. Elle était assise dans un grand fauteuil de velours cramoisi comme sur un trône; les prétendantes se mirent à genoux pour écouter le discours de la fondatrice et recevoir sa bénédiction. La Solu enleva tout le sérieux à la cérémonie par la manière dont elle la reçut : elle croisa ses bras sur sa poitrine en tordant le cou, et s'écria : « Bénis soient Dieu et la très sainte » Vierge, femme de saint Joseph, qui me donnent aujour-

» d'hui sa sainte bénédiction de la main de notre aimable
» maîtresse. Aussi la reçois-je bien de toutes mes forces. »
Toute la compagnie éclata de rire.

D'après les instructions données à cette bonne fille, elle devait éviter d'être attachée à la cuisine : aussi montra-t-elle une maladresse si grande pour la préparation des aliments, qu'ayant reçu l'ordre de faire blanchir un lièvre avant de le mettre sur le gril, elle savonna dans l'eau cette pièce de gibier et la plaça sur le feu avec sa fourrure. On rit beaucoup dans l'Enfance de ce trait.

Le jour fixé pour la confession de Mlle de Verduron arriva. On vint la prévenir qu'elle eût à écrire ses péchés pour les présenter à Madame. Elle fut ensuite introduite dans la chapelle particulière de la fondatrice. Au milieu de l'autel était le portrait de Jansenius; à droite, celui de Saint-Cyran, et à gauche, celui de l'abbé de Ciron. Entre l'autel et la porte, étaient placés, appuyés contre le mur, un prie-dieu recouvert d'un beau tapis, et à côté un siége doublé de velours cramoisi. Mme de Mondonville était assise dans ce siége. Mlle de Verduron vint s'agenouiller au prie-dieu, et commença son *Confiteor*. La fondatrice lui adressa des questions telles qu'il est impossible de les traduire ici. La pénitente, en fille d'esprit, répondit toujours négativement, affirmant à sa directrice *que la grâce avait toujours été victorieuse en elle.*

Tous ces détails étaient transmis à la cour : c'est ce qui détermina le roi à rendre une ordonnance, datée du 24 octobre 1685, par laquelle il était défendu à Mme de Mondonville de recevoir des filles jusqu'à nouvel ordre.

Les trois prétendantes furent admises à entendre un

superbe sermon que M[lle] de Varangeville prêcha à l'Enfance, et qui ne fut qu'une longue diatribe contre tout ce qu'il y a de plus respectable dans la religion. Vint ensuite le tour de la confession pour M[lle] Pralin et la Solu. La première se tira de cette épreuve comme M[lle] de Verduron, au grand déplaisir de la prêtresse. Quant à la seconde, voici ce qui arriva. M[lle] de Varangeville, étant allée un jour chercher cette fille, elle la conduisit à la chapelle et la fit mettre à genoux. Sur l'ordre qui lui fut donné de s'approcher de l'autel, la Solu répondit qu'elle n'était pas prêtre, et qu'un de ses cousins lui avait dit qu'on ne pouvait le faire sans la permission du pape. Ici se passa une de ces scènes de laquelle on pourra conclure combien la Solu était précieuse au comité. M[lle] de Varangeville prit un missel, l'ouvrit, et plaçant la main de la servante sur le livre, elle lui dit : *Jurez fidélité à Madame.* La Solu reprit : *Jurez fidélité à Madame.* « Il faut être bien bête, répondit M[lle] Laborde, » qui était présente, pour n'entendre pas ce que l'on vous » dit si clairement. » La Solu répondit : *Il faut être bien bête*, et le reste. Impatientée, M[lle] de Varangeville fit répéter chaque mot à la Solu, et ainsi finit la cérémonie.

Cette fille découvrit enfin l'existence de l'imprimerie dans la maison de l'Enfance. Les pupitres ou casiers formaient dans une chambre haute une espèce de lambris. Les caractères d'imprimerie étaient renfermés dans deux boîtes placées dans l'intérieur d'un coffre qui présentait à l'extérieur la forme exacte d'un siége de lieu d'aisance avec sa lunette et son couvercle. Ce siége était placé dans une masure ouverte au fond du jardin. Dans la chambre haute, on descendait par un escalier pratiqué dans l'épaisseur du

mur, et on arrivait dans une salle remplie de bois. Là, existait sous les tuiles du carrelage un trou où l'on tenait les châssis. Dans l'embrasure de la croisée, se trouvait une cloison mal assujettie, et qui donnait entrée à un cabinet étroit où se tenaient les presses. La Solu fut conduite dans ce dédale de cachettes; elle porta elle-même l'encre, les caractères, les châssis dans la chambre des lambris, assista à l'impression de quelques feuilles, en saisit une qui n'était autre qu'un passage de la vie de M. de Ciron, et donna avis de ces découvertes à Mlle de Verduron, qui en fit part au comité.

Arriva enfin le jour où la Solu fut appelée pour faire sa confession à Madame. La manière grotesque dont elle se présenta à ce tribunal triompha de tout le sérieux de la fondatrice. Nous croyons devoir rapporter ici les questions et les réponses de la directrice et de la pénitente. « Combien de temps y a-t-il que vous avez été à confesse? — » Cinq mois. — A qui vous confessiez-vous? — A un dominicain. (La fondatrice frappe du pied et soupire). — » Avez-vous eu des images? — Ma chambre en était toute » tapissée, et si j'avais su qu'il n'y en eût point ici dans » la mienne, j'en aurais porté au moins vingt. — Avez- » vous ouï la messe les dimanches et fêtes? — Toujours » cinq. — Avez-vous honoré votre père et votre mère? — » Je ne passais jamais devant eux sans leur faire la révé- » rence. Tous les samedis, j'allais chercher des fleurs au » jardin pour mon père; j'en donnais aussi à ma mère, » qui les attachait à une sainte-vierge de plâtre; je met- » tais toujours beaucoup d'huile à la salade, pour que mon » père ne me grondât pas. — N'avez-vous tué personne?

» — Si, Madame : une fois un coq, que j'étranglai avec » ma jarretière, ce qui n'empêcha pas mon père de le » manger; et, en le mangeant, il disait : ah ! monsieur le » coq, je vous ai maintenant dans mon pot; vous ne me » mangerez plus mes herbes. » La fondatrice riait aux éclats, tout en cachant sa figure avec son mouchoir. — « Avez-vous eu des *galants* dans votre vie? — Oui, plu- » sieurs. — Qui étaient-ils? — Ils étaient rouges, jaunes, » verts, et de toutes couleurs; j'en avais une corbeille » pleine. Mais Mlle de Verduron m'a dit qu'on n'en portait » pas ici, et je les ai donnés à ma cousine Dorothée, qui » s'en est parée comme un autel. (Les galants étaient des » rubans.)

» Avez-vous dérobé? — J'ai pris des fruits à mon père » et un reliquaire à ma mère, qui m'a bien battue. — » N'avez-vous jamais commis d'adultère? — Trois fois en » ma vie. — Avec qui? — Toute seule. — Expliquez- » vous? — J'accompagnais un jour ma bonne maîtresse à » confesse, et j'entendis, sans le vouloir, qu'elle prononçait » ce mot. De retour à la maison, je lui demandai ce qu'il » signifiait. Elle me dit qu'on commettait un adultère » quand on p..... dans l'église. Cela m'est arrivé trois » fois. »

A ces mots, Mme de Mondonville ne put plus se contenir, et éclata de rire d'une manière si bruyante que la Solu en parut tout étonnée. Là finit la confession de notre rusée languedocienne. Les trois prétendantes entendirent, quelques jours après, prêcher Mlle d'Alençon dans le même ordre d'idées que Mlle de Varangeville.

Trévegat était toujours dans la maison, remplissant son

rôle à merveille. Mme de Mondonville eut avis qu'on lui envoyait d'Angleterre trois ballots de livres par une lettre, écrite en style de *macaronée,* qui fut interceptée et expliquée à la cour. Elle appela Trévegat et lui dit de se préparer pour un lointain voyage. Il eut ordre d'aller à Bourg, près de Bordeaux. Là il devait se rendre chez un certain monsieur Salée, prêtre, dont la maison portait sur une pierre le monogramme J. H. S. On y voyait un guidon aux armes de France et une cage dans laquelle était un sansonnet qui répétait sans cesse ces mots : *Vive le roi et tous ses bons amis.* Trévegat partit et se rendit à la maison indiquée. Le sieur Salée lui ouvrit la porte, tenant en sa main un chapelet blanc. Il remit à Trévegat deux ballots, qui furent placés sur l'*Argonite,* et le voyageur rentra à Toulouse. Il avait eu le soin, comme la première fois, d'ouvrir les ballots, et y avait trouvé des livres à demi reliés, toujours contre la régale. Mme de Mondonville ordonna ensuite à Trévegat d'aller porter ces ballots à l'abbé Nozet, au Parc de la Biche.

Nous devons observer que les jardins de l'Enfance donnaient dans une rue étroite nommé rue de la *Bastide*, et que, dans cette rue ainsi que dans celle de Pargaminières, s'ouvraient plusieurs petites portes auxquelles Mme de Mondonville avait donné des noms singuliers : le clou, le raisin, le palmier, la colombe, la loi, etc. Il arrivait souvent à l'Enfance des étrangers vêtus de costumes divers, tantôt en ermites, tantôt en jardiniers ou colporteurs. L'un d'entre eux salua un jour Madame par ces mots : *Memento*, *Domine, David*. Madame répondit, en portant la main gauche sur son front : *Credo*. Le messager lui remit alors des lettres.

Dans une autre circonstance, un second messager entra dans son appartement et, s'inclinant profondément, dit : *Veniat super me misericordia tua, Domine.* A ces mots Madame fut atterrée et versa des larmes. Peu de jours après, elle fit murer toutes les petites portes du jardin, et ne laissa ouverte que celle qu'on nommait la *loi,* qui donnait dans la rue Pargaminières.

Cependant les nouvelles que Mme de Mondonville recevait de Paris lui annonçaient que son institut et sa personne étaient sérieusement menacés. Dans la prévision d'une prochaine déroute, on eut soin de faire disparaître de l'Enfance tout ce qui pouvait compromettre. Les portraits de Jansenius, de Saint-Cyran et de Ciron disparurent ; les papiers, livres, châssis, bouteilles à encre, presses, casiers et caractères d'imprimerie, furent enlevés. Les peintures que Madame avait dans ses appartements disparurent à leur tour. Deux prêtres, introduits dans l'Enfance, présidèrent à tous ces transports : l'un s'appelait Peric de Valenciennes, et desservait une cure dans le diocèse de Tulle ; l'autre se nommait Ragèse, et se trouvait employé dans le diocèse de Bordeaux. Le dernier orage grondait sur la tête de la Mondonville. Le 19 janvier 1686, le roi fit défendre à la fondatrice de recevoir des pensionnaires dans sa maison. Enfin le 12 mai fut rendu un arrêt du conseil dans lequel le roi ordonnait que toutes les maisons de l'institut de l'Enfance situées dans son royaume fussent *supprimées;* que les biens meubles ou immeubles apportés par Mme de Mondonville ou toute autre personne leur fussent rendus ; que les pensionnaires seraient remises à leurs parents, et les demoiselles de l'Enfance placées où bon leur semblerait,

avec défense expresse de se réunir jamais. Cet arrêt fut envoyé à M. de Baville, qui le remit au sieur de Mariotte pour le signifier dans le mois de juin : ce qui fut exécuté.

En même temps, d'après les ordres de la cour, Mgr l'archevêque rendit, le 2 juin, une ordonnance dans laquelle il *supprima* ladite congrégation dans tout son diocèse, releva toutes les filles des engagements qu'elles avaient pu contracter, lança l'interdit sur les chapelles des diverses maisons, et délégua M. Bernard Fortassin, son vicaire général, pour l'exécution de son ordonnance. Il crut devoir écrire en particulier à l'une des filles de l'Enfance pour lui témoigner qu'il ne pouvait décliner les ordres de la cour, et lui conseiller, ainsi qu'à toutes les autres, de se soumettre aux ordres de Sa Majesté. Le prélat écrivit, au mois de juillet, au P. de La Chaise au sujet de toute cette affaire. Nous apprenons de la réponse du confesseur du roi que toutes les démarches qu'on pourrait faire désormais en faveur de l'Enfance seraient inutiles. Il fait espérer à l'archevêque que le projet qu'il avait conçu d'unir le collége de Saint-Martial à son nouveau séminaire pourrait avoir son exécution.

Il était ordonné à M. de Baville de faire arrêter l'abbé Nozet au Parc de la Biche, l'abbé Salée à Bourg, les abbés Peric et Ragèze à Toulouse, et par forme Trévegat. Ces arrestations eurent lieu. Déjà Mme de Mondonville était partie pour Paris, où elle mit dans ses intérêts les princesses même de la cour, et s'oublia assez elle-même pour solliciter la protection des jésuites. Tout fut inutile, et dès le mois d'avril elle avait reçu ordre de se rendre à Coutances en Normandie. Elle se trouvait donc absente de

Toulouse quand l'arrêt fut signifié, et n'en apprit l'exécution que dans le lieu de son exil. Il est très important d'observer que cet arrêt de suppression fut rendu sur les conclusions du chancelier d'Aguesseau, dont la fille était encore à l'Enfance, mais qui en sortit bientôt après.

Désolée autant qu'on peut l'être, Mme de Mondonville chercha quelques consolations à ses maux dans les lettres touchantes qu'elle écrivait à ses filles, soit de Paris, soit de Coutances. Ces lettres, dont nous possédons un exemplaire, et qui n'ont jamais été imprimées, ne respirent que la mysticité la plus élevée, la résignation la plus absolue. La première de ces lettres, elle l'écrivit à Toulouse, un instant avant de partir. Elle dit : « Je pars en petit équipage et » comme une pauvre, avec une seule fille, une calèche et » un seul valet. J'ai une satisfaction sensible de ce qu'en » cela je tâche d'imiter Jésus-Christ Notre-Seigneur et sa » sainte mère dans leurs voyages. » La fondatrice se dévoile tout entière dans cette comparaison. Elle annonce son départ pour Coutances : « J'ai reçu un ordre du roi qui me » relègue à Coutances, en basse Normandie. Je m'en irai » dès que j'aurai un équipage. » On se demande qu'est devenue la *calèche* de Notre-Seigneur et de sa sainte mère. Elle continue : « J'écris à Monseigneur de Toulouse de vous » vouloir protéger. Je salue tous nos amis et amies. »

Au moment où elle écrivait ces lettres, Mme de Mondonville se croyait frappée seule, et ignorait encore la suppression de son institut. Dans une troisième lettre, elle dit : « Je m'en vais toujours du côté de mon exil. Coutances, » qui en est le lieu, est si reculé que je ne pourrai guère » vous écrire; je le fais à présent, en vous disant que la

» Providence vous remet l'institut entre les mains..... Que » chacune de mes filles se regarde comme chargée de » tout l'institut et de moi pour m'aider à porter ma croix » et pour pourvoir à ma subsistance..... » Elle annonce son arrivée à Coutances : « Me voici au lieu de mon exil » depuis hier... J'ai oublié de vous dire que saint Jean » l'Evangéliste est mon patron, à ce que l'on m'a toujours » dit; ainsi priez-le beaucoup..... Que chaque fille de » l'institut fasse une communion pour le roi, et un jeûne » au pain et à l'eau à mon intention. Je recommande à » Durand de veiller sur les domestiques..... J'ai été con- » solée de savoir que vous mangez de mon fruit de Saint- » Orens. Je suis encore consolée de ce que les directeurs » de la Grave et autres plaignent nos filles. » Dans une de ses lettres, Madame emprunte le langage prophétique ; elle commence ainsi : « Pour mes très chères filles les » enfants de mon cœur, cieux, écoutez! et vous, terre, » soyez attentive aux paroles de ma bouche! Dieu a parlé à » mon cœur et a ouvert ma bouche pour dire à celles qu'il » m'a données... » Mme de Mondonville fut enfin informée du coup terrible qui venait de frapper son institut. Aux mois de juin et juillet 1686, elle écrit à ses filles et les avertit qu'elle connaît tout, les exhorte à la patience, leur défend d'obéir à l'archevêque par rapport à leur *liaison*, et espère contre toute espérance.

Il devait lui en rester bien peu lorsque, par lettre de cachet, elle fut enfermée dans le couvent des hospitalières de Coutances, avec défense expresse à la supérieure de la laisser communiquer avec qui que ce fût. Cette mesure de rigueur extrême avait été prise à la suite des interroga-

toires que M. de Baville avait fait subir aux demoiselles de Verduron et Pralin, à Trévegat et à la Solu. Tout fut découvert par cette procédure, et l'irritation de la cour fut telle que Mme de Mondonville dut s'estimer très heureuse de ne pas payer de sa tête ses inconcevables imprudences. Tous les efforts que tentèrent les filles de l'Enfance auprès des deux puissances pour relever les ruines de leur institut devinrent inutiles. Au mois d'octobre 1686, la maison de l'Enfance de Toulouse et celles de ce diocèse furent fermées, et les filles dispersées en divers lieux. Tous ceux qui avaient servi les desseins de la cour dans cette affaire reçurent des récompenses proportionnées à leur condition.

Le premier qui prit la défense de l'institut de l'Enfance fut le célèbre Antoine Arnauld, auquel on attribue l'écrit qui a pour titre : *l'Innocence opprimée par la calomnie.* Les filles de l'Enfance composèrent plusieurs relations et mémoires. L'Enfance eut un historien dans la personne de Simon Reboulet, ex-jésuite et avocat à Avignon. Il donna au public, en 1734, sa célèbre *Histoire de l'Enfance*, composée d'après les mémoires du temps, parmi lesquels il faut distinguer ceux de l'abbé de Sabazan, curé de Montastruc, au diocèse de Toulouse, qui les avait composés sur les récits véridiques de quelques filles de l'Enfance retirées dans sa paroisse. Cette histoire est très peu exacte dans les dates et l'arrangement des faits. Ainsi l'auteur fait écrire Mlle de Verduron, en 1686, au président de La Terrasse, qui incontestablement était mort deux ans avant la suppression de l'Enfance; mais ces erreurs ne portent aucune atteinte à la vérité des évènements. M. l'abbé de Juliard, chanoine de Saint-Etienne et neveu de la fonda-

trice, publia, en 1735, un mémoire justificatif dans lequel il relevait les erreurs commises par Reboulet. Ce mémoire attira de la part de Reboulet une *Réponse* qu'il publia en 1737, et dans laquelle, tout en passant condamnation sur les erreurs de dates et d'ordre chronologique qu'il avait commises, il reprend en sous-ordre les principaux faits, en indique les sources, et les met au grand jour avec des détails inconnus. Mme de Mondonville, son institut, l'abbé de Juliard et tout le parti furent écrasés par cette *Réponse*. La seule qu'on fit à ce dernier écrit, fut de condamner au feu par la main du bourreau les livres de Reboulet, à la sollicitation du marquis de G...., autre neveu de Mme de Mondonville. C'était un sacrifice offert pour apaiser les mânes de cette femme aussi coupable que malheureuse.

S'il nous est permis maintenant de donner notre opinion personnelle sur une affaire qui occupa à cette époque et la cour et la ville, nous dirons en toute impartialité : Mme de Mondonville avait beaucoup d'esprit, un caractère énergique, une âme dévouée. Après la mort de son époux, elle entra franchement dans les voies du salut, et son attrait pour les bonnes œuvres était sincère. Malheureusement elle fut *jansénisée* par l'abbé de Ciron, qui gâta son esprit et faussa sa religion. Certainement rien n'était plus respectable que l'institut qu'elle forma, considéré en lui-même : panser les plaies des blessés, distribuer des remèdes, visiter les malades dans les hôpitaux ou à domicile, instruire les nouvelles catholiques, former l'éducation des jeunes personnes et donner l'instruction gratuite, quoi de plus beau ! Les constitutions furent dressées par l'abbé de Ciron seul, qui les saupoudra d'un fastidieux jansénisme, depuis

le commencement jusqu'à la fin. Il eut le soin de flatter la fondatrice, en lui conférant dans sa maison une autorité portée au-delà de toutes les bornes. Il lui dit de prêcher et de faire prêcher ses filles : elle le fit, et la doctrine janséniennne passait par toutes ces bouches féminines avec un indicible charme. Il lui dit de diriger ses filles, et au besoin de les confesser : elle le fit. Sa curiosité naturelle était tous les jours excitée par les confidences demi-sincères, demi-fausses, qu'on lui jetait comme un appât séducteur. Il lui dit de ne pas oublier qu'elle était comtesse, dame de la seigneurie de Mondonville et autres lieux : elle ne l'oublia pas. De là, des appartements meublés avec un luxe austère mais beau, des carrosses, des laquais en livrée, une table délicatement servie, des airs de grandeur et de petite souveraine, des fauteuils qui étaient presque des trônes, une cour de jeunes filles nobles et belles comme elle, empressées toutes à la servir et à briguer la faveur de ses regards.

Mme de Mondonville se perdit tout entière dans l'abbé de Ciron et dans ces prêtres de Pamiers et d'ailleurs, grands et infatigables propagateurs du jansénisme. Ils lui dirent qu'il fallait imprimer et répandre des écrits contre la régale : elle le fit, et devint la victime de sa complaisance et des convictions qu'on avait formées dans son esprit. Elle poussa l'amour de ces convictions jusqu'à un véritable fanatisme qui l'aveugla sur les dangers qu'elle courait, lui fit mépriser les avis que lui donnaient ses amis, la rendit esclave de la volonté et des inspirations de ces hommes qui la précipitèrent dans l'abîme. Elle mourut chez les hospitalières de Coutances, en 1702. Heureuse, si avant sa mort elle pût

reconnaître ses erreurs et accepter, pour les expier, le sort rigoureux qui la conduisit au tombeau.

Mgr l'archevêque de Toulouse mourut l'année qui suivit la suppression de l'Enfance. Il avait gouverné cette Eglise pendant quatorze ans; il fut inhumé devant l'autel du chœur de sa métropole. Après sa mort, on reçut à Toulouse un bref d'Innocent XI, dans lequel ce pontife le blâmait de la conduite qu'il avait tenue à l'égard des filles de l'Enfance. On comprend que ce bref était dirigé bien plus contre les partisans de la régale qu'en faveur d'un institut qui n'était certainement pas très dévoué au siége apostolique.

Jean-Baptiste-Michel de Colbert de Villacerf, évêque de Montauban et abbé de Saint-Pierre de la Cour (le Mas de Verdun), fut nommé archevêque de Toulouse. Ce prélat se trouvait à Nîmes à l'époque de sa nomination; il y reçut une lettre des capitouls pour sa bienvenue. Quatre membres furent députés afin de prendre ses ordres. Il refusa tous les honneurs pour son entrée, ce qui n'empêcha pas que tous les capitouls n'allassent le saluer. Il eut d'abord une contestation assez vive avec messieurs du parlement au sujet des premières visites, contestation qui fut dirimée par une ordonnance royale.

La première année de l'épiscopat de Mgr de Colbert, les dames du Saint-Enfant-Jésus, connues sous le nom de Dames Noires, s'établirent à Toulouse, rue d'Astorg. Ces dames avaient été fondées par le P. Barré, religieux minime, et avaient aidé puissamment Mme de Maintenon dans les premiers soins à donner aux demoiselles de Saint-Cyr. Elles demeurèrent en possession de l'établissement de

Toulouse jusqu'à la Révolution française. Leur institut avait pour but l'éducation des jeunes demoiselles.

Le séminaire du diocèse, dirigé par les PP. jésuites, fut transporté à cette époque dans la maison de l'Enfance, qui fut achetée au prix de quinze mille livres. Ainsi ces religieux devinrent propriétaires, ou du moins possesseurs d'une maison qui s'était constamment montrée leur implacable ennemie. C'est dans cet établissement que les sulpiciens dirigèrent plus tard les clercs du diocèse.

Une nouvelle colonie religieuse vint s'abriter à Toulouse pour le service des malades. Mgr de Colbert appela dans sa ville épiscopale les sœurs grises, que saint Vincent de Paul et Mlle Le Gras avaient fondées à Paris. Elles prirent, en 1689, la direction de l'hospice de Saint-Jacques. Elles arrivèrent au nombre de douze. La ville, par ordre du roi, leur compta mille livres, et paya tous les meubles nécessaires à leur établissement. Avant qu'elles ne prissent la direction de l'hôpital, cette maison possédait, pour le service des malades, des frères de la Charité et des sœurs séculières auxquels on donna une pension de retraite.

Mgr de Colbert n'avait pas encore reçu ses bulles; elles lui furent expédiées le 5 octobre 1693. Décoré du pallium le 9 novembre, il prêta serment au roi, et prit possession le 25 par procureur. Le dimanche 7 février, il fit son entrée à Toulouse. Il eut un démêlé avec l'archevêque d'Albi pour la préséance aux Etats du Languedoc, en l'absence de l'archevêque de Narbonne. Au mois d'octobre, un arrêt du conseil, tenu à Fontainebleau, décida que l'archevêque était obligé de rendre visite à tous les présidents, les conseillers de la grand'chambre, les présidents aux

enquêtes, le doyen, le sous-doyen, les procureurs et les avocats généraux, avant d'être reçu au parlement.

Ce prélat s'occupa de régler la liturgie de son diocèse; il publia, en 1697, un nouveau *Propre des Saints*, dans lequel furent introduits les offices des serviteurs de Dieu nouvellement canonisés. Le bruit des miracles qui s'opéraient tous les jours au tombeau de Germaine de Pibrac porta Mgr de Colbert à se rendre en ce lieu, où il ordonna une enquête sur la vie de la bergère et l'authenticité de ces prodiges. Il fit ouvrir le cercueil, examina le corps et en constata la parfaite intégrité. Jacques de Lespinasse, ancien capitoul de Toulouse, récemment nommé postulateur de la cause de la béatification de la pieuse bergère, se présenta au prélat, qui l'assura de son zèle à mener à bonne fin cette affaire si bien commencée.

La compagnie du gai-savoir fut élevée à cette époque au rang d'Académie par lettres patentes de Louis XIV datées de Fontainebleau, du mois de septembre 1694. Ces lettres rappelaient la haute ancienneté de l'illustre compagnie, les services qu'elle avait rendus aux belles-lettres et à la poésie en particulier, donnaient de nouveaux statuts, et fixaient le nombre des membres à trente-cinq, qui, plus tard, fut porté à quarante. Il est ordonné au maire et aux capitouls de prêter à la nouvelle académie le grand consistoire pour la lecture de la *Semonce* et la distribution des prix; et pour les séances ordinaires, la salle qui tient à la galerie des Illustres. Il est de plus ordonné à la ville de payer une rente annuelle pour les frais des jeux. C'est ici le lieu de parler de tous les ouvrages qui ont été composés au sujet de dame Clémence, de la compagnie du gai-savoir et de

l'Académie des Jeux-Floraux. Le premier auteur est Pierre de Cazeneuve qui, en 1659, composa un livre ayant pour titre : *De l'Origine des Jeux floraux*. En 1715, M. de Laloubère donna au public son *Traité de l'origine des Jeux floraux;* c'est là que l'on trouve la lettre circulaire des sept mainteneurs de 1323. En 1764, M. de Ponsan, trésorier de France, composa une histoire complète des jeux floraux. Vingt ans plus tard, Charles de Lagane, procureur du roi en la sénéchaussée de Toulouse, publia un discours contenant l'histoire des jeux floraux et celle de dame Clémence. C'est dans cet ouvrage que Lagane attaqua directement l'existence de cette dame. L'académie répondit à Charles de Lagane par un mémoire très étendu, où sont clairement énoncées les preuves qui attestent l'existence de la restauratrice des jeux. A la fin du dernier siècle, un auteur anonyme fit paraître un pamphlet contre le mémoire; il a pour titre : *les Rêveries académiques*. De nos jours, M. Poitevin-Peytavi a donné une nouvelle histoire de l'Académie. L'existence de sa restauratrice a été encore attaquée par un savant professeur, et nous avons cru devoir prendre la défense de ce fait historique sous le titre d'*Etudes sur Clémence d'Isaure*.

L'année même de la visite de Mgr de Colbert à Pibrac, mourut à Toulouse, au couvent des pauvres clarisses, Germaine d'Armaing, dans une grande réputation de sainteté. Cette fille était née à Pamiers en 1664. Elle se livra de bonne heure à toutes les austérités de la pénitence. Cédant à un irrésistible attrait qui la portait à la vie religieuse, elle choisit l'ordre de sainte Claire, et se présenta au couvent de Toulouse, où elle reçut l'habit des mains

de Mme de Lancefoc, qui en était supérieure. Elle vécut trente-quatre ans dans cette maison, comme le modèle le plus parfait de toutes les vertus portées jusqu'à l'héroïsme. Sa sainteté fut attestée par des prodiges. Son corps repose aujourd'hui dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Sa vie et ses lettres spirituelles ont été données au public.

La province ecclésiastique de Toulouse s'occupa, en 1699, comme toutes celles de l'église de France, de la condamnation du livre des *Maximes des Saints*, de l'archevêque de Cambrai. Le septième jour de mai, à neuf heures du matin, s'assemblèrent, dans le palais archiépiscopal, l'archevêque de Toulouse, de Colbert; de Bertier, de Gramont, de La Broue, de Nesmond et de Verthamont, évêques de Rieux, de Saint-Papoul, de Mirepoix, de Montauban et de Pamiers. Les prélats se rendirent à la chapelle pour assister à la messe du Saint-Esprit. De retour dans la salle d'où ils étaient partis, et chacun ayant pris place en son siége, Mgr de Colbert fit donner lecture de la lettre du roi qui ordonnait aux évêques de s'assembler pour accepter le bref. M. Compaing, chanoine de Saint-Etienne, ayant été choisi pour secrétaire, lut le bref d'Innocent XII portant condamnation du livre de Fénelon. Après cette lecture, la séance fut levée et renvoyée à trois heures de l'après-midi.

A la reprise de la séance, on fit diverses réflexions sur le bref du pape, et l'assemblée fut assignée au lendemain. Le lendemain 8 mai, après avoir entendu la messe, les prélats ouvrirent la séance. On fit apporter sur le bureau le livre des *Maximes des Saints;* on examina avec le plus grand soin dans le livre les vingt-trois propositions censu

rées par le bref. Ce travail fut assez long, et la séance fut levée. Le 9 mai, le sieur Daric, vicaire général à Lombez, présenta ses lettres et fut admis. On reçut des lettres de Lavaur par lesquelles le grand-vicaire de cette Eglise s'excusait de ne pouvoir se rendre à l'assemblée. Dans la dernière séance, après plusieurs observations importantes, le bref fut accepté, et les prélats ordonnèrent qu'il serait publié et exécuté dans leurs diocèses respectifs. Ainsi se termina à Toulouse l'affaire de la condamnation du livre de Fénelon.

L'année 1700 fut marquée à Toulouse par le commencement des informations juridiques au sujet du procès de la béatification de Germaine de Pibrac.

Conformément aux ordres et à la promesse de Mgr de Colbert, le 7 décembre 1699, le R. P. Joseph de Morel, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, curé de la paroisse de la Dalbade à Toulouse et vicaire général de Mgr l'archevêque, rendit une ordonnance qui indiquait le commencement des informations. Il fut décidé qu'à cause d'une mission que donnait M. le curé de la Dalbade dans une des paroisses de la ville, aux fêtes de Noël, on différerait jusqu'au commencement de l'année suivante.

En effet, le 3 janvier 1700, M. de Lespinasse, fondé de pouvoirs de la communauté de Pibrac, se rendit à Toulouse auprès du P. de Morel, dans la maison de l'Oratoire. Après avoir exhibé à M. le vicaire général tous les titres qui l'accréditaient auprès de lui, le postulateur fit les déclarations suivantes : 1° que, par un effet de la divine providence, il existait un corps entier qui se gardait dans la sacristie de l'église de Pibrac, renfermé dans un cercueil de bois, con-

servé dans le même état depuis soixante ans; 2° que ce corps était demeuré enseveli pendant quarante ans, comme il était déclaré dans le procès-verbal de M. Dufour, vicaire général de Mgr de Marca; 3° qu'il était constant que ce corps avait appartenu à une bergère de ladite terre de Pibrac qui avait mené une sainte vie et était morte en odeur de sainteté, ayant nom Germaine Cousin, dite *la Bigote* à cause de sa grande piété; 4° que, depuis qu'elle avait été déterrée, Dieu avait opéré un grand nombre de miracles par son intercession en faveur de ceux qui s'étaient dévotement voués à elle; qu'ils avaient reçu instantanément la guérison de leurs infirmités, telles que paralysie, épilepsie, hydropisie, scrofules; que plusieurs avaient recouvré la vue au moment où ils se vouaient à la bergère; 5° qu'il se faisait journellement un grand concours de peuple dans l'église de Pibrac pour rendre grâces à Dieu des guérisons instantanées qu'on avait obtenues; 6° que, cette affluence croissant de jour en jour, on avait enregistré divers actes publics relatifs à ces miracles; 7° que, pour constater encore d'une manière plus précise un grand nombre de prodiges que Dieu avait faits et faisait journellement pour manifester la vertu de sa servante la dévote bergère, et pour donner suite au décret émané de Mgr de Carbon, archevêque de Toulouse, qui avait ordonné de faire un procès d'information sur ladite Germaine, sa vie et les miracles opérés par son intercession, Mgr de Colbert avait fait lui-même la visite du corps et ordonné qu'on procédât aux enquêtes; 8° qu'il n'était pas juste que, puisque Dieu manifestait ouvertement sa volonté, un si précieux dépôt restât plus longtemps dans l'oubli et sans aucune récom-

pense en ce monde de la sainte vie que cette dévote fille avait menée pendant les vingt-deux ans qu'elle avait vécu; 9° que lui, Jacques de Lespinasse, avait reçu commission de Rome d'envoyer le sommaire de la vie de ladite Germaine Cousin et le procès d'enquête sur les miracles que Dieu avait opérés et opérait encore journellement en faveur de ceux qui s'étaient voués à sa protection; 10° que le temps pressait afin de ne pas perdre l'occasion favorable qui se présentait de seconder les désirs de personnages éminents dans l'ordre ecclésiastique qui s'intéressaient à la cause.....

Tel fut l'exposé fidèle que M. de Lespinasse fit en présence de M. de Morel, sollicitant la faveur que le vicaire général se transportât à Pibrac et fixât le jour où il commencerait les informations.

Nous terminons l'histoire de l'église de Toulouse, pour le dix-septième siècle, par notre revue rétrospective, qui embrasse cette période tout entière.

Au commencement de ce siècle, Antoine de Bruguières-Chalabre occupait la prévôté de Saint-Etienne. Il mourut le 29 juin 1606, et fut inhumé dans le chœur. Après sa mort, la prévôté eut trois compétiteurs, Jean Daffis, Bertrand Daffis et Bertrand de Berthier. Jean demeura paisible possesseur de cette dignité. Il était évêque de Lombez. Il fit don à la métropole de riches tentures représentant la vie des principaux évêques de Toulouse. Sous son gouvernement, le chœur fut incendié, et par ses soins la voûte, les orgues et les stalles furent confectionnées dans l'espace de trois années. Il mourut en 1614. Il eut pour successeur,

Bertrand de Berthier, fils du seigneur de Montrabe, de Saint-Geniés et de Roche-Montels. Celui-ci abdiqua en faveur de son neveu, après avoir triomphé de François de La Prusse, frère du premier président de Clary, qui lui disputait la prévôté. Il mourut aveugle en 1628. A Bertrand de Berthier succéda Jean-Louis, qui fut nommé coadjuteur de son oncle l'évêque de Rieux, sous le titre d'évêque d'Héliopolis, et lui succéda. Il possédait, avec cet évêché, la prévôté, l'abbaye de Lézat et celle de la Capalette. Il se démit avant sa mort de ces abbayes, de la prévôté et de son évêché, étant parvenu à un âge très avancé. Antoine-François de Berthier, neveu du précédent, lui succéda dans toutes ses dignités.

L'abbaye de Saint-Saturnin fut gouvernée dans cette période séculaire par les cardinaux de Joyeuse et de La Valette, archevêques de Toulouse; par Jean Coëffier, Ruzé d'Effiat et François Sauguin de Livry. Le prieuré de la Daurade eut à sa tête Marc de Calvière, qui céda l'église de la Dalbade aux oratoriens, en 1620; Marc de Calvière, son neveu, qui fut inhumé à Saint-Etienne dans la chapelle de la Sainte-Vierge, à l'abside; Jacques-Charles Amelot, et Noël-François de Brion.

Le Mas-Garnier eut pour abbés Christophe de Lestang, évêque de Carcassonne; Jean Alard des Plans; Guillaume de Guilhermin, qui unit le monastère à la congrégation de Saint-Maur, en 1641, et mourut à Montpellier; Pierre de Gau, chevalier de Malte, qui se démit de l'abbaye en faveur de Mgr de Colbert, archevêque de Toulouse.

Les chanoinesses de Saint-Sernin à Toulouse eurent pour abbesses Marie de Saint-André, Charlotte Ruzé

d'Effiat, Antoinette de Tiffaut, Barthélemie de Catel, Françoise de Richart. Celles de Saint-Pantaléon eurent Catherine de Savignac ; Hélène de Sainte-Croix, qui fonda les abbayes de Sainte-Marthe, de l'Ile d'Albi, de Castelnaudary et de Moncuq ; Marie de Sainte-Paule et Françoise de Juliard.

L'abbaye d'Eaunes fut gouvernée par le cardinal de Joyeuse, Henri de Lorraine, Henri d'Authemart, François-Barthélemy de Grammont qui, en 1668, releva les ruines de l'abbaye et de l'église, et son neveu, qui fut évêque de Saint-Papoul. Grand-Selve compta parmi ses abbés : Nogaret de La Valette, qui fit construire le chœur de la grande église; François de Joyeuse; de La Valette, pour la seconde fois ; Armand de Bourbon-Conti ; le cardinal Mazarin, et Gabriel de Roquette, de Toulouse. Le monastère de l'Oraison-Dieu, à Muret, eut pour abbesses Catherine de Benque; Anne de Bize de Saint-Elix, fille de Bertrand de Bize seigneur de Saint-Elix, et d'Alberte de Latou, qui se retira dans l'abbaye de sa fille et y apporta tous ses biens ; Antoinette et Elisabeth de Gaugeac de Barrière. L'abbaye de Salenques compta parmi ses abbesses Miramonde de Labiston, Jeanne de Mauléon, Marguerite de Francon, Anne de Noé, Philiberte de Noé, qui transféra son abbaye à Toulouse, et de Surgan d'Erce.

L'abbaye de la Capalette fut gouvernée par Bertrand d'Escars, Jean-Louis de Berthier, évêque de Rieux, et François de Berthier, son neveu. Nous trouvons à Lévignac, Madeleine de Campels, Marguerite Du Faur et Mme de Pibrac pour abbesses.

Jean-Baptiste Du Bourg, évêque de Rieux, dont nous avons déjà parlé, mourut en 1602, et fut inhumé dans

l'église des cordeliers de sa ville épiscopale. Il eut pour successeur Jean de Berthier, prévôt de Saint-Etienne, abbé du Mas-Garnier, de Saint-Sever, de Silvanes, chancelier de Marguerite de Valois, agent général du clergé de France; il fut nommé évêque de Rieux en 1602, et mourut en 1620, âgé de soixante-quatre ans. Il était recommandable par son zèle à remplir tous les devoirs de sa charge et sa charité envers les pauvres. Il fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, qui n'était pas encore terminée. Jean-Louis, son neveu, lui succéda. Celui-ci se démit en faveur d'Antoine-François de Berthier, qui devint évêque de Rieux en 1668.

Après la mort de Jean de La Barrière, abbé de Feuillants, cette maison fut gouvernée par vingt abbés, dont l'histoire ne nous a conservé que les noms qu'il serait trop long de rapporter. L'abbaye de Calers nous offre ceux de François de Nobles, de Montfaucon de Roquetaillade, et de Barthélemy de Grammont, évêque de Saint-Papoul; celle de Bolbonne, ceux de Philibert de Villemur de Pailhés, et de François de Pailhés.

Urbain de Saint-Gelais était encore évêque de Comminges au commencement du dix-septième siècle. Il eut pour successeur Gilles de Souvré, qui permuta le siége de Comminges avec celui d'Auxerre qu'occupait François de Donnadieu, qui fit sa démission en faveur de son neveu, l'un des plus grands évêques de Comminges. Barthélemy de Griet de Donnadieu était fils de Ferréol de Griet, seigneur de Villepinte, et de Jeanne de Donnadieu, fille du seigneur de Puchairic. Il naquit à Montesquieu-Volvestre. Il prit d'abord le métier des armes, visita Rome, Naples et l'Alle-

magne, et revint dans sa patrie en 1617. Son inclination le portant vers l'état ecclésiastique, il fut initié au sacerdoce et nommé à l'évêché de Comminges, en 1625. Il se rendit aussitôt dans son diocèse, qu'il édifia pendant douze années par la pratique de toutes les vertus épiscopales. Il mourut en 1637 à Alan, en odeur de sainteté. Ses entrailles furent inhumées dans la chapelle qu'il avait construite en ce lieu; son cœur fut porté à la collégiale de Saint-Gaudens, et son corps enseveli à Saint-Bertrand, où l'on voit encore son tombeau. Etienne Molinier composa sa vie. Hugues de Labatut, archidiacre de Comminges, lui succéda, et mourut en 1644. Gilbert de Choiseul Du Plessis-Praslin fut nommé évêque de Comminges la même année. Mgr de Choiseul posséda l'évêché de Comminges vingt-deux ans, et passa ensuite à celui de Tournai. Il se montra plein de zèle pour la discipline ecclésiastique et la visite de son diocèse; il institua un séminaire, et chaque année célébra son synode, aimant à recueillir les sentiments de tous les membres de son clergé. Il joua un assez grand rôle dans les affaires du jansénisme, et se conduisit toujours dans les discussions avec beaucoup de prudence. A Mgr de Choiseul succéda Louis de Rechigne-Voisin de Guron, évêque de Tulle. Après ce dernier, Jean-François de Brezay de Denonville, archidiacre de Chartres, fut nommé évêque de Comminges en 1693. Il institua à Saint-Gaudens un séminaire dont il confia la direction aux Pères de la compagnie de Jésus.

L'abbaye de Bonnefont n'eut que deux abbés pendant le dix-septième siècle, Antoine de Coust, vicaire général de Condom, et Charles-Henri de Cassagnet de Fimarcon. Celle

de Nizors fut gouvernée successivement par Jean Breton; Octave de Bellegarde, évêque de Couserans; Bénigne Blondeau, aumônier du roi; Amat du Nozet, auditeur de Rote; François de Bouti, qui permuta l'abbaye avec l'église de Saint-Jacques du Haut-Pas à Paris; François du Couret; Joseph de Moncaup, et Alexis de Fontaine.



LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

DEPUIS LA CONDAMNATION DU LIVRE DE FÉNELON A TOULOUSE, EN 1698, JUSQU'A L'ÉPISCOPAT DE Mgr DE FONTANGES, EN 1788.

Le dix-huitième siècle s'ouvre dans nos annales par la mort de M. Vendages de Malepeyre, l'un des hommes les plus distingués et les plus pieux que Toulouse ait produits. Né en cette ville d'une ancienne famille, Malepeyre s'appliqua dès sa jeunesse à l'étude du droit, de la théologie, des mathématiques, de la philosophie et de la médecine. Il n'était pas étranger à l'éloquence et à la poésie. En lui les qualités du cœur étaient plus recommandables encore que celles de l'esprit. Il professa une dévotion singulière pour la mère de Dieu, et composa sept cents sonnets en son honneur, fit construire à ses frais la magnifique chapelle du Mont-Carmel dans l'église des grands carmes, détruite aujourd'hui, et dont il nous a laissé la *Description*. Cette chapelle lui coûta cent mille livres. Son hôtel, situé rue du Canard, était rempli de gravures, portraits, bustes et statues représentant la mère de Dieu. Il institua à l'Académie des Jeux-Floraux, dont il était mainteneur, un prix annuel pour le sonnet à la Vierge, et voulut être inhumé à l'entrée de la splendide chapelle qu'il avait si richement décorée. Il mourut le 5 mai 1702, à l'âge de soixante-dix-

huit ans. Il était conseiller au présidial, et fut l'un des premiers membres de la société des *Lanternistes*. Nous donnons plus bas un catalogue de ses ouvrages (1).

La théologie mystique fut enrichie d'un nouvel ouvrage dû à la plume de M. Compaing, docteur en théologie et en droit, chanoine de Saint-Etienne, sous le titre de *la Science du salut*. Cet excellent ouvrage, qui renferme tous les devoirs du christianisme, fut dédié à Mgr de Colbert. Ce prélat appela, en 1707, à Toulouse, les messieurs de Saint-Lazare, compagnie fondée à Paris par saint Vincent de Paul. Ils vinrent au nombre de trois et s'établirent au

(1) De la Nature des Comètes, in-8°, 1661. — Lettre d'un Toulousain au R. P. provincial des jacobins de la province de Tolose, in-4°. — Panégyrique de Notre-Dame du Mont-Carmel, pour l'ouverture de sa chapelle, in-8°. — Panégyrique de saint Joachim, in-8°. — Traduction de quelques passages des Pères de l'Eglise en l'honneur de la sainte Mère de Dieu, in-8°. — Les Priviléges et Règlements de la Confrérie de Notre-Dame de la Conception, in-8°. — Description de la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel, in-4°, 1692. — Cinquante sonnets sur la conception immaculée de la sainte Vierge, in-4°. — Cinquante sonnets sur la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, in-4°. — Cinquante sonnets sur les principales fêtes de la sainte Vierge, in-4°. — Le Psautier de Notre-Dame, ou la Vie de la Mère de Dieu, in-12. — La Dévotion au glorieux saint Joachim, in-16. — Discours sur l'immaculée conception, prononcé par M. de Malepeyre à l'ouverture de l'académie de Saint-Orens (manuscrit). — Discours sur l'Assomption de la Vierge, prononcé à l'ouverture de l'académie de Saint-Orens. — Discours sur la nature de l'ode. — Dissertation sur la nature de la dévotion. — Discours sur l'amour et sur l'amitié contre les insensibles, in-4°. — Universæ philosophiæ cursus. — Tractatus theologicus : de Deo uno et trino, de angelis, de sex diebus, de statibus luminis, de peccatis, gratiâ, fide, spe, caritate, et in specie de penitentiâ. — De Medicinâ mathematicâ, de restituendâ sanitate, de statu naturali et præternaturali corporis humani, de quantitate, de signis divinatoribus, in-fol.

faubourg Matabiau, où l'on voit encore les restes de leur séminaire, à l'angle du boulevard. Ces messieurs reçurent dans leur maison quelques élèves pour les préparer au sacerdoce, et se livrèrent particulièrement aux missions dans les campagnes, ministère qu'ils exercèrent avec le plus grand zèle pendant quarante-cinq ans, époque à laquelle ils s'unirent aux prêtres de Caraman, comme nous le verrons en son lieu.

Mgr de Colbert fonda, en 1709, une maison de charité au faubourg Saint-Etienne, et y appela les sœurs de saint Vincent. Après avoir construit à ses frais la maison qui existe encore, il la laissa héritière de tous ses biens après sa mort. Catherine de Souche fut une des premières supérieures de cette maison, gouvernée aujourd'hui par Marie-Charlotte-Théodeline de Georges de Fadat. A peine cet établissement était-il fondé, que l'archevêque de Toulouse mourut à Paris, le 11 juillet 1710, à l'âge de soixante-douze ans. Il fut inhumé dans l'église des minimes de la place Royale. Le chapitre de Notre-Dame, dont il était chanoine d'honneur, fit les frais de ses obsèques. Ce grand prélat gouverna notre Eglise pendant dix-sept ans. Il est le premier qui ait composé un catéchisme particulier à l'usage de son diocèse; au moins nous n'en connaissons pas de plus ancien rédigé dans la forme ordinaire et spécialement destiné aux fidèles de l'Eglise de Toulouse. Il se montra toujours très jaloux de son autorité. En sa qualité de président de l'administration des hospices, il voulut exclure les capitouls de l'hospice des Incurables, et leur fit ôter la présidence de celui de Saint-Jacques pour la faire donner en son absence à ses vicaires généraux.

L'année même de la mort de l'archevêque, les jésuites obtinrent la chaire des arts, devenue vacante par la mort du titulaire, et en prirent possession par lettres patentes. Le conseil de ville voulut s'opposer à l'enregistrement de ces lettres : il se fondait sur la perte que les habitants feraient d'une place importante, et sur ce que les jésuites en possession des arts seraient maîtres d'accorder ou de refuser le premier grade, ce qui occasionerait la désertion des classes de l'Esquille.

Au commencement du dix-huitième siècle, des troubles éclatèrent dans les Cévennes; des bandes nombreuses de protestants, excitées par le ministre Jurieu et les déclamations du calviniste de Serres, se répandirent dans ce pays et y commirent toutes sortes d'excès, brûlant les châteaux et les églises, égorgeant les prêtres et les catholiques. On donna à ces huguenots forcenés le nom de *Camisards*. M. de Baville, intendant du Languedoc, fit lever des troupes dans sa province pour réduire ces rebelles : Toulouse fournit ses bataillons. Les Camisards furent réduits par les armes et la prudence du maréchal de Villars.

Le 12 juillet 1713, François de Beauveau, successivement évêque de Bayonne et de Tournai, fut nommé archevêque de Toulouse. Il fit son entrée en cette ville l'année suivante, refusa les honneurs dus à sa dignité, et n'accepta que la harangue des capitouls à la banlieue. Dès les premiers jours de son arrivée, il assista à la cérémonie de la canonisation de saint Pie V, qui fut célébrée aux Jacobins avec une grande pompe, et reçut dans son palais Elisabeth de France, qui allait épouser Philippe V roi d'Espagne.

Toulouse perdit à cette époque son annaliste, Germain de Lafaille. Il était né à Castelnaudary, et fut avocat du roi au présidial de cette ville. S'étant fixé à Toulouse, il fut nommé syndic et quatre fois capitoul. L'Académie des Jeux-Floraux, dont il était mainteneur, le choisit pour son secrétaire perpétuel. Nous lui devons l'ouvrage le plus complet sur la ville de Toulouse. Les *Annales*, dont il est l'auteur, méritent d'être appréciées, malgré quelques inexactitudes qu'elles renferment. Peu de temps avant sa mort, il donna son *Traité de la noblesse des Capitouls*. M. de Lafaille était très bon catholique, sincèrement attaché à la religion de ses ancêtres. On lui doit aussi la création de la galerie des *Illustres*, où la ville lui donna une place après sa mort, arrivée dans la quatre-vingt-seizième année de son âge.

L'ordre de saint Dominique perdit aussi à Toulouse son historien, Jean-Jacques de Percin, qui nous a laissé un ouvrage précieux à plus d'un titre, sous le nom de *Monumenta conventûs tolosani Fra. prædica.* Le P. de Percin joignit à ses qualités d'historien un caractère aimable et gracieux ; il vécut toujours esclave de ses saintes règles, et se montra plein d'une inépuisable charité envers les malheureux. Son livre renferme des détails pleins d'intérêt, non-seulement sur la maison de son ordre à Toulouse, mais encore sur l'hérésie des Albigeois, les conciles qui l'ont combattue, le tribunal de la sainte inquisition, l'université toulousaine, les généalogies des grandes familles, la description de la belle église des dominicains avec toutes ses richesses, ses reliques et ses tombeaux, l'histoire de la translation du corps de saint Thomas d'Aquin, les hommes

illustres de l'ordre de saint Dominique à Toulouse, la fondation de la chapelle de Notre-Dame de Bruguières, et la confrérie du Rosaire. L'auteur aurait pu sans doute abréger ses récits, qu'il mêle souvent à des digressions et à des passages des Pères assez inutiles. Malgré cette prolixité, l'ouvrage est très curieux, et peut être consulté avec avantage pour l'histoire locale.

Vers le même temps mourut encore à Toulouse François Bayle, docteur en médecine, professeur aux arts libéraux de l'université de cette ville. Parmi les nombreux ouvrages de ce savant médecin, on distingue son *Discours sur l'expérience et la raison,* dans lequel il prouve que, dans toutes les sciences, il faut se servir des lumières de l'une et de l'autre. Il était membre de la société des Lanternistes et de celle des Jeux-Floraux. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Toulouse vit s'élever dans son sein un nouvel ordre religieux. Pierre de Tournier, prêtre, conseiller clerc au parlement, prieur de Clairvaux, doyen de l'Eglise d'Aurillac, et M[lle] Elisabeth de Laymeries, établirent en cette ville une maison du Bon-Pasteur, ordre qui avait été fondé à Paris par M[me] de Combé. Cet établissement était destiné à recueillir les jeunes filles pénitentes; il fut élevé dans la rue du Sénéchal, sur le sol où se trouvaient autrefois construits le couvent et l'hôpital de Saint-Orens. Cette communauté naissante éprouva de grands revers; mais grâce à la protection de M[gr] de Beauveau et de ses successeurs, elle put continuer jusqu'à la Révolution française le bien qu'elle opérait. M[gr] l'archevêque approuva cette maison en 1715, avant de se rendre à l'assemblée générale du clergé de

France. Il était à Paris à la mort de Louis XIV, qui arriva le 1er septembre 1715. Le 22, les capitouls écrivirent au duc d'Orléans pour le féliciter de sa nomination au titre de régent; ils reçurent des lettres du roi, du duc du Maine et du régent. Deux d'entre eux furent envoyés en députation auprès du jeune monarque, qui les reçut avec beaucoup d'aménité, et leur promit de conserver les priviléges de la ville.

Les capitouls sollicitèrent auprès du régent un privilége afin que les étudiants en philosophie du collége de l'Esquille pussent jouir, comme ceux des jésuites, de la maîtrise-ès-arts; ils firent encore plus : par arrêt du conseil, ce collége fut incorporé à l'université, de manière que ses aspirants ne pouvaient être gradués, ni ses professeurs avoir voix délibérative dans les assemblées. Trois chaires de théologie furent accordées aux jacobins. Elles avaient été fondées et dotées par l'abbé de Tourreil. Cet abbé était prieur de Monbazin, et passait pour un homme très versé dans la théologie. Les dominicains firent construire une vaste salle pour y placer les chaires nouvelles.

Les filles de l'Enfance, depuis la mort de Mme de Mondonville, avaient été mises en liberté; quelques-unes restèrent à Toulouse dans des maisons particulières, s'occupant à peu près aux mêmes fonctions qu'elles remplissaient dans leur institut. Le nouveau règne releva leurs espérances, et, en 1715, elles écrivirent au roi et au régent pour demander leur rétablissement. Le conseil de conscience fut saisi de cette affaire, et demanda l'avis de Mgr de Beauveau. Ce prélat répondit qu'il ne s'opposait pas au rétablissement de l'Enfance pourvu qu'on fît aux constitu-

tions des changements importants qu'il indiqua. Les désirs de ces filles ne furent pas accomplis, et l'Enfance ne se vit pas reconstituée.

Le jansénisme releva son drapeau au commencement du dix-huitième siècle et entra dans une nouvelle période de querelles et de dissensions au sujet du livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel. Cet homme était membre de la congrégation de l'Oratoire; il fit paraître son livre en 1671, et en donna une édition plus complète en 1673. La lecture attentive de ce livre réveilla de justes soupçons, et on y trouva bien des propositions qui méritaient d'être condamnées : c'est ce qui détermina Clément XI, à la prière du roi et du clergé français, à condamner ce livre par la bulle *Unigenitus*, datée du 8 septembre 1713. Dès que cette constitution fut arrivée à Paris, le roi ordonna aux évêques qui y étaient présents de s'assembler pour recevoir la constitution. L'assemblée s'ouvrit au mois d'octobre 1713; elle fut présidée par le cardinal de Noailles. Quarante prélats, du nombre desquels était Mgr de Beauveau, adoptèrent la bulle, et dressèrent une instruction pastorale pour leurs diocèses. Le 14 février 1714, le roi donna des lettres patentes pour la publication de la bulle et la suppression du livre condamné. Sur les conclusions de l'avocat général, M. Joly de Fleury, ces lettres furent enregistrées au parlement de Paris. La bulle *Unigenitus* fut publiée à Toulouse, ainsi que l'instruction qui l'accompagnait; le parlement de cette ville imita celui de Paris, et après que la faculté de Paris l'eut acceptée, celle de Toulouse l'accepta aussi.

Le sieur Fouilloux avait fait paraître un recueil de pré-

tendus passages des Pères de l'Eglise en faveur du livre de Quesnel, sous le nom d'*Hexaples,* et le P. La Borde, oratorien, avait donné un autre ouvrage sous le titre de *Témoignage de la vérité dans l'Eglise.* Avant la mort du roi, l'assemblée du clergé s'était occupée de la censure de ces deux livres; elle crut devoir terminer cette affaire. Les avis furent partagés; l'abbé de Maupeou, agent du clergé, ayant osé dire que la censure de ces ouvrages ne pouvait pas se faire sans le consentement de l'archevêque du diocèse, Mgr de Beauveau notre archevêque s'éleva fortement contre cette prétention, et ce fut à ses pressantes sollicitations que la censure fut enfin publiée.

L'Eglise de France fut vivement affectée à cette époque par la défection de la faculté de théologie de Paris, qui, déclarant nul ce qui avait été fait auparavant par rapport à la constitution, refusa de l'admettre, et mit par là la division dans l'épiscopat et le clergé. En même temps, le cardinal de Noailles retira les pouvoirs aux jésuites de son diocèse, mesure injuste et fatale à leur compagnie. Alors commencèrent les publications de ces libelles, dans lesquels ces Pères étaient représentés comme les corrupteurs de la morale, et les partisans des opinions les plus singulières. Le scandale de l'opposition aux décisions du siége apostolique éclata en 1717, lorsque quatre évêques de France, — de La Broue, évêque de Mirepoix, de Soanen de Senez, Colbert de Montpellier, et de L'Angle de Boulogne, interjetèrent appel de la bulle au futur concile général. Ces prélats, oubliant le respect qu'ils devaient au chef de l'Eglise enseignante, devinrent les fauteurs de cet appel qui causa tant de maux. A la suite de ces malheureux évêques, plu-

sieurs membres du clergé séculier et régulier, tant à Paris que dans la province, devinrent *appelants*. Les jésuites, les sulpiciens, les messieurs de Saint-Lazare, la grande famille de saint François, quelques autres communautés, une grande partie du clergé des paroisses et des chapitres, demeurèrent fidèles aux vrais principes.

Le 8 mars 1718 parut un décret du Saint-Office : Par cet acte, le pape condamnait l'appel et les appelants. Ce décret inquiéta beaucoup le conseil de conscience à Paris, à la tête duquel était le marquis d'Huxelles. Il fut résolu qu'on le déférerait aux parlements de France, et le cardinal de Noailles y consentit. Le parlement de Paris déclara qu'il y avait abus dans ce décret. Malheureusement celui de Toulouse marcha sur ses traces. Le procureur général Le Mazuyer fit contre l'inquisition un splendide plaidoyer dans lequel il s'éleva beaucoup contre la domination de la cour de Rome et traita très bien l'appel et les appelants.

L'Université de Paris se rangea aussi du côté de ces derniers. Toutes les grandes universités de France se composaient alors de quatre facultés : celle de théologie, *sacra facultas;* celle de droit, *consultissima facultas;* celle des arts, *præclara facultas;* celle de médecine, *saluberrima facultas*. La première avait déjà fait son appel. Sur les conclusions du célèbre Rollin, ancien recteur et professeur d'éloquence au collége royal, celle des arts fit le sien; les deux autres s'engagèrent dans la même voie, et Michel Godeau, recteur en exercice, *amplissimus rector,* publia l'appel de l'université entière.

Les jésuites se montraient les plus attentifs et les plus clairvoyants à suivre les progrès du mal. Ils découvrirent

à Toulouse un fait assez singulier : Mgr l'évêque de Cahors ayant désiré établir la réforme dans son université, on nomma pour commissaires à cet effet MM. de Costa, conseiller au parlement de Toulouse, et Gaspard Du Bourg, docteur en Sorbonne, abbé commandataire de Gimont. Ce dernier partit pour Cahors, et, au lieu de prendre la route directe et la plus courte, il passa par Lyon. Les jésuites apprirent que cet abbé profitait de son long voyage pour exciter à l'appel ; ils en écrivirent à l'archevêque de Toulouse, qui se trouvait alors aux états. Ce prélat porta sa plainte au régent, qui donna ordre à M. de La Vrillière de faire savoir à l'abbé de Gimont qu'il eût à quitter le diocèse et la ville de Toulouse, où il était demeuré en attendant de pouvoir remplir sa commission à Cahors. Des lettres de cachet furent même remises à Mgr de Beauveau, contre l'abbé Du Bourg et quatre docteurs de la faculté de théologie de Toulouse. Cet abbé chercha, par un voyage à Paris, à détourner l'orage, et y parvint, grâce à la médiation du bon cardinal de Noailles, protecteur-né de messieurs les appelants.

Il fut question aussi d'opérer une réforme dans l'université de Toulouse. On y dressa des articles qui étaient tous au préjudice des jésuites et contraires aux priviléges dont ils jouissaient. Ces articles furent *homologués* au parlement, le 18 mars 1718. Mgr de Beauveau se montra très irrité de cette réforme; il porta sa plainte au garde-des-sceaux d'Argenson, qui ordonna au président et au procureur général du parlement de lui envoyer un compte exact de tout ce qui s'était passé, avec défense de rien innover à l'avenir. Le premier président assembla alors la *sacrée*

faculté, et posa la question insidieuse : si, dans les nouveaux statuts, il avait été question des *affaires présentes*. On répondit négativement; le piége ne fut pas découvert, et l'assemblée fut congédiée, avec autorisation d'observer les réglements nouveaux.

Cette procédure mécontenta grandement Mgr l'archevêque, qui frappa d'interdit un prêtre de l'Oratoire prêchant à la Dalbade. Cet oratorien, parlant de la passion du Sauveur, avait fait une allusion assez transparente au P. Quesnel. Le prélat lui ordonna de quitter instantanément le diocèse. On parvint cependant à l'adoucir par des explications plausibles. L'opposition qu'il mettait contre les appelants se traduisit par un mandement dont il annonça la publication aux états. A cette nouvelle, le parti s'agita; dom Lousme, prieur du collége Saint-Bernard et professeur de théologie, fut un des plus emportés. Il reçut alors une lettre de cachet qui lui fut envoyée par l'archevêque. On se plaignit au régent, qui fit révoquer cette lettre, malgré le duc de La Vrillière, qui entrait entièrement dans les vues de Mgr de Beauveau.

Le parlement de Toulouse se mit en mesure d'empêcher l'archevêque de publier son mandement. A cet effet, il rendit un arrêt, le 20 février 1719, dans lequel il déclarait y avoir abus aux mandements faits par les évêques de Lavaur, de Saint-Pons et de Vabres, et faisait défense à tous archevêques et évêques du ressort de faire de semblables mandements, sous les peines de droit. M. de Prohenques fut le rapporteur de cet arrêt. C'était une bien mauvaise voie que celle dans laquelle entrait notre parlement! Le 5 novembre, le régent nomma Mgr de Beauveau archevêque

de Narbonne, et Henri de Nesmond, archevêque d'Albi, au siége de Toulouse. Le parlement, un peu embarrassé de ces nominations, résolut de devenir plus sage : ce qui fit dire à d'Orsanne que cette cour s'occupait beaucoup plus des affaires *utiles aux juges* que du droit public. Mgr de Beauveau avait gouverné pendant six ans l'Eglise de Toulouse.

Son successeur était né en Angoumois, et avait fait avec distinction ses premières études à Paris. Il était abbé de Chezy, au diocèse de Soissons, quand il fut élu évêque de Montauban et docteur de Sorbonne. Cette ville lui doit son église cathédrale, et ses diocésains conserveront longtemps le souvenir de son éloquence. Sa translation à la métropole d'Albi eut lieu en 1703. Il assista plusieurs fois aux assemblées du clergé de France, et s'y fit toujours admirer par l'éclat de sa diction. L'Académie française le reçut dans son sein, à la place de l'illustre Fléchier. Tel était le nouvel archevêque de Toulouse.

M. de Baville, qui avait gouverné pendant trente-cinq ans la province du Languedoc, pria le roi de recevoir sa démission, qui fut acceptée. M. de Bernage fut nommé à sa place. Nous devons à la plume de M. de Baville des *Mémoires* pleins d'intérêt sur le Languedoc, mémoires qui parurent quelques années plus tard. Cet ouvrage est divisé en cinq chapitres : le premier donne une idée générale du Languedoc; le second traite du gouvernement et renferme quatre sections; le troisième chapitre a pour objet les droits du roi; le quatrième a pour objet le commerce; le cinquième expose les divers ouvrages qui ont été exécutés dans la province.

A peine Mgr de Nesmond eut-il pris possession de son

siége, qu'il fut le témoin des vives contestations qui existaient entre les capitouls et les administrateurs des hospices. On chercha à y mettre un terme par de sages règlements qui, renouvelant les anciens statuts, devaient fixer à chaque ordre ses droits et prérogatives; ils furent publiés à peu près à cette époque. Nous apprenons de ces règlements que l'administration des hospices était ainsi composée : l'archevêque, premier président, ou, en son absence, le doyen des présidents à mortier, le doyen et le sous-doyen des conseillers, le procureur général et les avocats généraux; le juge mage et les capitouls en étaient les chefs. La direction était composée de vingt-quatre intendants, huit ecclésiastiques, huit avocats et huit marchands; il y avait, de plus, un trésorier ou syndic. Cette organisation a subsisté, à peu de choses près, jusqu'à la Révolution française.

Les hôpitaux n'étaient pas les seuls qui avaient des différends avec les capitouls : l'Académie des Jeux-Floraux avait obtenu que les magistrats de la cité, le chef du consistoire en tête, accompagneraient les mainteneurs, dans les grands jours, jusqu'à la porte extérieure du Capitole. Résistance du capitoulat. Appel de l'Académie au parlement, qui maintient jusqu'à plus ample informé l'Académie dans ses droits. Appel des capitouls au conseil d'Etat, qui défend de rien innover. Clémence-Isaure remporta, pour le moment, une éclatante victoire. Le prévôt de Saint-Etienne, M. Deville, eut aussi une dispute assez vive avec un capitoul dans le chœur même de la métropole, au milieu d'une cérémonie religieuse. Le capitoul Lardés, étant passé devant le prévôt pour aller prendre sa place, est repoussé avec violence. Les capitouls s'assemblent, et portent leur plainte au pre-

mier président de Bertier, qui assistait à la cérémonie (un *Te Deum*). Le sieur Montaudier prononça un discours pour soutenir les droits du consistoire, et le sieur Dèzes, prébendé, répliqua avec véhémence. Il ne fut question de rien moins que de faire ouvrir une porte exprès à la cinquième stalle de gauche pour messieurs du capitoulat. L'affaire fut heureusement assoupie.

Mgr de Nesmond avait donné de lui une très haute idée à Toulouse par la manière dont il avait répondu aux capitouls qui l'avaient félicité sur sa nomination. « Messieurs, » leur avait-il dit, je ne puis vous exprimer toute la reconnaissance que je conserverai pendant ma vie pour les » bontés dont vous me donnez des marques si flatteuses sur » ma nomination. Je sais, Messieurs, tout ce que vous » perdez..., et je n'ai rien qui puisse vous consoler..... » Je vous demande très instamment votre amitié. Je n'oublierai rien pour la mériter par toute mon attention aux » intérêts d'une ville que j'ai toujours respectée depuis que » je suis dans cette province. » Le 14 janvier 1722, il reçut l'institution canonique; le 14 août, il prêta serment entre les mains du roi, et le 22 octobre il prononça une très belle harangue au sacre de Sa Majesté, au nom de l'assemblée générale du clergé.

Le prélat fit son entrée à Toulouse sans éclat; les capitouls le haranguèrent, et le syndic de la ville lui offrit les présents ordinaires (cire et dragées). M. de Maniban, qui avait succédé à M. de Bertier en qualité de premier président du parlement, suivit de près Mgr de Nesmond à Toulouse. Le procès entre les capitouls et l'Académie des Jeux-Floraux durait toujours et ne paraissait pas prendre encore

fin. Dès les premiers jours de son installation, Mgr l'archevêque s'occupa de la liturgie, et donna un nouveau *Propre des Saints* pour son diocèse. Il déclare dans l'avertissement que, quoique l'Eglise de Toulouse eut adopté la liturgie de Rome, c'était cependant pour se conformer aux anciens usages que ses prédécesseurs avaient donnés des offices particuliers, et qu'il marche sur leurs traces en faisant imprimer ces offices et en en ajoutant de nouveaux. Il n'est nullement question, dans le mandement de l'illustre prélat, de l'approbation de Rome donnée à ces offices particuliers au diocèse.

On apprit alors à Toulouse l'élection de Benoît XIII, Pierre-François Orsini, de l'ordre des Frères Prêcheurs. Les dominicains de cette ville firent éclater leurs justes transports à l'élection de l'un de leurs frères : ils célébrèrent une fête splendide, à laquelle ils invitèrent les capitouls, qui la terminèrent par un feu d'artifice. Le P. Gaugiran, religieux du même ordre, prononça un très long discours pour célébrer cette exaltation, qu'il montra agréable au ciel, favorable à la terre, formidable à l'enfer. Les appelants avaient conçu quelques espérances de l'élection d'Orsini ; mais le nouvel élu fit rendre au général des dominicains un décret pour exclure de cet ordre ceux qui ne voulaient pas se soumettre à la constitution de Clément XI. Nous ignorons si le P. Gaugiran fit un autre discours sur ce décret.

L'assemblée du clergé de 1725 fut très orageuse ; Mgr de Nesmond la présida et harangua le roi. Mgr l'évêque de Saint-Flour, opinant sur quelques articles concernant la juridiction, dit qu'il était utile qu'on établît un bureau pour exa-

miner l'état présent des affaires de l'Eglise et les moyens d'y remédier. On pressa Mgr de Nesmond d'établir ce bureau; mais le prélat répondit qu'il s'était engagé auprès du duc d'Orléans à ne rien faire dans l'assemblée sans lui en avoir rendu compte. Le prélat s'étant rendu à Versailles et ayant pris les ordres du duc, le bureau fut constitué, et nomma pour le premier ordre l'archevêque de Rouen, les évêques de Soissons, d'Angers, de Châlons-sur-Marne et de Luçon; et pour le second ordre, les abbés de La Vieuville, de La Châtre, Le Normand, Bridel et de Vignaux. Le bureau fit un rapport sur MM. de Colbert et de Lorraine, évêques de Montpellier et de Bayeux, et décida qu'il fallait demander au roi la permission de tenir des conciles dans les provinces de Narbonne et de Rouen. On s'occupait alors de l'affaire des *douze articles*. On donna ce nom à un nouveau corps de doctrine, que l'on fit paraître pour faciliter l'acceptation de la bulle. Il va sans dire que les appelants n'étaient pas étrangers à ces articles; on espérait que le pape les approuverait. Afin d'instruire Sa Sainteté, les cardinaux de Bissy et de Rohan et l'évêque de Fréjus écrivirent une lettre dans laquelle ils le conjuraient de ne pas donner une semblable approbation, et Mgr de Beaumont, évêque de Saintes, publia un mandement contre les *douze articles*. Cette dernière mesure reçut l'assentiment de l'épiscopat. L'assemblée touchait à son terme; elle se rendit à Fontainebleau, et on profita de ce voyage pour solliciter du duc l'autorisation de censurer douze propositions. Le duc y consentit; mais lorsque les évêques allaient publier une circulaire annonçant cette censure, Mgr de Nesmond les prévint qu'il avait reçu, par M. de Merville, une lettre pour

arrêter cette publication. Sur cela, on mit en question d'adresser une lettre au jeune monarque pour se plaindre de cet incident. Cette lettre fut faite et présentée à la signature des prélats. L'archevêque de Toulouse voulait d'abord éviter cet éclat ; il finit cependant par la signer comme les autres membres de l'assemblée. Cette lettre fut saisie par ordre du duc dans les archives de l'assemblée, et nous ignorons si elle fut présentée à Sa Majesté.

Toulouse ne manquait pas d'un certain nombre d'appelants. D'Orsanne nous apprend, dans son journal, que le P. Hyacinthe Gravezon était le chargé d'affaires du cardinal de Noailles à Rome. Ce religieux écrivait à cette Eminence qu'il lui envoyait des *Réflexions*, composées par un religieux de son ordre de la province de Toulouse, alors à Rome, et très dévoüé au prélat ; il lui annonçait aussi que le P. Brimon, de la même ville, avait composé quelques écrits sur les matières du temps. Dès qu'une thèse était soutenue dans un ordre religieux reconnu pour *constitutionnaire,* aussitôt messieurs les appelants y trouvaient toujours quelque proposition à dénoncer à Mgr de Noailles, en sorte que la guerre était continuelle.

Mgr de Nesmond cessa d'être le témoin de ces combats ; il mourut à Toulouse au mois de mai 1727, et institua pour ses héritiers les pauvres de l'hospice de la Grave, où son cœur fut porté et inhumé avec une épitaphe qui renfermait l'éloge du prélat. On publia après sa mort ses discours, où l'on remarque de la facilité et de l'élégance. Il eut pour successeur à Toulouse Louis de Bertons de Crillon, fils du comte de ce nom, qui fut bientôt après préconisé à Rome : il était évêque de Saint-Pons.

Le faubourg Saint-Cyprien, à Toulouse, fut, cette année, le théâtre d'une effrayante inondation. La maison du Bon-Pasteur fut entièrement renversée par les eaux, et écrasa sous ses ruines cinquante religieuses ou filles, ainsi que le P. Badou, doctrinaire, qui leur prêchait alors les exercices de la retraite annuelle. Ne voyant plus aucun espoir de salut, le P. Badou exhorta à la mort tout son auditoire et l'attendit avec calme et résignation. C'est ainsi qu'il mourut martyr de son zèle. On lui doit un ouvrage ascétique qui a pour titre : *Exercices spirituels,* souvent imprimé et qui jouit encore d'un certain renom.

Mgr de Crillon, ayant appris sa nomination à l'archevêché de Toulouse, se rendit à Saint-Pons pour y attendre la députation des capitouls qui étaient allés le complimenter. Il arriva *incognito* à Toulouse. Les rigueurs de la saison ayant réduit à la misère la plupart des habitants des campagnes, il fit ouvrir les portes de son palais et distribuer du pain à tous ceux qui en demandèrent.

Sur ces entrefaites se célébra le concile d'Embrun, où fut condamné Soanen, évêque de Senez, et l'appel anathématisé. Les jansénistes écrivirent beaucoup contre ce concile. Cinquante avocats de Paris firent paraître, dans le même sens, une *Consultation ;* elle fut répandue à Toulouse. Le 22 mars 1728, le sieur Robert, imprimeur, fut arrêté par la maréchaussée et conduit aux prisons de l'hôtel-de-ville par ordre de l'intendant, comme soupçonné d'avoir imprimé la *Consultation.* Les PP. Mondrau et Autier, jésuites, avec lesquels il était lié, vinrent le visiter dans sa prison et lui donnèrent quelques conseils. Robert fut élargi.

Mgr de Crillon se montra très animé contre les appelants.

Le 3 juillet, il rendit une ordonnance par laquelle tous les prédicateurs et confesseurs de son diocèse étaient tenus de se présenter devant lui pour signer le formulaire d'Alexandre VII. Cette mesure prouve qu'il existait encore dans le diocèse quelques prêtres qui n'avaient pas satisfait à la bulle. A la suite de cette ordonnance, le prélat publia ses statuts synodaux, dans lesquels il renouvela tous les règlements de ses prédécesseurs.

On s'occupait alors beaucoup de l'affaire de l'office de Grégoire VII, nouvellement introduit au bréviaire romain par un décret de la congrégation des Rites, du 25 septembre 1728. Le parlement de Paris fit supprimer la légende, et les appelants la représentèrent comme un attentat de la cour romaine. Le grand-chancelier écrivit au procureur général du parlement de Toulouse, pour lui prescrire de simples réquisitions au sujet de la légende, et qu'on se contentât de saisir les exemplaires et de les déposer au greffe, ayant le soin de ne pas faire imprimer l'arrêt qui pourrait intervenir.

L'ardeur des jansénistes allait toujours croissant à Paris et dans les provinces. La soumission pleine et entière de Mgr de Noailles et celle de plusieurs membres du clergé séculier et régulier ne firent que l'exalter encore. Elle éclatait tantôt dans la *Dénonciation contre les jésuites*, tantôt dans les *Remontrances à Mgr de Paris* (de Vintimille), et dans d'autres libelles. A la prière de ce prélat, Louis XV donna, contre les jansénistes, une célèbre *Déclaration* qu'il publia lui-même en lit de justice, le 3 avril 1730. Cette *Déclaration* ne fut enregistrée qu'avec une certaine peine au parlement de Paris, et c'est ici qu'on doit constater ce malheu-

reux conflit qui exista entre l'autorité royale et les cours souveraines, qui, par une fatale opposition, furent la cause des plus grands maux. La *Déclaration* fut apportée à Toulouse le 2 mai. En l'absence de M. de Maniban, le parlement fut présidé par M. d'Aspe. On comptait dix-sept opinants; onze votèrent pour l'enregistrement immédiat, et six pour l'opinion contraire. Les opposants étaient MM. de Sapte, de Lafont, de Bruscat, de Chalvet, de Capella et de Trincalie, conseillers. La *Déclaration* fut enregistrée.

Les appelants lassaient la patience du clergé et des fidèles. M. de Loupes, académicien de Toulouse, avait composé une ode sur la grâce, qui avait été couronnée aux Jeux-Floraux. Le parti le soupçonnait d'avoir fait imprimer et distribuer la fameuse chanson contre M. de Montempuis. Celui-ci, qui était chanoine de Notre-Dame de Paris et avait professé au collége du Plessis, était accusé de s'être introduit à la faveur d'un déguisement à la Comédie-Française. Cette aventure n'échappa pas à la verve du P. du Cerceau, qui composa sur ce fait une chanson pleine d'esprit. M. de Loupes avait composé une cantate sur le Saint-Sacrement, dans laquelle on crut voir quelque application à la cinquante-sixième proposition condamnée par la bulle. Les jansénistes chantaient déjà victoire, mais il fut facile de les détromper en leur montrant que les vers de l'académicien ne renfermaient rien que d'orthodoxe.

M. de Loupes appartenait, sans doute, à une nouvelle académie des sciences qui venait d'être fondée à Toulouse par les soins des sieurs Gouazé, médecin; Carrière, chirurgien; Sage, pharmacien; et Borrust, mathématicien. Le président, M. de Rességuier, obtint du cardinal de

Fleury l'autorisation de tenir des assemblées, qui devaient être composées d'associés simples et ordinaires. Le comte de Caraman fournit au frais d'installation, laquelle eut lieu dans une des tours de la ville, vis-à-vis l'église des pénitents noirs. Plus tard, cette académie fut légalement instituée par lettres patentes.

La faculté de théologie de Paris, ayant enfin accepté la constitution, envoya à celle de Toulouse ses délibérations. M. de Boisset, doyen, donna lecture des lettres de cachet du premier ministre, et la déclaration fut acceptée, avec cette clause toutefois, — que les autres décrets de la faculté parisienne seraient mis de côté, et qu'il n'en serait point fait mention dans le procès-verbal. A la suite de cette acceptation, on soutint, dans l'université de Toulouse, quatre thèses, deux *tentatives* et deux *sorboniques*, qui effarouchèrent tout le parti. Celui-ci jetait les hauts cris à la moindre attaque dont il croyait être l'objet. Ainsi M. Herman, supérieur du séminaire de Saint-Lazare à Toulouse, avait dans sa maison un élève qui voulait soutenir une thèse dans laquelle la constitution était présentée comme une règle de foi. M. Herman fit quelques objections à l'élève ; celui-ci en prévint M. Fermat, chanoine de Saint-Sernin, qui crut devoir avertir le supérieur général de la Mission. M. Herman fut envoyé dans un autre séminaire. A cette nouvelle, tous les jansénistes de Toulouse regardèrent comme un martyr de la bulle ce lazariste, qui certainement était bien éloigné de prétendre à une pareille gloire. Mgr de Crillon, qui se trouvait aux eaux thermales à l'époque de cet évènement, parut contrarié que cette affaire eut été négociée sans son entremise.

Il existait alors un homme à Toulouse que les jansénistes accablaient des plus grossières injures : c'était M. Pijon, avocat du roi en la sénéchaussée de cette ville. M. Bréal, doyen de Pamiers, lui avait remis la somme de 600 livres pour impétrer un bénéfice en cour de Rome. Pijon ayant appris que Bréal était janséniste, ne voulut lui rendre son argent que par décision des gens du roi. Pijon fut traité d'infâme voleur. Il avait averti la cour que la famille de Chalvet était suspecte de jansénisme, et, au nom de tous les membres de la sénéchaussée, il avait recommandé une extrême prudence dans la nomination à la place de sénéchal, promise à cette famille : Pijon devint un affreux calomniateur. Nous donnons ici un exemple de l'insigne mauvaise foi des jansénistes à l'égard des jésuites. Le P. Delair, prêchant chez les augustines à Toulouse, avait dit que, pour détruire les habitudes invétérées, il fallait communier souvent. On représenta aussitôt ce Père comme un corrupteur de la morale. Il n'est rien cependant de plus simple que cette proposition, et la communion fréquente a toujours été regardée comme le meilleur moyen pour détruire les habitudes, c'est-à-dire pour éviter les tristes rechûtes. Que firent les jansénistes? Ils l'accusèrent d'avoir dit qu'il fallait communier *avec* des habitudes invétérées. Voltaire avait raison d'appeler les Provinciales *les belles menteuses*.

Il nous est impossible de rapporter dans notre Histoire tous les faits qui se sont passés à Toulouse dans le dix-huitième siècle, soit au parlement, soit dans l'université, relativement aux querelles du jansénisme. Ces faits sont presque tous identiques : il est toujours question de thèses soutenues chez les dominicains, chez les jésuites et dans

les diverses écoles, thèses attaquées et défendues avec plus ou moins d'animosité de part et d'autre ; de livres publiés et qui eurent le même sort. Nous devons seulement constater que, par une condescendance fatale, le parlement se montra, en partie, favorable aux nouvelles doctrines, et se laissa trop facilement impressionner contre les jésuites, que les jansénistes poursuivaient de toute la hauteur de leur orgueil et de toute l'ardeur de leur haine.

L'abbé de Juliard, neveu de Mme de Mondonville, présenta, en 1735, une requête au parlement, tendant à obtenir que l'*Histoire de l'Enfance,* de Reboulet, qui venait de paraître, fut brûlée par la main du bourreau. Cette cour souveraine fit droit aux réclamations du prévôt, et, le 25 mai, rendit un arrêt qui condamna au feu l'*Histoire* en question : arrêt qui fut exécuté le lendemain, au bas du grand escalier. M. de Montgazin fut *rapporteur* dans cette affaire.

La ville de l'Isle-en-Jourdain s'enrichit, à cette époque, d'une précieuse relique de saint Bertrand, auquel elle avait donné le jour. La translation de cette relique se fit avec la plus grande solennité. Jean Lestrade, prébendé de l'église de Comminges, nous a laissé une très ample description de tout ce qui fut observé dans cette solennité. Cette relique fut placée avec honneur dans l'église collégiale de l'Isle, où on la voit encore aujourd'hui.

L'archevêque de Toulouse se trouvait toujours à Paris et haranguait, le 5 juin 1735, le roi, la reine et le dauphin pour l'ouverture de l'assemblée générale du clergé. Il disait au prince : « Plus l'esprit de liberté et d'indépendance fait de » nouveaux progrès, plus nos soins et nos travaux auront » besoin du secours de votre autorité, et plus nous ferons

» agir la juste confiance que nous avons en Votre Majesté. » Il fut nommé à une abbaye commandataire au diocèse de Besançon.

L'ordre des dominicaines de sainte Catherine de Sienne perdit en ce temps à Toulouse deux saintes religieuses dont la Vie a été donnée au public, et qui, après avoir offert les exemples des plus sublimes vertus, moururent l'une et l'autre dans une grande réputation de sainteté. La première était Mlle Gabrielle de Josse-Louvreins, qui prit en religion le nom de sœur Marguerite de Saint-Jérôme ; elle était née à Colomiers, près de Toulouse, au château de Larmuré, de M. Charles de Josse-Louvreins, coseigneur de Colomiers, du Vernet et autres lieux, et de dame Anne de Layrac. La seconde était Catherine Guibaut, née à Toulouse, dans la paroisse du Taur, de Jean Guibaut, tailleur d'habits, et de Françoise Pergemane. Elle prit en religion le nom d'Agnès de Jésus. Ces deux saintes filles, parties de deux extrémités opposées dans la société, arrivèrent au même but par la même voie.

Mgr de Crillon fut transféré, en 1739, de l'archevêché de Toulouse à celui de Narbonne. Le roi nomma pour lui succéder l'évêque de Tarbes, Mgr Charles-Antoine de la Roche-Aymon, fils de Raymond-Nicolas et de Geneviève Baudri de Biancourt, docteur de Sorbonne, ancien vicaire général de Limoges, sous le titre d'évêque de Sarepta. Il fut préconisé à Rome en 1745, prêta serment au roi, harangua ce prince au nom des états du Languedoc, et fit son entrée à Toulouse sans aucun cérémonial. Peu de temps après, le maréchal duc de Richelieu, commandant pour le roi dans le Languedoc, vint visiter Toulouse ; on lui rendit de grands honneurs.

Ce fut au commencement de l'épiscopat de Mgr de La Roche-Aymon, que la compagnie de Saint-Sulpice établit à Toulouse un séminaire sous le titre de Saint-Charles. M. Antoine de Calvet, prêtre, fut l'homme que la Providence destina à cet établissement. Il était né à Toulouse, du trésorier de France, et jouissait d'une assez grande fortune. Après avoir suivi son cours de droit, il embrassa l'état ecclésiastique, et son attrait le porta à se consacrer à l'éducation des jeunes clercs. Il réunit d'abord quelques élèves à l'hôtel de la Trésorerie, place du Salin; ensuite, il acheta la maison de M. du Mai, chanoine de Saint-Sernin, derrière l'abside, et y établit sa communauté. Mgr de Crillon avait déjà obtenu de premières lettres patentes : son successeur en obtint de plus amples, avec l'autorisation d'acquérir des revenus ou des capitaux. M. de Calvet se dépouilla alors de tous ses biens en faveur du séminaire de Saint-Charles, et entr'autres du domaine de *la Cipière*. M. de La Roche-Aymon, craignant qu'après la mort du fondateur ce séminaire ne pût plus se soutenir, pria M. Couturier, supérieur-général de Saint-Sulpice, de vouloir bien accepter cet établissement. Les vœux du prélat furent exaucés, et la compagnie, par un concordat qui fut passé à Paris, en 1747, se chargea de cette maison qui devint ainsi sa propriété.

Non content d'avoir assuré l'avenir de ce séminaire, Mgr l'archevêque publia, en 1744, une ordonnance très étendue sur l'éducation des clercs et leur admission aux saints ordres. Il continua les retraites pastorales que son prédécesseur avait déjà établies, et institua des conférences ecclésiastiques pour tout son diocèse. Le sujet de ces

conférences était pris ordinairement dans la théologie morale ou dans les évangiles de l'année. Nous possédons encore le programme de l'une de ces conférences.

Au milieu de ses victoires, le roi se trouva attaqué à Metz, en 1744, d'une maladie tellement grave que ses jours furent en péril. La France entière fut, à cette nouvelle, dans la consternation ; un peuple immense se pressa au pied des autels pour demander la guérison du monarque. Les vœux publics furent exaucés, et des transports de joie éclatèrent de toute part. Toulouse célébra, à l'occasion de la convalescence du roi, des fêtes splendides dont la description a été donnée au public ; l'archevêque se distingua, en cette occasion, par les illuminations féeriques de son palais, le repas somptueux qu'il donna à tout le parlement et aux capitouls, et surtout par les largesses qu'il fit au peuple.

Il se passait cependant, en France, d'étranges choses au sujet du jansénisme. Depuis quelques années il n'était bruit à Paris que des miracles opérés au cimetière de Saint-Médard, sur la tombe du diacre Pàris. François Pàris, d'une famille parlementaire, était entré dans les ordres et par respect pour le sacerdoce s'était arrêté au diaconat ; il vivait dans l'obscurité la plus profonde et travaillait même, dit-on, à un état mécanique (il faisait des bas au métier) ; son extérieur et sa vie étaient austères. Il mourut en bon janséniste, ayant passé deux ans sans avoir fait ses pâques. On l'enterra au cimetière de Saint-Médard, sa paroisse. Les jansénistes vinrent se prosterner sur sa tombe, et alors commença la suite vraiment risible de toutes ces jongleries auxquelles les hommes, même les plus sérieux du parti, donnèrent

le nom de miracles. Ce bienheureux diacre était un étrange saint; il communiquait à ses dévots des convulsions extraordinaires qui leur faisaient prendre les postures les plus ridicules et les plus indécentes. Elles devinrent si fréquentes qu'il exista au sein du jansénisme une caste à part qui prit le nom de convulsionnaires. Ce ne fut plus seulement la tombe de saint Pâris qui produisit des convulsions, on en éprouvait encore devant ses images : en sorte qu'il y eut des convulsionnaires partout. Toulouse eut les siens comme tous les autres lieux. La double autorité royale et ecclésiastique parvint à peine à faire cesser ces scandales.

Le parlement de Paris et ceux des provinces entrèrent alors dans cette voie fatale des appels comme d'abus pour refus de sacrements. Exista-t-il jamais d'aberration plus étrange que de vouloir forcer les curés ou les vicaires de donner des sacrements à des personnages qui, d'après la conscience universelle des catholiques, en étaient notoirement indignes! Le roi, voulant arrêter ces excès, rendit en son conseil un arrêt par lequel il défendit expressément à aucun parlement de prendre connaissance des affaires relatives à la constitution. Le roi n'étant pas écouté, frappe d'exil deux des conseillers du parlement de Paris : cette cour cesse de rendre la justice. Nouveaux ordres : nouvelles résistances. Cent trente-neuf conseillers des enquêtes et des requêtes sont exilés, et rappelés bientôt après. L'autorité royale perdait ainsi toute sa force; et d'où venait ce malheur? De l'affaire du jansénisme. Il ne faut pas s'étonner, par ce qui se passait à Paris, de ce que nous avons vu à Toulouse au sujet de la condamnation de l'*Histoire de l'Enfance* par le parlement de Toulouse.

Les jésuites étaient toujours le point de mire des appelants de cette ville. Tantôt c'était le P. Galli qui, prêchant l'avent à Saint-Etienne, avait osé dire qu'une simple invocation à la Sainte-Vierge suffisait pour attirer sa protection; tantôt c'était le P. Cottonai qui était dénoncé aux gens du roi et aux vicaires généraux comme prévenu d'avoir eu la hardiesse de s'élever contre les appelants. Si le capitoul d'Estadens fait saisir des exemplaires des *Réflexions morales* étalés en vente sur la place du Capitole, ce sont les jésuites qui l'ont prévenu de ce fait. Ils ont aussi dénoncé au cardinal de Fleury un dominicain *un peu suspect* qui devait prêcher le carême à Saint-Etienne et dicté la lettre que cette Eminence écrivit au chapitre pour lui déclarer qu'il eut à remercier ce religieux. Certainement les jésuites étaient en droit d'obtenir des chaires inamovibles dans l'Université, comme tous les autres corps religieux. Ils obtinrent, en effet, à Toulouse, en 1736, cette inamovibilité; aussitôt les appelants proclamèrent que l'université de cette ville était sous l'esclavage de ces Pères, et qu'ils étendaient de toute part leur despotisme.

Il était d'usage qu'à l'ouverture des cours de leur collége, les jésuites fissent prononcer par l'un de leurs Pères un discours ou programme. En 1747, le régent de seconde annonça qu'il allait examiner la question de savoir si la science est plus utile au bonheur de la vie que l'ignorance; c'est là une de ces questions qui, par la manière dont on les envisage, peuvent présenter des solutions diverses. Le parlement, excité par le parti, crut devoir se mêler de cette grave affaire; et au lieu de considérer la proposition sous la forme dubitative, on prétendit que les Pères l'avaient pré-

sentée sous la forme affirmative en faveur de l'ignorance. Le procureur général déclara que le programme ne serait pas prononcé. Le P. Villars, professeur de théologie, crut devoir, à cause des miracles du B. diacre Pâris et des convulsions, traiter cette question : si un même miracle peut être produit et par l'esprit de Dieu et par l'esprit des ténèbres. Il devint aussitôt l'objet des plus grossières insultes.

Le collége de la compagnie était très florissant à Toulouse: une nombreuse et studieuse jeunesse venait y recevoir les leçons de ces maîtres dévoués. Cette maison perdit, en 1744, un de ses enfants les plus pieux, Jean-Jacques Daumond. Il était né à Toulouse d'une honnête famille; à l'âge de dix ans il fut admis au collége des jésuites, et pendant quatre années il renouvela les saints exemples que Louis de Gonzague et Stanislas Kostka avaient donnés au noviciat de Rome. Cet enfant annonça d'une manière positive qu'il mourrait le jour de l'Assomption. La prophétie fut vérifiée; il rendit, en effet, son âme à Dieu le 15 août 1744, à l'âge de quatorze ans, et fut inhumé dans le cloître des PP. de la Trinité. Sa Vie a été donnée au public; l'auteur la dédia à tous les élèves du collége de Toulouse.

Dès l'année 1740, le cardinal Lambertini avait succédé à Clément XII sous le nom de Benoît XIV. Cinq ans après sa promotion au souverain pontificat, il accorda, en vue des maux qui affligeaient l'Italie et l'Europe entière, un jubilé qu'il étendit à toute la chrétienté. Mgr l'archevêque publia la bulle du pape et l'accompagna d'un mandement qui rendait témoignage et de sa piété et de ses justes alarmes. Ces alarmes étaient causées par les progrès toujours croissants de l'impiété, qui publiait d'innombrables écrits tendant à

étouffer dans les âmes le dernier germe de la foi ; c'étaient les *Lettres sur la religion essentielle à l'homme;* les *Lettres cabalistiques*, *chinoises et juives; l'Histoire philosophique de l'âme et des pensées*, par La Mettrie; les *Pensées philosophiques*, de Diderot; les *Mœurs*, par Toussaint; le *Telliamed ou Entretiens d'un philosophe indien avec un missionnaire français,* par M. de Maillet, anagramme du premier nom. Les parlements, au lieu de condamner tous ces livres, s'occupaient très gravement de la misérable querelle des *billets de confession*.

Dans l'année 1750 eut lieu le jubilé universel qui fut ouvert l'année suivante, à Toulouse, par un mandement de Mgr de La Roche-Aymon. Les PP. jésuites, ainsi que les cordeliers, se distinguèrent à cette époque par leurs prédications pleines d'onction et de zèle. On publia divers écrits à Toulouse sur les matières religieuses, parmi lesquels nous distinguons une excellente *Méthode pour la confession générale,* composée par le P. François Barrière, de la compagnie de Jésus. Il était certes bien nécessaire de ranimer les sentiments de la religion dans le cœur des populations, car l'impiété leva à cette époque un nouveau drapeau par la publication de l'*Encyclopédie,* vaste dictionnaire, en partie composé par Diderot et d'Alembert, et dont les premiers volumes furent supprimés par arrêt du Conseil. L'épiscopat presque tout entier adressa des lettres respectueuses mais fortes au monarque, sur les excès commis par les cours souveraines dans les affaires de l'Eglise et sur les arrêts aussi odieux qu'injustes qui avaient frappé l'archevêque de Paris, Mgr de Beaumont.

Les vivres manquaient en province, et à Toulouse en par-

ticulier on craignit la famine. Dès-lors, toutes les administrations se réunirent pour venir au secours des pauvres. Le parlement, les capitouls et le bureau diocésain prirent des délibérations tendant à faire des approvisionnements ou à distribuer des secours. Mgr de La Roche-Aymon publia une belle ordonnance sur les devoirs de la charité publique. Il fut décidé qu'on ouvrirait de grands travaux pour occuper les ouvriers et les pauvres : la belle façade du Capitole fut commencée sur les dessins de *Cammas;* les allées Saint-Michel et Saint-Etienne furent tracées, et l'on forma au point de jonction une promenade circulaire appelée le *Boulingrin;* le Jardin-Royal fut aussi élevé; les églises Saint-Nicolas et de la Dalbade reçurent des embellissements. Cette dernière paroisse avait alors pour curé M. Bompart, qui avait succédé à M. Payne, homme d'un caractère gracieux et avenant; elle avait été gouvernée avant eux par M. Emery, dont la charité envers les pauvres ne connut pas de bornes.

Le parlement de Toulouse adressa, le 17 juillet 1752, des *Remontrances* au roi au sujet du refus des sacrements qui avait été fait à une femme nommée *Vanneau,* et profita de cette occasion pour s'élever avec une force inouïe contre les ministres de l'Eglise qui s'étaient rendus coupables d'un pareil forfait; il ne les traitait de rien moins que de schismatiques. C'est une pièce vraiment curieuse à lire que ces *Remontrances;* elle montre jusqu'à quel point était portée l'étrange aberration des cours souveraines. Peu de temps après, Mgr de La Roche-Aymon fut nommé archevêque de Narbonne; il eut pour successeur Mgr François de Crussol, évêque de Blois, qui fut préconisé à Rome le 26 septembre, et prêta serment au roi en octobre. Dès que sa

nomination fut connue, la ville délibéra de députer à Montpellier, où il se trouvait, pour le complimenter. Il refusa les honneurs de l'entrée qu'on lui offrit. Ce prélat était né au château de Montmaur, dans le Lauragnais, d'Alexandre Galliot de Crussol d'Amboise, seigneur de Montmaur et sénéchal de Toulouse. Il fit ses premières études au collége de l'Esquille, fut pourvu de l'abbaye de Charroux au diocèse de Poitiers, de l'évêché de Blois et de l'abbaye de Saint-Germain-l'Auxerrois.

A l'époque de la nomination du nouvel archevêque, les PP. jésuites, toujours ardents pour le bien, ouvrirent une mission à Saint-Pierre-des-Cuisines et à la paroisse Saint-Nicolas. L'un d'entr'eux, le P. Dezures, prêchant à Nazareth le panégyrique de saint Yves, fut accusé de s'être élevé contre la nécessité des appels comme d'abus. Il fut aussitôt cité devant les gens du roi et opposa le désaveu le plus complet; il n'en fut pas moins condamné à être admonesté dans la chambre du conseil. On lui défendit pendant cinq ans d'enseigner la réthorique qu'il professait. L'arrêt fut rendu sur le rapport de M. de Montgazin. L'admonestation eut lieu en ces termes : « Vous avez été instruit par arrêt » de la cour, combien elle improuve l'abus que vous avez » fait de votre ministère pour censurer et énerver l'auto- » rité des lois et des maximes du royaume, aussi anciennes » qu'elles sont nécessaires au maintien des droits et de » l'indépendance légitime de la couronne de nos rois contre » les entreprises de la puissance ecclésiastique..... Vous » apprendrez à en connaître le mérite et à les respecter. — » Retirez-vous. » On voit par ces paroles quel était l'esprit qui animait la plus grande partie du parlement de Tou-

louse. Qu'aurait dit ce parlement si l'archevêque avait frappé de ses censures ceux qui étaient d'un tribunal inférieur à cette cour souveraine? Le cas est absolument le même.

La maison professe de Toulouse perdit à cette époque l'un de ses Pères les plus recommandables, Jean Cayron. Il était né à Rodez, en 1672, d'une famille originaire de Toulouse, où ses ancêtres avaient exercé l'emploi de banquiers en cour de Rome et de présidents aux enquêtes. En 1687, il entra au noviciat des jésuites à Toulouse où, après avoir triomphé de tous les obstacles qu'on opposait à ses desseins, il fit sa profession et son cours de régence. Ses supérieurs le nommèrent recteur du noviciat à Toulouse, ensuite recteur du collége, et plus tard de la maison professe. Il mourut le 31 janvier 1754, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, honoré par la ville entière comme un véritable saint. On lui attribue des prophéties et des guérisons miraculeuses. Son zèle pour le salut des âmes ne connut point de bornes; son humilité fut portée jusqu'à l'anéantissement; ses austérités auraient eu de quoi effrayer un courage moins héroïque que le sien. Le P. de Nolhac, recteur de Toulouse, fit de lui un magnifique éloge dans la lettre-circulaire qu'il adressa à toute la province, et le P. Sérane a donné sa Vie au public. Son corps fut inhumé dans l'église des jésuites, à la maison professe; son chapelet et son crucifix furent envoyés à la reine.

Mgr de Crussol arriva à Toulouse vers la fin de cette année; il reçut la visite des capitouls et les présents d'usage. Peu de temps après, il fut député à l'assemblée générale du clergé, dont il eut la présidence. Nous ne possédons de son administration à Toulouse que quelques ordonnances qui

offrent peu d'intérêt. Ce prélat était à Paris à l'époque de l'odieux attentat commis sur la personne de Louis XV par Damiens. Il y mourut l'année suivante des suites d'un accident, et fut inhumé dans l'église des barnabites. Le roi lui donna pour successeur Arthur-Richard Dillon, évêque d'Evreux. Ce prélat était né à Saint-Germain-en-Laye; il fut préconisé le 28 septembre de l'année suivante.

Le parlement de Toulouse continuait ses exploits. On soupçonnait Mgr de Guinet, évêque de Saint-Pons, d'être l'auteur d'un écrit intitulé : *Réflexions d'un évêque du Languedoc sur quelques nouveaux arrêts du parlement de Toulouse*. Par arrêt du parlement on ordonna des informations sur cet écrit. Le prélat ayant publié un mandement d'adhésion à la lettre pastorale de l'archevêque de Paris, la cour suprême du Languedoc rendit un autre arrêt pour condamner ce mandement, sur le rapport de M. de Bastide, conseiller clerc et prédicateur du roi. Peu de temps après, ce parlement, poussant les choses jusqu'au délire, s'érigea en faculté de théologie et condamna par arrêt la *Théologie morale* de *Busembaüm,* jésuite allemand, commentée par le P. Lacroix, de la même compagnie et allemand comme lui. Dominique de Bastard fut chargé du rapport. L'avocat général Malaret de Fontboisard déclara que cet ouvrage renfermait des maximes opposées à l'indépendance de la couronne, à la personne des rois et à la tranquillité des citoyens. Il fit remarquer que la réimpression de ce livre, concourant avec l'attentat de Damiens, était un crime de lèse-majesté.

La cour fit droit à ce réquisitoire, et ordonna que cette *Théologie* serait lacérée et brûlée dans la cour du palais par

l'exécuteur de la haute justice, en présence d'un greffier assisté de deux huissiers. Défense fut faite aux libraires, à peine de galères, de vendre ce livre et de le retenir. On manda les supérieurs des quatre maisons des jésuites au pied de la cour en la grand'chambre ; ils y comparurent le lendemain 10 septembre, et là, debout, en manteau long et le bonnet à la main, ils déclarèrent formellement qu'ils étaient étrangers à la publication de cet ouvrage composé dans les Etats d'une puissance qui n'était pas la France, et qu'au surplus ils réprouvaient tout ce qui pouvait se trouver dans ce livre de contraire aux commandements de Dieu, aux lois et aux maximes du royaume ; ils signèrent cette déclaration et en demandèrent acte à la cour.

Les jésuites crurent alors qu'il était prudent de prévenir de semblables accusations, et rédigèrent une *Déclaration* expresse de leurs sentiments, qu'ils envoyèrent au roi, après en avoir donné lecture au parlement. Ils s'exprimaient ainsi dans cet acte :

« I. Qu'ils tiennent et professent, qu'ils tiendront et pro-
» fesseront toujours qu'en aucun cas et en aucun lieu,
» sous quelque prétexte de tyrannie ou de trouble, de per-
» sécution ou de religion, ou quelqu'autre prétexte que ce
» puisse être, il n'est, ni peut être permis à personne, de
» quelque état et condition qu'il soit, d'attenter directe-
» ment ou indirectement à la personne des Souverains, et
» de dire, écrire, insinuer, favoriser ou faire rien qui puisse
» porter à attenter à leur sûreté ; qu'ils condamnent et dé-
» testent comme pernicieuse et digne de l'exécration de
» tous les siècles, toute doctrine contraire dans tous les
» ouvrages qui auraient été composés, non-seulement par

» aucun de leur compagnie, mais encore par quelque auteur » que ce soit.

» II. Qu'ils tiennent et professent, tiendront et professeront toujours la doctrine du clergé de France, déclarée dans son assemblée de 1682, qu'en conséquence ils » enseignent et enseigneront toujours, que la puissance » donnée par Jésus-Christ à saint Pierre, à ses successeurs » et à l'Eglise même, est purement spirituelle, et ne s'étend » que sur ce qui appartient au salut éternel; qu'ils n'en » ont aucune sur ce qui concerne le temporel, et qu'ainsi » la puissance des souverains au temporel, est tellement » indépendante de toute puissance spirituelle, qu'en aucun » cas, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce » soit, ils ne peuvent directement ni indirectement être par » le pouvoir des Clefs déposés, ni leurs sujets déliés du » serment de fidélité.

» III. Qu'ils sont et seront toujours soumis aux lois, » ordonnances, réglements et usages du royaume, ainsi que » tous les autres sujets du roi, tant ecclésiastiques que » séculiers, comme aussi aux règles de discipline et de » droit commun ecclésiastique, ainsi qu'elles ont lieu dans » le royaume pour les autres religieux, sans qu'ils puissent » rien entreprendre de contraire aux droits des évêques, » curés, universités et autres quelconques, ni faire aucun » usage d'aucun privilége quel qu'il soit, que conformément aux termes des lois et maximes du royaume.

» IV. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, il leur était ordonné » par le général ou tout autre revêtu de quelque autorité » que ce soit, quelque chose de contraire aux déclarations » portées ci-dessus, aux lois de l'Eglise et de l'Etat, à leurs

» devoirs envers leurs souverains, au bien et à la tranquil-
» lité publique, ils déclarent qu'ils tiennent et tiendront
» toujours tels décrets ou actes, pour illégitimes et nuls de
» plein droit, et qu'ils seraient et se croiraient obligés de
» n'y pas obéir. »

Les ennemis de la compagnie ne manquèrent pas d'attaquer cet acte, et ne pouvant le prendre sur le fond, ils prétendirent le prendre sur l'intention de ceux qui l'avaient dressé, jetant d'odieux soupçons sur leur sincérité. Pour répondre à cette persécution qui s'annonçait déjà d'une manière si menaçante, les jésuites ouvrirent à Toulouse les exercices d'une Mission que les PP. Sérane et Latour donnèrent à l'église Saint-Michel. Cette mission attira un immense concours de peuple de tous les points de la ville; elle fut marquée par les conversions les plus éclatantes. Ce fut à l'occasion de ces exercices que Mgr Dillon publia ses *Avis aux Confesseurs,* dans lesquels il résume toutes les règles de discipline données par ses prédécesseurs.

Toulouse s'enrichit à cette époque de deux nouveaux édifices religieux. Le 20 septembre 1758, M. le premier président de Maniban posa la première pierre de l'hospice de la Grave, en présence des capitouls, du clergé et des pauvres. Cet édifice, resté longtemps inachevé, a été terminé de nos jours. Les bénédictins démolirent l'ancien autel de leur église et voulurent remplacer la voûte par un dôme; on s'aperçut alors que le vieil édifice tombait en ruines et on forma le projet de la construction de l'église actuelle. En creusant les fondements, on découvrit des colonnes, un bas-relief en marbre blanc, une Vénus tenant à la main un Amour, une tête de Janus, des briques sur lesquelles étaient

inscrits des noms romains en saillie, une excavation à laquelle aboutissait un tuyau, une mosaïque où étaient gravés ces mots : *ubi olim*. Tous ces objets indiquaient évidemment qu'à la place de l'église primitive se trouvait un temple consacré aux idoles.

Le 13 octobre 1761 fut marqué à Toulouse par un événement destiné à avoir un grand retentissement en Europe, et dont on s'est encore beaucoup occupé de nos jours : la mort tragique de Marc-Antoine Calas. Notre intention étant de publier un récit exact et fidèle de cette affaire, nous nous bornerons ici à signaler les faits principaux. Ce jeune homme était fils de Jean Calas, protestant, négociant à Toulouse, logé rue des Filatiers. Il était l'aîné des six enfants qu'avait eus son père de Rose Cabibel : quatre garçons et deux filles. L'un de ces garçons, Louis, avait embrassé le catholicisme ; Donat s'était fixé à Nîmes ; Marc-Antoine, Pierre et les deux filles habitaient à Toulouse la maison paternelle. Il est certain que Calas était obligé, par les lois alors existantes, de payer une pension alimentaire à son fils Louis, et que cette pension était fort mal payée.

Il est certain que Marc-Antoine avait manifesté le dessein, réel ou fictif, de suivre l'exemple de Louis son frère, et que ce dessein était connu de la famille. Ce projet, s'il eut été réalisé, obligeait Calas à payer encore une nouvelle pension à son fils aîné. Des lettres authentiques, et que nous produirons plus tard, prouvent que Calas était *très dur et très attaché à ses intérêts*.

Le 13 octobre, vers les 7 heures du soir, eut lieu le souper ordinaire de la famille, auquel fut invité un jeune homme, David Lavaysse, arrivé la veille de Bordeaux. Marc-Antoine

assista à ce repas. Avant de se mettre à table, il venait de jouer tranquillement une partie de billard avec ses amis. Après le souper, Marc-Antoine descend au magasin sans donner le moindre signe d'exaltation, et lorsque Pierre accompagne Lavaysse qui se retirait de la maison Calas, ils aperçoivent l'un et l'autre le corps de Marc-Antoine pendu à la porte intérieure qui séparait l'arrière-magasin de la boutique donnant sur la rue. Ils jettent des cris, appellent du secours : M. et Mme Calas, Jeannette la cuisinière, descendent. (Les demoiselles Calas étaient parties la veille pour la campagne.) On prodigue à Marc-Antoine des soins inutiles. Un chirurgien arrive pour constater sa mort. Le bruit de cet évènement se répand au dehors ; le peuple se porte en foule à la maison Calas ; la justice arrive, quoique un peu tard. Toute la famille Calas, Jeannette et Lavaysse sont conduits au Capitole, où ils sont interrogés ; le cadavre y est porté aussi. Tous déclarent qu'ils ont vu le corps de Marc-Antoine *étendu à terre* (c'était faux). Le lendemain, mieux conseillés, ils déclarent qu'ils l'ont trouvé *pendu* à la porte intérieure (c'était vrai). Cette contradiction si frappante éveille les soupçons de la justice ; les capitouls instruisent la procédure, et le 14 novembre ils rendent une sentence qui condamne Calas père, Mme Calas et Pierre Calas à la question ordinaire et extraordinaire, Jeannette et Lavaysse à être présents à la question.

Le même jour les accusés firent appel au parlement. Devant cette cour suprême, ils prirent pour défenseur Me Sudre, avocat très distingué du barreau de Toulouse. M. de Cassan-Clairac fut nommé rapporteur. Pendant l'instruction, divers mémoires furent publiés par les personnes

intéressées. Le parlement condamna Calas à mort le 9 mars 1762, et la sentence fut exécutée le 10. La famille Calas, soutenue par de puissants protecteurs, à la tête desquels se trouvait Voltaire, présenta une requête en cassation de l'arrêt du parlement et en réhabilitation du supplicié au conseil du roi. L'arrêt de cassation fut rendu le 4 juin 1764; il annulait pour *vice de forme* la sentence des capitouls et les arrêts du parlement, et renvoyait l'affaire aux maîtres des requêtes de l'hôtel au souverain. Elie de Beaumont se constitua le défenseur des accusés, et, le 9 mars 1765, un arrêt de cet hôtel les déchargea de toutes poursuites, ainsi que la mémoire de Calas de l'accusation dirigée contre lui. Le roi donna des gratifications à toute cette famille.

Telle fut la fin de cette tragique histoire. Il est absolument possible que les capitouls et le parlement de Toulouse aient fait fausse route dans la condamnation de Calas; mais après avoir lu avec la plus sérieuse attention, et l'une après l'autre, toutes les pièces de cette procédure qui ont été mises à notre disposition, nous sommes arrivés à ces conclusions :

1° Il est certain que Marc-Antoine ne s'est pas suicidé et qu'on l'a pendu dans la maison paternelle.

2° Tous les faits qui se sont produits dans l'intérieur de cette maison depuis 7 heures du soir, heure du souper, jusqu'après 11 heures, heure à laquelle arriva *la justice,* n'ont eu pour témoins que les accusés. Leur témoignage par rapport à ces faits si importants, se trouvant intéressé, n'a à nos yeux aucune valeur.

3° En acceptant même ces faits, la contradiction vraiment inexplicable, quoi qu'on en dise, dans laquelle les accusés

sont tombés par rapport à la position du cadavre, est aux yeux de tout homme impartial un indice accusateur au plus haut degré. Quand on est étranger à un crime, on dit simplement ce qu'on a vu, tout ce qu'on a vu, et de la manière dont on l'a vu, et on n'a pas la maladresse de se servir d'un mensonge pour éloigner de sa tête une accusation quelconque. L'innocence prend une autre route.

4° Il existe dans la procédure des faits qui accusent Jean Calas de la mort de son fils, qu'elle qu'ait été sa coopération à cet évènement.

5° Si Calas est l'auteur de la mort de son fils, la religion est, à nos yeux, étrangère à cette mort. *La dureté, la tenacité et l'avarice* de cet homme n'expliquerait que trop l'excès auquel il a pu se livrer.

Un autre procès bien différent de celui de Jean Calas vint occuper à Toulouse, comme dans toute la France, l'opinion publique : ce fut celui des jésuites. La perte de cette compagnie avait été résolue ; elle incommodait trop les jansénistes d'un côté et les philosophes de l'autre. Les souverains qui l'expulsèrent de leurs Etats furent la dupe de leurs premiers ministres, et le pontife qui sanctionna sa destruction montra une faiblesse qui imprimera toujours une tache à sa mémoire. La première scène de ce procès se passa en Portugal. Là dominait Carvalho marquis de Pombal, créature de Joseph Ier. Cet homme profondément impie parvint, sur des prétextes imaginaires, à éloigner d'abord tous les jésuites de la cour ; il les comprit ensuite dans la prétendue conspiration contre le roi, et à l'occasion de laquelle les nobles maisons d'Aveiro et de Tavora furent injustement frappées. Le 3 septembre 1759, un édit royal bannit tous les jésuites

du royaume, et le 24 septembre 1761 le P. Malagrida fut brûlé comme faux prophète. Ce coup eut un grand retentissement en France, où se poursuivit le procès. Il est nécessaire d'en suivre avec soin la marche. Le 9 mai 1760, le parlement de Paris rendit un arrêt portant défense à toute personne de former aucune congrégation ou confrérie *sans lettres patentes*. Cet arrêt était évidemment dirigé contre *les congrégations* établies chez les jésuites, congrégations qui, quoique très utiles en elles-mêmes, étaient vues d'assez mauvais œil par le clergé paroissial, qui prétendait que par ce moyen les jésuites attiraient tout à eux.

Le 19 août, l'affaire du P. de Lavalette fut portée au parlement de Paris par les jésuites. Ce Père résidait aux Antilles depuis longtemps en qualité de supérieur, et était accusé de se livrer à des opérations commerciales. On le rappela en France où il se justifia, et revint aux Antilles avec la qualité de visiteur général et de préfet apostolique des missions de la société. On lui confia les affaires de la mission de la Martinique, sans toutefois l'autoriser à faire des opérations commerciales. Malheureusement il ne suivit pas des ordres aussi sages; il se livra à des spéculations et fut d'abord assez heureux; mais les corsaires anglais ayant capturé des bâtiments français, il éprouva de grandes pertes et ne put faire honneur à ses engagements. Les frères Lioney, de Marseille, étaient ses créanciers pour des sommes considérables; ceux-ci furent obligés de déposer leur bilan, et les syndics de la faillite obtinrent du consulat de Marseille une sentence qui déclarait la compagnie solidairement obligée à satisfaire aux engagements du P. de Lavalette.

Les jésuites crurent arrêter le mal en appelant de cette sentence au parlement de Paris. Plusieurs de leurs amis, sincèrement dévoués à leur cause, les blâmèrent de cette détermination. Quoi qu'il en soit, le parlement confirma la première sentence par un arrêt qui, aux yeux de tout homme impartial, est un véritable *non-sens*. Comment, en effet, rendre tout un corps responsable de la faute de l'un de ses membres, surtout lorsque ce membre agit contre les ordres de ses supérieurs immédiats? La faute des jésuites ne consiste pas, à nos yeux, dans l'appel au parlement de Paris; elle consiste dans la confiance trop aveugle qu'ils eurent au P. de Lavalette, qu'ils auraient dû retirer des Antilles et envoyer dans l'un de leurs colléges pour professer quelque classe aux jeunes élèves. Cette affaire fit un tort immense aux jésuites. Le 17 avril, l'abbé de Chauvelin dénonça les constitutions de la société; le 6 août, le parlement rendit deux arrêts contre elle : l'un appelant comme d'abus des bulles des papes en sa faveur, de leurs institutions, formules de vœux, décrets des généraux et des congrégations......, l'autre concernait la doctrine morale et pratique des jésuites.

Ces Pères perdaient du terrain de toute part, car le roi ayant nommé en son conseil une commission pour examiner leurs constitutions, celle-ci leur fut très peu favorable. L'orage qui grondait sur leurs têtes détermina une assemblée composée de plus de cinquante évêques, qui, dans leur réponse aux questions proposées par la commission, se montrèrent avec éclat très favorables à la compagnie; la Providence ménageant ce témoignage et cette consolation à des hommes qu'on voulait opprimer. Parut alors un recueil

ayant pour titre : *Extrait des assertions dangereuses et pernicieuses que les soi-disant jésuites avaient enseignées et publiées.* Au lieu de livrer cette fastidieuse compilation, fausse dans la plupart des articles et exagérée dans le reste, au mépris qu'elle méritait, le parlement la prit pour base des opérations subséquentes. Malgré quelques palliatifs que la cour employa pour retarder la marche des évènements, le 1er avril 1762, les noviciats et les colléges des jésuites furent fermés dans tout le ressort du parlement de Paris. Le 22 juin, l'assemblée générale du clergé de France prit ouvertement la défense des jésuites et demanda leur maintien dans le royaume. La réponse de la cour fut faible et évasive : aussi, le 6 août, le parlement de Paris rendit-il son arrêt définitif qui supprimait la compagnie de Jésus dans tout son ressort.

Sans nous occuper ici des autres parlements de France, nous allons suivre la marche du procès des jésuites devant celui de Toulouse. Cette cour avait alors pour premier président M. de Maniban. MM. de Cantalause et de Chalvet, conseillers, furent nommés rapporteurs; M. de Bonrepos remplissait les fonctions de procureur général. Le 15 septembre 1761, le parlement, sur la demande de M. de Bojat père, ordonna le dépôt au greffe des constitutions de la compagnie pour que le procureur général pût en rendre compte ; le 14 novembre l'arrêt fut signifié aux jésuites; le 16 et le 18 les constitutions furent déposées au greffe. Le 13 novembre, les gens du roi, par l'organe de M. Lecomte, avocat général, demandèrent un délai, qui leur fut accordé; on nomma en même temps une commission composée de sept membres, sous la présidence de M. de Senaux.

Le 24 avril 1762, le parlement fut convoqué, sous la présidence de M. de Senaux, pour entendre le compte-rendu du procureur général. M. de Bojat fils, très dévoué aux jésuites, dénonça à la cour *la Somme de Saint-Thomas*, comme contenant des maximes contraires à la sûreté des rois. C'était un procès en contre-partie. La cour renvoya cette affaire après celle des jésuites. Aussitôt M. de Bonrepos, procureur général, assisté de MM. de Malaret et de Cambon, avocats généraux, commença la lecture de son rapport, qui fut continuée le 30 avril et le 4 mai. Ce jour-là, il fut donné lecture d'une lettre du parlement de Toulouse à celui de Paris, tendant à lui demander un exemplaire des *Assertions des jésuites*. Le compte-rendu de M. de Bonrepos est assez étendu; nous n'avons pas eu le courage d'analyser toutes ces divagations, pas plus que celles auxquelles s'abandonnèrent MM. de Cantalause et de Chalvet dans leurs rapports, dont la lecture ne tint pas moins de sept longues séances, depuis le 5 jusqu'au 28 mai. C'était vraiment pitié de voir des magistrats abandonner toutes les affaires particulières de leur tribunal pour s'occuper exclusivement des constitutions des jésuites, qui, dans le fond, ressemblaient à celles de tous les autres ordres; et si ces Pères étaient susceptibles de vanité, il y avait certes ample matière à éveiller en eux ce sentiment en voyant toute la haute magistrature française s'occuper ainsi de leurs constitutions. La conclusion des gens du roi fut — d'être reçus appelants comme d'abus des bulles et brefs, décrets des congrégations, de la formule des vœux et des livres de l'institut. Le 22 mai, on reçut la réponse du parlement de Paris et l'envoi de l'ouvrage demandé.

Le 5 juin, fut enfin rendu l'arrêt contre la compagnie, sur le rapport de Dominique de Bastard. Nous rapportons ici cet arrêt *in extenso*, laissant de côté l'exposition des motifs:

« La Cour, toutes les chambres assemblées, faisant droit » sur les conclusions et réquisitions du procureur général » du roi, l'a reçu et reçoit appelant comme d'abus des » bulles, brefs, lettres apostoliques, oracles de vive voix, » qui ont reçu et approuvé l'institut de la société des soi- » disants jésuites et lui ont accordé des priviléges; comme » aussi des constitutions, décrets des congrégations, ordon- » nances des généraux et de tout le contenu des deux livres » de l'institut de ladite société, comme aussi de la formule » des vœux exprimée dans lesdites constitutions; ce faisant, » et concédant acte audit procureur général dudit appel » comme d'abus et opposition par lui formée en tant que » de besoin et que la forme pourrait le requérir, envers » tous les arrêts de la Cour qui ont autorisé des établisse- » ment des soi-disants jésuites dans son ressort; ce faisant, » a ordonné et ordonne que dans quinzaine, à compter du » jour de la signification du présent arrêt, lesdits soi-di- » sants jésuites qui ont des maisons et possessions dans la » sénéchaussée de Toulouse, et dans deux mois, à compter » pareillement du jour de la signification du présent arrêt, » tous ceux qui ont des maisons et possessions dans les » autres sénéchaussées du ressort, remettront devers le » greffe de la Cour tous les titres et actes d'établissement » et propriété desdites maisons et possessions, pour le tout » communiqué au procureur général du roi, être par lui » pris telles conclusions, et par la Cour ordonné ce qu'il » appartiendra. Ordonne ladite Cour que dans lesdits délais

» lesdits supérieurs des maisons de ladite société remet-
» tront un état des biens-fonds qu'ils possèdent dans le
» ressort, et du nombre et du grade des soi-disants jésui-
» tes qui sont dans chacune desdites maisons. A permis et
» permet ladite Cour audit procureur général du roi, d'in-
» timer sur son appel comme d'abus et son opposition le
» général et société desdits soi-disants jésuites, au délai de
» l'ordonnance. Et faisant pareillement droit sur le surplus
» des conclusions et réquisitions du procureur général du
» roi, ladite Cour a fait et fait (par provision et jusqu'à ce
» qu'il ait été statué définitivement sur ledit appel comme
» d'abus et sur ladite opposition, ou autrement par la Cour
» ordonné) très-expresses inhibitions et défenses à tous
» sujets du roi du ressort de la Cour, de quelle qualité et
» condition qu'ils soient, d'entrer dans ladite société, soit
» à titre de probation ou noviciat, soit par émission de
» vœux dits solennels ou non-solennels; et à tous prêtres,
» écoliers et autres de ladite société de les y recevoir, d'as-
» sister à leur émission de vœux, en rédiger ou signer les
» actes, le tout sous telles peines qu'il appartiendra. Fait
» pareillement inhibitions et défenses auxdits prêtres, éco-
» liers et autres de ladite société, de recevoir, sous quel-
» que prétexte que ce soit dans leurs maisons aucuns mem-
» bres de ladite société, nés en pays étrangers, même d'y
» recevoir tous membres de ladite société naturels français
» qui feraient à l'avenir, hors du royaume, les vœux dits
» solennels ou non-solennels, sous les mêmes peines. Fait
» pareillement inhibitions et défenses par provision auxdits
» prêtres, écoliers et autres de ladite société, de continuer
» aucune leçon publique ou particulière de théologie, phi-

» losophie ou humanités dans les écoles, colléges ou sémi-
» naires du ressort de la Cour, sous les mêmes peines, et
» ce à commencer du jour de l'expiration des délais ci-après
» fixés. Fait aussi inhibitions et défenses par provision, et
» jusqu'à ce que par la Cour en ait été autrement ordonné,
» à tous les sujets du roi du ressort de la Cour de fré-
» quenter les colléges, écoles et pensions desdits soi-disants
» jésuites après l'expiration de l'année académique; comme
» aussi de fréquenter les séminaires, noviciats et maisons
» desdits soi-disants jésuites; auquel effet ordonne ladite
» Cour, que tous les étudiants, pensionnaires, séminaristes
» et novices vuideront les colléges, pensions, séminaires
» et noviciats, et ce à commencer, sçavoir : les novices au
» premier du mois de juillet prochain; les écoliers à la clô-
» ture des classes, finissant à la fin de l'année académi-
» que; et les séminaristes dans le courant du mois de sep-
» tembre prochain. A ordonné et ordonne que tous ceux
» qui continueraient, après l'expiration des susdits délais,
» de fréquenter lesdites pensions, écoles, colléges, sémi-
» naires et noviciats desdits soi-disants jésuites, en quel
» lieu que ce puisse être, seront réputés et déclarés inca-
» pables de prendre ni de recevoir aucuns degrés dans les
» universités, et de toutes charges civiles et municipales,
» offices et fonctions publiques. Et désirant ladite Cour
» pourvoir par provision à l'éducation de la jeunesse, a
» ordonné et ordonne que dans deux mois, pour toute pré-
» fixion de délai, après la signification du présent arrêt,
» les capitouls, les maires et consuls des villes, les officiers
» des sénéchaussées du ressort de la Cour, ensemble les
» universités dans les villes où il y en a, enverront au pro-

» cureur général du roi, chacun séparément, les Mémoires
» contenant ce qu'ils estiment convenable pour remplacer
» les écoles, colléges, chaires des arts et de théologie te-
» nues jusqu'à présent par lesdits soi-disants jésuites; pour
» ce fait ou faute de ce faire, être par la Cour, les cham-
» bres assemblées, ordonné, sur les conclusions du procu-
» reur général du roi, ce qu'il appartiendra, sauf le droit
» des ordinaires et celui d'autres personnes qui pourraient
» en prétendre à titre général ou titres particuliers. Fait
» de plus ladite Cour inhibitions et défenses à tous sujets
» du roi du ressort de la Cour, de quelque état et condi-
» tion qu'ils puissent être, de s'agréger ou s'affilier à
» ladite société : comme aussi leur fait inhibition et défen-
» ses, sous telles peines qu'il appartiendra, de s'assembler
» avec les prêtres, écoliers ou autres de ladite société soi-
» disans de Jésus, en leurs maisons ou ailleurs, sous pré-
» texte de congrégations, associations, confréries, confé-
» rences ou autres exercices particuliers. Ordonne ladite
» Cour que le présent arrêt sera imprimé et signifié sans
» délai aux supérieurs des maisons de ladite société qui
» sont dans la présente ville, et dans quinzaine aux supé-
» rieurs des autres maisons de ladite société qui sont dans
» le ressort de la Cour : leur enjoignant de s'y conformer,
» sous peine d'être poursuivis par les voies de droit pour
» fait de désobéissance et contravention aux arrêts de la
» Cour. Ordonne que copies collationnées du présent arrêt
» seront envoyées à tous les bailliages, sénéchaussées et
» autres justices royales du ressort, pour y être lues, pu-
» bliées et enregistrées à la diligence des substituts du pro-
» cureur général du roi, qui en certifieront la Cour dans

» le mois. Prononcé à Toulouse, en parlement, le cinq » juin mil sept cent soixante-deux. Collationné, CARRIÈRE. » Contrôlé, VERLHAC. Monsieur DE BASTARD, *rapporteur*. »

Le 16 juin, la cour ordonna par arrêt de livrer aux flammes plus de vingt livres de différents auteurs (qu'aucun membre du parlement n'avait jamais ouverts), arrêt qui fut exécuté le 22 par l'exécuteur des hautes-œuvres. Le 19, le parlement rendit un nouvel arrêt qui défendait de *dévoluter* ou impétrer les bénéfices dépendants de la compagnie. Le même jour, arrêt qui ordonnait qu'un exemplaire des *Assertions* fût envoyé à tous les archevêques et évêques du ressort. Le parlement de Toulouse acceptait toutes les qualifications données à ce recueil par celui de Paris sans l'avoir parcouru, car ces *Assertions* étaient arrivées à Toulouse le 15 juin, et l'arrêt était rendu le 19. Il rendit encore quelques autres arrêts pour faciliter l'exécution de celui du 5 juin : on pourvut, entr'autres choses, à la réorganisation du collége de la compagnie. Les jésuites furent donc condamnés à Toulouse comme dans la plupart des parlements de France; mais, dans tous les arrêts qui furent rendus, on ne put jamais arriver à l'unanimité des suffrages. Un certain nombre de conseillers étaient très dévoués à la compagnie, et M. de Bojat fils se distingua pardessus tous les autres. Elle put compter encore au nombre de ses amis dévoués François de Bastard, qui venait d'être nommé premier président du parlement à la place de M. de Maniban, décédé en 1762. Le premier soin de ce magistrat fut d'augmenter la pension des jésuites.

Sur ces entrefaites, Mgr Richard-Arthur de Dillon fut transféré à l'archevêché de Narbonne, et le 3 février 1763

Mgr Etienne-Charles de Brienne, évêque de Condom, fut nommé pour lui succéder. Ce prélat était né à Paris en 1727, de M. Nicolas-Louis comte de Brienne et de Gabrielle de Chamillart-Villate. Il était abbé de Bellefontaine au diocèse de Troyes et vicaire général de Rouen quand il fut sacré par le cardinal de Luynes, évêque de Condom.

Le 1er février 1763, M. de Cambon dénonça à la cour le bref de Clément XIII en faveur des jésuites, et trouva tout naturel de dénoncer ce bref comme apocryphe. Un arrêt supprima ce bref, ainsi que quelques autres écrits faits dans le même sens. A l'occasion d'un placet du P. Charron, provincial, et du P. Delmas, syndic de la compagnie, se portant opposants à l'arrêt du 5 juin, M. de Bonrepos prononça un long plaidoyer dans lequel il discuta tous les moyens d'appel déjà mentionnés, et conclut à l'extinction de la compagnie. On prétend que ce plaidoyer n'était pas l'œuvre du procureur général, mais qu'il avait été composé par un sieur Comtézat, prêtre chassé de plusieurs diocèses. Le président de Bastard obtint une lettre de cachet qui exila à Montréal ce fanatique abbé.

Le 26 février 1763, le parlement de Toulouse rendit l'arrêt célèbre qui proscrivait la compagnie dans son ressort. Il était défendu par cet arrêt à ces religieux de porter l'habit de la société, et d'entretenir aucune correspondance avec leur supérieur général ou autres supérieurs; il leur était enjoint également de vider les maisons de la compagnie dans la quinzaine. Le surlendemain 28, le parlement motivait dans un dernier arrêt son refus d'enregistrer l'édit du roi tendant à opérer des modifications à l'institut. L'arrêt d'expulsion fut rendu à Toulouse à la majorité de 41 voix con-

tre 39. Le président de Bastard vit avec une douleur profonde la marche qu'avait suivie son parlement. On lui attribue ces paroles prophétiques : « Vous venez de donner, » Messieurs, un exemple funeste, celui des suppressions ; » vous serez supprimés à votre tour. » Tous les biens, meubles et livres des jésuites de Toulouse furent vendus. Cette province comptait 700 jésuites, parmi lesquels se trouvaient les noms des plus grandes familles. Leur collége et leur noviciat furent donnés au nouvel établissement d'instruction publique ; la maison professe fut vendue à des particuliers qui en démolirent l'église ; le séminaire du diocèse qu'ils dirigeaient passa à la compagnie de Saint-Sulpice ; leur maison de campagne, située sur la route de Muret, fut aussi vendue à des particuliers. Quelques jésuites de Toulouse demeurèrent en cette ville, occupés aux différentes fonctions du ministère ; les autres se retirèrent dans leurs familles.

Vers ce même temps, furent publiées les *Lettres toulousaines*, dues à la plume de Court de Gébelin. Ces lettres, au nombre de trente, sont destinées à prendre la défense des Eglises réformées et des divers protestants condamnés par le parlement du Languedoc. Il est question dans ces lettres de l'affaire du ministre Rochette de Caussade et des frères Grenier, du procès de Calas, de l'Inquisition de Toulouse, de l'affaire de Sirven, et des jésuites. Ces lettres sont écrites dans le style du temps, c'est-à-dire ampoulé et déclamatoire. On y trouve des détails assez curieux.

Les jésuites étaient certainement assez malheureux sans qu'on cherchât encore à les inquiéter. Les amis de la compagnie crurent voir, dans un acte qui se passa au couvent

des dominicains à Toulouse, une attaque indirecte dirigée contre eux. Le P. Dufour, jacobin et professeur royal de théologie, fit soutenir une thèse, dédiée au *très-auguste* parlement de Toulouse — *augustissimo senatui* —, sur le pouvoir des rois d'après la déclaration de 1682. Cette thèse dogmatique, métaphysique, historique et apologétique, fut soutenue le dimanche 12 août 1764 par le P. Caussonel, sous la direction du P. Dufour. A la fin de la thèse, ce professeur prit la parole et s'exprima ainsi : « Les corrupteurs » de toute morale, si justement proscrits, ont toujours » travaillé à répandre des ombres ou du venin sur la doc- » trine de saint Thomas pour avoir ensuite le prétexte » d'en extraire de quoi étayer leur système ultramontain. » Cette attaque ne resta pas sans réponse ; elle parut sous le titre de : *Lettre d'un jeune écolier des soi-disants au P. Dufour.* A la fin de cet écrit, on trouve une liste assez étendue d'auteurs de l'ordre de saint Dominique qui avaient adopté les opinions ultramontaines. Tous les corps religieux auraient dû comprendre qu'ils étaient intéressés dans la cause des jésuites, et qu'ils arriveraient à leur tour à éprouver une pareille destinée.

Au milieu de ces tristes débats, les bénédictins firent poser la première pierre de leur nouvelle église par M. de Cry, vicaire général de Mgr de Brienne. La construction de cet édifice donna lieu à un très grand nombre d'oppositions de la part des habitants du quartier, qui se trouvaient privés du droit de passage de la place de la Halle à celle de la Daurade, oppositions qui furent apaisées par les concessions de ces religieux.

Le séminaire du diocèse étant devenu vacant par le départ

des jésuites, Mgr de Brienne prit possession des bâtiments, par arrêt du parlement rendu en 1763. Il offrit alors la direction de ce séminaire à la compagnie de Saint-Sulpice, qui l'accepta et y envoya l'abbé de Calvet pour le gouverner. C'était le même qui avait fondé et dirigé le séminaire Saint-Charles, dont les nouveaux bâtiments furent construits en 1764 : Mgr Le Tonnelier de Breteuil, évêque de Montauban, en posa la première pierre. Le séminaire du diocèse prit dès-lors le nom de *Calvet*, qu'il a porté jusqu'à sa destruction, à cause des agrandissements dont ce supérieur l'avait augmenté.

Les longs démêlés qu'eut à cette époque le duc de Fitz-James, intendant du Languedoc, avec le parlement de Toulouse, au sujet de l'enregistrement des édits royaux, n'appartiennent pas à cette Histoire.

L'assemblée générale du clergé de France s'ouvrit en 1765. Sensiblement touchée des maux qui affligeaient l'Eglise, elle résolut de faire une protestation solennelle contre les usurpations de pouvoir des parlements. Cette protestation prit le nom d'*Actes du clergé sur la religion*. Ces Actes furent souscrits à Paris par trente-deux évêques, puis on les fit passer à tous les évêques du royaume. Rien n'était plus juste et plus nécessaire que cette protestation, car les parlements se livraient toujours à de nouveaux excès : ainsi, celui de Toulouse, par arrêt du 23 février 1765, avait supprimé la bulle *Apostolicum* de Clément XIII, par laquelle il confirmait la compagnie de Jésus ; et le 16 mars, il avait rendu un autre arrêt qui condamnait au feu la *Lettre du soi-disant écolier au P. Dufour* dont nous avons déjà parlé. On comprend que les Actes de l'assemblée du clergé dûrent exciter

la colère des parlements, qui condamnèrent cette protestation et la lettre circulaire aux évêques. Alors l'assemblée tout entière se transporta à Versailles, le 8 septembre 1765; Mgr Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, porta la parole devant le roi avec beaucoup de fermeté et d'éloquence. Dans ce discours, trop long pour être rapporté ici, le prélat prit la défense du clergé et parla en faveur de son indépendance. Ces dernières paroles furent celles-ci : « Le clergé » sera toujours supérieur à ces outrages. »

Au mois de décembre, la France fit une perte irréparable en la personne de Louis, fils de Louis XV, dauphin de France, ennemi déclaré de tous les philosophes, et sincèrement attaché à la religion de ses ancêtres. Le 1er mars 1766, Mgr de Brienne prononça l'oraison funèbre de ce prince dans la cathédrale de Paris. Il prit pour texte ces paroles de Jérémie : *Abstulit magnificos meos Dominus de medio mei*, et montra le dauphin évitant tous les écueils de la grandeur et sachant, dans un siècle mauvais, pratiquer les plus sublimes vertus. Cette oraison funèbre a été imprimée.

La décadence de la discipline régulière dans les cloîtres engagea les évêques de l'assemblée du clergé à écrire au souverain pontife et au roi pour les prier de porter quelque remède à ce mal. Le roi prit les devants sur le pape, et institua une commission dans laquelle se trouvaient plusieurs archevêques et évêques de France, entr'autres Mgr de Brienne, qui devint l'âme de cette nouvelle assemblée. En sa qualité de rapporteur, il domina bientôt la commission qui, agissant en dehors du pape et contre les règles canoniques, multiplia les abus au lieu de les corriger. Mgr de Brienne avait, par sa place et sa naissance, de nombreux amis ; on

vantait beaucoup ses talents et son activité ; cependant il échoua complètement dans son œuvre de réforme des réguliers, comme nous le verrons bientôt.

L'œuvre de la destruction des jésuites se poursuivait en Europe. En Espagne, le comte d'Aranda arracha à Charles III, cet aveugle monarque, la fameuse *pragmatique,* par laquelle, le 2 avril 1767, tous les jésuites devaient être chassés du royaume et jetés dans les Etats du pape. L'histoire a raconté et la magnanimité des victimes et la cruauté des persécuteurs. Tannuci à Naples fit consentir Ferdinand III à une mesure identique, mesure que suivit bientôt après la cour de Parme. Le parlement de Paris rendit encore un nouvel arrêt, le 9 mai 1767, contre ces Pères : ils devaient prêter le serment à eux prescrit en 1762, sous peine d'être privés de leur modique pension. Le 1er août, le parlement de Toulouse rendit un arrêt semblable sur le rapport de l'avocat général de Cambon ; il était de plus ordonné à tous les jésuites de sortir de tout le ressort.

Mgr l'archevêque de Toulouse poursuivait à Paris la réforme des réguliers. Le 25 mars 1768, parut un édit de la commission en douze articles. La plupart de ces articles ne tendaient à rien moins qu'à l'extinction de l'état religieux en France, et, de plus, ces mesures étaient prises en dehors de l'autorité ecclésiastique et contrairement à toutes les règles canoniques. Il ne faut pas se dissimuler que Mgr de Brienne n'ait été le principal auteur de ces articles, qui étaient tous empreints de cet esprit philosophique que ce prélat avait laissé paraître dans sa thèse de licence en Sorbonne, et qu'il avait puisé dans un commerce habituel avec les auteurs de l'Encyclopédie. Il forma le singulier pro-

jet de transformer toutes les religieuses de son diocèse et de sa province en chanoinesses. Au mois de novembre, il se rendit, avec l'évêque de Saint-Papoul, de L'Angle, au monastère de Prouille, porteur d'une lettre de cachet qui défendait à la prieure de recevoir à l'avenir des novices, et communiqua le projet de séculariser cette maison. Mme de Bellegarde gouvernait alors Prouille; elle supplia les évêques visiteurs de faire tout ce qui était en leur pouvoir afin de rendre non avenues les lettres en question, et s'opposa à l'exécution du projet énoncé. Il existe une correspondance très curieuse entre Mgr de Brienne et Mme de Bellegarde sur cette affaire qui traîna en longueur et laissa Prouille dans son état primitif. On accusa dans le public Mgr de Brienne d'être seul le fauteur de tous ces troubles. Tout en cherchant à réformer les monastères, ce prélat ne s'oubliait pas lui-même : en 1769 il fut pourvu d'une riche abbaye commandataire au diocèse de Beauvais. Nous le trouvons ici avec l'évêque de Mirepoix, Tristan de Cambon, commissaire royal au chapitre de l'ordre de Grandmont au diocèse de Limoges, où son mauvais vouloir et ses tracasseries aboutirent à la suppression de cet ordre dont les revenus furent unis à l'évêché de cette ville.

Clément XIII venait de mourir; il eut pour successeur Ganganelli, religieux de Saint-François, qui prit le nom de Clément XIV. L'assemblée générale du clergé de France s'attacha à condamner plusieurs ouvrages contraires à la religion. Un certain Audras, professeur à Toulouse, venait de publier, sous le titre *d'Histoire générale à l'usage des colléges,* un abrégé de l'*Essai sur les mœurs*, de Voltaire. Ce livre fut dénoncé à l'archevêque qui se vit forcé de le con-

damner par une sentence datée du 6 août 1770. D'Alembert affirme qu'il résista le plus possible aux sollicitations de son clergé pour la condamnation de cet ouvrage. Cette conduite de l'abbé de Brienne fit naître contre lui des caricatures et des pamphlets; le plus satirique de tous fut celui qui a pour titre : *Brevet de grand aumônier, de réformateur des réguliers et de grand voyer*. Nous apprenons de cette satire qu'il avait formé le projet de réunir les huit colléges des boursiers au collége royal et de s'en approprier le revenu, montant à 100,000 livres. Le parlement intervint et le prélat ne put exécuter ses plans. Il présidait à cette époque les états du Languedoc en l'absence de l'archevêque de Narbonne, et se fit nommer intendant de la grande voirie pour son diocèse. Plus attentif à s'occuper de quais, de ports et de canaux que du gouvernement de son diocèse, il exécuta les plans dont la chambre de commerce avait eu la première idée; il força les bénédictins à abandonner leurs jardins pour la construction du quai qu'il fit prolonger jusqu'au moulin du Bazacle, et fit creuser le canal qui porte son nom et qui unit le port de la Garonne au canal du Midi. Il avait déjà grandement contrarié les bénédictins pour la construction de leur nouvelle église, en les forçant d'élever un dôme et une façade principale sur le nouveau quai.

La satire dont nous parlons rapporte sur le compte du prélat des anecdotes si scandaleuses, et une entr'autres arrivée à Montpellier pendant la tenue des états, qu'on a de la peine à y croire. On voit avec peine que, tandis que les autres évêques de France publiaient partout des mandements contre l'incrédulité, rien ne fut publié par ses soins

dans son diocèse sur une matière aussi importante. Il était principalement occupé de sa réception à l'Académie française. Il avait cependant parfois de beaux moments : ainsi, en 1772, quand il fut question de l'extinction de la congrégation de Saint-Ruf et du bref de Clément XIV qui l'incorporait à celle de Saint-Lazare, l'abbé de Brienne parla contre la suppression en zélé défenseur de la discipline régulière.

Le 21 juillet 1773, Clément XIV donna le bref qui supprimait la société de Jésus. Par une remarquable coïncidence, tous les parlements de France étaient alors exilés et remplacés par celui qui prit le nom de Maupeou. Si la cour eût pris quelques années plus tôt cette mesure énergique, la religion n'aurait pas eu à déplorer cet acte du souverain pontife dont les conséquences furent si fatales, car un ordre supprimé ouvrait la voie à la suppression de beaucoup d'autres choses. Louis XV mourut le 10 mai 1774; la même année vit mourir Clément XIV et monter Louis XVI sur le trône. La disgrâce du chancelier Maupeou fit pressentir le retour des parlements. En effet, cette magistrature fut rétablie le 12 novembre 1774. Le rappel de celui de Toulouse, qui eut lieu au mois de mars de l'année suivante, causa dans cette ville une joie qui tenait du délire. Le journal de cette rentrée, que nous avons sous les yeux, retrace les brillantes fêtes qui furent célébrées à cette occasion, et rapporte les harangues qui furent prononcées par tous les corps de la province. L'archevêque de Brienne se distingua au-dessus des autres par la magnificence avec laquelle il traita le parlement dans son propre palais.

La congrégation de Saint-Antoine de Vienne avait une

maison à Toulouse. C'était un ordre de chanoines réguliers, fondé, au XI[e] siècle, à Vienne en Dauphiné, et réformé dans le XVII[e] par les abbés Tolosani et de Grammont. M[gr] de Brienne avait fait assembler le chapitre général de cet ordre et avait déclaré qu'il ne pourrait plus subsister tel qu'il était. Les membres de l'ordre, effrayés par cette déclaration, se réunirent aussitôt à l'ordre de Malte afin d'éviter les coups dont ils étaient menacés. Irrité de cette union, de Brienne parla contre elle avec beaucoup de force dans l'assemblée du clergé. Il prit dans son discours la défense des règles canoniques, qu'il prétendait violées par cette union. Sa voix se perdit au milieu des constants efforts que l'on fit de part et d'autre pour hâter cette union : Pie VI, qui venait de succéder à Clément XIV, la consomma par une bulle du 17 décembre 1776. L'année suivante, les chanoines de Saint-Antoine de Toulouse construisirent une nouvelle église et un couvent sur les dessins de Rivals. Ce couvent existe encore et sert aujourd'hui de quartier général.

On voit par ces détails que M[gr] de Brienne était l'âme des assemblées du clergé qui se tinrent à cette époque. Il porta encore la parole dans une circonstance relative à la rareté des vocations dans le clergé séculier. Son rapport est très remarquable; il y découvre les causes de cette pénurie, parmi lesquelles il signale en particulier le changement de destination des maisons ecclésiastiques qui étaient devenues communes à tous les citoyens. Rendons-lui ici justice : il s'éleva contre les abus du *patronnage* dans la nomination des cures, et se plaignit du peu de ressources qu'offraient les bénéfices ecclésiastiques pour les prêtres âgés et infirmes. Si l'archevêque était opposé aux ordres reli-

gieux, il était du moins très favorable au clergé séculier : ce fut lui qui donna l'idée de la création des petits séminaires où les enfants pouvaient être élevés gratuitement ou du moins à un prix modique pour l'état ecclésiastique. Le rapport de Mgr de Brienne est plein d'excellentes vues pour l'amélioration du sort du clergé.

Les princes et les princesses se succédaient à Toulouse. Le duc et la duchesse de Chartres (Mlle de Penthièvre) arrivèrent en cette ville et y demeurèrent peu de temps. Le 20 juin 1777, Monsieur le comte de Provence y fit son entrée solennelle ; il descendit à l'archevêché, visita tous les monuments publics, assista à une séance des Jeux-Floraux, fit inscrire son nom sur les registres de la confrérie des pénitents bleus qu'il visita, et accepta une fête splendide que lui offrit M. de Caraman à son bel hôtel de Bonrepos (rue Velane). Le prince avait une suite de vingt-quatre personnes. Deux jours avant son arrivée, l'empereur d'Autriche était venu à Toulouse dans le plus strict *incognito*, sous le nom de comte de Falkenstein. Sa Majesté descendit à l'hôtel du Grand-Soleil, et se rendit à l'archevêché où Mgr de Brienne le reçut avec une exquise politesse.

Conséquemment au désir qu'il avait émis de l'érection des petits séminaires, Mgr de Brienne obtint des lettres patentes en 1779 pour en établir un dans sa ville épiscopale. Cette maison, dont M. Jalabert fut nommé supérieur et MM. Delmas et Bonnery directeurs, s'ouvrit d'abord au collége de Périgord, et fut transportée ensuite au faubourg Arnaud-Bernard, dans les bâtiments du couvent de la Merci qui venait d'être sécularisé. Cet établissement se maintint jusqu'à l'époque de la Révolution française.

L'Eglise de Toulouse perdit alors un de ses prêtres aussi distingué par sa naissance que par sa piété et ses travaux littéraires, M. l'abbé d'Héliot. Né à la fin du siècle précédent, il avait fait d'excellentes études au collége des jésuites. M. de Maniban, grand archidiacre de Toulouse, ayant été nommé évêque de Mirepoix, l'attira auprès de sa personne et lui donna la direction de son séminaire. Lorsque ce prélat passa à l'archevêché de Bordeaux, l'abbé d'Héliot revint à Toulouse, et accepta la cure de Colomiers, qu'il gouverna pendant vingt-deux ans. Le roi l'ayant nommé à l'abbaye du Parayneuf, il se démit de sa cure et devint professeur des libertés de l'Eglise gallicane à l'université de Toulouse. Son goût pour les livres le porta à former une riche bibliothèque composée de quinze mille volumes, qu'il donna de son vivant au clergé, à condition qu'elle serait rendue publique. Une vaste salle fut construite, par les soins de Mgr de Brienne, près de l'archevêché pour recevoir ces volumes. L'archevêque y fit transporter aussi une grande partie de sa bibliothèque. Cette riche collection de livres a formé la seconde bibliothèque que Toulouse possède. M. d'Héliot composa sur l'histoire locale plusieurs ouvrages, qui, malheureusement, se sont égarés; un mémoire au sujet de la prétendue préférence de Forcadel sur Cujas à Toulouse, est le seul qui soit venu jusqu'à nous. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. L'abbé de Rey, conseiller-clerc au parlement, prononça son éloge au sein de l'Académie des sciences.

Nous ne pouvons oublier dans nos annales un autre prêtre qui nous a laissé un ouvrage justement estimé sur *les Origines de Toulouse*, l'abbé Audibert. Il était simple

vicaire dans la paroisse de Verfeil lorsqu'il publia une savante dissertation pour montrer qu'aux temps des Tectosages Toulouse était située sur les hauteurs qui dominent le fleuve au sud-est de la ville actuelle et sur le sol qui porte encore le nom de *Vieille-Toulouse*. Cette dissertation, que l'abbé Audibert dédia à l'abbé de Barthélemy, garde des médailles du roi, parut en 1764. Les arguments et les recherches sur lesquels l'auteur s'appuie pour établir son sentiment paraissent très plausibles.

La curiosité publique fut vivement excitée à Toulouse, en 1780, par une singulière aventure. Deux jeunes muets âgés de 16 à 18 ans furent promenés dans les rues et places de la ville. La comtesse de Solar avait eu un enfant sourd-muet, qu'on avait vu jeune à Toulouse ; cette dame s'était attachée à un autre homme, et l'enfant avait disparu en 1773. On était à la recherche de cet enfant lorsqu'il fut rencontré sur le chemin de Péronne ; il indiqua par signes qu'on l'avait abandonné, les yeux bandés, dans une forêt. C'est peut-être cette aventure qui a donné lieu à la pièce de théâtre si connue, *l'Abbé de l'Epée*. Nous ignorons quelles furent les suites de cet évènement.

L'assemblée générale du clergé qui se tint en 1780, était justement alarmée des maux qui affligeaient la religion et que produisait principalement la publication des livres impies. Mgr de Brienne fut écarté, à cette époque, du bureau des affaires ecclésiastiques, où, du reste, il avait paru avec quelque éclat. On eut des soupçons sur l'ardeur et la sincérité de son zèle à combattre les doctrines philosophiques. Dulau, archevêque d'Arles, fut nommé à sa place. Le prélat fit tous ses efforts pour détruire les mauvaises impres-

sions qu'on avait reçues sur la sincérité de ses sentiments religieux. Il se rendit à Toulouse et y produisit des œuvres qui ne purent qu'honorer son épiscopat; il institua trois nouvelles paroisses : Croix-Daurade, Lalande et St-Michel, au faubourg de Toulouse; il dota cette dernière d'une maison de charité, qu'il confia aux sœurs de Saint-Vincent de Paul; il présida à l'ouverture de la châsse de saint Thomas pour en extraire une relique dont les dominicains firent hommage à l'Infant duc de Parme; il aida les petits augustins de Saint-George à construire leur nouvelle église, dont la présidente de Caussade posa la première pierre, et qui n'existe plus aujourd'hui; il confirma les réglements de la congrégation du Bon Pasteur, qui, du faubourg Saint-Cyprien, s'était transportée dans la paroisse de St-Sernin à l'ancien hôpital ou couvent de Saint-Orens (rue Matabiau).

Ce fut en 1782 qu'il tint à Toulouse son célèbre synode, au mois de novembre, où assistèrent tous les dignitaires, abbés et délégués du diocèse de Toulouse. On s'y occupa principalement du sort des prêtres à portion congrue, de la nécessité de ranimer l'esprit ecclésiastique, et l'on y publia d'excellents réglements de discipline pour la conduite des clercs dans le monde. L'archevêque y donna plusieurs ordonnances relatives à l'admission aux saints ordres. M. Mathieu, curé de la paroisse du Taur, prononça le discours d'usage sur l'excellence du ministère. Ce discours produisit un si grand effet sur l'assemblée, que le prélat quitta l'étole qu'il portait et la remit, séance tenante, au prédicateur, en témoignage du plaisir qu'on avait éprouvé à l'entendre.

L'année même où se tint le synode, une maladie conta-

gieuse (la suette) exerça ses ravages dans la ville de Toulouse. Cinq mille personnes en furent atteintes. et près de quatre cents succombèrent au fléau. Le ciel, fléchi par les prières publiques, envoya un médecin plus expérimenté que les autres,—Brunet,—qui trouva un remède bien simple aux ardeurs du mal et arrêta la contagion. Ce fut en prodiguant ses soins aux malades que le P. Sérane, ancien jésuite, fut atteint du mal, qui l'enleva au clergé de Toulouse dont il était le modèle et aux fidèles dont il était le guide et l'ami.

Le P. Sérane était né à Perpignan, en 1712. A l'âge de dix-sept ans il résolut d'entrer dans la compagnie de Jésus, et fit son noviciat à Toulouse sous le P. Cayron, dont il a écrit la vie. Son attrait le porta vers le soin des malades et il prit les hôpitaux pour le théâtre habituel de son zèle. Ses travaux dans la direction des âmes furent couronnés des plus éclatants succès. Lorsque la compagnie de Jésus fut détruite par Clément XIV, le P. Sérane se retira au diocèse de Perpignan, se consacra tout entier aux missions de la campagne, et accepta une cure qu'il gouverna pendant deux ans. Il forma alors le projet de passer dans le Nouveau-Monde pour y prêcher l'Evangile. Des circonstances imprévues le ramenèrent à Toulouse, où il fut reçu comme un ange du ciel. La mort vint le frapper le 17 avril 1784. Sa réputation de sainteté fut si grande que, malgré la défense expresse qui venait d'être donnée d'inhumer dans les églises, le parlement dérogea en sa faveur à ce nouveau décret, en permettant que son corps fût enterré dans l'oratoire de Nazareth, sous les degrés de l'autel, où il repose encore aujourd'hui. Un anonyme composa son éloge historique..

Mgr de Brienne publia, à cette époque, plusieurs ordonnances : par la première il prescrivait la lecture en chaire des lettres patentes du roi qui approuvaient la réduction des fêtes chômées, concession faite à l'esprit philosophique ; l'autre défendait au clergé paroissial de rien exiger des fidèles pour l'administration des sacrements. Ce prélat fit partie en 1787 de l'assemblée des notables, et se trouva dans le bureau du comte d'Artois. Cette assemblée avait été indiquée pour aviser aux remèdes à apporter aux embarras des finances. Ce fut à la suite de cette assemblée que Mgr de Brienne, qui avait une certaine réputation d'habileté, fut transféré à la métropole de Sens et porté au ministère malgré la répugnance du roi, qui ne l'aimait pas. Il devint bientôt principal ministre, et toutes les mesures qu'il prit furent marquées au double sceau de la précipitation et de l'étourderie. Ce prélat n'appartient plus désormais à notre histoire. Il avait gouverné l'église de Toulouse pendant vingt-cinq années. C'est à lui qu'on dut la grande réforme liturgique dans ce diocèse ; il modifia la liturgie romaine et, en introduisant le rit parisien, il conserva tout ce qu'il put de la première. M. l'abbé de Vanmalle, l'un de ses grands-vicaires, l'aida puissamment dans la publication de tous les livres liturgiques qu'il fit dans les dernières années de son épiscopat à Toulouse. Il laissa en cette ville la réputation d'un homme actif en administration. Plus heureux s'il y eut laissé celle d'un prélat régulier et pieux !

Sous son épiscopat, MM. Du Bourg et Boutaric, chanoines de Saint-Etienne, fondèrent dans l'ancien séminaire de Caraman, au faubourg Saint-Etienne, une communauté sous le nom de *Bon Jésus;* elle était destinée à recueillir les filles

de mauvaise vie qui voulaient se convertir à Dieu. Elles trouvaient dans cette maison une instruction solide, une active surveillance, des occupations proportionnées à leur état. Un terrible incendie dévora cet établissement, que la Révolution vint bientôt détruire. M. Bernadet, curé de Saint-Etienne, fonda aussi, sous Mgr de Brienne, la maison des Frères des Ecoles chrétiennes. Mlle de Pibrac et Mme de Razingue contribuèrent par leurs largesses à doter ces nouvelles écoles.

Un spectacle vraiment digne d'intérêt fut donné, vers cette époque, aux habitants de Toulouse. Trois cent trente esclaves chrétiens, rachetés dans les Etats barbaresques par les trinitaires, furent conduits en cette ville, où ils séjournèrent quatre jours. On leur fit parcourir la ville au milieu des plus vives acclamations et d'abondantes aumônes. Chaque esclave avait à côté de lui un enfant vêtu en ange qui le conduisait avec une chaîne d'argent. Ces captifs libérés continuèrent leur route.



LIVRE XXXVIII.

DEPUIS L'ÉPISCOPAT DE Mgr DE FONTANGES, EN 1788, JUSQU'AU CONCORDAT ENTRE PIE VII ET BONAPARTE, EN 1801.

Ce dernier livre de notre histoire doit renfermer les évènements qui marquèrent, à Toulouse, la Révolution française. Si l'on ne doit que la vérité aux morts, on doit des égards aux vivants. Fidèle à cette règle, nous rapporterons les faits tels qu'ils se sont accomplis, laissant au lecteur judicieux et impartial le soin de les apprécier.

A côté des parlements, on institua en France une nouvelle magistrature qui prit le nom de *Cour plénière* et de *grand bailliage*. Toulouse en posséda comme les autres villes parlementaires. Le grand bailliage de Toulouse vécut peu. Sa naissance, sa vie et sa mort furent racontées en vers et en prose. MM. de Lartigue, de Sabalos, de Berrié, de Mont, de Montané, d'Espigat, de Compayré, Charles Lancelot, Bellegarde, et quelques autres, avaient été nommés officiers de cette cour provisoire. Les membres du parlement qui avaient été exilés ne manquèrent pas de s'égayer aux dépens de ces nouveaux magistrats; et c'est à eux que nous devons les facéties qui furent alors publiées sur le grand bailliage de Toulouse. Passe encore pour cette cour! mais parut alors, sous le titre : *Le Toulousain à Versailles*,

un pamphlet où la majesté royale était tristement insultée en la personne de la plus aimable et de la plus infortunée de toutes les reines, et où l'on demandait le retour des parlements, qui ne tardèrent pas à reparaître.

Il est très important, avant de poursuivre l'ordre des faits, de fixer le lecteur sur l'état personnel du haut clergé du diocèse de Toulouse, ainsi que sur celui du pouvoir séculier.

Au mois de juin 1788, Mgr de Fontanges, successivement évêque de Nancy, archevêque de Bourges et aumônier de Marie-Antoinette, fut nommé à l'archevêché de Toulouse. Il n'arriva dans cette ville que l'année suivante.

La ville de Toulouse renfermait quatre abbayes : Saint-Sernin, abbé M. de Narbonne-Lara ; les Salenques, abbesse Mme de Villautreix ; les chanoinesses de Saint-Sernin, abbesse Mme de Riquet ; les dames de Saint-Pantaléon, abbesse Mme de Montbel. Le diocèse comptait cinq abbayes : Eaunes, de l'ordre de Cîteaux, abbé M. de Cambon ; la Capelette, ordre des prémontrés, abbé Mgr de Cambon, évêque de Mirepoix ; Grand-Selve, ordre de Cîteaux, abbé M. de Crillon ; le Mas-Garnier, ordre de saint Benoît, Mgr l'évêque d'Ax ; Favas, ordre de Cîteaux, abbesse Mme de Bastard d'Aubaise.

Le chapitre métropolitain se composait d'un prévôt, M. de Malaret ; d'un chancelier, M. de Cambon ; du grand archidiacre, M. de Cry ; des archidiacres, MM. d Aldéguier, de Barbazan, d'Aspe, de Grumet ; de vingt-quatre chanoines, voici les noms de ceux que nous avons connus : MM. de Cambon, de Barbazan, Druilhe de Saint-Médard, de Ver, du Bourg, des Innocents et de Saint-Félix ; de quatre hebdomadiers : deux seulement nous ont été connus,

MM. Bonnal et Cabanel; de vingt-quatre prébendés, parmi lesquels MM. d'Aurier, Saint-Jean, Lucrés, Pagan, Benaben, Maison, ont vécu jusqu'à nous; des prébendés de la douzaine, dont MM. Audibert, Le Gris, L'Arroy ont vécu jusqu'à nos jours; des prébendés de saint Dominique et des prébendés de sainte Catherine.

Le chapitre de Saint-Sernin avait à sa tête M. de Narbonne-Lara; il était composé de vingt-quatre chanoines. MM. Ladevèze, Bouzigues, Cornac, d'Olive, Flory, Devin, de Laffont, ont vécu jusqu'à notre temps. Le chapitre de l'Isle-Jourdain avait pour doyen M. de Conigran; il était composé de dix chanoines, dont un seul, M. d'Ayries, nous a été connu. Le chapitre de Saint-Félix avait pour doyen M. du Crouzet; il comptait douze chanoines. Le chapitre de la Daurade avait pour prieur dom Maury.

Il y avait à Toulouse, en 1788, huit paroisses dont les curés étaient : à Saint-Etienne, M. Bernadet; à Saint-Sernin, M. Castillon; à la Daurade, M. Saint-Côme; à la Dalbade, le P. Roure, oratorien; au Taur, M. Mathieu; à Saint-Pierre, M. Escafre; à Saint-Nicolas, M. Campardon; à Saint-Michel, M. Chabanettes. Le diocèse renfermait environ deux cent vingt-cinq paroisses, divisées en quatre archiprêtrés : Gardouch, le Lherm, Grenade et Montastruc. Toulouse renfermait cinq grands séminaires, celui du diocèse, supérieur M. Amblard; celui de Saint-Charles, supérieur M. de Saint-Félix; celui de la Mission, supérieur M. Cayla; celui de l'Oratoire, supérieur le P. Beaudoux; celui des Irlandais, supérieur M. de Mac-Karty; il y avait aussi un petit séminaire dirigé par M. Jalabert. L'ordre de Malte avait pour grand-prieur, à Toulouse, M. de Sade-Mazan.

La ville avait deux grands colléges : celui de l'Esquille, recteur le P. Rouaix ; Collége royal, principal l'abbé Suruge. On comptait neuf colléges de boursiers : Saint-Raymond, de Narbonne, Saint-Martial, de Maguelonne, de Périgord, Sainte-Catherine ou de Pampelonne, de Mirepoix ou de Saint-Nicolas, de Foix ou de la Vache, de Secondat. On comptait encore à Toulouse vingt communautés religieuses d'hommes et vingt-deux de femmes ; douze chapelles privées ou oratoires, six maisons de charité et deux grands hôpitaux. Nous donnerons, à la fin du volume, le tableau de tous les établissements religieux.

Le parlement avait pour premier président M. de Cambon, et pour présidents MM. de Senaux, de Sauveterre, de Sapte, de Mengaud. Indépendamment de la grand'chambre, il y avait encore la chambre tournelle, deux chambres des enquêtes, la chambre des requêtes, qui avaient chacune leurs présidents et conseillers ; il y avait ensuite les gens du roi qui étaient : M. de Rességuier, procureur général, et MM. de Catellan et de Latrène, avocats généraux.

Le tribunal du sénéchal était composé de trois chambres, deux civiles et une criminelle, Ce tribunal avait à sa tête le sénéchal, qui, en 1788, était M. le comte de Portes. Les chambres civiles étaient présidées par le juge-mage, et la chambre criminelle par le juge-criminel. Le tribunal du capitoulat avait à sa tête les huit capitouls ; il possédait aussi les gens du roi et ses avocats, comme les autres cours. Les capitouls de 1788 étaient : MM. de Bonfontan, de Caulet, Grammont, de Senovert, de Gounon-Loubens, Merle, de Manent-Duroux et Esquirol. L'université existait avec ses facultés de théologie, de droit, de médecine et des arts.

Parmi les divers professeurs, nous distinguons MM. Barthe, Pijon et Laroque à la théologie, qui comptait aussi ses professeurs conventuels des cinq ordres religieux (bénédictins, dominicains, carmes, cordeliers et augustins); MM. Ruffat, Gouazé, Labroquère et Rigaud, au droit; MM. Dubernard et Gardeil, à la médecine; le P. Rouaix et le P. Laromiguière aux arts.

Après avoir donné cet aperçu général sur les institutions religieuses et civiles de la ville de Toulouse, nous reprenons le cours des évènements.

Le 9 juillet 1788, le chapitre de la métropole s'assembla pour délibérer sur la convocation que venait de faire l'administration municipale de la ville d'un conseil général de tous les ordres pour délibérer sur les moyens à prendre dans la situation actuelle. M. l'abbé d'Aldéguier, chanoine archidiacre, et l'un de messieurs les cellériers, furent députés à cette assemblée.

Le 10, un de messieurs les cellériers annonça qu'il avait reçu un billet de messieurs les capitouls qui prévenaient le chapitre que, par ordre supérieur, le conseil général ne pouvait avoir lieu. Un des membres déclara alors qu'il n'en fallait pas moins faire une éclatante démarche auprès des autorités pour détourner les maux dont on était menacé. En conséquence de cet avis et de la délibération qui le suivit, le chapitre écrivit au comte de Périgord pour le prier de lever les obstacles qui s'opposaient à la tenue du conseil indiqué. Le même jour, le chapitre écrivit à M. le baron de Breteuil, ministre d'Etat, pour solliciter le retour des membres du parlement. Il fut décidé qu'on enverrait ces deux lettres au nouvel archevêque, en le priant de vouloir

bien partager la sollicitude de son chapitre qui lui avait écrit en ce sens.

Le 12, le chapitre écrivit à M. l'abbé de Montesquiou, agent général du clergé, en lui adressant les deux lettres précédentes et le priant de vouloir bien les soumettre à l'assemblée générale du clergé de France. En même temps MM. les curés de la ville de Toulouse, s'étant réunis, adressèrent de très humbles supplications à M. le comte de Périgord; elles portaient : « Que le meilleur et le plus » juste des rois rende aux lois toute leur activité, à la pa- » trie ses généreux défenseurs, à leurs familles désolées » leurs chefs et leurs appuis. » C'était encore le retour du parlement que demandaient ces pasteurs.

Le 24 juillet, le chapitre de Saint-Sernin s'assembla extraordinairement, et adressa une lettre à M. le baron de Breteuil, ministre d'Etat, dans laquelle il retraçait le tableau des malheurs qui affligeaient la ville, malheurs qu'il attribuait à la disgrâce du parlement. Ces bons chanoines conseillaient au roi la convocation des états généraux, et envoyèrent copie de leur lettre à M. de Narbonne leur abbé, et au premier président M. de Cambon; à l'un, pour le prier d'appuyer leur demande, et à l'autre, pour lui témoigner l'intérêt qu'ils prenaient à la disgrâce du parlement.

Les vœux de tous ces corps religieux furent exaucés. Le 2 octobre, M. de Montchenu, qui avait succédé au comte de Périgord, envoya à tous les officiers du parlement des lettres de cachet qui leur enjoignaient de se trouver à Toulouse le 17, pour y attendre les ordres du roi. Le 16, M. le procureur général reçut la déclaration du roi portant convocation des états généraux pour le mois de janvier pro-

chain. Ce fut le 20 octobre qu'eut lieu la rentrée solennelle du parlement, au milieu des transports de l'allégresse publique. Tous les ordres religieux vinrent complimenter le premier président de cette compagnie, et un *Te Deum* fut chanté à la métropole pour remercier le ciel de l'heureux retour des magistrats.

Le 24 janvier 1789, le roi publia le réglement déterminant le mode des élections aux états généraux. Elles étaient à deux degrés. On devait d'abord choisir les électeurs, qui, dans l'assemblée de la sénéchaussée, devaient eux-mêmes élire les députés aux états. Les lettres de convocation arrivèrent à Toulouse au commencement de février.

Chacun en France se croyait appelé à opérer la régénération sociale. Les curés ne furent pas exempts de cette prétention. Le 26 janvier, ceux de la ville et du diocèse de Toulouse s'assemblèrent, sous la présidence du doyen, M. Castillon, curé de St-Sernin. Ils posèrent en principe que leur influence était nécessaire et dans les assemblées de la province et aux états généraux, afin d'y plaider la cause du peuple; qu'il était indispensable que le clergé du second ordre entrât dans toutes les administrations. Il fut statué: 1° qu'on présenterait un mémoire à Sa Majesté, tendant à appeler les curés aux états généraux; 2° qu'on communiquerait ce mémoire au garde-des-sceaux, à M. de Villedeuil, ministre d'Etat, et à l'archevêque de Toulouse. Le 28, il y eut une nouvelle assemblée des curés, où l'on créa une commission qui devait nommer des députés pour assister à l'assemblée générale des trois ordres.

Le 24 février, Mgr de Fontanges arriva à Toulouse. Le lendemain, il prit possession de son siége avec tous les

honneurs dus à son rang; il fut, le même jour, harangué par le parlement, les autres cours, et tous les corps de la ville. Il donna ses pouvoirs à l'ancienne administration, n'emmenant avec lui qu'un seul grand-vicaire, M. de Fontalart. Peu de temps après l'arrivée du prélat, on s'occupa à Toulouse de l'élection des membres aux états généraux. La sénéchaussée de cette ville se divisait en quatre sections qui, chacune, devait nommer quatre députés. Ces députés étaient ainsi répartis : un du clergé, un de la noblesse, et deux du tiers-état. Ces derniers, sans attendre l'ouverture des assemblées électorales, se réunirent à l'hôtel-de-ville et y formèrent un cahier de doléances en trente-sept articles. Ils demandaient la délibération par tête, et non par ordre, la liberté de la presse, l'égalité de l'impôt, l'admission de tous les citoyens à tous les emplois, chacun dans son état, sans distinction de naissance, et d'autres innovations. Les avocats se réunirent à leur tour, et demandèrent d'être représentés dans l'assemblée qui devait élire les députés aux états. On fit droit à leur demande, et deux électeurs, MM. Bragouse et Romiguières, furent ajoutés aux cinquante électeurs.

L'assemblée du clergé de la sénéchaussée de Toulouse se tint dans la grande salle du synode, à l'archevêché. Ce fut dans cette assemblée que parut le P. Sermet, qui devait jouer un si grand rôle à Toulouse dans les annales de la Révolution. Il était né en cette ville en 1732. A l'âge de seize ans, il entra dans l'ordre des carmes réformés de sainte Thérèse, où l'attira le P. Michel-Ange, son frère aîné. Il enseigna d'abord dans le couvent de Toulouse la philosophie et la théologie avec succès. Employé à traiter

des affaires délicates dans les différents monastères de son ordre en Europe, il fit partout admirer son adresse. Des recherches historiques sur Toulouse lui donnèrent entrée dans l'Académie des sciences de cette ville; les sermons qu'il prêchait, et qu'il n'avait peut-être pas composés, lui valurent le titre de prédicateur ordinaire du roi. Il avait déjà fait concevoir quelques soupçons sur la sincérité de ses sentiments religieux lorsque, à l'occasion de la réforme des réguliers, il osa émettre assez publiquement des opinions hostiles aux constitutions religieuses des divers ordres de l'Eglise, et se permit des expressions peu décentes sur l'illustre réformatrice du Carmel. Le P. Sermet se dédommageait des abstinences prescrites par la règle dans des repas succulents et nombreux qu'il prenait chez les grands, et en particulier chez M. de Lassus Saint-Geniez, dont il était le commensal assidu. Il ne manquait pas d'un certain esprit; mais cet esprit descendait souvent jusqu'aux expressions les plus triviales, surtout dans l'idiome patois, qu'il employait ordinairement dans ses conversations. Dans l'assemblée du clergé, il attaqua les biens ecclésiastiques, qu'il prétendit ne pas appartenir aux pasteurs, mais aux fidèles.

Du 5 au 8 avril, tous les députés de Toulouse aux états généraux furent nommés. Le clergé élut Mgr de Fontanges, l'abbé Chabanettes, curé de Saint-Michel; Gausserand, curé de l'Isle-d'Albi; Pouch, curé de Mazamet, et Laparri, curé de Dieupentale. La noblesse nomma le marquis de Panat, le marquis d'Avessens, le marquis d'Escouloubre, le président de Maurens et M. de Palaminy. Le tiers-état nomma MM. Raby, Voisins, Monsinat, Fosse, de Laprade, Campmas, Lartigue, juge-mage; Vignier, avocat, et Roussillou. Tous

ces députés se préparèrent à partir pour Paris, chargés des cahiers de leurs commettants. Ceux du clergé de Toulouse devaient présenter au roi les très humbles doléances des ordres mendiants de cette ville. Ces doléances avaient été dressées le 2 mars 1789, dans une assemblée générale des provinciaux et supérieurs de ces ordres. « Sire, disaient-» ils, les religieux sont les plus malheureux et les plus » accablés de vos sujets ; ils traînent une existence incer-» taine. Depuis vingt-cinq ans on conspire contre elle. Des » lois surprises à votre religion, différentes commissions » établies sur les réguliers, l'extinction de plusieurs ordres » religieux, la destruction d'un grand nombre de couvents, » des tentatives illégales, des procédés révoltants, ont dé-» terminé l'opinion publique contre les religieux. » Ces observations n'étaient que trop vraies. Les signataires de ces doléances demandaient : 1° que la profession religieuse fut valide à seize ans ; 2° que le nombre de *neuf* ne fut pas nécessaire pour qu'un couvent pût subsister ; 3° que toute commission pour la réforme des réguliers fût supprimée ; 4° que les évêques n'eussent d'autre juridiction sur les réguliers que celle qui leur est attribuée par le saint concile de Trente ; 5° que la discipline des monastères fût protégée par les lois ; 6° que les réguliers, relativement aux impôts, ne pussent être plus chargés que le clergé séculier du royaume. Nous trouvons dans ces doléances la signature de tous les provinciaux et supérieurs de ces ordres.

Le 5 mai, les états généraux s'ouvrirent à Versailles. Ils étaient composés de onze cent quarante-huit individus. Le clergé comptait quarante-sept évêques, trente-cinq abbés ou chanoines, et deux cent huit curés. La chambre de la

noblesse comptait deux cent soixante-dix députés; celle du tiers-état, cinq cent quatre-vingt-dix-huit membres. Il était facile de prévoir que cette dernière absorberait bientôt les deux autres : aussi statua-t-elle aussitôt que les pouvoirs seraient vérifiés en commun, sans distinction d'ordre : innovation dangereuse qui laissa déjà entrevoir l'étendue des prétentions du tiers-état. La noblesse et le clergé résistèrent d'abord, mais bientôt quelques-uns de leurs membres se laissèrent entraîner.

Certaines dispositions du règlement du 21 janvier blessèrent vivement les chapitres des églises de France. En effet, ce règlement détruisait l'ordre ancien pour la composition de la chambre du clergé aux états généraux, en introduisant individuellement dans les assemblées et déclarant éligibles et électeurs pour les états une foule d'ecclésiastiques de campagne qui n'avaient eu jamais le droit d'entrer individuellement dans ces assemblées; tandis qu'il privait de toute représentation les séminaires, colléges, hôpitaux et autres établissements publics; et que, pour ce qui regardait les chapitres, ils n'étaient appelés aux assemblées d'élection que dans la proportion d'un sur dix présents pour les chanoines et d'un sur vingt pour les prébendés et habitués du chœur. Le chapitre métropolitain de Toulouse crut devoir adresser au monarque des représentations et protestations contre ce règlement; il s'assembla capitulairement le 15 mai et approuva la lecture d'un projet de représentations. Ce projet, que j'ai sous les yeux, est plein de raison et de sagesse; il y est montré jusqu'à la dernière évidence que le règlement détruisait l'ordre ancien, sanctionnait une véritable injustice, était contraire à l'ordre

hiérarchique, et faisait naître entre les différents membres de la hiérarchie un esprit de désunion et de discorde dont l'effet serait très préjudiciable à la religion. Les chapitres de Saint-Sernin et de la Daurade adhérèrent pleinement aux protestations de celui de la métropole, et le parlement enregistra ces actes le 27 mai.

Le 17 juin, les états généraux, sur la motion de l'abbé Sieyés, député de Paris, et après de longs débats, prirent le nom d'*Assemblée nationale*. Les membres de la chambre du clergé et de la noblesse qui ne s'étaient pas encore joints aux *Communes* (c'était le nom du tiers-état) opérèrent leur réunion le 27, par ordre du roi, et dès-lors tous les rangs furent confondus dans la nouvelle *Assemblée nationale*. Le 14 juillet fut marqué à Paris par la prise de la Bastille. Dans la nuit du 4 août, l'assemblée vota l'abolition des droits féodaux; le clergé consentit au *rachat* des dîmes, à l'abolition du casuel moyennant l'augmentation des pensions congrues, à la suppression des annates et du droit de *déport* ainsi que de la pluralité des bénéfices. La noblesse admit la suppression de ses priviléges et des justices seigneuriales; le tiers-état abandonna les priviléges particuliers. Tout cela fut voté au pas de course et couronné par un *Te Deum* et par le titre donné au roi de *Restaurateur de la liberté française*. Bientôt, sur la proposition de Mirabeau, les dîmes furent entièrement supprimées.

Cette suppression dépouilla le clergé de plus de la moitié de ses revenus, et jeta l'alarme dans toute l'église de France. Les curés de la sénéchaussée de Toulouse adressèrent, sous le titre de *Droit des Pasteurs sur les dîmes*, des remontrances à la nation et au roi; ils portaient leurs do-

léances aux pieds du ministre Necker, qu'ils appelaient illustre bienfaiteur d'un empire perdu; ils faisaient les offres les plus généreuses, et s'efforçaient de prouver que les dîmes n'avaient point d'autres propriétaires réels que les pasteurs des paroisses, qui, seuls, dans les premiers temps, avaient été investis par les propriétaires des biens alors existants. Necker n'eut pas le temps de recevoir ces doléances, car, dès le 11 juillet, le roi avait renvoyé son ministre.

On voulut alors donner une *constitution* à la France. Elle fut précédée de la fameuse *Déclaration des droits de l'homme.* Il est inutile d'entrer ici dans l'exposition des articles de cette constitution. Les maux dont la France était menacée remplissaient d'amertume le cœur de Louis XVI. Il écrivit à tous les évêques de son royaume des lettres closes pour demander des prières publiques. En conséquence, des ordres du roi, Mgr de Fontanges adressa aux fidèles de son diocèse un mandement qui ordonnait une procession solennelle pour le rétablissement de la paix dans la monarchie. Cette procession, composée de tous les ordres de la ville, partit de l'église métropolitaine, se rendit à l'hôtel-de-ville, à Saint-Sernin et à la Daurade. Ce fut le dernier acte du culte public à Toulouse.

Cette ville, comme toutes les autres, organisa sa garde nationale, qui fut formée de quinze légions. Douze nobles furent mis à la tête d'autant de légions. Celle de Saint-Barthélemy, commandée par le président d'Aspe, était formée de jeunes gens appartenant aux familles nobles et parlementaires. Les opinions de cette légion étaient connues : elle professait le royalisme le plus pur. Aussi, les attentats

des 5 et 6 octobre, consommés à Versailles contre la majesté du roi, excitèrent-ils son indignation : ce qui lui faisait dire hautement que l'Assemblée nationale n'était qu'une assemblée de factieux. Les députés de la noblesse et du clergé de la sénéchaussée de Toulouse adressèrent, le 16 octobre, une déclaration à leurs commettants. Ils y protestaient contre les insultes dont le roi, la reine et la famille royale venaient d'être l'objet. Cette déclaration déplut à la milice citoyenne, qui, s'étant réunie le 19 novembre par ses députés, sous la présidence du sieur *Douziech,* ancien commandant du guet, publia contre elle une protestation.

Le clergé de Toulouse, marchant sur les traces de celui de Paris, avait versé au trésor la somme de 865 marcs d'argent lorsqu'il apprit que, le 2 novembre, l'Assemblée nationale avait déclaré que tous les biens ecclésiastiques appartenaient au peuple français. Cette spoliation sacrilége fut proposée par l'évêque d'Autun — Talleyrand-Périgord — et combattue par l'éloquent abbé Maury.

Le commencement de l'année 1790 fut marqué par la division de la France en départements et la prestation du serment de fidélité à la nouvelle constitution. Les membres du clergé crurent devoir le prêter, parce que cette constitution, qui n'était pas encore entièrement terminée, ne contenait rien qui touchât, au moins directement, au *spirituel*. Conséquemment à cet acte civique, de nouvelles administrations prirent la place des anciennes. Le capitoulat fut détruit à Toulouse, et on installa l'administration récemment choisie. M. Rigaud, professeur en droit, fut nommé maire. Les négociants Bertrand, Sabatier, Balar, Esquirol, Vignolles, Marié, Carol, Sacarin et Castan; les avocats

Romiguières, Bragouse, Malpel, Bellomayre et Gary; les bourgeois d'Adhémard, Chauliac et Boubée furent élus membres de cette administration, qui prêta le serment *civique* dans le grand Consistoire, en présence des officiers du parlement. Il fut aussi ouvert un registre où tous les citoyens étaient invités à donner leurs noms pour marque d'adhésion.

Dans la séance où le serment fut prêté, l'abbé Barthe prononça un discours en faveur de cet acte, et fit insérer dans les journaux du temps que c'était à sa persuasive éloquence qu'on était redevable de l'admirable accord qui avait régné dans l'assemblée. Cet abbé était né à Monredon, près de Narbonne, dans une condition assez obscure. Il dut son éducation au seigneur de ce lieu. Entré dans l'état ecclésiastique, il fut attaché au chapitre de cette métropole, ou à celui de Carcassonne, jusqu'à sa nomination à une chaire de théologie à Toulouse, et devint doyen de cette faculté. Il s'était déjà fait connaître dans un conseil de ville qui avait précédé la création de l'administration nouvelle, et dans lequel il avait demandé la conservation du chapitre de Saint-Sernin. Il donna pour prétexte à sa demande le martyre de cet apôtre, l'antiquité de la basilique, et le nombre considérable de reliques qu'elle renferme. Barthe embrassa avec chaleur les principes de la révolution. Afin, cependant, de donner le change sur ses opinions, il publia *des éléments de théologie* qu'il dédia à Mgr de Fontanges. Il eut une discussion très animée avec l'administration diocésaine au sujet du fameux jubilé qui avait été accordé aux pénitents noirs. La bulle de concession de ce jubilé était datée de l'année 1782. Pie VI déclarait dans sa bulle que le jubilé aurait lieu à perpétuité toutes les fois que la fête

de l'Invention de la sainte Croix arriverait un vendredi, et que, pour la première fois seulement, le jubilé aurait lieu le jour de la fête, n'importe le jour de la semaine. Cette bulle ne reçut sa première exécution qu'au mois de mai 1790. Cette année-là l'Invention de la sainte Croix n'était point un vendredi ; mais, en vertu de la seconde concession, on ouvrit le jubilé. L'abbé Barthe composa un long mémoire qui fut inséré dans les journaux, et dans lequel il prétendait que le jubilé était de nulle valeur parce que le souverain pontife, dans sa bulle, n'avait accordé le jubilé une seule fois, sans distinction de jour, que pour l'année immédiatement suivante : *in proximè futuro anno lucrifaciendam.* Toute la question se réduisait à savoir si ces termes devaient s'entendre de l'année qui suivrait ou la concession ou bien la publication de la bulle. L'administration diocésaine embrassa ce dernier parti, et le jubilé s'ouvrit avec un éclat inaccoutumé. La renommée du prédicateur (le P. Sermet) augmenta l'affluence.

Le bruit se répandit bientôt en France que le comité ecclésiastique formé au sein de l'Assemblée nationale s'occupait de la vente des biens ecclésiastiques. L'alarme fut jetée dans le clergé, et de plusieurs points du royaume des adresses partirent pour l'Assemblée afin d'éloigner ce malheur. Le 10 janvier, les religieux mineurs conventuels (cordeliers) de Toulouse envoyèrent la leur, qui demandait la conservation de leurs couvents. Parmi les signataires de l'adresse, les PP. Ardusset et Gratieux ont vécu jusqu'à nous. Dans la prévision des maux qui allaient fondre sur la religion en France, Mgr de Fontanges publia un excellent écrit qui a pour titre : *Considérations sur les limites de la*

puissance spirituelle et de la puissance civile. Il y montre que cette dernière n'a aucun droit sur les dogmes et la discipline de l'Eglise, et qu'elle doit se borner à les protéger au dehors quand ils se trouvent attaqués. Ces divers écrits n'empêchèrent pas l'Assemblée de supprimer, le 13 février, les vœux monastiques, et de déclarer, le 14 avril, que l'administration des biens ecclésiastiques n'appartenait plus au clergé. Ce décret excita partout en France les plus justes réclamations. Les nombreux catholiques de Toulouse se réunirent le 18 avril, avec la permission de l'autorité municipale, et résolurent unanimement de demander à l'Assemblée nationale que la religion catholique fût déclarée la *religion de l'Etat;* que le siége épiscopal, les chapitres de Saint-Etienne et de Saint-Sernin, les cures, les séminaires et les maisons religieuses fussent conservés ; et l'on priait les officiers municipaux de suspendre les opérations ordonnées par l'Assemblée.

Le 20 avril, les cordeliers de Toulouse présentèrent des *Supplications* au maire et aux officiers municipaux, leur déclarant qu'ils ne voulaient point abandonner leur saint état, et les conjurant de leur laisser la jouissance de leur grand couvent. De son côté, le chapitre métropolitain adressa des protestations énergiques au corps municipal, déclarant à son tour qu'il acquitterait toujours les fondations établies et continuerait de célébrer le service divin dans son église. De pieux laïques prirent aussi la défense de quelques établissements religieux : ainsi l'avocat Limes publia un écrit pour démontrer que l'utilité publique demandait qu'on conservât la maison des missionnaires de Roqueville et celle de Saint-Antoine-du-T ou de Vienne. Plusieurs religieux se

crurent obligés de protester en particulier contre les décrets de l'Assemblée nationale. Les PP. Noël et Sirvin Calvet, religieux carmes; les PP. Louis Mauret et Crebassan, bénédictins de Saint-Maur, envoyèrent leurs énergiques déclarations à la municipalité. Tous les établissements religieux de la ville et du diocèse rivalisèrent de courage pour condamner les décrets. On fut puissamment excité à Toulouse à cette résistance par un écrit que nous supposons avoir été composé et publié par MM. les vicaires généraux, et qui porte pour titre : *Avis aux catholiques de Toulouse*. Cet écrit excitait le zèle de tous les habitants à suivre l'exemple des principales villes du Languedoc, et mettait en demeure la municipalité d'accorder une réunion des citoyens pour la manifestation du *sentiment public*.

Le 3 mai, s'ouvrit dans la belle chapelle des Pénitents-Noirs le jubilé dont nous avons déjà parlé. La station fut prêchée par le P. Sermet. Une foule immense se pressa pendant huit jours au pied de la chaire. Le prédicateur fit, dans plusieurs circonstances, sa profession de foi, déclarant que jusqu'à la mort il demeurerait fidèle à l'Eglise, dont il exalta l'unité. Entr'autres sermons, il en prêcha un sur Jésus-Christ considéré comme pierre angulaire de l'Eglise; sa péroraison fut marquée par un de ces mouvements oratoires qui, habilement ménagés, produisent toujours de l'effet sur l'auditoire : il descendit de chaire avant la fin de son discours, et, montant à l'autel, il prit entre ses mains la divine Eucharistie, la montra au peuple, accompagnant cette action de paroles expressives et brûlantes. Le peuple, agenouillé, fondait en larmes, mais l'œil de l'orateur était sec.

Les actes de l'Assemblée nationale relativement à la reli-

gion catholique, avaient justement alarmé les amis de la religion; Toulouse était agitée, c'est ce qui détermina le maire et les officiers municipaux à faire publier une proclamation dans laquelle ils rassuraient les habitants sur toutes leurs craintes. Un évènement depuis longtemps préparé vint montrer combien ces craintes étaient fondées.

Le 12 juillet fut décrétée la *constitution civile du clergé*. Cet acte renversait jusque dans ses fondements l'antique discipline de l'Eglise et brisait les liens de son unité : acte trop connu pour que les principales dispositions en soient ici rapportées, mais qu'il suffit de lire une seule fois pour comprendre combien elles furent coupables dans leurs principes et pernicieuses dans leurs effets.

Dès l'année précédente, il s'était formé à Toulouse, comme à Paris, une société des *Amis de la Constitution*, qui tint d'abord ses séances chez Follin, au Petit-Versailles (aujourd'hui rue Louis-Napoléon), et ensuite chez Boyer, limonadier sur la place Royale. En 1790, elle se transporta dans un local dépendant du collége royal, près de l'église des Jacobins. Là se réunissaient tous les exaltés du parti démocratique, et cette société devint comme le germe du tribunal révolutionnaire. La garde nationale, commandée par Douziech, voulait aussi devenir une puissance : elle convoqua toutes les gardes nationales des villes voisines, et fit une fédération au petit pied, qui eut lieu le 4 juillet sur la promenade du Boulingrin. L'abbé Barthe y parut en soutane et portant la ceinture tricolore, célébra la messe en plein air, et prononça un discours emphatique dans lequel il prouva aux moins clairvoyants que la nation avait agi très sagement en vendant les biens du clergé. Il entonna ensuite

le *Te Deum,* et se fit remarquer en cette occasion par une grande exaltation d'idées révolutionnaires. Les avocats Veyrieu et Rouzet prononcèrent aussi des discours. Les gardes nationales furent passées en revue par Douziech, qui ne fit pas de très grands frais d'éloquence ; on dansa, on but et mangea jusqu'à la nuit, et cinq cents patriotes montalbanais vinrent rehausser l'éclat de la fête. La milice citoyenne voulut se donner des aumôniers : Barthe accepta cet honneur à Toulouse, et le P. Sermet à Saint-Geniez.

On s'occupa dès-lors d'organiser à Toulouse *l'administration départementale.* L'assemblée électorale, formée par les assemblées cantonales, nomma les citoyens qui, au nombre de trente-six, devaient composer cette administration. L'avocat Mailhe fut nommé procureur général syndic, et l'avocat Ricard secrétaire. Ces trente-six membres en élurent huit pour former un *directoire permament*, car l'administration générale ne devait se réunir que temporairement. Ce *directoire* fut composé des citoyens Moriez, Cailhassou, Saubat, Dorliac, Niel, Dupau et Pelleport.

Pendant qu'avait lieu à Paris la grande fédération générale (14 juillet), le village de Saint-Geniez eut aussi la sienne. Ce fut en cette occasion que le P. Sermet abjura tout son passé, et que, dans un discours écrit et prêché en langue vulgaire, il excita le peuple contre tout ce qu'il y avait de respectable dans l'Eglise et dans l'Etat. Sous le spécieux prétexte de corriger quelques abus, il déchira le clergé et la noblesse dans des phrases exaltées et où la hardiesse de la pensée et de l'expression annonçaient la terrible réaction qui s'était opérée dans son âme. Ce discours attira au P. Sermet une satire très piquante : il y

était déchiré en mille pièces, et les notes de l'auteur étaient encore beaucoup plus incisives que le texte. L'orateur de Saint-Geniez s'efforça de répondre à cette satire par une *Lettre* qu'il adressa au club des Amis de la constitution. Il ne fut pas très heureux dans sa réplique.

On s'occupa aussi à Toulouse de former l'administration du *district*. Picot de Lapeyrouse en fut nommé président; l'avocat Malpel, procureur-syndic, et le praticien Trébos, secrétaire. Cette administration nomma, à son tour, un directoire composé de cinq membres : Lapeyrouse; Camus, procureur; Sabathier, négociant; Baville, propriétaire, et l'ingénieur Pin. Le district choisit l'ancien Sénéchal pour lieu de ses séances.

Le 24 août, le roi accepta et promulgua la *constitution civile* du clergé. Il répugnait à cette démarche éclatante, et ne s'y détermina qu'après les vives instances du *comité* de l'Assemblée et dans l'espoir que les négociations qu'il avait entamées auprès du siége apostolique pourraient le dégager. Cette acceptation lui causa les plus mortels regrets. Il était du devoir des évêques présents à l'Assemblée nationale de protester contre cette *constitution*. Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, se chargea de cette protestation, qui prit le titre d'*Exposition de principes*, monument impérissable de logique, de clarté et de modération en faveur des droits de l'Eglise indignement méconnus par l'Assemblée. Tous les évêques présents à Paris signèrent l'*Exposition*, à l'exception de l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord; de l'évêque de Viviers, Lafont de Savines, et de l'évêque de Lydda suffragant de Bâle, Gobel. Les autres évêques de France imitèrent ceux de Paris, à l'exception de l'archevêque de Sens, Loménie de

Brienne, et de l'évêque d'Orléans, de Jarente. La plupart des chapitres de France donnèrent leur adhésion ; celui de Toulouse donna la sienne le 27 novembre : elle était signée de M. de Malaret et de l'abbé Déjean, secrétaire.

Ce même jour, l'Assemblée nationale décréta que les ecclésiastiques en fonctions qui ne prêteraient pas serment à la constitution seraient remplacés. Il est à remarquer que dans ce décret la constitution civile du clergé n'etait point mentionnée, et que le mot général de *constitution* paraissait s'appliquer à l'acte politique de l'année précédente. C'était un piège dans lequel tombèrent plusieurs ecclésiastiques d'ailleurs très respectables.

Un incident assez curieux vint un instant occuper à Toulouse l'attention publique. Au commencement du mois d'août, M. l'abbé Dirat, l'un des vicaires de Saint-Etienne, monta en chaire à la messe de paroisse, et termina son discours par la lecture d'un acte de consécration à la Sainte-Vierge, où se trouvaient quelques phrases relatives aux nouveaux décrets de l'Assemblée. Sur l'invitation de l'orateur, le peuple prosterné répondit à haute voix : Ainsi soit-il ! A cette nouvelle, les officiers municipaux crurent à une conspiration et demandèrent des explications à M. Bernadet, curé de la métropole. Ce dernier adressa, le 11 août, un certificat aux conseillers municipaux dans lequel il protestait contre tout ce qui s'était passé dans son église au sujet du fait en question, assura la municipalité de son entière soumission aux décrets de l'Assemblée, et écrivit son serment de fidélité à la loi, au roi et à la constitution. On pouvait croire que M. Bernadet ne parlait ici que de la constitution politique.

Les 6 et 7 septembre, on abolit tous les tribunaux d'ancienne création, sous quelque dénomination qu'ils fussent. Les parlements se trouvèrent ainsi frappés de mort. La chambre des vacations du parlement de Toulouse rédigea, le 25, une protestation énergique qui ne fut que le prétexte de la condamnation des magistrats de notre cour souveraine. Mailhe, procureur général syndic, dénonça cette protestation à l'Assemblée nationale, qui rendit un décret qui ordonnait l'arrestation immédiate de tous les signataires. Ces magistrats cherchèrent alors leur salut dans la fuite; quelques-uns se rendirent à Vittoria, en Espagne. Les signataires étaient : les présidents d'Aspe et de Maniban, le procureur général de Rességuier, les conseillers de Bardy, Durègne, Cucsac, de Montégut, de Firmy, de Lafont-Rouis, de Ségla, d'Escalonne, Rigaud, et les conseillers clercs de Cambon et de Rey. Plusieurs de ces magistrats rentrèrent malheureusement en France. La protestation si énergique de la chambre des vacations excita toutes les fureurs des jacobins. Le 2 octobre, Barthe prononça un discours virulent contre cette chambre; ce fut lui qui demanda que la protestation fût dénoncée à l'Assemblée nationale.

L'administration départementale ne vivait que de dénonciations. Mgr de Cambon, évêque de Mirepoix, y fut dénoncé pour une lettre écrite à son chapitre; l'abbé Dèzes, chanoine de Saint-Etienne, pour la nomination d'un curé à Montaudran; l'abbé d'Olive, vicaire général de l'abbé de Saint-Sernin, pour un discours qu'il avait prononcé en plein chapitre. Le conseil ordonna que tous ces faits seraient portés à l'Assemblée nationale, et le chapitre de Saint-Sernin poursuivi parce qu'il avait fait cause commune avec l'abbé

d'Olive et qu'il le justifiait sur le fait de s'être porté le dénonciateur du grand-vicaire.

On procéda, à la même époque, à la vente des biens des communautés religieuses, biens qui furent cédés à vil prix et ne manquèrent pas d'acquéreurs. Les moines eurent encore la liberté de rester dans leurs couvents; ils recevaient une pension alimentaire que l'Assemblée avait votée en les dépouillant de leurs propriétés territoriales. La vente commença, à Toulouse, au mois de décembre, par les biens des minimes.

Le grand secret des révolutionnaires était d'opérer dans l'esprit du peuple une diversion à tous les brigandages publics par des fêtes demi-patriotiques et demi-religieuses. Le 25 novembre, un service funèbre fut célébré à Saint-Etienne pour les frères d'armes morts à Nancy. L'abbé Barthe prononça un discours dans lequel il comparait les Nanciens aux martyrs. On pourra juger du talent de l'orateur par ce passage où, voulant donner une description du combat, il dit: « Un officier, l'élite des Décius de la France, *Desiles*, se » place au devant de la bouche du tube foudroyant, l'em» brasse, met obstacle à l'explosion qui devait être le pré» lude du plus désastreux des combats, et demeure attaché » au tube fulminant. Ces enragés le criblent de leurs coups » de feu. Soudain le signal bruyant du carnage est donné, » le bronze éclate et vomit mille globes enflammés. » Tel était alors à Toulouse l'un des dieux de l'éloquence révolutionnaire.

Cet abbé Barthe sollicita l'administration départementale de sommer Mgr de Fontanges de nommer des vicaires généraux dont les sentiments fussent plus en harmonie avec les

besoins de l'époque que ceux qui étaient en place. L'archevêque ne tint aucun compte de cette sommation. Au club des jacobins, il accusa le lieutenant de la sénéchaussée Laroque-Montané et l'avocat du roi Laporte-Marignac d'avoir refusé d'enregistrer les décrets de l'Assemblée nationale. On voit par là que ce doyen de l'université était le plus éhonté des dénonciateurs.

Le 12 octobre, l'assemblée électorale du district procéda à la nomination des membres qui devaient former son tribunal. Elle élut pour juges: Bragouse, Arbanère, Romiguières, Veyrieu, Taverne et Boubée. Loubers, Guyon, Fauré et Roques furent nommés suppléants.

Nous avons déjà observé que le serment demandé au clergé présentait une formule assez ambiguë, ce qui donna lieu à quelques ecclésiastiques de le prêter avec plus ou moins de restrictions. De ce nombre fut M. Bernadet, curé de Saint-Etienne, ainsi qu'il conste du certificat suivant: « Je jure et » promets d'obéir à la nation, à la loi et au roi, et de main- » tenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par » l'Assemblée nationale, acceptée ou sanctionnée par le roi.» Mais ce vénérable prêtre ne tarda pas à s'apercevoir de l'erreur involontaire dans laquelle il était tombé, et le 26 novembre il fit sa rétractation, renfermée dans l'acte qui suit: « L'an 1790 et le vingt-sixième jour du mois de novembre, » à Toulouse, devant nous notaire de ladite ville a été pré- » sent M. Pierre Bernadet, docteur en théologie, curé de la » paroisse Saint-Etienne, lequel nous a déclaré qu'il rétracte » l'acte qu'il a passé le 26 octobre dernier devant nous, au- » quel effet il renonce purement et simplement à sa qualité » de premier vicaire; de quoi nous avons requis acte, etc.»

Nous rencontrons sans cesse sur nos pas le doyen Barthe. Le 22 décembre, il consacra une séance tout entière de son cours de théologie à réfuter l'*Exposition de principes* des évêques de l'Assemblée nationale. La conclusion obligée de toutes ses leçons était qu'on agissait avec beaucoup de sagesse en vendant les biens du clergé. Il contribua ainsi puissamment à cette spoliation sacrilége. A cette époque, l'on vendit les propriétés des chanoinesses de Saint-Sernin, des Pères de Saint-Antoine, des grands carmes, du chapitre de Saint-Etienne, des Salenques, des trinitaires, et autres communautés. C'est ce qui détermina le chapitre de la métropole à adresser aux officiers municipaux une *Protestation*, dans laquelle il exposait la marche qu'il devait suivre dans les circonstances où il se trouvait placé. Cet acte est signé de MM. d'Aldéguier commissaire, Druilhe et Barbazan.

Non content d'avoir rétracté son serment, M. Bernadet publia, en janvier 1791, un écrit qui a pour titre : *Principes de la doctrine catholique sur la puissance spirituelle*. Ces principes sont au nombre de cinq, et l'auteur les développe dans l'ordre suivant : 1° la foi ne varie pas dans la véritable Eglise, et la vérité venue de Dieu a d'abord sa perfection ; 2° il y a dans l'Eglise catholique une racine qui est la communion avec la chaire de Saint-Pierre, dans laquelle tous les autres siéges gardent l'unité ; 3° ce sont les évêques que le Saint-Esprit a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu ; 4° les évêques sont de droit divin supérieurs aux prêtres ; 5° si Jésus-Christ a dit aux apôtres d'enseigner les nations, qui seraient sauvées en croyant, c'est donc aux nations à croire et non à enseigner. L'auteur, prévoyant les maux qui menaçaient la religion en France, fait de touchants adieux à

ses paroissiens. La publication de cet écrit appela une réponse sous ce titre : *Lettre écrite à M. Bernadet par un de ses paroissiens*. L'auteur anonyme opposait M. Bernadet à lui-même. C'était la conséquence naturelle d'une démarche un peu trop précipitée.

Parut alors à Toulouse un écrit anonyme contre le célibat des prêtres. Le lecteur pourra juger de la force des raisons que l'auteur apporte pour favoriser le mariage des prêtres. Tout dans l'Evangile, dit le profond écrivain, concourt à combattre le célibat : Elisabeth, déjà avancée en âge, devient féconde ; le Sauveur assiste à des noces ; toutes ses paraboles sont tirées de l'état d'époux et de père ; la sagesse des cinq vierges est récompensée par l'arrivée de l'époux ; le figuier stérile est maudit ; et enfin saint Pierre n'est placé à la tête de l'Eglise que parce qu'il était marié avant son apostolat. Nous n'aurions jamais rappelé dans cet ouvrage ces inepties s'il n'eût été nécessaire de montrer la faiblesse de ces écrivains qui préparaient par leurs productions le plus misérable schisme qui ait jamais existé dans l'Eglise.

Ce schisme allait être consommé par le serment à la constitution civile du clergé qui devait être prêté par tous les évêques, prêtres et religieux du royaume de France. Après bien des discussions au sein de l'Assemblée nationale au sujet des restrictions à apporter au serment, et dans lesquelles l'évêque de Clermont, celui de Lydda, Mirabeau et Cazalès prirent tour à tour la parole, cette assemblée décréta que le serment prescrit le 27 novembre dernier serait prêté purement et simplement dans les termes du décret, sans qu'aucun des ecclésiastiques pût se servir de préambules, d'explications et de restrictions. Le 4 janvier 1791, l'immense

majorité des ecclésiastiques de l'Assemblée refusa le serment. Parmi les évêques qui le prêtèrent, on ne compta que Talleyrand et Gobel.

Le 16 janvier, Mgr de Fontanges adressa à tous les prêtres de son diocèse une lettre au sujet du serment qui bientôt devait leur être demandé. Il rendait compte de sa conduite à l'Assemblée, et déclarait intrus et schismatique celui qui, contrairement à l'autorité des saints canons, oserait s'asseoir sur le siége de son Eglise. Il annonçait à son diocèse l'envoi de la lettre pastorale de Mgr l'évêque de Boulogne à laquelle il adhérait pleinement, déclarait refuser le serment, et terminait ainsi : « J'ai cru de mon devoir de confier à vo-
» tre piété et à votre zèle mes sentiments et les principes de
» ma conduite. J'ignore s'il me sera permis d'entretenir
» encore les relations nécessaires avec le clergé de mon
» diocèse ; la violence, à laquelle il est possible qu'on ait
» recours, pourrait seule m'empêcher de remplir un devoir
» si cher à mon cœur, mais alors le plus ardent de mes vœux
» est qu'elle ne soit dirigée que contre moi. » Cette lettre fut publiée ainsi qu'un mandement portant les dispenses ordinaires pour le carême prochain. Cette dernière pièce fut affichée, contresignée par l'abbé Martin, secrétaire de l'archevêque ; elle était revêtue du sceau des armes du prélat. Le conseil municipal fut puérilement indigné de cet acte téméraire : l'abbé Martin fut cité et condamné à 50 francs d'amende. L'arrêt porte qu'il s'est rendu coupable de l'audacieux forfait d'avoir donné à ce prélat les titres de *Monseigneur* et de *Grandeur,* abus, dit-on expressément, qui remonte à Caligula, le premier qui se fit appeler *seigneur*.

Barthe continuait encore ses leçons publiques. Il consacra,

au commencement de février, plusieurs séances à expliquer à sa manière l'institution canonique et la primauté du pape. Il touchait au moment de son triomphe. Le 16 février, un courrier extraordinaire envoyé par les électeurs d'Auch porta la nouvelle de sa nomination à l'évêché de cette ville. Le temps était venu où Toulouse devait avoir à son tour un évêque par la grâce de la Constitution. Le 18 février, le procureur général syndic écrivit aux chefs des districts pour leur annoncer officiellement le refus de serment de Mgr de Fontanges. Il indiqua la réunion, pour la nomination de son successeur, à Saint-Etienne. L'invitation portait expressément qu'on devait implorer les lumières du Saint-Esprit. A peine Mgr de Fontanges eut-il appris la convocation du corps électoral, qu'il adressa aussitôt de Paris aux membres qui le composaient une lettre touchante pour les engager, par les raisons les plus solides, à ne pas consommer le schisme à Toulouse par la nomination d'un intrus. Cette lettre porte la date du 27 février. Toutes les justes réclamations du prélat furent inutiles, et le 1er mars une députation du corps électoral vint annoncer au directoire que Mgr de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, ayant réuni la majorité des suffrages, venait d'être élu et proclamé évêque métropolitain du Sud. La députation invita le directoire à assister à une messe solennelle et au *Te Deum* qui fut chanté le lendemain au son de toutes les cloches et au bruit du canon.

L'élection de Mgr de Brienne avait sans doute été déterminée par la lettre suivante qu'un député de la Haute-Garonne écrivit le 1er février à l'un de ses amis à Toulouse : « En ce » moment le président de l'Assemblée lit une lettre de la » municipalité de Sens portant que Mgr le cardinal de Lomé-

» nie, notre ancien archevêque, y a prêté serment à la tête
» de son clergé. Tel est l'empire de la raison sur des hom-
» mes éclairés ! Quel exemple pour notre cité, si nos ecclé-
» siastiques se rappellent encore la confiance et la vénéra-
» tion qu'ils doivent à notre archevêque ! »

Le sieur Dalga fut expédié à Sens pour annoncer à Mgr de Loménie sa nomination. Il arriva en cette ville le 6 mars. A cette nouvelle, M. de Chambonas, maire de Sens, un officier municipal et tous les officiers de la garde nationale se rendirent à l'archevêché, et supplièrent S. Em. de ne pas se séparer d'eux. L'Eminence ne répondit rien. Dalga était porteur : 1° d'une lettre du président de l'assemblée électorale au cardinal : elle portait la signature de *Cailhassou ;* 2° d'une seconde lettre des membres du directoire du département de la Haute-Garonne au même cardinal, signée *Leygue, Chaulia, Saubat* père, *Dorliac, Niel*, *Dupau* et *Mailhe,* procureur syndic ; 3° d'une troisième lettre des membres composant le directoire du district de Toulouse au même prélat, signée *Picot, Baudres, Baville, Balar* et *Malpel* procureur syndic ; 4° d'une quatrième lettre encore au même, signée *Picot de Lapeyrouse ;* 5° d'une cinquième lettre écrite toujours au même par les maire et officiers municipaux de Toulouse, signée *Rigaud, Bertrand* et *Balar ;* 6° enfin, d'une sixième lettre écrite à Mgr de Loménie et signée *Marcassus de Puymaurin,* qui était sans doute lié d'amitié avec l'ancien archevêque. Mgr l'archevêque de Sens refusa la métropole du Sud.

Barthe publia à cette époque des conférences sur la Constitution. Le jour même de cette publication parut un écrit ayant pour titre : *Exposition de la doctrine constamment en-*

seignée dans la faculté de théologie de Toulouse, dans lequel toutes les propositions de Barthe étaient réfutées avec cette supériorité de talent qui ne laisse à l'adversaire que la honte de la défaite. Cette *Exposition* est ce qui a été publié de plus solide contre la Constitution civile. Elle avait pour auteur l'abbé Laroque, l'un des professeurs de la faculté de théologie, dont la mémoire, sous le double rapport de la vertu et du talent, sera toujours en bénédiction dans le diocèse de Toulouse.

Le 6 mars, Malpel, procureur général syndic du district, donna lecture au club patriotique d'une très longue adresse aux curés et aux fidèles du diocèse sur la légitimité de la constitution civile. Ce volumineux écrit n'était qu'une fastidieuse répétition de tout ce qu'on avait déjà publié de sophismes, de fausses explications de textes, d'interprétations mensongères des faits pour soutenir une déplorable cause. La réfutation de cette brochure ne se fit pas longtemps attendre. Deux fonctionnaires du diocèse de Toulouse, cachés sous le voile de la pseudonymie, répondirent aux étranges assertions de Malpel. Cette *Réponse* est d'une grande étendue; on y trouve réunis tous les plus forts arguments contre la constitution civile.

Le moment approchait où le clergé de Toulouse allait être appelé à prêter le serment à cet acte. On répandit alors plusieurs publications contre le serment, ayant pour titres : *Instructions d'un curé à ses paroissiens ; Lettre d'un ecclésiastique de Paris à un ecclésiastique de Toulouse.* Le dimanche 6 mars fut désigné pour la prestation du serment. La cérémonie eut lieu à l'issue de la messe de paroisse, dans la nef de l'église Saint-Etienne. Le serment fut refusé par

l'archevêque, les vicaires généraux, les chapitres de la ville, les curés et les vicaires, les supérieurs et les directeurs des séminaires de la ville. Les petits augustins, les bénédictins de la Daurade, les cordeliers de la grande observance, les chartreux et les capucins n'eurent aucun jureur. Les grands augustins donnèrent trois jureurs, les grands carmes aussi trois, les dominicains un, les minimes deux, les carmes déchaussés quatre. A la Dalbade, les PP. Roure, curé de la paroisse, et Rambeau, supérieur du séminaire, refusèrent le serment. Chez les doctrinaires, tous jurèrent à l'exception du P. Théron, recteur de la maison de Saint-Rome, et du P. Rouaix, recteur du collége de l'Esquille. A l'université, tous les professeurs refusèrent le serment, à l'exception de l'abbé Barthe. Au collége royal, tous prêtèrent serment, à l'exception de l'abbé Surugе, principal. Quelques ecclésiastiques, attachés aux diverses paroisses, au nombre d'environ huit à dix, prêtèrent le serment. Le nombre des jureurs s'éleva dans cette assemblée à *quarante-cinq*, parmi lesquels on distinguait plusieurs clercs de sacristie et de jeunes commis de magasin déguisés sous le costume ecclésiastique.

En entrant dans l'église, l'abbé Chaudon, professeur au collége royal, promenant avec sa lorgnette ses regards sur l'assemblée, dit au P. Sermet à haute voix : « Je suis com- » plètement déshonoré ; il n'y a pas ici un seul ecclésiasti- » que dont l'exemple puisse me servir d'excuse. » Il était sur le point de sortir lorsque le P. Sermet le retint. A peine le vicaire de Saint-Etienne eut-il terminé l'office paroissial à midi, que Sermet monta en chaire et prononça un assez long discours conforme à ses principes et à la circonstance.

Au moment où l'orateur faisait l'éloge de Mgr de Brienne, des murmures se firent entendre dans l'assemblée et furent étouffés par les applaudissements des clubistes. Le peuple, assemblé sur la grande place, attendait avec impatience les jureurs; ceux-ci furent insultés à leur sortie de l'église, et quelques-uns d'entr'eux ne durent leur salut qu'à la fuite. Le soir du même jour, l'un des oratoriens qui venaient de prêter serment voulut chanter un psaume à l'oraison de *quarante heures* à la Dalbade: personne ne répondit; et les fidèles sortirent de l'église avec le clergé. Il porta sa plainte à la municipalité, et s'abandonnait à d'inutiles invectives lorsqu'un plaisant s'écria: *Obtenez donc un décret comme il faut que je chante.*

Deux jours après la prestation du serment, le P. Sermet alla prévenir le curé de la Dalbade que les marguilliers de son église l'avaient nommé pour y prêcher le carême, et le pria de lui donner son agrément. « Je vous le défends, lui » répondit le curé. Je sais bien que vous prêcherez malgré » moi, puisqu'aucune autorité ecclésiastique n'est aujour- » d'hui respectée; mais, ne pouvant pas vous interdire l'en- » trée de mon église, j'en sortirai aussitôt que vous y paraî- » trez. » Il tint en effet parole, et le lendemain, Sermet étant monté en chaire, le curé sortit, suivi de son clergé et de tous ses paroissiens. Dans le diocèse, sur six archiprêtres, un seul prêta le serment; sur quatre cents vicaires, douze obéirent aux décrets; presque tous les curés restèrent fidèles. Plusieurs monastères répandus dans le diocèse, tels que les bernardins de Grand-Selve, les bénédictins du Mas, les feuillants de Labastide, les capucins de Grenade, les récollets de Verdun, les prémontrés de la Capelette, les cor-

deliers de Muret, donnèrent l'exemple d'une inébranlable fermeté.

La voix du souverain pontife ne tarda pas à se faire entendre au milieu de ces défections. Pie VI rendit le bref *Caritas,* dans lequel il déclara hérétique la constitution civile du clergé, lança une sentence de *suspense* contre tout ecclésiastique qui avait prêté serment à cette Constitution, frappa de nullité les élections qui avaient déjà été faites dans quelques départements pour plusieurs siéges épiscopaux, et déclara que les nouveaux élus n'avaient aucune juridiction. Ce bref, répandu en France, amena quelques rétractations; mais la plupart des assermentés persévérèrent dans le schisme.

Le chapitre métropolitain de Toulouse écrivit alors à Mgr de Fontanges pour lui faire part de la conduite qu'il avait tenue à l'occasion du serment civique. Le prélat répondit au chapitre par une lettre affectueuse, dans laquelle il donne les plus grands éloges à sa fermeté, et se plaint de ce que les circonstances le tiennent éloigné de son troupeau.

Nous avons déjà dit que le cardinal de Loménie avait refusé la métropole du Sud. Il écrivit au corps électoral pour le prier d'agréer son refus, et lui adressa le mandement qu'il venait de publier sur le serment civique. Ce mandement fut lu au club patriotique, au milieu des plus vifs applaudissements. En même temps, l'un des députés de Toulouse écrivait aux électeurs la lettre suivante : « La nomination du
» cardinal de Loménie à la métropole du Sud a été approu-
» vée par les hommes sages et éclairés. Elle est aussi
» honorable pour le corps électoral que flatteuse pour le

» cardinal, qui, quoiqu'il l'ait bien senti, n'a pu se décider
» à suivre les sentiments de son cœur. »

A la nouvelle du refus de Mgr de Brienne, toutes les espérances du P. Sermet se ranimèrent. Il fallait donner aux électeurs l'idée de l'opportunité de sa nomination : on employa alors un moyen assez singulier. Le 25 mars, Sermet se rendit à l'assemblée du club patriotique et littéraire, et là un citoyen nommé Gar... donna lecture d'une pièce de vers en l'honneur du R. Père. Le poète racontait un songe mystérieux dont il avait été favorisé, et dans lequel Sa Révérence lui était apparue sous le costume d'évêque métropolitain du Sud. Cette scène produisit son effet. Les électeurs, touchés jusqu'aux larmes à ce récit, nommèrent deux jours après le P. Sermet à la métropole du Sud. Il reçut aussitôt la visite de tous les corps administratifs et des commissaires des légions. Le son des cloches et le bruit du canon annoncèrent à la cité la consommation du schisme. Le journal s'exprimait ainsi : « Cet ecclésiastique recommandable
» par ses lumières et ses vertus a accepté, et n'a pu se refu-
» ser aux vœux de ses concitoyens. »

Le 29 mars, le nouvel intrus, accompagné de la garde nationale, du corps administratif, de la société des Amis de la Constitution, se rendit à la métropole pour chanter un *Te Deum*. Le soir du même jour, Sermet fit son entrée solennelle au club; tout avait été préparé pour sa réception. Le maire et l'intrus s'unirent dans de mutuels embrassements; une femme plaça sur la tête de Sermet une couronne civique; une autre lui adressa un discours dans lequel elle disait que le Sauveur avait prouvé sa divinité par la résurrection des morts, et l'assemblée sa sagesse en ressuscitant un

apôtre. « Je suis bien éloigné, répondit le métropolitain, » d'être apôtre : l'un d'eux convertit dix mille juifs, je serais » bien heureux de convertir cinq à six prêtres réfractai- » res. » Il achevait à peine ces mots inspirés par la plus sincère charité, que deux femmes de la paroisse Saint-Sernin s'approchèrent pour lui donner des fleurs, pendant qu'à la tribune on débitait des vers à sa louange, qu'un enfant de sept ans le complimentait, et que Mlle M... répétait à haute voix ces paroles : « *Les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers.* » La joie de Sermet était au comble ; il sortit de l'assemblée les yeux baignés de larmes.

Le 1er jour d'avril, le directoire du département de la Haute-Garonne ayant été assemblé, Sermet fut introduit. Il exposa que, dans son arrondissement, aucun évêque n'ayant prêté le serment prescrit par les décrets de l'Assemblée nationale, il était nécessaire qu'en conformité de l'article 4 du décret du 30 janvier il lui fut indiqué par le directoire un évêque en France, parmi ceux qui avaient prêté serment, qui pût procéder à sa confirmation canonique et à sa consécration. Le directoire indiqua alors MM^grs les évêques de Paris et de Limoges pour conférer la confirmation canonique et la consécration au métropolitain du Sud.

Sermet part pour Paris, et dès le neuf avril il écrit aux membres du directoire à Toulouse. Dans cette lettre, il fait part des difficultés qu'il a éprouvées de la part du comité ecclésiastique au sujet de son institution, et annonce que Mgr l'évêque du Gers, Barthe, a été désigné pour lui conférer cette institution. Il paraît se défier un peu de l'obligeance de son confrère, puisqu'il prévient le directoire qu'en cas de refus de l'évêque du Gers, Gausse-

rand, évêque du Tarn, a été désigné par le comité pour procéder à cet acte exigé par les décrets. Il demande qu'on expédie à Auch un homme de confiance qu'il désigne, le sieur Fédas, et désire que Gausserand arrive à Toulouse la veille du dimanche des Rameaux. Il espère pouvoir être sacré le lundi de Pâques, si l'on est assez expéditif pour lui envoyer les pièces. Il prie, en terminant sa lettre, les messieurs du directoire de veiller à ce qu'on envoie à Auch où à Albi les vases nécessaires pour les saintes huiles.

A peine Barthe a-t-il appris l'élection de Sermet qu'il écrit aux électeurs pour les féliciter de leur choix. Il leur annonce qu'il a tout disposé pour le sacre de son métropolitain qu'il se propose de faire à Toulouse, assisté de l'évêque de Périgueux et de celui d'Albi. Gausserand fit plus encore : se trouvant à Toulouse, il se rendit, le 16 avril, à la société des Amis de la Constitution, et y prononça un discours éminemment patriotique dans lequel il témoigna sa joie de cette élection. Sermet fut sacré à Paris par Gobel, évêque de Lydda.

Le métropolitain du Sud ne différa pas son arrivée à Toulouse. Le 7 mai, à six heures du soir, la voiture de l'intrus parut à la hauteur du pont des Minimes. Il fut reçu par la municipalité au milieu des chants patriotiques. Le lendemain, l'église métropolitaine fut profanée par son installation ; quelques jours après, il y fit le sacre des évêques de Narbonne et de Pamiers, assisté des évêques de Bordeaux et d'Auch. La Providence cependant donnait à l'intrus de sévères leçons : on lui adressa sous le nom du F. Félix, son confrère, une lettre dans laquelle le langage de l'indignation rappelait de terribles souvenirs et faisait de cruelles menaces.

L'installation du P. Sermet sur le siége métropolitain exi-

geait une éclatante protestation de la part du pasteur légitime. Cette protestation ne se fit pas longtemps attendre. Le 20 mai, Mgr de Fontanges publia sa lettre pastorale adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse contre l'intrusion de Sermet. Après avoir déploré le schisme qui désolait l'Eglise de Toulouse, le prélat montre la légitimité de sa mission, et prouve la nullité de sa destitution de la part de l'Assemblée nationale. S'adressant ensuite à Sermet, il emploie pour le ramener tout ce que la douceur évangélique a de plus persuasif. C'est dans cette lettre pastorale que l'archevêque déclare nuls de plein droit tous les actes de juridiction de l'intrus; défend à tout prêtre séculier ou régulier de le reconnaître pour évêque; ainsi qu'à tous les fidèles, d'assister à sa messe ou à celle des intrus. La lettre est terminée par la concession des pouvoirs au clergé demeuré fidèle, pour faciliter l'exercice du ministère dans les circonstances présentes.

Au mépris de tant d'énergiques protestations, le schisme n'en poursuivait pas moins son cours. Après avoir fait célébrer dans l'église métropolitaine un service funèbre pour Mirabeau, mort dans les premiers jours d'avril, les électeurs du district procédèrent, le 24 mai, à la nomination des curés constitutionnels de la ville de Toulouse, qui furent installés le dimanche 29. Le 15 juin, Sermet publia son mandement, qui portait cette suscription assez singulière : *Dans la communion du Saint-Siége apostolique.* Ce mandement se réduisait à dire : les évêques de l'ancien régime vous adressaient une lettre pastorale ; moi qui vous connais, je m'en dispense. Je suis très mécontent des prêtres non conformistes. Le temps viendra où je vous donne-

rai des instructions plus étendues. En attendant, calmez-vous au sujet des fruits de la terre : j'ordonne l'oraison de quarante heures, et l'oraison *pro vitando schismate*.

Dès les premiers jours de mai, les officiers municipaux s'étaient présentés dans tous les monastères d'hommes et de femmes pour recevoir une déclaration de sentiments de la part des personnes qui les habitaient. Ces déclarations furent formelles : tous les religieux et religieuses déclarèrent ne devoir sortir de leurs maisons que par la force. Parmi les protestations, nous distinguons celle du P. Noël Calvet, grand carme, professeur de l'université; celle de l'abbé Suruge, principal du collége royal, et celle de Mme de Pousan, supérieure des visitandines.

Le 10 juin, le directoire du département de la Haute-Garonne fit paraître une proclamation concernant les sœurs de charité. Des scènes déplorables s'étaient produites à Paris contre ces vénérables filles; elles crurent devoir envoyer une adresse à l'Assemblée nationale pour se plaindre de ces désordres. Cette adresse provoqua une motion en leur faveur, et le ministre Delessart écrivit à tous les directoires pour leur ordonner de veiller à la sûreté de ces filles et leur faciliter l'exercice de leur ministère auprès des pauvres. La proclamation dont nous venons de parler avait trait à la publication de la motion et de la lettre du ministre.

On redoutait beaucoup à Toulouse, ville éminemment aristocratique, la réaction royaliste. La légion d'Aspe ou de Saint-Barthélemy, composée, en général, de jeunes gens appartenant aux familles parlementaires, inspira de sérieuses inquiétudes : on décréta sa dissolution. Ce fut alors que

la plupart de ces jeunes hommes partirent pour l'émigration. La fuite du roi, du 20 juin, et son arrestation à Varennes avaient répandu l'alarme dans les provinces. Les autorités toulousaines prirent des mesures contre les entreprises de l'opposition; on forma alors une garde d'élite où ne furent admis que des patriotes éprouvés. Cette garde fut connue sous le nom de *la bande noire*. A côté de cette garde fut institué un corps de gendarmerie destiné à remplacer la maréchaussée. Les sieurs Delmas, Cartier et Pérignon se mirent sur les rangs pour obtenir la lieutenance de ce nouveau corps. Les deux premiers obtinrent la préférence, à l'exclusion du dernier qui était alors simple officier.

En réponse au mandement de Sermet, on répandit de toute part la lettre pastorale de Mgr de Fontanges. Elle fut dénoncée au club, condamnée au feu, et brûlée sur la place Royale pendant qu'on brûlait aussi sur la place du Salin l'effigie du prélat. Divers écrits furent alors publiés contre le mandement de l'intrus. Nous distinguons celui qui a pour titre : *Réflexions d'un catholique romain*, ou *Sermet convaincu d'intrusion*, *d'hérésie et de schisme*. Sermet devint l'objet des plus vives attaques, soit en prose par des lettres, soit en vers par des chansons, et cela en français et en patois. Toutes ces productions étaient répandues dans les villes et les campagnes, et n'avaient d'autre but que d'appeler un souverain mépris sur l'Eglise constitutionnelle de Toulouse et son chef.

Il y avait dans cette Eglise quelques hommes qui ne manquaient pas d'un certain talent : tel était le P. Druilhe, doctrinaire de Saint-Rome et curé intrus de la paroisse du Taur. Il crut devoir publier une lettre pastorale aux fidèles

de cette paroisse. Cette publication attira à cet ecclésiastique plusieurs réponses de la part des fidèles et de plusieurs membres du clergé. Un sieur Lacoste, de Plaisance, vicaire constitutionnel de la Dalbade, entra aussi dans l'arène pour défendre le serment et le schisme. Il fut aussi victorieusement réfuté par diverses lettres qui lui furent adressées. M. Dardenne, curé constitutionnel d'Auriac, près de Caraman, publia encore une apologie de sa conduite. Cette apologie fut vivement attaquée par deux écrits, l'un adressé aux citoyens d'Auriac et l'autre au sieur Dardenne.

La société des Amis de la Constitution avait fait venir de Paris le buste de Mirabeau, sculpté par Houdon. Il fut décrété que, le 14 juillet, on ferait à Toulouse l'inauguration de ce buste. L'église des cordeliers fut choisie pour la cérémonie. A l'heure indiquée, les élèves des écoles, les administrateurs du département, ceux du district, les officiers municipaux suivis de toutes les légions, les tribunaux et le clergé constitutionnel, Sermet en tête, se rendirent dans cette vaste enceinte. Le buste de Mirabeau était placé sur une estrade. Au moment marqué, le P. Roger, ancien doctrinaire, déroula un long manuscrit et lut un éloge de Mirabeau, dans lequel il voulut prouver qu'en Mirabeau la France avait perdu son libérateur, l'Europe son flambeau, le genre humain son ami. L'effroyable tumulte qui se produisit dans cette assemblée empêcha l'orateur de se faire entendre. Dans ce discours, que nous avons sous nos yeux, et l'une des pièces les plus curieuses de l'époque, le P. Roger y exalte Montesquieu, la Constitution anglaise, Voltaire et Rousseau. Pourquoi faut-il qu'à côté de ces derniers noms l'orateur ait placé celui de Télémaque et de son immortel

auteur? Si l'on pouvait prendre au sérieux toutes ces phrases ridicules, l'ombre de l'illustre archevêque de Cambrai aurait été humiliée d'un pareil rapprochement. Le buste de Mirabeau fut promené dans toutes les rues de la ville, et déposé ensuite au lieu ordinaire des séances des frères et amis.

Jusqu'à cette époque les anciens titulaires étaient restés dans les églises avec les intrus, sans communiquer avec eux; il fallut enfin abandonner ces églises paroissiales et chercher un asile dans les oratoires particuliers. Un décret émané de l'autorité du directoire permit de célébrer les saints mystères dans les chapelles; mais il fut défendu d'y entendre les confessions. Le 3 juillet, le directoire du district de Toulouse s'assembla extraordinairement au sujet de la nouvelle circonscription des paroisses de la ville de Toulouse. M. le procureur général syndic déclara que, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale, il était urgent de procéder à la nouvelle formation des paroisses. On donna lecture de quelques pétitions, dans lesquelles 1° les paroissiens de la Daurade s'opposaient à la translation de la paroisse à l'église des dominicains; 2° ceux de Saint-Pierre demandaient l'église des chartreux. Un des membres voulait que l'on ne gardât que huit églises pour les paroisses déjà existantes et que les autres fussent démolies. Cette proposition fut vivement combattue. La démolition des églises fut regardée comme un acte de véritable barbarie; on déclara que la paroisse Saint-Etienne était beaucoup trop étendue et qu'elle serait démembrée pour en former deux autres. La nouvelle circonscription fut décrétée ainsi qu'il suit : 1° la cathédrale; 2° la paroisse Saint-Augustin, à l'église

des grands augustins ; 3° la paroisse St-Exupère, à l'église des grands carmes ; 4° les autres paroisses furent laissées dans leur état primitif, sauf les translations plus tard opérées.

Le 6 août, les Frères des écoles chrétiennes, qui ne possédaient alors qu'une maison à Toulouse au faubourg St-Etienne, fermèrent leurs classes. La persécution élevée contre ces pieux instituteurs n'était que le prélude de celle dont les prêtres demeurés fidèles allaient être l'objet. Le 18 du même mois, les pouvoirs récemment établis à Toulouse rendirent l'arrêté suivant :

1° Les curés et vicaires, les vicaires généraux, les membres des chapitres, les professeurs de l'université, les religieux de tous les ordres, les supérieurs et directeurs des séminaires, sont tenus, dans le délai de trois jours, de quitter la ville et de s'éloigner à quatre lieues de distance.

2° Les susdits se présenteront à la municipalité du lieu et déclareront ne rien vouloir faire contre l'ordre public.

3° Les municipalités veilleront avec soin sur la conduite des susdits.

4° Les autres prêtres non conformistes pourront se présenter dans les églises paroissiales pour y dire la messe seulement.

5° Les églises paroissiales seront seules ouvertes, pour la célébration des saints mystères, à tout prêtre indistinctement ; quant aux oratoires désignés dans l'arrêté, ils ne seront ouverts qu'aux prêtres conformistes.

6° Les portes extérieures des églises de toutes les maisons religieuses seront fermées, et ces églises ne serviront qu'aux religieux et religieuses qui les habitent. Conformément à ce décret, les prêtres ci-dessus désignés quittèrent

Toulouse et se retirèrent à quatre lieues de distance. La petite ville de Noé se distingua par l'empressement que mirent ses habitants à recevoir les prêtres persécutés ; ils leur offrirent une généreuse hospitalité et pourvurent à tous leurs besoins.

L'arrêté dont on vient de parler excita l'indignation de tous les honnêtes gens et provoqua la publication de deux écrits qui avaient pour titre, l'un : *Réflexions aux auteurs de l'arrêté*, et l'autre : *Adresse au département de la Haute-Garonne sur les persécutions qu'éprouvent les prêtres catholiques.* Ces écrits ne produisirent d'autre effet que celui de manifester une énergique protestation contre la violation des droits les plus sacrés des citoyens.

Le 30 septembre, l'Assemblée nationale ou constituante résigna ses fonctions et fut remplacée par l'Assemblée législative. La nouvelle Constitution fut acceptée par le roi. Cette Constitution si péniblement élaborée renfermait bien des articles qui devaient justement alarmer la conscience des catholiques. On vit siéger dans la *Législative* dix évêques constitutionnels et dix-sept prêtres assermentés. Les députés à cette assemblée pour la Haute-Garonne furent Mailhe, Cailhassou, Dorliac, Rouède, Pérignon, Gonent, Projean, Cazes, Veyrieu, Teule et Gérard.

Le clergé de Toulouse fit, au mois d'octobre de cette année, une perte bien sensible dans la personne de l'abbé Pijon, missionnaire de Notre-Dame de Roqueville. Cet ecclésiastique estimable à tant de titres fut si vivement frappé des maux qui menaçaient l'Eglise de France que l'on attribua généralement sa mort à l'impression qui lui fut causée par la publication de l'arrêté qui dispersait les pasteurs

légitimes. Je ne puis mieux faire connaître ce saint prêtre qu'en rapportant les expressions dont se servit un de ses collègues pour annoncer sa mort : « Roqueville, disait-il, a perdu son ornement, le diocèse de Toulouse sa gloire, la chaire de vérité son héros, la pénitence sa victime, les prêtres leur modèle, la terre un juste; le ciel a reçu un bienheureux. » M. l'abbé Pijon est particulièrement connu par un bon ouvrage qui a pour titre : *Témoignages de la divinité de N. S. J. C.*

Les catholiques, se voyant privés de toutes les églises destinées au culte, adressèrent au directoire du département une pétition pour obtenir l'ouverture de quelques-uns de ces temples. Les pétitionnaires se fondaient sur l'exemple de la capitale, où les prêtres insermentés pouvaient librement exercer leur ministère dans certaines églises laissées à leur disposition. Cette pétition excita le zèle des constitutionnels, qui adressèrent à leur tour une contre-pétition au directoire, le 2 novembre, pour le prier, au nom de la liberté, de ne pas autoriser l'ouverture des églises demandées. Cette seconde pétition fut couverte de près de six cents signatures.

Il existait au couvent des grands augustins une société de femmes connue sous le nom de *tiers-ordre*. Quelques-unes de ces femmes avaient embrassé le parti de la révolution. Elles adressèrent une pétition au directoire du département, tendant à leur permettre de s'assembler de nouveau dans leur chapelle, et à forcer l'ancienne supérieure à leur livrer les titres et ornements qui appartenaient à la société. Ces filles demandaient encore à être dirigées par un prêtre assermenté. Sermet, par une déclaration qui porte la date

du 17 novembre, approuva la pétition de ces bonnes citoyennes. Il avoue que, *vu le petit nombre de ministres constitutionnels*, il sera plus convenable que les pétitionnaires soient dirigées par le curé de la paroisse. Cet aveu est précieux dans la bouche du métropolitain, et nous apprend que toutes les cures du diocèse furent bien loin d'être remplies par les intrus.

La fête de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, approchait, et Sermet ne voulut point manquer une occasion aussi favorable pour expliquer et justifier sa conduite. Il se rendit donc à la basilique le 29 novembre, et y fut reçu par le P. Hubert, ancien provincial des minimes et curé constitutionnel de Saint-Sernin. Sermet officia *in pontificalibus*, et prononça un très long discours, que nous possédons en entier et dans lequel il poussa le mensonge et l'hypocrisie jusqu'au cynisme. Il est certain que ce discours, devenu aujourd'hui très rare, offre en faveur du schisme constitutionnel les arguments les plus forts que le comité ecclésiastique de l'Assemblée avait pu réunir. Le métropolitain fit imprimer ce discours, et l'on trouve à la fin une lettre qu'il eut l'audace d'écrire à Pie VI pour lui assurer qu'il demeurerait toujours uni de communion avec le siége apostolique, et qu'il anathématisait toutes les hérésies.

Ce fut à peu près à la même époque que Sermet fit processionellement la translation du corps de saint Thomas d'Aquin de l'église des dominicains à la basilique de Saint-Saturnin. Cette précieuse relique reposait encore sous le splendide mausolée que lui avait élevé la piété de nos pères, lorsque, à la prière de deux religieux de saint Dominique qui avaient embrassé le schisme, le métropolitain se

détermina à opérer cette translation. La châsse de vermeil fut enlevée de sa base et déposée dans les cryptes de Saint-Sernin jusqu'au jour où elle fut dépouillée de toutes ses richesses.

L'Assemblée législative rendit, le 29 novembre, un décret par lequel elle ordonnait que tous les prêtres qui n'avaient pas encore prêté le serment à la constitution le prêteraient, sous peine d'être privés de leur pension et de tout traitement. Le serment exigé alors se présentait sous une forme nouvelle : on ne demandait plus le serment direct à la constitution civile du clergé, mais seulement à l'acte constitutionnel de la nation. Ce changement dans la forme laissait toujours le fond dans le même état, car dans cet acte constitutionnel se trouvaient des dispositions qui répugnaient à la conscience de tout prêtre catholique, — par exemple, l'élection des ministres du culte par le peuple. Ce nouveau serment ne différait donc en rien de celui de 1790. Il devait être refusé par le même motif, il le fut à Toulouse; et la *Lettre d'un ecclésiastique de Paris*, que l'on suppose être l'un des députés du clergé, vint fixer à Toulouse l'opinion publique sur la nature de ce serment.

Le 20 novembre, mourut à Toulouse Mgr François-Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix. Il appartenait à une famille distinguée dans la magistrature. Né en 1716, il se consacra dès sa jeunesse à l'état ecclésiastique. Après de bonnes études, il vint de Paris à Toulouse se placer sous la direction de Mgr de La Roche-Aymon, alors archevêque de cette dernière ville. Le prélat attacha l'abbé de Cambon à son Eglise en qualité d'archidiacre. Une charge de conseiller-clerc au parlement vint encore ajouter à la considération

dont jouissait le jeune archidiacre. Louis XV récompensa les travaux de l'abbé de Cambon par l'abbaye de Lacapelle, en 1757. Au mois de mars 1768, il fut nommé à l'évêché de Mirepoix, et succéda à Mgr de Champflour, l'un des plus pieux et des plus charitables prélats de France. La facilité des communications établies dans son diocèse, de grandes routes ouvertes sur plusieurs points et par ses ordres, témoignaient de la sagesse de son administration temporelle ; la paix et l'harmonie unissant tout son clergé dans les liens d'une charité parfaite, l'hôpital de Mirepoix rebâti à ses dépens, des secours abondants envoyés périodiquement dans chaque presbytère pour le soulagement des pauvres, témoignaient de sa piété et de son zèle.

On raconte qu'en 1782 se trouvant à Aix pour un procès relatif aux droits de son siége, et ce procès devant être jugé le surlendemain, une lettre lui annonce qu'une maladie épidémique ravage son diocèse : il se rend aussitôt à Montpellier, conduit avec lui le célèbre médecin Fouquet, arrive à Mirepoix, et parcourt tout son diocèse avec Fouquet, lequel arrête le cours de l'épidémie par un remède prompt et facile. L'abbé de Cambon apprend que la population de Toulouse est en proie aux horreurs du même fléau : il détermine le docteur à l'accompagner dans sa patrie, et c'est par l'activité de ce grand évêque que Toulouse est délivrée d'une épidémie (la suette) qui, dans l'espace de douze jours, enleva plus de mille personnes. En 1790, sa résistance aux décrets de l'Assemblée nationale, la lettre qu'il écrivit à son chapitre et à son clergé pour l'exhorter au refus du serment lui méritèrent la gloire d'être dénoncé à cette Assemblée. Menacé à Mirepoix dans sa liberté, il cher-

cha un asile à Toulouse. Le culte qu'il avait voué aux lettres et les consolations de la religion vinrent adoucir ses douleurs. Il possédait une magnifique bibliothèque composée des ouvrages les plus rares et dont les belles éditions annonçaient en lui le bibliophile distingué.

Il publia, le 8 juin, une lettre pastorale, datée de Toulouse, adressée au clergé et aux fidèles de son Eglise. Cette lettre contenait les dispositions à prendre pour éviter le schisme qui menaçait le diocèse de Mirepoix.

Il reçut avant de mourir les secours de la religion par le ministère d'un prêtre catholique, et dans la crainte qu'après sa mort sa demeure ne fût violée par l'intrus, il avait prescrit l'ordre de ses funérailles de la manière la plus simple. Ses craintes ne furent que trop justifiées : Sermet, qui recherchait l'occasion de parader sous son nouveau costume, disputa à la famille la dépouille mortelle de l'évêque, et, soutenu par une autorité qui ne connaissait plus de règles, il l'arracha de sa demeure. L'intrus l'accompagna jusqu'au cimetière de la paroisse où se fit l'inhumation. On était sur le point de descendre le corps dans la fosse lorsque le bruit se répandit que la famille avait mis un mannequin dans la bière à la place du corps. Sermet fit aussitôt ouvrir le cercueil et attesta l'identité en s'écriant : *Oui, c'est bien là le corps de mon confrère*. Il n'était permis qu'à cet homme de parler ainsi auprès d'un tombeau.

Le 23 novembre, il fit célébrer un service funèbre pour Mgr dè Cambon dans l'église métropolitaine, et le journaliste de l'époque appela cet acte de Sermet un acte d'*honnêteté pieuse*. Le même jour, parut à Toulouse une lettre adressée au P. Hyacinthe, dans laquelle on lui disait, au

sujet de la pompe funèbre dont il avait entouré l'évêque de Mirepoix : « Le juste, quoique mort, condamne les mé-
» chants qui lui survivent... Toutes les marques de dignité
» dont vous avez accompagné les obsèques de ce vrai pon-
» tife de la religion, ont été aux yeux du public une repré-
» sentation théâtrale qui a rempli d'indignation le plus
» grand nombre et amusé à vos dépens cette foule de spec-
» tateurs... Je vous ai vu pour la première fois, j'ai vu se
» ramasser sur votre figure tous les traits des schismati-
» ques qui, à différentes époques, ont déchiré l'unité du
» corps mystique de J.-C. Ce cadavre placé au milieu de
» cette église des méchants était pour vous comme la tête
» sanglante du Précurseur... »

Sermet ne fut point touché de ces manifestations de l'indignation publique, et ses prêtres constitutionnels n'en faisaient pas moins des efforts pour justifier leur schisme. C'est ainsi que l'abbé Lacoste, vicaire de la Dalbade, publia, au mois de décembre, un écrit ayant pour titre : *Lettre à un curé non conformiste.* Il fit hommage de son livre au conseil général de la Haute-Garonne qui, touché de cette déférence, arrêta que les frais d'impression seraient à la charge de l'administration. Le but de l'auteur dans cet écrit était de justifier le serment à la constitution.

Au commencement de l'année 1792, la situation de l'Eglise de Toulouse devint de plus en plus critique. Les prêtres qui demeurèrent dans la ville se hâtèrent de composer un conseil de conscience destiné à éclairer le clergé catholique dans sa marche. Ce conseil fut composé de MM. Pijon, Amblard, Mac-Carthy, Delmas, Noguié et Barbance. On écrivit à Mgr l'archevêque pour lui faire part de la déli-

bération qu'on avait prise, et le prélat lui donna son approbation.

Mgr de Fontanges, archevêque de Toulouse, regardant son retour dans son diocèse comme impossible, s'occupa des mesures à prendre pour le gouvernement spirituel de son Eglise. Ses vicaires généraux étaient tous dispersés : il fallut pourvoir aux besoins du troupeau par la nomination d'une administration nouvelle. M. Du Bourg fut nommé vicaire général à Toulouse, M. Carrière à Grenade, M. Saltel à Gardouch, M. Montjousieu à Muret. M. Campardon reçut aussi des lettres de grand-vicaire, mais il opposa au choix de Mgr l'archevêque une résistance que son admirable modestie rendit toujours victorieuse de tous les efforts qu'on pouvait faire pour en triompher. Ces ecclésiastiques, dignes sous tous les rapports de la confiance du clergé du diocèse, reçurent des instructions particulières et des pouvoirs très étendus. Je dois ici fixer spécialement l'attention du lecteur sur le premier de ces grands-vicaires, M. l'abbé Du Bourg, qui fut, pendant les années désastreuses de la Révolution, l'homme de la Providence pour tous les malheureux et l'ange tutélaire de l'Eglise de Toulouse.

M. Marie-Jean-Philippe Du Bourg était issu d'une famille ancienne et honorable du Languedoc qui a donné à l'Eglise et à l'Etat des hommes distingués. Il reçut sa première éducation dans la maison de son père, et annonça, dès son enfance, une inclination prononcée pour l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses humanités au collége d'Harcourt à Paris, il entra au séminaire de Saint-Magloire pour y suivre le cours de théologie et s'y préparer à la réception des saints ordres. Il prit ses degrés en Sorbonne, et à l'âge de

27 ans fut reçu docteur. De retour à Toulouse, M. l'abbé Du Bourg fut nommé chanoine de Saint-Etienne. Il embrassa avec ardeur toutes les œuvres de zèle. La direction de plusieurs communautés religieuses et des personnes séculières; la visite des pauvres malades, sur lesquels il répandait les secours de son inépuisable charité; la fondation de plusieurs établissements, parmi lesquels il faut distinguer la maison du Bon-Jésus pour les filles repenties, occupaient tous ses instants. La Révolution le rencontra au milieu de toutes ces belles actions, et, comme je viens de le dire, Mgr de Fontanges fixa sur lui son choix pour lui confier le gouvernement de son diocèse. Onze évêques imitèrent son exemple.

La persécution contre les prêtres insermentés se déclarait de jour en jour d'une manière plus ouverte; on prétextait les raisons les plus frivoles pour les tourmenter. Déjà on avait interdit aux fidèles et aux prêtres l'entrée des églises des maisons religieuses, ne leur laissant un libre accès que dans les églises paroissiales. On avait été forcé, dès le commencement, de célébrer les saints mystères dans ces mêmes églises avec les intrus, quoique à des heures différentes et sur des autels différents. Il était cependant à craindre que cet état de choses ne favorisât le schisme; aussi, après une discussion théologique sur ce point de discipline, savoir, si on communiquait *in divinis* avec les schimastiques en célébrant les offices dans la même église; il fut décidé qu'on devait leur abandonner les églises paroissiales, et qu'on célébrerait dans les maisons particulières ou dans les oratoires privés. Cette détermination devenue indispensable donna à l'Eglise constitutionnelle le coup le plus terrible qu'elle pût

recevoir. Le métropolitain du Sud en comprit toute la portée; dès-lors il mit tout en œuvre pour appeler sur les prêtres non conformistes toutes les rigueurs des agents du pouvoir. A cet effet, il eut recours au talent de M. le procureur général syndic, qui fit paraître alors son fameux réquisitoire. Ce magistrat, après avoir exposé les motifs qui avaient déterminé la promulgation de l'arrêté du mois d'août dernier, discutait la position des fidèles qui ne voulaient pas suivre les prêtres insermentés dans les églises paroissiales, il blâmait leur conduite, et prétendait les condamner par une déclaration de M. l'abbé d'Héliot qu'il jugeait favorable à sa cause.

Le réquisitoire tendait à montrer que les prêtres insermentés ne devaient pas abandonner les églises occupées par les constitutionnels, et qu'en fréquentant ainsi que les fidèles les oratoires ou se retirant dans les maisons particulières, ils appelaient sur leur tête toute la rigueur des lois.

A la suite de ce réquisitoire, la municipalité de Toulouse envoya une adresse à l'Assemblée nationale au sujet des troubles qui agitaient de toute part le district, et dont on regardait les catholiques et les prêtres fidèles comme les coupables auteurs. On y représentait ces prêtres comme une *horde fanatique,* source, par leurs attentats, du discrédit des assignats, de l'accaparement des denrées. Ces accusations étaient accompagnées des plus horribles blasphèmes contre la religion catholique. Cette adresse produisit une impression si pénible dans les esprits, que les municipaux eux-mêmes cherchèrent à en retirer tous les exemplaires. Un arrêté suivit de près l'adresse: il fut statué 1° que les religieux ou religieuses ne pourraient admettre aucune per-

sonne externe dans leurs églises, et qu'en cas de contravention, leur entier traitement serait séquestré entre les mains du receveur du district; 2° que tout rassemblement dans les lieux privés, sous prétexte de célébration de la messe ou des offices, serait interdit sous de fortes peines.

La première disposition de cet arrêté ne devait plus être bientôt applicable. Ce fut dans le cours de cette année et à diverses époques que tous les religieux et religieuses qui, jusqu'à ce temps, avaient pu habiter leurs monastères, en furent chassés par la force brutale. Alors commencèrent les sacriléges spoliations des églises paroissiales et de toutes les autres églises ou oratoires de Toulouse.

Le 24 janvier, Sermet écrivit à Danglars, évêque du Lot. Il se plaignait dans sa lettre de ses vicaires généraux, qui sans doute n'avaient pas voulu se soumettre à son autorité. Cette lettre fut surprise et publiée avec des notes explicatives du texte. Sermet se montra vivement contrarié de cet incident; et, comme ses vicaires avaient porté plainte contre lui au directoire du département, il se vit obligé de se justifier auprès des membres qui le composaient. La lettre qu'il leur adressa dénote un homme qui prenait sa place au sérieux. « Jusqu'ici, dit-il, je n'avais vu que mes devoirs; » aujourd'hui on m'a appris à connaître mes droits. » Les vicaires généraux de Sermet ne se tinrent pas pour battus; ils écrivirent à ceux de Paris, qui, dans leur réponse du 20 février, nous apprennent que la dispute entre le métropolitain du Sud et ses vicaires avait pour objet la part que le conseil de l'évêque prétendait avoir dans le gouvernement extérieur du diocèse.

Au commencemet du mois de mars parurent différentes

réponses au réquisitoire du procureur général syndic. La plus remarquable fut celle des catholiques de Toulouse. Une contestation assez vive s'éleva à la même époque entre M. l'abbé d'Héliot et le procureur syndic. Le premier se plaignit qu'on avait mal interprété ses paroles, et crut devoir manifester ses sentiments, au sujet de la fréquentation des églises possédées par les intrus, dans une déclaration authentique qui enlevait toute espèce de doute sur ses opinions personnelles.

Les fidèles de Toulouse reçurent avec un religieux respect le nouveau bref de Pie VI sur les affaires ecclésiastiques de France, en date du 19 mars. Le souverain pontife donnait des éloges au repentir des prêtres qui avaient rétracté leur serment; il s'affligeait de la persévérance des quatre évêques dans le parti qu'ils avaient pris, et de la témérité de ceux qui, en s'intitulant *évêques constitutionnels*, osaient parler par dérision de leur communion avec le Saint-Siége. Il ne voulait pas les frapper encore et se contentait de leur donner des *monitions*.

Sermet insultait par de mauvais calembourgs à ces actes de l'autorité du Saint-Siége. Le mandement qu'il venait de faire paraître au sujet du carême, reçut deux réponses. Le sérieux qui s'attache à cet ouvrage m'empêche de les analyser ici. Ces réponses offrent, l'une d'elles surtout, les traits de l'esprit le plus satirique qui fut jamais. Je ne puis par le même motif rapporter ici la complainte adressée à l'évêque métropolitain au sujet du décret de l'Assemblée législative qui abolit, le 6 avril, le costume épiscopal; elle a pour titre : *Adieux du P. Sermet à sa croix*. Il perdait tous les jours cette popularité dont il s'était montré si ja-

loux. Ses prêtres constitutionnels lui écrivaient de toute part que son autorité était méconnue. Celui d'Auterive lui avait écrit déjà, dès le 27 février, que le maire n'avait point voulu recevoir son mandement et qu'il avait vomi contre lui les plus grossières injures.

Voulant, par quelques actes éclatants rassurer ses amis alarmés, il établit un séminaire diocésain dans le couvent des Pères de Saint-Georges. Là, sous la direction d'un certain abbé Létu, se trouvaient réunis quelques jeunes hommes entièrement étrangers aux études ecclésiastiques, qu'il éleva rapidement au sacerdoce. Il faisait des visites pastorales; et lorsque les cloches de la ville annonçaient son retour, les journalistes se plaignaient hautement de cette marque extérieure de respect. On l'attaquait sur le faste qu'il déployait dans les solennités publiques, lui qui avait tant prêché la simplicité; on s'élevait contre sa coiffure, son portier à épaulettes, sa chaise à porteurs, ses laquais, ses mules et ses gants brodés d'or, ses tapis au chœur et son écusson aux armes.

L'Assemblée législative avait proclamé la tolérance de tous les cultes, et ce fut sans doute pour se conformer à ce décret que la municipalité de Toulouse abolit, le 1er mai, la procession qui se faisait, toutes les années, le 17 de ce mois. Le rapporteur s'exprimait ainsi : « Considérant que » la procession doit être regardée comme l'apothéose du fa- » natisme, un monument d'ignorance et de superstition » honteux pour la ville de Toulouse, et indigne de figurer » parmi les cérémonies touchantes, fraternelles et toléran- » tes d'une nation libre, je conclus à la suppression. »

Ce n'était pas assez pour la révolution d'avoir à Tou-

louse un club des Jacobins, la ville fut dotée à cette époque d'un *comité philanthropique,* sur la motion d'un sieur Loubet. Parmi les administrateurs du département, on distinguait l'avocat Capelle, de la commune du Faget, dont l'exagération patriotique lui mérita la place de *juge criminel* et plus tard celle d'*accusateur public* au tribunal révolutionnaire. Le directeur de la poste, Lapelonière, devint suspect au directoire de favoriser la correspondance des émigrés avec leurs parents à Toulouse. Le département arrêta que toute lettre allant à l'étranger, ou en arrivant, serait ouverte, et on prit les mesures les plus énergiques pour faire exécuter cet arrêté.

Le 9 mai, on s'occupa dans le directoire du département de l'envoi de l'argenterie des diverses églises à la Monnaie.

Le 16 mai, la société des Amis de la constitution, séante à Toulouse et présidée par Lignac, prit une délibération tendant à répandre avec profusion dans le public une lettre du P. Hubert, curé constitutionnel de St-Sernin, au secrétaire du cardinal-ministre d'Etat à Rome, en réponse à celle que lui aurait écrite ce personnage au sujet de la constitution civile du clergé. Nous croyons à l'authenticité de la réponse du P. Hubert, mais non à celle du secrétaire romain. Tous ces prêtres constitutionnels avaient recours à tous les moyens possibles et aux plus étranges inventions pour avoir l'occasion de manifester leurs sentiments.

Les travaux de l'Assemblée législative tendaient tous au renversement de la religion. Elle supprima toutes les corporations religieuses et tout costume religieux et ecclésiastique. Le 27 mai, elle rendit un décret pour condamner à la déportation les ecclésiastiques non assermentés. On sait

que Louis XVI apposa son *veto* à ce décret le 19 juin, et que le lendemain il fut attaqué jusque dans son palais par une populace en fureur qui proférait contre lui des cris de mort. Conformément à ce décret, l'autorité municipale rendit le 21 juin, à Toulouse, l'arrêté suivant : 1° De ce jour au 15 juillet prochain, les maire et officiers municipaux feront un état exact de tous les prêtres insermentés et ci-devant religieux résidant actuellement à Toulouse, lequel contientiendra les noms, âge, lieu de naissance et dernier domicile de chaque individu ; 2° jusqu'à ce que cet état soit fait, les maire et officiers municipaux suspendront l'expédition des certificats de résidence, et tiendront un registre pour les déclarations ci-dessus ; 3° il est défendu aux prêtres insermentés et aux ci-devant religieux résidant à Toulouse de se rassembler au-delà de cinq personnes, sous peine d'être arrêtés comme perturbateurs du repos public et conduits dans la maison des ci-devant cordeliers, où ils resteront jusqu'à ce qu'il soit pourvu à leur déportation.

Comme d'après l'arrêté de l'Assemblée il suffisait pour qu'un prêtre fût déporté de la dénonciation de quatre ou cinq individus de la commune, on conçoit qu'une pareille disposition mettait les ecclésiastiques sans défense à la merci de leurs persécuteurs. Il fallut dès-lors prendre un parti extrême contre cette loi injuste ; tous les prêtres ne pouvaient point quitter la France, tous ne devaient pas rester. Les plus jeunes se dévouèrent, les autres partirent pour l'émigration ; un assez grand nombre jetés à Toulouse dans l'ancien couvent des dames de Sainte-Catherine, rue du Petit-Versailles, furent déportés dans la Charente, aux îles de Ré et d'Oléron. Je n'ai pu me procurer que les listes supplémentaires

des prêtres émigrés, reclus ou déportés du diocèse de Toulouse. On compte sur ces listes cent trente-six détenus à Sainte-Catherine, cent six déportés et deux cents émigrés en Espagne. Mais ces listes sont bien loin d'être complètes. Les prêtres qui restèrent à Toulouse passèrent pour émigrés aux yeux du pouvoir, et se trouvèrent obligés de se dérober, au péril de leur vie, aux visites domiciliaires et aux nombreuses arrestations qui, tous les jours, remplissaient les prisons de victimes.

Les dames de la première noblesse et les religieuses furent enfermées dans le monastère des chanoinesses de Saint-Sernin. Depuis le mois d'août jusques à la fin de l'année eurent lieu toutes les spoliations des églises, des maisons religieuses, des bibliothèques, la fonte des cloches et notamment de celle dite *Cardaillac*, placée sur le clocher de la métropole, du poids de 5250 kilogrammes. On viola aussi à cette époque toutes les sépultures dans les diverses églises, et notamment à la Dalbade et à St-Etienne, pour enlever les cercueils de plomb. Les orgues des différentes paroisses et de quelques communautés furent brisées. Rien ne put mettre à l'abri d'un vandalisme brutal l'orgue magnifique des cordeliers, qui était regardé avec raison comme un des plus beaux qu'il y eût en Europe. Plusieurs clochers furent démolis; ce fut à cette même époque que l'on détruisit la belle flèche de celui de la Dalbade. Je tiens d'un témoin oculaire les détails suivants sur la destruction de ce clocher. L'administration du district se trouvant un jour réunie dans le lieu de ses séances, aux Augustins, et n'ayant plus rien à l'ordre du jour, un ancien procureur au parlement proposa la démolition de ce monument. Sa proposition fut ac-

ceptée et exécutée sans délai. Pendant que les démolisseurs étaient à l'œuvre, il contemplait ses ruines. Voici quelle fut la fin de cet homme : infatué des assignats, il annonça qu'il allait vendre pour du papier-monnaie sa maison et un bien de campagne qu'il possédait près de Toulouse. Il ne manqua pas d'acquéreurs qui lui donnèrent plusieurs millions de ses propriétés. La dépréciation complète du papier le réduisit à la plus affreuse misère, et un jour où il avait été chercher quelque secours au sein d'une famille honorable, il tomba mort sans qu'aucun symptôme eût annoncé une fin aussi prompte.

On exigea à cette époque un nouveau serment des prêtres, celui de liberté et d'égalité. Quelques-uns de ceux qui avaient déjà refusé celui de la constitution civile crurent qu'on pouvait en sûreté obtempérer pour celui-ci au décret de l'Assemblée nationale. Dans la prison de Sainte-Catherine, où se trouvaient un grand nombre de prêtres du diocèse de Toulouse destinés à subir la peine de la déportation, plusieurs se déclarèrent en faveur de ce serment, entr'autres le R. P. Théron, ci-devant doctrinaire. Du reste, quand on eût cru ce serment tolérable, il offrait à ceux qui se seraient déterminés à le prêter une barrière impuissante contre la persécution. Le club des Jacobins, ou société populaire, devenait tous les jours plus exalté contre la religion et ses ministres. La conduite d'un petit nombre de prêtres assermentés qui vinrent y déposer leurs lettres d'ordination et réclamer l'autorisation de contracter de sacriléges mariages, ne contribua pas peu à augmenter l'exaltation de cette société. C'est de là que partaient toutes les mesures violentes contre ce qu'on appelait *les oppositions*.

Ce serait une curieuse étude que celle de tous les *votes* de cette société; rien ne marchait assez vite au gré de la plupart de ses membres. L'un voulait qu'on vendît les biens des émigrés, l'autre qu'on écrivît aux sociétés de Londres pour les engager à surveiller le gouvernement du roi Georges. Celui-ci voulait que toutes les administrations tinssent leurs séances publiques; celui-là demandait qu'on s'emparât du quart de tous les biens de tout citoyen qui ne marcherait pas au secours de la patrie. Les correspondants de Paris annonçaient que la guillotine avait été déjà mise en permanence et qu'elle avait commencé à faire quelques expéditions; on demanda qu'elle fût aussi érigée à Toulouse sur la place de la Liberté.

Les évènements marchaient à Paris avec une effrayante rapidité. Du mois de mai au 21 septembre eurent lieu la fameuse journée du 20 juin, la translation de Louis XVI au temple, les massacres de septembre à l'Abbaye, aux Carmes et à Saint-Firmin, les décrets de l'Assemblée législative sur le divorce et le mariage, ainsi que sur le serment *de liberté et d'égalité*, et la vente de tous les biens ecclésiastiques. Le 21 septembre, cette Assemblée termina ses séances et fut remplacée par la Convention, dont l'existence se partage en trois périodes. Du 21 septembre 1792 jusqu'au 31 mai 1793, elle offre le spectacle de deux partis, jacobins et girondins, qui se disputent la victoire. Au 31 mai, les jacobins sont vainqueurs, et les girondins sont immolés; le règne de la terreur commence et dure quatorze mois. Au 9 thermidor (1794), la Convention commence à s'éteindre au milieu de ses excès.

Vers la fin de l'année 1792, la plupart des prêtres non

assermentés du diocèse de Toulouse quittèrent la France ; un très grand nombre passèrent en Espagne. Nous distinguons dans ce nombre l'abbé Boix, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, qui se retira au monastère de Montserrat ; les deux abbés de Saint-Félix, l'un sulpicien et l'autre chanoine de Saint-Etienne, qui furent arrêtés sur la frontière et dépouillés de tout l'argent qu'ils possédaient ; les abbés Mathieu, l'un curé du Taur et l'autre son vicaire ; l'abbé Lamarque, existant encore et parvenu à l'âge de 98 ans, plusieurs curés de la ville et du diocèse, les vicaires généraux et un grand nombre de chanoines. Mgr de Fontanges se retira à Palma, capitale des îles Baléares.

Le département de la Haute-Garonne envoya ses députés à la Convention : ce furent les avocats Mailhe, Rouzet et Delmas de Toulouse, Projean de Carbonne, Calés, Ayral, Desacy, Pérès, Estadens, Druilhe, curé constitutionnel du Taur, Mazade et Julien. Ces députés étaient en relation continuelle avec les jacobins de Toulouse, qui trouvaient que les choses n'allaient pas encore assez vite à Paris. On ne peut mieux retracer l'état où se trouvait Toulouse à la fin de 1792 qu'en rapportant ici la réponse aux éclaircissements demandés par Carnot :

« Depuis l'organisation des pouvoirs constitués, aucun n'a rendu ses comptes.

» Le département, ayant épuisé depuis longtemps les sols additionnels de 1791, a dépensé plus de cent mille écus sur les futurs de 1792 et 1793 dont les rôles ne sont pas encore faits, et il vient d'entamer les sols de 1794.

» Aucuns travaux publics ne se font, on laisse dépérir honteusement des ouvrages qui ont ruiné les communes

qui les ont fait faire sous l'ancien diocèse, et dans deux ou trois ans, faute d'entretien, les ouvrages seront ruinés sans retour.

» La municipalité a revendu les biens nationaux qu'elle avait achetés par un décret; elle a fait verser dans la caisse les à-comptes payés par les acquéreurs, a dépensé ces sommes, n'en a rendu aucun compte, et n'en a rien versé dans la caisse du district, ainsi qu'elle était tenue de le faire aux termes de la loi.

» Il n'a été remis à la caisse du district que vingt-cinq ou vingt-six petites têtes de diamants provenant des sacristies des églises supprimées; cependant il est notoire que plusieurs églises étaient richement pourvues de pierreries: l'église métropolitaine possédait une grande croix de vermeil, toute recouverte d'émeraudes, de turquoises, de grenats, de vermeilles, d'améthistes, et peut-être d'autres pierres encore plus précieuses.

» Dans la même église, le buste d'argent de saint Etienne en était recouvert; on gardait à la sacristie un magnifique saphir, monté sur un anneau, qui avait appartenu à saint Louis, et un rubis donné par feu Montchal, archevêque.

» Aux dominicains, il y avait une Vierge d'argent dont les carnations étaient émaillées, avec la ceinture de rubis; le collier de diamants et des bagues de diamants qui avaient été données, étaient attachées à la couronne.

» Plusieurs bagues de diamants étaient suspendues au col du buste de saint Thomas d'Aquin.

» Enfin une riche bague de diamants jaunes était attachée à la croix d'un bel ostensoir de vermeil.

» Dans d'autres églises, il y en avait aussi : tout a dis-

paru ; rien n'a été déposé dans la caisse du district, comme le veut la loi.

» Tous les ornements, dont une grande quantité très riche, tout le linge, toute l'argenterie des couvents et églises supprimés ont été portés au dépôt à la municipalité, sans inventaire, sans chargement, et y ont resté un temps très considérable ; et comme les premiers inventaires dressés d'abord par la municipalité étaient très inexacts et superficiels, que les récollements faits par les commissaires des districts étaient infiniment plus étendus, on assure qu'il n'existe aucune trace ni des uns ni des autres.

» La vérité veut qu'on dise qu'on a donné de l'argenterie ainsi que des ornements et du linge à plusieurs paroisses de la ville et de la campagne.

» La dilapidation des bibliothèques, tableaux des églises, et estampes précieuses des couvents, surtout des chartreux, n'a pas été moindre : il est prétendu qu'un officier municipal a fait voiturer chez lui, de nuit, une quantité immense de livres provenant des chartreux, et le sieur Baziége, orfèvre, ainsi que ses voisins, pourraient donner les renseignements les plus positifs sur ce fait.

» On pourrait aussi en obtenir de précieux d'un cordonnier logé dans le collége de Foix. Toujours est-il vrai que lors de ces expéditions le sieur Philippe, greffier dans les bureaux de la municipalité, voiturait en plein jour les plus précieux ; qu'il les montrait dans les bureaux, et disait que les officiers municipaux les lui avaient donnés. Dans ce nombre d'ouvrages étaient *les Fêtes* de Cochin.

» Aujourd'hui le département a nommé les deux citoyens Daspres et Lignac pour aller dans toutes les bibliothèques

du département de la Haute-Garonne rechercher les livres qui contiennent des principes opposés à la révolution, pour les faire brûler.

» On a démoli les flèches des clochers pour avoir les dalles de plomb qui les recouvraient.

» On a fouillé et démoli dans les terres et dans les murs pour en avoir les tuyaux de plomb de conduite des eaux.

» Il n'est aucun couvent qui n'ait été horriblement dégradé ; on en a enlevé, depuis l'évacuation, croisées, portes, chambranles, plaques de cheminée, et généralement tout ce qui était cloué et fiché.

» Aujourd'hui on voiture publiquement le mobilier des émigrés dans la maison commune, sans inventaire.

» On y a déjà porté soixante douzaines de serviettes de Flandre des plus magnifiques d'un seul particulier.

» Il existait dans les églises supprimées une quantité immense de rampes, balustrades, chandeliers, lampes et autres ustensiles de cuivre ou de laiton, des morceaux de sculpture des plus précieux, tels qu'un Christ en ivoire donné par un grand-duc de Toscane ; un tableau représentant une Vierge, par André del Sarte. On n'a pu en suivre la trace.

» Le linge trouvé dans les couvents de filles était immense, et leurs chapelles très précieuses par les peintures et les marbres. Les arts regretteront toujours la spoliation de ces maisons. »

Le 16 janvier 1793 eut lieu la condamnation de Louis XVI. Il appartient à l'histoire de consigner dans ses annales la part que chacun des députés de la Haute-Garonne prit à cette condamnation.

Mailhe (Jean), avocat, — vota pour la mort en retardant l'exécution.

Rouzet — se montra ouvertement favorable à Louis XVI, au point que la société des Jacobins de Toulouse l'accusa de *tiédeur* dans la durée du procès. Il vota pour la réclusion du prince.

Delmas, ancien officier de milice, — vota pour la mort.

Projean, cultivateur et homme de loi, — vota pour la mort.

Calés, avocat à Toulouse, — vota pour la mort.

Ayral — vota pour la mort.

Desacy — vota pour la mort dans le sens de Mailhe, et mourut peu de temps après, exprimant les remords les plus déchirants de son vote.

Pérès, avocat à Toulouse, — vota pour la réclusion du prince et son expulsion à la paix. Il montra toujours des principes de modération.

Estadens — vota la réclusion et l'expulsion à la paix.

Druilhe — vota la réclusion, le bannissement à la paix, et la peine de mort si le prince rentrait en France.

Mazade — vota la réclusion perpétuelle de Louis XVI.

Julien, ministre protestant, — vota pour la mort.

Le même jour où cet infortuné monarque fut condamné à mort, Calés écrivait que 22,000 patriotes étaient sous les armes autour de la Convention pour protéger la justice nationale, et qu'ils avaient juré de ne quitter Paris qu'après l'exécution du tyran. Mailhe fut le rapporteur de ce grand procès. Le club des Jacobins de Toulouse n'avait pas attendu l'arrêt de Paris. On y avait fait le procès au monarque dès le 25 décembre : il avait été déclaré coupable et

digne de mort. Deux lettres avaient été écrites par cette société populaire à la Convention; l'une, pour l'inviter à juger ce prince sans appel au peuple, et l'autre pour demander le jugement de tous les membres de la famille royale. Il fut fait une collecte parmi les frères et amis pour fournir aux frais du voyage du messager chargé de porter à Paris ces deux missives.

Le 21 janvier, à dix heures un quart du matin, la tête de Louis XVI tomba sur l'échafaud dressé au milieu de la place de la Révolution (aujourd'hui de la Concorde). Mailhe fut le premier à annoncer à Toulouse cette catastrophe. En recevant cette lettre la joie des jacobins fut extrême; la conduite des députés du département qui n'avaient pas voté la mort du roi excita leur indignation : il fut décidé que leurs noms seraient effacés des listes de la société et leurs effigies brûlées et qu'on enverrait d'autres députés à leur place. Le supplice de Louis XVI jeta la consternation dans la cité tout entière; mais, comme au temps de Néron, les larmes devenaient accusatrices et l'on condamnait les soupirs échappés à la douleur. La véritable Eglise de Toulouse se vit alors forcée de se cacher dans les maisons particulières et les lieux les plus obscurs; les ministres catholiques furent obligés d'avoir recours à divers travestissements pour échapper aux perquisitions journalières dirigées contre eux; ils changeaient perpétuellement de demeure. On avait pratiqué dans l'intérieur des habitations des cachettes de sûreté, et plus d'une fois la Providence opéra des prodiges en faveur des victimes poursuivies par la fureur des tyrans. J'aurais désiré connaître les noms de tous ces prêtres généreux qui, à cette époque, se dévouèrent à la

mort pour ne pas abandonner les fidèles de l'Eglise de Toulouse* : je n'ai pu me procurer qu'une liste assez incomplète.

M. l'abbé Du Bourg était comme l'âme et la vie qui animaient tous ces confesseurs de la foi. Il plaça quatre cents prêtres dans les différents quartiers de la ville ou dans les environs. Tous se conduisaient par ses ordres. Il avait établi son quartier général chez M. Verlhiac, rue St-Remézy, et de là se transportait partout où l'on réclamait le secours de son ministère. Devenu l'objet des perquisitions les plus sévères, il n'échappa plusieurs fois que par miracle à la fureur de ses ennemis. Sa tête fut mise à prix, et mille écus devaient être la récompense de celui qui le livrerait. Passant un jour sur le pont qui joint la ville au faubourg Saint-Cyprien, il est reconnu par un de ses plus redoutables adversaires. Cet homme eut la pensée de le tuer, mais une terreur secrète s'empara de ce malheureux et il ne put exécuter son projet. Obligé de veiller à la subsistance de tous les pauvres de la ville, il se confia toujours à la Providence, et la Providence ne faillit jamais pour lui. Dans une circonstance particulière il était sans aucune ressource : tout-à-coup un inconnu se présente et lui remet une somme de quarante louis; quelques jours après l'inconnu doubla la somme. M[lle] d'Audonnet et M. Auguste Pujol, devinrent les instruments de la Providence pour la distribution de ces aumônes. Ce dernier m'a souvent raconté qu'il allait porter des secours aux prêtres et aux malheureux à la faveur des ténèbres de la nuit, et que M. Du Bourg versait des torrents de larmes lorsque ses ressources étaient épuisées. Je ne puis mieux faire connaître cet homme incomparable qu'en

rapportant ici la lettre que M. l'abbé Ortric, ancien curé de la Dalbade, écrivit à Limoges.

MONSIEUR,

« J'ai eu l'honneur de partager les dangers et les travaux de Monseigneur l'évêque de Limoges dans ces temps malheureux qui lui ont si bien servi pour manifester son zèle et sa charité. L'un et l'autre furent inépuisables. Les périls imminents qu'il courait à tout instant ne l'étonnèrent jamais : il célébra constamment les saints mystères. Il se levait tous jours avant cinq heures, il faisait son oraison jusqu'à six; lorsque les dangers ne paraissaient point aussi imminents il disait de suite la messe, et toute la journée était consacrée à un travail auquel plusieurs personnes n'auraient pu suffire : sa correspondance était très étendue; chargé d'une foule de diocèses, il s'était ménagé des moyens pour correspondre avec leurs évêques; il en recevait fréquemment des nouvelles et se dirigeait par leurs conseils. Mgr de Fontanges et Mgr de La Tour du Pin étaient les deux prélats avec lesquels il avait les rapports les plus suivis.

» Il a secouru efficacement, pendant la terreur, les prêtres, les religieuses, et tous ceux de toutes les classes dont les besoins lui étaient connus. Il m'a dit plusieurs fois que, dans un court espace de temps, plus de soixante mille francs avaient passé dans ses mains.

» Dans certains temps la terreur était si grande que les fidèles n'osaient nous garder chez eux; la plus grande partie de ceux qui conservaient les prêtres ne voulaient point les laisser sortir pour ne pas s'exposer à périr avec eux sur

l'échafaud. M. Du Bourg voulait s'échapper pour voler auprès des malades, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine que nous arrêtâmes son zèle. Nous étions alors chez M. Sudre, rue Saint-Remézy. Il alla en confesser un dans la rue des Tourneurs dans un temps des plus critiques.

» Il envoyait dans les divers arrondissements des prêtres qu'il encourageait par des lettres qui inspiraient le plus grand zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; il se faisait rendre compte du bien qui s'opérait; il écrivait même aux simples fidèles pour les fortifier; il promettait à tout le monde que les dangers ne l'épouvanteraient pas, disant en tête de ses lettres : *Non emigrabo.*

» Je lui annonçai la mort de M. de Rochemontés : il se mit à genoux dans l'instant, leva les mains au ciel, resta dans le silence, et me parla de suite des grandes vertus de son digne frère, se consolant de sa mort par l'espoir bien fondé qu'elles lui avaient mérité le ciel. Je lui annonçai aussi celle de son cher neveu Melchior qu'il aimait bien tendrement : ce fut toujours la même résignation.

» Je ne l'ai point vu changer de caractère un seul moment. S'étant vu obligé, dans une occasion, d'interdire un prêtre, il se comporta avec une modération sans exemple qui contrastait singulièrement avec la fureur et la colère de ce prêtre. Cette douceur opéra un si heureux effet sur le cœur du prêtre que l'interdit fut levé en peu de temps, et qu'il reprit ses fonctions. Je fus seul témoin dans cette affaire; c'était dans la plus grande terreur. Avec le temps et la réflexion je pourrais rappeler d'autres circonstances de la vie toute sainte de monseigneur l'évêque de Limoges. Je ne doute point un instant qu'il ne soit dans le séjour

des bienheureux ; il est même impossible de ne pas le penser, pour peu qu'on réfléchisse sur les grandes vertus qu'il a pratiquées. »

Il n'est guère, dans l'histoire générale de l'Eglise, de tableau plus intéressant que celui du dévouement des prêtres pour le salut des fidèles dans ces circonstances critiques. Les traits particuliers de leur courage et de leur présence d'esprit pour se dérober aux poursuites des révolutionnaires sont admirables. L'abbé de Chièze, vicaire général de Carcassonne, cet homme à la vive allure, s'était déguisé sous le costume de garde national ; il se faisait présenter les armes aux divers corps de garde, et menaçait très sérieusement de toute la rigueur de la discipline militaire les soldats qui lui refusaient les honneurs. Il rencontre un jour une troupe de gens armés qui l'arrêtent et lui disent qu'ils sont à la recherche de l'abbé de Chièze. — Attendez, leur répondit-il, il ne doit pas être loin d'ici : et il se mit à leur tête pour le chercher. — L'abbé de Chièze ne se trouva pas. Un capucin exerçait la médecine et s'introduisait ainsi dans les maisons pour administrer les sacrements. L'abbé Barquisot, appelé de toute part pour son ministère, parcourait les rues de la ville chantant à plein gosier les chansons patriotiques. L'abbé Douarre, ancien curé de Saint-Exupère, visitait ses malades déguisé en petit maître et portant à sa boutonnière le bouquet obligé de fleur d'oranger. L'abbé Ortric, qui fut plus tard curé de la Dalbade, déguisé sous un costume bizarre, vendait dans les rues de la ville de la poudre odontalgique. Le père Cassé, devenu portefaix, offrait ses bras au service des passants. On rencontrait dans les rues, marchant côte à côte, un chaudronnier noir comme

un cyclope, fredonnant les airs de la pittoresque Auvergne, et un garçon boulanger : ces hommes-là étaient deux prêtres, et ces prêtres étaient obligés à chaque instant de changer de demeure et souffraient tous les genres de privations. Le dévouement qu'on admirait alors dans ces ecclésiastiques se faisait également admirer parmi les fidèles.

Le 17 mars, un acte du département enjoignit aux communes d'avoir à transporter toutes leurs cloches, à l'exception d'une seule par clocher, à Toulouse. Le dépôt des cloches se trouvait au Palais-de-Justice, dans la salle dite des Procureurs; c'est de là que *partait* le métal pour la fabrication de la monnaie de billon, qui disparaissait bientôt dès qu'elle avait été mise en circulation. On se vit obligé, pour y suppléer, de créer des *billets de confiance* de très minime valeur.

Le 21 avril, la Convention rendit un nouveau décret contre les prêtres demeurés fidèles. En vertu de ce décret tout citoyen était tenu de dénoncer, arrêter ou faire arrêter les émigrés et les prêtres, dans le cas de la déportation. Les personnes comprises dans ce premier article devaient être punies de mort dans les vingt-quatre heures. Par un second article tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers, frères convers et lais, qui n'avaient pas prêté le serment *de liberté et d'égalité*, devaient être embarqués pour la Guyane française. Les vieillards âgés de plus de soixante ans, les infirmes et caducs, devaient être renfermés, sous huitaine, dans le chef-lieu du département. Par suite de ces décrets deux cents citoyens furent, en un jour, enfermés dans la prison de la Visitation à Toulouse, sans mandat d'arrêt ou procédure quelconque. Le 29 avril, le conseil

général de la commune prit une délibération relative à la prétendue sûreté publique. L'arrêté était divisé en quinze articles. L'article 7 assignait la maison de Sainte-Catherine pour les ecclésiastiques; la Visitation pour les parents des officiers de l'armée de Dumouriez, des émigrés et généralement les personnes suspectes; les Carmélites pour les femmes suspectes, qui furent en grande partie enfermées au couvent des dames de Saint-Sernin; les prisons du Sénéchal, pour la détention de ceux contre lesquels on aura décerné un mandat d'arrêt.

A la même époque la guerre fut déclarée à l'Espagne. Les représentants du peuple Projean et Chaudron-Rousseau arrivèrent les premiers à Toulouse le 23 avril. Ils étaient envoyés auprès de l'armée des Pyrénées-Orientales. Ils se présentèrent aux Jacobins, où les frères et amis les fêtèrent de leur mieux. Peu de jours après, ils furent suivis des représentants Leyris, Ysabeau et Gareau. Cette guerre d'Espagne devint la cause et le prétexte des réquisitions et des spoliations les plus exorbitantes. Tout fut réformé à Toulouse. La direction de la monnaie fut confiée à Georges Loubet, chaud patriote; l'orfèvre Artaud obtint la direction des postes. Après avoir expulsé des hospices civils les sœurs de la charité et les aumôniers, on nomma une nouvelle administration dans laquelle on vit figurer Roques, juge; Lespinasse, capitaine du génie; Mailhol, antiquaire, et Trinchant, négociant. Onze commères, bonnes patriotes, remplacèrent les sœurs de Saint-Vincent.

Arrivèrent alors à Toulouse le député Mailhe, Lombard, Lachau son collègue et l'ex-capucin Chabot. Ils étaient envoyés par la Convention pour visiter les départements de la

Haute-Garonne et de l'Aude, y étudier l'esprit public, et y réchauffer le patriotisme des populations. On offrit en holocauste à ces divinités révolutionnaires les titres de la noblesse et les titres féodaux, tous en parchemin vélin orné de gracieuses vignettes, qui furent lacérés ou brûlés. L'ex-capucin Chabot monta, le 5 mai, dans la chaire de la métropole, dont la nef venait d'être décorée du titre fastueux de Temple de la Raison, prononça un discours contre tous les prêtres réfractaires, et sollicita des mesures énergiques tendant à réduire ces citoyens rebelles aux ordres de la nation.

Le patriotisme du procureur général Malpel n'était plus à la hauteur des circonstances. Déjà il avait fait un réquisitoire pour que les détenus dans les diverses prisons fussent jugés, punis s'ils étaient coupables, et mis en liberté s'ils étaient innocents. Il fut dénoncé par les *sans-culottes* comme beaucoup trop tolérant; on demanda sa destitution. Elle fut accordée, et l'on nomma à sa place un jeune homme de vingt-six ans, de Castelsarrasin, nommé Descombels, patriote ardent et jacobin, sans toutefois en partager le cynisme. Il seconda les mesures extra-révolutionnaires des députés de la Convention.

Sur la nouvelle que les Espagnols se rapprochaient de plus en plus des frontières, on ordonna une levée de 6,664 hommes dans le département pour aller renforcer l'armée. Chabot paraissait peu satisfait des autorités constituées à Toulouse; il prétendait qu'elles n'étaient plus en harmonie avec la marche qu'avait suivie la Convention. Celle-ci était entrée dans la seconde phase de son existence par la défaite des girondins. L'ex-capucin dénonça *le fédé-*

ralisme. C'était un plan arrêté à Bordeaux d'une *fédération* destinée à résister au parti *maratiste* de la Convention. On s'en occupait activement à Toulouse; mais les tergiversations de l'administration départementale firent avorter ce projet. Il fut cependant décidé que, vu la gravité des circonstances, toutes les autorités de la ville délibéreraient en commun et formeraient ainsi *un grand consistoire* qui devrait tenir ses séances à l'hôtel-de-ville. Les *assemblées primaires* du département devaient aussi se réunir à Toulouse pour porter les vœux de leurs commettants. Ce grand consistoire et ces assemblées primaires inspiraient de justes inquiétudes aux représentants du peuple *Baudot* et *Chaudron-Rousseau*. Ceux-ci, par le moyen d'émissaires secrets et d'espions, parvinrent à connaître le but de l'organisation nouvelle; leur correspondance avec le parti montagnard devint très active, et les ordres reçus de Paris, en date du 25 juin, leur ordonnèrent de frapper à Toulouse un coup décisif. Ils le frappèrent.

Le 29 juin, dix citoyens des plus notables parmi les autorités furent arrêtés simultanément. Dardignac, président de l'administration départementale; Douziech, général de la garde nationale; Arbanère, président du district; Loubet, directeur de la monnaie; Rey, maire de Toulouse, et Barras jeune furent les principaux. Les proconsuls les expédièrent sur Paris. A cette nouvelle les sections s'agitèrent; on proposa de se porter à l'hôtel-de-ville, de s'emparer des armes et d'arrêter les deux représentants. Si l'énergie avait été l'âme de ces résolutions, le *fédéralisme* l'emportait à Toulouse, et le règne de la terreur s'y trouvait arrêté dans sa marche. Il n'en fut pas ainsi, et les terroristes enhardis

par l'arrestation des dix chefs ennemis finirent par s'emparer des bureaux et par chasser *les fédéralistes*, dont le parti fut complètement vaincu.

Fiers de leur victoire, les citoyens représentants rendirent, le 8 août, l'arrêté suivant :

« Les représentants, considérant que les capitouls étaient » une institution perverse de la tyrannie pour opprimer le » peuple par le peuple même, en arrachant de son sein » ceux qui, s'abandonnant à une vanité ridicule, payaient » chèrement le droit de ne point partager les vertus de » leurs égaux pour acquérir les vices des usurpateurs de la » souveraineté nationale, arrêtent :

« ..... Tous les anciens capitouls et tous ceux qui ont » des titres de capitoulat..... les remettront au citoyen pré» sident de la société populaire, qui les recevra dans la » salle de la société, sans donner de reçu..... Seront éga» lement remis..... les *portraits des capitouls* et les regis» tres du capitoulat qui sont conservés à l'hôtel commun..... » Le terme fatal de la remise des titres et des portraits » expire le 10 août, à midi..... Les titres du capitoulat et » les portraits des capitouls..... seront brûlés sur l'autel » de la patrie, à six heures du soir, aux cris de : Vive » l'égalité !.... Le dénonciateur des contrevenants sera » récompensé par la République. » En exécution de cet ordre, quatre cent soixante-dix-huit tableaux et portraits de capitouls furent portés sur la place publique, lacérés et brûlés.

Le 10 août, fut acceptée à Paris la nouvelle Constitution républicaine et le tribunal révolutionnaire institué. Le 22, soixante-quinze personnes furent arrachées à leurs familles,

à Toulouse et jetées dans la prison de la Visitation. Quelque temps après parut le fameux arrêté pour ordonner la levée en masse qui devait porter sur les frontières tous les citoyens non mariés, depuis dix-huit jusqu'à vingt-cinq ans. De là, des lois oppressives ordonnaient : 1° la recherche des armes de toute espèce ; 2° l'enlèvement, chez tous les habitants, de tout ce qui pouvait être utile pour équiper cette nouvelle armée, comme chevaux, étoffes, ustensiles, voitures, etc. La plus légère infraction à ces lois était punie de mort. Alors se fixèrent à Toulouse deux nouveaux représentants, les citoyens Paganel et Dartigoëte. Ils commencèrent leur sanglante mission par l'institution du tribunal révolutionnaire, qui devait tenir ses séances à la grand'chambre du palais. Ce tribunal était composé d'un président, de trois juges, d'un accusateur public et de douze jurés. Chaque juré recevait 18 francs par jour. La procédure consistait en deux procès-verbaux : le premier d'arrestation du prévenu, et le second du prétendu délit. Le plus souvent il n'y avait aucun témoin. Après des débats dont la brièveté était effrayante, on posait cette seule question : *L'accusé est-il coupable?* Alors tous les jurés se levaient l'un après l'autre et répondaient : *Oui, l'accusé est coupable;* ou bien : *Le fait est constant.* Et aussitôt l'arrêt était exécuté, sans appel. Plusieurs victimes furent, à cette fatale époque, traînées devant ce tribunal et exécutées à Toulouse, d'abord sur la place du Capitole, où la guillotine demeurait en permanence.

Nous devons faire connaître ici les deux représentants du peuple qui firent à Toulouse fonctionner la guillotine. Dartigoëte était député des Landes à la Convention. Se trouvant malade à l'époque de la condamnation du roi, il se fit

porter à l'assemblée et y vota la mort du prince et la prompte exécution de la sentence. Envoyé dans plusieurs départements, il fit une guerre de cannibale à tous les objets du culte catholique, et dansait lui-même *la carmagnole* autour du bûcher qui les dévorait. Jamais femme ne parut devant lui sans rougir. Il faisait mettre les mères et les filles en réquisition pour le spectacle dans les villes où il passait, et y paraissait lui-même habillé de manière à révolter la pudeur. Il fit plus d'une fois attacher des détenus à des mangeoires, où on leur jetait la plus dégoûtante nourriture, comme à de vils animaux. Décrété d'arrestation en 1794, il fut arrêté et ensuite amnistié. Paganel, curé de Noillac, fut député du Lot-et-Garonne à la Convention. Il y vota la mort de Louis XVI, et fut nommé, en 1803, chef de bureau à la chancellerie de la Légion-d'Honneur. Le président du tribunal révolutionnaire de Toulouse fut Hugueny. C'était un notaire de Gascogne, espèce de Brutus sans portée. Nous avons déjà parlé de Capelle, qui devint accusateur public.

Le tribunal révolutionnaire ne fonctionna à Toulouse que pendant trois mois, depuis le 15 janvier 1794 jusqu'au 20 avril. Il prononça quarante-trois condamnations à mort, nombre bien grand sans doute, mais aussi bien inférieur à celui de la plupart des départements de France.

Pendant qu'on célébrait à Paris, le 10 novembre, *la fête de la Raison*, Toulouse eut aussi la sienne. Le temple consacré à cette nouvelle déesse était la nef de l'église métropolitaine. Au pilier d'Orléans s'élevait la statue de la divinité, et la chaire évangélique avait été transformée en tribune aux harangues. Ce fut à cette occasion que le citoyen Paga-

nel et le citoyen Descombels, procureur général syndic du département, prononcèrent chacun un discours ultra-révolutionnaire. Le citoyen Carré y débita un poème à sa façon sur les gloires de la raison humaine. Un nombreux orchestre y exécuta un hymne se terminant par ces vers :

> Terrassé par vos coups, que le dernier esclave
> Suive au tombeau le dernier roi.

La fin de l'année 1793 fut marquée par le mariage de quelques prêtres, la spoliation complète de toutes les églises en argenterie, tableaux, statues, ornements, reliques des saints et orgues, et par des fêtes patriotiques.

L'année 1794 s'ouvrit, à Toulouse, par de sanglantes exécutions. Parmi les condamnations à mort, nous citerons les principales :

L'épicier Garnaut, pour avoir méchamment et dans des vues contre-révolutionnaires manifesté des idées contraires à celles de la *montagne*.

Le vitrier Auriolles, pour avoir servi d'intermédiaire à la correspondance entre un émigré et sa famille.

Le négociant Lignères, comme ennemi du *maximum*.

Le R. P. Hazerat, religieux de l'ordre de la Merci, orateur éloquent.

Jean-Baptiste Delisle, curé de Bellerive-sur-Save, pour avoir rétracté son serment.

Joseph Jaubert, bénéficier de l'église de Thouy, pour infraction aux décrets.

Géry Allaux, curé de Sainte-Radegonde, pour avoir fait précéder son serment de restrictions et d'explications.

François Astrié, vicaire constitutionnel de Saint-Augustin

de Toulouse, pour être l'auteur d'un complot tendant à anéantir la liberté et l'égalité.

Gabriel Latour, prêtre de Noé, convaincu de n'avoir pas prêté le serment de liberté et d'égalité.

De Bouche-Porn, intendant d'Auch.

Le comte Dubarry (Jean).

Tristan d'Escalonne.

Mme de Cassan née de Rabaudy.

Jean Pujol, homme de loi, pour avoir écrit des lettres où se trouvaient exprimées des opinions contre-révolutionnaires.

L'abbé de Beaufort, prêtre à Bruguières, pour s'être opposé au mariage de Mlle Toulza avec un prêtre assermenté.

On compte encore parmi les victimes de ce tribunal : Jacques et Pierre Cherdier, de Seysses-Tolosanes; — François Pinoux, de la vallée d'Aran; — Arnaud Cazeaux, de Carbonne; — Pierre Lestrade, boucher de Loubens; — Arnaud Delpech, négociant à Villefranche; — Jean-François Boislong de Gariés, capitaine de la milice; — Jean-Pierre Balarat, de Sérignac; — Jacques Bénac, de Saint-Sabin-d'Escanecrabe; — Baptiste Pla, de Trédos, vallée d'Aran; — Henri Bessat, dessinateur; — Raymond Lansac, de Muret; — Maurice Clombel, de Mazamet; — Jacques Bagens, d'Aucamville; — Pierre Lamire, de Grisolles; — François Vinsac, homme de loi; — Jean-Baptiste Romiguières, d'Aucamville; — Jean Capmartin, meunier du Mas-Garnier; — Michel Surgère, homme de loi.

Tels sont les noms que nous avons pu recueillir; un grand nombre d'autres sont tombés dans l'oubli. On a vu

par cette liste que la Révolution, comme Saturne, dévorait quelquefois ses propres enfants.

Le 16 floréal (5 mai), un huissier, porteur d'une fatale liste, se rendit, après midi, à la prison de la Visitation et appela vingt-quatre membres du parlement qui y étaient détenus. Tous les prisonniers les accompagnèrent à la porte. Ces magistrats furent jetés dans les cachots de la Conciergerie, où, par une providence particulière, ils purent recevoir les secours de la religion de M. l'abbé Dubois et du P. Cassé. Ils quittèrent Toulouse dans les premiers jours de juin. Les six parlementaires de la chambre des vacations, MM. de Ségla, de Montégut père, Balza de Firmy, de Laffont-Rouis, de Cussac, de Rigaud, furent condamnés à Paris, le 1er floréal (20 avril). Le 22 prairial an II, Capelle, accusateur public, écrivit au comité de Paris la lettre suivante :

« Citoyens représentants, tous les ci-devant conseillers au parlement de Toulouse que j'avais ramassés sont partis, à l'exception de quatre, dont deux infirmes depuis 1789 ne pouvant être transportés, deux autres qui sont malades accidentellement et que je ferai partir dès qu'ils pourront supporter la voiture. Un substitut du ci-devant procureur général et un greffier sont du convoi. On vient de m'en indiquer un autre dans le moment : je vais m'en instruire immédiatement et il ira joindre ses collègues.

» Je viens d'apprendre aussi qu'une intrigante de cette commune, appelée Belin, veuve d'un ci-devant avocat, est partie pour aller solliciter à Paris pour les ci-devant magistrats. Elle a acheté deux mille citrons, et la vente de cette denrée est le prétexte de son voyage. J'ai cru devoir

vous en prévenir. J'ai su aussi que nombre des ci-devant conseillers était actuellement à Paris : Cambon, premier président; de Maniban, président à mortier; Catellan, avocat général; Delong, de Teillasson, Tournier-Vailhac, Ginestet et Pegueirolles, conseillers. Je vais écrire dans leurs départements respectifs pour qu'ils soient compris sur la liste des émigrés dans le cas où ils ne se représenteraient pas à Paris.

» *Union et fraternité*,

» CAPELLE. »

Le 26 prairial (14 juin), vingt-six magistrats du parlement de Toulouse furent condamnés à mort à Paris, et exécutés à la barrière du Trône. C'étaient MM. de Sapte, d'Aiguesvives, de Fajac, de Senaux, de Combettes-Caumont, de Gaillard, de Ribonnet, de Lacaze, de Poulariés père et fils, de Marsac, Cassaigne, de Cazes, de la Broue, de Larroquan, de Blanc, Du Bourg, d'Aguin, Molinéri de Murels, de Miégeville, Savy de Gardeil, Rochefort, Buisson d'Aussonne, Bonhomme-Dupin, d'Héliot et Montégut fils.

Le 5 messidor, cinq habitants de Toulouse furent condamnés à Paris, c'étaient : l'ex-maire Rey, l'ancien commandant de la garde nationale Douziech, le négociant Sevennes, et les médecins Dario et Ruffat. Le 18 (6 juillet), les derniers vingt-un membres du parlement furent exécutés: c'étaient : MM. d'Aspe, de Rey, Bardy, Lespinasse, de Rouville, Combette-Labourely, Jugounous de Poucharramet, Guiringaud, de Carbon, Lespinasse fils, d'Aussaguel, de Lasbordes, de Valhausi, de Belloc, Lassus-Nestier, Guillermin, de Mourlens, Tournier-Vailhac, Barres, le substi-

tut Perrey et le greffier Trinquecostes. Le 8 thermidor, Eléonore-Dorothée de Riquet, épouse d'Emmanuel de Cambon, premier président du parlement, monta sur l'échafaud à Paris, victime de l'amour conjugal, comme n'ayant pas voulu indiquer le lieu où son époux s'était réfugié.

Au milieu de ces exécutions sanglantes, la Convention décréta l'existence de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'âme, et ordonna qu'une fête serait célébrée dans toute la France. Toulouse eut la sienne le 20 prairial. On nous a conservé la description de cette fête. Le cortége partit de la place de la Liberté (le Capitole). Le représentant Dartigoëte, un bouquet de fleurs à la main, entouré des magistrats et des membres de la société populaire, monta sur une estrade improvisée et harangua tous les démocrates. On se mit en marche au bruit du canon. Le cortége se rendit sur les allées du Boulingrin en suivant la Grand'-Rue, la place du Salin et celle du Palais. Le poète Carré avait composé un *hymne à l'Etre suprême*, qui fut chanté en chœur dans tout le parcours. Un monticule avait été élevé au milieu de l'espace; le cortége s'y groupa tout autour, et le citoyen D....., orateur nommé par le comité d'instruction prononça un discours qui se terminait par ces mots : « Etre des êtres, source de toutes les bienfaisances..... gloire à toi! et vive la République! » Aussitôt les artistes du théâtre accompagnèrent le chant d'un second hymne, composé encore par Carré. Il était composé de trois strophes; la première, fut chantée par les pères et les fils; la seconde, par les mères et les filles; la troisième, par tout le peuple. Les strophes chantées, Descombels, agent national près le district de Toulouse, prononça un second discours, et la

cérémonie se termina par un chœur à la liberté, *déesse de la France.*

En instituant la fête de l'Etre suprême, la Convention établit aussi d'autres solennités qui devaient être célébrées les jours décadairés, c'est-à-dire trois fois par mois. Il serait trop long de rapporter ici tous les titres donnés à ces fêtes. On trouve parmi ces titres: tous les âges de la vie, les vertus purement païennes, l'agriculture, l'industrie, les aïeux et la postérité, la liberté et l'égalité, la haine des tyrans. La célébration de ces fêtes imposées étaient ordinairement accompagnée de repas patriotiques, où chacun était obligé de porter son plat et de manger en public, les tables se trouvant dressées dans les rues et les places de la ville.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur les souffrances qu'éprouvèrent les prisonniers de tout sexe, de tout âge et de toute condition qui, au nombre de près de mille, se trouvaient entassés dans les prisons de Toulouse, la Visitation (place de ce nom), Sainte-Catherine (rue Lafayette), le Sénéchal (rue Matabiau), et les Carmélites (rue Périgord). Dès l'année précédente, on avait commencé par interdire aux prisonniers toute communication directe avec leur famille, leurs amis ou leurs chargés d'affaires. Bientôt ils ne purent plus recevoir leurs aliments des mains de leurs domestiques; une garde farouche fut chargée de les leur faire passer. On mura la plus grande partie des fenêtres, et les murs des jardins furent exhaussés. Si l'on voulait écrire à sa famille, on ne pouvait le faire que d'une manière très courte, le nombre des lignes étant limité. Les plats que l'on portait du dehors aux détenus étaient enlevés et remplacés

par des aliments quelquefois dégoûtants. La vie commune fut établie : on donnait à chaque détenu du pain composé de maïs et d'orge, du vin aigre, et une portion de viande pourrie ou presque crue. Ces aliments étaient à la charge des prisonniers, dont plusieurs payèrent par mois des sommes énormes. Sous le prétexte de réquisitions, on enleva aux détenus leurs manteaux et leurs souliers. Les satellites préposés à leur garde se faisaient une joie barbare de les effrayer par des menaces de mort, qui trop souvent étaient réalisées.

Toutes les églises furent fermées et le culte extérieur aboli. Le 7 brumaire an II, le métropolitain du Sud fut jeté dans la prison de la Visitation. Il se trouvait là confondu avec des prisonniers qui étaient bien éloignés de partager ses sentiments religieux et politiques. Son séjour dans cette prison fut pour lui un long matyre; il protestait de son repentir, réclamait une indulgence qu'on n'était point disposé à lui accorder, et sollicitait une compassion que la charité ne lui offrait que par le silence. Le 18 brumaire, il fut transféré à la prison des Carmélites, où d'abord il avait été placé. Le 9 thermidor vint le rendre à la liberté.

On s'empressa, à cette époque, d'organiser une armée révolutionnaire à Toulouse, dont Hugueny fut nommé commandant. Cette armée était chargée de la circulation des grains, de requérir tous les objets qui pouvaient être utiles aux hôpitaux militaires ou aux armées, de protéger les *sans-culottes*, d'arrêter et de conduire en prison tous les suspects et de favoriser la marche du char révolutionnaire. Ferrand fut nommé maire de Toulouse, et après lui Groussac. Sous l'administration de ce dernier, la guillotine fut

transportée de la place du Capitole à la Porte-Neuve. Les propositions les plus extravagantes partaient tous les jours de la société populaire; là figuraient des noms bien connus que nous laissons dans l'oubli pour l'honneur des familles. A côté de la société populaire se trouvait le comité de surveillance de la commune, spécialement chargé de recevoir toutes les dénonciations et d'y faire droit. Ce fut devant ce comité que le sieur Dougnac, de Pibrac, dénonça la municipalité tout entière de cette commune, comme favorisant le culte de la B. Germaine. Cette dénonciation fut renvoyée à l'agent national près du district. La municipalité de Pibrac reçut un sévère avertissement qui aurait pu avoir pour elle de plus funestes suites.

La France entière gémissait sous le poids de la terreur, et la postérité aura de la peine à croire les faits et les crimes dont la vérité est attestée par l'impartialité de l'histoire. La chute de Robespierre au 9 thermidor (27 juillet 1794) vint apporter quelque adoucissement aux maux de la patrie. Cet évènement fut annoncé à Toulouse par Mailhe ; Descombels lut sa lettre au club des Jacobins. Cet homme continuait à poursuivre les détenus qu'il accusait de complot. Malarmé (de la Meurthe) arriva alors à Toulouse pour juger tous les prisonniers. Il signala d'abord sa présence par un arrêté portant la date du 14 vendémiaire an III (3 octobre 1794). Cet arrêté ordonnait : 1° la démolition de toutes les chapelles autres que celles qui servaient d'églises paroissiales; 2° la destruction de toutes les images, figures des saints en bois ou en pierre, le renversement de toutes les croix en quelque lieu qu'elles fussent placées, sans en excepter même celles qui avaient été élevées sur

les tombeaux. Cet arrêté défendait : 3° l'exercice du culte catholique dans tout autre lieu que dans l'église principale ; 4° il était ordonné aux ministres catholiques de quitter les campagnes pour se rendre dans les chefs-lieux du district, où ils devaient vivre sous la surveillance des comités révolutionnaires ; 5° il était défendu de célébrer les fêtes et dimanches, sous peine d'être enfermé pendant dix jours. On ne pouvait se rendre dans les communes voisines de la sienne, pour assister à l'office divin, sous peine de vingt jours d'emprisonnement.

Malarmé se constitua chef du tribunal qui devait juger les détenus. Ce tribunal était composé de six membres de la société populaire. Plusieurs prisonniers furent mis en liberté, mais le plus grand nombre demeura encore dans les fers. Le proconsul était un homme assez galant : aussi la plupart des femmes détenues au Sénéchal, et entr'autres la comtesse de Latour, sœur de la duchesse de Polignac, trouvèrent-elles grâce devant lui. Par arrêté du 15 frimaire an III (4 décembre 1794), la société des Jacobins fut fermée et tomba ainsi sous le poids de ses propres excès.

Le 11 octobre 1794, les commissaires du district vinrent à Saint-Saturnin pour retirer toute l'argenterie de l'église. Ils appelèrent auprès d'eux le P. Hubert. Celui-ci, revêtu d'un surplis et d'une étole, à mesure qu'on dépouillait les bustes et les reliquaires de leur argenterie, en retirait les reliques et les remettait entre les mains du sieur Aubert, *mande des corps saints* depuis vingt-cinq ans. Ce dernier plaçait avec soin les reliques dans les armoires où l'on tenait les bustes et reliquaires, observant de les placer à droite ou à gauche, absolument à la même place qu'elles occupaient

auparavant : Aubert fermait aussitôt à clef chacune de ces armoires. La sainte épine, renfermée dans un tube de cristal, fut retirée du reliquaire de vermeil sans aucune *fracture*, et placée dans le tabernacle de la chapelle du Saint-Esprit. Quant aux grandes châsses de bois, on se contenta de les dépouiller de leur argenterie. Les châsses revêtues de feuilles de cuivre, furent laissées aussi entièrement intactes. L'orfèvre qui démontait les châsses, bustes et reliquaires, prit à la première levée 700 marcs d'argent, et plus de 1700 à la seconde.

Le dimanche 16 mars 1794, la basilique fut fermée et tout culte cessa dans son enceinte. Quelque temps après, le P. Cassé, religieux de saint François de la grande observance, MM. Gabriel-Pierre Limes et François-Médard Pontié, laïques délégués par M. Du Bourg, vicaire général de M. de Fontanges, cherchèrent à préserver les reliques renfermées dans la basilique d'une profanation qui paraissait imminente. A cet effet, ils se rendirent dans la maison du sieur Passerieux, sacristain du chapitre. A sept heures du soir, ils pénétrèrent dans la basilique par la porte du cloître, dont le sacristain s'était procuré la clef; ils étaient accompagnés des époux Passerieux et des époux Labat. Ayant trouvé les clefs nécessaires dans la sacristie, ils ouvrirent toutes les chapelles et armoires où les reliques avaient été renfermées à l'époque de la spoliation des bustes. Prenant successivement chaque paquet de reliques, ils l'enveloppaient dans un linge attaché par les quatre angles et scellé, ayant le soin de numéroter chaque paquet, et désignant la place d'où il avait été pris. Ils transportèrent ensuite dans la sacristie des *corps saints* toutes les grandes châsses,

les rangeant par ordre et plaçant au-dessus le nom du saint auquel chacune appartenait. Toutes les reliques qu'ils avaient trouvées furent renfermées dans un coffre, et transportées d'abord à la maison de M. Pontié et ensuite dans l'hôtel de Comminges. Le lendemain du jour où se fit l'enlèvement des reliques de la basilique, les mêmes personnes voulurent faire une seconde tentative à l'effet d'enlever les grandes châsses; mais elles trouvèrent la porte fermée en dedans.

Le 22 juillet 1795, la liberté du culte fut rendue momentanément aux catholiques. Alors les trois commissaires ci-dessus désignés se rendirent à l'hôtel de Comminges pour procéder à la vérification des reliques et les placer dans des *capsules*, afin de faciliter leur translation à la basilique. Cette vérification se fit en présence de M[me] de Comminges, de MM[lles] Lelong et de Poucharramet, pendant que ces pieuses dames récitaient les Litanies des Saints. Le lendemain, M. Du Bourg se rendit à l'hôtel de Comminges, accompagné des commissaires. Les *capsules* furent distribuées aux élèves de la pension de M. Pontié, qui les transportèrent à la basilique. Les reliques furent reçues solennellement par M. Du Bourg; on les déposa sur le grand autel du chœur. Alors les commissaires prêtèrent le serment solennel, entre les mains du vicaire-général et au pied des autels, que les reliques qu'ils présentaient étaient absolument les mêmes que celles qu'ils avaient enlevées de la basilique, et qu'ils garantissaient sur la religion du serment l'intégrité et l'authenticité de ce précieux dépôt. Après la prestation du serment, les *capsules* furent replacées dans les armoires où se trouvait chaque relique avant le premier enlèvement. On

retrouva les autres reliques que les commissaires n'avaient point eu le temps d'enlever aux mêmes lieux où le P. Hubert les avaient placées. Enfin, les grandes châsses furent aussi retrouvées intactes dans la sacristie des *corps saints*, et dans le même ordre qui avait été établi lors de l'enlèvement nocturne opéré par les commissaires. Après cette première opération, M. Du Bourg délégua MM. Jean-Etienne-Marguerite Vidal et Jean-Denis Cailhive, prêtres, à l'effet d'apposer sur toutes les reliques les sceaux de Mgr de Fontanges.

Cette opération eut lieu dans l'après-midi du même jour. Les ecclésiastiques scellèrent successivement les *capsules* et les châsses, ainsi que toutes les autres reliques qui n'avaient point été enlevées de la basilique.

Bouillerot, que Malarmé avait conduit à Toulouse, se montra facile et compatissant; la plupart des prisons furent vidées par ses ordres et plusieurs membres de la société populaire furent jetés dans les fers. Sous l'administration de Bouillerot, on s'occupa de la réorganisation des sociétés savantes et littéraires. M. Picot de Lapeyrouse fut chargé d'opérer la translation du Jardin des Plantes du local de la sénéchaussée à celui des carmes déchaussés, qu'il occupe encore aujourd'hui. Le statuaire Lucas s'occupait activement de la création d'un musée.

Toutes les constitutions qui avaient gouverné la France pendant la révolution reconnaissaient, en principe, le libre exercice de tous les cultes; mais ce principe n'avait point encore reçu son application. La Convention parut revenir à des sentiments de modération et de tolérance, et les vœux des citoyens sur la liberté des cultes furent entendus. Le

21 février, elle rendit un arrêté dans lequel on reconnaissait à chaque individu le droit d'exercer son culte, à condition qu'on ne ferait aucune cérémonie extérieure, et que le gouvernement ne paierait pas les ministres et ne donnerait aucun local.

Conformément à ce décret, le service divin fut célébré ostensiblement à Toulouse dans plusieurs maisons particulières, notamment chez M. Du Bourg, place Saintes-Scarbes, chez Me Lassus-Laborde, rue des Gestes, et chez M. Bernady, au faubourg Saint-Cyprien. Une manifestation éclatante eut lieu dans cette dernière maison le dimanche des Rameaux. On avait dressé un autel sur une galerie supérieure; toutes les cours et les jardins étaient occupés par une foule immense qui versait des larmes de joie: plusieurs prêtres assermentés, touchés de repentir, vinrent faire leur rétractation au pied de cet autel.

Le 30 mai, la Convention rendit un décret portant qu'on céderait, pour l'exercice des cérémonies religieuses, les églises qui n'avaient point été aliénées, et que les prêtres, pour avoir le droit de faire publiquement les fonctions de leur ministère, seraient obligés de faire une *déclaration de soumission aux lois de la République*. Quelques ecclésiastiques crurent pouvoir faire cette déclaration. Ce décret fut mis à exécution à Toulouse par un arrêté du département en date du 24 prairial an III (17 juin 1785), par lequel il était ordonné aux municipalités de désigner les églises non aliénées pour être de nouveau consacrées au culte. Dans les lieux où un seul édifice ne pouvait suffire, à cause de la population, on devait en désigner autant que l'exigeait le nombre des fidèles. Les mesures nécessaires étaient pres-

crites pour fixer l'heure des cérémonies dans les églises où l'on était obligé d'admettre plusieurs cultes. On voit par cette disposition que les catholiques se trouvaient encore exposés à se rencontrer dans un même lieu avec les schismatiques.

L'opinion publique se prononçait d'une manière éclatante en faveur des prêtres qui se trouvaient encore enfermés à Sainte-Catherine. *L'Anti-terroriste,* journal de Toulouse, publia divers articles pleins de vigueur contre la persécution brutale qui les retenait encore captifs. Le représentant du peuple Laurence, qui avait succédé à Colombel, avait annoncé, dans sa proclamation du 24 floréal, qu'il venait rétablir l'ordre et faire régner la justice. Ces principes proclamés avec une consolante énergie, avaient ranimé les espérances des prisonniers, et le 3 messidor (21 juin) ils crurent pouvoir adresser une réclamation en faveur de leur liberté. L'abbé Marcepoil, au nom de tous les prêtres reclus à Sainte-Catherine, prononça devant Laurence un discours dans lequel, en rappelant au représentant les promesses qu'il avait faites, il sollicitait sa bienveillance. Mais la force vint obtenir ce que sollicitait la prière.

Le 12 messidor (30 juin), pendant que l'on était assemblé à la décade, des cris *à Sainte-Catherine!* se firent entendre. Aussitôt une foule innombrable d'hommes, de femmes et d'enfants se précipita vers la prison; la garde opposa une inutile résistance, les portes furent brisées; et cette multitude remplit bientôt la prison. Les reclus, effrayés et tremblants, crurent d'abord qu'on venait les égorger : ils fuirent de toutes parts. Instruits cependant bientôt après de la véritable cause de ce mouvement populaire, ils refusèrent

de quitter la prison, dans la crainte que leur liberté ne leur devint funeste, et on se vit contraint de les arracher de vive force de la prison. La plupart d'entr'eux se retirèrent au Capitole. Leur destination se trouva fixée par l'arrêté que rendit, sur cet évènement, le représentant du peuple. Cet arrêté était ainsi conçu :

Art. 1er. La municipalité de Toulouse continuera les informations commencées contre les auteurs des évènements qui ont eu lieu dans cette commune le 12 messidor, et notamment à l'occasion de la sortie des prêtres reclus. Elle rendra compte jour par jour des progrès de l'instruction.

Art. 2. Tous les prêtres sortis de la maison de réclusion demeureront dans la ville de Toulouse sous la surveillance de la municipalité, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Les effets à leur usage, qui sont actuellement à la maison de réclusion, seront provisoirement remis à leur disposition.

Art. 3. Le directoire du département de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé et affiché.

Le premier soin de l'autorité ecclésiastique, après qu'on eut obtenu la liberté des cultes et les églises désignées, fut de réconcilier celles qui, pendant la terreur, avaient été profanées. En conséquence, le 17 juillet, MM. Du Bourg et Montjousieu, vicaires généraux de M. de Fontanges, rendirent une ordonnance qui prescrivait l'ordre des cérémonies qui devaient avoir lieu pour cette réconciliation ; et le lendemain, Laurence portait un arrêté par lequel tous les

prêtres mis en liberté provisoire étaient obligés de se rendre, dans les vingt-quatre heures, à la municipalité de Toulouse, pour y faire la déclaration du lieu où ils voulaient fixer leur domicile. Ils devaient être placés sous la surveillance de la municipalité dans laquelle ils auraient établi ce domicile.

Conformément à l'ordonnance des vicaires généraux, la réconciliation solennelle des églises eut lieu à Toulouse. Le dimanche 19 juillet, jour de la fête de Notre-Dame du mont Carmel, M. Du Bourg, accompagné d'un peuple immense, se rendit, à sept heures du matin, à l'église des grands carmes. Il monta d'abord en chaire pour adresser quelques paroles aux fidèles; de là il se rendit à la porte extérieure, et, prosterné au pied de la croix, il y fit, au nom de ceux qui avaient participé au schisme, l'abjuration de leurs erreurs. Après avoir prononcé la profession de foi, il s'écria : Persévérez-vous dans le dessein que Dieu vous a donné de vivre et de mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine? La voix du diacre, qui seul devait répondre, fut couverte par celle des assistants, qui s'écrièrent : Oui, mon père, avec la grâce de Dieu! Et lorsque l'abbé Du Bourg porta sa main sur l'Evangile, ils levèrent tous la leur pour jurer de ne jamais se séparer de l'Eglise.

Le chant des prières de la réconciliation était à chaque instant interrompu par les sanglots; on ne pouvait se lasser de contempler ce vénérable prêtre que le ciel avait conservé d'une manière si miraculeuse au sein de la persécution. Lorsqu'on eut appris que c'était à Mlle Verlhac en particulier que l'on était redevable de la conservation de M. Du

Bourg, le peuple se rendit dans la maison qu'elle occupait rue Saint-Remésy, l'enleva de force et la porta en triomphe jusqu'à l'église des grands carmes. Le 24 juillet, M. Du Bourg rendit une ordonnance qui fixait ainsi qu'il suit les jours où devait se célébrer la réconciliation des diverses églises.

« On donnera l'absolution des censures, et l'on réconciliera les églises, comme il est prescrit par notre précédente ordonnance, dans l'ordre qui suit, si les différentes chapelles sont disposées.

» La cérémonie se fera :

» Dimanche 26 juillet, à Saint-Etienne.

» Lundi 27 juillet, à Sainte-Ursule, représentant provisoirement la Daurade.

» Mardi 28 juillet, à Saint-Jean, représentant provisoirement la Dalbade.

» Mercredi 29 juillet, au Taur.

» Jeudi 30 juillet, à Saint-Nicolas.

» Vendredi 31 juillet, aux Augustins.

» Samedi 1er août, à Saint-Rome.

» Le dimanche 2 août, à Saint-Sernin. »

Dans cette ordonnance il était dit que M. le curé de la paroisse Saint-Pierre n'avait point attendu les ordres de l'autorité pour ouvrir son église, et il y était excusé de cet acte en faveur de son zèle et de sa piété. L'église Saint-Pierre fut donc la première ouverte, et l'on y célébra une retraite solennelle qui, pendant l'espace de huit jours, attira un grand concours de peuple.

Le 26 juillet, M. Du Bourg réconcilia l'église métropolitaine, et ce même jour eut lieu une assemblée composée de prêtres assermentés et insermentés. Ces derniers firent tous leurs efforts pour ramener au centre de l'unité ceux que l'ambition avait séduits ou la peur entraînés. Leur zèle fut couronné de quelques succès : vingt-trois rétractations eurent lieu, et le 28 quinze autres purent être jointes aux premières.

Au milieu de toutes ces manifestations, hélas! bien tardives, d'un sincère retour à l'ordre, la révolution ne se regardait pas encore comme vaincue. Le 28 juillet, jour de la décade, la municipalité se présenta à la métropole, musique en tête, pour y célébrer les fêtes de la République. Le peuple défendit lui-même les portes de l'église, et la municipalité se vit forcée de se retirer. Au même instant une scène bizarre vint occuper la curiosité publique : une vingtaine de femmes traînaient à la fontaine de la place Saint-Etienne, un pauvre juif qu'elles avaient surpris dans l'église. — Nous allons te baptiser, lui disaient-elles, et disant ces mots, elles le plongèrent dans le bassin. Cette immersion était bien loin des noyades.

La Convention faisait encore célébrer par des fêtes le retour annuel des faits les plus marquants de la Révolution. L'anniversaire du 9 thermidor donna lieu à un homme que nous avons connu, le citoyen Saint-Jean, professeur de l'histoire philosophique des peuples au lycée provisoire de Toulouse, de prononcer un long discours dans lequel il s'éleva avec force contre les excès des terroristes. « La » révolution du 9 thermidor, disait-il, a retrempé les » caractères : l'adulation et la bassesse ne sont plus à l'or-

» dre du jour. Ainsi, en traçant d'un trait vigoureux le » tableau de nos longues infortunes, je lèverai d'une main » hardie le voile qui nous a caché si longtemps les crimes » de nos oppresseurs. » L'orateur évoqua les mânes d'Harmodius et d'Aristogiton, libérateurs d'Athènes, et le souvenir des fêtes *Panathénées*. Il ne fut pas heureux dans sa prosopopée à la gloire de Voltaire et de Rousseau, qui étaient certainement la cause de la Révolution française. Aristide et Thémistocle terminèrent son discours.

La Convention était fortement tiraillée entre les jacobins et les réactionnaires ; elle voulut proclamer une constitution nouvelle qu'on appela la Constitution de l'an III (septembre 1795). Cet acte posait en principe *la souveraineté du peuple français*, et déclarait que nul individu, nulle réunion partielle de citoyens ne pouvait s'attribuer cette souveraineté. Le *pouvoir législatif* était attribué à deux conseils qui devaient être élus par les citoyens, celui des *Anciens* et celui des *Cinq-Cents*. Le *pouvoir exécutif* était délégué à un *Directoire* de cinq membres nommés par les deux conseils. Parmi les dispositions de cette Constitution, nous remarquons les suivantes :

« Nul ne peut être empêché de dire, écrire, imprimer et publier sa pensée.

» Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la République.

» Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi.

» Il ne peut être formé de corporations ni d'associations contraires à l'ordre public. »

Le mauvais vouloir de la Convention envers le clergé

catholique se manifesta au 20 fructidor (6 septembre 1795), jour où elle renouvela contre lui les décrets de proscription. Elle déclara que tous les ministres des cultes qui, ayant refusé l'acte de *soumission aux lois de la République* exigé par la loi du 11 prairial, ou ayant ajouté des restrictions, ou l'ayant rétracté, exerceraient un culte quelconque dans les édifices publics ou dans les maisons particulières, ou partout ailleurs, seraient sur-le-champ arrêtés et conduits dans la maison de détention d'un des départements les plus voisins de leur domicile.

Ainsi, la persécution allait recommencer. Peu de jours après, le 7 vendémiaire an IV (28 septembre 1795), parut une nouvelle loi qui avait pour objet *l'exercice et la police du culte*. Cette loi voulait que nul ne pût exercer le ministère d'aucun culte qu'au préalable il n'eût fait devant la municipalité la déclaration suivante : « Je reconnais » que l'universalité des citoyens français est le souverain, » et je promets soumission et obéissance aux lois de la » République. » Ces exigences de la Convention mirent une grande division dans le clergé ; les uns, croyant pouvoir en sûreté de conscience signer cette déclaration, les autres la regardant au contraire comme dangereuse. Sans blâmer ici les ecclésiastiques qui, à la faveur de quelques interprétations, crurent pouvoir signer cette déclaration, nous ne pouvons que donner des éloges à ceux qui crurent devoir la refuser.

L'établissement du *Directoire* nous donna la paix avec l'Espagne. Deux citoyens de Toulouse ou des environs avaient été employés dans cette guerre et s'y étaient distingués, les généraux Pérignon et Rougé. Le premier eut

d'assez beaux faits d'armes à la Jonquière, à Saint-Sébastien, à la Madeleine et à Roses. Ces succès lui valurent le titre d'ambassadeur en Espagne, après la paix.

Le 26 octobre, la Convention termina ses travaux. Le même jour (4 brumaire) elle publiait une amnistie générale, dont furent exceptés *les prêtres déportés ou sujets à la déportation*. Cette loi renouvela le cours des dénonciations et des arrestations, et dans quelques localités l'échafaud fut encore teint du sang des prêtres. A Toulouse, le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, au moment où, dans les différentes églises, les prêtres se disposaient à célébrer les saints mystères, les commissaires de la commune se présentèrent et leur déclarèrent qu'ils étaient obligés de se rendre devant les officiers municipaux pour y faire leur déclaration de soumission aux lois. La plupart de ces prêtres furent jetés dans les fers. Leur captivité eut bientôt un terme.

Le 1er pluviôse an IV (21 janvier 1796), on célébra à Toulouse l'anniversaire de la mort du roi. Le sieur Veyrieu, procureur général, y prononça un discours brûlant du plus ardent patriotisme : il y fut question de *haine à la royauté, d'amour pour la République, et de dévouement sans bornes pour le bonheur de tous et d'un chacun*. A cette cérémonie parut un homme étranger à Toulouse, mais qui s'y était établi depuis quelque temps : c'était le citoyen Destrem, négociant à Fanjeaux. Il y parut en qualité de commissaire du Directoire auprès de la municipalité. Destrem avait acheté à vil prix le monastère de Prouille, qu'il fit démolir, et dont il vendit les matériaux, à l'exception des pierres qu'il fit transporter à Toulouse et avec lesquelles il construisit une maison assez spacieuse près de la porte Saint-

Etienne. On lui avait donné le nom de *Maximum*, à cause de son enthousiasme pour cette mesure. Il était naturel que Destrem prononçât aussi un discours à la suite de Veyrieu. Beaucoup plus prudent, il s'en tira en entonnant une chanson, dont il était l'auteur, à la gloire de *l'arbre de la liberté*.

L'Eglise constitutionnelle n'était plus en France qu'un édifice tombant en ruines de toutes parts. Plusieurs de ses évêques étaient morts, quelques-uns avaient renoncé à leurs fonctions, d'autres avaient abjuré leur état, mettant le comble à leur apostasie par de scandaleux mariages. Cinquante évêques restaient encore à cette Eglise. Quatre d'entre eux avaient formé, dès l'année précédente, une espèce de comité sous le titre d'*évêques réunis*. Le 15 mars, ils écrivirent une lettre encyclique à leurs frères, et recommandaient particulièrement la formation de *presbytères*, c'est-à-dire d'un conseil de prêtres destiné à soulager l'évêque dans ses fonctions. Trente-deux prélats joignirent leur adhésion à cette lettre. Quoique nous n'ayons pas de preuve positive de celle du P. Sermet, tout porte à croire qu'il était du nombre des trente-deux. Après la révolution du 9 thermidor, il put sortir de prison. La Révolution, en le précipitant dans les fers et le destituant par un acte public de toutes ses fonctions d'évêque, avait jeté sur lui un peu de gloire. Rendu à la liberté, il poursuivit toujours ses idées de schisme. Sa correspondance nous apprend qu'il tint des synodes à Saint-Etienne, dans lesquels il dressa des canons et fit des règlements, conformément aux délibérations des *évêques réunis*. Son obstination lui attirait de nouvelles attaques, et, au mois de mars et d'avril, paru-

rent deux écrits dirigés contre lui ; le premier ayant pour titre : *Lettre à Antoine-Pascal-Hyacinthe Sermet, carme déchaussé, en réponse à son mandement ;* et le second : *Sermet l'imposteur condamné par lui-même*. Il trouva encore un redoutable adversaire dans un journal périodique qui parut à Toulouse, sous le titre de *Feuille villageoise*. Cette feuille était destinée à ranimer la piété dans le cœur des peuples et à leur donner, par le moyen de la presse, des instructions dogmatiques et morales sur les points les plus essentiels de la religion. Dans le numéro de septembre, elle annonçait le retour en France, et en particulier à Toulouse, de beaucoup de prêtres déportés ou émigrés. Quelques-uns d'entre eux arrivèrent, en effet, dans cette ville, et se livrèrent aux fonctions de leur ministère sans qu'on parut devoir les troubler de nouveau.

L'Eglise de Toulouse perdit, à cette époque, un des plus illustres confesseurs de la foi, le P. Cassé, religieux cordelier de l'étroite observance. Jeté, pendant les jours de la Terreur, dans les cachots de la Conciergerie, il put offrir les consolations de la religion à la plus grande partie des victimes qui sortaient de cette prison pour monter à l'échafaud. Ses funérailles furent un véritable triomphe : plus de six mille catholiques y assistèrent.

Le gouvernement du Directoire commença ses travaux à la même époque. La Convention, en abandonnant le pouvoir, avait pris ses mesures afin d'entrer, au moins pour les deux tiers, dans la composition des conseils. Les cinq premiers directeurs furent Lareveillère-Lepeaux, Rewbell, Letourneur, Barras et Carnot, tous ayant voté la mort du roi, à l'exception de Rewbell, et tous ennemis des prêtres catho-

liques. Pendant le mois de janvier, le Directoire s'appliqua à faire exécuter les lois les plus tyranniques contre les prêtres réfractaires; il avait pris pour programme ces mots adressés à tous les commissaires : *Désole leur patience.* Par suite de ses ordres affreux, dix-huit prêtres furent encore mis à mort sur le territoire de la république, dans les cinq premiers mois de cette année. On sait que, dans cette période, Druilhe, l'ex-doctrinaire, l'ex-curé constitutionnel du Taur à Toulouse, l'ex-conventionnel, se montra le plus ardent au conseil des Cinq-Cents contre les prêtres insermentés, et poussa à toutes les mesures de rigueur contre eux. Un auteur anonyme opposa à la conduite de ce misérable un écrit qui a pour titre : *Le cri de la justice.*

Malgré quelques mesures transitoires qui tendaient à favoriser les prêtres et les nobles, le Directoire ne se montrait pas animé à leur égard d'intentions très bienveillantes. En juillet 1796, les visites domiciliaires recommencèrent à Toulouse, et l'on y célébrait toutes les fêtes bizarres de la Révolution devant l'autel de la patrie. La théophilanthropie eut aussi quelques adeptes en cette ville. Le 17 février 1797, le Directoire avait renvoyé au corps législatif un grand nombre de décisions contre les prêtres : celui-ci refusa de seconder cette nouvelle manifestation de haine contre la religion. Nous le verrons bientôt faire encore quelque chose de plus pour elle. Il avait cependant soumis à la discussion un nouveau serment de soumission aux lois de la république, dont l'effet devait être *purement civil*. Ce serment allait être déféré aux prêtres catholiques. Dans une circonstance aussi délicate, les vicaires généraux de l'archevêque de Toulouse prirent conseil du prélat, qui

leur adressa à ce sujet une instruction très détaillée, en date du 20 avril 1797. Je ne rapporte point ici cette instruction : après l'avoir lue attentivement, je crois que certains esprits faux ou ambitieux, ne saisissant pas le véritable sens des principes qui y sont établis par le prélat, pourraient en tirer des conséquences qui étaient bien loin de sa pensée.

Les vicaires généraux de Mgr de Fontanges adressèrent alors plusieurs instructions aux fidèles; l'une était adressée aux anciennes religieuses du diocèse, l'autre prescrivait des prières publiques, une troisième exposait certains points de discipline.

Le 24 août, le corps législatif rendit un décret pour le rappel des prêtres bannis de France. Ce décret irrita les ennemis de la religion, et le 4 septembre (18 fructidor), quelques directeurs s'emparèrent du pouvoir. Le corps législatif fut décimé; les persécutions contre le clergé recommencèrent avec plus de violence que jamais; les visites domiciliaires et nocturnes, les déportations à Cayenne et à l'île de Ré reprirent leur cours à Toulouse comme dans le reste de la France; il y eut même plusieurs condamnations à mort. Cet état de choses dura jusqu'à la fin de l'année 1799, époque à laquelle le Directoire fut renversé et Bonaparte proclamé premier consul (18 brumaire).

L'histoire civile et politique de Toulouse de cette époque présente quelques faits dignes de remarque. On créa une fonderie pour les canons, sous la direction des sieurs Berthac et Laodeur. Cette fonderie fut établie dans le couvent des urbanites (rue de la Dalbade). Le général Saul, fils du docteur de ce nom, commandait à Toulouse les trou-

pes de la garnison. L'insurrection royaliste, marchant sur les traces de la Vendée, prit alors naissance dans le département. Quelques assassinats dont certains patriotes furent victimes jetèrent l'alarme au camp républicain. Les insurgés étaient commandés par de Launay et Rouyer l'américain, qui avaient sous leurs ordres MM. de Paulo, de Laage, du Faur d'Enquns, Auguste d'Aguin. Cette insurrection ne fut pas assez habilement conduite, l'énergie manqua à plusieurs de ses membres : c'est ce qui précipita sa ruine.

Nous terminons notre histoire par la revue rétrospective des établissements religieux du diocèse de Toulouse pendant le dix-huitième siècle.

Au commencement de ce siècle, la prévôté de St-Etienne était occupée par François de Bertier, qui mourut en 1705. François de Madron, fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, lui succéda. Il eut un procès avec l'archevêque au sujet de la stalle destinée au prévôt, procès qui fut porté au parlement de Paris et fut gagné par le prévôt. Après lui, Jean de Cabrerolles de Villespassens occupa la prévôté. Il fit un testament très détaillé, instituant les pauvres de la ville ses héritiers. Son corps repose dans l'ancienne chapelle de Saint-Etienne (Saint-Roch). Il eut pour successeur Guillaume de Juliard; celui-ci, Guillaume de Betou, auquel succéda François de Cassan, qui mourut en 1759 et fut remplacé par l'abbé de Malaret.

L'abbaye de Saint-Saturnin fut successivement occupée par François Sanguin de Livry, Henri de Rosset de Ceilhes de Roscoël, de Fleurigny, et de Narbonne-Lara. Cette abbaye

est aujourd'hui complètement détruite. Elle était située sur la grande place de Saint-Sernin et occupait la partie occidentale de la basilique. Aux bâtiments de l'abbaye était attaché un cloître à arcades romanes; dans ce cloître se trouvaient deux chapelles assez vastes, l'une dédiée à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, et l'autre à Notre-Dame du Salut, destinée à la sépulture des abbés.

Le prieuré de la Daurade fut gouverné dans cette période par Jean-Baptiste Lourdet, qui mourut à Paris, Guillaume de la Borde et dom Maury. Le monastère de la Daurade existe encore et sert à la manufacture des tabacs.

Le Mas-Garnier eut pour abbés Henri de Nesmond, archevêque de Toulouse; de Sorbs; de Castellane-Majastre, chanoine de Riez; de Belzunce, vicaire général de Marseille; Charles-Auguste de Quien de la Neuville, évêque d'Ax. L'église de cette abbaye est complètement détruite; il reste encore une portion des bâtiments claustraux.

Françoise de Richart, Marie de Tiffaut gouvernèrent les chanoinesses de Saint-Saturnin, dont la dernière abbesse fut Mme de Riquet de Bonrepos. L'église et les bâtiments sont consacrés aujourd'hui à l'une des prisons départementales. Nous ne connaissons des abbesses de Saint-Pantaléon que la dernière, Mme Baron de Montbel. Le monastère a été complètement détruit; l'église était située sur le sol occupé dans la rue de la Pomme par les maisons portant les numéros 59 et 61. L'abbaye d'Eaunes ne nous offre qu'un seul abbé dans le cours du dix-huitième siècle, de Foucaud. M. de Cambon, neveu de l'évêque de Mirepoix, en a été le dernier abbé. Une partie de l'église existe encore, ainsi qu'une portion de l'abbaye occupée par des particuliers.

Grand-Selve eut pour abbés Joseph de la Trémouille cardinal-archevêque de Cambrai, Frédéric Lanti de la Roëre, Louis de Veri, et le duc de Crillon. Ce monastère a été détruit de fond en comble; il ne reste plus qu'un pan de muraille de l'entrée principale. Les splendides reliquaires de Grand-Selve ont été déposés dans l'église paroissiale de Bouillac.

L'abbaye des Salenques compta pour abbesses Gabrielle de Sirgan d'Erce, Jeanne de Montillet, de Villautreix, et de Faye. Ce monastère est aujourd'hui presque entièrement détruit. Il était situé dans la rue qui porte son nom.

La Capelette fut gouvernée par François de Bertier, Montezun de Saint-Lary, de Sainte-Hermine, de Latour vicaire général d'Alais, et François Tristan de Cambon, évêque de Mirepoix. Il ne reste plus rien de cette abbaye située près de Merville.

Le siége épiscopal de Rieux fut successivement occupé par Antoine-François de Bertier, qui mourut le 29 octobre 1705; Pierre de Charyte, de Jouan de Sommery, Jean de Catelan, et Joseph de Lastic, dernier évêque. L'abbaye des Feuillants eut pour abbés Jean-Baptiste de Pradillon de Sainte-Anne, Nicolas de Sainte-Scholastique, Jean Granier de Saint-Ignace, Louis Palarin de Saint-Côme, dom Dorat et dom Papillon. Il n'existe plus de cette abbaye que la cour d'entrée et quelques ruines de l'église. Calers fut gouverné par Barthélemy de Grammont-Lanta, François de Verdier, de Berthou, et Guyonnet de Monbalen. Ce monastère est presque entièrement détruit. Bolbonne eut pour abbés Charles Andrault de Langeron, Barthélemy de Salignac-Fénelon, de Choiseul-Beaupré, Georges-Lazare Berger de

Charency, d'Ormesson, et de Montesquiou. Cette magnifique abbaye existait naguère; l'église a été détruite ; il n'en reste aujourd'hui que de belles ruines.

Le siége de Comminges fut occupé dans cette période par Jean-François de Bresay de Denonville, Olivier-Gabriel de Nubières du Bouchet, Antoine de Lastic, Charles-Antoine d'Osmond, et Eustache d'Osmond, dernier évêque, lequel se démit de son siége et mourut en 1824 évêque de Nancy. Nous ne connaissons que deux abbés de Nisors : Alexis Prati de Fontaine et Jean Dehosse. Ce monastère, situé près de Boulogne, est entièrement détruit. Quant à Bonnefont, il fut gouverné par Bernard de Podeux et Alphonse de Lansac. Il ne reste que quelques ruines de cette belle abbaye.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

AVIS. — L'histoire de l'Eglise de Toulouse est maintenant terminée. Elle comprend, en quatre volumes, le temps écoulé depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'à la période contemporaine.

L'auteur se propose de publier plus tard un volume ayant pour titre : *Des hommes et des choses de mon temps à Toulouse*. A ce volume succéderont deux appendices, l'un relatif au procès Calas et l'autre au procès Léotade. Ces appendices formeront deux brochures séparées.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

TROISIÈME PARTIE. — TEMPS MODERNES.

SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DE TOULOUSE.

Cette ville a continué d'être gouvernée par les rois de France, dont les représentants étaient les sénéchaux et les intendants du Languedoc.

SOUVERAINETÉ SPIRITUELLE DE TOULOUSE.

SES ARCHEVÊQUES.

—

Conciles de Toulouse et autres assemblées.

Etablissements religieux du Toulousain dans l'ordre de leur fondation.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Toulouse. — Typographie Viguier, rue des Chapeliers, 13


THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817
M